VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MERCREDI 05 NOVEMBRE 2014

Sous la Présidence de
Monsieur Christophe DUMONT, Maire

-:-:-:-

POINTAGE VILLE DE SIN LE NOBLE

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 05 NOVEMBRE 2014
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
DUMONT Christophe	**X**			
HOURNON Jean-Paul	**X**			
MASCLET Johanne	**X**			
CARREZ Didier	**X**			
FAIVRE Caroline	**X**			
ALLARD Patrick	**X**			
TAILLEZ Isabelle	**X**			
DESMENEZ Jean-Claude	**X**			
DELATTRE Marie Josée	**X**			
DELVAL Freddy	**X**			
WIDIEZ Dimitri	**X**			
DAMBRIN Pascal	**X**			
JOUVENEZ Jean-Luc	**X**			
CHOTIN Jean-Michel	**X**			
JARUGA Henri	**X**			
LESPAGNOL Fatima	**X**			
WIDIEZ Lise	**X**			
SALPETRA Elise	**X**			
DORNE Sylvie		**X**	**Pouvoir à Claudine BEDENIK**	
BEDENIK Claudine	**X**			
BERLINET Jean-Pierre	**X**			
GEMZA Joselyne	**X**			
SANTERRE Françoise	**X**			
DUMONT Christiane			**X**	
ENTEM Christian		**Pouvoir à Véronique LEGRAND**		
BRIDOUX Josyane	**X**			
STOBIECKI Jean-Pierre	**X**			
LEGRAND Véronique	**X**			
WOSINSKI Bruno	**X**			
POP Cerasela		**Pouvoir à Bruno WOSINSKI**		
GUERIN Victor	**X**			
DEBLANGY Lucie	**X**			
CAMPISANO Vincen**t**	**X**			

M. Le Maire : Bonsoir à toutes et à tous.
Il est vingt heures donc je vous propose de commencer et d'ouvrir la séance du conseil municipal du 05 novembre 2014 pour laquelle les élus ont été convoqués en date du 27 octobre 2014 et non pas comme c'était inscrit sur le courrier le 27 novembre c'était une petite coquille.

Je vous présente mes excuses pour ce changement de date puisque le conseil municipal était prévu quelques jours auparavant, mais nous avons décidé collectivement de repousser la date afin de permettre aux commissions que nous avions créées lors du dernier conseil municipal de se réunir et de travailler comme nous le souhaitons sur les délibérations qui sont proposées, donc comme les délais étaient très courts entre le dernier conseil municipal, la constitution des commissions et le respect des délais pour les convocations des commissions et du conseil municipal, nous avons préféré réunir le conseil municipal quelques jours après, plutôt que de le réunir sans avoir pu travailler en amont avec les différentes commissions.
Donc toutes mes excuses pour ce changement de date, mais qui ne doit pas poser beaucoup de soucis.

1 – Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Je vous propose comme la tradition le veut désormais, de désigner notre secrétaire de séance dont je vous rappelle qu'elle est choisie par le conseil municipal en son sein, la tradition veut que ce soit le benjamin ou la benjamine du conseil municipal en l'occurrence, Elise SALPETRA.
Comme à chaque fois, je vous propose de nous exonérer du vote à bulletin secret, pour la désignation du secrétaire de séance et de désigner Elise SALPETRA, sauf si quelqu'un est contre.
Tout le monde est d'accord, donc Elise SALPETRA va procéder à l'appel nominal pour vérifier ensuite si le quorum est atteint.

(appel….)

M. LE MAIRE : Merci Elise pour cet appel. Nous constatons collectivement que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut donc valablement délibérer. Juste une précision puisqu'on vient de faire l'appel nominal et que l'on a parlé des procurations. Vous avez constaté que nous continuons le travail de sécurisation juridique qui nous a été vivement recommandé par la Chambre Régionale des Comptes et que vous avez un nouveau modèle de procuration dans lequel on a ajouté conformément à la loi, les signatures du mandataire, du mandant et les rappels des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales en la matière et vous avez, sans doute, aussi, noté que le dossier du conseil municipal est de plus en plus détaillé afin de permettre le vote le plus éclairé possible des élus du conseil municipal et, nous avons donc, comme je disais en préambule également, ajouté des comptes rendus des réunions de commissions préalables, comme le stipule la loi, et qui n'étaient pas fait auparavant. Une réunion systématique des commissions que nous avons créées lors du dernier conseil municipal auquel nous présentons la majeure partie des délibérations soumises au vote du conseil municipal et nous avons donc joins dans vos pochettes les comptes-rendus de ces réunions de commissions dans lesquels une petite erreur s'est glissée sur les vice-présidents qui ont été élus puisque nous avons réunis deux fois les quatre commissions depuis le conseil municipal. Je vous rappelle que le vice-président de la première commission est Dimitri WIDIEZ, de la deuxième commission est Patrick ALLARD, le vice-président de la commission numéro trois est Didier CARREZ et pour la dernière commission créée, numéro quatre, il s'agit de Jean-Claude DESMENEZ.

Je vous propose de passer, maintenant, à l'adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal qui s'était réuni le mercredi 17 septembre 2014.
Y-a-t'il des remarques à formuler sur la rédaction de ce procès verbal ?
Non, comme il n'y en a pas, je propose de le soumettre au vote.
Y-a-t'il des personnes qui ne souhaitent pas adopter ce procès-verbal ?
Des personnes qui s'abstiennent ?
Non, donc le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Je voudrais saisir cette occasion pour adresser un remerciement à « DOUAI SERVICES » donc qui est l'entreprise qui, depuis quelques temps, réalise les enregistrements et les procès-verbaux de ces conseils municipaux. Maintenant, vous connaissez la situation financière de la commune, le coût est assez élevé puisqu'il est de 300 € HT de l'heure, c'est 360 € avec la TVA, un coût qui est tout à fait dans le coût du marché, un coût normal étant donné la charge de travail. Compte tenu également de notre volonté de travailler régulièrement au sein du conseil municipal cela représentait un coût annuel beaucoup trop important pour les finances de la collectivité donc, j'ai rencontré « DOUAI SERVICES » depuis le dernier conseil puisque leur marché de prestation arrivait à échéance, je voulais voir avec eux, parce qu'ils n'y sont pas pour grand-chose dans notre décision, puisque ça n'a rien avoir avec la qualité de leur travail qui est irréprochable, mais simplement avec les finances communales. L'estimation que nous faisons sur une année avec un rythme de conseils municipaux réguliers, et des conseils municipaux dont vous avez vu certains pouvaient durer trois heures, quatre heures, donc on était allègrement au-delà des quinze milles euros. Nous souhaitions lors de cette rencontre, les remercier de leur travail et leur faire part de notre réflexion puisque nous avions mené une réflexion pour éventuellement sonoriser nous-mêmes la salle et faire éditer nous-mêmes les PV. Ils ont été très réactifs, et nous ont proposé d'autres solutions, notamment celle qui est expérimentée aujourd'hui, qui est de simplement sonoriser et d'enregistrer les débats et les procès verbaux du conseil municipal seront réalisés en interne donc, je les remercie de leur compréhension et je les remercie surtout de leur réactivité sur l'offre. Maintenant on passe d'un tarif de 300 € HT de l'heure, 360 € TTC puisque l'on peut parler en TTC à un tarif de 100 € donc ça veut dire qu'on divisera par trois la facture annuelle et je remercie également Fabienne des services administratifs qui a accepté de relever le défi de faire la frappe des procès verbaux et dans les délais très courts puis qu'on accélère le rythme des conseils, donc merci à elle, mais en fait, en faisant ce petit remerciement, je lui mets, amicalement la pression. (rires….)
Voilà, donc, il ne faut pas s'évanouir tout de suite Fabienne, on a besoin de vous….

Comme le veut la tradition désormais, vous savez que j'aime faire un petit rappel des événements marquants depuis la dernière réunion du conseil municipal, donc il y avait beaucoup de choses, que la période septembre-octobre est une période propice, j'ai noté, et ce n'est absolument pas exhaustif, quelques faits marquants. Des réunions de travail avec l'équipe du cirque éducatif qui va fêter un anniversaire important, un double anniversaire puisque je crois qu'ils fêtent les quarante ans d'existence et leurs trente ans de présence à SIN LE NOBLE, et on sait les difficultés du cirque éducatif. C'est toujours intéressant de savoir que cette année, ils seront encore parmi nous et que la ville de SIN LE NOBLE jouera son rôle de partenaire privilégié pour le cirque éducatif.

Egalement des réunions de travail avec un de nos clubs de football, l'AS SIN qui fêtera en 2015, un anniversaire important qui est ses 90 ans. Il y aura là aussi toute une partie de l'année qui sera consacrée à l'anniversaire de ce club emblématique de la ville de SIN LE NOBLE.

Je vais également parler des journées du patrimoine qui ont connu un très beau succès populaire et noter, bon, je ne vais pas relater toutes les manifestations qu'il y a eues mais simplement noter une nouveauté marquante de cette année qui est l'ouverture, pour la première fois de la maison Henri MARTEL qui a connu un beau succès et, j'y ai passé un petit bout de temps, c'est vrai que c'était très sympathique de pouvoir visiter ces lieux devant lesquels on passe régulièrement depuis des années et on ne savait pas bien ce qu'il y avait derrière. Ce sont des lieux marqués d'histoire, c'était une excellente initiative qui prouve le dynamisme autour du patrimoine à SIN LE NOBLE.

Différentes assemblées générales qui montrent la vitalité du tissus associatif sinois et de nos clubs sportifs et surtout la bonne santé de l'engagement associatif à SIN LE NOBLE que je ne manque pas de saluer à chaque conseil municipal, ou à chaque assemblée générale parce que c'est quelque chose, je l'ai déjà dit et je le répète avec plaisir, quelque chose de très important pour nous élus de pouvoir compter sur les représentants du monde associatif dont je vois beaucoup de représentants ce soir parmi nous. Alors, j'en oublie sans doute, mais il y avait l'assemblée générale de la gymnastique, du tennis, du basket, de l'athlétisme, le synergie, de la bonne bêche, donc vous voyez au-delà de la vitalité ça montre également toute la diversité du tissus associatif sinois.

Quelque chose d'important, je pense aussi, j'ai vu pas mal de personnes du marais dans la salle, nous avons passé avec une partie du bureau municipal, une demi-journée avec Jean-Paul Fontaine, qui est Vice-Président de la Communauté d'Agglomération et Jean-Jacques HERIN, le technicien pour faire un point sur les problématiques en matière d'assainissement et d'eau potable sur la ville de SIN LE NOBLE, ce sont des problématiques très importantes et ça a été une réunion très constructive et très intéressante et j'espère qu'elle débouchera, j'en suis persuadé, sur des choses très concrètes et très positives pour la ville de SIN LE NOBLE.

Je souhaite, également, noter, le 09 octobre, un déplacement. Nous avions mis un bus à disposition d'une partie de l'école Joliot Curie dont les élèves allaient recevoir deux prix qu'ils ont obtenus, deux prix départementaux deux prix d'excellence dans le cadre des concours départementaux des écoles fleuries. C'était une démarche très intéressante et, en plus, ils ont reçu un prix départemental. Ce n'est pas tous les jours que SIN LE NOBLE est reconnu au niveau départemental.

Un forum de l'emploi, salle Martel, le 09 octobre, j'en parlais hier avec des professionnels de l'emploi, puisque, on nous disait que ça s était bien déroulé, et que c'était un beau succès. Il y avait la queue jusque SHOPI moi, je ne pense pas que ce soit bien, je pense que c'est plutôt une mauvaise nouvelle qu'il y ait la queue jusque SHOPI, mais en tout cas c'est bien que ce soit organisé à SIN LE NOBLE. Il y a eu énormément de monde et la ville de SIN LE NOBLE avait également un stand pour accueillir les sinois et les orienter sur leur recherche d'emploi…

Des vernissages, notamment deux vernissages à la MJC – Maison des Arts qui montrent le dynamisme de cette structure.
Une réunion de la commission de délégation de service public,
La semaine bleue qui en fait porte mal son nom puisque c'est plutôt une quinzaine bleue donc avec des manifestations quasi quotidiennes, toujours beaucoup de monde et surtout beaucoup de satisfaction, c'est l'occasion là, de féliciter de mettre à l'honneur des personnels du CCAS qui s'investissent mais également les personnels du service des fêtes qui ont vraiment œuvré tous les jours pour que ça fonctionne très bien. Donc, il y avait un atelier théâtre, un concert de l'orchestre junior, un couscous organisé, des spectacles, un thé dansant, donc vraiment, une très très belle quinzaine et j'peux vous dire, puisqu'on en a parlé au conseil d'administration du CCAS il y a quelques temps. Notre volonté est d'étaler,… alors on en avait parlé avant cette quinzaine bleue, c'était d'étaler sur l'ensemble de l'année proposer des manifestations, sur l'ensemble de l'année plutôt que de les concentrer sur une semaine ou quinze jours, ce qui peut être un peu fatiguant. C'est la même réflexion sur le printemps culturel qui est très concentré sur quelques jours, et après, on a une sensation de vide. Donc, on en avait parlé au conseil d'administration du CCAS qui est tout à fait d'accord avec cette proposition et les quinze jours qui viennent de se passer renforcent cette volonté, et j'ai profité de ces quinze jours pour en discuter avec les usagers, notamment les personnes âgées qui, elles sont effectivement très contentes, que ces quinze jours d'activité, c'est fatiguant pour elles, puis après, il y a plus grand-chose. Donc, on va essayer de lisser ça, et surtout de lisser ça mais également de lier ça avec le tissu associatif dont je parlais préalablement je pense qu'on peut associer, intégrer les associations dans cette démarche, en proposant régulièrement une activité associative aux membres du troisième ou quatrième âge sinois. Nous avons également réuni les associations pour les attributions de salles pour l'année 2015 et nous avons fait une très belle réunion sur l'organisation du marché de Noël dont je vous parlerai après. Nous avons participé aux journées portes ouvertes du CAPS, là aussi un très beau week-end, une très très belle qualité des œuvres présentées et une fréquentation très intéressante.

J'en parlais tout à l'heure, les premières réunions des commissions donc 4 fois 2, donc 8 réunions et je voulais noter ici, le très bon état d'esprit dans lequel se sont déroulées les commissions où l'ensemble des élus, peu importe leur bord ou leur groupe, ont essayé de réfléchir intelligemment collectivement à la meilleure, à la meilleure délibération, la meilleure solution donc j'espère, que ça augure de belles, de beaux partenariats durant ces prochaines années, toujours au service de SIN LE NOBLE et de ses habitants.

Hier, une journée de l'insertion, salle Coutteure à l'initiative de PARTENORD dans le cadre de sa mission sociale d'accompagnement au niveau des Salamandres dans le cadre de la Rénovation Urbaine mais la ville a souhaité élargir ce …, cette manifestation, et qu'elle ne soit pas que destinée aux personnes des Épis ou même des Salamandres et donc l'ouvrir à l'ensemble des sinois et d'aller, je vous ai parlé tout à l'heure du

forum de l'emploi qui était là , vraiment un job-dating pour essayer de mettre en relation l'offre et la demande et là, hier, c'était quelque chose de plus pédagogique sur la rédaction d'un curriculum vitae, sur comment préparer un entretien, sur comment écrire une lettre de motivation, pourquoi on n'a pas de réponse, comment se remettre en question, comment trouver des offres d'emploi, comment se préparer à un entretien donc, s'était vraiment des conseils pédagogiques et techniques qui complètent, l'autre volet qui était le job-dating du début du mois d'octobre.

Hier, il y a également eu une très belle inauguration de l'exposition qui a lieu actuellement à la salle Henri MARTEL, sur des graphs à des collectionneurs d'objets militaires de la première guerre mondiale 14-18.

Notons également, puisque nous en sommes sur ces commémorations, la restauration du monument aux morts qui a été effectuée, de mains de maîtres, il y avait un article aujourd'hui dans la presse, de mains de maîtres, par l'équipe des services techniques. Nous avions souhaité que le monument aux morts, dont les noms avaient totalement disparu, et qui était vraiment un manque de respect pour ces personnes qui ont laissé leur vie pour la liberté, pour la république. Donc, s'était vraiment pour nous, un manque de respect, donc, on voulait vraiment le faire, les finances de la ville ne permettaient pas de satisfaire les exigences des professionnels et nous avons eu la chance d'avoir des agents communaux qui se sont proposés en nous disant on est capable de le faire et ça nous a coûté quasiment rien. Donc, je souhaitais adresser mes remerciements à ces personnels et bien insister sur le fait que ce n'était qu'une initiative parmi d'autres, puisque quasiment tous les jours, nous avons des personnels qui se proposent pour réaliser ce genre de travaux. Je vous ai déjà parlé, je pense ici des abat-sons de l'église Saint Martin qui sont tombés, et la réparation c'était cent vingt, cent quarante mille euros et nous n'avons pas non plus les moyens et se sont des agents communaux qui se sont proposés de le faire en interne et ça devrait nous coûter entre cinq et dix milles euros. Tout est fonction de la location d'une nacelle donc on peut se féliciter d'avoir ces ressources humaines en interne et qui ont envie de servir la collectivité et qui doivent nous servir, à nous élus, d'exemple.

Alors, puisque nous sommes sur les commémorations, deux annonces tout de suite, donc les commémorations du 11 novembre et le marché de Noël. Donc les commémorations du 11 novembre, le programme est assez riche, donc c'est le fruit d'une collaboration entre les différentes institutions municipales, donc je pense à la bibliothèque, à l'école de musique, à l'espace danse, théâtre, la chorale qui feront un très beau concert de l'école de musique, avoir 20 ans dans les tranchées lundi 10 novembre à 20 heures. Egalement des collectionneurs, notamment Johan MAJCHRZAK qui a une collection formidable, qui ont posé une semaine de congés pour accueillir toutes les écoles pendant toute la semaine et qui dimanche, ont passé leur dimanche complet, de 8 heures du matin à 22 heures à installer cette exposition. Une exposition de cartes postales, et là aussi, une collaboration entre les habitants puisque c'est une collection privée de cartes postales sur SIN LE NOBLE pendant et à la sortie de la première guerre mondiale et qui est donc visible à la bibliothèque.
Et enfin, le 11 novembre Marais accueil à 9 heures 30 fera un hommage au monument aux morts, rue Longue. A 10 heures, les anciens combattants proposent une messe à l'église Saint Martin et ensuite, à 11 heures 15, il y aura un défilé avec le départ du cortège, Alors, juste une précision sur le départ du cortège, les services avaient proposé que le départ du cortège se fasse à l'église, enfin pas à l'église, au niveau du square Jeanne d'Arc pour éviter aux anciens combattants qui sont des personnes d'un certain âge d'avoir à revenir sur la place pour après repartir sur leurs pas. Donc ce qu'on avait pu trouver comme une excellente idée, certaines personnes m'ont fait remarquer que la tradition républicaine était que les cortèges partent de la maison du peuple, ou de la maison commune qui est la place de l'Hôtel de Ville. Donc, je ne voudrais absolument pas que certains puissent douter de ma…, de mon esprit purement républicain. Donc, nous partirons de la place Jean Jaurès. J'expliquerai aux anciens combattants que, soit, ils partiront directement au monument aux morts, et malheureusement les anciens combattants ne feront pas le défilé ou, soit on les aidera à venir au niveau de la place Jean Jaurès et on fera le circuit plus traditionnel avec quelques petites spécificités puisque c'est le centenaire du déclenchement des hostilités, alors nous avons…, donc nous partirons du monument aux morts de 14-18 et après nous partirons à pied au cimetière du centre, au cimetière des crêtes pour honorer la mémoire des aviateurs canadiens qui sont inhumés à ce cimetière et nous reviendrons par le circuit classique, par la rue Carnot pour terminer à la salle des fêtes où l'exposition sera visible pour la dernière journée. Donc, il y aura quelques petites spécificités, on a souhaité associer les écoles également, les anciens combattants qui se sont beaucoup

investis dans la démarche et nous dévoilerons également un nouveau nom au niveau du monument aux morts puisque, une famille nous a fait part du fait qu'un de ses aïeux « Oscar DELFORGE » était décédé en 1931, il n'avait jamais été inscrit sur le monument aux morts, or, sur son acte de décès figure la mention « Mort pour la France » qui fait donc que sa mémoire doit être honorée au niveau du monument aux morts pour 14-18, il est simplement mort quelques années plus tard, mais des suites de ses blessures de guerre.

Ensuite, pour le marché de Noël, je vous disais tout à l'heure, une très belle réunion, avec les associations, donc nous sommes allés dans la même démarche que pour le programme des commémorations du centenaire, à savoir, que je souhaite que ce soit des manifestations pour la population. Donc les commémorations du centenaire ont été faites en partenariat avec le tissu associatif, les écoles et avec notamment les anciens combattants qui sont au premier chef concernés bien évidemment ou les collectionneurs et les structures culturelles de la ville. Pour le marché de Noël, il en est de même et nous avons au cours de cette réunion écouté la demande du monde associatif qui était de revenir à un marché de Noël de deux jours, puisque l'année dernière, le marché de Noël ne s'était fait que sur une seule journée, ce qui ne convenait pas aux associations, donc nous les avons donc écoutées, et le marché de Noël se tiendra donc les 6 et 7 décembre. Idem sur le programme qui a été défini avec les associations et ce sont les associations qui ont choisi le jour de la descente du père Noël et les différentes activités que nous proposons afin qu'elles ne viennent pas concurrencer leur activité au niveau du marché de Noël. Nous les avons également écoutées, mais là aussi c'est un très bel exemple du dynamisme. Donc cette année, le marché de Noël aura lieu à la fois sur la place et dans la salle des fêtes, tout ça travaillé en parfaite, en parfaite collaboration avec la population et avec les associations.

M. LE MAIRE : Voilà ce que je pouvais vous dire. Je vous propose donc, d'aborder l'ordre du jour maintenant, à commencer par la délégation :

I – ADMINISTRATION GENERALE dont je suis le rapporteur et la première délibération qui vous est proposée consiste en :

I.1 - Modification statutaire pour la Communauté d'Agglomération du Douaisis au niveau de la compétence « véhicule électrique ».

M. LE MAIRE : Donc je précise que ce n'est pas le débat de fond sur les véhicules électriques et l'opportunité d'aller sur ce champ. Le débat de fond aura lieu à la CAD, ici nous ne délibérons que sur un transfert de compétence. En commission, certains ont souhaité s'exprimer et ils en ont tout à fait le droit sur l'opportunité ou pas de développer les véhicules électriques. Aujourd'hui la délibération n'est pas une délibération pour ou contre les véhicules électriques, c'est une délibération sur un transfert de compétence. Alors, la note de synthèse vous rappelle donc, le programme du véhicule du futur qui est porté par l'ADEME et qui est complété par une stratégie de la Région Nord/Pas-de-Calais de développement du véhicule électrique avec notamment un appel à projets de déploiement de bornes de recharge sur le domaine public.
On vous rappelle la loi du 12 juillet 2004 qui a dévolu aux communes la compétence de créer, entretenir et exploiter les infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides.
Donc, on vous rappelle que cette compétence est transférable aux établissements publics de coopération intercommunale, ce qu'est la CAD et qui est compétente en matière de soutien aux actions de maîtrise et de demande d'énergie.
Donc, la commune a un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'EPCI adoptant l'extension de sa compétence pour se prononcer sur le transfert.
Ça c'est ce que vous explique la note de synthèse, donc la délibération vous propose d'adopter ce principe, de transférer la compétence relative à la création, l'entretien, l'exploitation des infrastructures de charge pour les véhicules hybrides au profit de la Communauté d'Agglomération du Douaisis. Comme la ville de SIN LE NOBLE est membre de la CAD, toutes les communes ont à se prononcer, c'est ce que l'on vous demande aujourd'hui.
En pièces jointes, on vous a mis le courrier du Président POIRET de la CAD donc qui est daté du 03 octobre 2014 et que nous avons reçu le 13 octobre. On vous a mis le registre des délibérations du conseil communautaire du 26 septembre 2014 qui adoptait donc ce principe et ont même été dans le détail de vous mettre l'accusé de réception et, je vous précise donc que la commission n° 1 qui s'est réunie a formulé un avis favorable à l'unanimité.

Y-a-t-il des questions ou des remarques sur cette délibération proposant transfert de compétences ?
Comme il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette première délibération.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?
Des personnes qui s'abstiennent ?
Donc la première délibération est adoptée à l'unanimité et la compétence est donc transférée à la CAD.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Le point 2 de l'ordre du jour est relatif à la : commission communale d'accessibilité aux personnes âgées, personnes handicapées, excusez-moi, c'est une journée un peu compliquée, c'est parce qu'on parle des personnes âgées dedans, il s'agit donc des personnes handicapées que l'on appelle CCAPH.

I.2 – Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (modification de la composition)

M. LE MAIRE : La note de synthèse rappelle les dispositions de l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que dans les communes de 5 000 habitants et plus, ce qui est notre cas, il est créé une commission communale pour l'accessibilité et que cette commission doit être composée de représentants de la commune, d'associations et d'organismes représentants les personnes handicapées, pour tous les types de handicap, alors on vous dit : physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique et d'associations ou d'organismes représentant les personnes âgées, ainsi que des représentants des acteurs économiques ou des représentants d'autres usagers de la ville.
Alors une délibération avait été prise par le conseil municipal en date du 06, du 14 novembre 2008, il y a une erreur dans la note de synthèse, la délibération qui suit est bien du 14 novembre 2008. Le 06 novembre, c'était la date de la convocation.
Donc, il y avait eu, une délibération du conseil municipal pour créer une telle commission et le conseil municipal avait procédé à la désignation de ses membres. Alors ce qui pose deux petits soucis, c'est que comme les membres, je pense qu'on vous affiche la délibération du 14 novembre 2008, les membres étant désignés nominativement, il nous faut donc reprendre une délibération et surtout, il faut qu'on travaille sur la composition de cette commission puisqu'il n'y a pas, par exemple de représentants des associations d'organismes de personnes âgées ou, des représentants des acteurs économiques sur le territoire où, des usagers de la voie publique. Donc, c'est pour ça qu'on vous propose de reprendre cette délibération aujourd'hui et dans cette délibération, on va vous proposer d'élargir les collèges des représentants de la CCAPH. Donc en augmentant le nombre de représentants dans les collèges en créant un nouveau collège des associations, des personnes âgées, des acteurs économiques, des usagers de la voie publique.
Donc, on vous propose d'une part d'abroger la délibération précédente qui était en date du 14 novembre 2008, c'est l'article 1 de la délibération. On vous propose ensuite de décider qui siègera au sein de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées. Des représentants du conseil municipal, donc au nombre de six, des représentants des personnes handicapées pour tous les types de handicap au nombre de cinq et des représentants des associations ou d'organismes de personnes âgées, des acteurs économiques sur les territoires et des usagers de la voie publique pour cinq personnes.
Donc on vous rappelle que la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées est présidée par le maire qui en arrête sa composition. Et on précise qu'il y aura, bien évidemment, une recherche de parité entre les représentants. Alors on peut rappeler, également, les missions de cette commission, c'est intéressant. Donc :

- dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- d'établir un rapport annuel présenté en conseil municipal,
- de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- de tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées,
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Je pense qu'il est très important de créer cette commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées sous la forme qu'il vous est proposé, compte tenu des enjeux très importants qui sont ceux de

la ville de SIN LE NOBLE en matière d'accessibilité aux personnes handicapées, on sait qu'on en a déjà discuté à plusieurs reprises mais, il y a des millions d'euros à investir pour permettre de mettre en accessibilité l'ensemble des bâtiments communaux et je reçois régulièrement dans le cadre des permanences, des personnes en situation de handicap. J'en ai reçu une personne qui avait une déficience visuelle, qui me disait que circuler à SIN LE NOBLE, était impossible pour elle et on sait très bien que ça renvoie, à d'autres choses. On sait qu'on a des problèmes avec des poubelles qui restent sur le trottoir et c'est gênant ne serait-ce que pour des personnes âgées, avec une canne, je ne parle même pas avec un déambulateur ou un fauteuil. Bon, nous savons que nous avons un très très gros retard au niveau de la ville de SIN LE NOBLE, que rien n'a été fait en matière d'accessibilité de la ville et qu'en plus le cadre législatif évolue et qu'il va donc falloir que nous travaillions sur ce sujet, et que la meilleure façon de gérer ce dossier, c'est de le faire avec les personnes qui vivent ces difficultés au quotidien.
Donc, c'est pour ça que je vous demande d'adopter cette délibération sur la modification de la composition de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées et pour laquelle je travaillerai, comme d'habitude en parfaite transparence, en vous rendant régulièrement compte et en associant les commissions qui peuvent être intéressées aux débats, aux travaux de cette commission communale.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?
Qui s'abstient ?

Oui Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : on ne connait pas les représentants élus, pour l'instant, du conseil municipal ? On aura ça la fois prochaine.

M. LE MAIRE : Oui parce que c'est une désignation par le maire, donc aujourd'hui, on a arrêté le principe et, justement, je veux prendre le temps de réfléchir, à qui sont les meilleurs représentants des élus en fonction des différentes compétences qui seront utiles alors, je peux penser, par exemple à Jean-Claude DESMENEZ qui a en charge la sécurité et la sécurité routière, on peut penser à Jean-Paul HOURNON qui a en charge les travaux, à Johanne MASCLET qui a en charge les écoles, à la limite, on peut penser quasiment tout le monde. Je veux vraiment choisir le mieux possible les membres qui auront à travailler dans cette commission parce qu'ils auront un très très gros travail. Mais, comme d'habitude, je vous donnerai le résultat de cette désignation en préambule du prochain conseil municipal, ou je pourrai même, une fois que ça aura été désigné.

D'autres questions ou remarques ?
Comme il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette délibération.

Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas la voter ?
Des personnes qui souhaitent s'abstenir ?

Donc, la délibération relative à la commission d'accessibilité est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Nous passons donc à la délégation suivante qui est la délégation des affaires financières.

II – AFFAIRES FINANCIERES

Dont je suis également le rapporteur, et une première délibération qui est relative à la fixation des droits de place pour le marché hebdomadaire

II.3 – Marché hebdomadaire d'approvisionnement fixation des droits de place

M. LE MAIRE : Alors, la note de synthèse vous rappelle, mais en est-il besoin que SIN LE NOBLE a un marché hebdomadaire le vendredi matin au niveau du parking Jacquard et il y accueille une centaine de

commerçants ce qui fait du marché de SIN LE NOBLE, l'un des plus beaux, si ce n'est le plus beau du douaisis. On vous rappelle également que toute occupation du domaine public doit se faire en contre partie d'une redevance payable d'avance et, on vous rappelle que l'article L 2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que, les droits de place qui sont perçus dans les halles, les foires, les marchés d'après des tarifs dûment établis constituent des recettes fiscales et, comme ce sont des recettes fiscales, elles ne relèvent donc pas des compétences qui ont été déléguées par le conseil municipal au maire, mais elles relèvent du conseil municipal. Donc, c'est pourquoi on vous propose aujourd'hui d'adopter ces tarifs pour l'année en vous rappelant les tarifs qui ont été votés précédemment et qui s'élèvent à 0.68 € le mètre linéaire, 6.38 € le mètre linéaire en abonnement trimestriel, 25.10 € le mètre linéaire en forfait annuel et 80.60 € le crédit de 100 heures de consommation sur bornes électriques.
On vous rappelle également que toute modification tarifaire implique la consultation préalable des organisations professionnelles concernées.
Comme nous n'avons pas de commission marché, nous vous proposons donc simplement de reconduire les tarifs tels qu'ils existaient, il nous faut prendre une délibération pour pouvoir les appliquer et, donc de reprendre pour les tarifs, les tarifs qui ont été votés précédemment et que,… dont je vous ai fait lecture et on pourra simplement préciser qu'on travaille à la constitution d'une commission des marchés qui permettra la représentation des commerçants, des organisations syndicales qui nous permettront, si à l'avenir nous souhaitons faire évoluer les droits de place, travailler avec eux, cette modification.
Donc, y-a-t-il des questions, des remarques sur cette proposition de vote des tarifs et notamment de les reconduire tels qu'ils sont ?
Pas de question ?
Donc je mets aux voix cette proposition.
Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter cette délibération ?
Des personnes qui s'abstiennent ?

Donc la fixation des droits de place, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération suivante qui consiste, là aussi une délibération classique de début de mandat, qui est l'allocation d'une indemnité de conseil au Trésorier Municipal. Pour des missions de conseil, d'assistance du Trésorier Municipal ou du Comptable public.

II.4 – Allocation d'une indemnité de conseil au Trésorier Municipal
Alors dans la note de synthèse, on vous rappelle qu'en plus des prestations obligatoires, qui sont à la charge de cette personne comme comptable principal de la commune, le trésorier municipal peut fournir à la commune des prestations de conseil et d'assistance dans divers domaines, notamment en matière budgétaire, économique, financière, comptable. Alors, notamment pour l'établissement des documents budgétaires, la gestion financière, l'analyse budgétaire financière, la trésorerie, la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières mais peut également apporter son conseil en matière de recettes, des études juridiques, des études de réglementation, d'élaboration de documents contractuels, le suivi des contrats, le suivi d'encaissement des recettes ou la mise en recouvrement, des conseils sur la recette en général. Alors on vous a listé dotations, subventions, impôts et taxes, politique tarifaire, l'aide à la gestion de trésorerie, la mise en place du développement des régies de recettes, et un développement du recours aux moyens automatisés d'encaissements.
Alors ces prestations étant facultatives, elles donnent droit à une indemnité de conseil au comptable qui est acquise, pour l'ensemble pour toute la durée du mandat du conseil municipal. Ce qui implique donc l'obligation de reprendre une nouvelle délibération dans deux cas, soit quand il y a un changement de comptable, soit quand il y a l'élection d'un nouveau conseil municipal. Donc, c'est le cas cette année, puisque nous avons un nouveau conseil municipal.
Donc, on vous a mis en note de synthèse les modalités de calcul de cette indemnité de conseil avec une assiette qui est calculée par application du tarif à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections d'investissement et fonctionnement. Donc, vous voyez, c'est 3 pour mille sur les 7 622 premiers euros et puis, c'est dégressif pour arriver à 0.10 pour mille sur toutes les sommes qui excèdent 609 796.07 euros.

Nous vous proposons d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an en vigueur à Madame Sylvie DEREUME, receveur de la collectivité pour les prestations de conseil qu'elle assure depuis sa prise de fonction, de préciser que cette indemnité est calculée chaque année selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et que cette indemnité peut être mensualisée sur la base du douzième de l'année précédente avec une régularisation dès que nous connaissons les nouveaux montants et on vous précise, que cette indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du conseil municipal et qu'elle doit faire l'objet d'une nouvelle délibération lors du changement du titulaire du poste ou de l'élection d'un conseil municipal. On vous a mis en pièces jointes, le courrier de Madame Sylvie DEREUME qui est donc notre comptable et nous vous avons mis également, dans le cadre de la transparence la plus totale, l'état liquidatif et l'indemnité de calcul pour 2014. Donc, le calcul pour 2014 fait un taux d'indemnités à 2 424,34 euros.
Et, enfin pour être tout à fait exhaustif, vous signaler que cette délibération a été soumis pour avis à la commission numéro une, laquelle commission a donné un avis favorable à cette personne et une personne s'est abstenue, c'était Monsieur CAMPISANO.
Voilà, donc juste préciser avant, sans doute de passer la parole à Vincent CAMPISANO, s'il souhaite s'exprimer, que ce que la commission numéro une a souligné et c'est ce que je pense, c'est que ce sont des conseils de qualité à très faible coût, surtout pour une commune qui, d'une part, a besoin de beaucoup de conseils et, d'autre part, n'a pas beaucoup d'argent à donner pour des conseils, donc je pense que c'est une bonne opportunité et, que d'ailleurs, cette délibération avait été prise à l'unanimité lors du précédent mandat, si je ne me trompe pas.

Y-a-t-il des questions, des remarques à formuler ?

M. CAMPISANO : Alors, par les temps qui courent et quand on a un travail comme celui du receveur, avec les fonctions qui sont les siennes, donc on calcule sur la moyenne des encaissements faits au niveau de la ville, de tout ce qui est impôt. Et, sur cette base là, ce sont les trois dernières années, on fait une moyenne et sur cette moyenne, donc on calcule la somme à attribuer pour les conseils. Si j'ai bien compris, c'est ça. Donc là, on parle de 2 424 euros en supplément du salaire que Madame le Trésorier Public, le receveur de SIN LE NOBLE, va recevoir et pour une durée de six ans. On ne tient pas compte des nouvelles recettes qui vont avoir lieu avec Bils Deroo, avec GIFI, on ne tient pas compte des nouvelles recettes qui vont avoir lieu durant les six ans, de la zone du Raquet, et donc cette moyenne va augmenter et cette moyenne va faire en sorte que de 2 400 euros par an on va donner certainement 3 000 euros ou plus au receveur. Moi, je sais que quand j'ai un PV, le receveur se fait un malin plaisir de,… si c'est pas le receveur, c'est quelqu'un d'autre mais en me disant vous devez payer telle somme dans un délai de …
Moi, au niveau du conseil…le conseil que doit faire le trésorier public, c'est son travail de fonctionnaire, son travail à faire. Alors, la récompenser parce qu'elle nous donne des conseils, alors qu'on a un service juridique maintenant, donc, ça me semble un peu « indécent » à ce niveau-là par les temps qui courent et par les temps de crise qu'il y a actuellement, je ne pense pas qu'il faille donner 2 424 euros à quelqu'un qui a un emploi sûre, fixe, à vie. Donc je ne vais pas voter contre parce que, donc vous faites bien de rappeler qu'on l'avait voté avant, mais, je rappelle à chaque fois que vous dites ça qu'il y a là une solidarité de groupe, donc dans une majorité comme la vôtre, donc personne n'intervient contre vous Monsieur le Maire, donc pareil à l'époque de Monsieur ENTEM, personne n'intervenait, c'était le vote de groupe. Mais, en interne, on peut aussi dire ce que l'on pense, et dire si c'est bien ou c'est pas bien dans notre fort intérieur. C'est mon cas, et au nom de mon groupe, donc de la liste « Sincère avec Vous », nous n'allons pas voter pour, nous n'allons pas voter contre non plus, on va s'abstenir simplement.

Merci Vincent.

M. Le Maire : Madame BRIDOUX, vous vouliez prendre la parole, j'ai vu.

Mme BRIDOUX : Vous avez deviné ?

M. Le Maire : Oui, je l'ai senti.

Mme BRIDOUX : C'est véritablement un combat d'arrière garde, parce que ça a toujours existé cette indemnité au receveur, on peut être pour, on peut être contre, après, on peu faire de la démagogie. Y a très très peu de villes qui ne votent pas cette indemnité. Ça vient du temps, du temps où c'était une fonction qui s'apparentait aux fonctions libérales plus qu'aux fonctions de fonctionnaires justement et, c'est un petit reste de ce qui existait auparavant donc, on a toujours eu cette délibération à voter, elle a toujours été votée et, je vous dis très très peu de villes ne la vote pas alors, si on ne la votait pas majoritairement, ça ne veut pas dire qu'elle ne ferait pas son travail, bien au contraire, mais franchement, c'est « Combat d'arrière garde ».

M. le Maire : Merci

M. CAMPISANO : Je précise que Madame BRIDOUX était de gauche avant

M. le Maire : Quelques précisions que je souhaite apporter. Alors, effectivement, je pense qu'on ne va pas bagarrer des heures dessus. Il y a des choses, à mon avis, plus importantes pour les sinois. Malgré tout, quelques précisions pour, corriger quelques imprécisions. Moi, je ne pense pas que cette indemnité va augmenter, puisqu'en fait cette indemnité est calculée sur les montants des budgets. Or, nous sommes aujourd'hui, sur des budgets très élevés, puisque nous sommes sur des budgets d'investissement en matière de rénovation urbaine. Donc, dans les années,… lorsque nous sortirons de la rénovation urbaine, normalement, nos budgets vont quand même subir une forte baisse. Donc, je rappelle, que cette année, de mémoire, je pense qu'on a un budget d'investissement qui est à presque 16 millions d'euros parce qu'on est sur le groupe scolaire. Donc une fois que le groupe scolaire est bâti, on aura,… déjà on va déjà bien avoir du mal à financer ces projets, donc derrière, on fera le calcul de la rénovation urbaine, la voilure sera mécaniquement réduite donc deux précisions dans ce propos :

1) ce ne sont pas sur les recettes fiscales, c'est sur le budget et donc comme nous sommes aujourd'hui sur des budgets très élevés, étant donné le contexte de rénovation urbaine, normalement, ça ne devrait que baisser. Ceci dit, j'aimerais que ce soit en hausse ce qui voudrait dire qu'on a des gros budgets, donc moi je serais très content si on augmentait dans les années qui viennent, l'indemnité du contrôleur parce que ça voudrait dire que nos budgets sont en hausse, ce qui, à mon avis n'est pas dans l'air du temps. Donc, ça c'est la première précision que je voulais apporter.

2) Après c'est une précision, parce qu'avec Vincent, on aime bien se taquiner, c'est que la parole est entièrement libre au sein de mon groupe et, que ceux qui ne sont pas d'accord de voter, on bien le droit de ne pas le voter. Voilà, c'est aussi clair que ça. Donc, on a du dialogue avant, pendant, après. Donc, je tiens à rassurer, l'un n'est pas l'autre. Et, avant c'était avant, on se le dit souvent les yeux dans les yeux, donc, aujourd'hui, c'est sans doute une nouvelle façon de fonctionner, mais ici personne n'a eu le couteau sous la gorge pour voter ce que je dis, et le maire, il est un maire, ce n'est pas un monarque tyrannique. Donc, il n'y a pas de tyran, c'est un maire très démocratique avec les associations, avec son opposition et avec sa majorité. Voilà.

Alors, après, pour le reste, comme Madame BRIDOUX le dit, combat d'arrière garde ou pas, chacun a son opinion. En tout cas effectivement bagarrer pour 2 424 euros pour quelque chose qui existe depuis très longtemps et j'ajoute, parce que je commençais mon propos tout à l'heure en parlant de l'économie que l'on faisait sur la retranscription de ces conseils municipaux, là, il y a 10 000 euros à gagner. Voilà, y-a plein de choses sur lesquelles on essaie de gagner cinq mille euros, dix mille euros.

Au jour d'aujourd'hui, vous le savez bien puisqu'il y a eu beaucoup d'études de faites, et on le sait sur la rénovation urbaine, il y a des experts qui nous accompagnent et jamais c'est 2 424 euros pour un an de conseils. Y-a des conseils,.. on a eu l'occasion, ici, de discuter de conseils juridiques qui étaient à 300, ou 400 euros de l'heure, donc là, c'est quand même pas cher payé de l'heure et dans le contexte très tendu, on a quand même un rapport de trente-quatre pages de la Chambre Régionale des Comptes. A corriger, je me dis que ça peut être bien d'avoir le contrôleur, le comptable public qui nous conseille. Je faisais une réunion, la dernière fois avec Madame DEREUME qui me disait : « *mais écoutez, dès que j'ai un peu de temps libre, je regarde s'il n'y a pas possibilité de chercher un peu de DGF en plus (de Dotation Globale de Fonctionnement) parce que peut-être en jouant sur un levier ou deux, on pourrait aller gagner un peu de….)*

M. le Maire : donc tu vois, c'est ça le conseil je sais qu'au niveau de la Direction Financière, c'est une relation quasi quotidienne parce que, oui on a besoin de conseils et puis parfois, on a aussi besoin de,… que nos paiements passent parce qu'on a besoin de payer quelqu'un en urgence plutôt que,… Donc ça c'est des conseils, ce sont des régies également. Moi, j'ai travaillé avec Madame DEREUME et vous savez que dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes y a des anomalies qui ont été relevées sur la gestion des régies. Bien là, c'est aussi quelqu'un qui peut nous amener son conseil sur la tenue des régies, donc, dans le contexte qui est celui de SIN LE NOBLE, on a besoin de beaucoup de conseils mais, malheureusement, on n'a pas beaucoup d'argent pour payer ces conseils. Alors, après effectivement, on peut aussi, ne plus rien payer, et puis… mais bon,… Mais il faut savoir, c'est exactement le même débat pour moi que pour le Directeur de Cabinet, il faut savoir investir un euro pour en gagner deux, mais là, on vous demande d'investir 2 424 euros et c'est vrai que c'est une délibération qui en général ne fait …..
Alors, après c'est une question de principe, tout le monde peut avoir raison autour de cette table, il y a une position de principe, il y a une position de pragmatisme de personnes qui sont encrées dans la réalité, dans le quotidien. Nous sommes, moi je propose d'adopter cette délibération et d'allouer une indemnité de conseil. Maintenant tous ceux qui sont autour de la table sont libres de leur vote, qu'ils sont dans l'opposition ou dans la majorité.

D'autres questions ou remarques ?

Donc, je vous propose de mettre aux voix cette délibération.
Qui souhaite voter contre ?
Qui vote pour ?
Qui s'abstient ? (rires…)

Donc la délibération est adoptée à l'unanimité moins une abstention de Monsieur Vincent CAMPISANO qui verra l'accueil qui lui sera fait, quand il ira payer son PV la prochaine fois. (rires…) ou, quand il demandera un délai de paiement pour les impôts (rires…)

ADOPTE A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION (M. CAMPISANO)

M. LE MAIRE : Donc nous pouvons passer à la délibération suivante qui est, toujours au niveau des affaires financières, une délibération relative à une garantie d'emprunt à la société NOREVIE pour deux projets de constructions qui sont déjà réalisés.

II.5 – Garantie d'emprunt SA HLM NOREVIE – « Le Presbytère » et « Le Raquet »
M. le Maire : Dans la note de synthèse, on vous explique que cette décision avait déjà été prise par le conseil municipal lors de sa réunion du 25 septembre 2012 et le conseil municipal avait pris une délibération octroyant à la société NOREVIE des garanties d'emprunt pour des constructions sur deux sites différents, le lot RF du Raquet et le site de l'ancien Presbytère. Donc, on peut vous donner le détail, il y a donc pour le Raquet le,… c'était un PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) qui était scindé en deux parties (une construction pour 390 000 € et une partie acquisitions foncières pour 200 000 €) avec un taux d'intérêt actuariel annuel de 2.05 % et un taux annuel de progressivité de 0.50 % qui était visé.

Pour le Presbytère, c'était un PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) lui-même scindé également en deux parties, une partie démolition pour 1 500 000 € et une partie acquisition foncière pour 820 000 €. Donc, cette fois ci était visé un taux d'intérêt actuariel annuel de 2.85 % et un taux de progressivité de 0.50 %. Alors nous avons donc, puisque c'était une délibération du 25 septembre 2012, et nous avons reçu, il y a quelques semaines, un courriel de la société NOREVIE de septembre 2014, qui nous faisait part de l'irrecevabilité de la garantie qui avait été octroyée par l'assemblée délibérante et donc, elle nous demandait de proposer une modification des taux en vigueur et elle nous précisait que le précédent acte du 25 septembre 2012 n'était pas certifié exécutoire. Alors, une petite précision, donc effectivement, dans la délibération lorsque NOREVIE a présenté la délibération, il y avait un problème dans les taux et, il y avait aussi un autre problème puisque la délibération du 25 septembre 2012 n'est pas certifiée exécutoire.

Donc, on a déjà, aussi là, parlé des soucis juridiques de la ville, « j'espère par le passé », mais soyons honnête, je pense que nous ne sommes pas encore tout à fait à l'abri parce qu'il y a un gros gros travail à mener au niveau de la sécurisation juridique. Mais c'est un exemple parmi d'autres puisque la délibération n'est pas certifiée exécutoire. Alors pour l'information, puisque nous sommes en début de mandat et puis pour,… tout le monde ne sait peut être pas comment une délibération est rendue exécutoire et puis pour la population qui nous fait l'honneur d'assister à nos travaux,… Donc il y a deux formalités pour qu'une délibération soit rendue exécutoire, il faut un tampon,… il faut un tampon de la Sous-Préfecture, donc cette condition avait été remplie, mais il faut également, que soit la délibération ait été, ait fait l'objet d'un affichage ou, qu'elle ait été publiée au registre des délibérations et ça, il n'est pas fait mention de cet affichage ou de cette publication au registre des délibérations, ce qui rend donc, non exécutoire, la précédente délibération.

M. LE MAIRE : Donc, on vous propose aujourd'hui, d'une part d'abroger cette délibération du 25 septembre 2012, donc pour, notamment pour le changement de circonstance de faits qui sont les taux d'intérêts qui n'étaient pas ceux,…et ensuite de nous prononcer sur la garantie d'emprunt qui était précédemment octroyée mais qui se doit donc d'être actualisée.
Donc en pièces jointes, dans votre dossier de conseil municipal, nous avons mis la délibération du conseil municipal du 25 septembre 2012 ainsi que le courriel de l'entreprise, de la société NOREVIE.
Je vous informe que, également la commission qui a travaillé sur cette question, s'est prononcée, à l'unanimité sur le principe de cette délibération. Malgré tout, je souhaite apporter un éclairage sur cette question des garanties d'emprunt, je pense que nous prendrons une délibération de principe lors du prochain conseil municipal. Mais la position, tout au moins du groupe majoritaire, mais nous en discuterons en commission, et nous verrons si on nous fait changer d'avis, ce serait de ne plus octroyer de garanties d'emprunt, de ne plus accorder de nouvelles garanties, alors pour plusieurs raisons.
La première raison est que ces garanties que l'on accorde aux bailleurs, leur permettent de réaliser une économie, puisqu'il y a une …. « Comment ? » Comme il y a une garantie communale, eux font une économie, par contre ces garanties sont expertisées par les banques au moment des prêts à accorder à la ville de SIN LE NOBLE et le risque est donc plus élevé pour les prêteurs ce qui a été le cas très souvent ces derniers temps, il y a donc un refus des banques de prêter, ou, si elles prêtent, elles prêtent avec une prime de risque. Donc j'ai demandé qu'on me donne le montant des garanties, donc actuellement la ville de SIN LE NOBLE, sans ces garanties NOREVIE, sur lesquelles nous avons à nous prononcer aujourd'hui, la ville de SIN LE NOBLE a en garantie, 18 742 628 € voilà, ce qui veut dire que si une des sociétés, on peut toujours dire que ça n'est pas possible, mais il y a des états qui sont en faillite, il y a des banques qui ont été en faillite aux Etats-Unis, donc peut-être un jour qu'une société de logement pourrait l'être également donc, ça veut dire que la ville s'engage à suppléer l'emprunteur en cas de défaillance. Bon, je vous rappelle le chiffre pour votre information, c'est un chiffre que j'ai demandé à la direction financière cet après-midi 18 742 000 € d'emprunts que la ville a garantis. C'est dans nos documents financiers.

Je vous propose donc, aujourd'hui, de voter exceptionnellement ces garanties parce qu'il est tout à fait normal d'honorer la parole qui avait été donnée par la ville par délibération du 25 septembre 2012 et, je propose que,… enfin nous avons déjà de façon informelle discuté de cela au niveau de la commission numéro une, où s'était dégagé un consensus, Des membres de la majorité étaient d'accord mais les membres de l'opposition présents étaient eux aussi assez d'accord. Du point de vue de la,… du risque et de la gestion financière de la collectivité qui a beaucoup de mal, elle, à se faire financer ses emprunts et ses investissements et ensuite, également sur la volonté d'une pause, de ne pas favoriser pendant quelques temps le développement de logement social et d'aller sur une pause en attendant de voir un peu la fin de la rénovation urbaine et également de voir l'avenir de « l'éco quartier du Raquet » et de voir ensuite, de laisser à la ville, le temps, je l'espère de se refaire une santé financière, qui au jour d'aujourd'hui, est plus que précaire.

Et donc, d'adopter cette délibération qui consiste, je le rappelle en l'abrogation de la délibération 433/2012 adoptée par le conseil municipal en séance du 25 septembre 2012 et d'accorder la garantie communale à hauteur de 50 % aux emprunts prévus ci-dessous. Donc, un prêt PLAI sur constructions, acquisitions foncières pour Le Raquet (5 logements, constructions, acquisitions : 390 000 € de PLAI et 200 000 € pour l'acquisition foncière).

Donc, je vous passe la lecture des taux, c'est très technique et ensuite, la même chose pour le Prêt Locatif à Usage Social, démolition et acquisition foncière au niveau du presbytère, cette fois-ci pour la démolition du presbytère et la construction de 25 logements collectifs, 1 500 000 € pour la démolition et 820 000 € de prêt PLUS pour l'acquisition foncière.

Donc, je vous lis quand-même l'article 3 : l'article 3 précise que, dans le cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive en renonçant au bénéfice de discussion et sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Voilà, on ne peut même pas dire qu'on n'a pas les ressources, on est obligé de payer et donc, on s'engage pendant toute la durée du prêt et libérer en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunteur. Voilà, mais c'était une délibération qui avait déjà été prise, on ne l'a… enfin la parole de la ville de SIN LE NOBLE doit être respectée. Le bailleur NOREVIE avait cette parole de la ville, il a engagé ses programmes donc, il est tout à fait normal que nous faisions face à cet engagement.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?
Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Deux petites précisions. La première, c'est que déjà, il fut un temps où nos finances étaient beaucoup plus importantes et nous garantissions à 100 % les constructions. Il y a eu le gros chantier des épis, parce que ça remonte, les 18 millions dont vous parlez, remontent là, peut-être que certains emprunts sont terminés mais, il y a eu quand-même pas mal de constructions donc, c'était à 100%. Depuis le mandat précédent et assez vite, nous avons diminué à 50% et encore, pas forcément, puis qu'il y a eu des emprunts, des garanties d'emprunt que nous n'avons pas acceptées. Ça c'est une première chose. La deuxième chose, compte-tenu du fait que, il va y avoir Le Raquet, on a, les élus communautaires, notamment de mon groupe, ont demandé à la CAD de faire une étude pour que la CAD prenne le relais de ces garanties d'emprunt. Alors, j'avais entendu une première, une première réflexion du Président, suite à cette étude où la CAD prendrait dans ce cas-là une assurance, enfin etc.. Disons que la réflexion n'a peut-être pas encore aboutie mais je pense qu'il y a lieu de reparler de cela parce que toutes les communes ayant des difficultés financière, forcément ne vont plus donner de garantie d'emprunt ce qui ne va pas non plus favoriser la résolution du manque de logements dans le douaisis parce que ça c'est une réalité qui n'a pas changé. Donc, si vous voulez, on avait pris en compte les difficultés de la ville, sur certains dossiers, sur certains programmes, et notamment les PLAI puisque les PLAI pour les personnes qui ne savent pas trop à quoi ça correspond, c'est pour les personnes les plus en difficulté et donc avec des loyers très très bon marché et, pour avoir des loyers très très bon marché, il faut que le coût de la construction soit le plus petit possible et si l'on veut que ces loyers très très bon marché correspondent à des choses de qualité, ça nécessite des efforts de tous. Donc, déjà certaines garanties n'ont pas été données, mais c'est surtout la réflexion de l'ensemble des communes de la CAD qui sollicite la communauté d'agglo. pour prendre le relais.

A savoir aussi, que le conseil général avait fortement insisté, en la personne de Charles BEAUCHAMP, puisqu'il était responsable, Vice-Président chargé du Logement précédemment, sur le fait que c'était la seule agglo. qui n'avait pas, qui ne donnait pas de garanties d'emprunt. Bon, écoutez, maintenant vous êtes à la CAD, à vous le travail.

M. Le Maire : Alors, juste quelques précisions, même si je suis à la CAD, Monsieur ENTEM est aussi à la CAD. Donc, il n'est malheureusement pas là aujourd'hui, mais je pense que vous pourrez lui passer l'info, et effectivement collectivement, on peut porter des demandes et des projets, donc je ne suis pas le seul élu communautaire. Donc, Christian ENTEM y est également donc on pourra également l'inviter à faire ce travail.

M. le Maire : Merci de vos remarques pertinentes.
Deux précisions, toujours pour la bonne information, le capital qui était dû à l'origine, c'était 29 589 000 €.
Voilà, la ville avait cautionné pour presque 30 millions d'euros d'emprunts. Nous sommes aujourd'hui, avec les sommes d'aujourd'hui, on va de nouveau avoisiner les 20 millions d'euros et toujours puisque Madame

BRIDOUX expliquait la réduction des coûts, d'après ce que j'en sais ces garanties d'emprunt permettent de baisser de 2% le coût de la construction, je ne sais pas si c'est les chiffres que vous aviez en tant que responsable du logement, mais c'est ce que,… je me suis renseigné sur cette question, c'est à peu près 2% de baisse du coût de la construction, au jour d'aujourd'hui, je vous dis, il y a deux visions, d'une part la ville de SIN LE NOBLE, sa situation tout le monde la connaît et, ensuite de toute façon, c'est parce que nous souhaitons également une pause au niveau de la construction sur SIN LE NOBLE, le temps de voir un peu ce qui va sortir de la rénovation urbaine du quartier concerné, ce qui va sortir de l'éco quartier du Raquet et également une réflexion sur la mixité sociale puisque je vous rappelle que seuls 38 % des sinois paient l'impôt et que,… je rêve qu'il y ait 50 % au moins qui paient l'impôt, ce serait, une vrai mixité sociale pour moi.

D'autres remarques ou questions sur cette problématique, sur cette garantie d'emprunt à accorder à NOREVIE ? Vincent CAMPISANO ?

M. CAMPISANO : une petite remarque que je fais maintenant, au niveau de l'irrecevabilité des effets non exécutoires. NOREVIE s'en tire très bien, puisque les taux d'intérêts qui étaient prévus pour ces emprunts de 2.55 pour PLAI, deviennent à un moins 0.20 donc 0.80 % et pour le PLUS, de 3.35 nous passons à 1.60 %. Donc, grâce à cette irrecevabilité, parce que ce n'est pas rendu exécutoire.

M. le Maire : J'ai toujours du mal à dire grâce à, on va dire à cause. Parce qu'on va quand même pas se réjouir qu'il y a des décisions du conseil municipal qui soient non exécutoires. Donc on peut le noter maintenant, ça mène pas grand-chose, ça fait effectivement dire que NOREVIE fait une bonne affaire, mais, à mon avis, c'est pas juste parce que c'est non exécutoire, c'est parce que les taux d'intérêts ont baissé entretemps. A mon avis, ça n'a rien à voir avec le fait que ce soit,….. Ça aurait pu être l'inverse mais de toute façon, je pense que c'est juste parce qu'ils ont eu leur…… mais ça n'a rien à voir, c'est deux faits parallèles pour moi.

Donc, je vous propose d'adopter cette délibération.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas l'adopter ?
Des personnes qui s'abstiennent ?

Non, donc cette délibération est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. le Maire : A voilà, je vais pouvoir me reposer cinq minutes, nous passons donc à la délégation « sports et équipements sportifs » dont le rapporteur est Patrick ALLARD qui va nous expliquer ce qu'il va vous demander de voter une subvention exceptionnelle

IV - SPORTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

IV.6 – Subvention exceptionnelle à l'association « Aikido SIN LE NOBLE »

M. ALLARD : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous.
Le sportif va ralentir comme ça Monsieur le Maire pourra reprendre son souffle.
Il vous est proposé de voter le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Aïkido de SIN LE NOBLE ».
Dans la note de synthèse, il est rappelé que les associations locales sont des lieux d'évasion, de découverte mais surtout des lieux d'expérimentations démocratiques, citoyennes et sociales.
Dans le cadre de son soutien à la vie associative, la commune de SIN LE NOBLE attribue chaque année des subventions, elle entend ainsi favoriser le fonctionnement et le développement, en toute indépendance, des associations relevant de l'application de la loi du 1er juillet 1901.
Il est à noter que les associations subventionnées doivent utiliser les fonds octroyés, conformément à l'objectif associatif et au projet présenté.
Elles doivent également faciliter les procédures de contrôle financier de la collectivité en transmettant leurs documents administratifs et comptables.

L'association « AIKIDO SIN LE NOBLE » : afin de dispenser une formation optimale auprès de ses adhérents, a sollicité la Commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle au titre de la saison sportive 2014 – 2015.

Cette demande porte sur un montant total de 500 €. La subvention exceptionnelle permettrait à l'association qu'elle ait un tapis de chute et du petit matériel pour la formation des élèves du club, surtout pour les jeunes enfants. Je précise également que la commission n° 2 a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. le Maire : Merci Monsieur ALLARD
Donc, je vous propose d'adopter cette délibération de versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association « AIKIDO SIN LE NOBLE ». On vous a mis, en pièce jointe, la demande de subvention de son président, Monsieur Laurent DAMBRINE.
Monsieur ALLARD, vous a précisé, l'avis favorable de la commission. Précisons notamment, enfin tout de même, que la commission a souhaité qu'on insiste bien sur le volet exceptionnel de la subvention, ce qui a donc une petite conséquence au niveau de la délibération en son article 2.
Donc, l'article 1 qui autorise le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de la saison 2014-2015 de 500 € à l'association « AIKIDO SIN LE NOBLE » et on vous rappelle que dans l'article 2, les dépenses correspondantes sont prélevées sur les crédits inscrits sur le budget de la commune au chapitre 6574. Mais comme il s'agit bien d'une subvention exceptionnelle, on inscrira donc cette dépense au niveau du chapitre 67 qui est celui des subventions exceptionnelles. Voilà.
Alors, avec cette petite modification qui prend acte de la position de la commission, qui a bien voulu insister sur le caractère exceptionnel puisque c'est pour financer des tapis de,… un tapis de chute et du petit matériel pour la formation des élèves du club, je vous propose d'adopter cette délibération, sauf si vous avez des questions ou des remarques à formuler sur cette proposition.

Pas de remarque, pas de question ?
Donc, je vous propose de mettre aux voix cette délibération.
Y-a-t-il des personnes… ?
On va la voter positivement parce que je pense que pour une association, une subvention, on peut voter positivement.

Qui est d'accord pour accorder une subvention exceptionnelle de 500 € ?
Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?

Donc, la délibération est adoptée à l'unanimité, 500 € de subvention exceptionnelle pour l'association « AIKIDO SIN LE NOBLE »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Maire : Donc, toujours au niveau de la vie associative, mais cette fois-ci non sportive, donc au niveau de la délégation « Vie associative, Commerce, Artisanat », donc Madame DELATTRE qui va nous présenter une demande de subvention de démarrage

VI – VIE ASSOCIATIVE – COMMERCE ET ARTISANAT

VI.7 – Versement d'une subvention de démarrage à l'association « Les Zigotos »

Mme DELATTRE : Bonjour,
L'association « Les Zigotos » a été créée le 22 mai 2014 et déclarée en Sous-Préfecture de Douai, le 11 juin 2014. Le but de cette association est de contribuer au développement de la structure multi-accueil, de créer des rencontres et de faciliter les échanges entre les parents. Cette dernière a sollicité la ville par un courrier reçu le 21 août 2014 afin d'obtenir une subvention de démarrage pour les aider à couvrir les frais

d'inscription de Sous-Préfecture, de Préfecture, leurs diverses fournitures d'installation et les frais engendrés pour l'organisation de leur première manifestation.
Il vous est donc proposé d'accorder une subvention de démarrage de 80 €.

M. le Maire : Donc,… Merci Madame DELATTRE pour cette présentation. Donc, là je pense que tout le monde a bien compris ; une nouvelle association créée en mai, déclarée en Sous-Préfecture en juin, qui nous adresse une demande de subvention le 21 août 2014 qui vous est annexée dans votre dossier de conseil municipal, avec un but associatif qui est de contribuer au développement de la structure multi-accueil, c'est des rencontres et des échanges de parents. L'avis favorable de la commission n°2 qui a examiné cette demande de subvention.

Y-a-t-il des remarques ou des questions, Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Bien évidemment on va voter 80 € mais à la commission, j'ai fait remarquer quand-même que 80 € pour une subvention de démarrage c'est vraiment très très faible. Puisque nous n'avions pas eu d'ordre du jour à la commission, on nous a dit que ça va se faire la prochaine fois, j'avais pas regardé combien coûte l'inscription au journal officiel, c'est près de 50 €. Donc, quand ils ont payé leur inscription au journal officiel, envoyé les premiers timbres s'ils ont besoin de réunir des gens, c'est tout, y a plus un sous. Donc c'est vraiment un très faible montant pour une subvention de démarrage.

Donc, à la commission il a eu des « sortes » de propositions qui pourraient faire que les associations pourraient quand même si elles n'ont pas un an d'existence, faire une demande de subvention ordinaire. Bon, c'est une proposition, puisque les commissions ne font que des propositions mais je tenais quand même à dire que 80 € c'est vraiment pas beaucoup, mais je sais aussi, que comme la fois dernière, une subvention avait été votée de 80 €,…..

M. le Maire : Merci de vos propos auxquels on peut souscrire. Effectivement et j'y souscris tellement que je souscris même à la dernière partie puisque lors du dernier conseil municipal une telle subvention de démarrage avait été votée à l'unanimité des 33 membres du conseil municipal sans aucune discussion. Ce qui prouve l'utilité du travail en commission puisque cette remarque n'était pas sortie préalablement lors du dernier conseil municipal qui avait examiné exactement les mêmes choses. Bon, ça c'est la première chose.
Peut-être une explication sur ce montant qui est faible, mais j'ai,… puisque je n'avais pas pu assister puisque j'étais en réunion avec les services de police le jour de la commission n° 2. Je n'ai donc pas pu assister mais, j'ai bien évidemment pris connaissance du compte rendu donc, j'avais vu votre remarque où vous disiez que c'était quasi une aumône ce qui m'a interpellé. J'ai donc regardé les subventions qui sont accordées à d'autres associations qui, elles sont connues, qui elles ont parfois des dizaines, des centaines d'adhérents et, j'ai ainsi noté l'école à l'hôpital : 100 €, l'APACER : 150 €, l'AATDM OM du Nord : 120 €, les médaillés du travail : 150 €, les trésors de vie : 100 €. Donc après ce qu'il y avait au… La première fois que nous avons voté une subvention de démarrage à 80 € c'était justement dans un souci de pertinence, en disant : il y a des associations qui existent, qui sont connues, et qui ont 100 €. Il y en a quelques unes à 100, 120 €. Moi je ne trouvais pas pertinent qu'une association que l'on ne connait pas, qui n'a que quelques membres ait 150 € alors que des associations, je pense à celle des médaillés du travail puisque c'est une association que je connais bien puisque c'est mon père qui la préside, donc je sais que c'est des centaines d'adhérents, 150 €, et on connait plein d'associations, notamment les associations non sportives qui ont des volumes de subventions très faibles. On le reconnait et j'espère qu'on pourra, au cours du mandat, aller vers une montée en puissance sur le financement des associations.
Ce n'est pas une promesse, c'est un souhait, c'est même plus qu'un souhait, c'est un espoir, mais, c'est aussi donc par pertinence de se dire, ben moi je suis président d'une grosse association, je fais plein de choses sur SIN LE NOBLE depuis des années, j'ai des dizaines, des centaines d'adhérents, et j'ai moins qu'une association qu'on ne connaît pas. Donc, et c'est une volonté de dire, on accompagne. Ça règle effectivement les premiers frais administratifs, mais vous l'avez dit, la majeure partie des frais administratifs c'est des frais d'inscription à 50 €, c'est quelques timbres, quelques enveloppes. Malgré tout, à partir du moment où on déclare une association en sous-préfecture, c'est qu'il y a au moins quelques membres qui composent le bureau. Ça veut dire quelques dizaines d'euros. En général, les cotisations les plus faibles sont aux alentours d'une dizaine d'euros, enfin ça tourne,… on a là aussi quelques dizaines

d'euros qui permettent de lancer le fonctionnement et de faire ses preuves. Voilà, donc c'était maintenant, c'était les commissions, je l'ai dit, sont là pour travailler, analyser les délibérations, faire remonter les problématiques, donc moi je l'ai noté, je ne suis pas loin de partager, enfin je le partage même, 80 € c'est peu, mais le problème, c'est que 100 ou 120 € pour des associations connues c'est peu donc il faut faire quand même,… moi c'était la vision que nous avions, maintenant la porte est ouverte nous pouvons en discuter dans les prochaines commissions et établir une règle qui soit, puisqu'après effectivement, on a voté des subventions de démarrage à 80 € et pourquoi du jour au lendemain changer, c'est vrai qu'après, il faut qu'il y ait le principe d'égalité qui soit respecté.

Y-a-t-il d'autres interventions sur cette délibération ?
Donc je vous propose de la mettre aux voix.
Qui souhaite accorder cette subvention de démarrage à l'association « Les Zigotos » pour 80 € ?
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas la voter ?
Qui souhaitent s'abstenir ?
Donc, l'association « Les Zigotos » aura une subvention de démarrage de 80 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc la délégation sur les ressources humaines, dont je suis le rapporteur également.

VII – RESSOURCES HUMAINES

VII.8 – Attribution du régime indemnitaire relatif au grade de psychologue territorial et la création de l'indemnité de risques et de sujétions spéciales des psychologues.

M. le Maire : Donc, on vous explique dans la note de synthèse que c'est une délibération qui vient en en écho d'une délibération que nous avons prise, je crois lors du dernier conseil municipal, sur la création d'un poste de psychologue territorial. Donc, on vous explique dans la note de synthèse que le conseil municipal avait défini le régime indemnitaire en novembre 2005 et 18 janvier 2006 qu'il pouvait octroyer au personnel communal. Donc, ces délibérations ne prenant en compte que les indemnités qui pouvaient être versées aux titulaires d'un grade présent dans la collectivité. Or, il s'avère que nous avons créé lors du dernier conseil municipal un poste de psychologue territorial. Ce grade n'était pas jusqu'à présent, dans la collectivité. Il nous faut donc, aujourd'hui, instaurer le régime indemnitaire afférent à ce grade soit, ici, dans le cas présent, une indemnité de risques et de sujétions spéciales des psychologues.

Donc, on vous explique un montant annuel de référence fixé à 3 450 €, un montant maximal individuel de 150 % du montant de référence soit 5 175 €. Donc, juste une précision, c'est une création purement administrative, puisque la personne était déjà membre des effectifs de la Commune et donc, elle avait déjà son régime indemnitaire, sauf qu'aujourd'hui, elle est passée sur un grade de psychologue territorial et qu'il faut donc mettre le régime indemnitaire qui est équivalent mais qui, d'un point de vue financier et budgétaire, est équivalent au régime indemnitaire dont je ne sais pas, je pense que c'était la filière administration, administrative donc, ça n'a pas de surcoût pour la collectivité. C'est vraiment quelque chose qui est neutre, c'est juste une délibération très administrative.

Y-a-t-il des questions, des remarques ?
Juste préciser qu'on vous,… l'avis favorable de la commission. – Vincent CAMPISANO -

M. CAMPISANO : Donc, j'étais favorable au départ et, après avoir consulté mon groupe, donc, je vais m'abstenir du vote tout simplement.

M. le Maire : tu veux expliquer pourquoi ?

M. CAMPISANO : Parce que, il y a des doutes qui subsistent sur le rôle de la psychologue dans les mois futurs et dans les années futures. Donc, c'est ce qui a été posé comme question, on a relevé cette chose, donc savoir si la psychologue allait être psychologue pendant la durée du mandat ?

M. le Maire : Alors, juste une petite précision avant de répondre. S'il y a des doutes, il y a une commission où l'on pose cette question et un conseil municipal ou on pose cette question avant de dire je vote pas. Ça me semble logique. On l'a dit et tu étais le premier à le dire lors du conseil d'installation, on est là pour dialoguer, travailler en commun donc, je t'avoue que là, c'est rare, puisqu'on s'entend très bien, mais justement, comme on s'entend très bien, je me permets de te le dire, j'avoue ne pas comprendre ta position, alors que tu n'as pas posé la question. Si tu as un doute, nous sommes là pour essayer de le lever. On y arrive parfois, on n'y arrive pas d'autres fois.

M. CAMPISANO : Tu as raison, mais, si on l'avait eu, comme le dit Madame BRIDOUX, le document avant, on aurait pu discuter avant. Nous l'avons sur place au moment précis où j'étais favorable. Donc, après avoir parlé avec le groupe, donc, le groupe est tombé d'accord sur une décision qui était de s'abstenir.

M. le Maire : Enfin ceci dit, ta réponse ne réponds pas à ma question. Est-ce que tu aurais pu,… avant de nous dire que tu s'abstenais, tu aurais pu dire j'ai un doute, est-ce que tu peux essayer de lever le doute, quoi ?

M. CAMPISANO : On peut en discuter,… Mais je veux dire, c'est peut-être pas l'occasion d'en discuter maintenant au sein de la commission.

M. le Maire : Ecoutes, si on ne le fait pas en conseil municipal, je ne sais pas quand on le ferait ?

M. CAMPISANO : Je suis d'accord, je suis d'accord… Donc là, le fait de nommer la personne que je connais bien et que j'aime bien, que j'estime bien, je veux dire, y a pas, c'est pas une question de personne parce qu'elle est dans la salle, donc….

M. le Maire : Je crois que ça va la rassurer !

M. CAMPISANO : Non mais bon, c'est simplement de la même manière, un rôle, un poste, grade a été effectué. La fois dernière, donc sur le poste attribué de psychologue qui n'existait pas à SIN LE NOBLE donc, ça a été fait, le même régime indemnitaire, vu le grade qui a été maintenant acquis lui donne droit à ces attributions de régime indemnitaire supérieur, c'est ce que j'ai compris.

M. le Maire : Tu n'as pas bien compris, mais…

M. CAMPISANO : C'est pas ça : Donc je demande des explications là-dessus et savoir sur,…ce qui change au niveau de sa rémunération.

M. le Maire : J'ai dit que ça ne changeait rien du tout, c'était juste une décision administrative. Alors, on va refaire, même une partie du conseil municipal du 17 septembre, puisque j'ai expliqué que nous avons une salariée qui était donc dans la filière administrative, si je ne me trompe pas, c'est ça. Et, cette salariée a passé un concours. Donc, je pense que ça fait très longtemps que tu es élu, donc tu connais le fonctionnement de la fonction, enfin les modes de la fonction publique. Cette personne passe un concours, donc au bout de deux ans, son concours, si elle n'est pas titularisée, sur un poste pour lequel elle a passé son concours, elle perd le bénéfice de son concours. Or, cette personne, c'était un concours, où elle passait cadre A, nous avons donc décidé, et, si je ne me trompe pas, ça a été voté à l'unanimité, cette délibération, le 17 septembre 2014. Donc, tous les membres ici présents ont voté la création de ce poste. Donc, ça ne coûte rien puisque cette personne est déjà en poste chez nous. Simplement, aujourd'hui, pour qu'elle ne perde pas le bénéfice de son concours, nous créons le poste correspondant à son concours, qui est un poste de psychologue territorial. Aujourd'hui, maintenant cette personne, il faut bien que l'on puisse la rémunérer, donc, peut-être vais-je saisir l'occasion d'un rappel sur comment ça marche la fonction publique. Donc, lorsqu'on est dans la fonction publique, on a un grade et ce grade correspond à une échelle de rémunération qui permet de calculer le traitement indiciaire de l'agent. Jusque là, ça va le grade… ? À la limite, je ne vais pas parler à Vincent, parce que ça fait vingt ans que t'es élu, donc je pense que tu connais ça par cœur. Et, à ce traitement s'ajoute différentes indemnités, alors qui sont fixées par les textes, notamment une indemnité de résidence, y a des primes de droit. Alors, ici,..

Je connaissais pas puisque moi, je ne suis pas issu de la fonction publique, mais depuis le temps que j'ai été nommé maire, parce que j'ai beaucoup d'agents qui disent : Monsieur le Maire, je devrais avoir la NBI, (j'ai eu plusieurs fois, la NBI Nouvelle Bonification Indiciaire), donc tout ça c'est prévu par la loi. Mais, ensuite, un régime indemnitaire. Alors, ce régime indemnitaire, c'est environ une centaine de primes, d'après ce qu'on m'a dit. Je ne suis pas spécialiste, mais j'ai posé la question, c'est environ une centaine de primes différentes et, ces primes sont différentes et, selon le grade et selon également la filière, puisqu'il y a plein de filières différentes. Il y a la filière administrative, la filière sportive, la filière médico-sociale, la filière technique et la filière des psychologues. Voilà, donc,… l'animation, donc effectivement, donc Didier me précise la filière de l'animation. Donc, aujourd'hui cette personne dont tu as voté le poste lors du dernier conseil municipal, il faut qu'on travaille sur son régime indemnitaire. Elle avait un régime indemnitaire qui était le régime indemnitaire de la filière administrative. aujourd'hui, il faut qu'on lui mette le régime indemnitaire de la filière psychologue, voilà. Donc, simplement, elle n'aura plus, comme elle bouge de poste, elle n'aura plus, le régime indemnitaire administratif, de la filière administrative, et elle aura celui de la filière psychologue. C'est ce qui fait que c'est quasi pas de différence, je ne sais même pas s'il y a une différence, parce qu'avec ça, on m'avait dit, qu'il n'y avait pas différence. Donc, aucune différence, simplement, c'est mettre, aujourd'hui, en relation, d'un point de vue administratif, avec ce qui a été voté la dernière fois. Donc, la réponse est très claire, on a, un agent qui passe un concours, qui passe cadre A, on crée le poste correspondant qui nous coûte rien de plus, et aujourd'hui, on met en place, les autorisations du conseil municipal, pour payer cette personne, et la payer au même prix, alors qu'elle est aujourd'hui cadre A, la payer la même rémunération qu'elle avait, parce qu'elle a changé de filière. Donc, voilà. Sincèrement, j'espère avoir répondu à la question, maintenant, on ne va pas faire une suspension de séance pour ….

Veux-tu que tu rencontres ton groupe et que vous discutiez de ça ? Je pense que c'est comme la,… l'indemnité de conseil tout à l'heure, on va pas bagarrer des heures dessus, Voilà, je sais pas si j'ai répondu, si j'ai été assez clair,…

M. CAMPISANO : Tu as bien répondu, comme tu réponds bien à chaque fois, je vais dire, mais ….

M. le Maire : Merci

M. CAMPISANO : Si j'ai droit…

M. le Maire : Non, Fabienne, vous notez bien cette remarque au PV, Merci, (rires)

M. CAMPISANO : Oui, ça c'était, oui,…

M. le Maire : Oui, la méchanceté, elle vient après. Alors, vas-y, j'écoute.

M. CAMPISANO : Bien évidemment, je ne vais pas brosser parce qu'on n'est pas dans le même groupe. Donc, évidemment, mais je vais dire que, si on a le droit de voter Pour, Contre ou s'Abstenir, donc le droit est là et existe. J'ai parlé avec le groupe hier, donc, j'en ai fait part au groupe, j'étais favorable au départ, j'applique aussi l'idée de groupe, le vote du groupe. Le vote du groupe n'était pas celui là, donc il était de s'abstenir, donc je m'abstiens. Mais, j'ai très bien compris, moi.

M. le Maire : Donc, tu fais ce que tu faisais avant en fait ? Tu es solidaire de ton groupe ?

M. CAMPISANO : Bien je vais dire que oui, je n'étais pas très solidaire, à un moment donné dans le groupe, mais ….oui.

M. le Maire : Bon, on ne va pas se bagarrer dessus, mais je te dis tu as le droit de voter, tout le monde a le droit de voter ce qu'il veut. Et moi, j'essaye, quand une délibération semble importante, j'essaye de la défendre et, sincèrement celle là, je trouve qu'il n'y a pas à se bagarrer dessus.

M. CAMPISANO : Je ne vote pas contre. J'entends bien.

M. le Maire : D'autres remarques ? Non ? Donc je vous propose de la mettre aux voix.
Donc y-a-t-il des personnes qui votent contre ?
Alors, qui votent pour ?
Qui s'abstiennent ?

Donc, la délibération sur l'attribution du régime indemnitaire relatif au grade de psychologue territorial est adoptée à l'unanimité moins une voix, celle de Monsieur CAMPISANO qui s'abstient.

ADOPTE.

M. le Maire : Alors, la délibération suivante toujours dans la délégation « Ressources Humaines » qui est une délibération proposant modification du tableau des effectifs et la création d'un poste de technicien principal de première classe.

VII.9 – Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste de Technicien Principal de 1ère classe.

M. le Maire : Donc, on vous explique dans la note de synthèse l'accroissement des dossiers techniques et leur complexité qui nous ont amenés à recruter un directeur des services techniques qui est un agent titulaire de la fonction publique et dont il nous faut aujourd'hui créer,.. modifier le tableau des effectifs pour créer un poste de technicien principal de première classe afin de pouvoir accueillir cet agent qui arrive par voie de mutation au sein des services techniques de la Commune. Donc, nous créons ce poste correspondant au grade de l'agent qui a été recruté. Je regarde l'avis de la commission. La commission a comme sur la délibération précédente émis un avis unanime et favorable. .

Y-a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ? Non, il n'y en a pas, donc, je vous propose de la mettre aux,…. Il y avait une question, Monsieur WOSINSKI ? Pardon….

M. WOSINSKI : Excusez-moi….. C'est un poste qui a été créé quand ? Il est arrivé quand ce titulaire ?

M. le Maire : Il n'est pas arrivé. On crée le…

M. WOSINSKI : Il était déjà là ?

M. le Maire : Comment ?

M. WOSINSKI : Il était déjà là ?

M. le Maire : Ah non, il n'était pas là, c'est un recrutement.

M. WOSINSKI : D'accord,…. Donc,… on n'avait pas déjà…..

M. le Maire : C'est un recrutement et la personne arrive la semaine prochaine.

M. WOSINSKI : On n'avait pas déjà un directeur des services techniques à SIN LE NOBLE ?

M. le Maire : Oui, mais qui n'est pas sur ce poste. C'est pas sûr qu'au tableau des effectifs, le grade de l'agent recruté n'est pas le même.

M. WOSINSKI : D'accord, mais on avait besoin, quand même, d'une nouvelle personne.

M. le Maire : Oui c'est ça.

M. WOSINSKI : Mais il n'y a pas de personne compétente qui pouvait prendre ce poste ? C'est une question.

M. le Maire : Je vais vous répondre comme la dernière fois, si on recrute, …. Ça me gène toujours de parler des compétences en interne parce que c'est stigmatiser les gens.

M. WOSINSKI : On a quand même des compétences à SIN LE NOBLE ? J'espère ? On en a quand même quelques-uns ?

M. le Maire : Je vais refaire le débat, je vais refaire le débat de la Chambre Régionale des Comptes, qui nous expliquait qu'il y avait,… non, non,… La Chambre Régionale des Comptes, c'est quand même un super document sur lequel on peut s'appuyer, c'est une belle base de travail qui nous précise que la masse salariale de la collectivité c'est 66 % du budget alors qu'elle devrait être de 56 % pour les communes de la même strate. Et, que les communes de cette même strate, sont 56 % de la masse salariale mais 9% de cadres A. Or, à SIN LE NOBLE, nous sommes à peu près 1% de cadre A et, il faut préciser que sur ce, un peu plus de 1% de cadres A, il y a des professeurs de l'école de musique et il y avait même, parce que c'était à l'époque…. du contrôle de la Chambre régionale des Comptes qui a été fait donc, en 2013, il y a même eu un départ de cadre A qui était un poste de secrétaire. Voila, donc il y a un besoin. Je vous invite à lire, à relire, parce que je sais que vous l'avez lu, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, dont un des articles est,… lorsque je discute avec des personnes de ce rapport, tout le monde pense que c'est sur les finances fragiles de la ville et pour moi, je pense enfin, je l'ai déjà dit la dernière fois, pour moi la phrase la plus importante, de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, c'est la gestion de la ville est marquée par un sous encadrement manifeste.

Donc, je vous ai expliqué, la dernière fois, que nous avions besoin de courroies de transmission efficaces entre la population - le maire. Donc ça existe, parce que le maire essaie d'aller voir la population régulièrement et que Didier CARREZ, qui est à mes côtés, essaie de faire un gros travail pour tenir les délais que je lui ai fixés, à savoir, présenter au conseil municipal de décembre, tout un volet sur la mise en place de la démocratie participative et locale. Donc, avec des conseils de quartiers, des diagnostics de quartiers, des sondages. Donc, ça c'est une courroie de transmission qui existe très bien. Ensuite, il va y avoir une courroie de transmission entre le maire et son équipe, ses adjoints, parce que le maire reçoit les …, enfin, le plus grand nombre de remarques parce que c'est au maire qu'on les adresse. Il doit les dispatcher en fonction des compétences et des délégations des adjoints. Après, les adjoints doivent les dispatcher sur leurs directeurs de services et ensuite, elles doivent aller sur les agents.

Aujourd'hui, les choses formidables dont je vous faisais part en début de réunion, aujourd'hui, elles se font quasiment du maire et des adjoints vers les agents de base. Ce sont des agents municipaux qui sont venus me voir en disant, nous, on est capable de réparer l'église, et pas pour 140 000 euros. Ce sont des agents de base qui nous ont dit, nous ça nous intéresse d'aller travailler sur le monument aux morts. Et, je peux vous prendre quelques exemples, on avait, je pense que j'en ai parlé à une commission et, j'en ai, je pense parlé dans l'édito du maire, dans le nouveau bulletin municipal, nous avions trois « gloutons ». Des « gloutons », pour ceux qui ne connaissent pas le terme technique, ce sont de gros aspirateurs que l'on voit dans les villes. Le coût de ces gloutons, c'est 15 000 € pièce. Ça fait des années, que ces gloutons étaient en panne. Moi, j'ai demandé à plusieurs reprises, au cadre responsable qu'on les répare. Quelqu'un m'a dit non, ce n'est pas possible de les réparer. Mais, un jour, j'ai un de mes adjoints qui vient me voir et me dit, écoute, il ya un mécano qui est venu et m'a dit moi je suis capable de les réparer. Je crois qu'il les a réparés pour 800 € et, on m'a appris qu'on avait eu de la chance, que ces gloutons étaient programmés pour partir à la benne. Pour une raison diverse et variée, ça n'a pas été le cas. Alors, après on peut aller très loin. Nous, on peut ouvrir, au niveau de la campagne municipale, beaucoup de choses sont passées sur la propreté de la ville, sur l'état des voiries, sur les élagages. Moi, je reçois plein de courriers de la population, avec des photos effarantes sur le manque d'élagage. Donc il y a un gros problème au niveau du cadre de vie, du quotidien, de la vie quotidienne de la population. Nous avons donc besoin de travailler, de muscler l'équipe des services techniques et de nouveau, pour la propreté de la ville, pour les espaces verts, pour le cadre de vie et aussi pour aller chercher, utiliser, optimiser ces ressources humaines qui sont les nôtres en mairie et se dire, ben oui, c'est bien beau de faire des devis, mais il y a des choses que les agents de la ville savent faire et, donc effectivement, il y a beaucoup de compétences dans la ville. Mais après, des compétences, ça

doit se gérer, ça doit se travailler, ça doit se développer, ça doit se former et il y a tout un travail de gestion de ces compétences et, je le dis, j'ai vu quelques agents municipaux dans la salle, nous avons tous les jours d'excellentes surprises, d'excellentes bonnes nouvelles qui nous viennent de ces employés de terrain qui vous disent, moi, j'ai la compétence, moi, j'ai la volonté.

Maintenant, moi, je souhaite un directeur des services techniques qui sache utiliser, optimiser, ces compétences et nous faire économiser beaucoup, beaucoup, beaucoup, d'argent. Ça c'est une première chose et, ensuite, il s'avère que, pour rembobiner le fil de l'histoire, à l'époque, lorsque le précédent directeur des services techniques est parti, pour des raisons d'économie, je pense, c'est une solution en interne qui a été retenue. Donc, ces deux postes,… La personne qui aujourd'hui est directeur des services techniques avait un autre poste qui, si je ne me trompe pas, était aux voiries, donc je pense que c'est ça. Donc, cette personne a fait les deux tâches, direction des services techniques et voirie. Aujourd'hui, je souhaiterais des services techniques qu'ils,…, on va avoir beaucoup, beaucoup, besoin des services techniques dans les mois, dans les années, qui viennent par ce qu'il y a à la fois, c'est comme tout à l'heure, l'indemnité de conseil, il y a énormément de choses à faire, et nous n'avons pas beaucoup de ressources. Nous avons beaucoup de,… donc il faut,… donc nous allons compter sur nos ressources humaines des services techniques, et nous allons également devoir entreprendre. On travaillera, dans les semaines prochaines, avec les commissions, sur l'élaboration du débat d'orientation budgétaire et sur l'établissement du budget pour 2015 et, la donne était claire. C'est qu'il faut qu'on arrive à aller chercher des ressources financières, des économies sur le fonctionnement, des économies de fonctionnement pour réinvestir dans de l'investissement et cet investissement c'est essentiellement des travaux de voirie. Tout le monde, ici, en a conscience, Monsieur ENTEM à ma place l'a répété à plusieurs reprises. SIN LE NOBLE, c'est 58 kilomètres de voirie dont un pourcentage très élevé est en piteux état et nécessite une restauration.

Donc, nous allons avoir des besoins de compétences spécifiques sur la voirie,… sur les travaux de voirie et, je dirais, ça va être le volet dépenses, et nous allons avoir besoin de compétences spécifiques au niveau de l'équipe technique, pour, faire en interne, des choses qui étaient sans doute sous traitées avant et qui nous coûtent beaucoup moins chères. Donc, les services techniques sont en train de…. On est en train de travailler, j'ai peut-être ça qui traine dans un dossier, je peux vous prendre un exemple sur les,… je ne sais pas si j'ai le devis,… mais par exemple, pour l'accrochage des illuminations de Noël, on est passé de 13 000€ à 5 000 €. Voilà. Et ça, ce sont des agents qui nous ont dit, « ben tiens » pourquoi on ne pourrait pas essayer de consulter une autre boîte, où …. Donc ça je,… les exemples me manquent mais… les compétences, elles sont là mais elles ont besoin d'être encadrées. Il y a vraiment au niveau, on sait très bien qu'on n'a pas beaucoup de marge de manœuvre en recettes, on n'aura pas de recette supplémentaire. Sur la partie dépenses, on ne peut pas faire, non plus, beaucoup d'économies, on a un budget qui est très contraint et je ne veux pas baisser des services, je ne veux pas couper des services, donc le… Il va falloir trouver des solutions, et des solutions c'est de faire un maximum de choses en interne.

M. WOSINSKI : Donc, il y avait une très mauvaise gestion des services techniques avant, faut l'admettre ?
Soyons francs.
Personne ne veut en parler, c'est hallucinant.
Bon, moi, on m'avait expliqué qu'on avait besoin d'un directeur des services techniques compétent, faut bien le dire.

M. le Maire : Sincèrement, je ne suis pas là pour stigmatiser l'un ou l'autre, j'ai jugé qu'il fallait donner un coup de booster au niveau des services techniques. Par le passé, il y avait un directeur des services techniques, un responsable voirie. Voilà, maintenant, moi je n'étais pas là, je ne regarde pas dans le rétroviseur, je regarde le cap, il est devant pour que ça aille mieux demain. Donc, peut-être, voilà, je ne suis pas là ici pour faire le procès de l'un ou l'autre, il y a de l'humain derrière, il y a,… c'est de la gestion de personnel, donc, c'est pas mon propos, j'ai souhaité recruter un nouveau directeur des services techniques, qui a une feuille de route, très claire. Mais, la porte de mon bureau est ouverte et les commissions sont également là pour …

Y-a-t-il d'autres questions, d'autres remarques ?
Je vous propose d'adopter cette délibération.
Y-a-t-il des personnes qui votent contre ?

Des personnes qui s'abstiennent ?
Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité.
Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : la délibération, donc la troisième délibération de la délégation ressources humaines consiste en la création de 12 postes dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi plus connu sous le terme de CUI-CAE.

VII – 10 - création de 12 postes dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).

M. le Maire : Alors on va, c'est-à-dire en diagonale sur la note de synthèse qui est très précise et très détaillée, qui vous rappelle le décret du 25 novembre 2008, sur le contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi et qui permet donc aux collectivités de recruter des personnes sans emploi qui ont des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. On vous rappelle que la prescription de ces contrats d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de pôle emploi. Donc, on vous rappelle que le, … Enfin, on vous précise qu'il est,… on juge nécessaire pour la collectivité d'avoir recours à ces emplois. Alors, on en a déjà parlé lors des conseils municipaux précédents donc, sachant que ces emplois, je ne vous vois pas inquiets, mais je vais vous rassurer quand même parce que, comme se sont des dispositifs d'emploi aidé, ils sont largement subventionnés par l'état qui prend en charge 75 % dans un cadre classique et qui va même jusque 90 % dans le cadre des demandeurs d'emploi, reconnus travailleurs handicapés et, je vous avais ici indiqué que la ville ne satisfaisait pas à ses obligations en matière d'emploi de personnes handicapées. Ce qui un n'est pas normal d'un point de vue social, mais deuxièmement, ce qui occasionnait, donc le versement d'une indemnité de pénalité.
Donc, nous souhaitons donc, créer des postes en la matière, ce qui nous permet donc également, on peut expliquer que si la dimension sociale de ça, vous l'avez vu, c'était pointé par la Chambre Régionale des Comptes, la ville a dans ses effectifs, un taux important de vacataires, qui est de l'ordre de 150 si je ne me trompe pas, donc et parmi ces vacataires, c'est quand même une situation sociale qui est assez précaire puisque, l'on prend des arrêtés de fin de mois, ou on leur dit ce mois ci vous avez travaillé 82 heures, vous êtes payé 82 heures donc,… J'ai de temps en temps des coups de fil de personnes qui disent, j'étais en remplacement, j'ai fait trois mois à 150 heures et puis là, la personne est revenue, j'ai eu 20 heures ce mois ci, donc c'est quand même,..

Il n'y a pas de visibilité, pas de sécurité et, dans nos vacataires, nous avons fait le travail et nous avons des personnes qui sont éligibles à ces emplois, ces dispositifs d'emplois aidés, donc il est possible de leur, de les mettre sur ces postes d'emploi aidé, ce qui a donc plusieurs avantages, ça leur amène une visibilité, une sécurité et puis nous, ça nous fait aussi, des économies substantielles. Donc, on vous propose de créer des postes en CAE. Donc, sachant que si on peut préciser que les dispositifs CAE sont des 20 heures hebdomadaires. Donc, trois postes de secrétariat qui pourraient renforcer le secrétariat général et le pôle scolaire. Je vous disais tout à l'heure qu'on demande au secrétariat général, désormais, d'établir les PV de conseils municipaux. Un agent d'entretien des locaux, un animateur, sept postes d'animateurs dans le cadre des nouvelles activités périscolaires et, un agent de propreté à temps non complet, toujours 20 heures semaine.
Donc, l'avis de la commission était, sans surprise, un avis favorable à l'unanimité.

M. LE Maire : Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette délibération ? Vincent CAMPISANO ?

M. CAMPISANO : Tout simplement, je suis d'accord. Simplement sur la page 75, on rappelle l'article de loi du 25 novembre 2008. Dans la page 77, on rappelle le 25 novembre 2009, même décret, même numéro,…

M. le Maire : Donc, compte-tenu du numéro du décret qui est n°2009 tiret 1442, je pense que la bonne date est 2009 mais, c'est ça ? Voilà.

M. CAMPISANO : C'est sur la même ligne et juste en dessous, il y a deux dates différentes.

M. le Maire : Mais en fait, c'est décret de novembre 2009. Mais du coup, la délibération est bonne puisque c'est l'année de la délibération. Mais, nous notons la lecture pointilleuse et attentive de Vincent et nous l'en félicitons et nous l'en remercions. Comment ?

Alors y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération, des personnes qui s'abstiennent ?

Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité avec la, avec la remarque sur la date du décret qui est donc du 25 novembre 2009.

ADOPTE A L'UNANIMITE
M. le Maire : Donc une même délibération par un effet miroir mais puisque cette-fois-ci ce sont,… un autre dispositif d'emplois aidés, qui est un dispositif bien connu puisque la ville a déjà recruté ce genre d'emploi, sur le dispositif des emplois d'avenir.

VII.11 – Création de 3 postes dans le cadre du dispositif des contrats d'avenir

M. le Maire : Donc, dans la note de synthèse nous vous rappelons qu'en 2013 la ville avait créé 6 postes en emploi d'avenir pour l'entretien des espaces verts et, que le bilan est très positif. Nous vous proposons, donc de continuer sur ce dispositif en créant 3 postes supplémentaires. Nous avions déjà pris des décisions, des délibérations de cadrage sur les nouveaux rythmes scolaires mais là, on les affine. Donc de créer 3 postes, sachant que les contrats d'avenir sont pour des durées de 12 mois renouvelables dans la limite de 36 mois. D'une rémunération basée sur le smic à raison de 35 heures et avec une aide de l'état qui est toujours de 75 %.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?
Est-ce que tous les numéros de décrets sont bons Vincent ? Tu as vérifié ?

M. CAMPISANO : …. (rires)

M. le Maire : Ah bon, on va faire exprès de faire des erreurs sur les numéros comme ça tu liras que ça (rires…)

M. le Maire : Donc je peux mettre aux voix ?
Qui ne souhaite pas adopter cette délibération ?
Qui s'abstient ?

Donc la délibération sur la création de 3 postes dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc la même délibération, le même principe de délibération cette fois ci pour une délibération de cadrage qui complète les précédentes délibérations que nous avions déjà prises sur la création d'emplois aidés avant l'été lorsque nous mettions en place les nouvelles activités périscolaires. Et cette fois-ci, nous vous proposons la création de 19 emplois aidés supplémentaires qui sont ouverts indifféremment soit aux CUI-CAE dont je vous ai rappelé tout à l'heure que c'était des contrats de 20 heures semaine ou et, dans la limite de 24 mois ou aux emplois d'avenir dont je vous ai rappelé dans la délibération précédente que c'était 35 heures semaine de 12 à 36 mois.

VII.12 – Création de 19 emplois aidés supplémentaires – ouverts aux CUI/CAE et aux emplois d'avenir

M. le Maire : Donc, on vous propose cette fois-ci, comme c'est une délibération de cadrage d'adopter le principe de la création de ces emplois mais sans qu'ils ne soient fichés au niveau des profils sur les CUI-CAE ou sur les emplois d'avenir. Donc, je vous rappelle, mais je peux toujours le faire, la visée sociale parce que

ça nous permettra sans doute de garder des personnels que nous avons de façon temporaire dans la collectivité. C'est une visée sociale également pour la population. Je reçois énor…. J'ai parlé tout à l'heure des différentes actions qui étaient menées en termes de forum de l'emploi. Mais, je reçois énormément de monde dans les permanences qui sont en grande difficulté en matière d'emploi. On ne peut pas créer des postes de titulaires dans la collectivité mais, on souhaite faire d'une pierre plusieurs coups. C'est donner la chance à des personnes qui sont en difficulté, d'intégrer la collectivité et de,…sans que ce soit un coût important pour la ville et sachant que ça permettra de satisfaire des besoins aujourd'hui non satisfaits.

M. le Maire : Y-a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ?

M. CAMPISANO : Page 85, la même erreur.

M. le Maire : D'accord, OK.
Alors en précisant bien, mais maintenant tout le monde le connaît le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 et non 2008.
Avec cette modification, Vincent va donc adopter la délibération.

Qui ne souhaite pas l'adopter ?
Qui s'abstient ?

Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc, je vous propose de passer à la délégation Urbanisme dont le rapporteur est Jean-Paul HOURNON qui va nous expliquer que le feuilleton de la vente de la maison d'habitation 4, rue Louis Dannay va, je l'espère toucher à sa fin.

VIII – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

VIII.13 – Cession d'une maison d'habitation sise 4 rue Louis Dannay

M. HOURNON : Eh bien, Bonsoir à tous, effectivement la première délibération qui vous est présentée concerne un immeuble, 4 rue Louis Dannay qui était passée au conseil municipal il y a quelques mois.
Si vous vous en souvenez, cette maison appartient à la collectivité depuis 1994. Elle a fait l'objet d'une évaluation du service des domaines en 2013 pour 86 000 €. Sur cette base de mise à prix, l'immeuble n'a pas trouvé acquéreur. Par la suite, délibération du 28 janvier 2014, où ce prix de 86 000 € a été ramené à 60 000 €. Donc, le 18 juin, nous avons passé une délibéra….., enfin nous avons présenté au conseil deux candidatures, si vous vous souvenez, l'une était à 60 000 € émanant d'une personne qui habitait SIN LE NOBLE, la deuxième 65 000 € d'une personne qui était extérieure à SIN LE NOBLE. Après une discussion, le choix qui a été retenu était de prendre l'offre la plus haute pour la ville, 65 000 €. Quelques jours après, quand ce monsieur a été averti que son offre avait été retenue, il a fait transmettre un courrier nous indiquant que… il n'était plus acquéreur à 65 000 € mais que, c'était son frère qui allait acheter.

Malheureusement, nous la délibération était nominative et c'était uniquement pour ce monsieur pas pour une autre personne. Donc, de ce fait là, on se retrouve toujours avec cet immeuble, qui continue à se dégrader puisque actuellement, il n'y-a plus de salle de bain, plus de cuvette de WC, plus de radiateur, même plus de chaudière, le plafond a des fuites. La personne qui était intéressée à 60 000 € est toujours intéressée et a confirmé son offre. On a sollicité une nouvelle estimation des domaines puisque comme vous le savez, l'évaluation domaniale n'est valable qu'un an et les domaines nous ont confirmé,… enfin nous ont indiqué, non plus un prix de 86 000 mais un prix de 72 250 €.

Compte-tenu de l'état de l'immeuble, il est évident qu'on n'arrivera jamais à vendre à ce prix là et donc, dans la délibération qu'on va vous demander aujourd'hui, donc,.. c'est d'accepter l'offre de Madame LENNE de 60 000 € et de confirmer bien le prix de cession de 60 000 € compte-tenu de l'état de l'immeuble. Je précise que cette cession était présentée à la commission adéquate et qu'elle a reçu un

avis favorable. A ce projet de délibération, donc, on vous joint le plan cadastral où vous pouvez visionner l'immeuble, mais je pense que tout le monde le connaît, c'est celui qui est à la maison des associations, lorsqu'on rentre, c'est celui qui est,… la maison au fond à droite. Vous avez également l'avis des domaines qui est daté du 26 juin 2013 fixant la valeur à 86 000 €, la délibération du conseil municipal du 1er octobre 2013 souhaitant la mise en vente, la délibération du 28 janvier 2014 ramenant le prix de vente à 60 000 €, une note précisant que, à l'époque, divers amateurs s'étaient présentés, mais à des prix tout à fait inférieurs puisqu'on avait une offre à 25 000 € et une offre à 45 000 €. On était très loin des 86 000 €. Une délibération du 18 juin 2014 que nous avions prise pour céder, à Monsieur Omar TIBARI et le courrier de Monsieur TIBARI qui indique ne plus,… ne souhaite plus faire l'acquisition de cet immeuble sur SIN LE NOBLE. Voilà, et donc l'évaluation également des domaines à 72 250 € qui date du 30 septembre 2014 et également, on vous a joint, en courrier sur table, la lettre de Madame LENNE du 25 octobre 2014 qui confirme toujours son intention d'acquérir cet immeuble sur le prix de 60 000 € et j'espère que, suite à … Cette délibération si vous voulez bien l'adopter, on pourra mettre un terme à cette vente d'immeuble. Merci.

M. le Maire : Donc, merci Monsieur HOURNON. Donc, en synthèse, donc un immeuble rue Louis Dannay, la ville n'a pas de vision stratégique donc on souhaite le vendre, il faut être, effectivement se dépêcher de le vendre puisque vous avez noté qu'en une année, l'estimation des domaines était passée de 86 000 € à 72 000 €. De toute façon, il y avait des délibérations qui avaient accepté, qui avaient voté le principe de vendre en dessous du prix des domaines, compte tenu de l'état de dégradation et donc, je vous propose de,… d'adopter le projet de délibération et de céder cette maison d'habitation sise 4 rue Louis Dannay, cadastrée section AS 89 et 91 à Madame LENNE pour un prix de 60 000 €.

Y-a-t-il des questions, des remarques ?
Non ?
Donc je vous propose de passer au vote.
Y-a-t-il des personnes qui votent contre ?
Des personnes qui s'abstiennent ?
Donc, la délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Nous passons à la délibération suivante qui concerne toujours les cessions foncières. Cette fois ci, dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier des épis et des cessions de parcelles à l'Office Public Habitat, Partenord Habitat et je passe la parole à Jean-Paul HOURNON.

VIII.14 – Rénovation Urbaine du Quartier des Epis – Cessions Foncières à l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat

M. HOURNON : Ces délibérations, sont complémentaires puisque dans une délibération du conseil municipal du 26 novembre 2013, la commune avait pris le…, l'engagement de céder à l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat, 3 ensembles immobiliers. Il y avait le lot G-E1 qui était destiné à la construction de 16 logements locatifs ; le lot G-E2 destiné à la construction de 5 logements en accession sociale à la propriété et le lot G-C2 et C3 destiné à la construction de 4 logements locatifs sociaux et 5 logements en accession sociale à la propriété.

A l'époque, les domaines avaient émis un avis de valeur, comme il est obligatoire et cet avis de valeur faisait ressortir un prix de 34 € le mètre carré. Compte tenu évidemment de ce projet, la municipalité avait décidé de ramener ce prix à une norme inférieure et avait fixé ce prix à 15 € du mètre carré. Donc, actuellement si vous voulez, le principe de la cession de ces biens à Partenord ne fait plus débat. Ce qui fait débat aujourd'hui, c'est d'indiquer qui est le notaire qui va faire l'acte, et qui supporte les frais.

Alors, il n'y avait pas de nom de notaire qui avait été désigné. Traditionnellement, si vous voulez, un vieux principe du notariat, quand il n'y a pas de nom de notaire désigné, on désigne, ce que l'on appelle le notaire du caillou. Le notaire du caillou, c'est le notaire qui a fait l'acte de vente à la ville.

Donc, c'était Maître ALLARD qui avait fait cette vente. Cet acte de vente, à l'époque, c'était le Syndicat Intercommunal DECHY/SIN LE NOBLE qui avait cédé à la Commune et c'est donc, Maître Eric ALLARD qui était le notaire. Et, donc, au niveau des frais, la ville prend en charge les frais de géomètre mais par contre, les frais de notaire proprement dits qui sont maintenant les émoluments et droits, et, la TVA sur la marge dégagée, là, ce sera supporté par l'acquéreur.

Cette cession est également présentée, donc à la commission n° 4 et a reçu également un avis favorable. On vous joint donc la délibération du 26 novembre 2013 qui adoptait ce principe de cession, le plan où vous pourrez visionner, sous la couleur jaune, je pense que c'est jaune, je suis un peu daltonien donc…., C'est jaune je confirme cet ensemble immobilier.

M. le Maire : Bon, merci Monsieur HOURNON.
Donc, là aussi, une délibération qui a déjà été entérinée précédemment, il y a de ça à peu près une année donc, le 26 novembre, mais qu'il convient de préciser parce que, elle était incomplète au sens où le notaire n'était pas désigné et que, la charge des frais de notaire n'était pas précisée. Alors, on peut noter deux choses : c'est que dans le cadre des travaux des commissions, nous avons discuté justement du choix de ces notaires et nous sommes tombés sur le principe effectivement de prendre, savoir si la ville avait un notaire attitré ou donc il est …
La commission numéro une qui,… quatre ?, quatre.
La commission numéro quatre, nous avons travaillé sur cette question et nous avons convenu que le principe qui serait retenu, désormais, c'est de retenir le notaire qui avait fait la vente à la commune. Comme ça, voilà, il n'y a pas de,… C'est vrai que j'ai été étonné, j'avais posé la question à la direction juridique de savoir si c'est encadré par les marchés publics, s'il y avait,… S'Il y a le libre choix du notaire par le maire mais, ..

Pour des questions de transparence, j'ai proposé que chaque cession se fasse par le notaire qui,… auprès duquel nous avons fait l'acquisition lorsqu'il est possible de le retrouver ou, lorsqu'il existe encore parce que parfois, c'est-à-dire, pour certaines acquisitions très anciennes, l'étude peut ne plus exister. Et, notez juste ce qui est un point de détail, mais à peine, c'est que c'était une délibération du 26 novembre 2013 et que l'estimation des domaines est, elle, du 27 novembre 2013. Donc, c'est en plein dans ce que la Chambre Régionale des Comptes notait, savoir que l'estimation des domaines pouvait parfois être aléatoire. Nous sommes là toujours dans le délai légal, puisque l'estimation des domaines est valable 1 an. Donc, il ne fallait pas tarder pour prendre cette délibération. Mais qui de toute façon est nécessaire au jour d'aujourd'hui.

Avez-vous des questions, des remarques quant à cette délibération ?
Donc je vous propose de la mettre aux voix.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter ce projet de délibération valant cession foncière à Partenord Habitat ?
Y-a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?
Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Une autre délibération sur la même tonalité, toujours une cession de lot appartenant à la Commune à, toujours une société, une S.A. d'HLM, NOREVIE, en l'occurrence pour un appartement du bâtiment O au sein de la résidence Alexia IV et le rapporteur est toujours Jean-Paul HOURNON.

VIII.15 – Cession à la SA HLM NOREVIE – Bâtiment O « Résidence Alexia IV » - Appartement 247

M. HOURNON : Et, ce sera le dernier point à l'ordre du jour de la commission d'urbanisme. Le bâtiment O, je pense que tout le monde le connaît, c'est le grand immeuble, qui actuellement est entièrement fermé. Les autres bâtiments M et N ont été réhabilités, le QR est démoli, reste le bâtiment O.

Dans ce bâtiment O, il restait un appartement, enfin, c'était la loge du concierge. La loge du concierge, donc a été acquise, à l'époque avec des fonds, puisque ça faisait parti du plan de sauvegarde qui avait été approuvé par arrêté, par le Préfet et, lorsque la ville achetait, NOREVIE avançait les fonds, ce qui nous évitait le paiement et nous, lorsque nous étions propriétaire, lorsque NOREVIE ne pouvait pas acheter, il fallait qu'elle ait un droit de préemption, elle ne l'avait pas, c'était la ville et à l'époque, moi j'avais fait comprendre qu'il fallait un droit de préemption renforcé puisqu'on était dans une copropriété et s'est échapper au droit de préemption traditionnel et, donc, on achetait au fur et à mesure ces appartements et, ces appartements étaient recédés à la société NOREVIE qui en avait fait l'avance des … du prix et des frais.

Alors, pourquoi cet appartement a été oublié ? Et bien tout simplement parce que les loges de concierge, vous savez que dans une copropriété, on parle de parties privatives et de parties communes et, cette loge de concierge faisait parti des parties communes. Donc, une partie commune ne se cède pas, par contre, elle a été sortie par la copropriété et, effectivement, un lot lui a été attribué. Par contre, quand les cessions ont été faites, ils ont pris le listing de départ et dans le listing de départ, évidemment, ce lot n'apparaissait pas, il a été omis. Donc, maintenant, il faut réparer. Ce lot est donc propriété de la ville, il a été payé avec des fonds avancés par NOREVIE et le but de la cession d'aujourd'hui, évidemment, est de céder à NOREVIE ce lot qui est le dernier que la ville possède. Cette cession a reçu, également, un avis favorable de la commission 4 et il vous est joint donc le plan où vous pourrez visionner le bâtiment O que je pense tout le monde connait, et également la lettre du notaire qui est Maître TELLIEZ qui demande cette délibération pour régulariser son acte.

M. le Maire : Donc merci Monsieur HOURNON, donc Maître TELLIEZ puisque vous avez vu que c'était lui qui avait rédigé l'acte d'acquisition par la commune de ce lot.
Avez-vous des questions, des remarques sur cette cession ?
Non, donc je vous propose de la mettre aux voix.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?
Des personnes qui souhaitent s'abstenir ?
Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc, l'ordre du jour est aujourd'hui épuisé et, y-a-t-il des questions sur les l'état des décisions directes qui a été communiqué à la fin de ce document de conseil municipal.
Pas de question ?
Donc, je vous remercie tous et toutes de votre présence, de vos questions.

M. le Maire : Monsieur CAMPISANO veut prendre la parole. J'use de mon pouvoir de police et je te l'accorde.

M. CAMPISANO : Une déclaration…
Une déclaration pour la liste « sincère avec vous » représentant les groupes du parti communiste, des partis de gauche et des divers gauches.
J'attire votre attention sur le déroulement de la cérémonie du 11 novembre telle qu'elle est présentée dans le bulletin municipal. Cette cérémonie est présentée comme officielle avec un hommage à 9 heures 30 au monument aux morts de la rue Longue, suivie d'une messe à 10 heures à l'église Saint Martin et enfin par le cortège au départ de l'église vers le monument aux morts place de la Liberté. Mais vous avez corrigé tout à l'heure, qui sera devant la mairie. Il y a pour nous, un manquement grave au respect de la séparation de l'Église et de l'État en ce qui concerne la loi de 1905 (aucune religion ne doit être favorisée plus qu'une autre et une stricte neutralité dans les cérémonies officielles doit être respectée). Lors du mandat de Madame PEZIN, Madame Thérèse PERNOT était intervenue au nom des élus de l'opposition, dont faisait partie Monsieur Jean-Paul HOURNON. D'ailleurs il doit se rappeler et, Monsieur Didier CARREZ également, pour s'opposer au fait que le maire avait demandé à l'abbé PAYEN de bénir les drapeaux durant la cérémonie.

A ce niveau là, il fallait rester vigilant. Les élus ont le droit d'avoir la religion qu'ils veulent et de la pratiquer comme ils le veulent mais, à titre strictement personnel, en dehors de leur mandat d'élu et, j'en suis un témoin, de moi-même, donc, je demande au nom de notre liste que soit porté le même respect pour toutes les personnes mortes pour la France, de quelque région, de quelque religion qu'elle soit issue et sans distinction. Il y a l'article, donc, de la constitution que vous connaissez certainement, l'article 1, de la constitution du 04 octobre 1958 : « la France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race, ou de religion ». Voilà, elle respecte toutes les croyances. Sachez bien, donc, j'en ai terminé qu'en qualité, également de pratiquant et, ça m'est d'autant plus facile de le dire que, j'irai moi-même, donc à la cérémonie religieuse. Mais, pour l'officialité de la chose, il ne faudrait pas l'indiquer. Si ça vient de l'abbé PAYEN, je peux le comprendre mais, au niveau de l'officiel, il n'est pas nécessaire d'indiquer la messe.

M. le Maire : Alors, je ne sais pas si ta déclaration mérite ou justifie une réponse ? Peut-être, enfin je ne sais pas. Si c'est une déclaration, on peut en rester là, si c'est une interrogation, …

C'est une déclaration qui ne vaut pas réponse ?
Mais, je vais répondre quand même.

Donc, juste pour dire parce que le,… j'ai failli employer le même terme que Madame BRIDOUX en parlant de combat d'arrière garde parce que vraiment,… c'est mal me connaître que de penser que je ne suis pas un fervent républicain et je ne pense pas qu'il doit en 2014 en France, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de personnes qui ne soient pas républicaines. Alors, après je pensais avoir été clair dans mon propos introductif, c'est,…mais, je pourrais même aller plus loin Vincent.

Faites une déclaration comme quoi il n'y a pas de marché de Noël. Pourquoi il y a un marché de Noël ?
Ça ne t'a jamais choqué qu'il y avait un marché de Noël ?
Pourquoi, donc ça c'est important alors après tu parlais de Didier CARREZ, tout à l'heure, je disais que certaines personnes m'ont fait remarqué, effectivement que la tradition républicaine était de… donc c'est Didier qui m'a envoyé un mail, plein d'intelligence et de subtilité comme il sait le faire. Et, voilà, dont, il n'ya pas de,… je pense qu'il y a beaucoup de choses très importantes sur lesquelles il mériterait qu'on se retrousse les manches. Alors, moi je suis,… je respecte vraiment toutes les sensibilités.
Aujourd'hui, comment c'est venu, c'est comme je disais tout à l'heure, on a travaillé, on a fait des collectifs sur les commémorations et, il y a eu une proposition qui a émané de l'abbé PAYEN qui avait dit : « moi je veux bien faire une messe ». Voilà.

Donc, ce n'est pas la ville de SIN LE NOBLE. Soit rassuré, je ne mettrai pas une chasuble de prêtre le 11 novembre. C'est simplement, comme la commémoration, au niveau du monument aux morts du marais, c'est marais-accueil qui porte, voilà. Alors peut-être qu'il y a effectivement, je lisais en même temps, peut être qu'il peut y avoir une coquille puisque c'est marqué « cérémonie officielle du centenaire » voilà.
Mais, je pense que, sincèrement, on a dit qu'on était ici pour travailler en parfaite intelligence, tous ensemble, je pense qu'il y a des choses qu'on peut se dire. Soit, comme Didier l'a fait en envoyant un petit mail, soit en téléphonant, soit en venant taper à la porte et, en évitant les effets de manche, ce que je considère comme tel. Mais, sur le fond j'ai très bien compris, les services et je ne leur en veux pas, parce que c'était à moi de prendre conscience de ça. C'est parti d'une bonne intention. Un, on travaille collectivement en associant tout le monde, c'est la première chose et, deuxièmement, comme on sait que le défilé du 11 novembre est très fatiguant et que nos anciens combattants, heureusement vieillissent, ça veut dire qu'il y a pas de jeune ancien combattant. Donc, ces anciens combattants vieillissent et, que de partir, parce que eux, beaucoup vont aller à la messe les anciens combattants, c'est leur choix. Donc, c'était de se dire, bon, pour une question de timing, on,… mais c'est pas dans l'église, c'était,… parce qu'on peut faire des messes ailleurs que dans une église d'ailleurs. Donc, c'était juste pour éviter, à ces anciens combattants, qui sont des personnes qui prennent de l'âge, de faire à pied de l'église à la place et, jusqu'au bout de la place pour repartir faire le même cheminement jusqu'au monument aux morts.

Voilà, l'enfer est pavé de bonnes intentions. C'était une intention tout à fait louable des services de se dire, on va éviter des pas inutiles, maintenant, ton tact, je ne veux surtout pas heurter la sensibilité républicaine

de certains mais, en tout cas, si je ne veux pas heurter leur sensibilité républicaine, je souhaiterai qu'ils n'heurtent pas la mienne en la mettant en doute.
Là aussi, ce n''est pas une déclaration prévue, puisque je ne savais pas qu'il y aurait une intervention dessus. Voilà,… voilà, c'est ton tact, je pense qu'il y a sans doute une coquille au niveau de la mise en page. Ça aurait peut-être du être sorti de la cérémonie officielle. Voilà, c'est un document qui a été fait, vous savez comment ça marche. Ce document, on est toujours en retard et on souhaitait qu'il sorte le plus rapidement possible pour, rendre hommage aux collectionneurs et que la population sache qu'il y a une super exposition qui a été inaugurée hier soir et, je souhaiterais aussi dire que ma sensibilité républicaine, moi, a été très heurtée par le fait que toutes celles et ceux qui étaient morts en 14-18, leur nom a été effacé depuis de très nombreuses années et ça, moi ma sensibilité républicaine, a été très heurtée par ça. Et, c'est pour ça que j'ai souhaité que l'on fasse de belles commémorations et que l'on restaure ce monument parce que c'était dans les documents de campagne, j'avais pris en photo, on ne voyait plus aucun nom. Ça, ma sensibilité républicaine souffrait de ça, parce que ça c'était vraiment un manque de respect pour ceux et celles, et l'on sait tous, les âges qu'ils avaient. Ces personnes là, ils avaient entre 18 et 25 ans pour la plupart, que leur sacrifice soit ainsi oublié, ça a heurté ma sensibilité républicaine. Je n'en n'ai pas fait une déclaration, j'ai agi.

M. CAMPISANO : Je peux répondre si tu veux bien quelques secondes.
Un, j'ai eu le bulletin municipal hier soir en arrivant en mairie donc, j'ai vu cela.
Deux, je dis, que l'on fasse la messe, ça ne me dérange pas parce que j'y vais. Mais par rapport à tous ceux qui sont morts pour la France et, qui peuvent être musulmans, protestants, juifs, aller à la messe, pour ces personnes qui sont mortes pour la France, c'était simplement ce côté-là. Le fait d'avoir écrit : officielle, cérémonie officielle, on aurait pu le détacher. Je pense que c'est une coquille, c'est tout. Je ne vois là, aucune mauvaise intention. Simplement, il faudra éviter d'écrire officielle et cérémonie religieuse.

M. le Maire : Mais là-dessus, je l'entends. Simplement, il n'ya pas besoin de sortir les violons de 1905 et d'en appeler à Jean Jaurès. Laissons Jean Jaurès, où il est, il a mené d'autres combats que ceux là et je pense qu'il en mènerait bien d'autres aujourd'hui également. Dont'act.

Allez, bonne soirée à tous et puis, rendez-vous le 11 novembre soit au marais, soit à l'église, soit sur la place.

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MERCREDI 05 NOVEMBRE 2014

Sous la Présidence de
Monsieur Christophe DUMONT, Maire

-:-:-:-

POINTAGE VILLE DE SIN LE NOBLE

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 05 NOVEMBRE 2014
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
DUMONT Christophe	**X**			
HOURNON Jean-Paul	**X**			
MASCLET Johanne	**X**			
CARREZ Didier	**X**			
FAIVRE Caroline	**X**			
ALLARD Patrick	**X**			
TAILLEZ Isabelle	**X**			
DESMENEZ Jean-Claude	**X**			
DELATTRE Marie Josée	**X**			
DELVAL Freddy	**X**			
WIDIEZ Dimitri	**X**			
DAMBRIN Pascal	**X**			
JOUVENEZ Jean-Luc	**X**			
CHOTIN Jean-Michel	**X**			
JARUGA Henri	**X**			
LESPAGNOL Fatima	**X**			
WIDIEZ Lise	**X**			
SALPETRA Elise	**X**			
DORNE Sylvie		**X**	**Pouvoir à Claudine BEDENIK**	
BEDENIK Claudine	**X**			
BERLINET Jean-Pierre	**X**			
GEMZA Joselyne	**X**			
SANTERRE Françoise	**X**			
DUMONT Christiane			**X**	
ENTEM Christian		**Pouvoir à Véronique LEGRAND**		
BRIDOUX Josyane	**X**			
STOBIECKI Jean-Pierre	**X**			
LEGRAND Véronique	**X**			
WOSINSKI Bruno	**X**			
POP Cerasela		**Pouvoir à Bruno WOSINSKI**		
GUERIN Victor	**X**			
DEBLANGY Lucie	**X**			
CAMPISANO Vincen**t**	**X**			

M. Le Maire : Bonsoir à toutes et à tous.
Il est vingt heures donc je vous propose de commencer et d'ouvrir la séance du conseil municipal du 05 novembre 2014 pour laquelle les élus ont été convoqués en date du 27 octobre 2014 et non pas comme c'était inscrit sur le courrier le 27 novembre c'était une petite coquille.

Je vous présente mes excuses pour ce changement de date puisque le conseil municipal était prévu quelques jours auparavant, mais nous avons décidé collectivement de repousser la date afin de permettre aux commissions que nous avions créées lors du dernier conseil municipal de se réunir et de travailler comme nous le souhaitons sur les délibérations qui sont proposées, donc comme les délais étaient très courts entre le dernier conseil municipal, la constitution des commissions et le respect des délais pour les convocations des commissions et du conseil municipal, nous avons préféré réunir le conseil municipal quelques jours après, plutôt que de le réunir sans avoir pu travailler en amont avec les différentes commissions.
Donc toutes mes excuses pour ce changement de date, mais qui ne doit pas poser beaucoup de soucis.

1 – Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Je vous propose comme la tradition le veut désormais, de désigner notre secrétaire de séance dont je vous rappelle qu'elle est choisie par le conseil municipal en son sein, la tradition veut que ce soit le benjamin ou la benjamine du conseil municipal en l'occurrence, Elise SALPETRA.
Comme à chaque fois, je vous propose de nous exonérer du vote à bulletin secret, pour la désignation du secrétaire de séance et de désigner Elise SALPETRA, sauf si quelqu'un est contre.
Tout le monde est d'accord, donc Elise SALPETRA va procéder à l'appel nominal pour vérifier ensuite si le quorum est atteint.

(appel….)

M. LE MAIRE : Merci Elise pour cet appel. Nous constatons collectivement que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut donc valablement délibérer. Juste une précision puisqu'on vient de faire l'appel nominal et que l'on a parlé des procurations. Vous avez constaté que nous continuons le travail de sécurisation juridique qui nous a été vivement recommandé par la Chambre Régionale des Comptes et que vous avez un nouveau modèle de procuration dans lequel on a ajouté conformément à la loi, les signatures du mandataire, du mandant et les rappels des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales en la matière et vous avez, sans doute, aussi, noté que le dossier du conseil municipal est de plus en plus détaillé afin de permettre le vote le plus éclairé possible des élus du conseil municipal et, nous avons donc, comme je disais en préambule également, ajouté des comptes rendus des réunions de commissions préalables, comme le stipule la loi, et qui n'étaient pas fait auparavant. Une réunion systématique des commissions que nous avons créées lors du dernier conseil municipal auquel nous présentons la majeure partie des délibérations soumises au vote du conseil municipal et nous avons donc joins dans vos pochettes les comptes-rendus de ces réunions de commissions dans lesquels une petite erreur s'est glissée sur les vice-présidents qui ont été élus puisque nous avons réunis deux fois les quatre commissions depuis le conseil municipal. Je vous rappelle que le vice-président de la première commission est Dimitri WIDIEZ, de la deuxième commission est Patrick ALLARD, le vice-président de la commission numéro trois est Didier CARREZ et pour la dernière commission créée, numéro quatre, il s'agit de Jean-Claude DESMENEZ.

Je vous propose de passer, maintenant, à l'adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal qui s'était réuni le mercredi 17 septembre 2014.
Y-a-t'il des remarques à formuler sur la rédaction de ce procès verbal ?
Non, comme il n'y en a pas, je propose de le soumettre au vote.
Y-a-t'il des personnes qui ne souhaitent pas adopter ce procès-verbal ?
Des personnes qui s'abstiennent ?
Non, donc le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Je voudrais saisir cette occasion pour adresser un remerciement à « DOUAI SERVICES » donc qui est l'entreprise qui, depuis quelques temps, réalise les enregistrements et les procès-verbaux de ces conseils municipaux. Maintenant, vous connaissez la situation financière de la commune, le coût est assez élevé puisqu'il est de 300 € HT de l'heure, c'est 360 € avec la TVA, un coût qui est tout à fait dans le coût du marché, un coût normal étant donné la charge de travail. Compte tenu également de notre volonté de travailler régulièrement au sein du conseil municipal cela représentait un coût annuel beaucoup trop important pour les finances de la collectivité donc, j'ai rencontré « DOUAI SERVICES » depuis le dernier conseil puisque leur marché de prestation arrivait à échéance, je voulais voir avec eux, parce qu'ils n'y sont pas pour grand-chose dans notre décision, puisque ça n'a rien avoir avec la qualité de leur travail qui est irréprochable, mais simplement avec les finances communales. L'estimation que nous faisons sur une année avec un rythme de conseils municipaux réguliers, et des conseils municipaux dont vous avez vu certains pouvaient durer trois heures, quatre heures, donc on était allègrement au-delà des quinze milles euros. Nous souhaitions lors de cette rencontre, les remercier de leur travail et leur faire part de notre réflexion puisque nous avions mené une réflexion pour éventuellement sonoriser nous-mêmes la salle et faire éditer nous-mêmes les PV. Ils ont été très réactifs, et nous ont proposé d'autres solutions, notamment celle qui est expérimentée aujourd'hui, qui est de simplement sonoriser et d'enregistrer les débats et les procès verbaux du conseil municipal seront réalisés en interne donc, je les remercie de leur compréhension et je les remercie surtout de leur réactivité sur l'offre. Maintenant on passe d'un tarif de 300 € HT de l'heure, 360 € TTC puisque l'on peut parler en TTC à un tarif de 100 € donc ça veut dire qu'on divisera par trois la facture annuelle et je remercie également Fabienne des services administratifs qui a accepté de relever le défi de faire la frappe des procès verbaux et dans les délais très courts puis qu'on accélère le rythme des conseils, donc merci à elle, mais en fait, en faisant ce petit remerciement, je lui mets, amicalement la pression. (rires….)
Voilà, donc, il ne faut pas s'évanouir tout de suite Fabienne, on a besoin de vous….

Comme le veut la tradition désormais, vous savez que j'aime faire un petit rappel des événements marquants depuis la dernière réunion du conseil municipal, donc il y avait beaucoup de choses, que la période septembre-octobre est une période propice, j'ai noté, et ce n'est absolument pas exhaustif, quelques faits marquants. Des réunions de travail avec l'équipe du cirque éducatif qui va fêter un anniversaire important, un double anniversaire puisque je crois qu'ils fêtent les quarante ans d'existence et leurs trente ans de présence à SIN LE NOBLE, et on sait les difficultés du cirque éducatif. C'est toujours intéressant de savoir que cette année, ils seront encore parmi nous et que la ville de SIN LE NOBLE jouera son rôle de partenaire privilégié pour le cirque éducatif.

Egalement des réunions de travail avec un de nos clubs de football, l'AS SIN qui fêtera en 2015, un anniversaire important qui est ses 90 ans. Il y aura là aussi toute une partie de l'année qui sera consacrée à l'anniversaire de ce club emblématique de la ville de SIN LE NOBLE.

Je vais également parler des journées du patrimoine qui ont connu un très beau succès populaire et noter, bon, je ne vais pas relater toutes les manifestations qu'il y a eues mais simplement noter une nouveauté marquante de cette année qui est l'ouverture, pour la première fois de la maison Henri MARTEL qui a connu un beau succès et, j'y ai passé un petit bout de temps, c'est vrai que c'était très sympathique de pouvoir visiter ces lieux devant lesquels on passe régulièrement depuis des années et on ne savait pas bien ce qu'il y avait derrière. Ce sont des lieux marqués d'histoire, c'était une excellente initiative qui prouve le dynamisme autour du patrimoine à SIN LE NOBLE.

Différentes assemblées générales qui montrent la vitalité du tissus associatif sinois et de nos clubs sportifs et surtout la bonne santé de l'engagement associatif à SIN LE NOBLE que je ne manque pas de saluer à chaque conseil municipal, ou à chaque assemblée générale parce que c'est quelque chose, je l'ai déjà dit et je le répète avec plaisir, quelque chose de très important pour nous élus de pouvoir compter sur les représentants du monde associatif dont je vois beaucoup de représentants ce soir parmi nous. Alors, j'en oublie sans doute, mais il y avait l'assemblée générale de la gymnastique, du tennis, du basket, de l'athlétisme, le synergie, de la bonne bêche, donc vous voyez au-delà de la vitalité ça montre également toute la diversité du tissus associatif sinois.

Quelque chose d'important, je pense aussi, j'ai vu pas mal de personnes du marais dans la salle, nous avons passé avec une partie du bureau municipal, une demi-journée avec Jean-Paul Fontaine, qui est Vice-Président de la Communauté d'Agglomération et Jean-Jacques HERIN, le technicien pour faire un point sur les problématiques en matière d'assainissement et d'eau potable sur la ville de SIN LE NOBLE, ce sont des problématiques très importantes et ça a été une réunion très constructive et très intéressante et j'espère qu'elle débouchera, j'en suis persuadé, sur des choses très concrètes et très positives pour la ville de SIN LE NOBLE.

Je souhaite, également, noter, le 09 octobre, un déplacement. Nous avions mis un bus à disposition d'une partie de l'école Joliot Curie dont les élèves allaient recevoir deux prix qu'ils ont obtenus, deux prix départementaux deux prix d'excellence dans le cadre des concours départementaux des écoles fleuries. C'était une démarche très intéressante et, en plus, ils ont reçu un prix départemental. Ce n'est pas tous les jours que SIN LE NOBLE est reconnu au niveau départemental.

Un forum de l'emploi, salle Martel, le 09 octobre, j'en parlais hier avec des professionnels de l'emploi, puisque, on nous disait que ça s était bien déroulé, et que c'était un beau succès. Il y avait la queue jusque SHOPI moi, je ne pense pas que ce soit bien, je pense que c'est plutôt une mauvaise nouvelle qu'il y ait la queue jusque SHOPI, mais en tout cas c'est bien que ce soit organisé à SIN LE NOBLE. Il y a eu énormément de monde et la ville de SIN LE NOBLE avait également un stand pour accueillir les sinois et les orienter sur leur recherche d'emploi…

Des vernissages, notamment deux vernissages à la MJC – Maison des Arts qui montrent le dynamisme de cette structure.
Une réunion de la commission de délégation de service public,
La semaine bleue qui en fait porte mal son nom puisque c'est plutôt une quinzaine bleue donc avec des manifestations quasi quotidiennes, toujours beaucoup de monde et surtout beaucoup de satisfaction, c'est l'occasion là, de féliciter de mettre à l'honneur des personnels du CCAS qui s'investissent mais également les personnels du service des fêtes qui ont vraiment œuvré tous les jours pour que ça fonctionne très bien. Donc, il y avait un atelier théâtre, un concert de l'orchestre junior, un couscous organisé, des spectacles, un thé dansant, donc vraiment, une très très belle quinzaine et j'peux vous dire, puisqu'on en a parlé au conseil d'administration du CCAS il y a quelques temps. Notre volonté est d'étaler,… alors on en avait parlé avant cette quinzaine bleue, c'était d'étaler sur l'ensemble de l'année proposer des manifestations, sur l'ensemble de l'année plutôt que de les concentrer sur une semaine ou quinze jours, ce qui peut être un peu fatiguant. C'est la même réflexion sur le printemps culturel qui est très concentré sur quelques jours, et après, on a une sensation de vide. Donc, on en avait parlé au conseil d'administration du CCAS qui est tout à fait d'accord avec cette proposition et les quinze jours qui viennent de se passer renforcent cette volonté, et j'ai profité de ces quinze jours pour en discuter avec les usagers, notamment les personnes âgées qui, elles sont effectivement très contentes, que ces quinze jours d'activité, c'est fatiguant pour elles, puis après, il y a plus grand-chose. Donc, on va essayer de lisser ça, et surtout de lisser ça mais également de lier ça avec le tissu associatif dont je parlais préalablement je pense qu'on peut associer, intégrer les associations dans cette démarche, en proposant régulièrement une activité associative aux membres du troisième ou quatrième âge sinois. Nous avons également réuni les associations pour les attributions de salles pour l'année 2015 et nous avons fait une très belle réunion sur l'organisation du marché de Noël dont je vous parlerai après. Nous avons participé aux journées portes ouvertes du CAPS, là aussi un très beau week-end, une très très belle qualité des œuvres présentées et une fréquentation très intéressante.

J'en parlais tout à l'heure, les premières réunions des commissions donc 4 fois 2, donc 8 réunions et je voulais noter ici, le très bon état d'esprit dans lequel se sont déroulées les commissions où l'ensemble des élus, peu importe leur bord ou leur groupe, ont essayé de réfléchir intelligemment collectivement à la meilleure, à la meilleure délibération, la meilleure solution donc j'espère, que ça augure de belles, de beaux partenariats durant ces prochaines années, toujours au service de SIN LE NOBLE et de ses habitants.

Hier, une journée de l'insertion, salle Coutteure à l'initiative de PARTENORD dans le cadre de sa mission sociale d'accompagnement au niveau des Salamandres dans le cadre de la Rénovation Urbaine mais la ville a souhaité élargir ce …, cette manifestation, et qu'elle ne soit pas que destinée aux personnes des Épis ou même des Salamandres et donc l'ouvrir à l'ensemble des sinois et d'aller, je vous ai parlé tout à l'heure du

forum de l'emploi qui était là , vraiment un job-dating pour essayer de mettre en relation l'offre et la demande et là, hier, c'était quelque chose de plus pédagogique sur la rédaction d'un curriculum vitae, sur comment préparer un entretien, sur comment écrire une lettre de motivation, pourquoi on n'a pas de réponse, comment se remettre en question, comment trouver des offres d'emploi, comment se préparer à un entretien donc, s'était vraiment des conseils pédagogiques et techniques qui complètent, l'autre volet qui était le job-dating du début du mois d'octobre.

Hier, il y a également eu une très belle inauguration de l'exposition qui a lieu actuellement à la salle Henri MARTEL, sur des graphs à des collectionneurs d'objets militaires de la première guerre mondiale 14-18.

Notons également, puisque nous en sommes sur ces commémorations, la restauration du monument aux morts qui a été effectuée, de mains de maîtres, il y avait un article aujourd'hui dans la presse, de mains de maîtres, par l'équipe des services techniques. Nous avions souhaité que le monument aux morts, dont les noms avaient totalement disparu, et qui était vraiment un manque de respect pour ces personnes qui ont laissé leur vie pour la liberté, pour la république. Donc, s'était vraiment pour nous, un manque de respect, donc, on voulait vraiment le faire, les finances de la ville ne permettaient pas de satisfaire les exigences des professionnels et nous avons eu la chance d'avoir des agents communaux qui se sont proposés en nous disant on est capable de le faire et ça nous a coûté quasiment rien. Donc, je souhaitais adresser mes remerciements à ces personnels et bien insister sur le fait que ce n'était qu'une initiative parmi d'autres, puisque quasiment tous les jours, nous avons des personnels qui se proposent pour réaliser ce genre de travaux. Je vous ai déjà parlé, je pense ici des abat-sons de l'église Saint Martin qui sont tombés, et la réparation c'était cent vingt, cent quarante mille euros et nous n'avons pas non plus les moyens et se sont des agents communaux qui se sont proposés de le faire en interne et ça devrait nous coûter entre cinq et dix milles euros. Tout est fonction de la location d'une nacelle donc on peut se féliciter d'avoir ces ressources humaines en interne et qui ont envie de servir la collectivité et qui doivent nous servir, à nous élus, d'exemple.

Alors, puisque nous sommes sur les commémorations, deux annonces tout de suite, donc les commémorations du 11 novembre et le marché de Noël. Donc les commémorations du 11 novembre, le programme est assez riche, donc c'est le fruit d'une collaboration entre les différentes institutions municipales, donc je pense à la bibliothèque, à l'école de musique, à l'espace danse, théâtre, la chorale qui feront un très beau concert de l'école de musique, avoir 20 ans dans les tranchées lundi 10 novembre à 20 heures. Egalement des collectionneurs, notamment Johan MAJCHRZAK qui a une collection formidable, qui ont posé une semaine de congés pour accueillir toutes les écoles pendant toute la semaine et qui dimanche, ont passé leur dimanche complet, de 8 heures du matin à 22 heures à installer cette exposition. Une exposition de cartes postales, et là aussi, une collaboration entre les habitants puisque c'est une collection privée de cartes postales sur SIN LE NOBLE pendant et à la sortie de la première guerre mondiale et qui est donc visible à la bibliothèque.
Et enfin, le 11 novembre Marais accueil à 9 heures 30 fera un hommage au monument aux morts, rue Longue. A 10 heures, les anciens combattants proposent une messe à l'église Saint Martin et ensuite, à 11 heures 15, il y aura un défilé avec le départ du cortège, Alors, juste une précision sur le départ du cortège, les services avaient proposé que le départ du cortège se fasse à l'église, enfin pas à l'église, au niveau du square Jeanne d'Arc pour éviter aux anciens combattants qui sont des personnes d'un certain âge d'avoir à revenir sur la place pour après repartir sur leurs pas. Donc ce qu'on avait pu trouver comme une excellente idée, certaines personnes m'ont fait remarquer que la tradition républicaine était que les cortèges partent de la maison du peuple, ou de la maison commune qui est la place de l'Hôtel de Ville. Donc, je ne voudrais absolument pas que certains puissent douter de ma…, de mon esprit purement républicain. Donc, nous partirons de la place Jean Jaurès. J'expliquerai aux anciens combattants que, soit, ils partiront directement au monument aux morts, et malheureusement les anciens combattants ne feront pas le défilé ou, soit on les aidera à venir au niveau de la place Jean Jaurès et on fera le circuit plus traditionnel avec quelques petites spécificités puisque c'est le centenaire du déclenchement des hostilités, alors nous avons…, donc nous partirons du monument aux morts de 14-18 et après nous partirons à pied au cimetière du centre, au cimetière des crêtes pour honorer la mémoire des aviateurs canadiens qui sont inhumés à ce cimetière et nous reviendrons par le circuit classique, par la rue Carnot pour terminer à la salle des fêtes où l'exposition sera visible pour la dernière journée. Donc, il y aura quelques petites spécificités, on a souhaité associer les écoles également, les anciens combattants qui se sont beaucoup

investis dans la démarche et nous dévoilerons également un nouveau nom au niveau du monument aux morts puisque, une famille nous a fait part du fait qu'un de ses aïeux « Oscar DELFORGE » était décédé en 1931, il n'avait jamais été inscrit sur le monument aux morts, or, sur son acte de décès figure la mention « Mort pour la France » qui fait donc que sa mémoire doit être honorée au niveau du monument aux morts pour 14-18, il est simplement mort quelques années plus tard, mais des suites de ses blessures de guerre.

Ensuite, pour le marché de Noël, je vous disais tout à l'heure, une très belle réunion, avec les associations, donc nous sommes allés dans la même démarche que pour le programme des commémorations du centenaire, à savoir, que je souhaite que ce soit des manifestations pour la population. Donc les commémorations du centenaire ont été faites en partenariat avec le tissu associatif, les écoles et avec notamment les anciens combattants qui sont au premier chef concernés bien évidemment ou les collectionneurs et les structures culturelles de la ville. Pour le marché de Noël, il en est de même et nous avons au cours de cette réunion écouté la demande du monde associatif qui était de revenir à un marché de Noël de deux jours, puisque l'année dernière, le marché de Noël ne s'était fait que sur une seule journée, ce qui ne convenait pas aux associations, donc nous les avons donc écoutées, et le marché de Noël se tiendra donc les 6 et 7 décembre. Idem sur le programme qui a été défini avec les associations et ce sont les associations qui ont choisi le jour de la descente du père Noël et les différentes activités que nous proposons afin qu'elles ne viennent pas concurrencer leur activité au niveau du marché de Noël. Nous les avons également écoutées, mais là aussi c'est un très bel exemple du dynamisme. Donc cette année, le marché de Noël aura lieu à la fois sur la place et dans la salle des fêtes, tout ça travaillé en parfaite, en parfaite collaboration avec la population et avec les associations.

M. LE MAIRE : Voilà ce que je pouvais vous dire. Je vous propose donc, d'aborder l'ordre du jour maintenant, à commencer par la délégation :

I – ADMINISTRATION GENERALE dont je suis le rapporteur et la première délibération qui vous est proposée consiste en :

I.1 - Modification statutaire pour la Communauté d'Agglomération du Douaisis au niveau de la compétence « véhicule électrique ».

M. LE MAIRE : Donc je précise que ce n'est pas le débat de fond sur les véhicules électriques et l'opportunité d'aller sur ce champ. Le débat de fond aura lieu à la CAD, ici nous ne délibérons que sur un transfert de compétence. En commission, certains ont souhaité s'exprimer et ils en ont tout à fait le droit sur l'opportunité ou pas de développer les véhicules électriques. Aujourd'hui la délibération n'est pas une délibération pour ou contre les véhicules électriques, c'est une délibération sur un transfert de compétence. Alors, la note de synthèse vous rappelle donc, le programme du véhicule du futur qui est porté par l'ADEME et qui est complété par une stratégie de la Région Nord/Pas-de-Calais de développement du véhicule électrique avec notamment un appel à projets de déploiement de bornes de recharge sur le domaine public.
On vous rappelle la loi du 12 juillet 2004 qui a dévolu aux communes la compétence de créer, entretenir et exploiter les infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides.
Donc, on vous rappelle que cette compétence est transférable aux établissements publics de coopération intercommunale, ce qu'est la CAD et qui est compétente en matière de soutien aux actions de maîtrise et de demande d'énergie.
Donc, la commune a un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'EPCI adoptant l'extension de sa compétence pour se prononcer sur le transfert.
Ça c'est ce que vous explique la note de synthèse, donc la délibération vous propose d'adopter ce principe, de transférer la compétence relative à la création, l'entretien, l'exploitation des infrastructures de charge pour les véhicules hybrides au profit de la Communauté d'Agglomération du Douaisis. Comme la ville de SIN LE NOBLE est membre de la CAD, toutes les communes ont à se prononcer, c'est ce que l'on vous demande aujourd'hui.
En pièces jointes, on vous a mis le courrier du Président POIRET de la CAD donc qui est daté du 03 octobre 2014 et que nous avons reçu le 13 octobre. On vous a mis le registre des délibérations du conseil communautaire du 26 septembre 2014 qui adoptait donc ce principe et ont même été dans le détail de vous mettre l'accusé de réception et, je vous précise donc que la commission n° 1 qui s'est réunie a formulé un avis favorable à l'unanimité.

Y-a-t-il des questions ou des remarques sur cette délibération proposant transfert de compétences ?
Comme il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette première délibération.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?
Des personnes qui s'abstiennent ?
Donc la première délibération est adoptée à l'unanimité et la compétence est donc transférée à la CAD.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Le point 2 de l'ordre du jour est relatif à la : commission communale d'accessibilité aux personnes âgées, personnes handicapées, excusez-moi, c'est une journée un peu compliquée, c'est parce qu'on parle des personnes âgées dedans, il s'agit donc des personnes handicapées que l'on appelle CCAPH.

I.2 – Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (modification de la composition)

M. LE MAIRE : La note de synthèse rappelle les dispositions de l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que dans les communes de 5 000 habitants et plus, ce qui est notre cas, il est créé une commission communale pour l'accessibilité et que cette commission doit être composée de représentants de la commune, d'associations et d'organismes représentants les personnes handicapées, pour tous les types de handicap, alors on vous dit : physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique et d'associations ou d'organismes représentant les personnes âgées, ainsi que des représentants des acteurs économiques ou des représentants d'autres usagers de la ville.
Alors une délibération avait été prise par le conseil municipal en date du 06, du 14 novembre 2008, il y a une erreur dans la note de synthèse, la délibération qui suit est bien du 14 novembre 2008. Le 06 novembre, c'était la date de la convocation.
Donc, il y avait eu, une délibération du conseil municipal pour créer une telle commission et le conseil municipal avait procédé à la désignation de ses membres. Alors ce qui pose deux petits soucis, c'est que comme les membres, je pense qu'on vous affiche la délibération du 14 novembre 2008, les membres étant désignés nominativement, il nous faut donc reprendre une délibération et surtout, il faut qu'on travaille sur la composition de cette commission puisqu'il n'y a pas, par exemple de représentants des associations d'organismes de personnes âgées ou, des représentants des acteurs économiques sur le territoire où, des usagers de la voie publique. Donc, c'est pour ça qu'on vous propose de reprendre cette délibération aujourd'hui et dans cette délibération, on va vous proposer d'élargir les collèges des représentants de la CCAPH. Donc en augmentant le nombre de représentants dans les collèges en créant un nouveau collège des associations, des personnes âgées, des acteurs économiques, des usagers de la voie publique.
Donc, on vous propose d'une part d'abroger la délibération précédente qui était en date du 14 novembre 2008, c'est l'article 1 de la délibération. On vous propose ensuite de décider qui siègera au sein de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées. Des représentants du conseil municipal, donc au nombre de six, des représentants des personnes handicapées pour tous les types de handicap au nombre de cinq et des représentants des associations ou d'organismes de personnes âgées, des acteurs économiques sur les territoires et des usagers de la voie publique pour cinq personnes.
Donc on vous rappelle que la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées est présidée par le maire qui en arrête sa composition. Et on précise qu'il y aura, bien évidemment, une recherche de parité entre les représentants. Alors on peut rappeler, également, les missions de cette commission, c'est intéressant. Donc :

- dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- d'établir un rapport annuel présenté en conseil municipal,
- de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- de tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées,
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Je pense qu'il est très important de créer cette commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées sous la forme qu'il vous est proposé, compte tenu des enjeux très importants qui sont ceux de

la ville de SIN LE NOBLE en matière d'accessibilité aux personnes handicapées, on sait qu'on en a déjà discuté à plusieurs reprises mais, il y a des millions d'euros à investir pour permettre de mettre en accessibilité l'ensemble des bâtiments communaux et je reçois régulièrement dans le cadre des permanences, des personnes en situation de handicap. J'en ai reçu une personne qui avait une déficience visuelle, qui me disait que circuler à SIN LE NOBLE, était impossible pour elle et on sait très bien que ça renvoie, à d'autres choses. On sait qu'on a des problèmes avec des poubelles qui restent sur le trottoir et c'est gênant ne serait-ce que pour des personnes âgées, avec une canne, je ne parle même pas avec un déambulateur ou un fauteuil. Bon, nous savons que nous avons un très très gros retard au niveau de la ville de SIN LE NOBLE, que rien n'a été fait en matière d'accessibilité de la ville et qu'en plus le cadre législatif évolue et qu'il va donc falloir que nous travaillions sur ce sujet, et que la meilleure façon de gérer ce dossier, c'est de le faire avec les personnes qui vivent ces difficultés au quotidien.
Donc, c'est pour ça que je vous demande d'adopter cette délibération sur la modification de la composition de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées et pour laquelle je travaillerai, comme d'habitude en parfaite transparence, en vous rendant régulièrement compte et en associant les commissions qui peuvent être intéressées aux débats, aux travaux de cette commission communale.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?
Qui s'abstient ?

Oui Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : on ne connait pas les représentants élus, pour l'instant, du conseil municipal ? On aura ça la fois prochaine.

M. LE MAIRE : Oui parce que c'est une désignation par le maire, donc aujourd'hui, on a arrêté le principe et, justement, je veux prendre le temps de réfléchir, à qui sont les meilleurs représentants des élus en fonction des différentes compétences qui seront utiles alors, je peux penser, par exemple à Jean-Claude DESMENEZ qui a en charge la sécurité et la sécurité routière, on peut penser à Jean-Paul HOURNON qui a en charge les travaux, à Johanne MASCLET qui a en charge les écoles, à la limite, on peut penser quasiment tout le monde. Je veux vraiment choisir le mieux possible les membres qui auront à travailler dans cette commission parce qu'ils auront un très très gros travail. Mais, comme d'habitude, je vous donnerai le résultat de cette désignation en préambule du prochain conseil municipal, ou je pourrai même, une fois que ça aura été désigné.

D'autres questions ou remarques ?
Comme il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette délibération.

Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas la voter ?
Des personnes qui souhaitent s'abstenir ?

Donc, la délibération relative à la commission d'accessibilité est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Nous passons donc à la délégation suivante qui est la délégation des affaires financières.

II – AFFAIRES FINANCIERES

Dont je suis également le rapporteur, et une première délibération qui est relative à la fixation des droits de place pour le marché hebdomadaire

II.3 – Marché hebdomadaire d'approvisionnement fixation des droits de place

M. LE MAIRE : Alors, la note de synthèse vous rappelle, mais en est-il besoin que SIN LE NOBLE a un marché hebdomadaire le vendredi matin au niveau du parking Jacquard et il y accueille une centaine de

commerçants ce qui fait du marché de SIN LE NOBLE, l'un des plus beaux, si ce n'est le plus beau du douaisis. On vous rappelle également que toute occupation du domaine public doit se faire en contre partie d'une redevance payable d'avance et, on vous rappelle que l'article L 2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que, les droits de place qui sont perçus dans les halles, les foires, les marchés d'après des tarifs dûment établis constituent des recettes fiscales et, comme ce sont des recettes fiscales, elles ne relèvent donc pas des compétences qui ont été déléguées par le conseil municipal au maire, mais elles relèvent du conseil municipal. Donc, c'est pourquoi on vous propose aujourd'hui d'adopter ces tarifs pour l'année en vous rappelant les tarifs qui ont été votés précédemment et qui s'élèvent à 0.68 € le mètre linéaire, 6.38 € le mètre linéaire en abonnement trimestriel, 25.10 € le mètre linéaire en forfait annuel et 80.60 € le crédit de 100 heures de consommation sur bornes électriques.
On vous rappelle également que toute modification tarifaire implique la consultation préalable des organisations professionnelles concernées.
Comme nous n'avons pas de commission marché, nous vous proposons donc simplement de reconduire les tarifs tels qu'ils existaient, il nous faut prendre une délibération pour pouvoir les appliquer et, donc de reprendre pour les tarifs, les tarifs qui ont été votés précédemment et que,… dont je vous ai fait lecture et on pourra simplement préciser qu'on travaille à la constitution d'une commission des marchés qui permettra la représentation des commerçants, des organisations syndicales qui nous permettront, si à l'avenir nous souhaitons faire évoluer les droits de place, travailler avec eux, cette modification.
Donc, y-a-t-il des questions, des remarques sur cette proposition de vote des tarifs et notamment de les reconduire tels qu'ils sont ?
Pas de question ?
Donc je mets aux voix cette proposition.
Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter cette délibération ?
Des personnes qui s'abstiennent ?

Donc la fixation des droits de place, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération suivante qui consiste, là aussi une délibération classique de début de mandat, qui est l'allocation d'une indemnité de conseil au Trésorier Municipal. Pour des missions de conseil, d'assistance du Trésorier Municipal ou du Comptable public.

II.4 – Allocation d'une indemnité de conseil au Trésorier Municipal
Alors dans la note de synthèse, on vous rappelle qu'en plus des prestations obligatoires, qui sont à la charge de cette personne comme comptable principal de la commune, le trésorier municipal peut fournir à la commune des prestations de conseil et d'assistance dans divers domaines, notamment en matière budgétaire, économique, financière, comptable. Alors, notamment pour l'établissement des documents budgétaires, la gestion financière, l'analyse budgétaire financière, la trésorerie, la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières mais peut également apporter son conseil en matière de recettes, des études juridiques, des études de réglementation, d'élaboration de documents contractuels, le suivi des contrats, le suivi d'encaissement des recettes ou la mise en recouvrement, des conseils sur la recette en général. Alors on vous a listé dotations, subventions, impôts et taxes, politique tarifaire, l'aide à la gestion de trésorerie, la mise en place du développement des régies de recettes, et un développement du recours aux moyens automatisés d'encaissements.
Alors ces prestations étant facultatives, elles donnent droit à une indemnité de conseil au comptable qui est acquise, pour l'ensemble pour toute la durée du mandat du conseil municipal. Ce qui implique donc l'obligation de reprendre une nouvelle délibération dans deux cas, soit quand il y a un changement de comptable, soit quand il y a l'élection d'un nouveau conseil municipal. Donc, c'est le cas cette année, puisque nous avons un nouveau conseil municipal.
Donc, on vous a mis en note de synthèse les modalités de calcul de cette indemnité de conseil avec une assiette qui est calculée par application du tarif à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections d'investissement et fonctionnement. Donc, vous voyez, c'est 3 pour mille sur les 7 622 premiers euros et puis, c'est dégressif pour arriver à 0.10 pour mille sur toutes les sommes qui excèdent 609 796.07 euros.

Nous vous proposons d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an en vigueur à Madame Sylvie DEREUME, receveur de la collectivité pour les prestations de conseil qu'elle assure depuis sa prise de fonction, de préciser que cette indemnité est calculée chaque année selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et que cette indemnité peut être mensualisée sur la base du douzième de l'année précédente avec une régularisation dès que nous connaissons les nouveaux montants et on vous précise, que cette indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du conseil municipal et qu'elle doit faire l'objet d'une nouvelle délibération lors du changement du titulaire du poste ou de l'élection d'un conseil municipal. On vous a mis en pièces jointes, le courrier de Madame Sylvie DEREUME qui est donc notre comptable et nous vous avons mis également, dans le cadre de la transparence la plus totale, l'état liquidatif et l'indemnité de calcul pour 2014. Donc, le calcul pour 2014 fait un taux d'indemnités à 2 424,34 euros.
Et, enfin pour être tout à fait exhaustif, vous signaler que cette délibération a été soumis pour avis à la commission numéro une, laquelle commission a donné un avis favorable à cette personne et une personne s'est abstenue, c'était Monsieur CAMPISANO.
Voilà, donc juste préciser avant, sans doute de passer la parole à Vincent CAMPISANO, s'il souhaite s'exprimer, que ce que la commission numéro une a souligné et c'est ce que je pense, c'est que ce sont des conseils de qualité à très faible coût, surtout pour une commune qui, d'une part, a besoin de beaucoup de conseils et, d'autre part, n'a pas beaucoup d'argent à donner pour des conseils, donc je pense que c'est une bonne opportunité et, que d'ailleurs, cette délibération avait été prise à l'unanimité lors du précédent mandat, si je ne me trompe pas.

Y-a-t-il des questions, des remarques à formuler ?

M. CAMPISANO : Alors, par les temps qui courent et quand on a un travail comme celui du receveur, avec les fonctions qui sont les siennes, donc on calcule sur la moyenne des encaissements faits au niveau de la ville, de tout ce qui est impôt. Et, sur cette base là, ce sont les trois dernières années, on fait une moyenne et sur cette moyenne, donc on calcule la somme à attribuer pour les conseils. Si j'ai bien compris, c'est ça. Donc là, on parle de 2 424 euros en supplément du salaire que Madame le Trésorier Public, le receveur de SIN LE NOBLE, va recevoir et pour une durée de six ans. On ne tient pas compte des nouvelles recettes qui vont avoir lieu avec Bils Deroo, avec GIFI, on ne tient pas compte des nouvelles recettes qui vont avoir lieu durant les six ans, de la zone du Raquet, et donc cette moyenne va augmenter et cette moyenne va faire en sorte que de 2 400 euros par an on va donner certainement 3 000 euros ou plus au receveur. Moi, je sais que quand j'ai un PV, le receveur se fait un malin plaisir de,… si c'est pas le receveur, c'est quelqu'un d'autre mais en me disant vous devez payer telle somme dans un délai de …
Moi, au niveau du conseil…le conseil que doit faire le trésorier public, c'est son travail de fonctionnaire, son travail à faire. Alors, la récompenser parce qu'elle nous donne des conseils, alors qu'on a un service juridique maintenant, donc, ça me semble un peu « indécent » à ce niveau-là par les temps qui courent et par les temps de crise qu'il y a actuellement, je ne pense pas qu'il faille donner 2 424 euros à quelqu'un qui a un emploi sûre, fixe, à vie. Donc je ne vais pas voter contre parce que, donc vous faites bien de rappeler qu'on l'avait voté avant, mais, je rappelle à chaque fois que vous dites ça qu'il y a là une solidarité de groupe, donc dans une majorité comme la vôtre, donc personne n'intervient contre vous Monsieur le Maire, donc pareil à l'époque de Monsieur ENTEM, personne n'intervenait, c'était le vote de groupe. Mais, en interne, on peut aussi dire ce que l'on pense, et dire si c'est bien ou c'est pas bien dans notre fort intérieur. C'est mon cas, et au nom de mon groupe, donc de la liste « Sincère avec Vous », nous n'allons pas voter pour, nous n'allons pas voter contre non plus, on va s'abstenir simplement.

Merci Vincent.

M. Le Maire : Madame BRIDOUX, vous vouliez prendre la parole, j'ai vu.

Mme BRIDOUX : Vous avez deviné ?

M. Le Maire : Oui, je l'ai senti.

Mme BRIDOUX : C'est véritablement un combat d'arrière garde, parce que ça a toujours existé cette indemnité au receveur, on peut être pour, on peut être contre, après, on peu faire de la démagogie. Y a très très peu de villes qui ne votent pas cette indemnité. Ça vient du temps, du temps où c'était une fonction qui s'apparentait aux fonctions libérales plus qu'aux fonctions de fonctionnaires justement et, c'est un petit reste de ce qui existait auparavant donc, on a toujours eu cette délibération à voter, elle a toujours été votée et, je vous dis très très peu de villes ne la vote pas alors, si on ne la votait pas majoritairement, ça ne veut pas dire qu'elle ne ferait pas son travail, bien au contraire, mais franchement, c'est « Combat d'arrière garde ».

M. le Maire : Merci

M. CAMPISANO : Je précise que Madame BRIDOUX était de gauche avant

M. le Maire : Quelques précisions que je souhaite apporter. Alors, effectivement, je pense qu'on ne va pas bagarrer des heures dessus. Il y a des choses, à mon avis, plus importantes pour les sinois. Malgré tout, quelques précisions pour, corriger quelques imprécisions. Moi, je ne pense pas que cette indemnité va augmenter, puisqu'en fait cette indemnité est calculée sur les montants des budgets. Or, nous sommes aujourd'hui, sur des budgets très élevés, puisque nous sommes sur des budgets d'investissement en matière de rénovation urbaine. Donc, dans les années,… lorsque nous sortirons de la rénovation urbaine, normalement, nos budgets vont quand même subir une forte baisse. Donc, je rappelle, que cette année, de mémoire, je pense qu'on a un budget d'investissement qui est à presque 16 millions d'euros parce qu'on est sur le groupe scolaire. Donc une fois que le groupe scolaire est bâti, on aura,… déjà on va déjà bien avoir du mal à financer ces projets, donc derrière, on fera le calcul de la rénovation urbaine, la voilure sera mécaniquement réduite donc deux précisions dans ce propos :

1) ce ne sont pas sur les recettes fiscales, c'est sur le budget et donc comme nous sommes aujourd'hui sur des budgets très élevés, étant donné le contexte de rénovation urbaine, normalement, ça ne devrait que baisser. Ceci dit, j'aimerais que ce soit en hausse ce qui voudrait dire qu'on a des gros budgets, donc moi je serais très content si on augmentait dans les années qui viennent, l'indemnité du contrôleur parce que ça voudrait dire que nos budgets sont en hausse, ce qui, à mon avis n'est pas dans l'air du temps. Donc, ça c'est la première précision que je voulais apporter.

2) Après c'est une précision, parce qu'avec Vincent, on aime bien se taquiner, c'est que la parole est entièrement libre au sein de mon groupe et, que ceux qui ne sont pas d'accord de voter, on bien le droit de ne pas le voter. Voilà, c'est aussi clair que ça. Donc, on a du dialogue avant, pendant, après. Donc, je tiens à rassurer, l'un n'est pas l'autre. Et, avant c'était avant, on se le dit souvent les yeux dans les yeux, donc, aujourd'hui, c'est sans doute une nouvelle façon de fonctionner, mais ici personne n'a eu le couteau sous la gorge pour voter ce que je dis, et le maire, il est un maire, ce n'est pas un monarque tyrannique. Donc, il n'y a pas de tyran, c'est un maire très démocratique avec les associations, avec son opposition et avec sa majorité. Voilà.

Alors, après, pour le reste, comme Madame BRIDOUX le dit, combat d'arrière garde ou pas, chacun a son opinion. En tout cas effectivement bagarrer pour 2 424 euros pour quelque chose qui existe depuis très longtemps et j'ajoute, parce que je commençais mon propos tout à l'heure en parlant de l'économie que l'on faisait sur la retranscription de ces conseils municipaux, là, il y a 10 000 euros à gagner. Voilà, y-a plein de choses sur lesquelles on essaie de gagner cinq mille euros, dix mille euros.

Au jour d'aujourd'hui, vous le savez bien puisqu'il y a eu beaucoup d'études de faites, et on le sait sur la rénovation urbaine, il y a des experts qui nous accompagnent et jamais c'est 2 424 euros pour un an de conseils. Y-a des conseils,.. on a eu l'occasion, ici, de discuter de conseils juridiques qui étaient à 300, ou 400 euros de l'heure, donc là, c'est quand même pas cher payé de l'heure et dans le contexte très tendu, on a quand même un rapport de trente-quatre pages de la Chambre Régionale des Comptes. A corriger, je me dis que ça peut être bien d'avoir le contrôleur, le comptable public qui nous conseille. Je faisais une réunion, la dernière fois avec Madame DEREUME qui me disait : « *mais écoutez, dès que j'ai un peu de temps libre, je regarde s'il n'y a pas possibilité de chercher un peu de DGF en plus (de Dotation Globale de Fonctionnement) parce que peut-être en jouant sur un levier ou deux, on pourrait aller gagner un peu de….)*

M. le Maire : donc tu vois, c'est ça le conseil je sais qu'au niveau de la Direction Financière, c'est une relation quasi quotidienne parce que, oui on a besoin de conseils et puis parfois, on a aussi besoin de,… que nos paiements passent parce qu'on a besoin de payer quelqu'un en urgence plutôt que,… Donc ça c'est des conseils, ce sont des régies également. Moi, j'ai travaillé avec Madame DEREUME et vous savez que dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes y a des anomalies qui ont été relevées sur la gestion des régies. Bien là, c'est aussi quelqu'un qui peut nous amener son conseil sur la tenue des régies, donc, dans le contexte qui est celui de SIN LE NOBLE, on a besoin de beaucoup de conseils mais, malheureusement, on n'a pas beaucoup d'argent pour payer ces conseils. Alors, après effectivement, on peut aussi, ne plus rien payer, et puis… mais bon,… Mais il faut savoir, c'est exactement le même débat pour moi que pour le Directeur de Cabinet, il faut savoir investir un euro pour en gagner deux, mais là, on vous demande d'investir 2 424 euros et c'est vrai que c'est une délibération qui en général ne fait …..
Alors, après c'est une question de principe, tout le monde peut avoir raison autour de cette table, il y a une position de principe, il y a une position de pragmatisme de personnes qui sont encrées dans la réalité, dans le quotidien. Nous sommes, moi je propose d'adopter cette délibération et d'allouer une indemnité de conseil. Maintenant tous ceux qui sont autour de la table sont libres de leur vote, qu'ils sont dans l'opposition ou dans la majorité.

D'autres questions ou remarques ?

Donc, je vous propose de mettre aux voix cette délibération.
Qui souhaite voter contre ?
Qui vote pour ?
Qui s'abstient ? (rires…)

Donc la délibération est adoptée à l'unanimité moins une abstention de Monsieur Vincent CAMPISANO qui verra l'accueil qui lui sera fait, quand il ira payer son PV la prochaine fois. (rires…) ou, quand il demandera un délai de paiement pour les impôts (rires…)

ADOPTE A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION (M. CAMPISANO)

M. LE MAIRE : Donc nous pouvons passer à la délibération suivante qui est, toujours au niveau des affaires financières, une délibération relative à une garantie d'emprunt à la société NOREVIE pour deux projets de constructions qui sont déjà réalisés.

II.5 – Garantie d'emprunt SA HLM NOREVIE – « Le Presbytère » et « Le Raquet »
M. le Maire : Dans la note de synthèse, on vous explique que cette décision avait déjà été prise par le conseil municipal lors de sa réunion du 25 septembre 2012 et le conseil municipal avait pris une délibération octroyant à la société NOREVIE des garanties d'emprunt pour des constructions sur deux sites différents, le lot RF du Raquet et le site de l'ancien Presbytère. Donc, on peut vous donner le détail, il y a donc pour le Raquet le,… c'était un PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) qui était scindé en deux parties (une construction pour 390 000 € et une partie acquisitions foncières pour 200 000 €) avec un taux d'intérêt actuariel annuel de 2.05 % et un taux annuel de progressivité de 0.50 % qui était visé.

Pour le Presbytère, c'était un PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) lui-même scindé également en deux parties, une partie démolition pour 1 500 000 € et une partie acquisition foncière pour 820 000 €. Donc, cette fois ci était visé un taux d'intérêt actuariel annuel de 2.85 % et un taux de progressivité de 0.50 %. Alors nous avons donc, puisque c'était une délibération du 25 septembre 2012, et nous avons reçu, il y a quelques semaines, un courriel de la société NOREVIE de septembre 2014, qui nous faisait part de l'irrecevabilité de la garantie qui avait été octroyée par l'assemblée délibérante et donc, elle nous demandait de proposer une modification des taux en vigueur et elle nous précisait que le précédent acte du 25 septembre 2012 n'était pas certifié exécutoire. Alors, une petite précision, donc effectivement, dans la délibération lorsque NOREVIE a présenté la délibération, il y avait un problème dans les taux et, il y avait aussi un autre problème puisque la délibération du 25 septembre 2012 n'est pas certifiée exécutoire.

Donc, on a déjà, aussi là, parlé des soucis juridiques de la ville, « j'espère par le passé », mais soyons honnête, je pense que nous ne sommes pas encore tout à fait à l'abri parce qu'il y a un gros gros travail à mener au niveau de la sécurisation juridique. Mais c'est un exemple parmi d'autres puisque la délibération n'est pas certifiée exécutoire. Alors pour l'information, puisque nous sommes en début de mandat et puis pour,… tout le monde ne sait peut être pas comment une délibération est rendue exécutoire et puis pour la population qui nous fait l'honneur d'assister à nos travaux,… Donc il y a deux formalités pour qu'une délibération soit rendue exécutoire, il faut un tampon,… il faut un tampon de la Sous-Préfecture, donc cette condition avait été remplie, mais il faut également, que soit la délibération ait été, ait fait l'objet d'un affichage ou, qu'elle ait été publiée au registre des délibérations et ça, il n'est pas fait mention de cet affichage ou de cette publication au registre des délibérations, ce qui rend donc, non exécutoire, la précédente délibération.

M. LE MAIRE : Donc, on vous propose aujourd'hui, d'une part d'abroger cette délibération du 25 septembre 2012, donc pour, notamment pour le changement de circonstance de faits qui sont les taux d'intérêts qui n'étaient pas ceux,…et ensuite de nous prononcer sur la garantie d'emprunt qui était précédemment octroyée mais qui se doit donc d'être actualisée.
Donc en pièces jointes, dans votre dossier de conseil municipal, nous avons mis la délibération du conseil municipal du 25 septembre 2012 ainsi que le courriel de l'entreprise, de la société NOREVIE.
Je vous informe que, également la commission qui a travaillé sur cette question, s'est prononcée, à l'unanimité sur le principe de cette délibération. Malgré tout, je souhaite apporter un éclairage sur cette question des garanties d'emprunt, je pense que nous prendrons une délibération de principe lors du prochain conseil municipal. Mais la position, tout au moins du groupe majoritaire, mais nous en discuterons en commission, et nous verrons si on nous fait changer d'avis, ce serait de ne plus octroyer de garanties d'emprunt, de ne plus accorder de nouvelles garanties, alors pour plusieurs raisons.
La première raison est que ces garanties que l'on accorde aux bailleurs, leur permettent de réaliser une économie, puisqu'il y a une …. « Comment ? » Comme il y a une garantie communale, eux font une économie, par contre ces garanties sont expertisées par les banques au moment des prêts à accorder à la ville de SIN LE NOBLE et le risque est donc plus élevé pour les prêteurs ce qui a été le cas très souvent ces derniers temps, il y a donc un refus des banques de prêter, ou, si elles prêtent, elles prêtent avec une prime de risque. Donc j'ai demandé qu'on me donne le montant des garanties, donc actuellement la ville de SIN LE NOBLE, sans ces garanties NOREVIE, sur lesquelles nous avons à nous prononcer aujourd'hui, la ville de SIN LE NOBLE a en garantie, 18 742 628 € voilà, ce qui veut dire que si une des sociétés, on peut toujours dire que ça n'est pas possible, mais il y a des états qui sont en faillite, il y a des banques qui ont été en faillite aux Etats-Unis, donc peut-être un jour qu'une société de logement pourrait l'être également donc, ça veut dire que la ville s'engage à suppléer l'emprunteur en cas de défaillance. Bon, je vous rappelle le chiffre pour votre information, c'est un chiffre que j'ai demandé à la direction financière cet après-midi 18 742 000 € d'emprunts que la ville a garantis. C'est dans nos documents financiers.

Je vous propose donc, aujourd'hui, de voter exceptionnellement ces garanties parce qu'il est tout à fait normal d'honorer la parole qui avait été donnée par la ville par délibération du 25 septembre 2012 et, je propose que,… enfin nous avons déjà de façon informelle discuté de cela au niveau de la commission numéro une, où s'était dégagé un consensus, Des membres de la majorité étaient d'accord mais les membres de l'opposition présents étaient eux aussi assez d'accord. Du point de vue de la,… du risque et de la gestion financière de la collectivité qui a beaucoup de mal, elle, à se faire financer ses emprunts et ses investissements et ensuite, également sur la volonté d'une pause, de ne pas favoriser pendant quelques temps le développement de logement social et d'aller sur une pause en attendant de voir un peu la fin de la rénovation urbaine et également de voir l'avenir de « l'éco quartier du Raquet » et de voir ensuite, de laisser à la ville, le temps, je l'espère de se refaire une santé financière, qui au jour d'aujourd'hui, est plus que précaire.

Et donc, d'adopter cette délibération qui consiste, je le rappelle en l'abrogation de la délibération 433/2012 adoptée par le conseil municipal en séance du 25 septembre 2012 et d'accorder la garantie communale à hauteur de 50 % aux emprunts prévus ci-dessous. Donc, un prêt PLAI sur constructions, acquisitions foncières pour Le Raquet (5 logements, constructions, acquisitions : 390 000 € de PLAI et 200 000 € pour l'acquisition foncière).

Donc, je vous passe la lecture des taux, c'est très technique et ensuite, la même chose pour le Prêt Locatif à Usage Social, démolition et acquisition foncière au niveau du presbytère, cette fois-ci pour la démolition du presbytère et la construction de 25 logements collectifs, 1 500 000 € pour la démolition et 820 000 € de prêt PLUS pour l'acquisition foncière.

Donc, je vous lis quand-même l'article 3 : l'article 3 précise que, dans le cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive en renonçant au bénéfice de discussion et sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Voilà, on ne peut même pas dire qu'on n'a pas les ressources, on est obligé de payer et donc, on s'engage pendant toute la durée du prêt et libérer en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunteur. Voilà, mais c'était une délibération qui avait déjà été prise, on ne l'a… enfin la parole de la ville de SIN LE NOBLE doit être respectée. Le bailleur NOREVIE avait cette parole de la ville, il a engagé ses programmes donc, il est tout à fait normal que nous faisions face à cet engagement.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?
Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Deux petites précisions. La première, c'est que déjà, il fut un temps où nos finances étaient beaucoup plus importantes et nous garantissions à 100 % les constructions. Il y a eu le gros chantier des épis, parce que ça remonte, les 18 millions dont vous parlez, remontent là, peut-être que certains emprunts sont terminés mais, il y a eu quand-même pas mal de constructions donc, c'était à 100%. Depuis le mandat précédent et assez vite, nous avons diminué à 50% et encore, pas forcément, puis qu'il y a eu des emprunts, des garanties d'emprunt que nous n'avons pas acceptées. Ça c'est une première chose. La deuxième chose, compte-tenu du fait que, il va y avoir Le Raquet, on a, les élus communautaires, notamment de mon groupe, ont demandé à la CAD de faire une étude pour que la CAD prenne le relais de ces garanties d'emprunt. Alors, j'avais entendu une première, une première réflexion du Président, suite à cette étude où la CAD prendrait dans ce cas-là une assurance, enfin etc.. Disons que la réflexion n'a peut-être pas encore aboutie mais je pense qu'il y a lieu de reparler de cela parce que toutes les communes ayant des difficultés financière, forcément ne vont plus donner de garantie d'emprunt ce qui ne va pas non plus favoriser la résolution du manque de logements dans le douaisis parce que ça c'est une réalité qui n'a pas changé. Donc, si vous voulez, on avait pris en compte les difficultés de la ville, sur certains dossiers, sur certains programmes, et notamment les PLAI puisque les PLAI pour les personnes qui ne savent pas trop à quoi ça correspond, c'est pour les personnes les plus en difficulté et donc avec des loyers très très bon marché et, pour avoir des loyers très très bon marché, il faut que le coût de la construction soit le plus petit possible et si l'on veut que ces loyers très très bon marché correspondent à des choses de qualité, ça nécessite des efforts de tous. Donc, déjà certaines garanties n'ont pas été données, mais c'est surtout la réflexion de l'ensemble des communes de la CAD qui sollicite la communauté d'agglo. pour prendre le relais.

A savoir aussi, que le conseil général avait fortement insisté, en la personne de Charles BEAUCHAMP, puisqu'il était responsable, Vice-Président chargé du Logement précédemment, sur le fait que c'était la seule agglo. qui n'avait pas, qui ne donnait pas de garanties d'emprunt. Bon, écoutez, maintenant vous êtes à la CAD, à vous le travail.

M. Le Maire : Alors, juste quelques précisions, même si je suis à la CAD, Monsieur ENTEM est aussi à la CAD. Donc, il n'est malheureusement pas là aujourd'hui, mais je pense que vous pourrez lui passer l'info, et effectivement collectivement, on peut porter des demandes et des projets, donc je ne suis pas le seul élu communautaire. Donc, Christian ENTEM y est également donc on pourra également l'inviter à faire ce travail.

M. le Maire : Merci de vos remarques pertinentes.
Deux précisions, toujours pour la bonne information, le capital qui était dû à l'origine, c'était 29 589 000 €.
Voilà, la ville avait cautionné pour presque 30 millions d'euros d'emprunts. Nous sommes aujourd'hui, avec les sommes d'aujourd'hui, on va de nouveau avoisiner les 20 millions d'euros et toujours puisque Madame

BRIDOUX expliquait la réduction des coûts, d'après ce que j'en sais ces garanties d'emprunt permettent de baisser de 2% le coût de la construction, je ne sais pas si c'est les chiffres que vous aviez en tant que responsable du logement, mais c'est ce que,… je me suis renseigné sur cette question, c'est à peu près 2% de baisse du coût de la construction, au jour d'aujourd'hui, je vous dis, il y a deux visions, d'une part la ville de SIN LE NOBLE, sa situation tout le monde la connaît et, ensuite de toute façon, c'est parce que nous souhaitons également une pause au niveau de la construction sur SIN LE NOBLE, le temps de voir un peu ce qui va sortir de la rénovation urbaine du quartier concerné, ce qui va sortir de l'éco quartier du Raquet et également une réflexion sur la mixité sociale puisque je vous rappelle que seuls 38 % des sinois paient l'impôt et que,… je rêve qu'il y ait 50 % au moins qui paient l'impôt, ce serait, une vrai mixité sociale pour moi.

D'autres remarques ou questions sur cette problématique, sur cette garantie d'emprunt à accorder à NOREVIE ? Vincent CAMPISANO ?

M. CAMPISANO : une petite remarque que je fais maintenant, au niveau de l'irrecevabilité des effets non exécutoires. NOREVIE s'en tire très bien, puisque les taux d'intérêts qui étaient prévus pour ces emprunts de 2.55 pour PLAI, deviennent à un moins 0.20 donc 0.80 % et pour le PLUS, de 3.35 nous passons à 1.60 %. Donc, grâce à cette irrecevabilité, parce que ce n'est pas rendu exécutoire.

M. le Maire : J'ai toujours du mal à dire grâce à, on va dire à cause. Parce qu'on va quand même pas se réjouir qu'il y a des décisions du conseil municipal qui soient non exécutoires. Donc on peut le noter maintenant, ça mène pas grand-chose, ça fait effectivement dire que NOREVIE fait une bonne affaire, mais, à mon avis, c'est pas juste parce que c'est non exécutoire, c'est parce que les taux d'intérêts ont baissé entretemps. A mon avis, ça n'a rien à voir avec le fait que ce soit,….. Ça aurait pu être l'inverse mais de toute façon, je pense que c'est juste parce qu'ils ont eu leur…… mais ça n'a rien à voir, c'est deux faits parallèles pour moi.

Donc, je vous propose d'adopter cette délibération.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas l'adopter ?
Des personnes qui s'abstiennent ?

Non, donc cette délibération est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. le Maire : A voilà, je vais pouvoir me reposer cinq minutes, nous passons donc à la délégation « sports et équipements sportifs » dont le rapporteur est Patrick ALLARD qui va nous expliquer ce qu'il va vous demander de voter une subvention exceptionnelle

IV - SPORTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

IV.6 – Subvention exceptionnelle à l'association « Aikido SIN LE NOBLE »

M. ALLARD : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous.
Le sportif va ralentir comme ça Monsieur le Maire pourra reprendre son souffle.
Il vous est proposé de voter le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Aïkido de SIN LE NOBLE ».
Dans la note de synthèse, il est rappelé que les associations locales sont des lieux d'évasion, de découverte mais surtout des lieux d'expérimentations démocratiques, citoyennes et sociales.
Dans le cadre de son soutien à la vie associative, la commune de SIN LE NOBLE attribue chaque année des subventions, elle entend ainsi favoriser le fonctionnement et le développement, en toute indépendance, des associations relevant de l'application de la loi du 1er juillet 1901.
Il est à noter que les associations subventionnées doivent utiliser les fonds octroyés, conformément à l'objectif associatif et au projet présenté.
Elles doivent également faciliter les procédures de contrôle financier de la collectivité en transmettant leurs documents administratifs et comptables.

L'association « AIKIDO SIN LE NOBLE » : afin de dispenser une formation optimale auprès de ses adhérents, a sollicité la Commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle au titre de la saison sportive 2014 – 2015.

Cette demande porte sur un montant total de 500 €. La subvention exceptionnelle permettrait à l'association qu'elle ait un tapis de chute et du petit matériel pour la formation des élèves du club, surtout pour les jeunes enfants. Je précise également que la commission n° 2 a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. le Maire : Merci Monsieur ALLARD
Donc, je vous propose d'adopter cette délibération de versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association « AIKIDO SIN LE NOBLE ». On vous a mis, en pièce jointe, la demande de subvention de son président, Monsieur Laurent DAMBRINE.
Monsieur ALLARD, vous a précisé, l'avis favorable de la commission. Précisons notamment, enfin tout de même, que la commission a souhaité qu'on insiste bien sur le volet exceptionnel de la subvention, ce qui a donc une petite conséquence au niveau de la délibération en son article 2.
Donc, l'article 1 qui autorise le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de la saison 2014-2015 de 500 € à l'association « AIKIDO SIN LE NOBLE » et on vous rappelle que dans l'article 2, les dépenses correspondantes sont prélevées sur les crédits inscrits sur le budget de la commune au chapitre 6574. Mais comme il s'agit bien d'une subvention exceptionnelle, on inscrira donc cette dépense au niveau du chapitre 67 qui est celui des subventions exceptionnelles. Voilà.
Alors, avec cette petite modification qui prend acte de la position de la commission, qui a bien voulu insister sur le caractère exceptionnel puisque c'est pour financer des tapis de,… un tapis de chute et du petit matériel pour la formation des élèves du club, je vous propose d'adopter cette délibération, sauf si vous avez des questions ou des remarques à formuler sur cette proposition.

Pas de remarque, pas de question ?
Donc, je vous propose de mettre aux voix cette délibération.
Y-a-t-il des personnes… ?
On va la voter positivement parce que je pense que pour une association, une subvention, on peut voter positivement.

Qui est d'accord pour accorder une subvention exceptionnelle de 500 € ?
Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?

Donc, la délibération est adoptée à l'unanimité, 500 € de subvention exceptionnelle pour l'association « AIKIDO SIN LE NOBLE »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Maire : Donc, toujours au niveau de la vie associative, mais cette fois-ci non sportive, donc au niveau de la délégation « Vie associative, Commerce, Artisanat », donc Madame DELATTRE qui va nous présenter une demande de subvention de démarrage

VI – VIE ASSOCIATIVE – COMMERCE ET ARTISANAT

VI.7 – Versement d'une subvention de démarrage à l'association « Les Zigotos »

Mme DELATTRE : Bonjour,
L'association « Les Zigotos » a été créée le 22 mai 2014 et déclarée en Sous-Préfecture de Douai, le 11 juin 2014. Le but de cette association est de contribuer au développement de la structure multi-accueil, de créer des rencontres et de faciliter les échanges entre les parents. Cette dernière a sollicité la ville par un courrier reçu le 21 août 2014 afin d'obtenir une subvention de démarrage pour les aider à couvrir les frais

d'inscription de Sous-Préfecture, de Préfecture, leurs diverses fournitures d'installation et les frais engendrés pour l'organisation de leur première manifestation.
Il vous est donc proposé d'accorder une subvention de démarrage de 80 €.

M. le Maire : Donc,… Merci Madame DELATTRE pour cette présentation. Donc, là je pense que tout le monde a bien compris ; une nouvelle association créée en mai, déclarée en Sous-Préfecture en juin, qui nous adresse une demande de subvention le 21 août 2014 qui vous est annexée dans votre dossier de conseil municipal, avec un but associatif qui est de contribuer au développement de la structure multi-accueil, c'est des rencontres et des échanges de parents. L'avis favorable de la commission n°2 qui a examiné cette demande de subvention.

Y-a-t-il des remarques ou des questions, Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Bien évidemment on va voter 80 € mais à la commission, j'ai fait remarquer quand-même que 80 € pour une subvention de démarrage c'est vraiment très très faible. Puisque nous n'avions pas eu d'ordre du jour à la commission, on nous a dit que ça va se faire la prochaine fois, j'avais pas regardé combien coûte l'inscription au journal officiel, c'est près de 50 €. Donc, quand ils ont payé leur inscription au journal officiel, envoyé les premiers timbres s'ils ont besoin de réunir des gens, c'est tout, y a plus un sous. Donc c'est vraiment un très faible montant pour une subvention de démarrage.

Donc, à la commission il a eu des « sortes » de propositions qui pourraient faire que les associations pourraient quand même si elles n'ont pas un an d'existence, faire une demande de subvention ordinaire. Bon, c'est une proposition, puisque les commissions ne font que des propositions mais je tenais quand même à dire que 80 € c'est vraiment pas beaucoup, mais je sais aussi, que comme la fois dernière, une subvention avait été votée de 80 €,…..

M. le Maire : Merci de vos propos auxquels on peut souscrire. Effectivement et j'y souscris tellement que je souscris même à la dernière partie puisque lors du dernier conseil municipal une telle subvention de démarrage avait été votée à l'unanimité des 33 membres du conseil municipal sans aucune discussion. Ce qui prouve l'utilité du travail en commission puisque cette remarque n'était pas sortie préalablement lors du dernier conseil municipal qui avait examiné exactement les mêmes choses. Bon, ça c'est la première chose.
Peut-être une explication sur ce montant qui est faible, mais j'ai,… puisque je n'avais pas pu assister puisque j'étais en réunion avec les services de police le jour de la commission n° 2. Je n'ai donc pas pu assister mais, j'ai bien évidemment pris connaissance du compte rendu donc, j'avais vu votre remarque où vous disiez que c'était quasi une aumône ce qui m'a interpellé. J'ai donc regardé les subventions qui sont accordées à d'autres associations qui, elles sont connues, qui elles ont parfois des dizaines, des centaines d'adhérents et, j'ai ainsi noté l'école à l'hôpital : 100 €, l'APACER : 150 €, l'AATDM OM du Nord : 120 €, les médaillés du travail : 150 €, les trésors de vie : 100 €. Donc après ce qu'il y avait au… La première fois que nous avons voté une subvention de démarrage à 80 € c'était justement dans un souci de pertinence, en disant : il y a des associations qui existent, qui sont connues, et qui ont 100 €. Il y en a quelques unes à 100, 120 €. Moi je ne trouvais pas pertinent qu'une association que l'on ne connait pas, qui n'a que quelques membres ait 150 € alors que des associations, je pense à celle des médaillés du travail puisque c'est une association que je connais bien puisque c'est mon père qui la préside, donc je sais que c'est des centaines d'adhérents, 150 €, et on connait plein d'associations, notamment les associations non sportives qui ont des volumes de subventions très faibles. On le reconnait et j'espère qu'on pourra, au cours du mandat, aller vers une montée en puissance sur le financement des associations.
Ce n'est pas une promesse, c'est un souhait, c'est même plus qu'un souhait, c'est un espoir, mais, c'est aussi donc par pertinence de se dire, ben moi je suis président d'une grosse association, je fais plein de choses sur SIN LE NOBLE depuis des années, j'ai des dizaines, des centaines d'adhérents, et j'ai moins qu'une association qu'on ne connaît pas. Donc, et c'est une volonté de dire, on accompagne. Ça règle effectivement les premiers frais administratifs, mais vous l'avez dit, la majeure partie des frais administratifs c'est des frais d'inscription à 50 €, c'est quelques timbres, quelques enveloppes. Malgré tout, à partir du moment où on déclare une association en sous-préfecture, c'est qu'il y a au moins quelques membres qui composent le bureau. Ça veut dire quelques dizaines d'euros. En général, les cotisations les plus faibles sont aux alentours d'une dizaine d'euros, enfin ça tourne,… on a là aussi quelques dizaines

d'euros qui permettent de lancer le fonctionnement et de faire ses preuves. Voilà, donc c'était maintenant, c'était les commissions, je l'ai dit, sont là pour travailler, analyser les délibérations, faire remonter les problématiques, donc moi je l'ai noté, je ne suis pas loin de partager, enfin je le partage même, 80 € c'est peu, mais le problème, c'est que 100 ou 120 € pour des associations connues c'est peu donc il faut faire quand même,… moi c'était la vision que nous avions, maintenant la porte est ouverte nous pouvons en discuter dans les prochaines commissions et établir une règle qui soit, puisqu'après effectivement, on a voté des subventions de démarrage à 80 € et pourquoi du jour au lendemain changer, c'est vrai qu'après, il faut qu'il y ait le principe d'égalité qui soit respecté.

Y-a-t-il d'autres interventions sur cette délibération ?
Donc je vous propose de la mettre aux voix.
Qui souhaite accorder cette subvention de démarrage à l'association « Les Zigotos » pour 80 € ?
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas la voter ?
Qui souhaitent s'abstenir ?
Donc, l'association « Les Zigotos » aura une subvention de démarrage de 80 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc la délégation sur les ressources humaines, dont je suis le rapporteur également.

VII – RESSOURCES HUMAINES

VII.8 – Attribution du régime indemnitaire relatif au grade de psychologue territorial et la création de l'indemnité de risques et de sujétions spéciales des psychologues.

M. le Maire : Donc, on vous explique dans la note de synthèse que c'est une délibération qui vient en en écho d'une délibération que nous avons prise, je crois lors du dernier conseil municipal, sur la création d'un poste de psychologue territorial. Donc, on vous explique dans la note de synthèse que le conseil municipal avait défini le régime indemnitaire en novembre 2005 et 18 janvier 2006 qu'il pouvait octroyer au personnel communal. Donc, ces délibérations ne prenant en compte que les indemnités qui pouvaient être versées aux titulaires d'un grade présent dans la collectivité. Or, il s'avère que nous avons créé lors du dernier conseil municipal un poste de psychologue territorial. Ce grade n'était pas jusqu'à présent, dans la collectivité. Il nous faut donc, aujourd'hui, instaurer le régime indemnitaire afférent à ce grade soit, ici, dans le cas présent, une indemnité de risques et de sujétions spéciales des psychologues.

Donc, on vous explique un montant annuel de référence fixé à 3 450 €, un montant maximal individuel de 150 % du montant de référence soit 5 175 €. Donc, juste une précision, c'est une création purement administrative, puisque la personne était déjà membre des effectifs de la Commune et donc, elle avait déjà son régime indemnitaire, sauf qu'aujourd'hui, elle est passée sur un grade de psychologue territorial et qu'il faut donc mettre le régime indemnitaire qui est équivalent mais qui, d'un point de vue financier et budgétaire, est équivalent au régime indemnitaire dont je ne sais pas, je pense que c'était la filière administration, administrative donc, ça n'a pas de surcoût pour la collectivité. C'est vraiment quelque chose qui est neutre, c'est juste une délibération très administrative.

Y-a-t-il des questions, des remarques ?
Juste préciser qu'on vous,… l'avis favorable de la commission. – Vincent CAMPISANO -

M. CAMPISANO : Donc, j'étais favorable au départ et, après avoir consulté mon groupe, donc, je vais m'abstenir du vote tout simplement.

M. le Maire : tu veux expliquer pourquoi ?

M. CAMPISANO : Parce que, il y a des doutes qui subsistent sur le rôle de la psychologue dans les mois futurs et dans les années futures. Donc, c'est ce qui a été posé comme question, on a relevé cette chose, donc savoir si la psychologue allait être psychologue pendant la durée du mandat ?

M. le Maire : Alors, juste une petite précision avant de répondre. S'il y a des doutes, il y a une commission où l'on pose cette question et un conseil municipal ou on pose cette question avant de dire je vote pas. Ça me semble logique. On l'a dit et tu étais le premier à le dire lors du conseil d'installation, on est là pour dialoguer, travailler en commun donc, je t'avoue que là, c'est rare, puisqu'on s'entend très bien, mais justement, comme on s'entend très bien, je me permets de te le dire, j'avoue ne pas comprendre ta position, alors que tu n'as pas posé la question. Si tu as un doute, nous sommes là pour essayer de le lever. On y arrive parfois, on n'y arrive pas d'autres fois.

M. CAMPISANO : Tu as raison, mais, si on l'avait eu, comme le dit Madame BRIDOUX, le document avant, on aurait pu discuter avant. Nous l'avons sur place au moment précis où j'étais favorable. Donc, après avoir parlé avec le groupe, donc, le groupe est tombé d'accord sur une décision qui était de s'abstenir.

M. le Maire : Enfin ceci dit, ta réponse ne réponds pas à ma question. Est-ce que tu aurais pu,… avant de nous dire que tu s'abstenais, tu aurais pu dire j'ai un doute, est-ce que tu peux essayer de lever le doute, quoi ?

M. CAMPISANO : On peut en discuter,… Mais je veux dire, c'est peut-être pas l'occasion d'en discuter maintenant au sein de la commission.

M. le Maire : Ecoutes, si on ne le fait pas en conseil municipal, je ne sais pas quand on le ferait ?

M. CAMPISANO : Je suis d'accord, je suis d'accord… Donc là, le fait de nommer la personne que je connais bien et que j'aime bien, que j'estime bien, je veux dire, y a pas, c'est pas une question de personne parce qu'elle est dans la salle, donc….

M. le Maire : Je crois que ça va la rassurer !

M. CAMPISANO : Non mais bon, c'est simplement de la même manière, un rôle, un poste, grade a été effectué. La fois dernière, donc sur le poste attribué de psychologue qui n'existait pas à SIN LE NOBLE donc, ça a été fait, le même régime indemnitaire, vu le grade qui a été maintenant acquis lui donne droit à ces attributions de régime indemnitaire supérieur, c'est ce que j'ai compris.

M. le Maire : Tu n'as pas bien compris, mais…

M. CAMPISANO : C'est pas ça : Donc je demande des explications là-dessus et savoir sur,…ce qui change au niveau de sa rémunération.

M. le Maire : J'ai dit que ça ne changeait rien du tout, c'était juste une décision administrative. Alors, on va refaire, même une partie du conseil municipal du 17 septembre, puisque j'ai expliqué que nous avons une salariée qui était donc dans la filière administrative, si je ne me trompe pas, c'est ça. Et, cette salariée a passé un concours. Donc, je pense que ça fait très longtemps que tu es élu, donc tu connais le fonctionnement de la fonction, enfin les modes de la fonction publique. Cette personne passe un concours, donc au bout de deux ans, son concours, si elle n'est pas titularisée, sur un poste pour lequel elle a passé son concours, elle perd le bénéfice de son concours. Or, cette personne, c'était un concours, où elle passait cadre A, nous avons donc décidé, et, si je ne me trompe pas, ça a été voté à l'unanimité, cette délibération, le 17 septembre 2014. Donc, tous les membres ici présents ont voté la création de ce poste. Donc, ça ne coûte rien puisque cette personne est déjà en poste chez nous. Simplement, aujourd'hui, pour qu'elle ne perde pas le bénéfice de son concours, nous créons le poste correspondant à son concours, qui est un poste de psychologue territorial. Aujourd'hui, maintenant cette personne, il faut bien que l'on puisse la rémunérer, donc, peut-être vais-je saisir l'occasion d'un rappel sur comment ça marche la fonction publique. Donc, lorsqu'on est dans la fonction publique, on a un grade et ce grade correspond à une échelle de rémunération qui permet de calculer le traitement indiciaire de l'agent. Jusque là, ça va le grade… ? À la limite, je ne vais pas parler à Vincent, parce que ça fait vingt ans que t'es élu, donc je pense que tu connais ça par cœur. Et, à ce traitement s'ajoute différentes indemnités, alors qui sont fixées par les textes, notamment une indemnité de résidence, y a des primes de droit. Alors, ici,..

Je connaissais pas puisque moi, je ne suis pas issu de la fonction publique, mais depuis le temps que j'ai été nommé maire, parce que j'ai beaucoup d'agents qui disent : Monsieur le Maire, je devrais avoir la NBI, (j'ai eu plusieurs fois, la NBI Nouvelle Bonification Indiciaire), donc tout ça c'est prévu par la loi. Mais, ensuite, un régime indemnitaire. Alors, ce régime indemnitaire, c'est environ une centaine de primes, d'après ce qu'on m'a dit. Je ne suis pas spécialiste, mais j'ai posé la question, c'est environ une centaine de primes différentes et, ces primes sont différentes et, selon le grade et selon également la filière, puisqu'il y a plein de filières différentes. Il y a la filière administrative, la filière sportive, la filière médico-sociale, la filière technique et la filière des psychologues. Voilà, donc,… l'animation, donc effectivement, donc Didier me précise la filière de l'animation. Donc, aujourd'hui cette personne dont tu as voté le poste lors du dernier conseil municipal, il faut qu'on travaille sur son régime indemnitaire. Elle avait un régime indemnitaire qui était le régime indemnitaire de la filière administrative. aujourd'hui, il faut qu'on lui mette le régime indemnitaire de la filière psychologue, voilà. Donc, simplement, elle n'aura plus, comme elle bouge de poste, elle n'aura plus, le régime indemnitaire administratif, de la filière administrative, et elle aura celui de la filière psychologue. C'est ce qui fait que c'est quasi pas de différence, je ne sais même pas s'il y a une différence, parce qu'avec ça, on m'avait dit, qu'il n'y avait pas différence. Donc, aucune différence, simplement, c'est mettre, aujourd'hui, en relation, d'un point de vue administratif, avec ce qui a été voté la dernière fois. Donc, la réponse est très claire, on a, un agent qui passe un concours, qui passe cadre A, on crée le poste correspondant qui nous coûte rien de plus, et aujourd'hui, on met en place, les autorisations du conseil municipal, pour payer cette personne, et la payer au même prix, alors qu'elle est aujourd'hui cadre A, la payer la même rémunération qu'elle avait, parce qu'elle a changé de filière. Donc, voilà. Sincèrement, j'espère avoir répondu à la question, maintenant, on ne va pas faire une suspension de séance pour ….

Veux-tu que tu rencontres ton groupe et que vous discutiez de ça ? Je pense que c'est comme la,… l'indemnité de conseil tout à l'heure, on va pas bagarrer des heures dessus, Voilà, je sais pas si j'ai répondu, si j'ai été assez clair,…

M. CAMPISANO : Tu as bien répondu, comme tu réponds bien à chaque fois, je vais dire, mais ….

M. le Maire : Merci

M. CAMPISANO : Si j'ai droit…

M. le Maire : Non, Fabienne, vous notez bien cette remarque au PV, Merci, (rires)

M. CAMPISANO : Oui, ça c'était, oui,…

M. le Maire : Oui, la méchanceté, elle vient après. Alors, vas-y, j'écoute.

M. CAMPISANO : Bien évidemment, je ne vais pas brosser parce qu'on n'est pas dans le même groupe. Donc, évidemment, mais je vais dire que, si on a le droit de voter Pour, Contre ou s'Abstenir, donc le droit est là et existe. J'ai parlé avec le groupe hier, donc, j'en ai fait part au groupe, j'étais favorable au départ, j'applique aussi l'idée de groupe, le vote du groupe. Le vote du groupe n'était pas celui là, donc il était de s'abstenir, donc je m'abstiens. Mais, j'ai très bien compris, moi.

M. le Maire : Donc, tu fais ce que tu faisais avant en fait ? Tu es solidaire de ton groupe ?

M. CAMPISANO : Bien je vais dire que oui, je n'étais pas très solidaire, à un moment donné dans le groupe, mais ….oui.

M. le Maire : Bon, on ne va pas se bagarrer dessus, mais je te dis tu as le droit de voter, tout le monde a le droit de voter ce qu'il veut. Et moi, j'essaye, quand une délibération semble importante, j'essaye de la défendre et, sincèrement celle là, je trouve qu'il n'y a pas à se bagarrer dessus.

M. CAMPISANO : Je ne vote pas contre. J'entends bien.

M. le Maire : D'autres remarques ? Non ? Donc je vous propose de la mettre aux voix.
Donc y-a-t-il des personnes qui votent contre ?
Alors, qui votent pour ?
Qui s'abstiennent ?

Donc, la délibération sur l'attribution du régime indemnitaire relatif au grade de psychologue territorial est adoptée à l'unanimité moins une voix, celle de Monsieur CAMPISANO qui s'abstient.

ADOPTE.

M. le Maire : Alors, la délibération suivante toujours dans la délégation « Ressources Humaines » qui est une délibération proposant modification du tableau des effectifs et la création d'un poste de technicien principal de première classe.

VII.9 – Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste de Technicien Principal de 1ère classe.

M. le Maire : Donc, on vous explique dans la note de synthèse l'accroissement des dossiers techniques et leur complexité qui nous ont amenés à recruter un directeur des services techniques qui est un agent titulaire de la fonction publique et dont il nous faut aujourd'hui créer,.. modifier le tableau des effectifs pour créer un poste de technicien principal de première classe afin de pouvoir accueillir cet agent qui arrive par voie de mutation au sein des services techniques de la Commune. Donc, nous créons ce poste correspondant au grade de l'agent qui a été recruté. Je regarde l'avis de la commission. La commission a comme sur la délibération précédente émis un avis unanime et favorable. .

Y-a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ? Non, il n'y en a pas, donc, je vous propose de la mettre aux,…. Il y avait une question, Monsieur WOSINSKI ? Pardon….

M. WOSINSKI : Excusez-moi….. C'est un poste qui a été créé quand ? Il est arrivé quand ce titulaire ?

M. le Maire : Il n'est pas arrivé. On crée le…

M. WOSINSKI : Il était déjà là ?

M. le Maire : Comment ?

M. WOSINSKI : Il était déjà là ?

M. le Maire : Ah non, il n'était pas là, c'est un recrutement.

M. WOSINSKI : D'accord,…. Donc,… on n'avait pas déjà…..

M. le Maire : C'est un recrutement et la personne arrive la semaine prochaine.

M. WOSINSKI : On n'avait pas déjà un directeur des services techniques à SIN LE NOBLE ?

M. le Maire : Oui, mais qui n'est pas sur ce poste. C'est pas sûr qu'au tableau des effectifs, le grade de l'agent recruté n'est pas le même.

M. WOSINSKI : D'accord, mais on avait besoin, quand même, d'une nouvelle personne.

M. le Maire : Oui c'est ça.

M. WOSINSKI : Mais il n'y a pas de personne compétente qui pouvait prendre ce poste ? C'est une question.

M. le Maire : Je vais vous répondre comme la dernière fois, si on recrute, …. Ça me gène toujours de parler des compétences en interne parce que c'est stigmatiser les gens.

M. WOSINSKI : On a quand même des compétences à SIN LE NOBLE ? J'espère ? On en a quand même quelques-uns ?

M. le Maire : Je vais refaire le débat, je vais refaire le débat de la Chambre Régionale des Comptes, qui nous expliquait qu'il y avait,… non, non,… La Chambre Régionale des Comptes, c'est quand même un super document sur lequel on peut s'appuyer, c'est une belle base de travail qui nous précise que la masse salariale de la collectivité c'est 66 % du budget alors qu'elle devrait être de 56 % pour les communes de la même strate. Et, que les communes de cette même strate, sont 56 % de la masse salariale mais 9% de cadres A. Or, à SIN LE NOBLE, nous sommes à peu près 1% de cadre A et, il faut préciser que sur ce, un peu plus de 1% de cadres A, il y a des professeurs de l'école de musique et il y avait même, parce que c'était à l'époque…. du contrôle de la Chambre régionale des Comptes qui a été fait donc, en 2013, il y a même eu un départ de cadre A qui était un poste de secrétaire. Voila, donc il y a un besoin. Je vous invite à lire, à relire, parce que je sais que vous l'avez lu, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, dont un des articles est,… lorsque je discute avec des personnes de ce rapport, tout le monde pense que c'est sur les finances fragiles de la ville et pour moi, je pense enfin, je l'ai déjà dit la dernière fois, pour moi la phrase la plus importante, de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, c'est la gestion de la ville est marquée par un sous encadrement manifeste.

Donc, je vous ai expliqué, la dernière fois, que nous avions besoin de courroies de transmission efficaces entre la population - le maire. Donc ça existe, parce que le maire essaie d'aller voir la population régulièrement et que Didier CARREZ, qui est à mes côtés, essaie de faire un gros travail pour tenir les délais que je lui ai fixés, à savoir, présenter au conseil municipal de décembre, tout un volet sur la mise en place de la démocratie participative et locale. Donc, avec des conseils de quartiers, des diagnostics de quartiers, des sondages. Donc, ça c'est une courroie de transmission qui existe très bien. Ensuite, il va y avoir une courroie de transmission entre le maire et son équipe, ses adjoints, parce que le maire reçoit les …, enfin, le plus grand nombre de remarques parce que c'est au maire qu'on les adresse. Il doit les dispatcher en fonction des compétences et des délégations des adjoints. Après, les adjoints doivent les dispatcher sur leurs directeurs de services et ensuite, elles doivent aller sur les agents.

Aujourd'hui, les choses formidables dont je vous faisais part en début de réunion, aujourd'hui, elles se font quasiment du maire et des adjoints vers les agents de base. Ce sont des agents municipaux qui sont venus me voir en disant, nous, on est capable de réparer l'église, et pas pour 140 000 euros. Ce sont des agents de base qui nous ont dit, nous ça nous intéresse d'aller travailler sur le monument aux morts. Et, je peux vous prendre quelques exemples, on avait, je pense que j'en ai parlé à une commission et, j'en ai, je pense parlé dans l'édito du maire, dans le nouveau bulletin municipal, nous avions trois « gloutons ». Des « gloutons », pour ceux qui ne connaissent pas le terme technique, ce sont de gros aspirateurs que l'on voit dans les villes. Le coût de ces gloutons, c'est 15 000 € pièce. Ça fait des années, que ces gloutons étaient en panne. Moi, j'ai demandé à plusieurs reprises, au cadre responsable qu'on les répare. Quelqu'un m'a dit non, ce n'est pas possible de les réparer. Mais, un jour, j'ai un de mes adjoints qui vient me voir et me dit, écoute, il ya un mécano qui est venu et m'a dit moi je suis capable de les réparer. Je crois qu'il les a réparés pour 800 € et, on m'a appris qu'on avait eu de la chance, que ces gloutons étaient programmés pour partir à la benne. Pour une raison diverse et variée, ça n'a pas été le cas. Alors, après on peut aller très loin. Nous, on peut ouvrir, au niveau de la campagne municipale, beaucoup de choses sont passées sur la propreté de la ville, sur l'état des voiries, sur les élagages. Moi, je reçois plein de courriers de la population, avec des photos effarantes sur le manque d'élagage. Donc il y a un gros problème au niveau du cadre de vie, du quotidien, de la vie quotidienne de la population. Nous avons donc besoin de travailler, de muscler l'équipe des services techniques et de nouveau, pour la propreté de la ville, pour les espaces verts, pour le cadre de vie et aussi pour aller chercher, utiliser, optimiser ces ressources humaines qui sont les nôtres en mairie et se dire, ben oui, c'est bien beau de faire des devis, mais il y a des choses que les agents de la ville savent faire et, donc effectivement, il y a beaucoup de compétences dans la ville. Mais après, des compétences, ça

doit se gérer, ça doit se travailler, ça doit se développer, ça doit se former et il y a tout un travail de gestion de ces compétences et, je le dis, j'ai vu quelques agents municipaux dans la salle, nous avons tous les jours d'excellentes surprises, d'excellentes bonnes nouvelles qui nous viennent de ces employés de terrain qui vous disent, moi, j'ai la compétence, moi, j'ai la volonté.

Maintenant, moi, je souhaite un directeur des services techniques qui sache utiliser, optimiser, ces compétences et nous faire économiser beaucoup, beaucoup, beaucoup, d'argent. Ça c'est une première chose et, ensuite, il s'avère que, pour rembobiner le fil de l'histoire, à l'époque, lorsque le précédent directeur des services techniques est parti, pour des raisons d'économie, je pense, c'est une solution en interne qui a été retenue. Donc, ces deux postes,… La personne qui aujourd'hui est directeur des services techniques avait un autre poste qui, si je ne me trompe pas, était aux voiries, donc je pense que c'est ça. Donc, cette personne a fait les deux tâches, direction des services techniques et voirie. Aujourd'hui, je souhaiterais des services techniques qu'ils,…, on va avoir beaucoup, beaucoup, besoin des services techniques dans les mois, dans les années, qui viennent par ce qu'il y a à la fois, c'est comme tout à l'heure, l'indemnité de conseil, il y a énormément de choses à faire, et nous n'avons pas beaucoup de ressources. Nous avons beaucoup de,… donc il faut,… donc nous allons compter sur nos ressources humaines des services techniques, et nous allons également devoir entreprendre. On travaillera, dans les semaines prochaines, avec les commissions, sur l'élaboration du débat d'orientation budgétaire et sur l'établissement du budget pour 2015 et, la donne était claire. C'est qu'il faut qu'on arrive à aller chercher des ressources financières, des économies sur le fonctionnement, des économies de fonctionnement pour réinvestir dans de l'investissement et cet investissement c'est essentiellement des travaux de voirie. Tout le monde, ici, en a conscience, Monsieur ENTEM à ma place l'a répété à plusieurs reprises. SIN LE NOBLE, c'est 58 kilomètres de voirie dont un pourcentage très élevé est en piteux état et nécessite une restauration.

Donc, nous allons avoir des besoins de compétences spécifiques sur la voirie,… sur les travaux de voirie et, je dirais, ça va être le volet dépenses, et nous allons avoir besoin de compétences spécifiques au niveau de l'équipe technique, pour, faire en interne, des choses qui étaient sans doute sous traitées avant et qui nous coûtent beaucoup moins chères. Donc, les services techniques sont en train de…. On est en train de travailler, j'ai peut-être ça qui traine dans un dossier, je peux vous prendre un exemple sur les,… je ne sais pas si j'ai le devis,… mais par exemple, pour l'accrochage des illuminations de Noël, on est passé de 13 000€ à 5 000 €. Voilà. Et ça, ce sont des agents qui nous ont dit, « ben tiens » pourquoi on ne pourrait pas essayer de consulter une autre boîte, où …. Donc ça je,… les exemples me manquent mais… les compétences, elles sont là mais elles ont besoin d'être encadrées. Il y a vraiment au niveau, on sait très bien qu'on n'a pas beaucoup de marge de manœuvre en recettes, on n'aura pas de recette supplémentaire. Sur la partie dépenses, on ne peut pas faire, non plus, beaucoup d'économies, on a un budget qui est très contraint et je ne veux pas baisser des services, je ne veux pas couper des services, donc le… Il va falloir trouver des solutions, et des solutions c'est de faire un maximum de choses en interne.

M. WOSINSKI : Donc, il y avait une très mauvaise gestion des services techniques avant, faut l'admettre ?
Soyons francs.
Personne ne veut en parler, c'est hallucinant.
Bon, moi, on m'avait expliqué qu'on avait besoin d'un directeur des services techniques compétent, faut bien le dire.

M. le Maire : Sincèrement, je ne suis pas là pour stigmatiser l'un ou l'autre, j'ai jugé qu'il fallait donner un coup de booster au niveau des services techniques. Par le passé, il y avait un directeur des services techniques, un responsable voirie. Voilà, maintenant, moi je n'étais pas là, je ne regarde pas dans le rétroviseur, je regarde le cap, il est devant pour que ça aille mieux demain. Donc, peut-être, voilà, je ne suis pas là ici pour faire le procès de l'un ou l'autre, il y a de l'humain derrière, il y a,… c'est de la gestion de personnel, donc, c'est pas mon propos, j'ai souhaité recruter un nouveau directeur des services techniques, qui a une feuille de route, très claire. Mais, la porte de mon bureau est ouverte et les commissions sont également là pour …

Y-a-t-il d'autres questions, d'autres remarques ?
Je vous propose d'adopter cette délibération.
Y-a-t-il des personnes qui votent contre ?

Des personnes qui s'abstiennent ?
Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité.
Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : la délibération, donc la troisième délibération de la délégation ressources humaines consiste en la création de 12 postes dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi plus connu sous le terme de CUI-CAE.

VII – 10 - création de 12 postes dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).

M. le Maire : Alors on va, c'est-à-dire en diagonale sur la note de synthèse qui est très précise et très détaillée, qui vous rappelle le décret du 25 novembre 2008, sur le contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi et qui permet donc aux collectivités de recruter des personnes sans emploi qui ont des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. On vous rappelle que la prescription de ces contrats d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de pôle emploi. Donc, on vous rappelle que le, … Enfin, on vous précise qu'il est,… on juge nécessaire pour la collectivité d'avoir recours à ces emplois. Alors, on en a déjà parlé lors des conseils municipaux précédents donc, sachant que ces emplois, je ne vous vois pas inquiets, mais je vais vous rassurer quand même parce que, comme se sont des dispositifs d'emploi aidé, ils sont largement subventionnés par l'état qui prend en charge 75 % dans un cadre classique et qui va même jusque 90 % dans le cadre des demandeurs d'emploi, reconnus travailleurs handicapés et, je vous avais ici indiqué que la ville ne satisfaisait pas à ses obligations en matière d'emploi de personnes handicapées. Ce qui un n'est pas normal d'un point de vue social, mais deuxièmement, ce qui occasionnait, donc le versement d'une indemnité de pénalité.
Donc, nous souhaitons donc, créer des postes en la matière, ce qui nous permet donc également, on peut expliquer que si la dimension sociale de ça, vous l'avez vu, c'était pointé par la Chambre Régionale des Comptes, la ville a dans ses effectifs, un taux important de vacataires, qui est de l'ordre de 150 si je ne me trompe pas, donc et parmi ces vacataires, c'est quand même une situation sociale qui est assez précaire puisque, l'on prend des arrêtés de fin de mois, ou on leur dit ce mois ci vous avez travaillé 82 heures, vous êtes payé 82 heures donc,… J'ai de temps en temps des coups de fil de personnes qui disent, j'étais en remplacement, j'ai fait trois mois à 150 heures et puis là, la personne est revenue, j'ai eu 20 heures ce mois ci, donc c'est quand même,..

Il n'y a pas de visibilité, pas de sécurité et, dans nos vacataires, nous avons fait le travail et nous avons des personnes qui sont éligibles à ces emplois, ces dispositifs d'emplois aidés, donc il est possible de leur, de les mettre sur ces postes d'emploi aidé, ce qui a donc plusieurs avantages, ça leur amène une visibilité, une sécurité et puis nous, ça nous fait aussi, des économies substantielles. Donc, on vous propose de créer des postes en CAE. Donc, sachant que si on peut préciser que les dispositifs CAE sont des 20 heures hebdomadaires. Donc, trois postes de secrétariat qui pourraient renforcer le secrétariat général et le pôle scolaire. Je vous disais tout à l'heure qu'on demande au secrétariat général, désormais, d'établir les PV de conseils municipaux. Un agent d'entretien des locaux, un animateur, sept postes d'animateurs dans le cadre des nouvelles activités périscolaires et, un agent de propreté à temps non complet, toujours 20 heures semaine.
Donc, l'avis de la commission était, sans surprise, un avis favorable à l'unanimité.

M. LE Maire : Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette délibération ? Vincent CAMPISANO ?

M. CAMPISANO : Tout simplement, je suis d'accord. Simplement sur la page 75, on rappelle l'article de loi du 25 novembre 2008. Dans la page 77, on rappelle le 25 novembre 2009, même décret, même numéro,…

M. le Maire : Donc, compte-tenu du numéro du décret qui est n°2009 tiret 1442, je pense que la bonne date est 2009 mais, c'est ça ? Voilà.

M. CAMPISANO : C'est sur la même ligne et juste en dessous, il y a deux dates différentes.

M. le Maire : Mais en fait, c'est décret de novembre 2009. Mais du coup, la délibération est bonne puisque c'est l'année de la délibération. Mais, nous notons la lecture pointilleuse et attentive de Vincent et nous l'en félicitons et nous l'en remercions. Comment ?

Alors y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération, des personnes qui s'abstiennent ?

Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité avec la, avec la remarque sur la date du décret qui est donc du 25 novembre 2009.

ADOPTE A L'UNANIMITE
M. le Maire : Donc une même délibération par un effet miroir mais puisque cette-fois-ci ce sont,… un autre dispositif d'emplois aidés, qui est un dispositif bien connu puisque la ville a déjà recruté ce genre d'emploi, sur le dispositif des emplois d'avenir.

VII.11 – Création de 3 postes dans le cadre du dispositif des contrats d'avenir

M. le Maire : Donc, dans la note de synthèse nous vous rappelons qu'en 2013 la ville avait créé 6 postes en emploi d'avenir pour l'entretien des espaces verts et, que le bilan est très positif. Nous vous proposons, donc de continuer sur ce dispositif en créant 3 postes supplémentaires. Nous avions déjà pris des décisions, des délibérations de cadrage sur les nouveaux rythmes scolaires mais là, on les affine. Donc de créer 3 postes, sachant que les contrats d'avenir sont pour des durées de 12 mois renouvelables dans la limite de 36 mois. D'une rémunération basée sur le smic à raison de 35 heures et avec une aide de l'état qui est toujours de 75 %.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?
Est-ce que tous les numéros de décrets sont bons Vincent ? Tu as vérifié ?

M. CAMPISANO : …. (rires)

M. le Maire : Ah bon, on va faire exprès de faire des erreurs sur les numéros comme ça tu liras que ça (rires…)

M. le Maire : Donc je peux mettre aux voix ?
Qui ne souhaite pas adopter cette délibération ?
Qui s'abstient ?

Donc la délibération sur la création de 3 postes dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc la même délibération, le même principe de délibération cette fois ci pour une délibération de cadrage qui complète les précédentes délibérations que nous avions déjà prises sur la création d'emplois aidés avant l'été lorsque nous mettions en place les nouvelles activités périscolaires. Et cette fois-ci, nous vous proposons la création de 19 emplois aidés supplémentaires qui sont ouverts indifféremment soit aux CUI-CAE dont je vous ai rappelé tout à l'heure que c'était des contrats de 20 heures semaine ou et, dans la limite de 24 mois ou aux emplois d'avenir dont je vous ai rappelé dans la délibération précédente que c'était 35 heures semaine de 12 à 36 mois.

VII.12 – Création de 19 emplois aidés supplémentaires – ouverts aux CUI/CAE et aux emplois d'avenir

M. le Maire : Donc, on vous propose cette fois-ci, comme c'est une délibération de cadrage d'adopter le principe de la création de ces emplois mais sans qu'ils ne soient fichés au niveau des profils sur les CUI-CAE ou sur les emplois d'avenir. Donc, je vous rappelle, mais je peux toujours le faire, la visée sociale parce que

ça nous permettra sans doute de garder des personnels que nous avons de façon temporaire dans la collectivité. C'est une visée sociale également pour la population. Je reçois énor…. J'ai parlé tout à l'heure des différentes actions qui étaient menées en termes de forum de l'emploi. Mais, je reçois énormément de monde dans les permanences qui sont en grande difficulté en matière d'emploi. On ne peut pas créer des postes de titulaires dans la collectivité mais, on souhaite faire d'une pierre plusieurs coups. C'est donner la chance à des personnes qui sont en difficulté, d'intégrer la collectivité et de,…sans que ce soit un coût important pour la ville et sachant que ça permettra de satisfaire des besoins aujourd'hui non satisfaits.

M. le Maire : Y-a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ?

M. CAMPISANO : Page 85, la même erreur.

M. le Maire : D'accord, OK.
Alors en précisant bien, mais maintenant tout le monde le connaît le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 et non 2008.
Avec cette modification, Vincent va donc adopter la délibération.

Qui ne souhaite pas l'adopter ?
Qui s'abstient ?

Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc, je vous propose de passer à la délégation Urbanisme dont le rapporteur est Jean-Paul HOURNON qui va nous expliquer que le feuilleton de la vente de la maison d'habitation 4, rue Louis Dannay va, je l'espère toucher à sa fin.

VIII – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

VIII.13 – Cession d'une maison d'habitation sise 4 rue Louis Dannay

M. HOURNON : Eh bien, Bonsoir à tous, effectivement la première délibération qui vous est présentée concerne un immeuble, 4 rue Louis Dannay qui était passée au conseil municipal il y a quelques mois.
Si vous vous en souvenez, cette maison appartient à la collectivité depuis 1994. Elle a fait l'objet d'une évaluation du service des domaines en 2013 pour 86 000 €. Sur cette base de mise à prix, l'immeuble n'a pas trouvé acquéreur. Par la suite, délibération du 28 janvier 2014, où ce prix de 86 000 € a été ramené à 60 000 €. Donc, le 18 juin, nous avons passé une délibéra….., enfin nous avons présenté au conseil deux candidatures, si vous vous souvenez, l'une était à 60 000 € émanant d'une personne qui habitait SIN LE NOBLE, la deuxième 65 000 € d'une personne qui était extérieure à SIN LE NOBLE. Après une discussion, le choix qui a été retenu était de prendre l'offre la plus haute pour la ville, 65 000 €. Quelques jours après, quand ce monsieur a été averti que son offre avait été retenue, il a fait transmettre un courrier nous indiquant que… il n'était plus acquéreur à 65 000 € mais que, c'était son frère qui allait acheter.

Malheureusement, nous la délibération était nominative et c'était uniquement pour ce monsieur pas pour une autre personne. Donc, de ce fait là, on se retrouve toujours avec cet immeuble, qui continue à se dégrader puisque actuellement, il n'y-a plus de salle de bain, plus de cuvette de WC, plus de radiateur, même plus de chaudière, le plafond a des fuites. La personne qui était intéressée à 60 000 € est toujours intéressée et a confirmé son offre. On a sollicité une nouvelle estimation des domaines puisque comme vous le savez, l'évaluation domaniale n'est valable qu'un an et les domaines nous ont confirmé,… enfin nous ont indiqué, non plus un prix de 86 000 mais un prix de 72 250 €.

Compte-tenu de l'état de l'immeuble, il est évident qu'on n'arrivera jamais à vendre à ce prix là et donc, dans la délibération qu'on va vous demander aujourd'hui, donc,.. c'est d'accepter l'offre de Madame LENNE de 60 000 € et de confirmer bien le prix de cession de 60 000 € compte-tenu de l'état de l'immeuble. Je précise que cette cession était présentée à la commission adéquate et qu'elle a reçu un

avis favorable. A ce projet de délibération, donc, on vous joint le plan cadastral où vous pouvez visionner l'immeuble, mais je pense que tout le monde le connaît, c'est celui qui est à la maison des associations, lorsqu'on rentre, c'est celui qui est,… la maison au fond à droite. Vous avez également l'avis des domaines qui est daté du 26 juin 2013 fixant la valeur à 86 000 €, la délibération du conseil municipal du 1er octobre 2013 souhaitant la mise en vente, la délibération du 28 janvier 2014 ramenant le prix de vente à 60 000 €, une note précisant que, à l'époque, divers amateurs s'étaient présentés, mais à des prix tout à fait inférieurs puisqu'on avait une offre à 25 000 € et une offre à 45 000 €. On était très loin des 86 000 €. Une délibération du 18 juin 2014 que nous avions prise pour céder, à Monsieur Omar TIBARI et le courrier de Monsieur TIBARI qui indique ne plus,… ne souhaite plus faire l'acquisition de cet immeuble sur SIN LE NOBLE. Voilà, et donc l'évaluation également des domaines à 72 250 € qui date du 30 septembre 2014 et également, on vous a joint, en courrier sur table, la lettre de Madame LENNE du 25 octobre 2014 qui confirme toujours son intention d'acquérir cet immeuble sur le prix de 60 000 € et j'espère que, suite à … Cette délibération si vous voulez bien l'adopter, on pourra mettre un terme à cette vente d'immeuble. Merci.

M. le Maire : Donc, merci Monsieur HOURNON. Donc, en synthèse, donc un immeuble rue Louis Dannay, la ville n'a pas de vision stratégique donc on souhaite le vendre, il faut être, effectivement se dépêcher de le vendre puisque vous avez noté qu'en une année, l'estimation des domaines était passée de 86 000 € à 72 000 €. De toute façon, il y avait des délibérations qui avaient accepté, qui avaient voté le principe de vendre en dessous du prix des domaines, compte tenu de l'état de dégradation et donc, je vous propose de,… d'adopter le projet de délibération et de céder cette maison d'habitation sise 4 rue Louis Dannay, cadastrée section AS 89 et 91 à Madame LENNE pour un prix de 60 000 €.

Y-a-t-il des questions, des remarques ?
Non ?
Donc je vous propose de passer au vote.
Y-a-t-il des personnes qui votent contre ?
Des personnes qui s'abstiennent ?
Donc, la délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Nous passons à la délibération suivante qui concerne toujours les cessions foncières. Cette fois ci, dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier des épis et des cessions de parcelles à l'Office Public Habitat, Partenord Habitat et je passe la parole à Jean-Paul HOURNON.

VIII.14 – Rénovation Urbaine du Quartier des Epis – Cessions Foncières à l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat

M. HOURNON : Ces délibérations, sont complémentaires puisque dans une délibération du conseil municipal du 26 novembre 2013, la commune avait pris le…, l'engagement de céder à l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat, 3 ensembles immobiliers. Il y avait le lot G-E1 qui était destiné à la construction de 16 logements locatifs ; le lot G-E2 destiné à la construction de 5 logements en accession sociale à la propriété et le lot G-C2 et C3 destiné à la construction de 4 logements locatifs sociaux et 5 logements en accession sociale à la propriété.

A l'époque, les domaines avaient émis un avis de valeur, comme il est obligatoire et cet avis de valeur faisait ressortir un prix de 34 € le mètre carré. Compte tenu évidemment de ce projet, la municipalité avait décidé de ramener ce prix à une norme inférieure et avait fixé ce prix à 15 € du mètre carré. Donc, actuellement si vous voulez, le principe de la cession de ces biens à Partenord ne fait plus débat. Ce qui fait débat aujourd'hui, c'est d'indiquer qui est le notaire qui va faire l'acte, et qui supporte les frais.

Alors, il n'y avait pas de nom de notaire qui avait été désigné. Traditionnellement, si vous voulez, un vieux principe du notariat, quand il n'y a pas de nom de notaire désigné, on désigne, ce que l'on appelle le notaire du caillou. Le notaire du caillou, c'est le notaire qui a fait l'acte de vente à la ville.

Donc, c'était Maître ALLARD qui avait fait cette vente. Cet acte de vente, à l'époque, c'était le Syndicat Intercommunal DECHY/SIN LE NOBLE qui avait cédé à la Commune et c'est donc, Maître Eric ALLARD qui était le notaire. Et, donc, au niveau des frais, la ville prend en charge les frais de géomètre mais par contre, les frais de notaire proprement dits qui sont maintenant les émoluments et droits, et, la TVA sur la marge dégagée, là, ce sera supporté par l'acquéreur.

Cette cession est également présentée, donc à la commission n° 4 et a reçu également un avis favorable. On vous joint donc la délibération du 26 novembre 2013 qui adoptait ce principe de cession, le plan où vous pourrez visionner, sous la couleur jaune, je pense que c'est jaune, je suis un peu daltonien donc…., C'est jaune je confirme cet ensemble immobilier.

M. le Maire : Bon, merci Monsieur HOURNON.
Donc, là aussi, une délibération qui a déjà été entérinée précédemment, il y a de ça à peu près une année donc, le 26 novembre, mais qu'il convient de préciser parce que, elle était incomplète au sens où le notaire n'était pas désigné et que, la charge des frais de notaire n'était pas précisée. Alors, on peut noter deux choses : c'est que dans le cadre des travaux des commissions, nous avons discuté justement du choix de ces notaires et nous sommes tombés sur le principe effectivement de prendre, savoir si la ville avait un notaire attitré ou donc il est …
La commission numéro une qui,… quatre ?, quatre.
La commission numéro quatre, nous avons travaillé sur cette question et nous avons convenu que le principe qui serait retenu, désormais, c'est de retenir le notaire qui avait fait la vente à la commune. Comme ça, voilà, il n'y a pas de,… C'est vrai que j'ai été étonné, j'avais posé la question à la direction juridique de savoir si c'est encadré par les marchés publics, s'il y avait,… S'Il y a le libre choix du notaire par le maire mais, ..

Pour des questions de transparence, j'ai proposé que chaque cession se fasse par le notaire qui,… auprès duquel nous avons fait l'acquisition lorsqu'il est possible de le retrouver ou, lorsqu'il existe encore parce que parfois, c'est-à-dire, pour certaines acquisitions très anciennes, l'étude peut ne plus exister. Et, notez juste ce qui est un point de détail, mais à peine, c'est que c'était une délibération du 26 novembre 2013 et que l'estimation des domaines est, elle, du 27 novembre 2013. Donc, c'est en plein dans ce que la Chambre Régionale des Comptes notait, savoir que l'estimation des domaines pouvait parfois être aléatoire. Nous sommes là toujours dans le délai légal, puisque l'estimation des domaines est valable 1 an. Donc, il ne fallait pas tarder pour prendre cette délibération. Mais qui de toute façon est nécessaire au jour d'aujourd'hui.

Avez-vous des questions, des remarques quant à cette délibération ?
Donc je vous propose de la mettre aux voix.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter ce projet de délibération valant cession foncière à Partenord Habitat ?
Y-a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?
Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Une autre délibération sur la même tonalité, toujours une cession de lot appartenant à la Commune à, toujours une société, une S.A. d'HLM, NOREVIE, en l'occurrence pour un appartement du bâtiment O au sein de la résidence Alexia IV et le rapporteur est toujours Jean-Paul HOURNON.

VIII.15 – Cession à la SA HLM NOREVIE – Bâtiment O « Résidence Alexia IV » - Appartement 247

M. HOURNON : Et, ce sera le dernier point à l'ordre du jour de la commission d'urbanisme. Le bâtiment O, je pense que tout le monde le connaît, c'est le grand immeuble, qui actuellement est entièrement fermé. Les autres bâtiments M et N ont été réhabilités, le QR est démoli, reste le bâtiment O.

Dans ce bâtiment O, il restait un appartement, enfin, c'était la loge du concierge. La loge du concierge, donc a été acquise, à l'époque avec des fonds, puisque ça faisait parti du plan de sauvegarde qui avait été approuvé par arrêté, par le Préfet et, lorsque la ville achetait, NOREVIE avançait les fonds, ce qui nous évitait le paiement et nous, lorsque nous étions propriétaire, lorsque NOREVIE ne pouvait pas acheter, il fallait qu'elle ait un droit de préemption, elle ne l'avait pas, c'était la ville et à l'époque, moi j'avais fait comprendre qu'il fallait un droit de préemption renforcé puisqu'on était dans une copropriété et s'est échapper au droit de préemption traditionnel et, donc, on achetait au fur et à mesure ces appartements et, ces appartements étaient recédés à la société NOREVIE qui en avait fait l'avance des … du prix et des frais.

Alors, pourquoi cet appartement a été oublié ? Et bien tout simplement parce que les loges de concierge, vous savez que dans une copropriété, on parle de parties privatives et de parties communes et, cette loge de concierge faisait parti des parties communes. Donc, une partie commune ne se cède pas, par contre, elle a été sortie par la copropriété et, effectivement, un lot lui a été attribué. Par contre, quand les cessions ont été faites, ils ont pris le listing de départ et dans le listing de départ, évidemment, ce lot n'apparaissait pas, il a été omis. Donc, maintenant, il faut réparer. Ce lot est donc propriété de la ville, il a été payé avec des fonds avancés par NOREVIE et le but de la cession d'aujourd'hui, évidemment, est de céder à NOREVIE ce lot qui est le dernier que la ville possède. Cette cession a reçu, également, un avis favorable de la commission 4 et il vous est joint donc le plan où vous pourrez visionner le bâtiment O que je pense tout le monde connait, et également la lettre du notaire qui est Maître TELLIEZ qui demande cette délibération pour régulariser son acte.

M. le Maire : Donc merci Monsieur HOURNON, donc Maître TELLIEZ puisque vous avez vu que c'était lui qui avait rédigé l'acte d'acquisition par la commune de ce lot.
Avez-vous des questions, des remarques sur cette cession ?
Non, donc je vous propose de la mettre aux voix.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?
Des personnes qui souhaitent s'abstenir ?
Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc, l'ordre du jour est aujourd'hui épuisé et, y-a-t-il des questions sur les l'état des décisions directes qui a été communiqué à la fin de ce document de conseil municipal.
Pas de question ?
Donc, je vous remercie tous et toutes de votre présence, de vos questions.

M. le Maire : Monsieur CAMPISANO veut prendre la parole. J'use de mon pouvoir de police et je te l'accorde.

M. CAMPISANO : Une déclaration…
Une déclaration pour la liste « sincère avec vous » représentant les groupes du parti communiste, des partis de gauche et des divers gauches.
J'attire votre attention sur le déroulement de la cérémonie du 11 novembre telle qu'elle est présentée dans le bulletin municipal. Cette cérémonie est présentée comme officielle avec un hommage à 9 heures 30 au monument aux morts de la rue Longue, suivie d'une messe à 10 heures à l'église Saint Martin et enfin par le cortège au départ de l'église vers le monument aux morts place de la Liberté. Mais vous avez corrigé tout à l'heure, qui sera devant la mairie. Il y a pour nous, un manquement grave au respect de la séparation de l'Église et de l'État en ce qui concerne la loi de 1905 (aucune religion ne doit être favorisée plus qu'une autre et une stricte neutralité dans les cérémonies officielles doit être respectée). Lors du mandat de Madame PEZIN, Madame Thérèse PERNOT était intervenue au nom des élus de l'opposition, dont faisait partie Monsieur Jean-Paul HOURNON. D'ailleurs il doit se rappeler et, Monsieur Didier CARREZ également, pour s'opposer au fait que le maire avait demandé à l'abbé PAYEN de bénir les drapeaux durant la cérémonie.

A ce niveau là, il fallait rester vigilant. Les élus ont le droit d'avoir la religion qu'ils veulent et de la pratiquer comme ils le veulent mais, à titre strictement personnel, en dehors de leur mandat d'élu et, j'en suis un témoin, de moi-même, donc, je demande au nom de notre liste que soit porté le même respect pour toutes les personnes mortes pour la France, de quelque région, de quelque religion qu'elle soit issue et sans distinction. Il y a l'article, donc, de la constitution que vous connaissez certainement, l'article 1, de la constitution du 04 octobre 1958 : « la France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race, ou de religion ». Voilà, elle respecte toutes les croyances. Sachez bien, donc, j'en ai terminé qu'en qualité, également de pratiquant et, ça m'est d'autant plus facile de le dire que, j'irai moi-même, donc à la cérémonie religieuse. Mais, pour l'officialité de la chose, il ne faudrait pas l'indiquer. Si ça vient de l'abbé PAYEN, je peux le comprendre mais, au niveau de l'officiel, il n'est pas nécessaire d'indiquer la messe.

M. le Maire : Alors, je ne sais pas si ta déclaration mérite ou justifie une réponse ? Peut-être, enfin je ne sais pas. Si c'est une déclaration, on peut en rester là, si c'est une interrogation, …

C'est une déclaration qui ne vaut pas réponse ?
Mais, je vais répondre quand même.

Donc, juste pour dire parce que le,… j'ai failli employer le même terme que Madame BRIDOUX en parlant de combat d'arrière garde parce que vraiment,… c'est mal me connaître que de penser que je ne suis pas un fervent républicain et je ne pense pas qu'il doit en 2014 en France, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de personnes qui ne soient pas républicaines. Alors, après je pensais avoir été clair dans mon propos introductif, c'est,…mais, je pourrais même aller plus loin Vincent.

Faites une déclaration comme quoi il n'y a pas de marché de Noël. Pourquoi il y a un marché de Noël ?
Ça ne t'a jamais choqué qu'il y avait un marché de Noël ?
Pourquoi, donc ça c'est important alors après tu parlais de Didier CARREZ, tout à l'heure, je disais que certaines personnes m'ont fait remarqué, effectivement que la tradition républicaine était de… donc c'est Didier qui m'a envoyé un mail, plein d'intelligence et de subtilité comme il sait le faire. Et, voilà, dont, il n'ya pas de,… je pense qu'il y a beaucoup de choses très importantes sur lesquelles il mériterait qu'on se retrousse les manches. Alors, moi je suis,… je respecte vraiment toutes les sensibilités.
Aujourd'hui, comment c'est venu, c'est comme je disais tout à l'heure, on a travaillé, on a fait des collectifs sur les commémorations et, il y a eu une proposition qui a émané de l'abbé PAYEN qui avait dit : « moi je veux bien faire une messe ». Voilà.

Donc, ce n'est pas la ville de SIN LE NOBLE. Soit rassuré, je ne mettrai pas une chasuble de prêtre le 11 novembre. C'est simplement, comme la commémoration, au niveau du monument aux morts du marais, c'est marais-accueil qui porte, voilà. Alors peut-être qu'il y a effectivement, je lisais en même temps, peut être qu'il peut y avoir une coquille puisque c'est marqué « cérémonie officielle du centenaire » voilà.
Mais, je pense que, sincèrement, on a dit qu'on était ici pour travailler en parfaite intelligence, tous ensemble, je pense qu'il y a des choses qu'on peut se dire. Soit, comme Didier l'a fait en envoyant un petit mail, soit en téléphonant, soit en venant taper à la porte et, en évitant les effets de manche, ce que je considère comme tel. Mais, sur le fond j'ai très bien compris, les services et je ne leur en veux pas, parce que c'était à moi de prendre conscience de ça. C'est parti d'une bonne intention. Un, on travaille collectivement en associant tout le monde, c'est la première chose et, deuxièmement, comme on sait que le défilé du 11 novembre est très fatiguant et que nos anciens combattants, heureusement vieillissent, ça veut dire qu'il y a pas de jeune ancien combattant. Donc, ces anciens combattants vieillissent et, que de partir, parce que eux, beaucoup vont aller à la messe les anciens combattants, c'est leur choix. Donc, c'était de se dire, bon, pour une question de timing, on,… mais c'est pas dans l'église, c'était,… parce qu'on peut faire des messes ailleurs que dans une église d'ailleurs. Donc, c'était juste pour éviter, à ces anciens combattants, qui sont des personnes qui prennent de l'âge, de faire à pied de l'église à la place et, jusqu'au bout de la place pour repartir faire le même cheminement jusqu'au monument aux morts.

Voilà, l'enfer est pavé de bonnes intentions. C'était une intention tout à fait louable des services de se dire, on va éviter des pas inutiles, maintenant, ton tact, je ne veux surtout pas heurter la sensibilité républicaine

de certains mais, en tout cas, si je ne veux pas heurter leur sensibilité républicaine, je souhaiterai qu'ils n'heurtent pas la mienne en la mettant en doute.
Là aussi, ce n''est pas une déclaration prévue, puisque je ne savais pas qu'il y aurait une intervention dessus. Voilà,… voilà, c'est ton tact, je pense qu'il y a sans doute une coquille au niveau de la mise en page. Ça aurait peut-être du être sorti de la cérémonie officielle. Voilà, c'est un document qui a été fait, vous savez comment ça marche. Ce document, on est toujours en retard et on souhaitait qu'il sorte le plus rapidement possible pour, rendre hommage aux collectionneurs et que la population sache qu'il y a une super exposition qui a été inaugurée hier soir et, je souhaiterais aussi dire que ma sensibilité républicaine, moi, a été très heurtée par le fait que toutes celles et ceux qui étaient morts en 14-18, leur nom a été effacé depuis de très nombreuses années et ça, moi ma sensibilité républicaine, a été très heurtée par ça. Et, c'est pour ça que j'ai souhaité que l'on fasse de belles commémorations et que l'on restaure ce monument parce que c'était dans les documents de campagne, j'avais pris en photo, on ne voyait plus aucun nom. Ça, ma sensibilité républicaine souffrait de ça, parce que ça c'était vraiment un manque de respect pour ceux et celles, et l'on sait tous, les âges qu'ils avaient. Ces personnes là, ils avaient entre 18 et 25 ans pour la plupart, que leur sacrifice soit ainsi oublié, ça a heurté ma sensibilité républicaine. Je n'en n'ai pas fait une déclaration, j'ai agi.

M. CAMPISANO : Je peux répondre si tu veux bien quelques secondes.
Un, j'ai eu le bulletin municipal hier soir en arrivant en mairie donc, j'ai vu cela.
Deux, je dis, que l'on fasse la messe, ça ne me dérange pas parce que j'y vais. Mais par rapport à tous ceux qui sont morts pour la France et, qui peuvent être musulmans, protestants, juifs, aller à la messe, pour ces personnes qui sont mortes pour la France, c'était simplement ce côté-là. Le fait d'avoir écrit : officielle, cérémonie officielle, on aurait pu le détacher. Je pense que c'est une coquille, c'est tout. Je ne vois là, aucune mauvaise intention. Simplement, il faudra éviter d'écrire officielle et cérémonie religieuse.

M. le Maire : Mais là-dessus, je l'entends. Simplement, il n'ya pas besoin de sortir les violons de 1905 et d'en appeler à Jean Jaurès. Laissons Jean Jaurès, où il est, il a mené d'autres combats que ceux là et je pense qu'il en mènerait bien d'autres aujourd'hui également. Dont'act.

Allez, bonne soirée à tous et puis, rendez-vous le 11 novembre soit au marais, soit à l'église, soit sur la place.

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MERCREDI 05 NOVEMBRE 2014

Sous la Présidence de
Monsieur Christophe DUMONT, Maire

-:-:-:-

POINTAGE VILLE DE SIN LE NOBLE

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 05 NOVEMBRE 2014
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
DUMONT Christophe	**X**			
HOURNON Jean-Paul	**X**			
MASCLET Johanne	**X**			
CARREZ Didier	**X**			
FAIVRE Caroline	**X**			
ALLARD Patrick	**X**			
TAILLEZ Isabelle	**X**			
DESMENEZ Jean-Claude	**X**			
DELATTRE Marie Josée	**X**			
DELVAL Freddy	**X**			
WIDIEZ Dimitri	**X**			
DAMBRIN Pascal	**X**			
JOUVENEZ Jean-Luc	**X**			
CHOTIN Jean-Michel	**X**			
JARUGA Henri	**X**			
LESPAGNOL Fatima	**X**			
WIDIEZ Lise	**X**			
SALPETRA Elise	**X**			
DORNE Sylvie		**X**	**Pouvoir à Claudine BEDENIK**	
BEDENIK Claudine	**X**			
BERLINET Jean-Pierre	**X**			
GEMZA Joselyne	**X**			
SANTERRE Françoise	**X**			
DUMONT Christiane			**X**	
ENTEM Christian		**Pouvoir à Véronique LEGRAND**		
BRIDOUX Josyane	**X**			
STOBIECKI Jean-Pierre	**X**			
LEGRAND Véronique	**X**			
WOSINSKI Bruno	**X**			
POP Cerasela		**Pouvoir à Bruno WOSINSKI**		
GUERIN Victor	**X**			
DEBLANGY Lucie	**X**			
CAMPISANO Vincen**t**	**X**			

M. Le Maire : Bonsoir à toutes et à tous.
Il est vingt heures donc je vous propose de commencer et d'ouvrir la séance du conseil municipal du 05 novembre 2014 pour laquelle les élus ont été convoqués en date du 27 octobre 2014 et non pas comme c'était inscrit sur le courrier le 27 novembre c'était une petite coquille.

Je vous présente mes excuses pour ce changement de date puisque le conseil municipal était prévu quelques jours auparavant, mais nous avons décidé collectivement de repousser la date afin de permettre aux commissions que nous avions créées lors du dernier conseil municipal de se réunir et de travailler comme nous le souhaitons sur les délibérations qui sont proposées, donc comme les délais étaient très courts entre le dernier conseil municipal, la constitution des commissions et le respect des délais pour les convocations des commissions et du conseil municipal, nous avons préféré réunir le conseil municipal quelques jours après, plutôt que de le réunir sans avoir pu travailler en amont avec les différentes commissions.
Donc toutes mes excuses pour ce changement de date, mais qui ne doit pas poser beaucoup de soucis.

1 – Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Je vous propose comme la tradition le veut désormais, de désigner notre secrétaire de séance dont je vous rappelle qu'elle est choisie par le conseil municipal en son sein, la tradition veut que ce soit le benjamin ou la benjamine du conseil municipal en l'occurrence, Elise SALPETRA.
Comme à chaque fois, je vous propose de nous exonérer du vote à bulletin secret, pour la désignation du secrétaire de séance et de désigner Elise SALPETRA, sauf si quelqu'un est contre.
Tout le monde est d'accord, donc Elise SALPETRA va procéder à l'appel nominal pour vérifier ensuite si le quorum est atteint.

(appel….)

M. LE MAIRE : Merci Elise pour cet appel. Nous constatons collectivement que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut donc valablement délibérer. Juste une précision puisqu'on vient de faire l'appel nominal et que l'on a parlé des procurations. Vous avez constaté que nous continuons le travail de sécurisation juridique qui nous a été vivement recommandé par la Chambre Régionale des Comptes et que vous avez un nouveau modèle de procuration dans lequel on a ajouté conformément à la loi, les signatures du mandataire, du mandant et les rappels des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales en la matière et vous avez, sans doute, aussi, noté que le dossier du conseil municipal est de plus en plus détaillé afin de permettre le vote le plus éclairé possible des élus du conseil municipal et, nous avons donc, comme je disais en préambule également, ajouté des comptes rendus des réunions de commissions préalables, comme le stipule la loi, et qui n'étaient pas fait auparavant. Une réunion systématique des commissions que nous avons créées lors du dernier conseil municipal auquel nous présentons la majeure partie des délibérations soumises au vote du conseil municipal et nous avons donc joins dans vos pochettes les comptes-rendus de ces réunions de commissions dans lesquels une petite erreur s'est glissée sur les vice-présidents qui ont été élus puisque nous avons réunis deux fois les quatre commissions depuis le conseil municipal. Je vous rappelle que le vice-président de la première commission est Dimitri WIDIEZ, de la deuxième commission est Patrick ALLARD, le vice-président de la commission numéro trois est Didier CARREZ et pour la dernière commission créée, numéro quatre, il s'agit de Jean-Claude DESMENEZ.

Je vous propose de passer, maintenant, à l'adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal qui s'était réuni le mercredi 17 septembre 2014.
Y-a-t'il des remarques à formuler sur la rédaction de ce procès verbal ?
Non, comme il n'y en a pas, je propose de le soumettre au vote.
Y-a-t'il des personnes qui ne souhaitent pas adopter ce procès-verbal ?
Des personnes qui s'abstiennent ?
Non, donc le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Je voudrais saisir cette occasion pour adresser un remerciement à « DOUAI SERVICES » donc qui est l'entreprise qui, depuis quelques temps, réalise les enregistrements et les procès-verbaux de ces conseils municipaux. Maintenant, vous connaissez la situation financière de la commune, le coût est assez élevé puisqu'il est de 300 € HT de l'heure, c'est 360 € avec la TVA, un coût qui est tout à fait dans le coût du marché, un coût normal étant donné la charge de travail. Compte tenu également de notre volonté de travailler régulièrement au sein du conseil municipal cela représentait un coût annuel beaucoup trop important pour les finances de la collectivité donc, j'ai rencontré « DOUAI SERVICES » depuis le dernier conseil puisque leur marché de prestation arrivait à échéance, je voulais voir avec eux, parce qu'ils n'y sont pas pour grand-chose dans notre décision, puisque ça n'a rien avoir avec la qualité de leur travail qui est irréprochable, mais simplement avec les finances communales. L'estimation que nous faisons sur une année avec un rythme de conseils municipaux réguliers, et des conseils municipaux dont vous avez vu certains pouvaient durer trois heures, quatre heures, donc on était allègrement au-delà des quinze milles euros. Nous souhaitions lors de cette rencontre, les remercier de leur travail et leur faire part de notre réflexion puisque nous avions mené une réflexion pour éventuellement sonoriser nous-mêmes la salle et faire éditer nous-mêmes les PV. Ils ont été très réactifs, et nous ont proposé d'autres solutions, notamment celle qui est expérimentée aujourd'hui, qui est de simplement sonoriser et d'enregistrer les débats et les procès verbaux du conseil municipal seront réalisés en interne donc, je les remercie de leur compréhension et je les remercie surtout de leur réactivité sur l'offre. Maintenant on passe d'un tarif de 300 € HT de l'heure, 360 € TTC puisque l'on peut parler en TTC à un tarif de 100 € donc ça veut dire qu'on divisera par trois la facture annuelle et je remercie également Fabienne des services administratifs qui a accepté de relever le défi de faire la frappe des procès verbaux et dans les délais très courts puis qu'on accélère le rythme des conseils, donc merci à elle, mais en fait, en faisant ce petit remerciement, je lui mets, amicalement la pression. (rires….)
Voilà, donc, il ne faut pas s'évanouir tout de suite Fabienne, on a besoin de vous….

Comme le veut la tradition désormais, vous savez que j'aime faire un petit rappel des événements marquants depuis la dernière réunion du conseil municipal, donc il y avait beaucoup de choses, que la période septembre-octobre est une période propice, j'ai noté, et ce n'est absolument pas exhaustif, quelques faits marquants. Des réunions de travail avec l'équipe du cirque éducatif qui va fêter un anniversaire important, un double anniversaire puisque je crois qu'ils fêtent les quarante ans d'existence et leurs trente ans de présence à SIN LE NOBLE, et on sait les difficultés du cirque éducatif. C'est toujours intéressant de savoir que cette année, ils seront encore parmi nous et que la ville de SIN LE NOBLE jouera son rôle de partenaire privilégié pour le cirque éducatif.

Egalement des réunions de travail avec un de nos clubs de football, l'AS SIN qui fêtera en 2015, un anniversaire important qui est ses 90 ans. Il y aura là aussi toute une partie de l'année qui sera consacrée à l'anniversaire de ce club emblématique de la ville de SIN LE NOBLE.

Je vais également parler des journées du patrimoine qui ont connu un très beau succès populaire et noter, bon, je ne vais pas relater toutes les manifestations qu'il y a eues mais simplement noter une nouveauté marquante de cette année qui est l'ouverture, pour la première fois de la maison Henri MARTEL qui a connu un beau succès et, j'y ai passé un petit bout de temps, c'est vrai que c'était très sympathique de pouvoir visiter ces lieux devant lesquels on passe régulièrement depuis des années et on ne savait pas bien ce qu'il y avait derrière. Ce sont des lieux marqués d'histoire, c'était une excellente initiative qui prouve le dynamisme autour du patrimoine à SIN LE NOBLE.

Différentes assemblées générales qui montrent la vitalité du tissus associatif sinois et de nos clubs sportifs et surtout la bonne santé de l'engagement associatif à SIN LE NOBLE que je ne manque pas de saluer à chaque conseil municipal, ou à chaque assemblée générale parce que c'est quelque chose, je l'ai déjà dit et je le répète avec plaisir, quelque chose de très important pour nous élus de pouvoir compter sur les représentants du monde associatif dont je vois beaucoup de représentants ce soir parmi nous. Alors, j'en oublie sans doute, mais il y avait l'assemblée générale de la gymnastique, du tennis, du basket, de l'athlétisme, le synergie, de la bonne bêche, donc vous voyez au-delà de la vitalité ça montre également toute la diversité du tissus associatif sinois.

Quelque chose d'important, je pense aussi, j'ai vu pas mal de personnes du marais dans la salle, nous avons passé avec une partie du bureau municipal, une demi-journée avec Jean-Paul Fontaine, qui est Vice-Président de la Communauté d'Agglomération et Jean-Jacques HERIN, le technicien pour faire un point sur les problématiques en matière d'assainissement et d'eau potable sur la ville de SIN LE NOBLE, ce sont des problématiques très importantes et ça a été une réunion très constructive et très intéressante et j'espère qu'elle débouchera, j'en suis persuadé, sur des choses très concrètes et très positives pour la ville de SIN LE NOBLE.

Je souhaite, également, noter, le 09 octobre, un déplacement. Nous avions mis un bus à disposition d'une partie de l'école Joliot Curie dont les élèves allaient recevoir deux prix qu'ils ont obtenus, deux prix départementaux deux prix d'excellence dans le cadre des concours départementaux des écoles fleuries. C'était une démarche très intéressante et, en plus, ils ont reçu un prix départemental. Ce n'est pas tous les jours que SIN LE NOBLE est reconnu au niveau départemental.

Un forum de l'emploi, salle Martel, le 09 octobre, j'en parlais hier avec des professionnels de l'emploi, puisque, on nous disait que ça s était bien déroulé, et que c'était un beau succès. Il y avait la queue jusque SHOPI moi, je ne pense pas que ce soit bien, je pense que c'est plutôt une mauvaise nouvelle qu'il y ait la queue jusque SHOPI, mais en tout cas c'est bien que ce soit organisé à SIN LE NOBLE. Il y a eu énormément de monde et la ville de SIN LE NOBLE avait également un stand pour accueillir les sinois et les orienter sur leur recherche d'emploi…

Des vernissages, notamment deux vernissages à la MJC – Maison des Arts qui montrent le dynamisme de cette structure.
Une réunion de la commission de délégation de service public,
La semaine bleue qui en fait porte mal son nom puisque c'est plutôt une quinzaine bleue donc avec des manifestations quasi quotidiennes, toujours beaucoup de monde et surtout beaucoup de satisfaction, c'est l'occasion là, de féliciter de mettre à l'honneur des personnels du CCAS qui s'investissent mais également les personnels du service des fêtes qui ont vraiment œuvré tous les jours pour que ça fonctionne très bien. Donc, il y avait un atelier théâtre, un concert de l'orchestre junior, un couscous organisé, des spectacles, un thé dansant, donc vraiment, une très très belle quinzaine et j'peux vous dire, puisqu'on en a parlé au conseil d'administration du CCAS il y a quelques temps. Notre volonté est d'étaler,… alors on en avait parlé avant cette quinzaine bleue, c'était d'étaler sur l'ensemble de l'année proposer des manifestations, sur l'ensemble de l'année plutôt que de les concentrer sur une semaine ou quinze jours, ce qui peut être un peu fatiguant. C'est la même réflexion sur le printemps culturel qui est très concentré sur quelques jours, et après, on a une sensation de vide. Donc, on en avait parlé au conseil d'administration du CCAS qui est tout à fait d'accord avec cette proposition et les quinze jours qui viennent de se passer renforcent cette volonté, et j'ai profité de ces quinze jours pour en discuter avec les usagers, notamment les personnes âgées qui, elles sont effectivement très contentes, que ces quinze jours d'activité, c'est fatiguant pour elles, puis après, il y a plus grand-chose. Donc, on va essayer de lisser ça, et surtout de lisser ça mais également de lier ça avec le tissu associatif dont je parlais préalablement je pense qu'on peut associer, intégrer les associations dans cette démarche, en proposant régulièrement une activité associative aux membres du troisième ou quatrième âge sinois. Nous avons également réuni les associations pour les attributions de salles pour l'année 2015 et nous avons fait une très belle réunion sur l'organisation du marché de Noël dont je vous parlerai après. Nous avons participé aux journées portes ouvertes du CAPS, là aussi un très beau week-end, une très très belle qualité des œuvres présentées et une fréquentation très intéressante.

J'en parlais tout à l'heure, les premières réunions des commissions donc 4 fois 2, donc 8 réunions et je voulais noter ici, le très bon état d'esprit dans lequel se sont déroulées les commissions où l'ensemble des élus, peu importe leur bord ou leur groupe, ont essayé de réfléchir intelligemment collectivement à la meilleure, à la meilleure délibération, la meilleure solution donc j'espère, que ça augure de belles, de beaux partenariats durant ces prochaines années, toujours au service de SIN LE NOBLE et de ses habitants.

Hier, une journée de l'insertion, salle Coutteure à l'initiative de PARTENORD dans le cadre de sa mission sociale d'accompagnement au niveau des Salamandres dans le cadre de la Rénovation Urbaine mais la ville a souhaité élargir ce …, cette manifestation, et qu'elle ne soit pas que destinée aux personnes des Épis ou même des Salamandres et donc l'ouvrir à l'ensemble des sinois et d'aller, je vous ai parlé tout à l'heure du

forum de l'emploi qui était là , vraiment un job-dating pour essayer de mettre en relation l'offre et la demande et là, hier, c'était quelque chose de plus pédagogique sur la rédaction d'un curriculum vitae, sur comment préparer un entretien, sur comment écrire une lettre de motivation, pourquoi on n'a pas de réponse, comment se remettre en question, comment trouver des offres d'emploi, comment se préparer à un entretien donc, s'était vraiment des conseils pédagogiques et techniques qui complètent, l'autre volet qui était le job-dating du début du mois d'octobre.

Hier, il y a également eu une très belle inauguration de l'exposition qui a lieu actuellement à la salle Henri MARTEL, sur des graphs à des collectionneurs d'objets militaires de la première guerre mondiale 14-18.

Notons également, puisque nous en sommes sur ces commémorations, la restauration du monument aux morts qui a été effectuée, de mains de maîtres, il y avait un article aujourd'hui dans la presse, de mains de maîtres, par l'équipe des services techniques. Nous avions souhaité que le monument aux morts, dont les noms avaient totalement disparu, et qui était vraiment un manque de respect pour ces personnes qui ont laissé leur vie pour la liberté, pour la république. Donc, s'était vraiment pour nous, un manque de respect, donc, on voulait vraiment le faire, les finances de la ville ne permettaient pas de satisfaire les exigences des professionnels et nous avons eu la chance d'avoir des agents communaux qui se sont proposés en nous disant on est capable de le faire et ça nous a coûté quasiment rien. Donc, je souhaitais adresser mes remerciements à ces personnels et bien insister sur le fait que ce n'était qu'une initiative parmi d'autres, puisque quasiment tous les jours, nous avons des personnels qui se proposent pour réaliser ce genre de travaux. Je vous ai déjà parlé, je pense ici des abat-sons de l'église Saint Martin qui sont tombés, et la réparation c'était cent vingt, cent quarante mille euros et nous n'avons pas non plus les moyens et se sont des agents communaux qui se sont proposés de le faire en interne et ça devrait nous coûter entre cinq et dix milles euros. Tout est fonction de la location d'une nacelle donc on peut se féliciter d'avoir ces ressources humaines en interne et qui ont envie de servir la collectivité et qui doivent nous servir, à nous élus, d'exemple.

Alors, puisque nous sommes sur les commémorations, deux annonces tout de suite, donc les commémorations du 11 novembre et le marché de Noël. Donc les commémorations du 11 novembre, le programme est assez riche, donc c'est le fruit d'une collaboration entre les différentes institutions municipales, donc je pense à la bibliothèque, à l'école de musique, à l'espace danse, théâtre, la chorale qui feront un très beau concert de l'école de musique, avoir 20 ans dans les tranchées lundi 10 novembre à 20 heures. Egalement des collectionneurs, notamment Johan MAJCHRZAK qui a une collection formidable, qui ont posé une semaine de congés pour accueillir toutes les écoles pendant toute la semaine et qui dimanche, ont passé leur dimanche complet, de 8 heures du matin à 22 heures à installer cette exposition. Une exposition de cartes postales, et là aussi, une collaboration entre les habitants puisque c'est une collection privée de cartes postales sur SIN LE NOBLE pendant et à la sortie de la première guerre mondiale et qui est donc visible à la bibliothèque.
Et enfin, le 11 novembre Marais accueil à 9 heures 30 fera un hommage au monument aux morts, rue Longue. A 10 heures, les anciens combattants proposent une messe à l'église Saint Martin et ensuite, à 11 heures 15, il y aura un défilé avec le départ du cortège, Alors, juste une précision sur le départ du cortège, les services avaient proposé que le départ du cortège se fasse à l'église, enfin pas à l'église, au niveau du square Jeanne d'Arc pour éviter aux anciens combattants qui sont des personnes d'un certain âge d'avoir à revenir sur la place pour après repartir sur leurs pas. Donc ce qu'on avait pu trouver comme une excellente idée, certaines personnes m'ont fait remarquer que la tradition républicaine était que les cortèges partent de la maison du peuple, ou de la maison commune qui est la place de l'Hôtel de Ville. Donc, je ne voudrais absolument pas que certains puissent douter de ma…, de mon esprit purement républicain. Donc, nous partirons de la place Jean Jaurès. J'expliquerai aux anciens combattants que, soit, ils partiront directement au monument aux morts, et malheureusement les anciens combattants ne feront pas le défilé ou, soit on les aidera à venir au niveau de la place Jean Jaurès et on fera le circuit plus traditionnel avec quelques petites spécificités puisque c'est le centenaire du déclenchement des hostilités, alors nous avons…, donc nous partirons du monument aux morts de 14-18 et après nous partirons à pied au cimetière du centre, au cimetière des crêtes pour honorer la mémoire des aviateurs canadiens qui sont inhumés à ce cimetière et nous reviendrons par le circuit classique, par la rue Carnot pour terminer à la salle des fêtes où l'exposition sera visible pour la dernière journée. Donc, il y aura quelques petites spécificités, on a souhaité associer les écoles également, les anciens combattants qui se sont beaucoup

investis dans la démarche et nous dévoilerons également un nouveau nom au niveau du monument aux morts puisque, une famille nous a fait part du fait qu'un de ses aïeux « Oscar DELFORGE » était décédé en 1931, il n'avait jamais été inscrit sur le monument aux morts, or, sur son acte de décès figure la mention « Mort pour la France » qui fait donc que sa mémoire doit être honorée au niveau du monument aux morts pour 14-18, il est simplement mort quelques années plus tard, mais des suites de ses blessures de guerre.

Ensuite, pour le marché de Noël, je vous disais tout à l'heure, une très belle réunion, avec les associations, donc nous sommes allés dans la même démarche que pour le programme des commémorations du centenaire, à savoir, que je souhaite que ce soit des manifestations pour la population. Donc les commémorations du centenaire ont été faites en partenariat avec le tissu associatif, les écoles et avec notamment les anciens combattants qui sont au premier chef concernés bien évidemment ou les collectionneurs et les structures culturelles de la ville. Pour le marché de Noël, il en est de même et nous avons au cours de cette réunion écouté la demande du monde associatif qui était de revenir à un marché de Noël de deux jours, puisque l'année dernière, le marché de Noël ne s'était fait que sur une seule journée, ce qui ne convenait pas aux associations, donc nous les avons donc écoutées, et le marché de Noël se tiendra donc les 6 et 7 décembre. Idem sur le programme qui a été défini avec les associations et ce sont les associations qui ont choisi le jour de la descente du père Noël et les différentes activités que nous proposons afin qu'elles ne viennent pas concurrencer leur activité au niveau du marché de Noël. Nous les avons également écoutées, mais là aussi c'est un très bel exemple du dynamisme. Donc cette année, le marché de Noël aura lieu à la fois sur la place et dans la salle des fêtes, tout ça travaillé en parfaite, en parfaite collaboration avec la population et avec les associations.

M. LE MAIRE : Voilà ce que je pouvais vous dire. Je vous propose donc, d'aborder l'ordre du jour maintenant, à commencer par la délégation :

I – ADMINISTRATION GENERALE dont je suis le rapporteur et la première délibération qui vous est proposée consiste en :

I.1 - Modification statutaire pour la Communauté d'Agglomération du Douaisis au niveau de la compétence « véhicule électrique ».

M. LE MAIRE : Donc je précise que ce n'est pas le débat de fond sur les véhicules électriques et l'opportunité d'aller sur ce champ. Le débat de fond aura lieu à la CAD, ici nous ne délibérons que sur un transfert de compétence. En commission, certains ont souhaité s'exprimer et ils en ont tout à fait le droit sur l'opportunité ou pas de développer les véhicules électriques. Aujourd'hui la délibération n'est pas une délibération pour ou contre les véhicules électriques, c'est une délibération sur un transfert de compétence. Alors, la note de synthèse vous rappelle donc, le programme du véhicule du futur qui est porté par l'ADEME et qui est complété par une stratégie de la Région Nord/Pas-de-Calais de développement du véhicule électrique avec notamment un appel à projets de déploiement de bornes de recharge sur le domaine public.
On vous rappelle la loi du 12 juillet 2004 qui a dévolu aux communes la compétence de créer, entretenir et exploiter les infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides.
Donc, on vous rappelle que cette compétence est transférable aux établissements publics de coopération intercommunale, ce qu'est la CAD et qui est compétente en matière de soutien aux actions de maîtrise et de demande d'énergie.
Donc, la commune a un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'EPCI adoptant l'extension de sa compétence pour se prononcer sur le transfert.
Ça c'est ce que vous explique la note de synthèse, donc la délibération vous propose d'adopter ce principe, de transférer la compétence relative à la création, l'entretien, l'exploitation des infrastructures de charge pour les véhicules hybrides au profit de la Communauté d'Agglomération du Douaisis. Comme la ville de SIN LE NOBLE est membre de la CAD, toutes les communes ont à se prononcer, c'est ce que l'on vous demande aujourd'hui.
En pièces jointes, on vous a mis le courrier du Président POIRET de la CAD donc qui est daté du 03 octobre 2014 et que nous avons reçu le 13 octobre. On vous a mis le registre des délibérations du conseil communautaire du 26 septembre 2014 qui adoptait donc ce principe et ont même été dans le détail de vous mettre l'accusé de réception et, je vous précise donc que la commission n° 1 qui s'est réunie a formulé un avis favorable à l'unanimité.

Y-a-t-il des questions ou des remarques sur cette délibération proposant transfert de compétences ?
Comme il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette première délibération.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?
Des personnes qui s'abstiennent ?
Donc la première délibération est adoptée à l'unanimité et la compétence est donc transférée à la CAD.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Le point 2 de l'ordre du jour est relatif à la : commission communale d'accessibilité aux personnes âgées, personnes handicapées, excusez-moi, c'est une journée un peu compliquée, c'est parce qu'on parle des personnes âgées dedans, il s'agit donc des personnes handicapées que l'on appelle CCAPH.

I.2 – Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (modification de la composition)

M. LE MAIRE : La note de synthèse rappelle les dispositions de l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que dans les communes de 5 000 habitants et plus, ce qui est notre cas, il est créé une commission communale pour l'accessibilité et que cette commission doit être composée de représentants de la commune, d'associations et d'organismes représentants les personnes handicapées, pour tous les types de handicap, alors on vous dit : physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique et d'associations ou d'organismes représentant les personnes âgées, ainsi que des représentants des acteurs économiques ou des représentants d'autres usagers de la ville.
Alors une délibération avait été prise par le conseil municipal en date du 06, du 14 novembre 2008, il y a une erreur dans la note de synthèse, la délibération qui suit est bien du 14 novembre 2008. Le 06 novembre, c'était la date de la convocation.
Donc, il y avait eu, une délibération du conseil municipal pour créer une telle commission et le conseil municipal avait procédé à la désignation de ses membres. Alors ce qui pose deux petits soucis, c'est que comme les membres, je pense qu'on vous affiche la délibération du 14 novembre 2008, les membres étant désignés nominativement, il nous faut donc reprendre une délibération et surtout, il faut qu'on travaille sur la composition de cette commission puisqu'il n'y a pas, par exemple de représentants des associations d'organismes de personnes âgées ou, des représentants des acteurs économiques sur le territoire où, des usagers de la voie publique. Donc, c'est pour ça qu'on vous propose de reprendre cette délibération aujourd'hui et dans cette délibération, on va vous proposer d'élargir les collèges des représentants de la CCAPH. Donc en augmentant le nombre de représentants dans les collèges en créant un nouveau collège des associations, des personnes âgées, des acteurs économiques, des usagers de la voie publique.
Donc, on vous propose d'une part d'abroger la délibération précédente qui était en date du 14 novembre 2008, c'est l'article 1 de la délibération. On vous propose ensuite de décider qui siègera au sein de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées. Des représentants du conseil municipal, donc au nombre de six, des représentants des personnes handicapées pour tous les types de handicap au nombre de cinq et des représentants des associations ou d'organismes de personnes âgées, des acteurs économiques sur les territoires et des usagers de la voie publique pour cinq personnes.
Donc on vous rappelle que la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées est présidée par le maire qui en arrête sa composition. Et on précise qu'il y aura, bien évidemment, une recherche de parité entre les représentants. Alors on peut rappeler, également, les missions de cette commission, c'est intéressant. Donc :

- dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- d'établir un rapport annuel présenté en conseil municipal,
- de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- de tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées,
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Je pense qu'il est très important de créer cette commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées sous la forme qu'il vous est proposé, compte tenu des enjeux très importants qui sont ceux de

la ville de SIN LE NOBLE en matière d'accessibilité aux personnes handicapées, on sait qu'on en a déjà discuté à plusieurs reprises mais, il y a des millions d'euros à investir pour permettre de mettre en accessibilité l'ensemble des bâtiments communaux et je reçois régulièrement dans le cadre des permanences, des personnes en situation de handicap. J'en ai reçu une personne qui avait une déficience visuelle, qui me disait que circuler à SIN LE NOBLE, était impossible pour elle et on sait très bien que ça renvoie, à d'autres choses. On sait qu'on a des problèmes avec des poubelles qui restent sur le trottoir et c'est gênant ne serait-ce que pour des personnes âgées, avec une canne, je ne parle même pas avec un déambulateur ou un fauteuil. Bon, nous savons que nous avons un très très gros retard au niveau de la ville de SIN LE NOBLE, que rien n'a été fait en matière d'accessibilité de la ville et qu'en plus le cadre législatif évolue et qu'il va donc falloir que nous travaillions sur ce sujet, et que la meilleure façon de gérer ce dossier, c'est de le faire avec les personnes qui vivent ces difficultés au quotidien.
Donc, c'est pour ça que je vous demande d'adopter cette délibération sur la modification de la composition de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées et pour laquelle je travaillerai, comme d'habitude en parfaite transparence, en vous rendant régulièrement compte et en associant les commissions qui peuvent être intéressées aux débats, aux travaux de cette commission communale.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?
Qui s'abstient ?

Oui Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : on ne connait pas les représentants élus, pour l'instant, du conseil municipal ? On aura ça la fois prochaine.

M. LE MAIRE : Oui parce que c'est une désignation par le maire, donc aujourd'hui, on a arrêté le principe et, justement, je veux prendre le temps de réfléchir, à qui sont les meilleurs représentants des élus en fonction des différentes compétences qui seront utiles alors, je peux penser, par exemple à Jean-Claude DESMENEZ qui a en charge la sécurité et la sécurité routière, on peut penser à Jean-Paul HOURNON qui a en charge les travaux, à Johanne MASCLET qui a en charge les écoles, à la limite, on peut penser quasiment tout le monde. Je veux vraiment choisir le mieux possible les membres qui auront à travailler dans cette commission parce qu'ils auront un très très gros travail. Mais, comme d'habitude, je vous donnerai le résultat de cette désignation en préambule du prochain conseil municipal, ou je pourrai même, une fois que ça aura été désigné.

D'autres questions ou remarques ?
Comme il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette délibération.

Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas la voter ?
Des personnes qui souhaitent s'abstenir ?

Donc, la délibération relative à la commission d'accessibilité est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Nous passons donc à la délégation suivante qui est la délégation des affaires financières.

II – AFFAIRES FINANCIERES

Dont je suis également le rapporteur, et une première délibération qui est relative à la fixation des droits de place pour le marché hebdomadaire

II.3 – Marché hebdomadaire d'approvisionnement fixation des droits de place

M. LE MAIRE : Alors, la note de synthèse vous rappelle, mais en est-il besoin que SIN LE NOBLE a un marché hebdomadaire le vendredi matin au niveau du parking Jacquard et il y accueille une centaine de

commerçants ce qui fait du marché de SIN LE NOBLE, l'un des plus beaux, si ce n'est le plus beau du douaisis. On vous rappelle également que toute occupation du domaine public doit se faire en contre partie d'une redevance payable d'avance et, on vous rappelle que l'article L 2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que, les droits de place qui sont perçus dans les halles, les foires, les marchés d'après des tarifs dûment établis constituent des recettes fiscales et, comme ce sont des recettes fiscales, elles ne relèvent donc pas des compétences qui ont été déléguées par le conseil municipal au maire, mais elles relèvent du conseil municipal. Donc, c'est pourquoi on vous propose aujourd'hui d'adopter ces tarifs pour l'année en vous rappelant les tarifs qui ont été votés précédemment et qui s'élèvent à 0.68 € le mètre linéaire, 6.38 € le mètre linéaire en abonnement trimestriel, 25.10 € le mètre linéaire en forfait annuel et 80.60 € le crédit de 100 heures de consommation sur bornes électriques.
On vous rappelle également que toute modification tarifaire implique la consultation préalable des organisations professionnelles concernées.
Comme nous n'avons pas de commission marché, nous vous proposons donc simplement de reconduire les tarifs tels qu'ils existaient, il nous faut prendre une délibération pour pouvoir les appliquer et, donc de reprendre pour les tarifs, les tarifs qui ont été votés précédemment et que,… dont je vous ai fait lecture et on pourra simplement préciser qu'on travaille à la constitution d'une commission des marchés qui permettra la représentation des commerçants, des organisations syndicales qui nous permettront, si à l'avenir nous souhaitons faire évoluer les droits de place, travailler avec eux, cette modification.
Donc, y-a-t-il des questions, des remarques sur cette proposition de vote des tarifs et notamment de les reconduire tels qu'ils sont ?
Pas de question ?
Donc je mets aux voix cette proposition.
Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter cette délibération ?
Des personnes qui s'abstiennent ?

Donc la fixation des droits de place, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération suivante qui consiste, là aussi une délibération classique de début de mandat, qui est l'allocation d'une indemnité de conseil au Trésorier Municipal. Pour des missions de conseil, d'assistance du Trésorier Municipal ou du Comptable public.

II.4 – Allocation d'une indemnité de conseil au Trésorier Municipal
Alors dans la note de synthèse, on vous rappelle qu'en plus des prestations obligatoires, qui sont à la charge de cette personne comme comptable principal de la commune, le trésorier municipal peut fournir à la commune des prestations de conseil et d'assistance dans divers domaines, notamment en matière budgétaire, économique, financière, comptable. Alors, notamment pour l'établissement des documents budgétaires, la gestion financière, l'analyse budgétaire financière, la trésorerie, la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières mais peut également apporter son conseil en matière de recettes, des études juridiques, des études de réglementation, d'élaboration de documents contractuels, le suivi des contrats, le suivi d'encaissement des recettes ou la mise en recouvrement, des conseils sur la recette en général. Alors on vous a listé dotations, subventions, impôts et taxes, politique tarifaire, l'aide à la gestion de trésorerie, la mise en place du développement des régies de recettes, et un développement du recours aux moyens automatisés d'encaissements.
Alors ces prestations étant facultatives, elles donnent droit à une indemnité de conseil au comptable qui est acquise, pour l'ensemble pour toute la durée du mandat du conseil municipal. Ce qui implique donc l'obligation de reprendre une nouvelle délibération dans deux cas, soit quand il y a un changement de comptable, soit quand il y a l'élection d'un nouveau conseil municipal. Donc, c'est le cas cette année, puisque nous avons un nouveau conseil municipal.
Donc, on vous a mis en note de synthèse les modalités de calcul de cette indemnité de conseil avec une assiette qui est calculée par application du tarif à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections d'investissement et fonctionnement. Donc, vous voyez, c'est 3 pour mille sur les 7 622 premiers euros et puis, c'est dégressif pour arriver à 0.10 pour mille sur toutes les sommes qui excèdent 609 796.07 euros.

Nous vous proposons d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an en vigueur à Madame Sylvie DEREUME, receveur de la collectivité pour les prestations de conseil qu'elle assure depuis sa prise de fonction, de préciser que cette indemnité est calculée chaque année selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et que cette indemnité peut être mensualisée sur la base du douzième de l'année précédente avec une régularisation dès que nous connaissons les nouveaux montants et on vous précise, que cette indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du conseil municipal et qu'elle doit faire l'objet d'une nouvelle délibération lors du changement du titulaire du poste ou de l'élection d'un conseil municipal. On vous a mis en pièces jointes, le courrier de Madame Sylvie DEREUME qui est donc notre comptable et nous vous avons mis également, dans le cadre de la transparence la plus totale, l'état liquidatif et l'indemnité de calcul pour 2014. Donc, le calcul pour 2014 fait un taux d'indemnités à 2 424,34 euros.
Et, enfin pour être tout à fait exhaustif, vous signaler que cette délibération a été soumis pour avis à la commission numéro une, laquelle commission a donné un avis favorable à cette personne et une personne s'est abstenue, c'était Monsieur CAMPISANO.
Voilà, donc juste préciser avant, sans doute de passer la parole à Vincent CAMPISANO, s'il souhaite s'exprimer, que ce que la commission numéro une a souligné et c'est ce que je pense, c'est que ce sont des conseils de qualité à très faible coût, surtout pour une commune qui, d'une part, a besoin de beaucoup de conseils et, d'autre part, n'a pas beaucoup d'argent à donner pour des conseils, donc je pense que c'est une bonne opportunité et, que d'ailleurs, cette délibération avait été prise à l'unanimité lors du précédent mandat, si je ne me trompe pas.

Y-a-t-il des questions, des remarques à formuler ?

M. CAMPISANO : Alors, par les temps qui courent et quand on a un travail comme celui du receveur, avec les fonctions qui sont les siennes, donc on calcule sur la moyenne des encaissements faits au niveau de la ville, de tout ce qui est impôt. Et, sur cette base là, ce sont les trois dernières années, on fait une moyenne et sur cette moyenne, donc on calcule la somme à attribuer pour les conseils. Si j'ai bien compris, c'est ça. Donc là, on parle de 2 424 euros en supplément du salaire que Madame le Trésorier Public, le receveur de SIN LE NOBLE, va recevoir et pour une durée de six ans. On ne tient pas compte des nouvelles recettes qui vont avoir lieu avec Bils Deroo, avec GIFI, on ne tient pas compte des nouvelles recettes qui vont avoir lieu durant les six ans, de la zone du Raquet, et donc cette moyenne va augmenter et cette moyenne va faire en sorte que de 2 400 euros par an on va donner certainement 3 000 euros ou plus au receveur. Moi, je sais que quand j'ai un PV, le receveur se fait un malin plaisir de,… si c'est pas le receveur, c'est quelqu'un d'autre mais en me disant vous devez payer telle somme dans un délai de …
Moi, au niveau du conseil…le conseil que doit faire le trésorier public, c'est son travail de fonctionnaire, son travail à faire. Alors, la récompenser parce qu'elle nous donne des conseils, alors qu'on a un service juridique maintenant, donc, ça me semble un peu « indécent » à ce niveau-là par les temps qui courent et par les temps de crise qu'il y a actuellement, je ne pense pas qu'il faille donner 2 424 euros à quelqu'un qui a un emploi sûre, fixe, à vie. Donc je ne vais pas voter contre parce que, donc vous faites bien de rappeler qu'on l'avait voté avant, mais, je rappelle à chaque fois que vous dites ça qu'il y a là une solidarité de groupe, donc dans une majorité comme la vôtre, donc personne n'intervient contre vous Monsieur le Maire, donc pareil à l'époque de Monsieur ENTEM, personne n'intervenait, c'était le vote de groupe. Mais, en interne, on peut aussi dire ce que l'on pense, et dire si c'est bien ou c'est pas bien dans notre fort intérieur. C'est mon cas, et au nom de mon groupe, donc de la liste « Sincère avec Vous », nous n'allons pas voter pour, nous n'allons pas voter contre non plus, on va s'abstenir simplement.

Merci Vincent.

M. Le Maire : Madame BRIDOUX, vous vouliez prendre la parole, j'ai vu.

Mme BRIDOUX : Vous avez deviné ?

M. Le Maire : Oui, je l'ai senti.

Mme BRIDOUX : C'est véritablement un combat d'arrière garde, parce que ça a toujours existé cette indemnité au receveur, on peut être pour, on peut être contre, après, on peu faire de la démagogie. Y a très très peu de villes qui ne votent pas cette indemnité. Ça vient du temps, du temps où c'était une fonction qui s'apparentait aux fonctions libérales plus qu'aux fonctions de fonctionnaires justement et, c'est un petit reste de ce qui existait auparavant donc, on a toujours eu cette délibération à voter, elle a toujours été votée et, je vous dis très très peu de villes ne la vote pas alors, si on ne la votait pas majoritairement, ça ne veut pas dire qu'elle ne ferait pas son travail, bien au contraire, mais franchement, c'est « Combat d'arrière garde ».

M. le Maire : Merci

M. CAMPISANO : Je précise que Madame BRIDOUX était de gauche avant

M. le Maire : Quelques précisions que je souhaite apporter. Alors, effectivement, je pense qu'on ne va pas bagarrer des heures dessus. Il y a des choses, à mon avis, plus importantes pour les sinois. Malgré tout, quelques précisions pour, corriger quelques imprécisions. Moi, je ne pense pas que cette indemnité va augmenter, puisqu'en fait cette indemnité est calculée sur les montants des budgets. Or, nous sommes aujourd'hui, sur des budgets très élevés, puisque nous sommes sur des budgets d'investissement en matière de rénovation urbaine. Donc, dans les années,… lorsque nous sortirons de la rénovation urbaine, normalement, nos budgets vont quand même subir une forte baisse. Donc, je rappelle, que cette année, de mémoire, je pense qu'on a un budget d'investissement qui est à presque 16 millions d'euros parce qu'on est sur le groupe scolaire. Donc une fois que le groupe scolaire est bâti, on aura,… déjà on va déjà bien avoir du mal à financer ces projets, donc derrière, on fera le calcul de la rénovation urbaine, la voilure sera mécaniquement réduite donc deux précisions dans ce propos :

1) ce ne sont pas sur les recettes fiscales, c'est sur le budget et donc comme nous sommes aujourd'hui sur des budgets très élevés, étant donné le contexte de rénovation urbaine, normalement, ça ne devrait que baisser. Ceci dit, j'aimerais que ce soit en hausse ce qui voudrait dire qu'on a des gros budgets, donc moi je serais très content si on augmentait dans les années qui viennent, l'indemnité du contrôleur parce que ça voudrait dire que nos budgets sont en hausse, ce qui, à mon avis n'est pas dans l'air du temps. Donc, ça c'est la première précision que je voulais apporter.

2) Après c'est une précision, parce qu'avec Vincent, on aime bien se taquiner, c'est que la parole est entièrement libre au sein de mon groupe et, que ceux qui ne sont pas d'accord de voter, on bien le droit de ne pas le voter. Voilà, c'est aussi clair que ça. Donc, on a du dialogue avant, pendant, après. Donc, je tiens à rassurer, l'un n'est pas l'autre. Et, avant c'était avant, on se le dit souvent les yeux dans les yeux, donc, aujourd'hui, c'est sans doute une nouvelle façon de fonctionner, mais ici personne n'a eu le couteau sous la gorge pour voter ce que je dis, et le maire, il est un maire, ce n'est pas un monarque tyrannique. Donc, il n'y a pas de tyran, c'est un maire très démocratique avec les associations, avec son opposition et avec sa majorité. Voilà.

Alors, après, pour le reste, comme Madame BRIDOUX le dit, combat d'arrière garde ou pas, chacun a son opinion. En tout cas effectivement bagarrer pour 2 424 euros pour quelque chose qui existe depuis très longtemps et j'ajoute, parce que je commençais mon propos tout à l'heure en parlant de l'économie que l'on faisait sur la retranscription de ces conseils municipaux, là, il y a 10 000 euros à gagner. Voilà, y-a plein de choses sur lesquelles on essaie de gagner cinq mille euros, dix mille euros.

Au jour d'aujourd'hui, vous le savez bien puisqu'il y a eu beaucoup d'études de faites, et on le sait sur la rénovation urbaine, il y a des experts qui nous accompagnent et jamais c'est 2 424 euros pour un an de conseils. Y-a des conseils,.. on a eu l'occasion, ici, de discuter de conseils juridiques qui étaient à 300, ou 400 euros de l'heure, donc là, c'est quand même pas cher payé de l'heure et dans le contexte très tendu, on a quand même un rapport de trente-quatre pages de la Chambre Régionale des Comptes. A corriger, je me dis que ça peut être bien d'avoir le contrôleur, le comptable public qui nous conseille. Je faisais une réunion, la dernière fois avec Madame DEREUME qui me disait : « *mais écoutez, dès que j'ai un peu de temps libre, je regarde s'il n'y a pas possibilité de chercher un peu de DGF en plus (de Dotation Globale de Fonctionnement) parce que peut-être en jouant sur un levier ou deux, on pourrait aller gagner un peu de….)*

M. le Maire : donc tu vois, c'est ça le conseil je sais qu'au niveau de la Direction Financière, c'est une relation quasi quotidienne parce que, oui on a besoin de conseils et puis parfois, on a aussi besoin de,… que nos paiements passent parce qu'on a besoin de payer quelqu'un en urgence plutôt que,… Donc ça c'est des conseils, ce sont des régies également. Moi, j'ai travaillé avec Madame DEREUME et vous savez que dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes y a des anomalies qui ont été relevées sur la gestion des régies. Bien là, c'est aussi quelqu'un qui peut nous amener son conseil sur la tenue des régies, donc, dans le contexte qui est celui de SIN LE NOBLE, on a besoin de beaucoup de conseils mais, malheureusement, on n'a pas beaucoup d'argent pour payer ces conseils. Alors, après effectivement, on peut aussi, ne plus rien payer, et puis… mais bon,… Mais il faut savoir, c'est exactement le même débat pour moi que pour le Directeur de Cabinet, il faut savoir investir un euro pour en gagner deux, mais là, on vous demande d'investir 2 424 euros et c'est vrai que c'est une délibération qui en général ne fait …..
Alors, après c'est une question de principe, tout le monde peut avoir raison autour de cette table, il y a une position de principe, il y a une position de pragmatisme de personnes qui sont encrées dans la réalité, dans le quotidien. Nous sommes, moi je propose d'adopter cette délibération et d'allouer une indemnité de conseil. Maintenant tous ceux qui sont autour de la table sont libres de leur vote, qu'ils sont dans l'opposition ou dans la majorité.

D'autres questions ou remarques ?

Donc, je vous propose de mettre aux voix cette délibération.
Qui souhaite voter contre ?
Qui vote pour ?
Qui s'abstient ? (rires…)

Donc la délibération est adoptée à l'unanimité moins une abstention de Monsieur Vincent CAMPISANO qui verra l'accueil qui lui sera fait, quand il ira payer son PV la prochaine fois. (rires…) ou, quand il demandera un délai de paiement pour les impôts (rires…)

ADOPTE A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION (M. CAMPISANO)

M. LE MAIRE : Donc nous pouvons passer à la délibération suivante qui est, toujours au niveau des affaires financières, une délibération relative à une garantie d'emprunt à la société NOREVIE pour deux projets de constructions qui sont déjà réalisés.

II.5 – Garantie d'emprunt SA HLM NOREVIE – « Le Presbytère » et « Le Raquet »
M. le Maire : Dans la note de synthèse, on vous explique que cette décision avait déjà été prise par le conseil municipal lors de sa réunion du 25 septembre 2012 et le conseil municipal avait pris une délibération octroyant à la société NOREVIE des garanties d'emprunt pour des constructions sur deux sites différents, le lot RF du Raquet et le site de l'ancien Presbytère. Donc, on peut vous donner le détail, il y a donc pour le Raquet le,… c'était un PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) qui était scindé en deux parties (une construction pour 390 000 € et une partie acquisitions foncières pour 200 000 €) avec un taux d'intérêt actuariel annuel de 2.05 % et un taux annuel de progressivité de 0.50 % qui était visé.

Pour le Presbytère, c'était un PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) lui-même scindé également en deux parties, une partie démolition pour 1 500 000 € et une partie acquisition foncière pour 820 000 €. Donc, cette fois ci était visé un taux d'intérêt actuariel annuel de 2.85 % et un taux de progressivité de 0.50 %. Alors nous avons donc, puisque c'était une délibération du 25 septembre 2012, et nous avons reçu, il y a quelques semaines, un courriel de la société NOREVIE de septembre 2014, qui nous faisait part de l'irrecevabilité de la garantie qui avait été octroyée par l'assemblée délibérante et donc, elle nous demandait de proposer une modification des taux en vigueur et elle nous précisait que le précédent acte du 25 septembre 2012 n'était pas certifié exécutoire. Alors, une petite précision, donc effectivement, dans la délibération lorsque NOREVIE a présenté la délibération, il y avait un problème dans les taux et, il y avait aussi un autre problème puisque la délibération du 25 septembre 2012 n'est pas certifiée exécutoire.

Donc, on a déjà, aussi là, parlé des soucis juridiques de la ville, « j'espère par le passé », mais soyons honnête, je pense que nous ne sommes pas encore tout à fait à l'abri parce qu'il y a un gros gros travail à mener au niveau de la sécurisation juridique. Mais c'est un exemple parmi d'autres puisque la délibération n'est pas certifiée exécutoire. Alors pour l'information, puisque nous sommes en début de mandat et puis pour,… tout le monde ne sait peut être pas comment une délibération est rendue exécutoire et puis pour la population qui nous fait l'honneur d'assister à nos travaux,… Donc il y a deux formalités pour qu'une délibération soit rendue exécutoire, il faut un tampon,… il faut un tampon de la Sous-Préfecture, donc cette condition avait été remplie, mais il faut également, que soit la délibération ait été, ait fait l'objet d'un affichage ou, qu'elle ait été publiée au registre des délibérations et ça, il n'est pas fait mention de cet affichage ou de cette publication au registre des délibérations, ce qui rend donc, non exécutoire, la précédente délibération.

M. LE MAIRE : Donc, on vous propose aujourd'hui, d'une part d'abroger cette délibération du 25 septembre 2012, donc pour, notamment pour le changement de circonstance de faits qui sont les taux d'intérêts qui n'étaient pas ceux,…et ensuite de nous prononcer sur la garantie d'emprunt qui était précédemment octroyée mais qui se doit donc d'être actualisée.
Donc en pièces jointes, dans votre dossier de conseil municipal, nous avons mis la délibération du conseil municipal du 25 septembre 2012 ainsi que le courriel de l'entreprise, de la société NOREVIE.
Je vous informe que, également la commission qui a travaillé sur cette question, s'est prononcée, à l'unanimité sur le principe de cette délibération. Malgré tout, je souhaite apporter un éclairage sur cette question des garanties d'emprunt, je pense que nous prendrons une délibération de principe lors du prochain conseil municipal. Mais la position, tout au moins du groupe majoritaire, mais nous en discuterons en commission, et nous verrons si on nous fait changer d'avis, ce serait de ne plus octroyer de garanties d'emprunt, de ne plus accorder de nouvelles garanties, alors pour plusieurs raisons.
La première raison est que ces garanties que l'on accorde aux bailleurs, leur permettent de réaliser une économie, puisqu'il y a une …. « Comment ? » Comme il y a une garantie communale, eux font une économie, par contre ces garanties sont expertisées par les banques au moment des prêts à accorder à la ville de SIN LE NOBLE et le risque est donc plus élevé pour les prêteurs ce qui a été le cas très souvent ces derniers temps, il y a donc un refus des banques de prêter, ou, si elles prêtent, elles prêtent avec une prime de risque. Donc j'ai demandé qu'on me donne le montant des garanties, donc actuellement la ville de SIN LE NOBLE, sans ces garanties NOREVIE, sur lesquelles nous avons à nous prononcer aujourd'hui, la ville de SIN LE NOBLE a en garantie, 18 742 628 € voilà, ce qui veut dire que si une des sociétés, on peut toujours dire que ça n'est pas possible, mais il y a des états qui sont en faillite, il y a des banques qui ont été en faillite aux Etats-Unis, donc peut-être un jour qu'une société de logement pourrait l'être également donc, ça veut dire que la ville s'engage à suppléer l'emprunteur en cas de défaillance. Bon, je vous rappelle le chiffre pour votre information, c'est un chiffre que j'ai demandé à la direction financière cet après-midi 18 742 000 € d'emprunts que la ville a garantis. C'est dans nos documents financiers.

Je vous propose donc, aujourd'hui, de voter exceptionnellement ces garanties parce qu'il est tout à fait normal d'honorer la parole qui avait été donnée par la ville par délibération du 25 septembre 2012 et, je propose que,… enfin nous avons déjà de façon informelle discuté de cela au niveau de la commission numéro une, où s'était dégagé un consensus, Des membres de la majorité étaient d'accord mais les membres de l'opposition présents étaient eux aussi assez d'accord. Du point de vue de la,… du risque et de la gestion financière de la collectivité qui a beaucoup de mal, elle, à se faire financer ses emprunts et ses investissements et ensuite, également sur la volonté d'une pause, de ne pas favoriser pendant quelques temps le développement de logement social et d'aller sur une pause en attendant de voir un peu la fin de la rénovation urbaine et également de voir l'avenir de « l'éco quartier du Raquet » et de voir ensuite, de laisser à la ville, le temps, je l'espère de se refaire une santé financière, qui au jour d'aujourd'hui, est plus que précaire.

Et donc, d'adopter cette délibération qui consiste, je le rappelle en l'abrogation de la délibération 433/2012 adoptée par le conseil municipal en séance du 25 septembre 2012 et d'accorder la garantie communale à hauteur de 50 % aux emprunts prévus ci-dessous. Donc, un prêt PLAI sur constructions, acquisitions foncières pour Le Raquet (5 logements, constructions, acquisitions : 390 000 € de PLAI et 200 000 € pour l'acquisition foncière).

Donc, je vous passe la lecture des taux, c'est très technique et ensuite, la même chose pour le Prêt Locatif à Usage Social, démolition et acquisition foncière au niveau du presbytère, cette fois-ci pour la démolition du presbytère et la construction de 25 logements collectifs, 1 500 000 € pour la démolition et 820 000 € de prêt PLUS pour l'acquisition foncière.

Donc, je vous lis quand-même l'article 3 : l'article 3 précise que, dans le cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive en renonçant au bénéfice de discussion et sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Voilà, on ne peut même pas dire qu'on n'a pas les ressources, on est obligé de payer et donc, on s'engage pendant toute la durée du prêt et libérer en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunteur. Voilà, mais c'était une délibération qui avait déjà été prise, on ne l'a… enfin la parole de la ville de SIN LE NOBLE doit être respectée. Le bailleur NOREVIE avait cette parole de la ville, il a engagé ses programmes donc, il est tout à fait normal que nous faisions face à cet engagement.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?
Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Deux petites précisions. La première, c'est que déjà, il fut un temps où nos finances étaient beaucoup plus importantes et nous garantissions à 100 % les constructions. Il y a eu le gros chantier des épis, parce que ça remonte, les 18 millions dont vous parlez, remontent là, peut-être que certains emprunts sont terminés mais, il y a eu quand-même pas mal de constructions donc, c'était à 100%. Depuis le mandat précédent et assez vite, nous avons diminué à 50% et encore, pas forcément, puis qu'il y a eu des emprunts, des garanties d'emprunt que nous n'avons pas acceptées. Ça c'est une première chose. La deuxième chose, compte-tenu du fait que, il va y avoir Le Raquet, on a, les élus communautaires, notamment de mon groupe, ont demandé à la CAD de faire une étude pour que la CAD prenne le relais de ces garanties d'emprunt. Alors, j'avais entendu une première, une première réflexion du Président, suite à cette étude où la CAD prendrait dans ce cas-là une assurance, enfin etc.. Disons que la réflexion n'a peut-être pas encore aboutie mais je pense qu'il y a lieu de reparler de cela parce que toutes les communes ayant des difficultés financière, forcément ne vont plus donner de garantie d'emprunt ce qui ne va pas non plus favoriser la résolution du manque de logements dans le douaisis parce que ça c'est une réalité qui n'a pas changé. Donc, si vous voulez, on avait pris en compte les difficultés de la ville, sur certains dossiers, sur certains programmes, et notamment les PLAI puisque les PLAI pour les personnes qui ne savent pas trop à quoi ça correspond, c'est pour les personnes les plus en difficulté et donc avec des loyers très très bon marché et, pour avoir des loyers très très bon marché, il faut que le coût de la construction soit le plus petit possible et si l'on veut que ces loyers très très bon marché correspondent à des choses de qualité, ça nécessite des efforts de tous. Donc, déjà certaines garanties n'ont pas été données, mais c'est surtout la réflexion de l'ensemble des communes de la CAD qui sollicite la communauté d'agglo. pour prendre le relais.

A savoir aussi, que le conseil général avait fortement insisté, en la personne de Charles BEAUCHAMP, puisqu'il était responsable, Vice-Président chargé du Logement précédemment, sur le fait que c'était la seule agglo. qui n'avait pas, qui ne donnait pas de garanties d'emprunt. Bon, écoutez, maintenant vous êtes à la CAD, à vous le travail.

M. Le Maire : Alors, juste quelques précisions, même si je suis à la CAD, Monsieur ENTEM est aussi à la CAD. Donc, il n'est malheureusement pas là aujourd'hui, mais je pense que vous pourrez lui passer l'info, et effectivement collectivement, on peut porter des demandes et des projets, donc je ne suis pas le seul élu communautaire. Donc, Christian ENTEM y est également donc on pourra également l'inviter à faire ce travail.

M. le Maire : Merci de vos remarques pertinentes.
Deux précisions, toujours pour la bonne information, le capital qui était dû à l'origine, c'était 29 589 000 €.
Voilà, la ville avait cautionné pour presque 30 millions d'euros d'emprunts. Nous sommes aujourd'hui, avec les sommes d'aujourd'hui, on va de nouveau avoisiner les 20 millions d'euros et toujours puisque Madame

BRIDOUX expliquait la réduction des coûts, d'après ce que j'en sais ces garanties d'emprunt permettent de baisser de 2% le coût de la construction, je ne sais pas si c'est les chiffres que vous aviez en tant que responsable du logement, mais c'est ce que,… je me suis renseigné sur cette question, c'est à peu près 2% de baisse du coût de la construction, au jour d'aujourd'hui, je vous dis, il y a deux visions, d'une part la ville de SIN LE NOBLE, sa situation tout le monde la connaît et, ensuite de toute façon, c'est parce que nous souhaitons également une pause au niveau de la construction sur SIN LE NOBLE, le temps de voir un peu ce qui va sortir de la rénovation urbaine du quartier concerné, ce qui va sortir de l'éco quartier du Raquet et également une réflexion sur la mixité sociale puisque je vous rappelle que seuls 38 % des sinois paient l'impôt et que,… je rêve qu'il y ait 50 % au moins qui paient l'impôt, ce serait, une vrai mixité sociale pour moi.

D'autres remarques ou questions sur cette problématique, sur cette garantie d'emprunt à accorder à NOREVIE ? Vincent CAMPISANO ?

M. CAMPISANO : une petite remarque que je fais maintenant, au niveau de l'irrecevabilité des effets non exécutoires. NOREVIE s'en tire très bien, puisque les taux d'intérêts qui étaient prévus pour ces emprunts de 2.55 pour PLAI, deviennent à un moins 0.20 donc 0.80 % et pour le PLUS, de 3.35 nous passons à 1.60 %. Donc, grâce à cette irrecevabilité, parce que ce n'est pas rendu exécutoire.

M. le Maire : J'ai toujours du mal à dire grâce à, on va dire à cause. Parce qu'on va quand même pas se réjouir qu'il y a des décisions du conseil municipal qui soient non exécutoires. Donc on peut le noter maintenant, ça mène pas grand-chose, ça fait effectivement dire que NOREVIE fait une bonne affaire, mais, à mon avis, c'est pas juste parce que c'est non exécutoire, c'est parce que les taux d'intérêts ont baissé entretemps. A mon avis, ça n'a rien à voir avec le fait que ce soit,….. Ça aurait pu être l'inverse mais de toute façon, je pense que c'est juste parce qu'ils ont eu leur…… mais ça n'a rien à voir, c'est deux faits parallèles pour moi.

Donc, je vous propose d'adopter cette délibération.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas l'adopter ?
Des personnes qui s'abstiennent ?

Non, donc cette délibération est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. le Maire : A voilà, je vais pouvoir me reposer cinq minutes, nous passons donc à la délégation « sports et équipements sportifs » dont le rapporteur est Patrick ALLARD qui va nous expliquer ce qu'il va vous demander de voter une subvention exceptionnelle

IV - SPORTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

IV.6 – Subvention exceptionnelle à l'association « Aikido SIN LE NOBLE »

M. ALLARD : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous.
Le sportif va ralentir comme ça Monsieur le Maire pourra reprendre son souffle.
Il vous est proposé de voter le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Aïkido de SIN LE NOBLE ».
Dans la note de synthèse, il est rappelé que les associations locales sont des lieux d'évasion, de découverte mais surtout des lieux d'expérimentations démocratiques, citoyennes et sociales.
Dans le cadre de son soutien à la vie associative, la commune de SIN LE NOBLE attribue chaque année des subventions, elle entend ainsi favoriser le fonctionnement et le développement, en toute indépendance, des associations relevant de l'application de la loi du 1er juillet 1901.
Il est à noter que les associations subventionnées doivent utiliser les fonds octroyés, conformément à l'objectif associatif et au projet présenté.
Elles doivent également faciliter les procédures de contrôle financier de la collectivité en transmettant leurs documents administratifs et comptables.

L'association « AIKIDO SIN LE NOBLE » : afin de dispenser une formation optimale auprès de ses adhérents, a sollicité la Commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle au titre de la saison sportive 2014 – 2015.

Cette demande porte sur un montant total de 500 €. La subvention exceptionnelle permettrait à l'association qu'elle ait un tapis de chute et du petit matériel pour la formation des élèves du club, surtout pour les jeunes enfants. Je précise également que la commission n° 2 a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. le Maire : Merci Monsieur ALLARD
Donc, je vous propose d'adopter cette délibération de versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association « AIKIDO SIN LE NOBLE ». On vous a mis, en pièce jointe, la demande de subvention de son président, Monsieur Laurent DAMBRINE.
Monsieur ALLARD, vous a précisé, l'avis favorable de la commission. Précisons notamment, enfin tout de même, que la commission a souhaité qu'on insiste bien sur le volet exceptionnel de la subvention, ce qui a donc une petite conséquence au niveau de la délibération en son article 2.
Donc, l'article 1 qui autorise le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de la saison 2014-2015 de 500 € à l'association « AIKIDO SIN LE NOBLE » et on vous rappelle que dans l'article 2, les dépenses correspondantes sont prélevées sur les crédits inscrits sur le budget de la commune au chapitre 6574. Mais comme il s'agit bien d'une subvention exceptionnelle, on inscrira donc cette dépense au niveau du chapitre 67 qui est celui des subventions exceptionnelles. Voilà.
Alors, avec cette petite modification qui prend acte de la position de la commission, qui a bien voulu insister sur le caractère exceptionnel puisque c'est pour financer des tapis de,… un tapis de chute et du petit matériel pour la formation des élèves du club, je vous propose d'adopter cette délibération, sauf si vous avez des questions ou des remarques à formuler sur cette proposition.

Pas de remarque, pas de question ?
Donc, je vous propose de mettre aux voix cette délibération.
Y-a-t-il des personnes… ?
On va la voter positivement parce que je pense que pour une association, une subvention, on peut voter positivement.

Qui est d'accord pour accorder une subvention exceptionnelle de 500 € ?
Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?

Donc, la délibération est adoptée à l'unanimité, 500 € de subvention exceptionnelle pour l'association « AIKIDO SIN LE NOBLE »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Maire : Donc, toujours au niveau de la vie associative, mais cette fois-ci non sportive, donc au niveau de la délégation « Vie associative, Commerce, Artisanat », donc Madame DELATTRE qui va nous présenter une demande de subvention de démarrage

VI – VIE ASSOCIATIVE – COMMERCE ET ARTISANAT

VI.7 – Versement d'une subvention de démarrage à l'association « Les Zigotos »

Mme DELATTRE : Bonjour,
L'association « Les Zigotos » a été créée le 22 mai 2014 et déclarée en Sous-Préfecture de Douai, le 11 juin 2014. Le but de cette association est de contribuer au développement de la structure multi-accueil, de créer des rencontres et de faciliter les échanges entre les parents. Cette dernière a sollicité la ville par un courrier reçu le 21 août 2014 afin d'obtenir une subvention de démarrage pour les aider à couvrir les frais

d'inscription de Sous-Préfecture, de Préfecture, leurs diverses fournitures d'installation et les frais engendrés pour l'organisation de leur première manifestation.
Il vous est donc proposé d'accorder une subvention de démarrage de 80 €.

M. le Maire : Donc,… Merci Madame DELATTRE pour cette présentation. Donc, là je pense que tout le monde a bien compris ; une nouvelle association créée en mai, déclarée en Sous-Préfecture en juin, qui nous adresse une demande de subvention le 21 août 2014 qui vous est annexée dans votre dossier de conseil municipal, avec un but associatif qui est de contribuer au développement de la structure multi-accueil, c'est des rencontres et des échanges de parents. L'avis favorable de la commission n°2 qui a examiné cette demande de subvention.

Y-a-t-il des remarques ou des questions, Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Bien évidemment on va voter 80 € mais à la commission, j'ai fait remarquer quand-même que 80 € pour une subvention de démarrage c'est vraiment très très faible. Puisque nous n'avions pas eu d'ordre du jour à la commission, on nous a dit que ça va se faire la prochaine fois, j'avais pas regardé combien coûte l'inscription au journal officiel, c'est près de 50 €. Donc, quand ils ont payé leur inscription au journal officiel, envoyé les premiers timbres s'ils ont besoin de réunir des gens, c'est tout, y a plus un sous. Donc c'est vraiment un très faible montant pour une subvention de démarrage.

Donc, à la commission il a eu des « sortes » de propositions qui pourraient faire que les associations pourraient quand même si elles n'ont pas un an d'existence, faire une demande de subvention ordinaire. Bon, c'est une proposition, puisque les commissions ne font que des propositions mais je tenais quand même à dire que 80 € c'est vraiment pas beaucoup, mais je sais aussi, que comme la fois dernière, une subvention avait été votée de 80 €,…..

M. le Maire : Merci de vos propos auxquels on peut souscrire. Effectivement et j'y souscris tellement que je souscris même à la dernière partie puisque lors du dernier conseil municipal une telle subvention de démarrage avait été votée à l'unanimité des 33 membres du conseil municipal sans aucune discussion. Ce qui prouve l'utilité du travail en commission puisque cette remarque n'était pas sortie préalablement lors du dernier conseil municipal qui avait examiné exactement les mêmes choses. Bon, ça c'est la première chose.
Peut-être une explication sur ce montant qui est faible, mais j'ai,… puisque je n'avais pas pu assister puisque j'étais en réunion avec les services de police le jour de la commission n° 2. Je n'ai donc pas pu assister mais, j'ai bien évidemment pris connaissance du compte rendu donc, j'avais vu votre remarque où vous disiez que c'était quasi une aumône ce qui m'a interpellé. J'ai donc regardé les subventions qui sont accordées à d'autres associations qui, elles sont connues, qui elles ont parfois des dizaines, des centaines d'adhérents et, j'ai ainsi noté l'école à l'hôpital : 100 €, l'APACER : 150 €, l'AATDM OM du Nord : 120 €, les médaillés du travail : 150 €, les trésors de vie : 100 €. Donc après ce qu'il y avait au… La première fois que nous avons voté une subvention de démarrage à 80 € c'était justement dans un souci de pertinence, en disant : il y a des associations qui existent, qui sont connues, et qui ont 100 €. Il y en a quelques unes à 100, 120 €. Moi je ne trouvais pas pertinent qu'une association que l'on ne connait pas, qui n'a que quelques membres ait 150 € alors que des associations, je pense à celle des médaillés du travail puisque c'est une association que je connais bien puisque c'est mon père qui la préside, donc je sais que c'est des centaines d'adhérents, 150 €, et on connait plein d'associations, notamment les associations non sportives qui ont des volumes de subventions très faibles. On le reconnait et j'espère qu'on pourra, au cours du mandat, aller vers une montée en puissance sur le financement des associations.
Ce n'est pas une promesse, c'est un souhait, c'est même plus qu'un souhait, c'est un espoir, mais, c'est aussi donc par pertinence de se dire, ben moi je suis président d'une grosse association, je fais plein de choses sur SIN LE NOBLE depuis des années, j'ai des dizaines, des centaines d'adhérents, et j'ai moins qu'une association qu'on ne connaît pas. Donc, et c'est une volonté de dire, on accompagne. Ça règle effectivement les premiers frais administratifs, mais vous l'avez dit, la majeure partie des frais administratifs c'est des frais d'inscription à 50 €, c'est quelques timbres, quelques enveloppes. Malgré tout, à partir du moment où on déclare une association en sous-préfecture, c'est qu'il y a au moins quelques membres qui composent le bureau. Ça veut dire quelques dizaines d'euros. En général, les cotisations les plus faibles sont aux alentours d'une dizaine d'euros, enfin ça tourne,… on a là aussi quelques dizaines

d'euros qui permettent de lancer le fonctionnement et de faire ses preuves. Voilà, donc c'était maintenant, c'était les commissions, je l'ai dit, sont là pour travailler, analyser les délibérations, faire remonter les problématiques, donc moi je l'ai noté, je ne suis pas loin de partager, enfin je le partage même, 80 € c'est peu, mais le problème, c'est que 100 ou 120 € pour des associations connues c'est peu donc il faut faire quand même,… moi c'était la vision que nous avions, maintenant la porte est ouverte nous pouvons en discuter dans les prochaines commissions et établir une règle qui soit, puisqu'après effectivement, on a voté des subventions de démarrage à 80 € et pourquoi du jour au lendemain changer, c'est vrai qu'après, il faut qu'il y ait le principe d'égalité qui soit respecté.

Y-a-t-il d'autres interventions sur cette délibération ?
Donc je vous propose de la mettre aux voix.
Qui souhaite accorder cette subvention de démarrage à l'association « Les Zigotos » pour 80 € ?
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas la voter ?
Qui souhaitent s'abstenir ?
Donc, l'association « Les Zigotos » aura une subvention de démarrage de 80 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc la délégation sur les ressources humaines, dont je suis le rapporteur également.

VII – RESSOURCES HUMAINES

VII.8 – Attribution du régime indemnitaire relatif au grade de psychologue territorial et la création de l'indemnité de risques et de sujétions spéciales des psychologues.

M. le Maire : Donc, on vous explique dans la note de synthèse que c'est une délibération qui vient en en écho d'une délibération que nous avons prise, je crois lors du dernier conseil municipal, sur la création d'un poste de psychologue territorial. Donc, on vous explique dans la note de synthèse que le conseil municipal avait défini le régime indemnitaire en novembre 2005 et 18 janvier 2006 qu'il pouvait octroyer au personnel communal. Donc, ces délibérations ne prenant en compte que les indemnités qui pouvaient être versées aux titulaires d'un grade présent dans la collectivité. Or, il s'avère que nous avons créé lors du dernier conseil municipal un poste de psychologue territorial. Ce grade n'était pas jusqu'à présent, dans la collectivité. Il nous faut donc, aujourd'hui, instaurer le régime indemnitaire afférent à ce grade soit, ici, dans le cas présent, une indemnité de risques et de sujétions spéciales des psychologues.

Donc, on vous explique un montant annuel de référence fixé à 3 450 €, un montant maximal individuel de 150 % du montant de référence soit 5 175 €. Donc, juste une précision, c'est une création purement administrative, puisque la personne était déjà membre des effectifs de la Commune et donc, elle avait déjà son régime indemnitaire, sauf qu'aujourd'hui, elle est passée sur un grade de psychologue territorial et qu'il faut donc mettre le régime indemnitaire qui est équivalent mais qui, d'un point de vue financier et budgétaire, est équivalent au régime indemnitaire dont je ne sais pas, je pense que c'était la filière administration, administrative donc, ça n'a pas de surcoût pour la collectivité. C'est vraiment quelque chose qui est neutre, c'est juste une délibération très administrative.

Y-a-t-il des questions, des remarques ?
Juste préciser qu'on vous,… l'avis favorable de la commission. – Vincent CAMPISANO -

M. CAMPISANO : Donc, j'étais favorable au départ et, après avoir consulté mon groupe, donc, je vais m'abstenir du vote tout simplement.

M. le Maire : tu veux expliquer pourquoi ?

M. CAMPISANO : Parce que, il y a des doutes qui subsistent sur le rôle de la psychologue dans les mois futurs et dans les années futures. Donc, c'est ce qui a été posé comme question, on a relevé cette chose, donc savoir si la psychologue allait être psychologue pendant la durée du mandat ?

M. le Maire : Alors, juste une petite précision avant de répondre. S'il y a des doutes, il y a une commission où l'on pose cette question et un conseil municipal ou on pose cette question avant de dire je vote pas. Ça me semble logique. On l'a dit et tu étais le premier à le dire lors du conseil d'installation, on est là pour dialoguer, travailler en commun donc, je t'avoue que là, c'est rare, puisqu'on s'entend très bien, mais justement, comme on s'entend très bien, je me permets de te le dire, j'avoue ne pas comprendre ta position, alors que tu n'as pas posé la question. Si tu as un doute, nous sommes là pour essayer de le lever. On y arrive parfois, on n'y arrive pas d'autres fois.

M. CAMPISANO : Tu as raison, mais, si on l'avait eu, comme le dit Madame BRIDOUX, le document avant, on aurait pu discuter avant. Nous l'avons sur place au moment précis où j'étais favorable. Donc, après avoir parlé avec le groupe, donc, le groupe est tombé d'accord sur une décision qui était de s'abstenir.

M. le Maire : Enfin ceci dit, ta réponse ne réponds pas à ma question. Est-ce que tu aurais pu,… avant de nous dire que tu s'abstenais, tu aurais pu dire j'ai un doute, est-ce que tu peux essayer de lever le doute, quoi ?

M. CAMPISANO : On peut en discuter,… Mais je veux dire, c'est peut-être pas l'occasion d'en discuter maintenant au sein de la commission.

M. le Maire : Ecoutes, si on ne le fait pas en conseil municipal, je ne sais pas quand on le ferait ?

M. CAMPISANO : Je suis d'accord, je suis d'accord… Donc là, le fait de nommer la personne que je connais bien et que j'aime bien, que j'estime bien, je veux dire, y a pas, c'est pas une question de personne parce qu'elle est dans la salle, donc….

M. le Maire : Je crois que ça va la rassurer !

M. CAMPISANO : Non mais bon, c'est simplement de la même manière, un rôle, un poste, grade a été effectué. La fois dernière, donc sur le poste attribué de psychologue qui n'existait pas à SIN LE NOBLE donc, ça a été fait, le même régime indemnitaire, vu le grade qui a été maintenant acquis lui donne droit à ces attributions de régime indemnitaire supérieur, c'est ce que j'ai compris.

M. le Maire : Tu n'as pas bien compris, mais…

M. CAMPISANO : C'est pas ça : Donc je demande des explications là-dessus et savoir sur,…ce qui change au niveau de sa rémunération.

M. le Maire : J'ai dit que ça ne changeait rien du tout, c'était juste une décision administrative. Alors, on va refaire, même une partie du conseil municipal du 17 septembre, puisque j'ai expliqué que nous avons une salariée qui était donc dans la filière administrative, si je ne me trompe pas, c'est ça. Et, cette salariée a passé un concours. Donc, je pense que ça fait très longtemps que tu es élu, donc tu connais le fonctionnement de la fonction, enfin les modes de la fonction publique. Cette personne passe un concours, donc au bout de deux ans, son concours, si elle n'est pas titularisée, sur un poste pour lequel elle a passé son concours, elle perd le bénéfice de son concours. Or, cette personne, c'était un concours, où elle passait cadre A, nous avons donc décidé, et, si je ne me trompe pas, ça a été voté à l'unanimité, cette délibération, le 17 septembre 2014. Donc, tous les membres ici présents ont voté la création de ce poste. Donc, ça ne coûte rien puisque cette personne est déjà en poste chez nous. Simplement, aujourd'hui, pour qu'elle ne perde pas le bénéfice de son concours, nous créons le poste correspondant à son concours, qui est un poste de psychologue territorial. Aujourd'hui, maintenant cette personne, il faut bien que l'on puisse la rémunérer, donc, peut-être vais-je saisir l'occasion d'un rappel sur comment ça marche la fonction publique. Donc, lorsqu'on est dans la fonction publique, on a un grade et ce grade correspond à une échelle de rémunération qui permet de calculer le traitement indiciaire de l'agent. Jusque là, ça va le grade… ? À la limite, je ne vais pas parler à Vincent, parce que ça fait vingt ans que t'es élu, donc je pense que tu connais ça par cœur. Et, à ce traitement s'ajoute différentes indemnités, alors qui sont fixées par les textes, notamment une indemnité de résidence, y a des primes de droit. Alors, ici,..

Je connaissais pas puisque moi, je ne suis pas issu de la fonction publique, mais depuis le temps que j'ai été nommé maire, parce que j'ai beaucoup d'agents qui disent : Monsieur le Maire, je devrais avoir la NBI, (j'ai eu plusieurs fois, la NBI Nouvelle Bonification Indiciaire), donc tout ça c'est prévu par la loi. Mais, ensuite, un régime indemnitaire. Alors, ce régime indemnitaire, c'est environ une centaine de primes, d'après ce qu'on m'a dit. Je ne suis pas spécialiste, mais j'ai posé la question, c'est environ une centaine de primes différentes et, ces primes sont différentes et, selon le grade et selon également la filière, puisqu'il y a plein de filières différentes. Il y a la filière administrative, la filière sportive, la filière médico-sociale, la filière technique et la filière des psychologues. Voilà, donc,… l'animation, donc effectivement, donc Didier me précise la filière de l'animation. Donc, aujourd'hui cette personne dont tu as voté le poste lors du dernier conseil municipal, il faut qu'on travaille sur son régime indemnitaire. Elle avait un régime indemnitaire qui était le régime indemnitaire de la filière administrative. aujourd'hui, il faut qu'on lui mette le régime indemnitaire de la filière psychologue, voilà. Donc, simplement, elle n'aura plus, comme elle bouge de poste, elle n'aura plus, le régime indemnitaire administratif, de la filière administrative, et elle aura celui de la filière psychologue. C'est ce qui fait que c'est quasi pas de différence, je ne sais même pas s'il y a une différence, parce qu'avec ça, on m'avait dit, qu'il n'y avait pas différence. Donc, aucune différence, simplement, c'est mettre, aujourd'hui, en relation, d'un point de vue administratif, avec ce qui a été voté la dernière fois. Donc, la réponse est très claire, on a, un agent qui passe un concours, qui passe cadre A, on crée le poste correspondant qui nous coûte rien de plus, et aujourd'hui, on met en place, les autorisations du conseil municipal, pour payer cette personne, et la payer au même prix, alors qu'elle est aujourd'hui cadre A, la payer la même rémunération qu'elle avait, parce qu'elle a changé de filière. Donc, voilà. Sincèrement, j'espère avoir répondu à la question, maintenant, on ne va pas faire une suspension de séance pour ….

Veux-tu que tu rencontres ton groupe et que vous discutiez de ça ? Je pense que c'est comme la,… l'indemnité de conseil tout à l'heure, on va pas bagarrer des heures dessus, Voilà, je sais pas si j'ai répondu, si j'ai été assez clair,…

M. CAMPISANO : Tu as bien répondu, comme tu réponds bien à chaque fois, je vais dire, mais ….

M. le Maire : Merci

M. CAMPISANO : Si j'ai droit…

M. le Maire : Non, Fabienne, vous notez bien cette remarque au PV, Merci, (rires)

M. CAMPISANO : Oui, ça c'était, oui,…

M. le Maire : Oui, la méchanceté, elle vient après. Alors, vas-y, j'écoute.

M. CAMPISANO : Bien évidemment, je ne vais pas brosser parce qu'on n'est pas dans le même groupe. Donc, évidemment, mais je vais dire que, si on a le droit de voter Pour, Contre ou s'Abstenir, donc le droit est là et existe. J'ai parlé avec le groupe hier, donc, j'en ai fait part au groupe, j'étais favorable au départ, j'applique aussi l'idée de groupe, le vote du groupe. Le vote du groupe n'était pas celui là, donc il était de s'abstenir, donc je m'abstiens. Mais, j'ai très bien compris, moi.

M. le Maire : Donc, tu fais ce que tu faisais avant en fait ? Tu es solidaire de ton groupe ?

M. CAMPISANO : Bien je vais dire que oui, je n'étais pas très solidaire, à un moment donné dans le groupe, mais ….oui.

M. le Maire : Bon, on ne va pas se bagarrer dessus, mais je te dis tu as le droit de voter, tout le monde a le droit de voter ce qu'il veut. Et moi, j'essaye, quand une délibération semble importante, j'essaye de la défendre et, sincèrement celle là, je trouve qu'il n'y a pas à se bagarrer dessus.

M. CAMPISANO : Je ne vote pas contre. J'entends bien.

M. le Maire : D'autres remarques ? Non ? Donc je vous propose de la mettre aux voix.
Donc y-a-t-il des personnes qui votent contre ?
Alors, qui votent pour ?
Qui s'abstiennent ?

Donc, la délibération sur l'attribution du régime indemnitaire relatif au grade de psychologue territorial est adoptée à l'unanimité moins une voix, celle de Monsieur CAMPISANO qui s'abstient.

ADOPTE.

M. le Maire : Alors, la délibération suivante toujours dans la délégation « Ressources Humaines » qui est une délibération proposant modification du tableau des effectifs et la création d'un poste de technicien principal de première classe.

VII.9 – Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste de Technicien Principal de 1ère classe.

M. le Maire : Donc, on vous explique dans la note de synthèse l'accroissement des dossiers techniques et leur complexité qui nous ont amenés à recruter un directeur des services techniques qui est un agent titulaire de la fonction publique et dont il nous faut aujourd'hui créer,.. modifier le tableau des effectifs pour créer un poste de technicien principal de première classe afin de pouvoir accueillir cet agent qui arrive par voie de mutation au sein des services techniques de la Commune. Donc, nous créons ce poste correspondant au grade de l'agent qui a été recruté. Je regarde l'avis de la commission. La commission a comme sur la délibération précédente émis un avis unanime et favorable. .

Y-a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ? Non, il n'y en a pas, donc, je vous propose de la mettre aux,…. Il y avait une question, Monsieur WOSINSKI ? Pardon….

M. WOSINSKI : Excusez-moi….. C'est un poste qui a été créé quand ? Il est arrivé quand ce titulaire ?

M. le Maire : Il n'est pas arrivé. On crée le…

M. WOSINSKI : Il était déjà là ?

M. le Maire : Comment ?

M. WOSINSKI : Il était déjà là ?

M. le Maire : Ah non, il n'était pas là, c'est un recrutement.

M. WOSINSKI : D'accord,…. Donc,… on n'avait pas déjà…..

M. le Maire : C'est un recrutement et la personne arrive la semaine prochaine.

M. WOSINSKI : On n'avait pas déjà un directeur des services techniques à SIN LE NOBLE ?

M. le Maire : Oui, mais qui n'est pas sur ce poste. C'est pas sûr qu'au tableau des effectifs, le grade de l'agent recruté n'est pas le même.

M. WOSINSKI : D'accord, mais on avait besoin, quand même, d'une nouvelle personne.

M. le Maire : Oui c'est ça.

M. WOSINSKI : Mais il n'y a pas de personne compétente qui pouvait prendre ce poste ? C'est une question.

M. le Maire : Je vais vous répondre comme la dernière fois, si on recrute, …. Ça me gène toujours de parler des compétences en interne parce que c'est stigmatiser les gens.

M. WOSINSKI : On a quand même des compétences à SIN LE NOBLE ? J'espère ? On en a quand même quelques-uns ?

M. le Maire : Je vais refaire le débat, je vais refaire le débat de la Chambre Régionale des Comptes, qui nous expliquait qu'il y avait,… non, non,… La Chambre Régionale des Comptes, c'est quand même un super document sur lequel on peut s'appuyer, c'est une belle base de travail qui nous précise que la masse salariale de la collectivité c'est 66 % du budget alors qu'elle devrait être de 56 % pour les communes de la même strate. Et, que les communes de cette même strate, sont 56 % de la masse salariale mais 9% de cadres A. Or, à SIN LE NOBLE, nous sommes à peu près 1% de cadre A et, il faut préciser que sur ce, un peu plus de 1% de cadres A, il y a des professeurs de l'école de musique et il y avait même, parce que c'était à l'époque…. du contrôle de la Chambre régionale des Comptes qui a été fait donc, en 2013, il y a même eu un départ de cadre A qui était un poste de secrétaire. Voila, donc il y a un besoin. Je vous invite à lire, à relire, parce que je sais que vous l'avez lu, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, dont un des articles est,… lorsque je discute avec des personnes de ce rapport, tout le monde pense que c'est sur les finances fragiles de la ville et pour moi, je pense enfin, je l'ai déjà dit la dernière fois, pour moi la phrase la plus importante, de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, c'est la gestion de la ville est marquée par un sous encadrement manifeste.

Donc, je vous ai expliqué, la dernière fois, que nous avions besoin de courroies de transmission efficaces entre la population - le maire. Donc ça existe, parce que le maire essaie d'aller voir la population régulièrement et que Didier CARREZ, qui est à mes côtés, essaie de faire un gros travail pour tenir les délais que je lui ai fixés, à savoir, présenter au conseil municipal de décembre, tout un volet sur la mise en place de la démocratie participative et locale. Donc, avec des conseils de quartiers, des diagnostics de quartiers, des sondages. Donc, ça c'est une courroie de transmission qui existe très bien. Ensuite, il va y avoir une courroie de transmission entre le maire et son équipe, ses adjoints, parce que le maire reçoit les …, enfin, le plus grand nombre de remarques parce que c'est au maire qu'on les adresse. Il doit les dispatcher en fonction des compétences et des délégations des adjoints. Après, les adjoints doivent les dispatcher sur leurs directeurs de services et ensuite, elles doivent aller sur les agents.

Aujourd'hui, les choses formidables dont je vous faisais part en début de réunion, aujourd'hui, elles se font quasiment du maire et des adjoints vers les agents de base. Ce sont des agents municipaux qui sont venus me voir en disant, nous, on est capable de réparer l'église, et pas pour 140 000 euros. Ce sont des agents de base qui nous ont dit, nous ça nous intéresse d'aller travailler sur le monument aux morts. Et, je peux vous prendre quelques exemples, on avait, je pense que j'en ai parlé à une commission et, j'en ai, je pense parlé dans l'édito du maire, dans le nouveau bulletin municipal, nous avions trois « gloutons ». Des « gloutons », pour ceux qui ne connaissent pas le terme technique, ce sont de gros aspirateurs que l'on voit dans les villes. Le coût de ces gloutons, c'est 15 000 € pièce. Ça fait des années, que ces gloutons étaient en panne. Moi, j'ai demandé à plusieurs reprises, au cadre responsable qu'on les répare. Quelqu'un m'a dit non, ce n'est pas possible de les réparer. Mais, un jour, j'ai un de mes adjoints qui vient me voir et me dit, écoute, il ya un mécano qui est venu et m'a dit moi je suis capable de les réparer. Je crois qu'il les a réparés pour 800 € et, on m'a appris qu'on avait eu de la chance, que ces gloutons étaient programmés pour partir à la benne. Pour une raison diverse et variée, ça n'a pas été le cas. Alors, après on peut aller très loin. Nous, on peut ouvrir, au niveau de la campagne municipale, beaucoup de choses sont passées sur la propreté de la ville, sur l'état des voiries, sur les élagages. Moi, je reçois plein de courriers de la population, avec des photos effarantes sur le manque d'élagage. Donc il y a un gros problème au niveau du cadre de vie, du quotidien, de la vie quotidienne de la population. Nous avons donc besoin de travailler, de muscler l'équipe des services techniques et de nouveau, pour la propreté de la ville, pour les espaces verts, pour le cadre de vie et aussi pour aller chercher, utiliser, optimiser ces ressources humaines qui sont les nôtres en mairie et se dire, ben oui, c'est bien beau de faire des devis, mais il y a des choses que les agents de la ville savent faire et, donc effectivement, il y a beaucoup de compétences dans la ville. Mais après, des compétences, ça

doit se gérer, ça doit se travailler, ça doit se développer, ça doit se former et il y a tout un travail de gestion de ces compétences et, je le dis, j'ai vu quelques agents municipaux dans la salle, nous avons tous les jours d'excellentes surprises, d'excellentes bonnes nouvelles qui nous viennent de ces employés de terrain qui vous disent, moi, j'ai la compétence, moi, j'ai la volonté.

Maintenant, moi, je souhaite un directeur des services techniques qui sache utiliser, optimiser, ces compétences et nous faire économiser beaucoup, beaucoup, beaucoup, d'argent. Ça c'est une première chose et, ensuite, il s'avère que, pour rembobiner le fil de l'histoire, à l'époque, lorsque le précédent directeur des services techniques est parti, pour des raisons d'économie, je pense, c'est une solution en interne qui a été retenue. Donc, ces deux postes,… La personne qui aujourd'hui est directeur des services techniques avait un autre poste qui, si je ne me trompe pas, était aux voiries, donc je pense que c'est ça. Donc, cette personne a fait les deux tâches, direction des services techniques et voirie. Aujourd'hui, je souhaiterais des services techniques qu'ils,…, on va avoir beaucoup, beaucoup, besoin des services techniques dans les mois, dans les années, qui viennent par ce qu'il y a à la fois, c'est comme tout à l'heure, l'indemnité de conseil, il y a énormément de choses à faire, et nous n'avons pas beaucoup de ressources. Nous avons beaucoup de,… donc il faut,… donc nous allons compter sur nos ressources humaines des services techniques, et nous allons également devoir entreprendre. On travaillera, dans les semaines prochaines, avec les commissions, sur l'élaboration du débat d'orientation budgétaire et sur l'établissement du budget pour 2015 et, la donne était claire. C'est qu'il faut qu'on arrive à aller chercher des ressources financières, des économies sur le fonctionnement, des économies de fonctionnement pour réinvestir dans de l'investissement et cet investissement c'est essentiellement des travaux de voirie. Tout le monde, ici, en a conscience, Monsieur ENTEM à ma place l'a répété à plusieurs reprises. SIN LE NOBLE, c'est 58 kilomètres de voirie dont un pourcentage très élevé est en piteux état et nécessite une restauration.

Donc, nous allons avoir des besoins de compétences spécifiques sur la voirie,… sur les travaux de voirie et, je dirais, ça va être le volet dépenses, et nous allons avoir besoin de compétences spécifiques au niveau de l'équipe technique, pour, faire en interne, des choses qui étaient sans doute sous traitées avant et qui nous coûtent beaucoup moins chères. Donc, les services techniques sont en train de…. On est en train de travailler, j'ai peut-être ça qui traine dans un dossier, je peux vous prendre un exemple sur les,… je ne sais pas si j'ai le devis,… mais par exemple, pour l'accrochage des illuminations de Noël, on est passé de 13 000€ à 5 000 €. Voilà. Et ça, ce sont des agents qui nous ont dit, « ben tiens » pourquoi on ne pourrait pas essayer de consulter une autre boîte, où …. Donc ça je,… les exemples me manquent mais… les compétences, elles sont là mais elles ont besoin d'être encadrées. Il y a vraiment au niveau, on sait très bien qu'on n'a pas beaucoup de marge de manœuvre en recettes, on n'aura pas de recette supplémentaire. Sur la partie dépenses, on ne peut pas faire, non plus, beaucoup d'économies, on a un budget qui est très contraint et je ne veux pas baisser des services, je ne veux pas couper des services, donc le… Il va falloir trouver des solutions, et des solutions c'est de faire un maximum de choses en interne.

M. WOSINSKI : Donc, il y avait une très mauvaise gestion des services techniques avant, faut l'admettre ?
Soyons francs.
Personne ne veut en parler, c'est hallucinant.
Bon, moi, on m'avait expliqué qu'on avait besoin d'un directeur des services techniques compétent, faut bien le dire.

M. le Maire : Sincèrement, je ne suis pas là pour stigmatiser l'un ou l'autre, j'ai jugé qu'il fallait donner un coup de booster au niveau des services techniques. Par le passé, il y avait un directeur des services techniques, un responsable voirie. Voilà, maintenant, moi je n'étais pas là, je ne regarde pas dans le rétroviseur, je regarde le cap, il est devant pour que ça aille mieux demain. Donc, peut-être, voilà, je ne suis pas là ici pour faire le procès de l'un ou l'autre, il y a de l'humain derrière, il y a,… c'est de la gestion de personnel, donc, c'est pas mon propos, j'ai souhaité recruter un nouveau directeur des services techniques, qui a une feuille de route, très claire. Mais, la porte de mon bureau est ouverte et les commissions sont également là pour …

Y-a-t-il d'autres questions, d'autres remarques ?
Je vous propose d'adopter cette délibération.
Y-a-t-il des personnes qui votent contre ?

Des personnes qui s'abstiennent ?
Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité.
Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : la délibération, donc la troisième délibération de la délégation ressources humaines consiste en la création de 12 postes dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi plus connu sous le terme de CUI-CAE.

VII – 10 - création de 12 postes dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).

M. le Maire : Alors on va, c'est-à-dire en diagonale sur la note de synthèse qui est très précise et très détaillée, qui vous rappelle le décret du 25 novembre 2008, sur le contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi et qui permet donc aux collectivités de recruter des personnes sans emploi qui ont des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. On vous rappelle que la prescription de ces contrats d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de pôle emploi. Donc, on vous rappelle que le, … Enfin, on vous précise qu'il est,… on juge nécessaire pour la collectivité d'avoir recours à ces emplois. Alors, on en a déjà parlé lors des conseils municipaux précédents donc, sachant que ces emplois, je ne vous vois pas inquiets, mais je vais vous rassurer quand même parce que, comme se sont des dispositifs d'emploi aidé, ils sont largement subventionnés par l'état qui prend en charge 75 % dans un cadre classique et qui va même jusque 90 % dans le cadre des demandeurs d'emploi, reconnus travailleurs handicapés et, je vous avais ici indiqué que la ville ne satisfaisait pas à ses obligations en matière d'emploi de personnes handicapées. Ce qui un n'est pas normal d'un point de vue social, mais deuxièmement, ce qui occasionnait, donc le versement d'une indemnité de pénalité.
Donc, nous souhaitons donc, créer des postes en la matière, ce qui nous permet donc également, on peut expliquer que si la dimension sociale de ça, vous l'avez vu, c'était pointé par la Chambre Régionale des Comptes, la ville a dans ses effectifs, un taux important de vacataires, qui est de l'ordre de 150 si je ne me trompe pas, donc et parmi ces vacataires, c'est quand même une situation sociale qui est assez précaire puisque, l'on prend des arrêtés de fin de mois, ou on leur dit ce mois ci vous avez travaillé 82 heures, vous êtes payé 82 heures donc,… J'ai de temps en temps des coups de fil de personnes qui disent, j'étais en remplacement, j'ai fait trois mois à 150 heures et puis là, la personne est revenue, j'ai eu 20 heures ce mois ci, donc c'est quand même,..

Il n'y a pas de visibilité, pas de sécurité et, dans nos vacataires, nous avons fait le travail et nous avons des personnes qui sont éligibles à ces emplois, ces dispositifs d'emplois aidés, donc il est possible de leur, de les mettre sur ces postes d'emploi aidé, ce qui a donc plusieurs avantages, ça leur amène une visibilité, une sécurité et puis nous, ça nous fait aussi, des économies substantielles. Donc, on vous propose de créer des postes en CAE. Donc, sachant que si on peut préciser que les dispositifs CAE sont des 20 heures hebdomadaires. Donc, trois postes de secrétariat qui pourraient renforcer le secrétariat général et le pôle scolaire. Je vous disais tout à l'heure qu'on demande au secrétariat général, désormais, d'établir les PV de conseils municipaux. Un agent d'entretien des locaux, un animateur, sept postes d'animateurs dans le cadre des nouvelles activités périscolaires et, un agent de propreté à temps non complet, toujours 20 heures semaine.
Donc, l'avis de la commission était, sans surprise, un avis favorable à l'unanimité.

M. LE Maire : Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette délibération ? Vincent CAMPISANO ?

M. CAMPISANO : Tout simplement, je suis d'accord. Simplement sur la page 75, on rappelle l'article de loi du 25 novembre 2008. Dans la page 77, on rappelle le 25 novembre 2009, même décret, même numéro,…

M. le Maire : Donc, compte-tenu du numéro du décret qui est n°2009 tiret 1442, je pense que la bonne date est 2009 mais, c'est ça ? Voilà.

M. CAMPISANO : C'est sur la même ligne et juste en dessous, il y a deux dates différentes.

M. le Maire : Mais en fait, c'est décret de novembre 2009. Mais du coup, la délibération est bonne puisque c'est l'année de la délibération. Mais, nous notons la lecture pointilleuse et attentive de Vincent et nous l'en félicitons et nous l'en remercions. Comment ?

Alors y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération, des personnes qui s'abstiennent ?

Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité avec la, avec la remarque sur la date du décret qui est donc du 25 novembre 2009.

ADOPTE A L'UNANIMITE
M. le Maire : Donc une même délibération par un effet miroir mais puisque cette-fois-ci ce sont,… un autre dispositif d'emplois aidés, qui est un dispositif bien connu puisque la ville a déjà recruté ce genre d'emploi, sur le dispositif des emplois d'avenir.

VII.11 – Création de 3 postes dans le cadre du dispositif des contrats d'avenir

M. le Maire : Donc, dans la note de synthèse nous vous rappelons qu'en 2013 la ville avait créé 6 postes en emploi d'avenir pour l'entretien des espaces verts et, que le bilan est très positif. Nous vous proposons, donc de continuer sur ce dispositif en créant 3 postes supplémentaires. Nous avions déjà pris des décisions, des délibérations de cadrage sur les nouveaux rythmes scolaires mais là, on les affine. Donc de créer 3 postes, sachant que les contrats d'avenir sont pour des durées de 12 mois renouvelables dans la limite de 36 mois. D'une rémunération basée sur le smic à raison de 35 heures et avec une aide de l'état qui est toujours de 75 %.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?
Est-ce que tous les numéros de décrets sont bons Vincent ? Tu as vérifié ?

M. CAMPISANO : …. (rires)

M. le Maire : Ah bon, on va faire exprès de faire des erreurs sur les numéros comme ça tu liras que ça (rires…)

M. le Maire : Donc je peux mettre aux voix ?
Qui ne souhaite pas adopter cette délibération ?
Qui s'abstient ?

Donc la délibération sur la création de 3 postes dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc la même délibération, le même principe de délibération cette fois ci pour une délibération de cadrage qui complète les précédentes délibérations que nous avions déjà prises sur la création d'emplois aidés avant l'été lorsque nous mettions en place les nouvelles activités périscolaires. Et cette fois-ci, nous vous proposons la création de 19 emplois aidés supplémentaires qui sont ouverts indifféremment soit aux CUI-CAE dont je vous ai rappelé tout à l'heure que c'était des contrats de 20 heures semaine ou et, dans la limite de 24 mois ou aux emplois d'avenir dont je vous ai rappelé dans la délibération précédente que c'était 35 heures semaine de 12 à 36 mois.

VII.12 – Création de 19 emplois aidés supplémentaires – ouverts aux CUI/CAE et aux emplois d'avenir

M. le Maire : Donc, on vous propose cette fois-ci, comme c'est une délibération de cadrage d'adopter le principe de la création de ces emplois mais sans qu'ils ne soient fichés au niveau des profils sur les CUI-CAE ou sur les emplois d'avenir. Donc, je vous rappelle, mais je peux toujours le faire, la visée sociale parce que

ça nous permettra sans doute de garder des personnels que nous avons de façon temporaire dans la collectivité. C'est une visée sociale également pour la population. Je reçois énor…. J'ai parlé tout à l'heure des différentes actions qui étaient menées en termes de forum de l'emploi. Mais, je reçois énormément de monde dans les permanences qui sont en grande difficulté en matière d'emploi. On ne peut pas créer des postes de titulaires dans la collectivité mais, on souhaite faire d'une pierre plusieurs coups. C'est donner la chance à des personnes qui sont en difficulté, d'intégrer la collectivité et de,…sans que ce soit un coût important pour la ville et sachant que ça permettra de satisfaire des besoins aujourd'hui non satisfaits.

M. le Maire : Y-a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ?

M. CAMPISANO : Page 85, la même erreur.

M. le Maire : D'accord, OK.
Alors en précisant bien, mais maintenant tout le monde le connaît le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 et non 2008.
Avec cette modification, Vincent va donc adopter la délibération.

Qui ne souhaite pas l'adopter ?
Qui s'abstient ?

Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc, je vous propose de passer à la délégation Urbanisme dont le rapporteur est Jean-Paul HOURNON qui va nous expliquer que le feuilleton de la vente de la maison d'habitation 4, rue Louis Dannay va, je l'espère toucher à sa fin.

VIII – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

VIII.13 – Cession d'une maison d'habitation sise 4 rue Louis Dannay

M. HOURNON : Eh bien, Bonsoir à tous, effectivement la première délibération qui vous est présentée concerne un immeuble, 4 rue Louis Dannay qui était passée au conseil municipal il y a quelques mois.
Si vous vous en souvenez, cette maison appartient à la collectivité depuis 1994. Elle a fait l'objet d'une évaluation du service des domaines en 2013 pour 86 000 €. Sur cette base de mise à prix, l'immeuble n'a pas trouvé acquéreur. Par la suite, délibération du 28 janvier 2014, où ce prix de 86 000 € a été ramené à 60 000 €. Donc, le 18 juin, nous avons passé une délibéra….., enfin nous avons présenté au conseil deux candidatures, si vous vous souvenez, l'une était à 60 000 € émanant d'une personne qui habitait SIN LE NOBLE, la deuxième 65 000 € d'une personne qui était extérieure à SIN LE NOBLE. Après une discussion, le choix qui a été retenu était de prendre l'offre la plus haute pour la ville, 65 000 €. Quelques jours après, quand ce monsieur a été averti que son offre avait été retenue, il a fait transmettre un courrier nous indiquant que… il n'était plus acquéreur à 65 000 € mais que, c'était son frère qui allait acheter.

Malheureusement, nous la délibération était nominative et c'était uniquement pour ce monsieur pas pour une autre personne. Donc, de ce fait là, on se retrouve toujours avec cet immeuble, qui continue à se dégrader puisque actuellement, il n'y-a plus de salle de bain, plus de cuvette de WC, plus de radiateur, même plus de chaudière, le plafond a des fuites. La personne qui était intéressée à 60 000 € est toujours intéressée et a confirmé son offre. On a sollicité une nouvelle estimation des domaines puisque comme vous le savez, l'évaluation domaniale n'est valable qu'un an et les domaines nous ont confirmé,… enfin nous ont indiqué, non plus un prix de 86 000 mais un prix de 72 250 €.

Compte-tenu de l'état de l'immeuble, il est évident qu'on n'arrivera jamais à vendre à ce prix là et donc, dans la délibération qu'on va vous demander aujourd'hui, donc,.. c'est d'accepter l'offre de Madame LENNE de 60 000 € et de confirmer bien le prix de cession de 60 000 € compte-tenu de l'état de l'immeuble. Je précise que cette cession était présentée à la commission adéquate et qu'elle a reçu un

avis favorable. A ce projet de délibération, donc, on vous joint le plan cadastral où vous pouvez visionner l'immeuble, mais je pense que tout le monde le connaît, c'est celui qui est à la maison des associations, lorsqu'on rentre, c'est celui qui est,… la maison au fond à droite. Vous avez également l'avis des domaines qui est daté du 26 juin 2013 fixant la valeur à 86 000 €, la délibération du conseil municipal du 1er octobre 2013 souhaitant la mise en vente, la délibération du 28 janvier 2014 ramenant le prix de vente à 60 000 €, une note précisant que, à l'époque, divers amateurs s'étaient présentés, mais à des prix tout à fait inférieurs puisqu'on avait une offre à 25 000 € et une offre à 45 000 €. On était très loin des 86 000 €. Une délibération du 18 juin 2014 que nous avions prise pour céder, à Monsieur Omar TIBARI et le courrier de Monsieur TIBARI qui indique ne plus,… ne souhaite plus faire l'acquisition de cet immeuble sur SIN LE NOBLE. Voilà, et donc l'évaluation également des domaines à 72 250 € qui date du 30 septembre 2014 et également, on vous a joint, en courrier sur table, la lettre de Madame LENNE du 25 octobre 2014 qui confirme toujours son intention d'acquérir cet immeuble sur le prix de 60 000 € et j'espère que, suite à … Cette délibération si vous voulez bien l'adopter, on pourra mettre un terme à cette vente d'immeuble. Merci.

M. le Maire : Donc, merci Monsieur HOURNON. Donc, en synthèse, donc un immeuble rue Louis Dannay, la ville n'a pas de vision stratégique donc on souhaite le vendre, il faut être, effectivement se dépêcher de le vendre puisque vous avez noté qu'en une année, l'estimation des domaines était passée de 86 000 € à 72 000 €. De toute façon, il y avait des délibérations qui avaient accepté, qui avaient voté le principe de vendre en dessous du prix des domaines, compte tenu de l'état de dégradation et donc, je vous propose de,… d'adopter le projet de délibération et de céder cette maison d'habitation sise 4 rue Louis Dannay, cadastrée section AS 89 et 91 à Madame LENNE pour un prix de 60 000 €.

Y-a-t-il des questions, des remarques ?
Non ?
Donc je vous propose de passer au vote.
Y-a-t-il des personnes qui votent contre ?
Des personnes qui s'abstiennent ?
Donc, la délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Nous passons à la délibération suivante qui concerne toujours les cessions foncières. Cette fois ci, dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier des épis et des cessions de parcelles à l'Office Public Habitat, Partenord Habitat et je passe la parole à Jean-Paul HOURNON.

VIII.14 – Rénovation Urbaine du Quartier des Epis – Cessions Foncières à l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat

M. HOURNON : Ces délibérations, sont complémentaires puisque dans une délibération du conseil municipal du 26 novembre 2013, la commune avait pris le…, l'engagement de céder à l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat, 3 ensembles immobiliers. Il y avait le lot G-E1 qui était destiné à la construction de 16 logements locatifs ; le lot G-E2 destiné à la construction de 5 logements en accession sociale à la propriété et le lot G-C2 et C3 destiné à la construction de 4 logements locatifs sociaux et 5 logements en accession sociale à la propriété.

A l'époque, les domaines avaient émis un avis de valeur, comme il est obligatoire et cet avis de valeur faisait ressortir un prix de 34 € le mètre carré. Compte tenu évidemment de ce projet, la municipalité avait décidé de ramener ce prix à une norme inférieure et avait fixé ce prix à 15 € du mètre carré. Donc, actuellement si vous voulez, le principe de la cession de ces biens à Partenord ne fait plus débat. Ce qui fait débat aujourd'hui, c'est d'indiquer qui est le notaire qui va faire l'acte, et qui supporte les frais.

Alors, il n'y avait pas de nom de notaire qui avait été désigné. Traditionnellement, si vous voulez, un vieux principe du notariat, quand il n'y a pas de nom de notaire désigné, on désigne, ce que l'on appelle le notaire du caillou. Le notaire du caillou, c'est le notaire qui a fait l'acte de vente à la ville.

Donc, c'était Maître ALLARD qui avait fait cette vente. Cet acte de vente, à l'époque, c'était le Syndicat Intercommunal DECHY/SIN LE NOBLE qui avait cédé à la Commune et c'est donc, Maître Eric ALLARD qui était le notaire. Et, donc, au niveau des frais, la ville prend en charge les frais de géomètre mais par contre, les frais de notaire proprement dits qui sont maintenant les émoluments et droits, et, la TVA sur la marge dégagée, là, ce sera supporté par l'acquéreur.

Cette cession est également présentée, donc à la commission n° 4 et a reçu également un avis favorable. On vous joint donc la délibération du 26 novembre 2013 qui adoptait ce principe de cession, le plan où vous pourrez visionner, sous la couleur jaune, je pense que c'est jaune, je suis un peu daltonien donc…., C'est jaune je confirme cet ensemble immobilier.

M. le Maire : Bon, merci Monsieur HOURNON.
Donc, là aussi, une délibération qui a déjà été entérinée précédemment, il y a de ça à peu près une année donc, le 26 novembre, mais qu'il convient de préciser parce que, elle était incomplète au sens où le notaire n'était pas désigné et que, la charge des frais de notaire n'était pas précisée. Alors, on peut noter deux choses : c'est que dans le cadre des travaux des commissions, nous avons discuté justement du choix de ces notaires et nous sommes tombés sur le principe effectivement de prendre, savoir si la ville avait un notaire attitré ou donc il est …
La commission numéro une qui,… quatre ?, quatre.
La commission numéro quatre, nous avons travaillé sur cette question et nous avons convenu que le principe qui serait retenu, désormais, c'est de retenir le notaire qui avait fait la vente à la commune. Comme ça, voilà, il n'y a pas de,… C'est vrai que j'ai été étonné, j'avais posé la question à la direction juridique de savoir si c'est encadré par les marchés publics, s'il y avait,… S'Il y a le libre choix du notaire par le maire mais, ..

Pour des questions de transparence, j'ai proposé que chaque cession se fasse par le notaire qui,… auprès duquel nous avons fait l'acquisition lorsqu'il est possible de le retrouver ou, lorsqu'il existe encore parce que parfois, c'est-à-dire, pour certaines acquisitions très anciennes, l'étude peut ne plus exister. Et, notez juste ce qui est un point de détail, mais à peine, c'est que c'était une délibération du 26 novembre 2013 et que l'estimation des domaines est, elle, du 27 novembre 2013. Donc, c'est en plein dans ce que la Chambre Régionale des Comptes notait, savoir que l'estimation des domaines pouvait parfois être aléatoire. Nous sommes là toujours dans le délai légal, puisque l'estimation des domaines est valable 1 an. Donc, il ne fallait pas tarder pour prendre cette délibération. Mais qui de toute façon est nécessaire au jour d'aujourd'hui.

Avez-vous des questions, des remarques quant à cette délibération ?
Donc je vous propose de la mettre aux voix.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter ce projet de délibération valant cession foncière à Partenord Habitat ?
Y-a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?
Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Une autre délibération sur la même tonalité, toujours une cession de lot appartenant à la Commune à, toujours une société, une S.A. d'HLM, NOREVIE, en l'occurrence pour un appartement du bâtiment O au sein de la résidence Alexia IV et le rapporteur est toujours Jean-Paul HOURNON.

VIII.15 – Cession à la SA HLM NOREVIE – Bâtiment O « Résidence Alexia IV » - Appartement 247

M. HOURNON : Et, ce sera le dernier point à l'ordre du jour de la commission d'urbanisme. Le bâtiment O, je pense que tout le monde le connaît, c'est le grand immeuble, qui actuellement est entièrement fermé. Les autres bâtiments M et N ont été réhabilités, le QR est démoli, reste le bâtiment O.

Dans ce bâtiment O, il restait un appartement, enfin, c'était la loge du concierge. La loge du concierge, donc a été acquise, à l'époque avec des fonds, puisque ça faisait parti du plan de sauvegarde qui avait été approuvé par arrêté, par le Préfet et, lorsque la ville achetait, NOREVIE avançait les fonds, ce qui nous évitait le paiement et nous, lorsque nous étions propriétaire, lorsque NOREVIE ne pouvait pas acheter, il fallait qu'elle ait un droit de préemption, elle ne l'avait pas, c'était la ville et à l'époque, moi j'avais fait comprendre qu'il fallait un droit de préemption renforcé puisqu'on était dans une copropriété et s'est échapper au droit de préemption traditionnel et, donc, on achetait au fur et à mesure ces appartements et, ces appartements étaient recédés à la société NOREVIE qui en avait fait l'avance des … du prix et des frais.

Alors, pourquoi cet appartement a été oublié ? Et bien tout simplement parce que les loges de concierge, vous savez que dans une copropriété, on parle de parties privatives et de parties communes et, cette loge de concierge faisait parti des parties communes. Donc, une partie commune ne se cède pas, par contre, elle a été sortie par la copropriété et, effectivement, un lot lui a été attribué. Par contre, quand les cessions ont été faites, ils ont pris le listing de départ et dans le listing de départ, évidemment, ce lot n'apparaissait pas, il a été omis. Donc, maintenant, il faut réparer. Ce lot est donc propriété de la ville, il a été payé avec des fonds avancés par NOREVIE et le but de la cession d'aujourd'hui, évidemment, est de céder à NOREVIE ce lot qui est le dernier que la ville possède. Cette cession a reçu, également, un avis favorable de la commission 4 et il vous est joint donc le plan où vous pourrez visionner le bâtiment O que je pense tout le monde connait, et également la lettre du notaire qui est Maître TELLIEZ qui demande cette délibération pour régulariser son acte.

M. le Maire : Donc merci Monsieur HOURNON, donc Maître TELLIEZ puisque vous avez vu que c'était lui qui avait rédigé l'acte d'acquisition par la commune de ce lot.
Avez-vous des questions, des remarques sur cette cession ?
Non, donc je vous propose de la mettre aux voix.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?
Des personnes qui souhaitent s'abstenir ?
Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc, l'ordre du jour est aujourd'hui épuisé et, y-a-t-il des questions sur les l'état des décisions directes qui a été communiqué à la fin de ce document de conseil municipal.
Pas de question ?
Donc, je vous remercie tous et toutes de votre présence, de vos questions.

M. le Maire : Monsieur CAMPISANO veut prendre la parole. J'use de mon pouvoir de police et je te l'accorde.

M. CAMPISANO : Une déclaration…
Une déclaration pour la liste « sincère avec vous » représentant les groupes du parti communiste, des partis de gauche et des divers gauches.
J'attire votre attention sur le déroulement de la cérémonie du 11 novembre telle qu'elle est présentée dans le bulletin municipal. Cette cérémonie est présentée comme officielle avec un hommage à 9 heures 30 au monument aux morts de la rue Longue, suivie d'une messe à 10 heures à l'église Saint Martin et enfin par le cortège au départ de l'église vers le monument aux morts place de la Liberté. Mais vous avez corrigé tout à l'heure, qui sera devant la mairie. Il y a pour nous, un manquement grave au respect de la séparation de l'Église et de l'État en ce qui concerne la loi de 1905 (aucune religion ne doit être favorisée plus qu'une autre et une stricte neutralité dans les cérémonies officielles doit être respectée). Lors du mandat de Madame PEZIN, Madame Thérèse PERNOT était intervenue au nom des élus de l'opposition, dont faisait partie Monsieur Jean-Paul HOURNON. D'ailleurs il doit se rappeler et, Monsieur Didier CARREZ également, pour s'opposer au fait que le maire avait demandé à l'abbé PAYEN de bénir les drapeaux durant la cérémonie.

A ce niveau là, il fallait rester vigilant. Les élus ont le droit d'avoir la religion qu'ils veulent et de la pratiquer comme ils le veulent mais, à titre strictement personnel, en dehors de leur mandat d'élu et, j'en suis un témoin, de moi-même, donc, je demande au nom de notre liste que soit porté le même respect pour toutes les personnes mortes pour la France, de quelque région, de quelque religion qu'elle soit issue et sans distinction. Il y a l'article, donc, de la constitution que vous connaissez certainement, l'article 1, de la constitution du 04 octobre 1958 : « la France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race, ou de religion ». Voilà, elle respecte toutes les croyances. Sachez bien, donc, j'en ai terminé qu'en qualité, également de pratiquant et, ça m'est d'autant plus facile de le dire que, j'irai moi-même, donc à la cérémonie religieuse. Mais, pour l'officialité de la chose, il ne faudrait pas l'indiquer. Si ça vient de l'abbé PAYEN, je peux le comprendre mais, au niveau de l'officiel, il n'est pas nécessaire d'indiquer la messe.

M. le Maire : Alors, je ne sais pas si ta déclaration mérite ou justifie une réponse ? Peut-être, enfin je ne sais pas. Si c'est une déclaration, on peut en rester là, si c'est une interrogation, …

C'est une déclaration qui ne vaut pas réponse ?
Mais, je vais répondre quand même.

Donc, juste pour dire parce que le,… j'ai failli employer le même terme que Madame BRIDOUX en parlant de combat d'arrière garde parce que vraiment,… c'est mal me connaître que de penser que je ne suis pas un fervent républicain et je ne pense pas qu'il doit en 2014 en France, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de personnes qui ne soient pas républicaines. Alors, après je pensais avoir été clair dans mon propos introductif, c'est,…mais, je pourrais même aller plus loin Vincent.

Faites une déclaration comme quoi il n'y a pas de marché de Noël. Pourquoi il y a un marché de Noël ?
Ça ne t'a jamais choqué qu'il y avait un marché de Noël ?
Pourquoi, donc ça c'est important alors après tu parlais de Didier CARREZ, tout à l'heure, je disais que certaines personnes m'ont fait remarqué, effectivement que la tradition républicaine était de… donc c'est Didier qui m'a envoyé un mail, plein d'intelligence et de subtilité comme il sait le faire. Et, voilà, dont, il n'ya pas de,… je pense qu'il y a beaucoup de choses très importantes sur lesquelles il mériterait qu'on se retrousse les manches. Alors, moi je suis,… je respecte vraiment toutes les sensibilités.
Aujourd'hui, comment c'est venu, c'est comme je disais tout à l'heure, on a travaillé, on a fait des collectifs sur les commémorations et, il y a eu une proposition qui a émané de l'abbé PAYEN qui avait dit : « moi je veux bien faire une messe ». Voilà.

Donc, ce n'est pas la ville de SIN LE NOBLE. Soit rassuré, je ne mettrai pas une chasuble de prêtre le 11 novembre. C'est simplement, comme la commémoration, au niveau du monument aux morts du marais, c'est marais-accueil qui porte, voilà. Alors peut-être qu'il y a effectivement, je lisais en même temps, peut être qu'il peut y avoir une coquille puisque c'est marqué « cérémonie officielle du centenaire » voilà.
Mais, je pense que, sincèrement, on a dit qu'on était ici pour travailler en parfaite intelligence, tous ensemble, je pense qu'il y a des choses qu'on peut se dire. Soit, comme Didier l'a fait en envoyant un petit mail, soit en téléphonant, soit en venant taper à la porte et, en évitant les effets de manche, ce que je considère comme tel. Mais, sur le fond j'ai très bien compris, les services et je ne leur en veux pas, parce que c'était à moi de prendre conscience de ça. C'est parti d'une bonne intention. Un, on travaille collectivement en associant tout le monde, c'est la première chose et, deuxièmement, comme on sait que le défilé du 11 novembre est très fatiguant et que nos anciens combattants, heureusement vieillissent, ça veut dire qu'il y a pas de jeune ancien combattant. Donc, ces anciens combattants vieillissent et, que de partir, parce que eux, beaucoup vont aller à la messe les anciens combattants, c'est leur choix. Donc, c'était de se dire, bon, pour une question de timing, on,… mais c'est pas dans l'église, c'était,… parce qu'on peut faire des messes ailleurs que dans une église d'ailleurs. Donc, c'était juste pour éviter, à ces anciens combattants, qui sont des personnes qui prennent de l'âge, de faire à pied de l'église à la place et, jusqu'au bout de la place pour repartir faire le même cheminement jusqu'au monument aux morts.

Voilà, l'enfer est pavé de bonnes intentions. C'était une intention tout à fait louable des services de se dire, on va éviter des pas inutiles, maintenant, ton tact, je ne veux surtout pas heurter la sensibilité républicaine

de certains mais, en tout cas, si je ne veux pas heurter leur sensibilité républicaine, je souhaiterai qu'ils n'heurtent pas la mienne en la mettant en doute.
Là aussi, ce n''est pas une déclaration prévue, puisque je ne savais pas qu'il y aurait une intervention dessus. Voilà,… voilà, c'est ton tact, je pense qu'il y a sans doute une coquille au niveau de la mise en page. Ça aurait peut-être du être sorti de la cérémonie officielle. Voilà, c'est un document qui a été fait, vous savez comment ça marche. Ce document, on est toujours en retard et on souhaitait qu'il sorte le plus rapidement possible pour, rendre hommage aux collectionneurs et que la population sache qu'il y a une super exposition qui a été inaugurée hier soir et, je souhaiterais aussi dire que ma sensibilité républicaine, moi, a été très heurtée par le fait que toutes celles et ceux qui étaient morts en 14-18, leur nom a été effacé depuis de très nombreuses années et ça, moi ma sensibilité républicaine, a été très heurtée par ça. Et, c'est pour ça que j'ai souhaité que l'on fasse de belles commémorations et que l'on restaure ce monument parce que c'était dans les documents de campagne, j'avais pris en photo, on ne voyait plus aucun nom. Ça, ma sensibilité républicaine souffrait de ça, parce que ça c'était vraiment un manque de respect pour ceux et celles, et l'on sait tous, les âges qu'ils avaient. Ces personnes là, ils avaient entre 18 et 25 ans pour la plupart, que leur sacrifice soit ainsi oublié, ça a heurté ma sensibilité républicaine. Je n'en n'ai pas fait une déclaration, j'ai agi.

M. CAMPISANO : Je peux répondre si tu veux bien quelques secondes.
Un, j'ai eu le bulletin municipal hier soir en arrivant en mairie donc, j'ai vu cela.
Deux, je dis, que l'on fasse la messe, ça ne me dérange pas parce que j'y vais. Mais par rapport à tous ceux qui sont morts pour la France et, qui peuvent être musulmans, protestants, juifs, aller à la messe, pour ces personnes qui sont mortes pour la France, c'était simplement ce côté-là. Le fait d'avoir écrit : officielle, cérémonie officielle, on aurait pu le détacher. Je pense que c'est une coquille, c'est tout. Je ne vois là, aucune mauvaise intention. Simplement, il faudra éviter d'écrire officielle et cérémonie religieuse.

M. le Maire : Mais là-dessus, je l'entends. Simplement, il n'ya pas besoin de sortir les violons de 1905 et d'en appeler à Jean Jaurès. Laissons Jean Jaurès, où il est, il a mené d'autres combats que ceux là et je pense qu'il en mènerait bien d'autres aujourd'hui également. Dont'act.

Allez, bonne soirée à tous et puis, rendez-vous le 11 novembre soit au marais, soit à l'église, soit sur la place.

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MERCREDI 05 NOVEMBRE 2014

Sous la Présidence de
Monsieur Christophe DUMONT, Maire

-:-:-:-

POINTAGE VILLE DE SIN LE NOBLE

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 05 NOVEMBRE 2014
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
DUMONT Christophe	**X**			
HOURNON Jean-Paul	**X**			
MASCLET Johanne	**X**			
CARREZ Didier	**X**			
FAIVRE Caroline	**X**			
ALLARD Patrick	**X**			
TAILLEZ Isabelle	**X**			
DESMENEZ Jean-Claude	**X**			
DELATTRE Marie Josée	**X**			
DELVAL Freddy	**X**			
WIDIEZ Dimitri	**X**			
DAMBRIN Pascal	**X**			
JOUVENEZ Jean-Luc	**X**			
CHOTIN Jean-Michel	**X**			
JARUGA Henri	**X**			
LESPAGNOL Fatima	**X**			
WIDIEZ Lise	**X**			
SALPETRA Elise	**X**			
DORNE Sylvie		**X**	**Pouvoir à Claudine BEDENIK**	
BEDENIK Claudine	**X**			
BERLINET Jean-Pierre	**X**			
GEMZA Joselyne	**X**			
SANTERRE Françoise	**X**			
DUMONT Christiane			**X**	
ENTEM Christian		**Pouvoir à Véronique LEGRAND**		
BRIDOUX Josyane	**X**			
STOBIECKI Jean-Pierre	**X**			
LEGRAND Véronique	**X**			
WOSINSKI Bruno	**X**			
POP Cerasela		**Pouvoir à Bruno WOSINSKI**		
GUERIN Victor	**X**			
DEBLANGY Lucie	**X**			
CAMPISANO Vincen**t**	**X**			

M. Le Maire : Bonsoir à toutes et à tous.
Il est vingt heures donc je vous propose de commencer et d'ouvrir la séance du conseil municipal du 05 novembre 2014 pour laquelle les élus ont été convoqués en date du 27 octobre 2014 et non pas comme c'était inscrit sur le courrier le 27 novembre c'était une petite coquille.

Je vous présente mes excuses pour ce changement de date puisque le conseil municipal était prévu quelques jours auparavant, mais nous avons décidé collectivement de repousser la date afin de permettre aux commissions que nous avions créées lors du dernier conseil municipal de se réunir et de travailler comme nous le souhaitons sur les délibérations qui sont proposées, donc comme les délais étaient très courts entre le dernier conseil municipal, la constitution des commissions et le respect des délais pour les convocations des commissions et du conseil municipal, nous avons préféré réunir le conseil municipal quelques jours après, plutôt que de le réunir sans avoir pu travailler en amont avec les différentes commissions.
Donc toutes mes excuses pour ce changement de date, mais qui ne doit pas poser beaucoup de soucis.

1 – Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Je vous propose comme la tradition le veut désormais, de désigner notre secrétaire de séance dont je vous rappelle qu'elle est choisie par le conseil municipal en son sein, la tradition veut que ce soit le benjamin ou la benjamine du conseil municipal en l'occurrence, Elise SALPETRA.
Comme à chaque fois, je vous propose de nous exonérer du vote à bulletin secret, pour la désignation du secrétaire de séance et de désigner Elise SALPETRA, sauf si quelqu'un est contre.
Tout le monde est d'accord, donc Elise SALPETRA va procéder à l'appel nominal pour vérifier ensuite si le quorum est atteint.

(appel….)

M. LE MAIRE : Merci Elise pour cet appel. Nous constatons collectivement que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut donc valablement délibérer. Juste une précision puisqu'on vient de faire l'appel nominal et que l'on a parlé des procurations. Vous avez constaté que nous continuons le travail de sécurisation juridique qui nous a été vivement recommandé par la Chambre Régionale des Comptes et que vous avez un nouveau modèle de procuration dans lequel on a ajouté conformément à la loi, les signatures du mandataire, du mandant et les rappels des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales en la matière et vous avez, sans doute, aussi, noté que le dossier du conseil municipal est de plus en plus détaillé afin de permettre le vote le plus éclairé possible des élus du conseil municipal et, nous avons donc, comme je disais en préambule également, ajouté des comptes rendus des réunions de commissions préalables, comme le stipule la loi, et qui n'étaient pas fait auparavant. Une réunion systématique des commissions que nous avons créées lors du dernier conseil municipal auquel nous présentons la majeure partie des délibérations soumises au vote du conseil municipal et nous avons donc joins dans vos pochettes les comptes-rendus de ces réunions de commissions dans lesquels une petite erreur s'est glissée sur les vice-présidents qui ont été élus puisque nous avons réunis deux fois les quatre commissions depuis le conseil municipal. Je vous rappelle que le vice-président de la première commission est Dimitri WIDIEZ, de la deuxième commission est Patrick ALLARD, le vice-président de la commission numéro trois est Didier CARREZ et pour la dernière commission créée, numéro quatre, il s'agit de Jean-Claude DESMENEZ.

Je vous propose de passer, maintenant, à l'adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal qui s'était réuni le mercredi 17 septembre 2014.
Y-a-t'il des remarques à formuler sur la rédaction de ce procès verbal ?
Non, comme il n'y en a pas, je propose de le soumettre au vote.
Y-a-t'il des personnes qui ne souhaitent pas adopter ce procès-verbal ?
Des personnes qui s'abstiennent ?
Non, donc le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Je voudrais saisir cette occasion pour adresser un remerciement à « DOUAI SERVICES » donc qui est l'entreprise qui, depuis quelques temps, réalise les enregistrements et les procès-verbaux de ces conseils municipaux. Maintenant, vous connaissez la situation financière de la commune, le coût est assez élevé puisqu'il est de 300 € HT de l'heure, c'est 360 € avec la TVA, un coût qui est tout à fait dans le coût du marché, un coût normal étant donné la charge de travail. Compte tenu également de notre volonté de travailler régulièrement au sein du conseil municipal cela représentait un coût annuel beaucoup trop important pour les finances de la collectivité donc, j'ai rencontré « DOUAI SERVICES » depuis le dernier conseil puisque leur marché de prestation arrivait à échéance, je voulais voir avec eux, parce qu'ils n'y sont pas pour grand-chose dans notre décision, puisque ça n'a rien avoir avec la qualité de leur travail qui est irréprochable, mais simplement avec les finances communales. L'estimation que nous faisons sur une année avec un rythme de conseils municipaux réguliers, et des conseils municipaux dont vous avez vu certains pouvaient durer trois heures, quatre heures, donc on était allègrement au-delà des quinze milles euros. Nous souhaitions lors de cette rencontre, les remercier de leur travail et leur faire part de notre réflexion puisque nous avions mené une réflexion pour éventuellement sonoriser nous-mêmes la salle et faire éditer nous-mêmes les PV. Ils ont été très réactifs, et nous ont proposé d'autres solutions, notamment celle qui est expérimentée aujourd'hui, qui est de simplement sonoriser et d'enregistrer les débats et les procès verbaux du conseil municipal seront réalisés en interne donc, je les remercie de leur compréhension et je les remercie surtout de leur réactivité sur l'offre. Maintenant on passe d'un tarif de 300 € HT de l'heure, 360 € TTC puisque l'on peut parler en TTC à un tarif de 100 € donc ça veut dire qu'on divisera par trois la facture annuelle et je remercie également Fabienne des services administratifs qui a accepté de relever le défi de faire la frappe des procès verbaux et dans les délais très courts puis qu'on accélère le rythme des conseils, donc merci à elle, mais en fait, en faisant ce petit remerciement, je lui mets, amicalement la pression. (rires….)
Voilà, donc, il ne faut pas s'évanouir tout de suite Fabienne, on a besoin de vous….

Comme le veut la tradition désormais, vous savez que j'aime faire un petit rappel des événements marquants depuis la dernière réunion du conseil municipal, donc il y avait beaucoup de choses, que la période septembre-octobre est une période propice, j'ai noté, et ce n'est absolument pas exhaustif, quelques faits marquants. Des réunions de travail avec l'équipe du cirque éducatif qui va fêter un anniversaire important, un double anniversaire puisque je crois qu'ils fêtent les quarante ans d'existence et leurs trente ans de présence à SIN LE NOBLE, et on sait les difficultés du cirque éducatif. C'est toujours intéressant de savoir que cette année, ils seront encore parmi nous et que la ville de SIN LE NOBLE jouera son rôle de partenaire privilégié pour le cirque éducatif.

Egalement des réunions de travail avec un de nos clubs de football, l'AS SIN qui fêtera en 2015, un anniversaire important qui est ses 90 ans. Il y aura là aussi toute une partie de l'année qui sera consacrée à l'anniversaire de ce club emblématique de la ville de SIN LE NOBLE.

Je vais également parler des journées du patrimoine qui ont connu un très beau succès populaire et noter, bon, je ne vais pas relater toutes les manifestations qu'il y a eues mais simplement noter une nouveauté marquante de cette année qui est l'ouverture, pour la première fois de la maison Henri MARTEL qui a connu un beau succès et, j'y ai passé un petit bout de temps, c'est vrai que c'était très sympathique de pouvoir visiter ces lieux devant lesquels on passe régulièrement depuis des années et on ne savait pas bien ce qu'il y avait derrière. Ce sont des lieux marqués d'histoire, c'était une excellente initiative qui prouve le dynamisme autour du patrimoine à SIN LE NOBLE.

Différentes assemblées générales qui montrent la vitalité du tissus associatif sinois et de nos clubs sportifs et surtout la bonne santé de l'engagement associatif à SIN LE NOBLE que je ne manque pas de saluer à chaque conseil municipal, ou à chaque assemblée générale parce que c'est quelque chose, je l'ai déjà dit et je le répète avec plaisir, quelque chose de très important pour nous élus de pouvoir compter sur les représentants du monde associatif dont je vois beaucoup de représentants ce soir parmi nous. Alors, j'en oublie sans doute, mais il y avait l'assemblée générale de la gymnastique, du tennis, du basket, de l'athlétisme, le synergie, de la bonne bêche, donc vous voyez au-delà de la vitalité ça montre également toute la diversité du tissus associatif sinois.

Quelque chose d'important, je pense aussi, j'ai vu pas mal de personnes du marais dans la salle, nous avons passé avec une partie du bureau municipal, une demi-journée avec Jean-Paul Fontaine, qui est Vice-Président de la Communauté d'Agglomération et Jean-Jacques HERIN, le technicien pour faire un point sur les problématiques en matière d'assainissement et d'eau potable sur la ville de SIN LE NOBLE, ce sont des problématiques très importantes et ça a été une réunion très constructive et très intéressante et j'espère qu'elle débouchera, j'en suis persuadé, sur des choses très concrètes et très positives pour la ville de SIN LE NOBLE.

Je souhaite, également, noter, le 09 octobre, un déplacement. Nous avions mis un bus à disposition d'une partie de l'école Joliot Curie dont les élèves allaient recevoir deux prix qu'ils ont obtenus, deux prix départementaux deux prix d'excellence dans le cadre des concours départementaux des écoles fleuries. C'était une démarche très intéressante et, en plus, ils ont reçu un prix départemental. Ce n'est pas tous les jours que SIN LE NOBLE est reconnu au niveau départemental.

Un forum de l'emploi, salle Martel, le 09 octobre, j'en parlais hier avec des professionnels de l'emploi, puisque, on nous disait que ça s était bien déroulé, et que c'était un beau succès. Il y avait la queue jusque SHOPI moi, je ne pense pas que ce soit bien, je pense que c'est plutôt une mauvaise nouvelle qu'il y ait la queue jusque SHOPI, mais en tout cas c'est bien que ce soit organisé à SIN LE NOBLE. Il y a eu énormément de monde et la ville de SIN LE NOBLE avait également un stand pour accueillir les sinois et les orienter sur leur recherche d'emploi…

Des vernissages, notamment deux vernissages à la MJC – Maison des Arts qui montrent le dynamisme de cette structure.
Une réunion de la commission de délégation de service public,
La semaine bleue qui en fait porte mal son nom puisque c'est plutôt une quinzaine bleue donc avec des manifestations quasi quotidiennes, toujours beaucoup de monde et surtout beaucoup de satisfaction, c'est l'occasion là, de féliciter de mettre à l'honneur des personnels du CCAS qui s'investissent mais également les personnels du service des fêtes qui ont vraiment œuvré tous les jours pour que ça fonctionne très bien. Donc, il y avait un atelier théâtre, un concert de l'orchestre junior, un couscous organisé, des spectacles, un thé dansant, donc vraiment, une très très belle quinzaine et j'peux vous dire, puisqu'on en a parlé au conseil d'administration du CCAS il y a quelques temps. Notre volonté est d'étaler,… alors on en avait parlé avant cette quinzaine bleue, c'était d'étaler sur l'ensemble de l'année proposer des manifestations, sur l'ensemble de l'année plutôt que de les concentrer sur une semaine ou quinze jours, ce qui peut être un peu fatiguant. C'est la même réflexion sur le printemps culturel qui est très concentré sur quelques jours, et après, on a une sensation de vide. Donc, on en avait parlé au conseil d'administration du CCAS qui est tout à fait d'accord avec cette proposition et les quinze jours qui viennent de se passer renforcent cette volonté, et j'ai profité de ces quinze jours pour en discuter avec les usagers, notamment les personnes âgées qui, elles sont effectivement très contentes, que ces quinze jours d'activité, c'est fatiguant pour elles, puis après, il y a plus grand-chose. Donc, on va essayer de lisser ça, et surtout de lisser ça mais également de lier ça avec le tissu associatif dont je parlais préalablement je pense qu'on peut associer, intégrer les associations dans cette démarche, en proposant régulièrement une activité associative aux membres du troisième ou quatrième âge sinois. Nous avons également réuni les associations pour les attributions de salles pour l'année 2015 et nous avons fait une très belle réunion sur l'organisation du marché de Noël dont je vous parlerai après. Nous avons participé aux journées portes ouvertes du CAPS, là aussi un très beau week-end, une très très belle qualité des œuvres présentées et une fréquentation très intéressante.

J'en parlais tout à l'heure, les premières réunions des commissions donc 4 fois 2, donc 8 réunions et je voulais noter ici, le très bon état d'esprit dans lequel se sont déroulées les commissions où l'ensemble des élus, peu importe leur bord ou leur groupe, ont essayé de réfléchir intelligemment collectivement à la meilleure, à la meilleure délibération, la meilleure solution donc j'espère, que ça augure de belles, de beaux partenariats durant ces prochaines années, toujours au service de SIN LE NOBLE et de ses habitants.

Hier, une journée de l'insertion, salle Coutteure à l'initiative de PARTENORD dans le cadre de sa mission sociale d'accompagnement au niveau des Salamandres dans le cadre de la Rénovation Urbaine mais la ville a souhaité élargir ce …, cette manifestation, et qu'elle ne soit pas que destinée aux personnes des Épis ou même des Salamandres et donc l'ouvrir à l'ensemble des sinois et d'aller, je vous ai parlé tout à l'heure du

forum de l'emploi qui était là , vraiment un job-dating pour essayer de mettre en relation l'offre et la demande et là, hier, c'était quelque chose de plus pédagogique sur la rédaction d'un curriculum vitae, sur comment préparer un entretien, sur comment écrire une lettre de motivation, pourquoi on n'a pas de réponse, comment se remettre en question, comment trouver des offres d'emploi, comment se préparer à un entretien donc, s'était vraiment des conseils pédagogiques et techniques qui complètent, l'autre volet qui était le job-dating du début du mois d'octobre.

Hier, il y a également eu une très belle inauguration de l'exposition qui a lieu actuellement à la salle Henri MARTEL, sur des graphs à des collectionneurs d'objets militaires de la première guerre mondiale 14-18.

Notons également, puisque nous en sommes sur ces commémorations, la restauration du monument aux morts qui a été effectuée, de mains de maîtres, il y avait un article aujourd'hui dans la presse, de mains de maîtres, par l'équipe des services techniques. Nous avions souhaité que le monument aux morts, dont les noms avaient totalement disparu, et qui était vraiment un manque de respect pour ces personnes qui ont laissé leur vie pour la liberté, pour la république. Donc, s'était vraiment pour nous, un manque de respect, donc, on voulait vraiment le faire, les finances de la ville ne permettaient pas de satisfaire les exigences des professionnels et nous avons eu la chance d'avoir des agents communaux qui se sont proposés en nous disant on est capable de le faire et ça nous a coûté quasiment rien. Donc, je souhaitais adresser mes remerciements à ces personnels et bien insister sur le fait que ce n'était qu'une initiative parmi d'autres, puisque quasiment tous les jours, nous avons des personnels qui se proposent pour réaliser ce genre de travaux. Je vous ai déjà parlé, je pense ici des abat-sons de l'église Saint Martin qui sont tombés, et la réparation c'était cent vingt, cent quarante mille euros et nous n'avons pas non plus les moyens et se sont des agents communaux qui se sont proposés de le faire en interne et ça devrait nous coûter entre cinq et dix milles euros. Tout est fonction de la location d'une nacelle donc on peut se féliciter d'avoir ces ressources humaines en interne et qui ont envie de servir la collectivité et qui doivent nous servir, à nous élus, d'exemple.

Alors, puisque nous sommes sur les commémorations, deux annonces tout de suite, donc les commémorations du 11 novembre et le marché de Noël. Donc les commémorations du 11 novembre, le programme est assez riche, donc c'est le fruit d'une collaboration entre les différentes institutions municipales, donc je pense à la bibliothèque, à l'école de musique, à l'espace danse, théâtre, la chorale qui feront un très beau concert de l'école de musique, avoir 20 ans dans les tranchées lundi 10 novembre à 20 heures. Egalement des collectionneurs, notamment Johan MAJCHRZAK qui a une collection formidable, qui ont posé une semaine de congés pour accueillir toutes les écoles pendant toute la semaine et qui dimanche, ont passé leur dimanche complet, de 8 heures du matin à 22 heures à installer cette exposition. Une exposition de cartes postales, et là aussi, une collaboration entre les habitants puisque c'est une collection privée de cartes postales sur SIN LE NOBLE pendant et à la sortie de la première guerre mondiale et qui est donc visible à la bibliothèque.
Et enfin, le 11 novembre Marais accueil à 9 heures 30 fera un hommage au monument aux morts, rue Longue. A 10 heures, les anciens combattants proposent une messe à l'église Saint Martin et ensuite, à 11 heures 15, il y aura un défilé avec le départ du cortège, Alors, juste une précision sur le départ du cortège, les services avaient proposé que le départ du cortège se fasse à l'église, enfin pas à l'église, au niveau du square Jeanne d'Arc pour éviter aux anciens combattants qui sont des personnes d'un certain âge d'avoir à revenir sur la place pour après repartir sur leurs pas. Donc ce qu'on avait pu trouver comme une excellente idée, certaines personnes m'ont fait remarquer que la tradition républicaine était que les cortèges partent de la maison du peuple, ou de la maison commune qui est la place de l'Hôtel de Ville. Donc, je ne voudrais absolument pas que certains puissent douter de ma…, de mon esprit purement républicain. Donc, nous partirons de la place Jean Jaurès. J'expliquerai aux anciens combattants que, soit, ils partiront directement au monument aux morts, et malheureusement les anciens combattants ne feront pas le défilé ou, soit on les aidera à venir au niveau de la place Jean Jaurès et on fera le circuit plus traditionnel avec quelques petites spécificités puisque c'est le centenaire du déclenchement des hostilités, alors nous avons…, donc nous partirons du monument aux morts de 14-18 et après nous partirons à pied au cimetière du centre, au cimetière des crêtes pour honorer la mémoire des aviateurs canadiens qui sont inhumés à ce cimetière et nous reviendrons par le circuit classique, par la rue Carnot pour terminer à la salle des fêtes où l'exposition sera visible pour la dernière journée. Donc, il y aura quelques petites spécificités, on a souhaité associer les écoles également, les anciens combattants qui se sont beaucoup

investis dans la démarche et nous dévoilerons également un nouveau nom au niveau du monument aux morts puisque, une famille nous a fait part du fait qu'un de ses aïeux « Oscar DELFORGE » était décédé en 1931, il n'avait jamais été inscrit sur le monument aux morts, or, sur son acte de décès figure la mention « Mort pour la France » qui fait donc que sa mémoire doit être honorée au niveau du monument aux morts pour 14-18, il est simplement mort quelques années plus tard, mais des suites de ses blessures de guerre.

Ensuite, pour le marché de Noël, je vous disais tout à l'heure, une très belle réunion, avec les associations, donc nous sommes allés dans la même démarche que pour le programme des commémorations du centenaire, à savoir, que je souhaite que ce soit des manifestations pour la population. Donc les commémorations du centenaire ont été faites en partenariat avec le tissu associatif, les écoles et avec notamment les anciens combattants qui sont au premier chef concernés bien évidemment ou les collectionneurs et les structures culturelles de la ville. Pour le marché de Noël, il en est de même et nous avons au cours de cette réunion écouté la demande du monde associatif qui était de revenir à un marché de Noël de deux jours, puisque l'année dernière, le marché de Noël ne s'était fait que sur une seule journée, ce qui ne convenait pas aux associations, donc nous les avons donc écoutées, et le marché de Noël se tiendra donc les 6 et 7 décembre. Idem sur le programme qui a été défini avec les associations et ce sont les associations qui ont choisi le jour de la descente du père Noël et les différentes activités que nous proposons afin qu'elles ne viennent pas concurrencer leur activité au niveau du marché de Noël. Nous les avons également écoutées, mais là aussi c'est un très bel exemple du dynamisme. Donc cette année, le marché de Noël aura lieu à la fois sur la place et dans la salle des fêtes, tout ça travaillé en parfaite, en parfaite collaboration avec la population et avec les associations.

M. LE MAIRE : Voilà ce que je pouvais vous dire. Je vous propose donc, d'aborder l'ordre du jour maintenant, à commencer par la délégation :

I – ADMINISTRATION GENERALE dont je suis le rapporteur et la première délibération qui vous est proposée consiste en :

I.1 - Modification statutaire pour la Communauté d'Agglomération du Douaisis au niveau de la compétence « véhicule électrique ».

M. LE MAIRE : Donc je précise que ce n'est pas le débat de fond sur les véhicules électriques et l'opportunité d'aller sur ce champ. Le débat de fond aura lieu à la CAD, ici nous ne délibérons que sur un transfert de compétence. En commission, certains ont souhaité s'exprimer et ils en ont tout à fait le droit sur l'opportunité ou pas de développer les véhicules électriques. Aujourd'hui la délibération n'est pas une délibération pour ou contre les véhicules électriques, c'est une délibération sur un transfert de compétence. Alors, la note de synthèse vous rappelle donc, le programme du véhicule du futur qui est porté par l'ADEME et qui est complété par une stratégie de la Région Nord/Pas-de-Calais de développement du véhicule électrique avec notamment un appel à projets de déploiement de bornes de recharge sur le domaine public.
On vous rappelle la loi du 12 juillet 2004 qui a dévolu aux communes la compétence de créer, entretenir et exploiter les infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides.
Donc, on vous rappelle que cette compétence est transférable aux établissements publics de coopération intercommunale, ce qu'est la CAD et qui est compétente en matière de soutien aux actions de maîtrise et de demande d'énergie.
Donc, la commune a un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'EPCI adoptant l'extension de sa compétence pour se prononcer sur le transfert.
Ça c'est ce que vous explique la note de synthèse, donc la délibération vous propose d'adopter ce principe, de transférer la compétence relative à la création, l'entretien, l'exploitation des infrastructures de charge pour les véhicules hybrides au profit de la Communauté d'Agglomération du Douaisis. Comme la ville de SIN LE NOBLE est membre de la CAD, toutes les communes ont à se prononcer, c'est ce que l'on vous demande aujourd'hui.
En pièces jointes, on vous a mis le courrier du Président POIRET de la CAD donc qui est daté du 03 octobre 2014 et que nous avons reçu le 13 octobre. On vous a mis le registre des délibérations du conseil communautaire du 26 septembre 2014 qui adoptait donc ce principe et ont même été dans le détail de vous mettre l'accusé de réception et, je vous précise donc que la commission n° 1 qui s'est réunie a formulé un avis favorable à l'unanimité.

Y-a-t-il des questions ou des remarques sur cette délibération proposant transfert de compétences ?
Comme il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette première délibération.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?
Des personnes qui s'abstiennent ?
Donc la première délibération est adoptée à l'unanimité et la compétence est donc transférée à la CAD.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Le point 2 de l'ordre du jour est relatif à la : commission communale d'accessibilité aux personnes âgées, personnes handicapées, excusez-moi, c'est une journée un peu compliquée, c'est parce qu'on parle des personnes âgées dedans, il s'agit donc des personnes handicapées que l'on appelle CCAPH.

I.2 – Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (modification de la composition)

M. LE MAIRE : La note de synthèse rappelle les dispositions de l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que dans les communes de 5 000 habitants et plus, ce qui est notre cas, il est créé une commission communale pour l'accessibilité et que cette commission doit être composée de représentants de la commune, d'associations et d'organismes représentants les personnes handicapées, pour tous les types de handicap, alors on vous dit : physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique et d'associations ou d'organismes représentant les personnes âgées, ainsi que des représentants des acteurs économiques ou des représentants d'autres usagers de la ville.
Alors une délibération avait été prise par le conseil municipal en date du 06, du 14 novembre 2008, il y a une erreur dans la note de synthèse, la délibération qui suit est bien du 14 novembre 2008. Le 06 novembre, c'était la date de la convocation.
Donc, il y avait eu, une délibération du conseil municipal pour créer une telle commission et le conseil municipal avait procédé à la désignation de ses membres. Alors ce qui pose deux petits soucis, c'est que comme les membres, je pense qu'on vous affiche la délibération du 14 novembre 2008, les membres étant désignés nominativement, il nous faut donc reprendre une délibération et surtout, il faut qu'on travaille sur la composition de cette commission puisqu'il n'y a pas, par exemple de représentants des associations d'organismes de personnes âgées ou, des représentants des acteurs économiques sur le territoire où, des usagers de la voie publique. Donc, c'est pour ça qu'on vous propose de reprendre cette délibération aujourd'hui et dans cette délibération, on va vous proposer d'élargir les collèges des représentants de la CCAPH. Donc en augmentant le nombre de représentants dans les collèges en créant un nouveau collège des associations, des personnes âgées, des acteurs économiques, des usagers de la voie publique.
Donc, on vous propose d'une part d'abroger la délibération précédente qui était en date du 14 novembre 2008, c'est l'article 1 de la délibération. On vous propose ensuite de décider qui siègera au sein de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées. Des représentants du conseil municipal, donc au nombre de six, des représentants des personnes handicapées pour tous les types de handicap au nombre de cinq et des représentants des associations ou d'organismes de personnes âgées, des acteurs économiques sur les territoires et des usagers de la voie publique pour cinq personnes.
Donc on vous rappelle que la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées est présidée par le maire qui en arrête sa composition. Et on précise qu'il y aura, bien évidemment, une recherche de parité entre les représentants. Alors on peut rappeler, également, les missions de cette commission, c'est intéressant. Donc :

- dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- d'établir un rapport annuel présenté en conseil municipal,
- de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- de tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées,
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Je pense qu'il est très important de créer cette commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées sous la forme qu'il vous est proposé, compte tenu des enjeux très importants qui sont ceux de

la ville de SIN LE NOBLE en matière d'accessibilité aux personnes handicapées, on sait qu'on en a déjà discuté à plusieurs reprises mais, il y a des millions d'euros à investir pour permettre de mettre en accessibilité l'ensemble des bâtiments communaux et je reçois régulièrement dans le cadre des permanences, des personnes en situation de handicap. J'en ai reçu une personne qui avait une déficience visuelle, qui me disait que circuler à SIN LE NOBLE, était impossible pour elle et on sait très bien que ça renvoie, à d'autres choses. On sait qu'on a des problèmes avec des poubelles qui restent sur le trottoir et c'est gênant ne serait-ce que pour des personnes âgées, avec une canne, je ne parle même pas avec un déambulateur ou un fauteuil. Bon, nous savons que nous avons un très très gros retard au niveau de la ville de SIN LE NOBLE, que rien n'a été fait en matière d'accessibilité de la ville et qu'en plus le cadre législatif évolue et qu'il va donc falloir que nous travaillions sur ce sujet, et que la meilleure façon de gérer ce dossier, c'est de le faire avec les personnes qui vivent ces difficultés au quotidien.
Donc, c'est pour ça que je vous demande d'adopter cette délibération sur la modification de la composition de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées et pour laquelle je travaillerai, comme d'habitude en parfaite transparence, en vous rendant régulièrement compte et en associant les commissions qui peuvent être intéressées aux débats, aux travaux de cette commission communale.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?
Qui s'abstient ?

Oui Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : on ne connait pas les représentants élus, pour l'instant, du conseil municipal ? On aura ça la fois prochaine.

M. LE MAIRE : Oui parce que c'est une désignation par le maire, donc aujourd'hui, on a arrêté le principe et, justement, je veux prendre le temps de réfléchir, à qui sont les meilleurs représentants des élus en fonction des différentes compétences qui seront utiles alors, je peux penser, par exemple à Jean-Claude DESMENEZ qui a en charge la sécurité et la sécurité routière, on peut penser à Jean-Paul HOURNON qui a en charge les travaux, à Johanne MASCLET qui a en charge les écoles, à la limite, on peut penser quasiment tout le monde. Je veux vraiment choisir le mieux possible les membres qui auront à travailler dans cette commission parce qu'ils auront un très très gros travail. Mais, comme d'habitude, je vous donnerai le résultat de cette désignation en préambule du prochain conseil municipal, ou je pourrai même, une fois que ça aura été désigné.

D'autres questions ou remarques ?
Comme il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette délibération.

Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas la voter ?
Des personnes qui souhaitent s'abstenir ?

Donc, la délibération relative à la commission d'accessibilité est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Nous passons donc à la délégation suivante qui est la délégation des affaires financières.

II – AFFAIRES FINANCIERES

Dont je suis également le rapporteur, et une première délibération qui est relative à la fixation des droits de place pour le marché hebdomadaire

II.3 – Marché hebdomadaire d'approvisionnement fixation des droits de place

M. LE MAIRE : Alors, la note de synthèse vous rappelle, mais en est-il besoin que SIN LE NOBLE a un marché hebdomadaire le vendredi matin au niveau du parking Jacquard et il y accueille une centaine de

commerçants ce qui fait du marché de SIN LE NOBLE, l'un des plus beaux, si ce n'est le plus beau du douaisis. On vous rappelle également que toute occupation du domaine public doit se faire en contre partie d'une redevance payable d'avance et, on vous rappelle que l'article L 2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que, les droits de place qui sont perçus dans les halles, les foires, les marchés d'après des tarifs dûment établis constituent des recettes fiscales et, comme ce sont des recettes fiscales, elles ne relèvent donc pas des compétences qui ont été déléguées par le conseil municipal au maire, mais elles relèvent du conseil municipal. Donc, c'est pourquoi on vous propose aujourd'hui d'adopter ces tarifs pour l'année en vous rappelant les tarifs qui ont été votés précédemment et qui s'élèvent à 0.68 € le mètre linéaire, 6.38 € le mètre linéaire en abonnement trimestriel, 25.10 € le mètre linéaire en forfait annuel et 80.60 € le crédit de 100 heures de consommation sur bornes électriques.
On vous rappelle également que toute modification tarifaire implique la consultation préalable des organisations professionnelles concernées.
Comme nous n'avons pas de commission marché, nous vous proposons donc simplement de reconduire les tarifs tels qu'ils existaient, il nous faut prendre une délibération pour pouvoir les appliquer et, donc de reprendre pour les tarifs, les tarifs qui ont été votés précédemment et que,… dont je vous ai fait lecture et on pourra simplement préciser qu'on travaille à la constitution d'une commission des marchés qui permettra la représentation des commerçants, des organisations syndicales qui nous permettront, si à l'avenir nous souhaitons faire évoluer les droits de place, travailler avec eux, cette modification.
Donc, y-a-t-il des questions, des remarques sur cette proposition de vote des tarifs et notamment de les reconduire tels qu'ils sont ?
Pas de question ?
Donc je mets aux voix cette proposition.
Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter cette délibération ?
Des personnes qui s'abstiennent ?

Donc la fixation des droits de place, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération suivante qui consiste, là aussi une délibération classique de début de mandat, qui est l'allocation d'une indemnité de conseil au Trésorier Municipal. Pour des missions de conseil, d'assistance du Trésorier Municipal ou du Comptable public.

II.4 – Allocation d'une indemnité de conseil au Trésorier Municipal
Alors dans la note de synthèse, on vous rappelle qu'en plus des prestations obligatoires, qui sont à la charge de cette personne comme comptable principal de la commune, le trésorier municipal peut fournir à la commune des prestations de conseil et d'assistance dans divers domaines, notamment en matière budgétaire, économique, financière, comptable. Alors, notamment pour l'établissement des documents budgétaires, la gestion financière, l'analyse budgétaire financière, la trésorerie, la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières mais peut également apporter son conseil en matière de recettes, des études juridiques, des études de réglementation, d'élaboration de documents contractuels, le suivi des contrats, le suivi d'encaissement des recettes ou la mise en recouvrement, des conseils sur la recette en général. Alors on vous a listé dotations, subventions, impôts et taxes, politique tarifaire, l'aide à la gestion de trésorerie, la mise en place du développement des régies de recettes, et un développement du recours aux moyens automatisés d'encaissements.
Alors ces prestations étant facultatives, elles donnent droit à une indemnité de conseil au comptable qui est acquise, pour l'ensemble pour toute la durée du mandat du conseil municipal. Ce qui implique donc l'obligation de reprendre une nouvelle délibération dans deux cas, soit quand il y a un changement de comptable, soit quand il y a l'élection d'un nouveau conseil municipal. Donc, c'est le cas cette année, puisque nous avons un nouveau conseil municipal.
Donc, on vous a mis en note de synthèse les modalités de calcul de cette indemnité de conseil avec une assiette qui est calculée par application du tarif à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections d'investissement et fonctionnement. Donc, vous voyez, c'est 3 pour mille sur les 7 622 premiers euros et puis, c'est dégressif pour arriver à 0.10 pour mille sur toutes les sommes qui excèdent 609 796.07 euros.

Nous vous proposons d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an en vigueur à Madame Sylvie DEREUME, receveur de la collectivité pour les prestations de conseil qu'elle assure depuis sa prise de fonction, de préciser que cette indemnité est calculée chaque année selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et que cette indemnité peut être mensualisée sur la base du douzième de l'année précédente avec une régularisation dès que nous connaissons les nouveaux montants et on vous précise, que cette indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du conseil municipal et qu'elle doit faire l'objet d'une nouvelle délibération lors du changement du titulaire du poste ou de l'élection d'un conseil municipal. On vous a mis en pièces jointes, le courrier de Madame Sylvie DEREUME qui est donc notre comptable et nous vous avons mis également, dans le cadre de la transparence la plus totale, l'état liquidatif et l'indemnité de calcul pour 2014. Donc, le calcul pour 2014 fait un taux d'indemnités à 2 424,34 euros.
Et, enfin pour être tout à fait exhaustif, vous signaler que cette délibération a été soumis pour avis à la commission numéro une, laquelle commission a donné un avis favorable à cette personne et une personne s'est abstenue, c'était Monsieur CAMPISANO.
Voilà, donc juste préciser avant, sans doute de passer la parole à Vincent CAMPISANO, s'il souhaite s'exprimer, que ce que la commission numéro une a souligné et c'est ce que je pense, c'est que ce sont des conseils de qualité à très faible coût, surtout pour une commune qui, d'une part, a besoin de beaucoup de conseils et, d'autre part, n'a pas beaucoup d'argent à donner pour des conseils, donc je pense que c'est une bonne opportunité et, que d'ailleurs, cette délibération avait été prise à l'unanimité lors du précédent mandat, si je ne me trompe pas.

Y-a-t-il des questions, des remarques à formuler ?

M. CAMPISANO : Alors, par les temps qui courent et quand on a un travail comme celui du receveur, avec les fonctions qui sont les siennes, donc on calcule sur la moyenne des encaissements faits au niveau de la ville, de tout ce qui est impôt. Et, sur cette base là, ce sont les trois dernières années, on fait une moyenne et sur cette moyenne, donc on calcule la somme à attribuer pour les conseils. Si j'ai bien compris, c'est ça. Donc là, on parle de 2 424 euros en supplément du salaire que Madame le Trésorier Public, le receveur de SIN LE NOBLE, va recevoir et pour une durée de six ans. On ne tient pas compte des nouvelles recettes qui vont avoir lieu avec Bils Deroo, avec GIFI, on ne tient pas compte des nouvelles recettes qui vont avoir lieu durant les six ans, de la zone du Raquet, et donc cette moyenne va augmenter et cette moyenne va faire en sorte que de 2 400 euros par an on va donner certainement 3 000 euros ou plus au receveur. Moi, je sais que quand j'ai un PV, le receveur se fait un malin plaisir de,… si c'est pas le receveur, c'est quelqu'un d'autre mais en me disant vous devez payer telle somme dans un délai de …
Moi, au niveau du conseil…le conseil que doit faire le trésorier public, c'est son travail de fonctionnaire, son travail à faire. Alors, la récompenser parce qu'elle nous donne des conseils, alors qu'on a un service juridique maintenant, donc, ça me semble un peu « indécent » à ce niveau-là par les temps qui courent et par les temps de crise qu'il y a actuellement, je ne pense pas qu'il faille donner 2 424 euros à quelqu'un qui a un emploi sûre, fixe, à vie. Donc je ne vais pas voter contre parce que, donc vous faites bien de rappeler qu'on l'avait voté avant, mais, je rappelle à chaque fois que vous dites ça qu'il y a là une solidarité de groupe, donc dans une majorité comme la vôtre, donc personne n'intervient contre vous Monsieur le Maire, donc pareil à l'époque de Monsieur ENTEM, personne n'intervenait, c'était le vote de groupe. Mais, en interne, on peut aussi dire ce que l'on pense, et dire si c'est bien ou c'est pas bien dans notre fort intérieur. C'est mon cas, et au nom de mon groupe, donc de la liste « Sincère avec Vous », nous n'allons pas voter pour, nous n'allons pas voter contre non plus, on va s'abstenir simplement.

Merci Vincent.

M. Le Maire : Madame BRIDOUX, vous vouliez prendre la parole, j'ai vu.

Mme BRIDOUX : Vous avez deviné ?

M. Le Maire : Oui, je l'ai senti.

Mme BRIDOUX : C'est véritablement un combat d'arrière garde, parce que ça a toujours existé cette indemnité au receveur, on peut être pour, on peut être contre, après, on peu faire de la démagogie. Y a très très peu de villes qui ne votent pas cette indemnité. Ça vient du temps, du temps où c'était une fonction qui s'apparentait aux fonctions libérales plus qu'aux fonctions de fonctionnaires justement et, c'est un petit reste de ce qui existait auparavant donc, on a toujours eu cette délibération à voter, elle a toujours été votée et, je vous dis très très peu de villes ne la vote pas alors, si on ne la votait pas majoritairement, ça ne veut pas dire qu'elle ne ferait pas son travail, bien au contraire, mais franchement, c'est « Combat d'arrière garde ».

M. le Maire : Merci

M. CAMPISANO : Je précise que Madame BRIDOUX était de gauche avant

M. le Maire : Quelques précisions que je souhaite apporter. Alors, effectivement, je pense qu'on ne va pas bagarrer des heures dessus. Il y a des choses, à mon avis, plus importantes pour les sinois. Malgré tout, quelques précisions pour, corriger quelques imprécisions. Moi, je ne pense pas que cette indemnité va augmenter, puisqu'en fait cette indemnité est calculée sur les montants des budgets. Or, nous sommes aujourd'hui, sur des budgets très élevés, puisque nous sommes sur des budgets d'investissement en matière de rénovation urbaine. Donc, dans les années,… lorsque nous sortirons de la rénovation urbaine, normalement, nos budgets vont quand même subir une forte baisse. Donc, je rappelle, que cette année, de mémoire, je pense qu'on a un budget d'investissement qui est à presque 16 millions d'euros parce qu'on est sur le groupe scolaire. Donc une fois que le groupe scolaire est bâti, on aura,… déjà on va déjà bien avoir du mal à financer ces projets, donc derrière, on fera le calcul de la rénovation urbaine, la voilure sera mécaniquement réduite donc deux précisions dans ce propos :

1) ce ne sont pas sur les recettes fiscales, c'est sur le budget et donc comme nous sommes aujourd'hui sur des budgets très élevés, étant donné le contexte de rénovation urbaine, normalement, ça ne devrait que baisser. Ceci dit, j'aimerais que ce soit en hausse ce qui voudrait dire qu'on a des gros budgets, donc moi je serais très content si on augmentait dans les années qui viennent, l'indemnité du contrôleur parce que ça voudrait dire que nos budgets sont en hausse, ce qui, à mon avis n'est pas dans l'air du temps. Donc, ça c'est la première précision que je voulais apporter.

2) Après c'est une précision, parce qu'avec Vincent, on aime bien se taquiner, c'est que la parole est entièrement libre au sein de mon groupe et, que ceux qui ne sont pas d'accord de voter, on bien le droit de ne pas le voter. Voilà, c'est aussi clair que ça. Donc, on a du dialogue avant, pendant, après. Donc, je tiens à rassurer, l'un n'est pas l'autre. Et, avant c'était avant, on se le dit souvent les yeux dans les yeux, donc, aujourd'hui, c'est sans doute une nouvelle façon de fonctionner, mais ici personne n'a eu le couteau sous la gorge pour voter ce que je dis, et le maire, il est un maire, ce n'est pas un monarque tyrannique. Donc, il n'y a pas de tyran, c'est un maire très démocratique avec les associations, avec son opposition et avec sa majorité. Voilà.

Alors, après, pour le reste, comme Madame BRIDOUX le dit, combat d'arrière garde ou pas, chacun a son opinion. En tout cas effectivement bagarrer pour 2 424 euros pour quelque chose qui existe depuis très longtemps et j'ajoute, parce que je commençais mon propos tout à l'heure en parlant de l'économie que l'on faisait sur la retranscription de ces conseils municipaux, là, il y a 10 000 euros à gagner. Voilà, y-a plein de choses sur lesquelles on essaie de gagner cinq mille euros, dix mille euros.

Au jour d'aujourd'hui, vous le savez bien puisqu'il y a eu beaucoup d'études de faites, et on le sait sur la rénovation urbaine, il y a des experts qui nous accompagnent et jamais c'est 2 424 euros pour un an de conseils. Y-a des conseils,.. on a eu l'occasion, ici, de discuter de conseils juridiques qui étaient à 300, ou 400 euros de l'heure, donc là, c'est quand même pas cher payé de l'heure et dans le contexte très tendu, on a quand même un rapport de trente-quatre pages de la Chambre Régionale des Comptes. A corriger, je me dis que ça peut être bien d'avoir le contrôleur, le comptable public qui nous conseille. Je faisais une réunion, la dernière fois avec Madame DEREUME qui me disait : « *mais écoutez, dès que j'ai un peu de temps libre, je regarde s'il n'y a pas possibilité de chercher un peu de DGF en plus (de Dotation Globale de Fonctionnement) parce que peut-être en jouant sur un levier ou deux, on pourrait aller gagner un peu de….)*

M. le Maire : donc tu vois, c'est ça le conseil je sais qu'au niveau de la Direction Financière, c'est une relation quasi quotidienne parce que, oui on a besoin de conseils et puis parfois, on a aussi besoin de,… que nos paiements passent parce qu'on a besoin de payer quelqu'un en urgence plutôt que,… Donc ça c'est des conseils, ce sont des régies également. Moi, j'ai travaillé avec Madame DEREUME et vous savez que dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes y a des anomalies qui ont été relevées sur la gestion des régies. Bien là, c'est aussi quelqu'un qui peut nous amener son conseil sur la tenue des régies, donc, dans le contexte qui est celui de SIN LE NOBLE, on a besoin de beaucoup de conseils mais, malheureusement, on n'a pas beaucoup d'argent pour payer ces conseils. Alors, après effectivement, on peut aussi, ne plus rien payer, et puis… mais bon,… Mais il faut savoir, c'est exactement le même débat pour moi que pour le Directeur de Cabinet, il faut savoir investir un euro pour en gagner deux, mais là, on vous demande d'investir 2 424 euros et c'est vrai que c'est une délibération qui en général ne fait …..
Alors, après c'est une question de principe, tout le monde peut avoir raison autour de cette table, il y a une position de principe, il y a une position de pragmatisme de personnes qui sont encrées dans la réalité, dans le quotidien. Nous sommes, moi je propose d'adopter cette délibération et d'allouer une indemnité de conseil. Maintenant tous ceux qui sont autour de la table sont libres de leur vote, qu'ils sont dans l'opposition ou dans la majorité.

D'autres questions ou remarques ?

Donc, je vous propose de mettre aux voix cette délibération.
Qui souhaite voter contre ?
Qui vote pour ?
Qui s'abstient ? (rires…)

Donc la délibération est adoptée à l'unanimité moins une abstention de Monsieur Vincent CAMPISANO qui verra l'accueil qui lui sera fait, quand il ira payer son PV la prochaine fois. (rires…) ou, quand il demandera un délai de paiement pour les impôts (rires…)

ADOPTE A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION (M. CAMPISANO)

M. LE MAIRE : Donc nous pouvons passer à la délibération suivante qui est, toujours au niveau des affaires financières, une délibération relative à une garantie d'emprunt à la société NOREVIE pour deux projets de constructions qui sont déjà réalisés.

II.5 – Garantie d'emprunt SA HLM NOREVIE – « Le Presbytère » et « Le Raquet »
M. le Maire : Dans la note de synthèse, on vous explique que cette décision avait déjà été prise par le conseil municipal lors de sa réunion du 25 septembre 2012 et le conseil municipal avait pris une délibération octroyant à la société NOREVIE des garanties d'emprunt pour des constructions sur deux sites différents, le lot RF du Raquet et le site de l'ancien Presbytère. Donc, on peut vous donner le détail, il y a donc pour le Raquet le,… c'était un PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) qui était scindé en deux parties (une construction pour 390 000 € et une partie acquisitions foncières pour 200 000 €) avec un taux d'intérêt actuariel annuel de 2.05 % et un taux annuel de progressivité de 0.50 % qui était visé.

Pour le Presbytère, c'était un PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) lui-même scindé également en deux parties, une partie démolition pour 1 500 000 € et une partie acquisition foncière pour 820 000 €. Donc, cette fois ci était visé un taux d'intérêt actuariel annuel de 2.85 % et un taux de progressivité de 0.50 %. Alors nous avons donc, puisque c'était une délibération du 25 septembre 2012, et nous avons reçu, il y a quelques semaines, un courriel de la société NOREVIE de septembre 2014, qui nous faisait part de l'irrecevabilité de la garantie qui avait été octroyée par l'assemblée délibérante et donc, elle nous demandait de proposer une modification des taux en vigueur et elle nous précisait que le précédent acte du 25 septembre 2012 n'était pas certifié exécutoire. Alors, une petite précision, donc effectivement, dans la délibération lorsque NOREVIE a présenté la délibération, il y avait un problème dans les taux et, il y avait aussi un autre problème puisque la délibération du 25 septembre 2012 n'est pas certifiée exécutoire.

Donc, on a déjà, aussi là, parlé des soucis juridiques de la ville, « j'espère par le passé », mais soyons honnête, je pense que nous ne sommes pas encore tout à fait à l'abri parce qu'il y a un gros gros travail à mener au niveau de la sécurisation juridique. Mais c'est un exemple parmi d'autres puisque la délibération n'est pas certifiée exécutoire. Alors pour l'information, puisque nous sommes en début de mandat et puis pour,… tout le monde ne sait peut être pas comment une délibération est rendue exécutoire et puis pour la population qui nous fait l'honneur d'assister à nos travaux,… Donc il y a deux formalités pour qu'une délibération soit rendue exécutoire, il faut un tampon,… il faut un tampon de la Sous-Préfecture, donc cette condition avait été remplie, mais il faut également, que soit la délibération ait été, ait fait l'objet d'un affichage ou, qu'elle ait été publiée au registre des délibérations et ça, il n'est pas fait mention de cet affichage ou de cette publication au registre des délibérations, ce qui rend donc, non exécutoire, la précédente délibération.

M. LE MAIRE : Donc, on vous propose aujourd'hui, d'une part d'abroger cette délibération du 25 septembre 2012, donc pour, notamment pour le changement de circonstance de faits qui sont les taux d'intérêts qui n'étaient pas ceux,…et ensuite de nous prononcer sur la garantie d'emprunt qui était précédemment octroyée mais qui se doit donc d'être actualisée.
Donc en pièces jointes, dans votre dossier de conseil municipal, nous avons mis la délibération du conseil municipal du 25 septembre 2012 ainsi que le courriel de l'entreprise, de la société NOREVIE.
Je vous informe que, également la commission qui a travaillé sur cette question, s'est prononcée, à l'unanimité sur le principe de cette délibération. Malgré tout, je souhaite apporter un éclairage sur cette question des garanties d'emprunt, je pense que nous prendrons une délibération de principe lors du prochain conseil municipal. Mais la position, tout au moins du groupe majoritaire, mais nous en discuterons en commission, et nous verrons si on nous fait changer d'avis, ce serait de ne plus octroyer de garanties d'emprunt, de ne plus accorder de nouvelles garanties, alors pour plusieurs raisons.
La première raison est que ces garanties que l'on accorde aux bailleurs, leur permettent de réaliser une économie, puisqu'il y a une …. « Comment ? » Comme il y a une garantie communale, eux font une économie, par contre ces garanties sont expertisées par les banques au moment des prêts à accorder à la ville de SIN LE NOBLE et le risque est donc plus élevé pour les prêteurs ce qui a été le cas très souvent ces derniers temps, il y a donc un refus des banques de prêter, ou, si elles prêtent, elles prêtent avec une prime de risque. Donc j'ai demandé qu'on me donne le montant des garanties, donc actuellement la ville de SIN LE NOBLE, sans ces garanties NOREVIE, sur lesquelles nous avons à nous prononcer aujourd'hui, la ville de SIN LE NOBLE a en garantie, 18 742 628 € voilà, ce qui veut dire que si une des sociétés, on peut toujours dire que ça n'est pas possible, mais il y a des états qui sont en faillite, il y a des banques qui ont été en faillite aux Etats-Unis, donc peut-être un jour qu'une société de logement pourrait l'être également donc, ça veut dire que la ville s'engage à suppléer l'emprunteur en cas de défaillance. Bon, je vous rappelle le chiffre pour votre information, c'est un chiffre que j'ai demandé à la direction financière cet après-midi 18 742 000 € d'emprunts que la ville a garantis. C'est dans nos documents financiers.

Je vous propose donc, aujourd'hui, de voter exceptionnellement ces garanties parce qu'il est tout à fait normal d'honorer la parole qui avait été donnée par la ville par délibération du 25 septembre 2012 et, je propose que,… enfin nous avons déjà de façon informelle discuté de cela au niveau de la commission numéro une, où s'était dégagé un consensus, Des membres de la majorité étaient d'accord mais les membres de l'opposition présents étaient eux aussi assez d'accord. Du point de vue de la,… du risque et de la gestion financière de la collectivité qui a beaucoup de mal, elle, à se faire financer ses emprunts et ses investissements et ensuite, également sur la volonté d'une pause, de ne pas favoriser pendant quelques temps le développement de logement social et d'aller sur une pause en attendant de voir un peu la fin de la rénovation urbaine et également de voir l'avenir de « l'éco quartier du Raquet » et de voir ensuite, de laisser à la ville, le temps, je l'espère de se refaire une santé financière, qui au jour d'aujourd'hui, est plus que précaire.

Et donc, d'adopter cette délibération qui consiste, je le rappelle en l'abrogation de la délibération 433/2012 adoptée par le conseil municipal en séance du 25 septembre 2012 et d'accorder la garantie communale à hauteur de 50 % aux emprunts prévus ci-dessous. Donc, un prêt PLAI sur constructions, acquisitions foncières pour Le Raquet (5 logements, constructions, acquisitions : 390 000 € de PLAI et 200 000 € pour l'acquisition foncière).

Donc, je vous passe la lecture des taux, c'est très technique et ensuite, la même chose pour le Prêt Locatif à Usage Social, démolition et acquisition foncière au niveau du presbytère, cette fois-ci pour la démolition du presbytère et la construction de 25 logements collectifs, 1 500 000 € pour la démolition et 820 000 € de prêt PLUS pour l'acquisition foncière.

Donc, je vous lis quand-même l'article 3 : l'article 3 précise que, dans le cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive en renonçant au bénéfice de discussion et sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Voilà, on ne peut même pas dire qu'on n'a pas les ressources, on est obligé de payer et donc, on s'engage pendant toute la durée du prêt et libérer en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunteur. Voilà, mais c'était une délibération qui avait déjà été prise, on ne l'a… enfin la parole de la ville de SIN LE NOBLE doit être respectée. Le bailleur NOREVIE avait cette parole de la ville, il a engagé ses programmes donc, il est tout à fait normal que nous faisions face à cet engagement.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?
Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Deux petites précisions. La première, c'est que déjà, il fut un temps où nos finances étaient beaucoup plus importantes et nous garantissions à 100 % les constructions. Il y a eu le gros chantier des épis, parce que ça remonte, les 18 millions dont vous parlez, remontent là, peut-être que certains emprunts sont terminés mais, il y a eu quand-même pas mal de constructions donc, c'était à 100%. Depuis le mandat précédent et assez vite, nous avons diminué à 50% et encore, pas forcément, puis qu'il y a eu des emprunts, des garanties d'emprunt que nous n'avons pas acceptées. Ça c'est une première chose. La deuxième chose, compte-tenu du fait que, il va y avoir Le Raquet, on a, les élus communautaires, notamment de mon groupe, ont demandé à la CAD de faire une étude pour que la CAD prenne le relais de ces garanties d'emprunt. Alors, j'avais entendu une première, une première réflexion du Président, suite à cette étude où la CAD prendrait dans ce cas-là une assurance, enfin etc.. Disons que la réflexion n'a peut-être pas encore aboutie mais je pense qu'il y a lieu de reparler de cela parce que toutes les communes ayant des difficultés financière, forcément ne vont plus donner de garantie d'emprunt ce qui ne va pas non plus favoriser la résolution du manque de logements dans le douaisis parce que ça c'est une réalité qui n'a pas changé. Donc, si vous voulez, on avait pris en compte les difficultés de la ville, sur certains dossiers, sur certains programmes, et notamment les PLAI puisque les PLAI pour les personnes qui ne savent pas trop à quoi ça correspond, c'est pour les personnes les plus en difficulté et donc avec des loyers très très bon marché et, pour avoir des loyers très très bon marché, il faut que le coût de la construction soit le plus petit possible et si l'on veut que ces loyers très très bon marché correspondent à des choses de qualité, ça nécessite des efforts de tous. Donc, déjà certaines garanties n'ont pas été données, mais c'est surtout la réflexion de l'ensemble des communes de la CAD qui sollicite la communauté d'agglo. pour prendre le relais.

A savoir aussi, que le conseil général avait fortement insisté, en la personne de Charles BEAUCHAMP, puisqu'il était responsable, Vice-Président chargé du Logement précédemment, sur le fait que c'était la seule agglo. qui n'avait pas, qui ne donnait pas de garanties d'emprunt. Bon, écoutez, maintenant vous êtes à la CAD, à vous le travail.

M. Le Maire : Alors, juste quelques précisions, même si je suis à la CAD, Monsieur ENTEM est aussi à la CAD. Donc, il n'est malheureusement pas là aujourd'hui, mais je pense que vous pourrez lui passer l'info, et effectivement collectivement, on peut porter des demandes et des projets, donc je ne suis pas le seul élu communautaire. Donc, Christian ENTEM y est également donc on pourra également l'inviter à faire ce travail.

M. le Maire : Merci de vos remarques pertinentes.
Deux précisions, toujours pour la bonne information, le capital qui était dû à l'origine, c'était 29 589 000 €.
Voilà, la ville avait cautionné pour presque 30 millions d'euros d'emprunts. Nous sommes aujourd'hui, avec les sommes d'aujourd'hui, on va de nouveau avoisiner les 20 millions d'euros et toujours puisque Madame

BRIDOUX expliquait la réduction des coûts, d'après ce que j'en sais ces garanties d'emprunt permettent de baisser de 2% le coût de la construction, je ne sais pas si c'est les chiffres que vous aviez en tant que responsable du logement, mais c'est ce que,… je me suis renseigné sur cette question, c'est à peu près 2% de baisse du coût de la construction, au jour d'aujourd'hui, je vous dis, il y a deux visions, d'une part la ville de SIN LE NOBLE, sa situation tout le monde la connaît et, ensuite de toute façon, c'est parce que nous souhaitons également une pause au niveau de la construction sur SIN LE NOBLE, le temps de voir un peu ce qui va sortir de la rénovation urbaine du quartier concerné, ce qui va sortir de l'éco quartier du Raquet et également une réflexion sur la mixité sociale puisque je vous rappelle que seuls 38 % des sinois paient l'impôt et que,… je rêve qu'il y ait 50 % au moins qui paient l'impôt, ce serait, une vrai mixité sociale pour moi.

D'autres remarques ou questions sur cette problématique, sur cette garantie d'emprunt à accorder à NOREVIE ? Vincent CAMPISANO ?

M. CAMPISANO : une petite remarque que je fais maintenant, au niveau de l'irrecevabilité des effets non exécutoires. NOREVIE s'en tire très bien, puisque les taux d'intérêts qui étaient prévus pour ces emprunts de 2.55 pour PLAI, deviennent à un moins 0.20 donc 0.80 % et pour le PLUS, de 3.35 nous passons à 1.60 %. Donc, grâce à cette irrecevabilité, parce que ce n'est pas rendu exécutoire.

M. le Maire : J'ai toujours du mal à dire grâce à, on va dire à cause. Parce qu'on va quand même pas se réjouir qu'il y a des décisions du conseil municipal qui soient non exécutoires. Donc on peut le noter maintenant, ça mène pas grand-chose, ça fait effectivement dire que NOREVIE fait une bonne affaire, mais, à mon avis, c'est pas juste parce que c'est non exécutoire, c'est parce que les taux d'intérêts ont baissé entretemps. A mon avis, ça n'a rien à voir avec le fait que ce soit,….. Ça aurait pu être l'inverse mais de toute façon, je pense que c'est juste parce qu'ils ont eu leur…… mais ça n'a rien à voir, c'est deux faits parallèles pour moi.

Donc, je vous propose d'adopter cette délibération.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas l'adopter ?
Des personnes qui s'abstiennent ?

Non, donc cette délibération est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. le Maire : A voilà, je vais pouvoir me reposer cinq minutes, nous passons donc à la délégation « sports et équipements sportifs » dont le rapporteur est Patrick ALLARD qui va nous expliquer ce qu'il va vous demander de voter une subvention exceptionnelle

IV - SPORTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

IV.6 – Subvention exceptionnelle à l'association « Aikido SIN LE NOBLE »

M. ALLARD : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous.
Le sportif va ralentir comme ça Monsieur le Maire pourra reprendre son souffle.
Il vous est proposé de voter le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Aïkido de SIN LE NOBLE ».
Dans la note de synthèse, il est rappelé que les associations locales sont des lieux d'évasion, de découverte mais surtout des lieux d'expérimentations démocratiques, citoyennes et sociales.
Dans le cadre de son soutien à la vie associative, la commune de SIN LE NOBLE attribue chaque année des subventions, elle entend ainsi favoriser le fonctionnement et le développement, en toute indépendance, des associations relevant de l'application de la loi du 1er juillet 1901.
Il est à noter que les associations subventionnées doivent utiliser les fonds octroyés, conformément à l'objectif associatif et au projet présenté.
Elles doivent également faciliter les procédures de contrôle financier de la collectivité en transmettant leurs documents administratifs et comptables.

L'association « AIKIDO SIN LE NOBLE » : afin de dispenser une formation optimale auprès de ses adhérents, a sollicité la Commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle au titre de la saison sportive 2014 – 2015.

Cette demande porte sur un montant total de 500 €. La subvention exceptionnelle permettrait à l'association qu'elle ait un tapis de chute et du petit matériel pour la formation des élèves du club, surtout pour les jeunes enfants. Je précise également que la commission n° 2 a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. le Maire : Merci Monsieur ALLARD
Donc, je vous propose d'adopter cette délibération de versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association « AIKIDO SIN LE NOBLE ». On vous a mis, en pièce jointe, la demande de subvention de son président, Monsieur Laurent DAMBRINE.
Monsieur ALLARD, vous a précisé, l'avis favorable de la commission. Précisons notamment, enfin tout de même, que la commission a souhaité qu'on insiste bien sur le volet exceptionnel de la subvention, ce qui a donc une petite conséquence au niveau de la délibération en son article 2.
Donc, l'article 1 qui autorise le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de la saison 2014-2015 de 500 € à l'association « AIKIDO SIN LE NOBLE » et on vous rappelle que dans l'article 2, les dépenses correspondantes sont prélevées sur les crédits inscrits sur le budget de la commune au chapitre 6574. Mais comme il s'agit bien d'une subvention exceptionnelle, on inscrira donc cette dépense au niveau du chapitre 67 qui est celui des subventions exceptionnelles. Voilà.
Alors, avec cette petite modification qui prend acte de la position de la commission, qui a bien voulu insister sur le caractère exceptionnel puisque c'est pour financer des tapis de,… un tapis de chute et du petit matériel pour la formation des élèves du club, je vous propose d'adopter cette délibération, sauf si vous avez des questions ou des remarques à formuler sur cette proposition.

Pas de remarque, pas de question ?
Donc, je vous propose de mettre aux voix cette délibération.
Y-a-t-il des personnes… ?
On va la voter positivement parce que je pense que pour une association, une subvention, on peut voter positivement.

Qui est d'accord pour accorder une subvention exceptionnelle de 500 € ?
Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?

Donc, la délibération est adoptée à l'unanimité, 500 € de subvention exceptionnelle pour l'association « AIKIDO SIN LE NOBLE »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Maire : Donc, toujours au niveau de la vie associative, mais cette fois-ci non sportive, donc au niveau de la délégation « Vie associative, Commerce, Artisanat », donc Madame DELATTRE qui va nous présenter une demande de subvention de démarrage

VI – VIE ASSOCIATIVE – COMMERCE ET ARTISANAT

VI.7 – Versement d'une subvention de démarrage à l'association « Les Zigotos »

Mme DELATTRE : Bonjour,
L'association « Les Zigotos » a été créée le 22 mai 2014 et déclarée en Sous-Préfecture de Douai, le 11 juin 2014. Le but de cette association est de contribuer au développement de la structure multi-accueil, de créer des rencontres et de faciliter les échanges entre les parents. Cette dernière a sollicité la ville par un courrier reçu le 21 août 2014 afin d'obtenir une subvention de démarrage pour les aider à couvrir les frais

d'inscription de Sous-Préfecture, de Préfecture, leurs diverses fournitures d'installation et les frais engendrés pour l'organisation de leur première manifestation.
Il vous est donc proposé d'accorder une subvention de démarrage de 80 €.

M. le Maire : Donc,… Merci Madame DELATTRE pour cette présentation. Donc, là je pense que tout le monde a bien compris ; une nouvelle association créée en mai, déclarée en Sous-Préfecture en juin, qui nous adresse une demande de subvention le 21 août 2014 qui vous est annexée dans votre dossier de conseil municipal, avec un but associatif qui est de contribuer au développement de la structure multi-accueil, c'est des rencontres et des échanges de parents. L'avis favorable de la commission n°2 qui a examiné cette demande de subvention.

Y-a-t-il des remarques ou des questions, Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Bien évidemment on va voter 80 € mais à la commission, j'ai fait remarquer quand-même que 80 € pour une subvention de démarrage c'est vraiment très très faible. Puisque nous n'avions pas eu d'ordre du jour à la commission, on nous a dit que ça va se faire la prochaine fois, j'avais pas regardé combien coûte l'inscription au journal officiel, c'est près de 50 €. Donc, quand ils ont payé leur inscription au journal officiel, envoyé les premiers timbres s'ils ont besoin de réunir des gens, c'est tout, y a plus un sous. Donc c'est vraiment un très faible montant pour une subvention de démarrage.

Donc, à la commission il a eu des « sortes » de propositions qui pourraient faire que les associations pourraient quand même si elles n'ont pas un an d'existence, faire une demande de subvention ordinaire. Bon, c'est une proposition, puisque les commissions ne font que des propositions mais je tenais quand même à dire que 80 € c'est vraiment pas beaucoup, mais je sais aussi, que comme la fois dernière, une subvention avait été votée de 80 €,…..

M. le Maire : Merci de vos propos auxquels on peut souscrire. Effectivement et j'y souscris tellement que je souscris même à la dernière partie puisque lors du dernier conseil municipal une telle subvention de démarrage avait été votée à l'unanimité des 33 membres du conseil municipal sans aucune discussion. Ce qui prouve l'utilité du travail en commission puisque cette remarque n'était pas sortie préalablement lors du dernier conseil municipal qui avait examiné exactement les mêmes choses. Bon, ça c'est la première chose.
Peut-être une explication sur ce montant qui est faible, mais j'ai,… puisque je n'avais pas pu assister puisque j'étais en réunion avec les services de police le jour de la commission n° 2. Je n'ai donc pas pu assister mais, j'ai bien évidemment pris connaissance du compte rendu donc, j'avais vu votre remarque où vous disiez que c'était quasi une aumône ce qui m'a interpellé. J'ai donc regardé les subventions qui sont accordées à d'autres associations qui, elles sont connues, qui elles ont parfois des dizaines, des centaines d'adhérents et, j'ai ainsi noté l'école à l'hôpital : 100 €, l'APACER : 150 €, l'AATDM OM du Nord : 120 €, les médaillés du travail : 150 €, les trésors de vie : 100 €. Donc après ce qu'il y avait au… La première fois que nous avons voté une subvention de démarrage à 80 € c'était justement dans un souci de pertinence, en disant : il y a des associations qui existent, qui sont connues, et qui ont 100 €. Il y en a quelques unes à 100, 120 €. Moi je ne trouvais pas pertinent qu'une association que l'on ne connait pas, qui n'a que quelques membres ait 150 € alors que des associations, je pense à celle des médaillés du travail puisque c'est une association que je connais bien puisque c'est mon père qui la préside, donc je sais que c'est des centaines d'adhérents, 150 €, et on connait plein d'associations, notamment les associations non sportives qui ont des volumes de subventions très faibles. On le reconnait et j'espère qu'on pourra, au cours du mandat, aller vers une montée en puissance sur le financement des associations.
Ce n'est pas une promesse, c'est un souhait, c'est même plus qu'un souhait, c'est un espoir, mais, c'est aussi donc par pertinence de se dire, ben moi je suis président d'une grosse association, je fais plein de choses sur SIN LE NOBLE depuis des années, j'ai des dizaines, des centaines d'adhérents, et j'ai moins qu'une association qu'on ne connaît pas. Donc, et c'est une volonté de dire, on accompagne. Ça règle effectivement les premiers frais administratifs, mais vous l'avez dit, la majeure partie des frais administratifs c'est des frais d'inscription à 50 €, c'est quelques timbres, quelques enveloppes. Malgré tout, à partir du moment où on déclare une association en sous-préfecture, c'est qu'il y a au moins quelques membres qui composent le bureau. Ça veut dire quelques dizaines d'euros. En général, les cotisations les plus faibles sont aux alentours d'une dizaine d'euros, enfin ça tourne,… on a là aussi quelques dizaines

d'euros qui permettent de lancer le fonctionnement et de faire ses preuves. Voilà, donc c'était maintenant, c'était les commissions, je l'ai dit, sont là pour travailler, analyser les délibérations, faire remonter les problématiques, donc moi je l'ai noté, je ne suis pas loin de partager, enfin je le partage même, 80 € c'est peu, mais le problème, c'est que 100 ou 120 € pour des associations connues c'est peu donc il faut faire quand même,… moi c'était la vision que nous avions, maintenant la porte est ouverte nous pouvons en discuter dans les prochaines commissions et établir une règle qui soit, puisqu'après effectivement, on a voté des subventions de démarrage à 80 € et pourquoi du jour au lendemain changer, c'est vrai qu'après, il faut qu'il y ait le principe d'égalité qui soit respecté.

Y-a-t-il d'autres interventions sur cette délibération ?
Donc je vous propose de la mettre aux voix.
Qui souhaite accorder cette subvention de démarrage à l'association « Les Zigotos » pour 80 € ?
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas la voter ?
Qui souhaitent s'abstenir ?
Donc, l'association « Les Zigotos » aura une subvention de démarrage de 80 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc la délégation sur les ressources humaines, dont je suis le rapporteur également.

VII – RESSOURCES HUMAINES

VII.8 – Attribution du régime indemnitaire relatif au grade de psychologue territorial et la création de l'indemnité de risques et de sujétions spéciales des psychologues.

M. le Maire : Donc, on vous explique dans la note de synthèse que c'est une délibération qui vient en en écho d'une délibération que nous avons prise, je crois lors du dernier conseil municipal, sur la création d'un poste de psychologue territorial. Donc, on vous explique dans la note de synthèse que le conseil municipal avait défini le régime indemnitaire en novembre 2005 et 18 janvier 2006 qu'il pouvait octroyer au personnel communal. Donc, ces délibérations ne prenant en compte que les indemnités qui pouvaient être versées aux titulaires d'un grade présent dans la collectivité. Or, il s'avère que nous avons créé lors du dernier conseil municipal un poste de psychologue territorial. Ce grade n'était pas jusqu'à présent, dans la collectivité. Il nous faut donc, aujourd'hui, instaurer le régime indemnitaire afférent à ce grade soit, ici, dans le cas présent, une indemnité de risques et de sujétions spéciales des psychologues.

Donc, on vous explique un montant annuel de référence fixé à 3 450 €, un montant maximal individuel de 150 % du montant de référence soit 5 175 €. Donc, juste une précision, c'est une création purement administrative, puisque la personne était déjà membre des effectifs de la Commune et donc, elle avait déjà son régime indemnitaire, sauf qu'aujourd'hui, elle est passée sur un grade de psychologue territorial et qu'il faut donc mettre le régime indemnitaire qui est équivalent mais qui, d'un point de vue financier et budgétaire, est équivalent au régime indemnitaire dont je ne sais pas, je pense que c'était la filière administration, administrative donc, ça n'a pas de surcoût pour la collectivité. C'est vraiment quelque chose qui est neutre, c'est juste une délibération très administrative.

Y-a-t-il des questions, des remarques ?
Juste préciser qu'on vous,… l'avis favorable de la commission. – Vincent CAMPISANO -

M. CAMPISANO : Donc, j'étais favorable au départ et, après avoir consulté mon groupe, donc, je vais m'abstenir du vote tout simplement.

M. le Maire : tu veux expliquer pourquoi ?

M. CAMPISANO : Parce que, il y a des doutes qui subsistent sur le rôle de la psychologue dans les mois futurs et dans les années futures. Donc, c'est ce qui a été posé comme question, on a relevé cette chose, donc savoir si la psychologue allait être psychologue pendant la durée du mandat ?

M. le Maire : Alors, juste une petite précision avant de répondre. S'il y a des doutes, il y a une commission où l'on pose cette question et un conseil municipal ou on pose cette question avant de dire je vote pas. Ça me semble logique. On l'a dit et tu étais le premier à le dire lors du conseil d'installation, on est là pour dialoguer, travailler en commun donc, je t'avoue que là, c'est rare, puisqu'on s'entend très bien, mais justement, comme on s'entend très bien, je me permets de te le dire, j'avoue ne pas comprendre ta position, alors que tu n'as pas posé la question. Si tu as un doute, nous sommes là pour essayer de le lever. On y arrive parfois, on n'y arrive pas d'autres fois.

M. CAMPISANO : Tu as raison, mais, si on l'avait eu, comme le dit Madame BRIDOUX, le document avant, on aurait pu discuter avant. Nous l'avons sur place au moment précis où j'étais favorable. Donc, après avoir parlé avec le groupe, donc, le groupe est tombé d'accord sur une décision qui était de s'abstenir.

M. le Maire : Enfin ceci dit, ta réponse ne réponds pas à ma question. Est-ce que tu aurais pu,… avant de nous dire que tu s'abstenais, tu aurais pu dire j'ai un doute, est-ce que tu peux essayer de lever le doute, quoi ?

M. CAMPISANO : On peut en discuter,… Mais je veux dire, c'est peut-être pas l'occasion d'en discuter maintenant au sein de la commission.

M. le Maire : Ecoutes, si on ne le fait pas en conseil municipal, je ne sais pas quand on le ferait ?

M. CAMPISANO : Je suis d'accord, je suis d'accord… Donc là, le fait de nommer la personne que je connais bien et que j'aime bien, que j'estime bien, je veux dire, y a pas, c'est pas une question de personne parce qu'elle est dans la salle, donc….

M. le Maire : Je crois que ça va la rassurer !

M. CAMPISANO : Non mais bon, c'est simplement de la même manière, un rôle, un poste, grade a été effectué. La fois dernière, donc sur le poste attribué de psychologue qui n'existait pas à SIN LE NOBLE donc, ça a été fait, le même régime indemnitaire, vu le grade qui a été maintenant acquis lui donne droit à ces attributions de régime indemnitaire supérieur, c'est ce que j'ai compris.

M. le Maire : Tu n'as pas bien compris, mais…

M. CAMPISANO : C'est pas ça : Donc je demande des explications là-dessus et savoir sur,…ce qui change au niveau de sa rémunération.

M. le Maire : J'ai dit que ça ne changeait rien du tout, c'était juste une décision administrative. Alors, on va refaire, même une partie du conseil municipal du 17 septembre, puisque j'ai expliqué que nous avons une salariée qui était donc dans la filière administrative, si je ne me trompe pas, c'est ça. Et, cette salariée a passé un concours. Donc, je pense que ça fait très longtemps que tu es élu, donc tu connais le fonctionnement de la fonction, enfin les modes de la fonction publique. Cette personne passe un concours, donc au bout de deux ans, son concours, si elle n'est pas titularisée, sur un poste pour lequel elle a passé son concours, elle perd le bénéfice de son concours. Or, cette personne, c'était un concours, où elle passait cadre A, nous avons donc décidé, et, si je ne me trompe pas, ça a été voté à l'unanimité, cette délibération, le 17 septembre 2014. Donc, tous les membres ici présents ont voté la création de ce poste. Donc, ça ne coûte rien puisque cette personne est déjà en poste chez nous. Simplement, aujourd'hui, pour qu'elle ne perde pas le bénéfice de son concours, nous créons le poste correspondant à son concours, qui est un poste de psychologue territorial. Aujourd'hui, maintenant cette personne, il faut bien que l'on puisse la rémunérer, donc, peut-être vais-je saisir l'occasion d'un rappel sur comment ça marche la fonction publique. Donc, lorsqu'on est dans la fonction publique, on a un grade et ce grade correspond à une échelle de rémunération qui permet de calculer le traitement indiciaire de l'agent. Jusque là, ça va le grade… ? À la limite, je ne vais pas parler à Vincent, parce que ça fait vingt ans que t'es élu, donc je pense que tu connais ça par cœur. Et, à ce traitement s'ajoute différentes indemnités, alors qui sont fixées par les textes, notamment une indemnité de résidence, y a des primes de droit. Alors, ici,..

Je connaissais pas puisque moi, je ne suis pas issu de la fonction publique, mais depuis le temps que j'ai été nommé maire, parce que j'ai beaucoup d'agents qui disent : Monsieur le Maire, je devrais avoir la NBI, (j'ai eu plusieurs fois, la NBI Nouvelle Bonification Indiciaire), donc tout ça c'est prévu par la loi. Mais, ensuite, un régime indemnitaire. Alors, ce régime indemnitaire, c'est environ une centaine de primes, d'après ce qu'on m'a dit. Je ne suis pas spécialiste, mais j'ai posé la question, c'est environ une centaine de primes différentes et, ces primes sont différentes et, selon le grade et selon également la filière, puisqu'il y a plein de filières différentes. Il y a la filière administrative, la filière sportive, la filière médico-sociale, la filière technique et la filière des psychologues. Voilà, donc,… l'animation, donc effectivement, donc Didier me précise la filière de l'animation. Donc, aujourd'hui cette personne dont tu as voté le poste lors du dernier conseil municipal, il faut qu'on travaille sur son régime indemnitaire. Elle avait un régime indemnitaire qui était le régime indemnitaire de la filière administrative. aujourd'hui, il faut qu'on lui mette le régime indemnitaire de la filière psychologue, voilà. Donc, simplement, elle n'aura plus, comme elle bouge de poste, elle n'aura plus, le régime indemnitaire administratif, de la filière administrative, et elle aura celui de la filière psychologue. C'est ce qui fait que c'est quasi pas de différence, je ne sais même pas s'il y a une différence, parce qu'avec ça, on m'avait dit, qu'il n'y avait pas différence. Donc, aucune différence, simplement, c'est mettre, aujourd'hui, en relation, d'un point de vue administratif, avec ce qui a été voté la dernière fois. Donc, la réponse est très claire, on a, un agent qui passe un concours, qui passe cadre A, on crée le poste correspondant qui nous coûte rien de plus, et aujourd'hui, on met en place, les autorisations du conseil municipal, pour payer cette personne, et la payer au même prix, alors qu'elle est aujourd'hui cadre A, la payer la même rémunération qu'elle avait, parce qu'elle a changé de filière. Donc, voilà. Sincèrement, j'espère avoir répondu à la question, maintenant, on ne va pas faire une suspension de séance pour ….

Veux-tu que tu rencontres ton groupe et que vous discutiez de ça ? Je pense que c'est comme la,… l'indemnité de conseil tout à l'heure, on va pas bagarrer des heures dessus, Voilà, je sais pas si j'ai répondu, si j'ai été assez clair,…

M. CAMPISANO : Tu as bien répondu, comme tu réponds bien à chaque fois, je vais dire, mais ….

M. le Maire : Merci

M. CAMPISANO : Si j'ai droit…

M. le Maire : Non, Fabienne, vous notez bien cette remarque au PV, Merci, (rires)

M. CAMPISANO : Oui, ça c'était, oui,…

M. le Maire : Oui, la méchanceté, elle vient après. Alors, vas-y, j'écoute.

M. CAMPISANO : Bien évidemment, je ne vais pas brosser parce qu'on n'est pas dans le même groupe. Donc, évidemment, mais je vais dire que, si on a le droit de voter Pour, Contre ou s'Abstenir, donc le droit est là et existe. J'ai parlé avec le groupe hier, donc, j'en ai fait part au groupe, j'étais favorable au départ, j'applique aussi l'idée de groupe, le vote du groupe. Le vote du groupe n'était pas celui là, donc il était de s'abstenir, donc je m'abstiens. Mais, j'ai très bien compris, moi.

M. le Maire : Donc, tu fais ce que tu faisais avant en fait ? Tu es solidaire de ton groupe ?

M. CAMPISANO : Bien je vais dire que oui, je n'étais pas très solidaire, à un moment donné dans le groupe, mais ….oui.

M. le Maire : Bon, on ne va pas se bagarrer dessus, mais je te dis tu as le droit de voter, tout le monde a le droit de voter ce qu'il veut. Et moi, j'essaye, quand une délibération semble importante, j'essaye de la défendre et, sincèrement celle là, je trouve qu'il n'y a pas à se bagarrer dessus.

M. CAMPISANO : Je ne vote pas contre. J'entends bien.

M. le Maire : D'autres remarques ? Non ? Donc je vous propose de la mettre aux voix.
Donc y-a-t-il des personnes qui votent contre ?
Alors, qui votent pour ?
Qui s'abstiennent ?

Donc, la délibération sur l'attribution du régime indemnitaire relatif au grade de psychologue territorial est adoptée à l'unanimité moins une voix, celle de Monsieur CAMPISANO qui s'abstient.

ADOPTE.

M. le Maire : Alors, la délibération suivante toujours dans la délégation « Ressources Humaines » qui est une délibération proposant modification du tableau des effectifs et la création d'un poste de technicien principal de première classe.

VII.9 – Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste de Technicien Principal de 1ère classe.

M. le Maire : Donc, on vous explique dans la note de synthèse l'accroissement des dossiers techniques et leur complexité qui nous ont amenés à recruter un directeur des services techniques qui est un agent titulaire de la fonction publique et dont il nous faut aujourd'hui créer,.. modifier le tableau des effectifs pour créer un poste de technicien principal de première classe afin de pouvoir accueillir cet agent qui arrive par voie de mutation au sein des services techniques de la Commune. Donc, nous créons ce poste correspondant au grade de l'agent qui a été recruté. Je regarde l'avis de la commission. La commission a comme sur la délibération précédente émis un avis unanime et favorable. .

Y-a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ? Non, il n'y en a pas, donc, je vous propose de la mettre aux,…. Il y avait une question, Monsieur WOSINSKI ? Pardon….

M. WOSINSKI : Excusez-moi….. C'est un poste qui a été créé quand ? Il est arrivé quand ce titulaire ?

M. le Maire : Il n'est pas arrivé. On crée le…

M. WOSINSKI : Il était déjà là ?

M. le Maire : Comment ?

M. WOSINSKI : Il était déjà là ?

M. le Maire : Ah non, il n'était pas là, c'est un recrutement.

M. WOSINSKI : D'accord,…. Donc,… on n'avait pas déjà…..

M. le Maire : C'est un recrutement et la personne arrive la semaine prochaine.

M. WOSINSKI : On n'avait pas déjà un directeur des services techniques à SIN LE NOBLE ?

M. le Maire : Oui, mais qui n'est pas sur ce poste. C'est pas sûr qu'au tableau des effectifs, le grade de l'agent recruté n'est pas le même.

M. WOSINSKI : D'accord, mais on avait besoin, quand même, d'une nouvelle personne.

M. le Maire : Oui c'est ça.

M. WOSINSKI : Mais il n'y a pas de personne compétente qui pouvait prendre ce poste ? C'est une question.

M. le Maire : Je vais vous répondre comme la dernière fois, si on recrute, …. Ça me gène toujours de parler des compétences en interne parce que c'est stigmatiser les gens.

M. WOSINSKI : On a quand même des compétences à SIN LE NOBLE ? J'espère ? On en a quand même quelques-uns ?

M. le Maire : Je vais refaire le débat, je vais refaire le débat de la Chambre Régionale des Comptes, qui nous expliquait qu'il y avait,… non, non,… La Chambre Régionale des Comptes, c'est quand même un super document sur lequel on peut s'appuyer, c'est une belle base de travail qui nous précise que la masse salariale de la collectivité c'est 66 % du budget alors qu'elle devrait être de 56 % pour les communes de la même strate. Et, que les communes de cette même strate, sont 56 % de la masse salariale mais 9% de cadres A. Or, à SIN LE NOBLE, nous sommes à peu près 1% de cadre A et, il faut préciser que sur ce, un peu plus de 1% de cadres A, il y a des professeurs de l'école de musique et il y avait même, parce que c'était à l'époque…. du contrôle de la Chambre régionale des Comptes qui a été fait donc, en 2013, il y a même eu un départ de cadre A qui était un poste de secrétaire. Voila, donc il y a un besoin. Je vous invite à lire, à relire, parce que je sais que vous l'avez lu, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, dont un des articles est,… lorsque je discute avec des personnes de ce rapport, tout le monde pense que c'est sur les finances fragiles de la ville et pour moi, je pense enfin, je l'ai déjà dit la dernière fois, pour moi la phrase la plus importante, de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, c'est la gestion de la ville est marquée par un sous encadrement manifeste.

Donc, je vous ai expliqué, la dernière fois, que nous avions besoin de courroies de transmission efficaces entre la population - le maire. Donc ça existe, parce que le maire essaie d'aller voir la population régulièrement et que Didier CARREZ, qui est à mes côtés, essaie de faire un gros travail pour tenir les délais que je lui ai fixés, à savoir, présenter au conseil municipal de décembre, tout un volet sur la mise en place de la démocratie participative et locale. Donc, avec des conseils de quartiers, des diagnostics de quartiers, des sondages. Donc, ça c'est une courroie de transmission qui existe très bien. Ensuite, il va y avoir une courroie de transmission entre le maire et son équipe, ses adjoints, parce que le maire reçoit les …, enfin, le plus grand nombre de remarques parce que c'est au maire qu'on les adresse. Il doit les dispatcher en fonction des compétences et des délégations des adjoints. Après, les adjoints doivent les dispatcher sur leurs directeurs de services et ensuite, elles doivent aller sur les agents.

Aujourd'hui, les choses formidables dont je vous faisais part en début de réunion, aujourd'hui, elles se font quasiment du maire et des adjoints vers les agents de base. Ce sont des agents municipaux qui sont venus me voir en disant, nous, on est capable de réparer l'église, et pas pour 140 000 euros. Ce sont des agents de base qui nous ont dit, nous ça nous intéresse d'aller travailler sur le monument aux morts. Et, je peux vous prendre quelques exemples, on avait, je pense que j'en ai parlé à une commission et, j'en ai, je pense parlé dans l'édito du maire, dans le nouveau bulletin municipal, nous avions trois « gloutons ». Des « gloutons », pour ceux qui ne connaissent pas le terme technique, ce sont de gros aspirateurs que l'on voit dans les villes. Le coût de ces gloutons, c'est 15 000 € pièce. Ça fait des années, que ces gloutons étaient en panne. Moi, j'ai demandé à plusieurs reprises, au cadre responsable qu'on les répare. Quelqu'un m'a dit non, ce n'est pas possible de les réparer. Mais, un jour, j'ai un de mes adjoints qui vient me voir et me dit, écoute, il ya un mécano qui est venu et m'a dit moi je suis capable de les réparer. Je crois qu'il les a réparés pour 800 € et, on m'a appris qu'on avait eu de la chance, que ces gloutons étaient programmés pour partir à la benne. Pour une raison diverse et variée, ça n'a pas été le cas. Alors, après on peut aller très loin. Nous, on peut ouvrir, au niveau de la campagne municipale, beaucoup de choses sont passées sur la propreté de la ville, sur l'état des voiries, sur les élagages. Moi, je reçois plein de courriers de la population, avec des photos effarantes sur le manque d'élagage. Donc il y a un gros problème au niveau du cadre de vie, du quotidien, de la vie quotidienne de la population. Nous avons donc besoin de travailler, de muscler l'équipe des services techniques et de nouveau, pour la propreté de la ville, pour les espaces verts, pour le cadre de vie et aussi pour aller chercher, utiliser, optimiser ces ressources humaines qui sont les nôtres en mairie et se dire, ben oui, c'est bien beau de faire des devis, mais il y a des choses que les agents de la ville savent faire et, donc effectivement, il y a beaucoup de compétences dans la ville. Mais après, des compétences, ça

doit se gérer, ça doit se travailler, ça doit se développer, ça doit se former et il y a tout un travail de gestion de ces compétences et, je le dis, j'ai vu quelques agents municipaux dans la salle, nous avons tous les jours d'excellentes surprises, d'excellentes bonnes nouvelles qui nous viennent de ces employés de terrain qui vous disent, moi, j'ai la compétence, moi, j'ai la volonté.

Maintenant, moi, je souhaite un directeur des services techniques qui sache utiliser, optimiser, ces compétences et nous faire économiser beaucoup, beaucoup, beaucoup, d'argent. Ça c'est une première chose et, ensuite, il s'avère que, pour rembobiner le fil de l'histoire, à l'époque, lorsque le précédent directeur des services techniques est parti, pour des raisons d'économie, je pense, c'est une solution en interne qui a été retenue. Donc, ces deux postes,… La personne qui aujourd'hui est directeur des services techniques avait un autre poste qui, si je ne me trompe pas, était aux voiries, donc je pense que c'est ça. Donc, cette personne a fait les deux tâches, direction des services techniques et voirie. Aujourd'hui, je souhaiterais des services techniques qu'ils,…, on va avoir beaucoup, beaucoup, besoin des services techniques dans les mois, dans les années, qui viennent par ce qu'il y a à la fois, c'est comme tout à l'heure, l'indemnité de conseil, il y a énormément de choses à faire, et nous n'avons pas beaucoup de ressources. Nous avons beaucoup de,… donc il faut,… donc nous allons compter sur nos ressources humaines des services techniques, et nous allons également devoir entreprendre. On travaillera, dans les semaines prochaines, avec les commissions, sur l'élaboration du débat d'orientation budgétaire et sur l'établissement du budget pour 2015 et, la donne était claire. C'est qu'il faut qu'on arrive à aller chercher des ressources financières, des économies sur le fonctionnement, des économies de fonctionnement pour réinvestir dans de l'investissement et cet investissement c'est essentiellement des travaux de voirie. Tout le monde, ici, en a conscience, Monsieur ENTEM à ma place l'a répété à plusieurs reprises. SIN LE NOBLE, c'est 58 kilomètres de voirie dont un pourcentage très élevé est en piteux état et nécessite une restauration.

Donc, nous allons avoir des besoins de compétences spécifiques sur la voirie,… sur les travaux de voirie et, je dirais, ça va être le volet dépenses, et nous allons avoir besoin de compétences spécifiques au niveau de l'équipe technique, pour, faire en interne, des choses qui étaient sans doute sous traitées avant et qui nous coûtent beaucoup moins chères. Donc, les services techniques sont en train de…. On est en train de travailler, j'ai peut-être ça qui traine dans un dossier, je peux vous prendre un exemple sur les,… je ne sais pas si j'ai le devis,… mais par exemple, pour l'accrochage des illuminations de Noël, on est passé de 13 000€ à 5 000 €. Voilà. Et ça, ce sont des agents qui nous ont dit, « ben tiens » pourquoi on ne pourrait pas essayer de consulter une autre boîte, où …. Donc ça je,… les exemples me manquent mais… les compétences, elles sont là mais elles ont besoin d'être encadrées. Il y a vraiment au niveau, on sait très bien qu'on n'a pas beaucoup de marge de manœuvre en recettes, on n'aura pas de recette supplémentaire. Sur la partie dépenses, on ne peut pas faire, non plus, beaucoup d'économies, on a un budget qui est très contraint et je ne veux pas baisser des services, je ne veux pas couper des services, donc le… Il va falloir trouver des solutions, et des solutions c'est de faire un maximum de choses en interne.

M. WOSINSKI : Donc, il y avait une très mauvaise gestion des services techniques avant, faut l'admettre ?
Soyons francs.
Personne ne veut en parler, c'est hallucinant.
Bon, moi, on m'avait expliqué qu'on avait besoin d'un directeur des services techniques compétent, faut bien le dire.

M. le Maire : Sincèrement, je ne suis pas là pour stigmatiser l'un ou l'autre, j'ai jugé qu'il fallait donner un coup de booster au niveau des services techniques. Par le passé, il y avait un directeur des services techniques, un responsable voirie. Voilà, maintenant, moi je n'étais pas là, je ne regarde pas dans le rétroviseur, je regarde le cap, il est devant pour que ça aille mieux demain. Donc, peut-être, voilà, je ne suis pas là ici pour faire le procès de l'un ou l'autre, il y a de l'humain derrière, il y a,… c'est de la gestion de personnel, donc, c'est pas mon propos, j'ai souhaité recruter un nouveau directeur des services techniques, qui a une feuille de route, très claire. Mais, la porte de mon bureau est ouverte et les commissions sont également là pour …

Y-a-t-il d'autres questions, d'autres remarques ?
Je vous propose d'adopter cette délibération.
Y-a-t-il des personnes qui votent contre ?

Des personnes qui s'abstiennent ?
Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité.
Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : la délibération, donc la troisième délibération de la délégation ressources humaines consiste en la création de 12 postes dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi plus connu sous le terme de CUI-CAE.

VII – 10 - création de 12 postes dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).

M. le Maire : Alors on va, c'est-à-dire en diagonale sur la note de synthèse qui est très précise et très détaillée, qui vous rappelle le décret du 25 novembre 2008, sur le contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi et qui permet donc aux collectivités de recruter des personnes sans emploi qui ont des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. On vous rappelle que la prescription de ces contrats d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de pôle emploi. Donc, on vous rappelle que le, … Enfin, on vous précise qu'il est,… on juge nécessaire pour la collectivité d'avoir recours à ces emplois. Alors, on en a déjà parlé lors des conseils municipaux précédents donc, sachant que ces emplois, je ne vous vois pas inquiets, mais je vais vous rassurer quand même parce que, comme se sont des dispositifs d'emploi aidé, ils sont largement subventionnés par l'état qui prend en charge 75 % dans un cadre classique et qui va même jusque 90 % dans le cadre des demandeurs d'emploi, reconnus travailleurs handicapés et, je vous avais ici indiqué que la ville ne satisfaisait pas à ses obligations en matière d'emploi de personnes handicapées. Ce qui un n'est pas normal d'un point de vue social, mais deuxièmement, ce qui occasionnait, donc le versement d'une indemnité de pénalité.
Donc, nous souhaitons donc, créer des postes en la matière, ce qui nous permet donc également, on peut expliquer que si la dimension sociale de ça, vous l'avez vu, c'était pointé par la Chambre Régionale des Comptes, la ville a dans ses effectifs, un taux important de vacataires, qui est de l'ordre de 150 si je ne me trompe pas, donc et parmi ces vacataires, c'est quand même une situation sociale qui est assez précaire puisque, l'on prend des arrêtés de fin de mois, ou on leur dit ce mois ci vous avez travaillé 82 heures, vous êtes payé 82 heures donc,… J'ai de temps en temps des coups de fil de personnes qui disent, j'étais en remplacement, j'ai fait trois mois à 150 heures et puis là, la personne est revenue, j'ai eu 20 heures ce mois ci, donc c'est quand même,..

Il n'y a pas de visibilité, pas de sécurité et, dans nos vacataires, nous avons fait le travail et nous avons des personnes qui sont éligibles à ces emplois, ces dispositifs d'emplois aidés, donc il est possible de leur, de les mettre sur ces postes d'emploi aidé, ce qui a donc plusieurs avantages, ça leur amène une visibilité, une sécurité et puis nous, ça nous fait aussi, des économies substantielles. Donc, on vous propose de créer des postes en CAE. Donc, sachant que si on peut préciser que les dispositifs CAE sont des 20 heures hebdomadaires. Donc, trois postes de secrétariat qui pourraient renforcer le secrétariat général et le pôle scolaire. Je vous disais tout à l'heure qu'on demande au secrétariat général, désormais, d'établir les PV de conseils municipaux. Un agent d'entretien des locaux, un animateur, sept postes d'animateurs dans le cadre des nouvelles activités périscolaires et, un agent de propreté à temps non complet, toujours 20 heures semaine.
Donc, l'avis de la commission était, sans surprise, un avis favorable à l'unanimité.

M. LE Maire : Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette délibération ? Vincent CAMPISANO ?

M. CAMPISANO : Tout simplement, je suis d'accord. Simplement sur la page 75, on rappelle l'article de loi du 25 novembre 2008. Dans la page 77, on rappelle le 25 novembre 2009, même décret, même numéro,…

M. le Maire : Donc, compte-tenu du numéro du décret qui est n°2009 tiret 1442, je pense que la bonne date est 2009 mais, c'est ça ? Voilà.

M. CAMPISANO : C'est sur la même ligne et juste en dessous, il y a deux dates différentes.

M. le Maire : Mais en fait, c'est décret de novembre 2009. Mais du coup, la délibération est bonne puisque c'est l'année de la délibération. Mais, nous notons la lecture pointilleuse et attentive de Vincent et nous l'en félicitons et nous l'en remercions. Comment ?

Alors y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération, des personnes qui s'abstiennent ?

Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité avec la, avec la remarque sur la date du décret qui est donc du 25 novembre 2009.

ADOPTE A L'UNANIMITE
M. le Maire : Donc une même délibération par un effet miroir mais puisque cette-fois-ci ce sont,… un autre dispositif d'emplois aidés, qui est un dispositif bien connu puisque la ville a déjà recruté ce genre d'emploi, sur le dispositif des emplois d'avenir.

VII.11 – Création de 3 postes dans le cadre du dispositif des contrats d'avenir

M. le Maire : Donc, dans la note de synthèse nous vous rappelons qu'en 2013 la ville avait créé 6 postes en emploi d'avenir pour l'entretien des espaces verts et, que le bilan est très positif. Nous vous proposons, donc de continuer sur ce dispositif en créant 3 postes supplémentaires. Nous avions déjà pris des décisions, des délibérations de cadrage sur les nouveaux rythmes scolaires mais là, on les affine. Donc de créer 3 postes, sachant que les contrats d'avenir sont pour des durées de 12 mois renouvelables dans la limite de 36 mois. D'une rémunération basée sur le smic à raison de 35 heures et avec une aide de l'état qui est toujours de 75 %.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?
Est-ce que tous les numéros de décrets sont bons Vincent ? Tu as vérifié ?

M. CAMPISANO : …. (rires)

M. le Maire : Ah bon, on va faire exprès de faire des erreurs sur les numéros comme ça tu liras que ça (rires…)

M. le Maire : Donc je peux mettre aux voix ?
Qui ne souhaite pas adopter cette délibération ?
Qui s'abstient ?

Donc la délibération sur la création de 3 postes dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc la même délibération, le même principe de délibération cette fois ci pour une délibération de cadrage qui complète les précédentes délibérations que nous avions déjà prises sur la création d'emplois aidés avant l'été lorsque nous mettions en place les nouvelles activités périscolaires. Et cette fois-ci, nous vous proposons la création de 19 emplois aidés supplémentaires qui sont ouverts indifféremment soit aux CUI-CAE dont je vous ai rappelé tout à l'heure que c'était des contrats de 20 heures semaine ou et, dans la limite de 24 mois ou aux emplois d'avenir dont je vous ai rappelé dans la délibération précédente que c'était 35 heures semaine de 12 à 36 mois.

VII.12 – Création de 19 emplois aidés supplémentaires – ouverts aux CUI/CAE et aux emplois d'avenir

M. le Maire : Donc, on vous propose cette fois-ci, comme c'est une délibération de cadrage d'adopter le principe de la création de ces emplois mais sans qu'ils ne soient fichés au niveau des profils sur les CUI-CAE ou sur les emplois d'avenir. Donc, je vous rappelle, mais je peux toujours le faire, la visée sociale parce que

ça nous permettra sans doute de garder des personnels que nous avons de façon temporaire dans la collectivité. C'est une visée sociale également pour la population. Je reçois énor…. J'ai parlé tout à l'heure des différentes actions qui étaient menées en termes de forum de l'emploi. Mais, je reçois énormément de monde dans les permanences qui sont en grande difficulté en matière d'emploi. On ne peut pas créer des postes de titulaires dans la collectivité mais, on souhaite faire d'une pierre plusieurs coups. C'est donner la chance à des personnes qui sont en difficulté, d'intégrer la collectivité et de,…sans que ce soit un coût important pour la ville et sachant que ça permettra de satisfaire des besoins aujourd'hui non satisfaits.

M. le Maire : Y-a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ?

M. CAMPISANO : Page 85, la même erreur.

M. le Maire : D'accord, OK.
Alors en précisant bien, mais maintenant tout le monde le connaît le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 et non 2008.
Avec cette modification, Vincent va donc adopter la délibération.

Qui ne souhaite pas l'adopter ?
Qui s'abstient ?

Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc, je vous propose de passer à la délégation Urbanisme dont le rapporteur est Jean-Paul HOURNON qui va nous expliquer que le feuilleton de la vente de la maison d'habitation 4, rue Louis Dannay va, je l'espère toucher à sa fin.

VIII – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

VIII.13 – Cession d'une maison d'habitation sise 4 rue Louis Dannay

M. HOURNON : Eh bien, Bonsoir à tous, effectivement la première délibération qui vous est présentée concerne un immeuble, 4 rue Louis Dannay qui était passée au conseil municipal il y a quelques mois.
Si vous vous en souvenez, cette maison appartient à la collectivité depuis 1994. Elle a fait l'objet d'une évaluation du service des domaines en 2013 pour 86 000 €. Sur cette base de mise à prix, l'immeuble n'a pas trouvé acquéreur. Par la suite, délibération du 28 janvier 2014, où ce prix de 86 000 € a été ramené à 60 000 €. Donc, le 18 juin, nous avons passé une délibéra….., enfin nous avons présenté au conseil deux candidatures, si vous vous souvenez, l'une était à 60 000 € émanant d'une personne qui habitait SIN LE NOBLE, la deuxième 65 000 € d'une personne qui était extérieure à SIN LE NOBLE. Après une discussion, le choix qui a été retenu était de prendre l'offre la plus haute pour la ville, 65 000 €. Quelques jours après, quand ce monsieur a été averti que son offre avait été retenue, il a fait transmettre un courrier nous indiquant que… il n'était plus acquéreur à 65 000 € mais que, c'était son frère qui allait acheter.

Malheureusement, nous la délibération était nominative et c'était uniquement pour ce monsieur pas pour une autre personne. Donc, de ce fait là, on se retrouve toujours avec cet immeuble, qui continue à se dégrader puisque actuellement, il n'y-a plus de salle de bain, plus de cuvette de WC, plus de radiateur, même plus de chaudière, le plafond a des fuites. La personne qui était intéressée à 60 000 € est toujours intéressée et a confirmé son offre. On a sollicité une nouvelle estimation des domaines puisque comme vous le savez, l'évaluation domaniale n'est valable qu'un an et les domaines nous ont confirmé,… enfin nous ont indiqué, non plus un prix de 86 000 mais un prix de 72 250 €.

Compte-tenu de l'état de l'immeuble, il est évident qu'on n'arrivera jamais à vendre à ce prix là et donc, dans la délibération qu'on va vous demander aujourd'hui, donc,.. c'est d'accepter l'offre de Madame LENNE de 60 000 € et de confirmer bien le prix de cession de 60 000 € compte-tenu de l'état de l'immeuble. Je précise que cette cession était présentée à la commission adéquate et qu'elle a reçu un

avis favorable. A ce projet de délibération, donc, on vous joint le plan cadastral où vous pouvez visionner l'immeuble, mais je pense que tout le monde le connaît, c'est celui qui est à la maison des associations, lorsqu'on rentre, c'est celui qui est,… la maison au fond à droite. Vous avez également l'avis des domaines qui est daté du 26 juin 2013 fixant la valeur à 86 000 €, la délibération du conseil municipal du 1er octobre 2013 souhaitant la mise en vente, la délibération du 28 janvier 2014 ramenant le prix de vente à 60 000 €, une note précisant que, à l'époque, divers amateurs s'étaient présentés, mais à des prix tout à fait inférieurs puisqu'on avait une offre à 25 000 € et une offre à 45 000 €. On était très loin des 86 000 €. Une délibération du 18 juin 2014 que nous avions prise pour céder, à Monsieur Omar TIBARI et le courrier de Monsieur TIBARI qui indique ne plus,… ne souhaite plus faire l'acquisition de cet immeuble sur SIN LE NOBLE. Voilà, et donc l'évaluation également des domaines à 72 250 € qui date du 30 septembre 2014 et également, on vous a joint, en courrier sur table, la lettre de Madame LENNE du 25 octobre 2014 qui confirme toujours son intention d'acquérir cet immeuble sur le prix de 60 000 € et j'espère que, suite à … Cette délibération si vous voulez bien l'adopter, on pourra mettre un terme à cette vente d'immeuble. Merci.

M. le Maire : Donc, merci Monsieur HOURNON. Donc, en synthèse, donc un immeuble rue Louis Dannay, la ville n'a pas de vision stratégique donc on souhaite le vendre, il faut être, effectivement se dépêcher de le vendre puisque vous avez noté qu'en une année, l'estimation des domaines était passée de 86 000 € à 72 000 €. De toute façon, il y avait des délibérations qui avaient accepté, qui avaient voté le principe de vendre en dessous du prix des domaines, compte tenu de l'état de dégradation et donc, je vous propose de,… d'adopter le projet de délibération et de céder cette maison d'habitation sise 4 rue Louis Dannay, cadastrée section AS 89 et 91 à Madame LENNE pour un prix de 60 000 €.

Y-a-t-il des questions, des remarques ?
Non ?
Donc je vous propose de passer au vote.
Y-a-t-il des personnes qui votent contre ?
Des personnes qui s'abstiennent ?
Donc, la délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Nous passons à la délibération suivante qui concerne toujours les cessions foncières. Cette fois ci, dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier des épis et des cessions de parcelles à l'Office Public Habitat, Partenord Habitat et je passe la parole à Jean-Paul HOURNON.

VIII.14 – Rénovation Urbaine du Quartier des Epis – Cessions Foncières à l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat

M. HOURNON : Ces délibérations, sont complémentaires puisque dans une délibération du conseil municipal du 26 novembre 2013, la commune avait pris le…, l'engagement de céder à l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat, 3 ensembles immobiliers. Il y avait le lot G-E1 qui était destiné à la construction de 16 logements locatifs ; le lot G-E2 destiné à la construction de 5 logements en accession sociale à la propriété et le lot G-C2 et C3 destiné à la construction de 4 logements locatifs sociaux et 5 logements en accession sociale à la propriété.

A l'époque, les domaines avaient émis un avis de valeur, comme il est obligatoire et cet avis de valeur faisait ressortir un prix de 34 € le mètre carré. Compte tenu évidemment de ce projet, la municipalité avait décidé de ramener ce prix à une norme inférieure et avait fixé ce prix à 15 € du mètre carré. Donc, actuellement si vous voulez, le principe de la cession de ces biens à Partenord ne fait plus débat. Ce qui fait débat aujourd'hui, c'est d'indiquer qui est le notaire qui va faire l'acte, et qui supporte les frais.

Alors, il n'y avait pas de nom de notaire qui avait été désigné. Traditionnellement, si vous voulez, un vieux principe du notariat, quand il n'y a pas de nom de notaire désigné, on désigne, ce que l'on appelle le notaire du caillou. Le notaire du caillou, c'est le notaire qui a fait l'acte de vente à la ville.

Donc, c'était Maître ALLARD qui avait fait cette vente. Cet acte de vente, à l'époque, c'était le Syndicat Intercommunal DECHY/SIN LE NOBLE qui avait cédé à la Commune et c'est donc, Maître Eric ALLARD qui était le notaire. Et, donc, au niveau des frais, la ville prend en charge les frais de géomètre mais par contre, les frais de notaire proprement dits qui sont maintenant les émoluments et droits, et, la TVA sur la marge dégagée, là, ce sera supporté par l'acquéreur.

Cette cession est également présentée, donc à la commission n° 4 et a reçu également un avis favorable. On vous joint donc la délibération du 26 novembre 2013 qui adoptait ce principe de cession, le plan où vous pourrez visionner, sous la couleur jaune, je pense que c'est jaune, je suis un peu daltonien donc…., C'est jaune je confirme cet ensemble immobilier.

M. le Maire : Bon, merci Monsieur HOURNON.
Donc, là aussi, une délibération qui a déjà été entérinée précédemment, il y a de ça à peu près une année donc, le 26 novembre, mais qu'il convient de préciser parce que, elle était incomplète au sens où le notaire n'était pas désigné et que, la charge des frais de notaire n'était pas précisée. Alors, on peut noter deux choses : c'est que dans le cadre des travaux des commissions, nous avons discuté justement du choix de ces notaires et nous sommes tombés sur le principe effectivement de prendre, savoir si la ville avait un notaire attitré ou donc il est …
La commission numéro une qui,… quatre ?, quatre.
La commission numéro quatre, nous avons travaillé sur cette question et nous avons convenu que le principe qui serait retenu, désormais, c'est de retenir le notaire qui avait fait la vente à la commune. Comme ça, voilà, il n'y a pas de,… C'est vrai que j'ai été étonné, j'avais posé la question à la direction juridique de savoir si c'est encadré par les marchés publics, s'il y avait,… S'Il y a le libre choix du notaire par le maire mais, ..

Pour des questions de transparence, j'ai proposé que chaque cession se fasse par le notaire qui,… auprès duquel nous avons fait l'acquisition lorsqu'il est possible de le retrouver ou, lorsqu'il existe encore parce que parfois, c'est-à-dire, pour certaines acquisitions très anciennes, l'étude peut ne plus exister. Et, notez juste ce qui est un point de détail, mais à peine, c'est que c'était une délibération du 26 novembre 2013 et que l'estimation des domaines est, elle, du 27 novembre 2013. Donc, c'est en plein dans ce que la Chambre Régionale des Comptes notait, savoir que l'estimation des domaines pouvait parfois être aléatoire. Nous sommes là toujours dans le délai légal, puisque l'estimation des domaines est valable 1 an. Donc, il ne fallait pas tarder pour prendre cette délibération. Mais qui de toute façon est nécessaire au jour d'aujourd'hui.

Avez-vous des questions, des remarques quant à cette délibération ?
Donc je vous propose de la mettre aux voix.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter ce projet de délibération valant cession foncière à Partenord Habitat ?
Y-a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?
Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Une autre délibération sur la même tonalité, toujours une cession de lot appartenant à la Commune à, toujours une société, une S.A. d'HLM, NOREVIE, en l'occurrence pour un appartement du bâtiment O au sein de la résidence Alexia IV et le rapporteur est toujours Jean-Paul HOURNON.

VIII.15 – Cession à la SA HLM NOREVIE – Bâtiment O « Résidence Alexia IV » - Appartement 247

M. HOURNON : Et, ce sera le dernier point à l'ordre du jour de la commission d'urbanisme. Le bâtiment O, je pense que tout le monde le connaît, c'est le grand immeuble, qui actuellement est entièrement fermé. Les autres bâtiments M et N ont été réhabilités, le QR est démoli, reste le bâtiment O.

Dans ce bâtiment O, il restait un appartement, enfin, c'était la loge du concierge. La loge du concierge, donc a été acquise, à l'époque avec des fonds, puisque ça faisait parti du plan de sauvegarde qui avait été approuvé par arrêté, par le Préfet et, lorsque la ville achetait, NOREVIE avançait les fonds, ce qui nous évitait le paiement et nous, lorsque nous étions propriétaire, lorsque NOREVIE ne pouvait pas acheter, il fallait qu'elle ait un droit de préemption, elle ne l'avait pas, c'était la ville et à l'époque, moi j'avais fait comprendre qu'il fallait un droit de préemption renforcé puisqu'on était dans une copropriété et s'est échapper au droit de préemption traditionnel et, donc, on achetait au fur et à mesure ces appartements et, ces appartements étaient recédés à la société NOREVIE qui en avait fait l'avance des … du prix et des frais.

Alors, pourquoi cet appartement a été oublié ? Et bien tout simplement parce que les loges de concierge, vous savez que dans une copropriété, on parle de parties privatives et de parties communes et, cette loge de concierge faisait parti des parties communes. Donc, une partie commune ne se cède pas, par contre, elle a été sortie par la copropriété et, effectivement, un lot lui a été attribué. Par contre, quand les cessions ont été faites, ils ont pris le listing de départ et dans le listing de départ, évidemment, ce lot n'apparaissait pas, il a été omis. Donc, maintenant, il faut réparer. Ce lot est donc propriété de la ville, il a été payé avec des fonds avancés par NOREVIE et le but de la cession d'aujourd'hui, évidemment, est de céder à NOREVIE ce lot qui est le dernier que la ville possède. Cette cession a reçu, également, un avis favorable de la commission 4 et il vous est joint donc le plan où vous pourrez visionner le bâtiment O que je pense tout le monde connait, et également la lettre du notaire qui est Maître TELLIEZ qui demande cette délibération pour régulariser son acte.

M. le Maire : Donc merci Monsieur HOURNON, donc Maître TELLIEZ puisque vous avez vu que c'était lui qui avait rédigé l'acte d'acquisition par la commune de ce lot.
Avez-vous des questions, des remarques sur cette cession ?
Non, donc je vous propose de la mettre aux voix.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?
Des personnes qui souhaitent s'abstenir ?
Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc, l'ordre du jour est aujourd'hui épuisé et, y-a-t-il des questions sur les l'état des décisions directes qui a été communiqué à la fin de ce document de conseil municipal.
Pas de question ?
Donc, je vous remercie tous et toutes de votre présence, de vos questions.

M. le Maire : Monsieur CAMPISANO veut prendre la parole. J'use de mon pouvoir de police et je te l'accorde.

M. CAMPISANO : Une déclaration…
Une déclaration pour la liste « sincère avec vous » représentant les groupes du parti communiste, des partis de gauche et des divers gauches.
J'attire votre attention sur le déroulement de la cérémonie du 11 novembre telle qu'elle est présentée dans le bulletin municipal. Cette cérémonie est présentée comme officielle avec un hommage à 9 heures 30 au monument aux morts de la rue Longue, suivie d'une messe à 10 heures à l'église Saint Martin et enfin par le cortège au départ de l'église vers le monument aux morts place de la Liberté. Mais vous avez corrigé tout à l'heure, qui sera devant la mairie. Il y a pour nous, un manquement grave au respect de la séparation de l'Église et de l'État en ce qui concerne la loi de 1905 (aucune religion ne doit être favorisée plus qu'une autre et une stricte neutralité dans les cérémonies officielles doit être respectée). Lors du mandat de Madame PEZIN, Madame Thérèse PERNOT était intervenue au nom des élus de l'opposition, dont faisait partie Monsieur Jean-Paul HOURNON. D'ailleurs il doit se rappeler et, Monsieur Didier CARREZ également, pour s'opposer au fait que le maire avait demandé à l'abbé PAYEN de bénir les drapeaux durant la cérémonie.

A ce niveau là, il fallait rester vigilant. Les élus ont le droit d'avoir la religion qu'ils veulent et de la pratiquer comme ils le veulent mais, à titre strictement personnel, en dehors de leur mandat d'élu et, j'en suis un témoin, de moi-même, donc, je demande au nom de notre liste que soit porté le même respect pour toutes les personnes mortes pour la France, de quelque région, de quelque religion qu'elle soit issue et sans distinction. Il y a l'article, donc, de la constitution que vous connaissez certainement, l'article 1, de la constitution du 04 octobre 1958 : « la France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race, ou de religion ». Voilà, elle respecte toutes les croyances. Sachez bien, donc, j'en ai terminé qu'en qualité, également de pratiquant et, ça m'est d'autant plus facile de le dire que, j'irai moi-même, donc à la cérémonie religieuse. Mais, pour l'officialité de la chose, il ne faudrait pas l'indiquer. Si ça vient de l'abbé PAYEN, je peux le comprendre mais, au niveau de l'officiel, il n'est pas nécessaire d'indiquer la messe.

M. le Maire : Alors, je ne sais pas si ta déclaration mérite ou justifie une réponse ? Peut-être, enfin je ne sais pas. Si c'est une déclaration, on peut en rester là, si c'est une interrogation, …

C'est une déclaration qui ne vaut pas réponse ?
Mais, je vais répondre quand même.

Donc, juste pour dire parce que le,… j'ai failli employer le même terme que Madame BRIDOUX en parlant de combat d'arrière garde parce que vraiment,… c'est mal me connaître que de penser que je ne suis pas un fervent républicain et je ne pense pas qu'il doit en 2014 en France, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de personnes qui ne soient pas républicaines. Alors, après je pensais avoir été clair dans mon propos introductif, c'est,…mais, je pourrais même aller plus loin Vincent.

Faites une déclaration comme quoi il n'y a pas de marché de Noël. Pourquoi il y a un marché de Noël ?
Ça ne t'a jamais choqué qu'il y avait un marché de Noël ?
Pourquoi, donc ça c'est important alors après tu parlais de Didier CARREZ, tout à l'heure, je disais que certaines personnes m'ont fait remarqué, effectivement que la tradition républicaine était de… donc c'est Didier qui m'a envoyé un mail, plein d'intelligence et de subtilité comme il sait le faire. Et, voilà, dont, il n'ya pas de,… je pense qu'il y a beaucoup de choses très importantes sur lesquelles il mériterait qu'on se retrousse les manches. Alors, moi je suis,… je respecte vraiment toutes les sensibilités.
Aujourd'hui, comment c'est venu, c'est comme je disais tout à l'heure, on a travaillé, on a fait des collectifs sur les commémorations et, il y a eu une proposition qui a émané de l'abbé PAYEN qui avait dit : « moi je veux bien faire une messe ». Voilà.

Donc, ce n'est pas la ville de SIN LE NOBLE. Soit rassuré, je ne mettrai pas une chasuble de prêtre le 11 novembre. C'est simplement, comme la commémoration, au niveau du monument aux morts du marais, c'est marais-accueil qui porte, voilà. Alors peut-être qu'il y a effectivement, je lisais en même temps, peut être qu'il peut y avoir une coquille puisque c'est marqué « cérémonie officielle du centenaire » voilà.
Mais, je pense que, sincèrement, on a dit qu'on était ici pour travailler en parfaite intelligence, tous ensemble, je pense qu'il y a des choses qu'on peut se dire. Soit, comme Didier l'a fait en envoyant un petit mail, soit en téléphonant, soit en venant taper à la porte et, en évitant les effets de manche, ce que je considère comme tel. Mais, sur le fond j'ai très bien compris, les services et je ne leur en veux pas, parce que c'était à moi de prendre conscience de ça. C'est parti d'une bonne intention. Un, on travaille collectivement en associant tout le monde, c'est la première chose et, deuxièmement, comme on sait que le défilé du 11 novembre est très fatiguant et que nos anciens combattants, heureusement vieillissent, ça veut dire qu'il y a pas de jeune ancien combattant. Donc, ces anciens combattants vieillissent et, que de partir, parce que eux, beaucoup vont aller à la messe les anciens combattants, c'est leur choix. Donc, c'était de se dire, bon, pour une question de timing, on,… mais c'est pas dans l'église, c'était,… parce qu'on peut faire des messes ailleurs que dans une église d'ailleurs. Donc, c'était juste pour éviter, à ces anciens combattants, qui sont des personnes qui prennent de l'âge, de faire à pied de l'église à la place et, jusqu'au bout de la place pour repartir faire le même cheminement jusqu'au monument aux morts.

Voilà, l'enfer est pavé de bonnes intentions. C'était une intention tout à fait louable des services de se dire, on va éviter des pas inutiles, maintenant, ton tact, je ne veux surtout pas heurter la sensibilité républicaine

de certains mais, en tout cas, si je ne veux pas heurter leur sensibilité républicaine, je souhaiterai qu'ils n'heurtent pas la mienne en la mettant en doute.
Là aussi, ce n''est pas une déclaration prévue, puisque je ne savais pas qu'il y aurait une intervention dessus. Voilà,… voilà, c'est ton tact, je pense qu'il y a sans doute une coquille au niveau de la mise en page. Ça aurait peut-être du être sorti de la cérémonie officielle. Voilà, c'est un document qui a été fait, vous savez comment ça marche. Ce document, on est toujours en retard et on souhaitait qu'il sorte le plus rapidement possible pour, rendre hommage aux collectionneurs et que la population sache qu'il y a une super exposition qui a été inaugurée hier soir et, je souhaiterais aussi dire que ma sensibilité républicaine, moi, a été très heurtée par le fait que toutes celles et ceux qui étaient morts en 14-18, leur nom a été effacé depuis de très nombreuses années et ça, moi ma sensibilité républicaine, a été très heurtée par ça. Et, c'est pour ça que j'ai souhaité que l'on fasse de belles commémorations et que l'on restaure ce monument parce que c'était dans les documents de campagne, j'avais pris en photo, on ne voyait plus aucun nom. Ça, ma sensibilité républicaine souffrait de ça, parce que ça c'était vraiment un manque de respect pour ceux et celles, et l'on sait tous, les âges qu'ils avaient. Ces personnes là, ils avaient entre 18 et 25 ans pour la plupart, que leur sacrifice soit ainsi oublié, ça a heurté ma sensibilité républicaine. Je n'en n'ai pas fait une déclaration, j'ai agi.

M. CAMPISANO : Je peux répondre si tu veux bien quelques secondes.
Un, j'ai eu le bulletin municipal hier soir en arrivant en mairie donc, j'ai vu cela.
Deux, je dis, que l'on fasse la messe, ça ne me dérange pas parce que j'y vais. Mais par rapport à tous ceux qui sont morts pour la France et, qui peuvent être musulmans, protestants, juifs, aller à la messe, pour ces personnes qui sont mortes pour la France, c'était simplement ce côté-là. Le fait d'avoir écrit : officielle, cérémonie officielle, on aurait pu le détacher. Je pense que c'est une coquille, c'est tout. Je ne vois là, aucune mauvaise intention. Simplement, il faudra éviter d'écrire officielle et cérémonie religieuse.

M. le Maire : Mais là-dessus, je l'entends. Simplement, il n'ya pas besoin de sortir les violons de 1905 et d'en appeler à Jean Jaurès. Laissons Jean Jaurès, où il est, il a mené d'autres combats que ceux là et je pense qu'il en mènerait bien d'autres aujourd'hui également. Dont'act.

Allez, bonne soirée à tous et puis, rendez-vous le 11 novembre soit au marais, soit à l'église, soit sur la place.

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MERCREDI 05 NOVEMBRE 2014

Sous la Présidence de
Monsieur Christophe DUMONT, Maire

-:-:-:-

POINTAGE VILLE DE SIN LE NOBLE

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 05 NOVEMBRE 2014
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
DUMONT Christophe	**X**			
HOURNON Jean-Paul	**X**			
MASCLET Johanne	**X**			
CARREZ Didier	**X**			
FAIVRE Caroline	**X**			
ALLARD Patrick	**X**			
TAILLEZ Isabelle	**X**			
DESMENEZ Jean-Claude	**X**			
DELATTRE Marie Josée	**X**			
DELVAL Freddy	**X**			
WIDIEZ Dimitri	**X**			
DAMBRIN Pascal	**X**			
JOUVENEZ Jean-Luc	**X**			
CHOTIN Jean-Michel	**X**			
JARUGA Henri	**X**			
LESPAGNOL Fatima	**X**			
WIDIEZ Lise	**X**			
SALPETRA Elise	**X**			
DORNE Sylvie		**X**	**Pouvoir à Claudine BEDENIK**	
BEDENIK Claudine	**X**			
BERLINET Jean-Pierre	**X**			
GEMZA Joselyne	**X**			
SANTERRE Françoise	**X**			
DUMONT Christiane			**X**	
ENTEM Christian		**Pouvoir à Véronique LEGRAND**		
BRIDOUX Josyane	**X**			
STOBIECKI Jean-Pierre	**X**			
LEGRAND Véronique	**X**			
WOSINSKI Bruno	**X**			
POP Cerasela		**Pouvoir à Bruno WOSINSKI**		
GUERIN Victor	**X**			
DEBLANGY Lucie	**X**			
CAMPISANO Vincen**t**	**X**			

M. Le Maire : Bonsoir à toutes et à tous.
Il est vingt heures donc je vous propose de commencer et d'ouvrir la séance du conseil municipal du 05 novembre 2014 pour laquelle les élus ont été convoqués en date du 27 octobre 2014 et non pas comme c'était inscrit sur le courrier le 27 novembre c'était une petite coquille.

Je vous présente mes excuses pour ce changement de date puisque le conseil municipal était prévu quelques jours auparavant, mais nous avons décidé collectivement de repousser la date afin de permettre aux commissions que nous avions créées lors du dernier conseil municipal de se réunir et de travailler comme nous le souhaitons sur les délibérations qui sont proposées, donc comme les délais étaient très courts entre le dernier conseil municipal, la constitution des commissions et le respect des délais pour les convocations des commissions et du conseil municipal, nous avons préféré réunir le conseil municipal quelques jours après, plutôt que de le réunir sans avoir pu travailler en amont avec les différentes commissions.
Donc toutes mes excuses pour ce changement de date, mais qui ne doit pas poser beaucoup de soucis.

1 – Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Je vous propose comme la tradition le veut désormais, de désigner notre secrétaire de séance dont je vous rappelle qu'elle est choisie par le conseil municipal en son sein, la tradition veut que ce soit le benjamin ou la benjamine du conseil municipal en l'occurrence, Elise SALPETRA.
Comme à chaque fois, je vous propose de nous exonérer du vote à bulletin secret, pour la désignation du secrétaire de séance et de désigner Elise SALPETRA, sauf si quelqu'un est contre.
Tout le monde est d'accord, donc Elise SALPETRA va procéder à l'appel nominal pour vérifier ensuite si le quorum est atteint.

(appel….)

M. LE MAIRE : Merci Elise pour cet appel. Nous constatons collectivement que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut donc valablement délibérer. Juste une précision puisqu'on vient de faire l'appel nominal et que l'on a parlé des procurations. Vous avez constaté que nous continuons le travail de sécurisation juridique qui nous a été vivement recommandé par la Chambre Régionale des Comptes et que vous avez un nouveau modèle de procuration dans lequel on a ajouté conformément à la loi, les signatures du mandataire, du mandant et les rappels des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales en la matière et vous avez, sans doute, aussi, noté que le dossier du conseil municipal est de plus en plus détaillé afin de permettre le vote le plus éclairé possible des élus du conseil municipal et, nous avons donc, comme je disais en préambule également, ajouté des comptes rendus des réunions de commissions préalables, comme le stipule la loi, et qui n'étaient pas fait auparavant. Une réunion systématique des commissions que nous avons créées lors du dernier conseil municipal auquel nous présentons la majeure partie des délibérations soumises au vote du conseil municipal et nous avons donc joins dans vos pochettes les comptes-rendus de ces réunions de commissions dans lesquels une petite erreur s'est glissée sur les vice-présidents qui ont été élus puisque nous avons réunis deux fois les quatre commissions depuis le conseil municipal. Je vous rappelle que le vice-président de la première commission est Dimitri WIDIEZ, de la deuxième commission est Patrick ALLARD, le vice-président de la commission numéro trois est Didier CARREZ et pour la dernière commission créée, numéro quatre, il s'agit de Jean-Claude DESMENEZ.

Je vous propose de passer, maintenant, à l'adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal qui s'était réuni le mercredi 17 septembre 2014.
Y-a-t'il des remarques à formuler sur la rédaction de ce procès verbal ?
Non, comme il n'y en a pas, je propose de le soumettre au vote.
Y-a-t'il des personnes qui ne souhaitent pas adopter ce procès-verbal ?
Des personnes qui s'abstiennent ?
Non, donc le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Je voudrais saisir cette occasion pour adresser un remerciement à « DOUAI SERVICES » donc qui est l'entreprise qui, depuis quelques temps, réalise les enregistrements et les procès-verbaux de ces conseils municipaux. Maintenant, vous connaissez la situation financière de la commune, le coût est assez élevé puisqu'il est de 300 € HT de l'heure, c'est 360 € avec la TVA, un coût qui est tout à fait dans le coût du marché, un coût normal étant donné la charge de travail. Compte tenu également de notre volonté de travailler régulièrement au sein du conseil municipal cela représentait un coût annuel beaucoup trop important pour les finances de la collectivité donc, j'ai rencontré « DOUAI SERVICES » depuis le dernier conseil puisque leur marché de prestation arrivait à échéance, je voulais voir avec eux, parce qu'ils n'y sont pas pour grand-chose dans notre décision, puisque ça n'a rien avoir avec la qualité de leur travail qui est irréprochable, mais simplement avec les finances communales. L'estimation que nous faisons sur une année avec un rythme de conseils municipaux réguliers, et des conseils municipaux dont vous avez vu certains pouvaient durer trois heures, quatre heures, donc on était allègrement au-delà des quinze milles euros. Nous souhaitions lors de cette rencontre, les remercier de leur travail et leur faire part de notre réflexion puisque nous avions mené une réflexion pour éventuellement sonoriser nous-mêmes la salle et faire éditer nous-mêmes les PV. Ils ont été très réactifs, et nous ont proposé d'autres solutions, notamment celle qui est expérimentée aujourd'hui, qui est de simplement sonoriser et d'enregistrer les débats et les procès verbaux du conseil municipal seront réalisés en interne donc, je les remercie de leur compréhension et je les remercie surtout de leur réactivité sur l'offre. Maintenant on passe d'un tarif de 300 € HT de l'heure, 360 € TTC puisque l'on peut parler en TTC à un tarif de 100 € donc ça veut dire qu'on divisera par trois la facture annuelle et je remercie également Fabienne des services administratifs qui a accepté de relever le défi de faire la frappe des procès verbaux et dans les délais très courts puis qu'on accélère le rythme des conseils, donc merci à elle, mais en fait, en faisant ce petit remerciement, je lui mets, amicalement la pression. (rires….)
Voilà, donc, il ne faut pas s'évanouir tout de suite Fabienne, on a besoin de vous….

Comme le veut la tradition désormais, vous savez que j'aime faire un petit rappel des événements marquants depuis la dernière réunion du conseil municipal, donc il y avait beaucoup de choses, que la période septembre-octobre est une période propice, j'ai noté, et ce n'est absolument pas exhaustif, quelques faits marquants. Des réunions de travail avec l'équipe du cirque éducatif qui va fêter un anniversaire important, un double anniversaire puisque je crois qu'ils fêtent les quarante ans d'existence et leurs trente ans de présence à SIN LE NOBLE, et on sait les difficultés du cirque éducatif. C'est toujours intéressant de savoir que cette année, ils seront encore parmi nous et que la ville de SIN LE NOBLE jouera son rôle de partenaire privilégié pour le cirque éducatif.

Egalement des réunions de travail avec un de nos clubs de football, l'AS SIN qui fêtera en 2015, un anniversaire important qui est ses 90 ans. Il y aura là aussi toute une partie de l'année qui sera consacrée à l'anniversaire de ce club emblématique de la ville de SIN LE NOBLE.

Je vais également parler des journées du patrimoine qui ont connu un très beau succès populaire et noter, bon, je ne vais pas relater toutes les manifestations qu'il y a eues mais simplement noter une nouveauté marquante de cette année qui est l'ouverture, pour la première fois de la maison Henri MARTEL qui a connu un beau succès et, j'y ai passé un petit bout de temps, c'est vrai que c'était très sympathique de pouvoir visiter ces lieux devant lesquels on passe régulièrement depuis des années et on ne savait pas bien ce qu'il y avait derrière. Ce sont des lieux marqués d'histoire, c'était une excellente initiative qui prouve le dynamisme autour du patrimoine à SIN LE NOBLE.

Différentes assemblées générales qui montrent la vitalité du tissus associatif sinois et de nos clubs sportifs et surtout la bonne santé de l'engagement associatif à SIN LE NOBLE que je ne manque pas de saluer à chaque conseil municipal, ou à chaque assemblée générale parce que c'est quelque chose, je l'ai déjà dit et je le répète avec plaisir, quelque chose de très important pour nous élus de pouvoir compter sur les représentants du monde associatif dont je vois beaucoup de représentants ce soir parmi nous. Alors, j'en oublie sans doute, mais il y avait l'assemblée générale de la gymnastique, du tennis, du basket, de l'athlétisme, le synergie, de la bonne bêche, donc vous voyez au-delà de la vitalité ça montre également toute la diversité du tissus associatif sinois.

Quelque chose d'important, je pense aussi, j'ai vu pas mal de personnes du marais dans la salle, nous avons passé avec une partie du bureau municipal, une demi-journée avec Jean-Paul Fontaine, qui est Vice-Président de la Communauté d'Agglomération et Jean-Jacques HERIN, le technicien pour faire un point sur les problématiques en matière d'assainissement et d'eau potable sur la ville de SIN LE NOBLE, ce sont des problématiques très importantes et ça a été une réunion très constructive et très intéressante et j'espère qu'elle débouchera, j'en suis persuadé, sur des choses très concrètes et très positives pour la ville de SIN LE NOBLE.

Je souhaite, également, noter, le 09 octobre, un déplacement. Nous avions mis un bus à disposition d'une partie de l'école Joliot Curie dont les élèves allaient recevoir deux prix qu'ils ont obtenus, deux prix départementaux deux prix d'excellence dans le cadre des concours départementaux des écoles fleuries. C'était une démarche très intéressante et, en plus, ils ont reçu un prix départemental. Ce n'est pas tous les jours que SIN LE NOBLE est reconnu au niveau départemental.

Un forum de l'emploi, salle Martel, le 09 octobre, j'en parlais hier avec des professionnels de l'emploi, puisque, on nous disait que ça s était bien déroulé, et que c'était un beau succès. Il y avait la queue jusque SHOPI moi, je ne pense pas que ce soit bien, je pense que c'est plutôt une mauvaise nouvelle qu'il y ait la queue jusque SHOPI, mais en tout cas c'est bien que ce soit organisé à SIN LE NOBLE. Il y a eu énormément de monde et la ville de SIN LE NOBLE avait également un stand pour accueillir les sinois et les orienter sur leur recherche d'emploi…

Des vernissages, notamment deux vernissages à la MJC – Maison des Arts qui montrent le dynamisme de cette structure.
Une réunion de la commission de délégation de service public,
La semaine bleue qui en fait porte mal son nom puisque c'est plutôt une quinzaine bleue donc avec des manifestations quasi quotidiennes, toujours beaucoup de monde et surtout beaucoup de satisfaction, c'est l'occasion là, de féliciter de mettre à l'honneur des personnels du CCAS qui s'investissent mais également les personnels du service des fêtes qui ont vraiment œuvré tous les jours pour que ça fonctionne très bien. Donc, il y avait un atelier théâtre, un concert de l'orchestre junior, un couscous organisé, des spectacles, un thé dansant, donc vraiment, une très très belle quinzaine et j'peux vous dire, puisqu'on en a parlé au conseil d'administration du CCAS il y a quelques temps. Notre volonté est d'étaler,… alors on en avait parlé avant cette quinzaine bleue, c'était d'étaler sur l'ensemble de l'année proposer des manifestations, sur l'ensemble de l'année plutôt que de les concentrer sur une semaine ou quinze jours, ce qui peut être un peu fatiguant. C'est la même réflexion sur le printemps culturel qui est très concentré sur quelques jours, et après, on a une sensation de vide. Donc, on en avait parlé au conseil d'administration du CCAS qui est tout à fait d'accord avec cette proposition et les quinze jours qui viennent de se passer renforcent cette volonté, et j'ai profité de ces quinze jours pour en discuter avec les usagers, notamment les personnes âgées qui, elles sont effectivement très contentes, que ces quinze jours d'activité, c'est fatiguant pour elles, puis après, il y a plus grand-chose. Donc, on va essayer de lisser ça, et surtout de lisser ça mais également de lier ça avec le tissu associatif dont je parlais préalablement je pense qu'on peut associer, intégrer les associations dans cette démarche, en proposant régulièrement une activité associative aux membres du troisième ou quatrième âge sinois. Nous avons également réuni les associations pour les attributions de salles pour l'année 2015 et nous avons fait une très belle réunion sur l'organisation du marché de Noël dont je vous parlerai après. Nous avons participé aux journées portes ouvertes du CAPS, là aussi un très beau week-end, une très très belle qualité des œuvres présentées et une fréquentation très intéressante.

J'en parlais tout à l'heure, les premières réunions des commissions donc 4 fois 2, donc 8 réunions et je voulais noter ici, le très bon état d'esprit dans lequel se sont déroulées les commissions où l'ensemble des élus, peu importe leur bord ou leur groupe, ont essayé de réfléchir intelligemment collectivement à la meilleure, à la meilleure délibération, la meilleure solution donc j'espère, que ça augure de belles, de beaux partenariats durant ces prochaines années, toujours au service de SIN LE NOBLE et de ses habitants.

Hier, une journée de l'insertion, salle Coutteure à l'initiative de PARTENORD dans le cadre de sa mission sociale d'accompagnement au niveau des Salamandres dans le cadre de la Rénovation Urbaine mais la ville a souhaité élargir ce …, cette manifestation, et qu'elle ne soit pas que destinée aux personnes des Épis ou même des Salamandres et donc l'ouvrir à l'ensemble des sinois et d'aller, je vous ai parlé tout à l'heure du

forum de l'emploi qui était là , vraiment un job-dating pour essayer de mettre en relation l'offre et la demande et là, hier, c'était quelque chose de plus pédagogique sur la rédaction d'un curriculum vitae, sur comment préparer un entretien, sur comment écrire une lettre de motivation, pourquoi on n'a pas de réponse, comment se remettre en question, comment trouver des offres d'emploi, comment se préparer à un entretien donc, s'était vraiment des conseils pédagogiques et techniques qui complètent, l'autre volet qui était le job-dating du début du mois d'octobre.

Hier, il y a également eu une très belle inauguration de l'exposition qui a lieu actuellement à la salle Henri MARTEL, sur des graphs à des collectionneurs d'objets militaires de la première guerre mondiale 14-18.

Notons également, puisque nous en sommes sur ces commémorations, la restauration du monument aux morts qui a été effectuée, de mains de maîtres, il y avait un article aujourd'hui dans la presse, de mains de maîtres, par l'équipe des services techniques. Nous avions souhaité que le monument aux morts, dont les noms avaient totalement disparu, et qui était vraiment un manque de respect pour ces personnes qui ont laissé leur vie pour la liberté, pour la république. Donc, s'était vraiment pour nous, un manque de respect, donc, on voulait vraiment le faire, les finances de la ville ne permettaient pas de satisfaire les exigences des professionnels et nous avons eu la chance d'avoir des agents communaux qui se sont proposés en nous disant on est capable de le faire et ça nous a coûté quasiment rien. Donc, je souhaitais adresser mes remerciements à ces personnels et bien insister sur le fait que ce n'était qu'une initiative parmi d'autres, puisque quasiment tous les jours, nous avons des personnels qui se proposent pour réaliser ce genre de travaux. Je vous ai déjà parlé, je pense ici des abat-sons de l'église Saint Martin qui sont tombés, et la réparation c'était cent vingt, cent quarante mille euros et nous n'avons pas non plus les moyens et se sont des agents communaux qui se sont proposés de le faire en interne et ça devrait nous coûter entre cinq et dix milles euros. Tout est fonction de la location d'une nacelle donc on peut se féliciter d'avoir ces ressources humaines en interne et qui ont envie de servir la collectivité et qui doivent nous servir, à nous élus, d'exemple.

Alors, puisque nous sommes sur les commémorations, deux annonces tout de suite, donc les commémorations du 11 novembre et le marché de Noël. Donc les commémorations du 11 novembre, le programme est assez riche, donc c'est le fruit d'une collaboration entre les différentes institutions municipales, donc je pense à la bibliothèque, à l'école de musique, à l'espace danse, théâtre, la chorale qui feront un très beau concert de l'école de musique, avoir 20 ans dans les tranchées lundi 10 novembre à 20 heures. Egalement des collectionneurs, notamment Johan MAJCHRZAK qui a une collection formidable, qui ont posé une semaine de congés pour accueillir toutes les écoles pendant toute la semaine et qui dimanche, ont passé leur dimanche complet, de 8 heures du matin à 22 heures à installer cette exposition. Une exposition de cartes postales, et là aussi, une collaboration entre les habitants puisque c'est une collection privée de cartes postales sur SIN LE NOBLE pendant et à la sortie de la première guerre mondiale et qui est donc visible à la bibliothèque.
Et enfin, le 11 novembre Marais accueil à 9 heures 30 fera un hommage au monument aux morts, rue Longue. A 10 heures, les anciens combattants proposent une messe à l'église Saint Martin et ensuite, à 11 heures 15, il y aura un défilé avec le départ du cortège, Alors, juste une précision sur le départ du cortège, les services avaient proposé que le départ du cortège se fasse à l'église, enfin pas à l'église, au niveau du square Jeanne d'Arc pour éviter aux anciens combattants qui sont des personnes d'un certain âge d'avoir à revenir sur la place pour après repartir sur leurs pas. Donc ce qu'on avait pu trouver comme une excellente idée, certaines personnes m'ont fait remarquer que la tradition républicaine était que les cortèges partent de la maison du peuple, ou de la maison commune qui est la place de l'Hôtel de Ville. Donc, je ne voudrais absolument pas que certains puissent douter de ma…, de mon esprit purement républicain. Donc, nous partirons de la place Jean Jaurès. J'expliquerai aux anciens combattants que, soit, ils partiront directement au monument aux morts, et malheureusement les anciens combattants ne feront pas le défilé ou, soit on les aidera à venir au niveau de la place Jean Jaurès et on fera le circuit plus traditionnel avec quelques petites spécificités puisque c'est le centenaire du déclenchement des hostilités, alors nous avons…, donc nous partirons du monument aux morts de 14-18 et après nous partirons à pied au cimetière du centre, au cimetière des crêtes pour honorer la mémoire des aviateurs canadiens qui sont inhumés à ce cimetière et nous reviendrons par le circuit classique, par la rue Carnot pour terminer à la salle des fêtes où l'exposition sera visible pour la dernière journée. Donc, il y aura quelques petites spécificités, on a souhaité associer les écoles également, les anciens combattants qui se sont beaucoup

investis dans la démarche et nous dévoilerons également un nouveau nom au niveau du monument aux morts puisque, une famille nous a fait part du fait qu'un de ses aïeux « Oscar DELFORGE » était décédé en 1931, il n'avait jamais été inscrit sur le monument aux morts, or, sur son acte de décès figure la mention « Mort pour la France » qui fait donc que sa mémoire doit être honorée au niveau du monument aux morts pour 14-18, il est simplement mort quelques années plus tard, mais des suites de ses blessures de guerre.

Ensuite, pour le marché de Noël, je vous disais tout à l'heure, une très belle réunion, avec les associations, donc nous sommes allés dans la même démarche que pour le programme des commémorations du centenaire, à savoir, que je souhaite que ce soit des manifestations pour la population. Donc les commémorations du centenaire ont été faites en partenariat avec le tissu associatif, les écoles et avec notamment les anciens combattants qui sont au premier chef concernés bien évidemment ou les collectionneurs et les structures culturelles de la ville. Pour le marché de Noël, il en est de même et nous avons au cours de cette réunion écouté la demande du monde associatif qui était de revenir à un marché de Noël de deux jours, puisque l'année dernière, le marché de Noël ne s'était fait que sur une seule journée, ce qui ne convenait pas aux associations, donc nous les avons donc écoutées, et le marché de Noël se tiendra donc les 6 et 7 décembre. Idem sur le programme qui a été défini avec les associations et ce sont les associations qui ont choisi le jour de la descente du père Noël et les différentes activités que nous proposons afin qu'elles ne viennent pas concurrencer leur activité au niveau du marché de Noël. Nous les avons également écoutées, mais là aussi c'est un très bel exemple du dynamisme. Donc cette année, le marché de Noël aura lieu à la fois sur la place et dans la salle des fêtes, tout ça travaillé en parfaite, en parfaite collaboration avec la population et avec les associations.

M. LE MAIRE : Voilà ce que je pouvais vous dire. Je vous propose donc, d'aborder l'ordre du jour maintenant, à commencer par la délégation :

I – ADMINISTRATION GENERALE dont je suis le rapporteur et la première délibération qui vous est proposée consiste en :

I.1 - Modification statutaire pour la Communauté d'Agglomération du Douaisis au niveau de la compétence « véhicule électrique ».

M. LE MAIRE : Donc je précise que ce n'est pas le débat de fond sur les véhicules électriques et l'opportunité d'aller sur ce champ. Le débat de fond aura lieu à la CAD, ici nous ne délibérons que sur un transfert de compétence. En commission, certains ont souhaité s'exprimer et ils en ont tout à fait le droit sur l'opportunité ou pas de développer les véhicules électriques. Aujourd'hui la délibération n'est pas une délibération pour ou contre les véhicules électriques, c'est une délibération sur un transfert de compétence. Alors, la note de synthèse vous rappelle donc, le programme du véhicule du futur qui est porté par l'ADEME et qui est complété par une stratégie de la Région Nord/Pas-de-Calais de développement du véhicule électrique avec notamment un appel à projets de déploiement de bornes de recharge sur le domaine public.
On vous rappelle la loi du 12 juillet 2004 qui a dévolu aux communes la compétence de créer, entretenir et exploiter les infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides.
Donc, on vous rappelle que cette compétence est transférable aux établissements publics de coopération intercommunale, ce qu'est la CAD et qui est compétente en matière de soutien aux actions de maîtrise et de demande d'énergie.
Donc, la commune a un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'EPCI adoptant l'extension de sa compétence pour se prononcer sur le transfert.
Ça c'est ce que vous explique la note de synthèse, donc la délibération vous propose d'adopter ce principe, de transférer la compétence relative à la création, l'entretien, l'exploitation des infrastructures de charge pour les véhicules hybrides au profit de la Communauté d'Agglomération du Douaisis. Comme la ville de SIN LE NOBLE est membre de la CAD, toutes les communes ont à se prononcer, c'est ce que l'on vous demande aujourd'hui.
En pièces jointes, on vous a mis le courrier du Président POIRET de la CAD donc qui est daté du 03 octobre 2014 et que nous avons reçu le 13 octobre. On vous a mis le registre des délibérations du conseil communautaire du 26 septembre 2014 qui adoptait donc ce principe et ont même été dans le détail de vous mettre l'accusé de réception et, je vous précise donc que la commission n° 1 qui s'est réunie a formulé un avis favorable à l'unanimité.

Y-a-t-il des questions ou des remarques sur cette délibération proposant transfert de compétences ?
Comme il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette première délibération.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?
Des personnes qui s'abstiennent ?
Donc la première délibération est adoptée à l'unanimité et la compétence est donc transférée à la CAD.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Le point 2 de l'ordre du jour est relatif à la : commission communale d'accessibilité aux personnes âgées, personnes handicapées, excusez-moi, c'est une journée un peu compliquée, c'est parce qu'on parle des personnes âgées dedans, il s'agit donc des personnes handicapées que l'on appelle CCAPH.

I.2 – Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (modification de la composition)

M. LE MAIRE : La note de synthèse rappelle les dispositions de l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que dans les communes de 5 000 habitants et plus, ce qui est notre cas, il est créé une commission communale pour l'accessibilité et que cette commission doit être composée de représentants de la commune, d'associations et d'organismes représentants les personnes handicapées, pour tous les types de handicap, alors on vous dit : physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique et d'associations ou d'organismes représentant les personnes âgées, ainsi que des représentants des acteurs économiques ou des représentants d'autres usagers de la ville.
Alors une délibération avait été prise par le conseil municipal en date du 06, du 14 novembre 2008, il y a une erreur dans la note de synthèse, la délibération qui suit est bien du 14 novembre 2008. Le 06 novembre, c'était la date de la convocation.
Donc, il y avait eu, une délibération du conseil municipal pour créer une telle commission et le conseil municipal avait procédé à la désignation de ses membres. Alors ce qui pose deux petits soucis, c'est que comme les membres, je pense qu'on vous affiche la délibération du 14 novembre 2008, les membres étant désignés nominativement, il nous faut donc reprendre une délibération et surtout, il faut qu'on travaille sur la composition de cette commission puisqu'il n'y a pas, par exemple de représentants des associations d'organismes de personnes âgées ou, des représentants des acteurs économiques sur le territoire où, des usagers de la voie publique. Donc, c'est pour ça qu'on vous propose de reprendre cette délibération aujourd'hui et dans cette délibération, on va vous proposer d'élargir les collèges des représentants de la CCAPH. Donc en augmentant le nombre de représentants dans les collèges en créant un nouveau collège des associations, des personnes âgées, des acteurs économiques, des usagers de la voie publique.
Donc, on vous propose d'une part d'abroger la délibération précédente qui était en date du 14 novembre 2008, c'est l'article 1 de la délibération. On vous propose ensuite de décider qui siègera au sein de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées. Des représentants du conseil municipal, donc au nombre de six, des représentants des personnes handicapées pour tous les types de handicap au nombre de cinq et des représentants des associations ou d'organismes de personnes âgées, des acteurs économiques sur les territoires et des usagers de la voie publique pour cinq personnes.
Donc on vous rappelle que la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées est présidée par le maire qui en arrête sa composition. Et on précise qu'il y aura, bien évidemment, une recherche de parité entre les représentants. Alors on peut rappeler, également, les missions de cette commission, c'est intéressant. Donc :

- dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- d'établir un rapport annuel présenté en conseil municipal,
- de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- de tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées,
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Je pense qu'il est très important de créer cette commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées sous la forme qu'il vous est proposé, compte tenu des enjeux très importants qui sont ceux de

la ville de SIN LE NOBLE en matière d'accessibilité aux personnes handicapées, on sait qu'on en a déjà discuté à plusieurs reprises mais, il y a des millions d'euros à investir pour permettre de mettre en accessibilité l'ensemble des bâtiments communaux et je reçois régulièrement dans le cadre des permanences, des personnes en situation de handicap. J'en ai reçu une personne qui avait une déficience visuelle, qui me disait que circuler à SIN LE NOBLE, était impossible pour elle et on sait très bien que ça renvoie, à d'autres choses. On sait qu'on a des problèmes avec des poubelles qui restent sur le trottoir et c'est gênant ne serait-ce que pour des personnes âgées, avec une canne, je ne parle même pas avec un déambulateur ou un fauteuil. Bon, nous savons que nous avons un très très gros retard au niveau de la ville de SIN LE NOBLE, que rien n'a été fait en matière d'accessibilité de la ville et qu'en plus le cadre législatif évolue et qu'il va donc falloir que nous travaillions sur ce sujet, et que la meilleure façon de gérer ce dossier, c'est de le faire avec les personnes qui vivent ces difficultés au quotidien.
Donc, c'est pour ça que je vous demande d'adopter cette délibération sur la modification de la composition de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées et pour laquelle je travaillerai, comme d'habitude en parfaite transparence, en vous rendant régulièrement compte et en associant les commissions qui peuvent être intéressées aux débats, aux travaux de cette commission communale.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?
Qui s'abstient ?

Oui Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : on ne connait pas les représentants élus, pour l'instant, du conseil municipal ? On aura ça la fois prochaine.

M. LE MAIRE : Oui parce que c'est une désignation par le maire, donc aujourd'hui, on a arrêté le principe et, justement, je veux prendre le temps de réfléchir, à qui sont les meilleurs représentants des élus en fonction des différentes compétences qui seront utiles alors, je peux penser, par exemple à Jean-Claude DESMENEZ qui a en charge la sécurité et la sécurité routière, on peut penser à Jean-Paul HOURNON qui a en charge les travaux, à Johanne MASCLET qui a en charge les écoles, à la limite, on peut penser quasiment tout le monde. Je veux vraiment choisir le mieux possible les membres qui auront à travailler dans cette commission parce qu'ils auront un très très gros travail. Mais, comme d'habitude, je vous donnerai le résultat de cette désignation en préambule du prochain conseil municipal, ou je pourrai même, une fois que ça aura été désigné.

D'autres questions ou remarques ?
Comme il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette délibération.

Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas la voter ?
Des personnes qui souhaitent s'abstenir ?

Donc, la délibération relative à la commission d'accessibilité est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Nous passons donc à la délégation suivante qui est la délégation des affaires financières.

II – AFFAIRES FINANCIERES

Dont je suis également le rapporteur, et une première délibération qui est relative à la fixation des droits de place pour le marché hebdomadaire

II.3 – Marché hebdomadaire d'approvisionnement fixation des droits de place

M. LE MAIRE : Alors, la note de synthèse vous rappelle, mais en est-il besoin que SIN LE NOBLE a un marché hebdomadaire le vendredi matin au niveau du parking Jacquard et il y accueille une centaine de

commerçants ce qui fait du marché de SIN LE NOBLE, l'un des plus beaux, si ce n'est le plus beau du douaisis. On vous rappelle également que toute occupation du domaine public doit se faire en contre partie d'une redevance payable d'avance et, on vous rappelle que l'article L 2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que, les droits de place qui sont perçus dans les halles, les foires, les marchés d'après des tarifs dûment établis constituent des recettes fiscales et, comme ce sont des recettes fiscales, elles ne relèvent donc pas des compétences qui ont été déléguées par le conseil municipal au maire, mais elles relèvent du conseil municipal. Donc, c'est pourquoi on vous propose aujourd'hui d'adopter ces tarifs pour l'année en vous rappelant les tarifs qui ont été votés précédemment et qui s'élèvent à 0.68 € le mètre linéaire, 6.38 € le mètre linéaire en abonnement trimestriel, 25.10 € le mètre linéaire en forfait annuel et 80.60 € le crédit de 100 heures de consommation sur bornes électriques.
On vous rappelle également que toute modification tarifaire implique la consultation préalable des organisations professionnelles concernées.
Comme nous n'avons pas de commission marché, nous vous proposons donc simplement de reconduire les tarifs tels qu'ils existaient, il nous faut prendre une délibération pour pouvoir les appliquer et, donc de reprendre pour les tarifs, les tarifs qui ont été votés précédemment et que,… dont je vous ai fait lecture et on pourra simplement préciser qu'on travaille à la constitution d'une commission des marchés qui permettra la représentation des commerçants, des organisations syndicales qui nous permettront, si à l'avenir nous souhaitons faire évoluer les droits de place, travailler avec eux, cette modification.
Donc, y-a-t-il des questions, des remarques sur cette proposition de vote des tarifs et notamment de les reconduire tels qu'ils sont ?
Pas de question ?
Donc je mets aux voix cette proposition.
Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter cette délibération ?
Des personnes qui s'abstiennent ?

Donc la fixation des droits de place, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération suivante qui consiste, là aussi une délibération classique de début de mandat, qui est l'allocation d'une indemnité de conseil au Trésorier Municipal. Pour des missions de conseil, d'assistance du Trésorier Municipal ou du Comptable public.

II.4 – Allocation d'une indemnité de conseil au Trésorier Municipal
Alors dans la note de synthèse, on vous rappelle qu'en plus des prestations obligatoires, qui sont à la charge de cette personne comme comptable principal de la commune, le trésorier municipal peut fournir à la commune des prestations de conseil et d'assistance dans divers domaines, notamment en matière budgétaire, économique, financière, comptable. Alors, notamment pour l'établissement des documents budgétaires, la gestion financière, l'analyse budgétaire financière, la trésorerie, la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières mais peut également apporter son conseil en matière de recettes, des études juridiques, des études de réglementation, d'élaboration de documents contractuels, le suivi des contrats, le suivi d'encaissement des recettes ou la mise en recouvrement, des conseils sur la recette en général. Alors on vous a listé dotations, subventions, impôts et taxes, politique tarifaire, l'aide à la gestion de trésorerie, la mise en place du développement des régies de recettes, et un développement du recours aux moyens automatisés d'encaissements.
Alors ces prestations étant facultatives, elles donnent droit à une indemnité de conseil au comptable qui est acquise, pour l'ensemble pour toute la durée du mandat du conseil municipal. Ce qui implique donc l'obligation de reprendre une nouvelle délibération dans deux cas, soit quand il y a un changement de comptable, soit quand il y a l'élection d'un nouveau conseil municipal. Donc, c'est le cas cette année, puisque nous avons un nouveau conseil municipal.
Donc, on vous a mis en note de synthèse les modalités de calcul de cette indemnité de conseil avec une assiette qui est calculée par application du tarif à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections d'investissement et fonctionnement. Donc, vous voyez, c'est 3 pour mille sur les 7 622 premiers euros et puis, c'est dégressif pour arriver à 0.10 pour mille sur toutes les sommes qui excèdent 609 796.07 euros.

Nous vous proposons d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an en vigueur à Madame Sylvie DEREUME, receveur de la collectivité pour les prestations de conseil qu'elle assure depuis sa prise de fonction, de préciser que cette indemnité est calculée chaque année selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et que cette indemnité peut être mensualisée sur la base du douzième de l'année précédente avec une régularisation dès que nous connaissons les nouveaux montants et on vous précise, que cette indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du conseil municipal et qu'elle doit faire l'objet d'une nouvelle délibération lors du changement du titulaire du poste ou de l'élection d'un conseil municipal. On vous a mis en pièces jointes, le courrier de Madame Sylvie DEREUME qui est donc notre comptable et nous vous avons mis également, dans le cadre de la transparence la plus totale, l'état liquidatif et l'indemnité de calcul pour 2014. Donc, le calcul pour 2014 fait un taux d'indemnités à 2 424,34 euros.
Et, enfin pour être tout à fait exhaustif, vous signaler que cette délibération a été soumis pour avis à la commission numéro une, laquelle commission a donné un avis favorable à cette personne et une personne s'est abstenue, c'était Monsieur CAMPISANO.
Voilà, donc juste préciser avant, sans doute de passer la parole à Vincent CAMPISANO, s'il souhaite s'exprimer, que ce que la commission numéro une a souligné et c'est ce que je pense, c'est que ce sont des conseils de qualité à très faible coût, surtout pour une commune qui, d'une part, a besoin de beaucoup de conseils et, d'autre part, n'a pas beaucoup d'argent à donner pour des conseils, donc je pense que c'est une bonne opportunité et, que d'ailleurs, cette délibération avait été prise à l'unanimité lors du précédent mandat, si je ne me trompe pas.

Y-a-t-il des questions, des remarques à formuler ?

M. CAMPISANO : Alors, par les temps qui courent et quand on a un travail comme celui du receveur, avec les fonctions qui sont les siennes, donc on calcule sur la moyenne des encaissements faits au niveau de la ville, de tout ce qui est impôt. Et, sur cette base là, ce sont les trois dernières années, on fait une moyenne et sur cette moyenne, donc on calcule la somme à attribuer pour les conseils. Si j'ai bien compris, c'est ça. Donc là, on parle de 2 424 euros en supplément du salaire que Madame le Trésorier Public, le receveur de SIN LE NOBLE, va recevoir et pour une durée de six ans. On ne tient pas compte des nouvelles recettes qui vont avoir lieu avec Bils Deroo, avec GIFI, on ne tient pas compte des nouvelles recettes qui vont avoir lieu durant les six ans, de la zone du Raquet, et donc cette moyenne va augmenter et cette moyenne va faire en sorte que de 2 400 euros par an on va donner certainement 3 000 euros ou plus au receveur. Moi, je sais que quand j'ai un PV, le receveur se fait un malin plaisir de,… si c'est pas le receveur, c'est quelqu'un d'autre mais en me disant vous devez payer telle somme dans un délai de …
Moi, au niveau du conseil…le conseil que doit faire le trésorier public, c'est son travail de fonctionnaire, son travail à faire. Alors, la récompenser parce qu'elle nous donne des conseils, alors qu'on a un service juridique maintenant, donc, ça me semble un peu « indécent » à ce niveau-là par les temps qui courent et par les temps de crise qu'il y a actuellement, je ne pense pas qu'il faille donner 2 424 euros à quelqu'un qui a un emploi sûre, fixe, à vie. Donc je ne vais pas voter contre parce que, donc vous faites bien de rappeler qu'on l'avait voté avant, mais, je rappelle à chaque fois que vous dites ça qu'il y a là une solidarité de groupe, donc dans une majorité comme la vôtre, donc personne n'intervient contre vous Monsieur le Maire, donc pareil à l'époque de Monsieur ENTEM, personne n'intervenait, c'était le vote de groupe. Mais, en interne, on peut aussi dire ce que l'on pense, et dire si c'est bien ou c'est pas bien dans notre fort intérieur. C'est mon cas, et au nom de mon groupe, donc de la liste « Sincère avec Vous », nous n'allons pas voter pour, nous n'allons pas voter contre non plus, on va s'abstenir simplement.

Merci Vincent.

M. Le Maire : Madame BRIDOUX, vous vouliez prendre la parole, j'ai vu.

Mme BRIDOUX : Vous avez deviné ?

M. Le Maire : Oui, je l'ai senti.

Mme BRIDOUX : C'est véritablement un combat d'arrière garde, parce que ça a toujours existé cette indemnité au receveur, on peut être pour, on peut être contre, après, on peu faire de la démagogie. Y a très très peu de villes qui ne votent pas cette indemnité. Ça vient du temps, du temps où c'était une fonction qui s'apparentait aux fonctions libérales plus qu'aux fonctions de fonctionnaires justement et, c'est un petit reste de ce qui existait auparavant donc, on a toujours eu cette délibération à voter, elle a toujours été votée et, je vous dis très très peu de villes ne la vote pas alors, si on ne la votait pas majoritairement, ça ne veut pas dire qu'elle ne ferait pas son travail, bien au contraire, mais franchement, c'est « Combat d'arrière garde ».

M. le Maire : Merci

M. CAMPISANO : Je précise que Madame BRIDOUX était de gauche avant

M. le Maire : Quelques précisions que je souhaite apporter. Alors, effectivement, je pense qu'on ne va pas bagarrer des heures dessus. Il y a des choses, à mon avis, plus importantes pour les sinois. Malgré tout, quelques précisions pour, corriger quelques imprécisions. Moi, je ne pense pas que cette indemnité va augmenter, puisqu'en fait cette indemnité est calculée sur les montants des budgets. Or, nous sommes aujourd'hui, sur des budgets très élevés, puisque nous sommes sur des budgets d'investissement en matière de rénovation urbaine. Donc, dans les années,… lorsque nous sortirons de la rénovation urbaine, normalement, nos budgets vont quand même subir une forte baisse. Donc, je rappelle, que cette année, de mémoire, je pense qu'on a un budget d'investissement qui est à presque 16 millions d'euros parce qu'on est sur le groupe scolaire. Donc une fois que le groupe scolaire est bâti, on aura,… déjà on va déjà bien avoir du mal à financer ces projets, donc derrière, on fera le calcul de la rénovation urbaine, la voilure sera mécaniquement réduite donc deux précisions dans ce propos :

1) ce ne sont pas sur les recettes fiscales, c'est sur le budget et donc comme nous sommes aujourd'hui sur des budgets très élevés, étant donné le contexte de rénovation urbaine, normalement, ça ne devrait que baisser. Ceci dit, j'aimerais que ce soit en hausse ce qui voudrait dire qu'on a des gros budgets, donc moi je serais très content si on augmentait dans les années qui viennent, l'indemnité du contrôleur parce que ça voudrait dire que nos budgets sont en hausse, ce qui, à mon avis n'est pas dans l'air du temps. Donc, ça c'est la première précision que je voulais apporter.

2) Après c'est une précision, parce qu'avec Vincent, on aime bien se taquiner, c'est que la parole est entièrement libre au sein de mon groupe et, que ceux qui ne sont pas d'accord de voter, on bien le droit de ne pas le voter. Voilà, c'est aussi clair que ça. Donc, on a du dialogue avant, pendant, après. Donc, je tiens à rassurer, l'un n'est pas l'autre. Et, avant c'était avant, on se le dit souvent les yeux dans les yeux, donc, aujourd'hui, c'est sans doute une nouvelle façon de fonctionner, mais ici personne n'a eu le couteau sous la gorge pour voter ce que je dis, et le maire, il est un maire, ce n'est pas un monarque tyrannique. Donc, il n'y a pas de tyran, c'est un maire très démocratique avec les associations, avec son opposition et avec sa majorité. Voilà.

Alors, après, pour le reste, comme Madame BRIDOUX le dit, combat d'arrière garde ou pas, chacun a son opinion. En tout cas effectivement bagarrer pour 2 424 euros pour quelque chose qui existe depuis très longtemps et j'ajoute, parce que je commençais mon propos tout à l'heure en parlant de l'économie que l'on faisait sur la retranscription de ces conseils municipaux, là, il y a 10 000 euros à gagner. Voilà, y-a plein de choses sur lesquelles on essaie de gagner cinq mille euros, dix mille euros.

Au jour d'aujourd'hui, vous le savez bien puisqu'il y a eu beaucoup d'études de faites, et on le sait sur la rénovation urbaine, il y a des experts qui nous accompagnent et jamais c'est 2 424 euros pour un an de conseils. Y-a des conseils,.. on a eu l'occasion, ici, de discuter de conseils juridiques qui étaient à 300, ou 400 euros de l'heure, donc là, c'est quand même pas cher payé de l'heure et dans le contexte très tendu, on a quand même un rapport de trente-quatre pages de la Chambre Régionale des Comptes. A corriger, je me dis que ça peut être bien d'avoir le contrôleur, le comptable public qui nous conseille. Je faisais une réunion, la dernière fois avec Madame DEREUME qui me disait : « *mais écoutez, dès que j'ai un peu de temps libre, je regarde s'il n'y a pas possibilité de chercher un peu de DGF en plus (de Dotation Globale de Fonctionnement) parce que peut-être en jouant sur un levier ou deux, on pourrait aller gagner un peu de….)*

M. le Maire : donc tu vois, c'est ça le conseil je sais qu'au niveau de la Direction Financière, c'est une relation quasi quotidienne parce que, oui on a besoin de conseils et puis parfois, on a aussi besoin de,… que nos paiements passent parce qu'on a besoin de payer quelqu'un en urgence plutôt que,… Donc ça c'est des conseils, ce sont des régies également. Moi, j'ai travaillé avec Madame DEREUME et vous savez que dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes y a des anomalies qui ont été relevées sur la gestion des régies. Bien là, c'est aussi quelqu'un qui peut nous amener son conseil sur la tenue des régies, donc, dans le contexte qui est celui de SIN LE NOBLE, on a besoin de beaucoup de conseils mais, malheureusement, on n'a pas beaucoup d'argent pour payer ces conseils. Alors, après effectivement, on peut aussi, ne plus rien payer, et puis… mais bon,… Mais il faut savoir, c'est exactement le même débat pour moi que pour le Directeur de Cabinet, il faut savoir investir un euro pour en gagner deux, mais là, on vous demande d'investir 2 424 euros et c'est vrai que c'est une délibération qui en général ne fait …..
Alors, après c'est une question de principe, tout le monde peut avoir raison autour de cette table, il y a une position de principe, il y a une position de pragmatisme de personnes qui sont encrées dans la réalité, dans le quotidien. Nous sommes, moi je propose d'adopter cette délibération et d'allouer une indemnité de conseil. Maintenant tous ceux qui sont autour de la table sont libres de leur vote, qu'ils sont dans l'opposition ou dans la majorité.

D'autres questions ou remarques ?

Donc, je vous propose de mettre aux voix cette délibération.
Qui souhaite voter contre ?
Qui vote pour ?
Qui s'abstient ? (rires…)

Donc la délibération est adoptée à l'unanimité moins une abstention de Monsieur Vincent CAMPISANO qui verra l'accueil qui lui sera fait, quand il ira payer son PV la prochaine fois. (rires…) ou, quand il demandera un délai de paiement pour les impôts (rires…)

ADOPTE A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION (M. CAMPISANO)

M. LE MAIRE : Donc nous pouvons passer à la délibération suivante qui est, toujours au niveau des affaires financières, une délibération relative à une garantie d'emprunt à la société NOREVIE pour deux projets de constructions qui sont déjà réalisés.

II.5 – Garantie d'emprunt SA HLM NOREVIE – « Le Presbytère » et « Le Raquet »
M. le Maire : Dans la note de synthèse, on vous explique que cette décision avait déjà été prise par le conseil municipal lors de sa réunion du 25 septembre 2012 et le conseil municipal avait pris une délibération octroyant à la société NOREVIE des garanties d'emprunt pour des constructions sur deux sites différents, le lot RF du Raquet et le site de l'ancien Presbytère. Donc, on peut vous donner le détail, il y a donc pour le Raquet le,… c'était un PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) qui était scindé en deux parties (une construction pour 390 000 € et une partie acquisitions foncières pour 200 000 €) avec un taux d'intérêt actuariel annuel de 2.05 % et un taux annuel de progressivité de 0.50 % qui était visé.

Pour le Presbytère, c'était un PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) lui-même scindé également en deux parties, une partie démolition pour 1 500 000 € et une partie acquisition foncière pour 820 000 €. Donc, cette fois ci était visé un taux d'intérêt actuariel annuel de 2.85 % et un taux de progressivité de 0.50 %. Alors nous avons donc, puisque c'était une délibération du 25 septembre 2012, et nous avons reçu, il y a quelques semaines, un courriel de la société NOREVIE de septembre 2014, qui nous faisait part de l'irrecevabilité de la garantie qui avait été octroyée par l'assemblée délibérante et donc, elle nous demandait de proposer une modification des taux en vigueur et elle nous précisait que le précédent acte du 25 septembre 2012 n'était pas certifié exécutoire. Alors, une petite précision, donc effectivement, dans la délibération lorsque NOREVIE a présenté la délibération, il y avait un problème dans les taux et, il y avait aussi un autre problème puisque la délibération du 25 septembre 2012 n'est pas certifiée exécutoire.

Donc, on a déjà, aussi là, parlé des soucis juridiques de la ville, « j'espère par le passé », mais soyons honnête, je pense que nous ne sommes pas encore tout à fait à l'abri parce qu'il y a un gros gros travail à mener au niveau de la sécurisation juridique. Mais c'est un exemple parmi d'autres puisque la délibération n'est pas certifiée exécutoire. Alors pour l'information, puisque nous sommes en début de mandat et puis pour,… tout le monde ne sait peut être pas comment une délibération est rendue exécutoire et puis pour la population qui nous fait l'honneur d'assister à nos travaux,… Donc il y a deux formalités pour qu'une délibération soit rendue exécutoire, il faut un tampon,… il faut un tampon de la Sous-Préfecture, donc cette condition avait été remplie, mais il faut également, que soit la délibération ait été, ait fait l'objet d'un affichage ou, qu'elle ait été publiée au registre des délibérations et ça, il n'est pas fait mention de cet affichage ou de cette publication au registre des délibérations, ce qui rend donc, non exécutoire, la précédente délibération.

M. LE MAIRE : Donc, on vous propose aujourd'hui, d'une part d'abroger cette délibération du 25 septembre 2012, donc pour, notamment pour le changement de circonstance de faits qui sont les taux d'intérêts qui n'étaient pas ceux,…et ensuite de nous prononcer sur la garantie d'emprunt qui était précédemment octroyée mais qui se doit donc d'être actualisée.
Donc en pièces jointes, dans votre dossier de conseil municipal, nous avons mis la délibération du conseil municipal du 25 septembre 2012 ainsi que le courriel de l'entreprise, de la société NOREVIE.
Je vous informe que, également la commission qui a travaillé sur cette question, s'est prononcée, à l'unanimité sur le principe de cette délibération. Malgré tout, je souhaite apporter un éclairage sur cette question des garanties d'emprunt, je pense que nous prendrons une délibération de principe lors du prochain conseil municipal. Mais la position, tout au moins du groupe majoritaire, mais nous en discuterons en commission, et nous verrons si on nous fait changer d'avis, ce serait de ne plus octroyer de garanties d'emprunt, de ne plus accorder de nouvelles garanties, alors pour plusieurs raisons.
La première raison est que ces garanties que l'on accorde aux bailleurs, leur permettent de réaliser une économie, puisqu'il y a une …. « Comment ? » Comme il y a une garantie communale, eux font une économie, par contre ces garanties sont expertisées par les banques au moment des prêts à accorder à la ville de SIN LE NOBLE et le risque est donc plus élevé pour les prêteurs ce qui a été le cas très souvent ces derniers temps, il y a donc un refus des banques de prêter, ou, si elles prêtent, elles prêtent avec une prime de risque. Donc j'ai demandé qu'on me donne le montant des garanties, donc actuellement la ville de SIN LE NOBLE, sans ces garanties NOREVIE, sur lesquelles nous avons à nous prononcer aujourd'hui, la ville de SIN LE NOBLE a en garantie, 18 742 628 € voilà, ce qui veut dire que si une des sociétés, on peut toujours dire que ça n'est pas possible, mais il y a des états qui sont en faillite, il y a des banques qui ont été en faillite aux Etats-Unis, donc peut-être un jour qu'une société de logement pourrait l'être également donc, ça veut dire que la ville s'engage à suppléer l'emprunteur en cas de défaillance. Bon, je vous rappelle le chiffre pour votre information, c'est un chiffre que j'ai demandé à la direction financière cet après-midi 18 742 000 € d'emprunts que la ville a garantis. C'est dans nos documents financiers.

Je vous propose donc, aujourd'hui, de voter exceptionnellement ces garanties parce qu'il est tout à fait normal d'honorer la parole qui avait été donnée par la ville par délibération du 25 septembre 2012 et, je propose que,… enfin nous avons déjà de façon informelle discuté de cela au niveau de la commission numéro une, où s'était dégagé un consensus, Des membres de la majorité étaient d'accord mais les membres de l'opposition présents étaient eux aussi assez d'accord. Du point de vue de la,… du risque et de la gestion financière de la collectivité qui a beaucoup de mal, elle, à se faire financer ses emprunts et ses investissements et ensuite, également sur la volonté d'une pause, de ne pas favoriser pendant quelques temps le développement de logement social et d'aller sur une pause en attendant de voir un peu la fin de la rénovation urbaine et également de voir l'avenir de « l'éco quartier du Raquet » et de voir ensuite, de laisser à la ville, le temps, je l'espère de se refaire une santé financière, qui au jour d'aujourd'hui, est plus que précaire.

Et donc, d'adopter cette délibération qui consiste, je le rappelle en l'abrogation de la délibération 433/2012 adoptée par le conseil municipal en séance du 25 septembre 2012 et d'accorder la garantie communale à hauteur de 50 % aux emprunts prévus ci-dessous. Donc, un prêt PLAI sur constructions, acquisitions foncières pour Le Raquet (5 logements, constructions, acquisitions : 390 000 € de PLAI et 200 000 € pour l'acquisition foncière).

Donc, je vous passe la lecture des taux, c'est très technique et ensuite, la même chose pour le Prêt Locatif à Usage Social, démolition et acquisition foncière au niveau du presbytère, cette fois-ci pour la démolition du presbytère et la construction de 25 logements collectifs, 1 500 000 € pour la démolition et 820 000 € de prêt PLUS pour l'acquisition foncière.

Donc, je vous lis quand-même l'article 3 : l'article 3 précise que, dans le cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive en renonçant au bénéfice de discussion et sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Voilà, on ne peut même pas dire qu'on n'a pas les ressources, on est obligé de payer et donc, on s'engage pendant toute la durée du prêt et libérer en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunteur. Voilà, mais c'était une délibération qui avait déjà été prise, on ne l'a… enfin la parole de la ville de SIN LE NOBLE doit être respectée. Le bailleur NOREVIE avait cette parole de la ville, il a engagé ses programmes donc, il est tout à fait normal que nous faisions face à cet engagement.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?
Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Deux petites précisions. La première, c'est que déjà, il fut un temps où nos finances étaient beaucoup plus importantes et nous garantissions à 100 % les constructions. Il y a eu le gros chantier des épis, parce que ça remonte, les 18 millions dont vous parlez, remontent là, peut-être que certains emprunts sont terminés mais, il y a eu quand-même pas mal de constructions donc, c'était à 100%. Depuis le mandat précédent et assez vite, nous avons diminué à 50% et encore, pas forcément, puis qu'il y a eu des emprunts, des garanties d'emprunt que nous n'avons pas acceptées. Ça c'est une première chose. La deuxième chose, compte-tenu du fait que, il va y avoir Le Raquet, on a, les élus communautaires, notamment de mon groupe, ont demandé à la CAD de faire une étude pour que la CAD prenne le relais de ces garanties d'emprunt. Alors, j'avais entendu une première, une première réflexion du Président, suite à cette étude où la CAD prendrait dans ce cas-là une assurance, enfin etc.. Disons que la réflexion n'a peut-être pas encore aboutie mais je pense qu'il y a lieu de reparler de cela parce que toutes les communes ayant des difficultés financière, forcément ne vont plus donner de garantie d'emprunt ce qui ne va pas non plus favoriser la résolution du manque de logements dans le douaisis parce que ça c'est une réalité qui n'a pas changé. Donc, si vous voulez, on avait pris en compte les difficultés de la ville, sur certains dossiers, sur certains programmes, et notamment les PLAI puisque les PLAI pour les personnes qui ne savent pas trop à quoi ça correspond, c'est pour les personnes les plus en difficulté et donc avec des loyers très très bon marché et, pour avoir des loyers très très bon marché, il faut que le coût de la construction soit le plus petit possible et si l'on veut que ces loyers très très bon marché correspondent à des choses de qualité, ça nécessite des efforts de tous. Donc, déjà certaines garanties n'ont pas été données, mais c'est surtout la réflexion de l'ensemble des communes de la CAD qui sollicite la communauté d'agglo. pour prendre le relais.

A savoir aussi, que le conseil général avait fortement insisté, en la personne de Charles BEAUCHAMP, puisqu'il était responsable, Vice-Président chargé du Logement précédemment, sur le fait que c'était la seule agglo. qui n'avait pas, qui ne donnait pas de garanties d'emprunt. Bon, écoutez, maintenant vous êtes à la CAD, à vous le travail.

M. Le Maire : Alors, juste quelques précisions, même si je suis à la CAD, Monsieur ENTEM est aussi à la CAD. Donc, il n'est malheureusement pas là aujourd'hui, mais je pense que vous pourrez lui passer l'info, et effectivement collectivement, on peut porter des demandes et des projets, donc je ne suis pas le seul élu communautaire. Donc, Christian ENTEM y est également donc on pourra également l'inviter à faire ce travail.

M. le Maire : Merci de vos remarques pertinentes.
Deux précisions, toujours pour la bonne information, le capital qui était dû à l'origine, c'était 29 589 000 €.
Voilà, la ville avait cautionné pour presque 30 millions d'euros d'emprunts. Nous sommes aujourd'hui, avec les sommes d'aujourd'hui, on va de nouveau avoisiner les 20 millions d'euros et toujours puisque Madame

BRIDOUX expliquait la réduction des coûts, d'après ce que j'en sais ces garanties d'emprunt permettent de baisser de 2% le coût de la construction, je ne sais pas si c'est les chiffres que vous aviez en tant que responsable du logement, mais c'est ce que,… je me suis renseigné sur cette question, c'est à peu près 2% de baisse du coût de la construction, au jour d'aujourd'hui, je vous dis, il y a deux visions, d'une part la ville de SIN LE NOBLE, sa situation tout le monde la connaît et, ensuite de toute façon, c'est parce que nous souhaitons également une pause au niveau de la construction sur SIN LE NOBLE, le temps de voir un peu ce qui va sortir de la rénovation urbaine du quartier concerné, ce qui va sortir de l'éco quartier du Raquet et également une réflexion sur la mixité sociale puisque je vous rappelle que seuls 38 % des sinois paient l'impôt et que,… je rêve qu'il y ait 50 % au moins qui paient l'impôt, ce serait, une vrai mixité sociale pour moi.

D'autres remarques ou questions sur cette problématique, sur cette garantie d'emprunt à accorder à NOREVIE ? Vincent CAMPISANO ?

M. CAMPISANO : une petite remarque que je fais maintenant, au niveau de l'irrecevabilité des effets non exécutoires. NOREVIE s'en tire très bien, puisque les taux d'intérêts qui étaient prévus pour ces emprunts de 2.55 pour PLAI, deviennent à un moins 0.20 donc 0.80 % et pour le PLUS, de 3.35 nous passons à 1.60 %. Donc, grâce à cette irrecevabilité, parce que ce n'est pas rendu exécutoire.

M. le Maire : J'ai toujours du mal à dire grâce à, on va dire à cause. Parce qu'on va quand même pas se réjouir qu'il y a des décisions du conseil municipal qui soient non exécutoires. Donc on peut le noter maintenant, ça mène pas grand-chose, ça fait effectivement dire que NOREVIE fait une bonne affaire, mais, à mon avis, c'est pas juste parce que c'est non exécutoire, c'est parce que les taux d'intérêts ont baissé entretemps. A mon avis, ça n'a rien à voir avec le fait que ce soit,….. Ça aurait pu être l'inverse mais de toute façon, je pense que c'est juste parce qu'ils ont eu leur…… mais ça n'a rien à voir, c'est deux faits parallèles pour moi.

Donc, je vous propose d'adopter cette délibération.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas l'adopter ?
Des personnes qui s'abstiennent ?

Non, donc cette délibération est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. le Maire : A voilà, je vais pouvoir me reposer cinq minutes, nous passons donc à la délégation « sports et équipements sportifs » dont le rapporteur est Patrick ALLARD qui va nous expliquer ce qu'il va vous demander de voter une subvention exceptionnelle

IV - SPORTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

IV.6 – Subvention exceptionnelle à l'association « Aikido SIN LE NOBLE »

M. ALLARD : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous.
Le sportif va ralentir comme ça Monsieur le Maire pourra reprendre son souffle.
Il vous est proposé de voter le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Aïkido de SIN LE NOBLE ».
Dans la note de synthèse, il est rappelé que les associations locales sont des lieux d'évasion, de découverte mais surtout des lieux d'expérimentations démocratiques, citoyennes et sociales.
Dans le cadre de son soutien à la vie associative, la commune de SIN LE NOBLE attribue chaque année des subventions, elle entend ainsi favoriser le fonctionnement et le développement, en toute indépendance, des associations relevant de l'application de la loi du 1er juillet 1901.
Il est à noter que les associations subventionnées doivent utiliser les fonds octroyés, conformément à l'objectif associatif et au projet présenté.
Elles doivent également faciliter les procédures de contrôle financier de la collectivité en transmettant leurs documents administratifs et comptables.

L'association « AIKIDO SIN LE NOBLE » : afin de dispenser une formation optimale auprès de ses adhérents, a sollicité la Commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle au titre de la saison sportive 2014 – 2015.

Cette demande porte sur un montant total de 500 €. La subvention exceptionnelle permettrait à l'association qu'elle ait un tapis de chute et du petit matériel pour la formation des élèves du club, surtout pour les jeunes enfants. Je précise également que la commission n° 2 a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. le Maire : Merci Monsieur ALLARD
Donc, je vous propose d'adopter cette délibération de versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association « AIKIDO SIN LE NOBLE ». On vous a mis, en pièce jointe, la demande de subvention de son président, Monsieur Laurent DAMBRINE.
Monsieur ALLARD, vous a précisé, l'avis favorable de la commission. Précisons notamment, enfin tout de même, que la commission a souhaité qu'on insiste bien sur le volet exceptionnel de la subvention, ce qui a donc une petite conséquence au niveau de la délibération en son article 2.
Donc, l'article 1 qui autorise le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de la saison 2014-2015 de 500 € à l'association « AIKIDO SIN LE NOBLE » et on vous rappelle que dans l'article 2, les dépenses correspondantes sont prélevées sur les crédits inscrits sur le budget de la commune au chapitre 6574. Mais comme il s'agit bien d'une subvention exceptionnelle, on inscrira donc cette dépense au niveau du chapitre 67 qui est celui des subventions exceptionnelles. Voilà.
Alors, avec cette petite modification qui prend acte de la position de la commission, qui a bien voulu insister sur le caractère exceptionnel puisque c'est pour financer des tapis de,… un tapis de chute et du petit matériel pour la formation des élèves du club, je vous propose d'adopter cette délibération, sauf si vous avez des questions ou des remarques à formuler sur cette proposition.

Pas de remarque, pas de question ?
Donc, je vous propose de mettre aux voix cette délibération.
Y-a-t-il des personnes… ?
On va la voter positivement parce que je pense que pour une association, une subvention, on peut voter positivement.

Qui est d'accord pour accorder une subvention exceptionnelle de 500 € ?
Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?

Donc, la délibération est adoptée à l'unanimité, 500 € de subvention exceptionnelle pour l'association « AIKIDO SIN LE NOBLE »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Maire : Donc, toujours au niveau de la vie associative, mais cette fois-ci non sportive, donc au niveau de la délégation « Vie associative, Commerce, Artisanat », donc Madame DELATTRE qui va nous présenter une demande de subvention de démarrage

VI – VIE ASSOCIATIVE – COMMERCE ET ARTISANAT

VI.7 – Versement d'une subvention de démarrage à l'association « Les Zigotos »

Mme DELATTRE : Bonjour,
L'association « Les Zigotos » a été créée le 22 mai 2014 et déclarée en Sous-Préfecture de Douai, le 11 juin 2014. Le but de cette association est de contribuer au développement de la structure multi-accueil, de créer des rencontres et de faciliter les échanges entre les parents. Cette dernière a sollicité la ville par un courrier reçu le 21 août 2014 afin d'obtenir une subvention de démarrage pour les aider à couvrir les frais

d'inscription de Sous-Préfecture, de Préfecture, leurs diverses fournitures d'installation et les frais engendrés pour l'organisation de leur première manifestation.
Il vous est donc proposé d'accorder une subvention de démarrage de 80 €.

M. le Maire : Donc,… Merci Madame DELATTRE pour cette présentation. Donc, là je pense que tout le monde a bien compris ; une nouvelle association créée en mai, déclarée en Sous-Préfecture en juin, qui nous adresse une demande de subvention le 21 août 2014 qui vous est annexée dans votre dossier de conseil municipal, avec un but associatif qui est de contribuer au développement de la structure multi-accueil, c'est des rencontres et des échanges de parents. L'avis favorable de la commission n°2 qui a examiné cette demande de subvention.

Y-a-t-il des remarques ou des questions, Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Bien évidemment on va voter 80 € mais à la commission, j'ai fait remarquer quand-même que 80 € pour une subvention de démarrage c'est vraiment très très faible. Puisque nous n'avions pas eu d'ordre du jour à la commission, on nous a dit que ça va se faire la prochaine fois, j'avais pas regardé combien coûte l'inscription au journal officiel, c'est près de 50 €. Donc, quand ils ont payé leur inscription au journal officiel, envoyé les premiers timbres s'ils ont besoin de réunir des gens, c'est tout, y a plus un sous. Donc c'est vraiment un très faible montant pour une subvention de démarrage.

Donc, à la commission il a eu des « sortes » de propositions qui pourraient faire que les associations pourraient quand même si elles n'ont pas un an d'existence, faire une demande de subvention ordinaire. Bon, c'est une proposition, puisque les commissions ne font que des propositions mais je tenais quand même à dire que 80 € c'est vraiment pas beaucoup, mais je sais aussi, que comme la fois dernière, une subvention avait été votée de 80 €,…..

M. le Maire : Merci de vos propos auxquels on peut souscrire. Effectivement et j'y souscris tellement que je souscris même à la dernière partie puisque lors du dernier conseil municipal une telle subvention de démarrage avait été votée à l'unanimité des 33 membres du conseil municipal sans aucune discussion. Ce qui prouve l'utilité du travail en commission puisque cette remarque n'était pas sortie préalablement lors du dernier conseil municipal qui avait examiné exactement les mêmes choses. Bon, ça c'est la première chose.
Peut-être une explication sur ce montant qui est faible, mais j'ai,… puisque je n'avais pas pu assister puisque j'étais en réunion avec les services de police le jour de la commission n° 2. Je n'ai donc pas pu assister mais, j'ai bien évidemment pris connaissance du compte rendu donc, j'avais vu votre remarque où vous disiez que c'était quasi une aumône ce qui m'a interpellé. J'ai donc regardé les subventions qui sont accordées à d'autres associations qui, elles sont connues, qui elles ont parfois des dizaines, des centaines d'adhérents et, j'ai ainsi noté l'école à l'hôpital : 100 €, l'APACER : 150 €, l'AATDM OM du Nord : 120 €, les médaillés du travail : 150 €, les trésors de vie : 100 €. Donc après ce qu'il y avait au… La première fois que nous avons voté une subvention de démarrage à 80 € c'était justement dans un souci de pertinence, en disant : il y a des associations qui existent, qui sont connues, et qui ont 100 €. Il y en a quelques unes à 100, 120 €. Moi je ne trouvais pas pertinent qu'une association que l'on ne connait pas, qui n'a que quelques membres ait 150 € alors que des associations, je pense à celle des médaillés du travail puisque c'est une association que je connais bien puisque c'est mon père qui la préside, donc je sais que c'est des centaines d'adhérents, 150 €, et on connait plein d'associations, notamment les associations non sportives qui ont des volumes de subventions très faibles. On le reconnait et j'espère qu'on pourra, au cours du mandat, aller vers une montée en puissance sur le financement des associations.
Ce n'est pas une promesse, c'est un souhait, c'est même plus qu'un souhait, c'est un espoir, mais, c'est aussi donc par pertinence de se dire, ben moi je suis président d'une grosse association, je fais plein de choses sur SIN LE NOBLE depuis des années, j'ai des dizaines, des centaines d'adhérents, et j'ai moins qu'une association qu'on ne connaît pas. Donc, et c'est une volonté de dire, on accompagne. Ça règle effectivement les premiers frais administratifs, mais vous l'avez dit, la majeure partie des frais administratifs c'est des frais d'inscription à 50 €, c'est quelques timbres, quelques enveloppes. Malgré tout, à partir du moment où on déclare une association en sous-préfecture, c'est qu'il y a au moins quelques membres qui composent le bureau. Ça veut dire quelques dizaines d'euros. En général, les cotisations les plus faibles sont aux alentours d'une dizaine d'euros, enfin ça tourne,… on a là aussi quelques dizaines

d'euros qui permettent de lancer le fonctionnement et de faire ses preuves. Voilà, donc c'était maintenant, c'était les commissions, je l'ai dit, sont là pour travailler, analyser les délibérations, faire remonter les problématiques, donc moi je l'ai noté, je ne suis pas loin de partager, enfin je le partage même, 80 € c'est peu, mais le problème, c'est que 100 ou 120 € pour des associations connues c'est peu donc il faut faire quand même,… moi c'était la vision que nous avions, maintenant la porte est ouverte nous pouvons en discuter dans les prochaines commissions et établir une règle qui soit, puisqu'après effectivement, on a voté des subventions de démarrage à 80 € et pourquoi du jour au lendemain changer, c'est vrai qu'après, il faut qu'il y ait le principe d'égalité qui soit respecté.

Y-a-t-il d'autres interventions sur cette délibération ?
Donc je vous propose de la mettre aux voix.
Qui souhaite accorder cette subvention de démarrage à l'association « Les Zigotos » pour 80 € ?
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas la voter ?
Qui souhaitent s'abstenir ?
Donc, l'association « Les Zigotos » aura une subvention de démarrage de 80 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc la délégation sur les ressources humaines, dont je suis le rapporteur également.

VII – RESSOURCES HUMAINES

VII.8 – Attribution du régime indemnitaire relatif au grade de psychologue territorial et la création de l'indemnité de risques et de sujétions spéciales des psychologues.

M. le Maire : Donc, on vous explique dans la note de synthèse que c'est une délibération qui vient en en écho d'une délibération que nous avons prise, je crois lors du dernier conseil municipal, sur la création d'un poste de psychologue territorial. Donc, on vous explique dans la note de synthèse que le conseil municipal avait défini le régime indemnitaire en novembre 2005 et 18 janvier 2006 qu'il pouvait octroyer au personnel communal. Donc, ces délibérations ne prenant en compte que les indemnités qui pouvaient être versées aux titulaires d'un grade présent dans la collectivité. Or, il s'avère que nous avons créé lors du dernier conseil municipal un poste de psychologue territorial. Ce grade n'était pas jusqu'à présent, dans la collectivité. Il nous faut donc, aujourd'hui, instaurer le régime indemnitaire afférent à ce grade soit, ici, dans le cas présent, une indemnité de risques et de sujétions spéciales des psychologues.

Donc, on vous explique un montant annuel de référence fixé à 3 450 €, un montant maximal individuel de 150 % du montant de référence soit 5 175 €. Donc, juste une précision, c'est une création purement administrative, puisque la personne était déjà membre des effectifs de la Commune et donc, elle avait déjà son régime indemnitaire, sauf qu'aujourd'hui, elle est passée sur un grade de psychologue territorial et qu'il faut donc mettre le régime indemnitaire qui est équivalent mais qui, d'un point de vue financier et budgétaire, est équivalent au régime indemnitaire dont je ne sais pas, je pense que c'était la filière administration, administrative donc, ça n'a pas de surcoût pour la collectivité. C'est vraiment quelque chose qui est neutre, c'est juste une délibération très administrative.

Y-a-t-il des questions, des remarques ?
Juste préciser qu'on vous,… l'avis favorable de la commission. – Vincent CAMPISANO -

M. CAMPISANO : Donc, j'étais favorable au départ et, après avoir consulté mon groupe, donc, je vais m'abstenir du vote tout simplement.

M. le Maire : tu veux expliquer pourquoi ?

M. CAMPISANO : Parce que, il y a des doutes qui subsistent sur le rôle de la psychologue dans les mois futurs et dans les années futures. Donc, c'est ce qui a été posé comme question, on a relevé cette chose, donc savoir si la psychologue allait être psychologue pendant la durée du mandat ?

M. le Maire : Alors, juste une petite précision avant de répondre. S'il y a des doutes, il y a une commission où l'on pose cette question et un conseil municipal ou on pose cette question avant de dire je vote pas. Ça me semble logique. On l'a dit et tu étais le premier à le dire lors du conseil d'installation, on est là pour dialoguer, travailler en commun donc, je t'avoue que là, c'est rare, puisqu'on s'entend très bien, mais justement, comme on s'entend très bien, je me permets de te le dire, j'avoue ne pas comprendre ta position, alors que tu n'as pas posé la question. Si tu as un doute, nous sommes là pour essayer de le lever. On y arrive parfois, on n'y arrive pas d'autres fois.

M. CAMPISANO : Tu as raison, mais, si on l'avait eu, comme le dit Madame BRIDOUX, le document avant, on aurait pu discuter avant. Nous l'avons sur place au moment précis où j'étais favorable. Donc, après avoir parlé avec le groupe, donc, le groupe est tombé d'accord sur une décision qui était de s'abstenir.

M. le Maire : Enfin ceci dit, ta réponse ne réponds pas à ma question. Est-ce que tu aurais pu,… avant de nous dire que tu s'abstenais, tu aurais pu dire j'ai un doute, est-ce que tu peux essayer de lever le doute, quoi ?

M. CAMPISANO : On peut en discuter,… Mais je veux dire, c'est peut-être pas l'occasion d'en discuter maintenant au sein de la commission.

M. le Maire : Ecoutes, si on ne le fait pas en conseil municipal, je ne sais pas quand on le ferait ?

M. CAMPISANO : Je suis d'accord, je suis d'accord… Donc là, le fait de nommer la personne que je connais bien et que j'aime bien, que j'estime bien, je veux dire, y a pas, c'est pas une question de personne parce qu'elle est dans la salle, donc….

M. le Maire : Je crois que ça va la rassurer !

M. CAMPISANO : Non mais bon, c'est simplement de la même manière, un rôle, un poste, grade a été effectué. La fois dernière, donc sur le poste attribué de psychologue qui n'existait pas à SIN LE NOBLE donc, ça a été fait, le même régime indemnitaire, vu le grade qui a été maintenant acquis lui donne droit à ces attributions de régime indemnitaire supérieur, c'est ce que j'ai compris.

M. le Maire : Tu n'as pas bien compris, mais…

M. CAMPISANO : C'est pas ça : Donc je demande des explications là-dessus et savoir sur,…ce qui change au niveau de sa rémunération.

M. le Maire : J'ai dit que ça ne changeait rien du tout, c'était juste une décision administrative. Alors, on va refaire, même une partie du conseil municipal du 17 septembre, puisque j'ai expliqué que nous avons une salariée qui était donc dans la filière administrative, si je ne me trompe pas, c'est ça. Et, cette salariée a passé un concours. Donc, je pense que ça fait très longtemps que tu es élu, donc tu connais le fonctionnement de la fonction, enfin les modes de la fonction publique. Cette personne passe un concours, donc au bout de deux ans, son concours, si elle n'est pas titularisée, sur un poste pour lequel elle a passé son concours, elle perd le bénéfice de son concours. Or, cette personne, c'était un concours, où elle passait cadre A, nous avons donc décidé, et, si je ne me trompe pas, ça a été voté à l'unanimité, cette délibération, le 17 septembre 2014. Donc, tous les membres ici présents ont voté la création de ce poste. Donc, ça ne coûte rien puisque cette personne est déjà en poste chez nous. Simplement, aujourd'hui, pour qu'elle ne perde pas le bénéfice de son concours, nous créons le poste correspondant à son concours, qui est un poste de psychologue territorial. Aujourd'hui, maintenant cette personne, il faut bien que l'on puisse la rémunérer, donc, peut-être vais-je saisir l'occasion d'un rappel sur comment ça marche la fonction publique. Donc, lorsqu'on est dans la fonction publique, on a un grade et ce grade correspond à une échelle de rémunération qui permet de calculer le traitement indiciaire de l'agent. Jusque là, ça va le grade… ? À la limite, je ne vais pas parler à Vincent, parce que ça fait vingt ans que t'es élu, donc je pense que tu connais ça par cœur. Et, à ce traitement s'ajoute différentes indemnités, alors qui sont fixées par les textes, notamment une indemnité de résidence, y a des primes de droit. Alors, ici,..

Je connaissais pas puisque moi, je ne suis pas issu de la fonction publique, mais depuis le temps que j'ai été nommé maire, parce que j'ai beaucoup d'agents qui disent : Monsieur le Maire, je devrais avoir la NBI, (j'ai eu plusieurs fois, la NBI Nouvelle Bonification Indiciaire), donc tout ça c'est prévu par la loi. Mais, ensuite, un régime indemnitaire. Alors, ce régime indemnitaire, c'est environ une centaine de primes, d'après ce qu'on m'a dit. Je ne suis pas spécialiste, mais j'ai posé la question, c'est environ une centaine de primes différentes et, ces primes sont différentes et, selon le grade et selon également la filière, puisqu'il y a plein de filières différentes. Il y a la filière administrative, la filière sportive, la filière médico-sociale, la filière technique et la filière des psychologues. Voilà, donc,… l'animation, donc effectivement, donc Didier me précise la filière de l'animation. Donc, aujourd'hui cette personne dont tu as voté le poste lors du dernier conseil municipal, il faut qu'on travaille sur son régime indemnitaire. Elle avait un régime indemnitaire qui était le régime indemnitaire de la filière administrative. aujourd'hui, il faut qu'on lui mette le régime indemnitaire de la filière psychologue, voilà. Donc, simplement, elle n'aura plus, comme elle bouge de poste, elle n'aura plus, le régime indemnitaire administratif, de la filière administrative, et elle aura celui de la filière psychologue. C'est ce qui fait que c'est quasi pas de différence, je ne sais même pas s'il y a une différence, parce qu'avec ça, on m'avait dit, qu'il n'y avait pas différence. Donc, aucune différence, simplement, c'est mettre, aujourd'hui, en relation, d'un point de vue administratif, avec ce qui a été voté la dernière fois. Donc, la réponse est très claire, on a, un agent qui passe un concours, qui passe cadre A, on crée le poste correspondant qui nous coûte rien de plus, et aujourd'hui, on met en place, les autorisations du conseil municipal, pour payer cette personne, et la payer au même prix, alors qu'elle est aujourd'hui cadre A, la payer la même rémunération qu'elle avait, parce qu'elle a changé de filière. Donc, voilà. Sincèrement, j'espère avoir répondu à la question, maintenant, on ne va pas faire une suspension de séance pour ….

Veux-tu que tu rencontres ton groupe et que vous discutiez de ça ? Je pense que c'est comme la,… l'indemnité de conseil tout à l'heure, on va pas bagarrer des heures dessus, Voilà, je sais pas si j'ai répondu, si j'ai été assez clair,…

M. CAMPISANO : Tu as bien répondu, comme tu réponds bien à chaque fois, je vais dire, mais ….

M. le Maire : Merci

M. CAMPISANO : Si j'ai droit…

M. le Maire : Non, Fabienne, vous notez bien cette remarque au PV, Merci, (rires)

M. CAMPISANO : Oui, ça c'était, oui,…

M. le Maire : Oui, la méchanceté, elle vient après. Alors, vas-y, j'écoute.

M. CAMPISANO : Bien évidemment, je ne vais pas brosser parce qu'on n'est pas dans le même groupe. Donc, évidemment, mais je vais dire que, si on a le droit de voter Pour, Contre ou s'Abstenir, donc le droit est là et existe. J'ai parlé avec le groupe hier, donc, j'en ai fait part au groupe, j'étais favorable au départ, j'applique aussi l'idée de groupe, le vote du groupe. Le vote du groupe n'était pas celui là, donc il était de s'abstenir, donc je m'abstiens. Mais, j'ai très bien compris, moi.

M. le Maire : Donc, tu fais ce que tu faisais avant en fait ? Tu es solidaire de ton groupe ?

M. CAMPISANO : Bien je vais dire que oui, je n'étais pas très solidaire, à un moment donné dans le groupe, mais ….oui.

M. le Maire : Bon, on ne va pas se bagarrer dessus, mais je te dis tu as le droit de voter, tout le monde a le droit de voter ce qu'il veut. Et moi, j'essaye, quand une délibération semble importante, j'essaye de la défendre et, sincèrement celle là, je trouve qu'il n'y a pas à se bagarrer dessus.

M. CAMPISANO : Je ne vote pas contre. J'entends bien.

M. le Maire : D'autres remarques ? Non ? Donc je vous propose de la mettre aux voix.
Donc y-a-t-il des personnes qui votent contre ?
Alors, qui votent pour ?
Qui s'abstiennent ?

Donc, la délibération sur l'attribution du régime indemnitaire relatif au grade de psychologue territorial est adoptée à l'unanimité moins une voix, celle de Monsieur CAMPISANO qui s'abstient.

ADOPTE.

M. le Maire : Alors, la délibération suivante toujours dans la délégation « Ressources Humaines » qui est une délibération proposant modification du tableau des effectifs et la création d'un poste de technicien principal de première classe.

VII.9 – Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste de Technicien Principal de 1ère classe.

M. le Maire : Donc, on vous explique dans la note de synthèse l'accroissement des dossiers techniques et leur complexité qui nous ont amenés à recruter un directeur des services techniques qui est un agent titulaire de la fonction publique et dont il nous faut aujourd'hui créer,.. modifier le tableau des effectifs pour créer un poste de technicien principal de première classe afin de pouvoir accueillir cet agent qui arrive par voie de mutation au sein des services techniques de la Commune. Donc, nous créons ce poste correspondant au grade de l'agent qui a été recruté. Je regarde l'avis de la commission. La commission a comme sur la délibération précédente émis un avis unanime et favorable. .

Y-a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ? Non, il n'y en a pas, donc, je vous propose de la mettre aux,…. Il y avait une question, Monsieur WOSINSKI ? Pardon….

M. WOSINSKI : Excusez-moi….. C'est un poste qui a été créé quand ? Il est arrivé quand ce titulaire ?

M. le Maire : Il n'est pas arrivé. On crée le…

M. WOSINSKI : Il était déjà là ?

M. le Maire : Comment ?

M. WOSINSKI : Il était déjà là ?

M. le Maire : Ah non, il n'était pas là, c'est un recrutement.

M. WOSINSKI : D'accord,…. Donc,… on n'avait pas déjà…..

M. le Maire : C'est un recrutement et la personne arrive la semaine prochaine.

M. WOSINSKI : On n'avait pas déjà un directeur des services techniques à SIN LE NOBLE ?

M. le Maire : Oui, mais qui n'est pas sur ce poste. C'est pas sûr qu'au tableau des effectifs, le grade de l'agent recruté n'est pas le même.

M. WOSINSKI : D'accord, mais on avait besoin, quand même, d'une nouvelle personne.

M. le Maire : Oui c'est ça.

M. WOSINSKI : Mais il n'y a pas de personne compétente qui pouvait prendre ce poste ? C'est une question.

M. le Maire : Je vais vous répondre comme la dernière fois, si on recrute, …. Ça me gène toujours de parler des compétences en interne parce que c'est stigmatiser les gens.

M. WOSINSKI : On a quand même des compétences à SIN LE NOBLE ? J'espère ? On en a quand même quelques-uns ?

M. le Maire : Je vais refaire le débat, je vais refaire le débat de la Chambre Régionale des Comptes, qui nous expliquait qu'il y avait,… non, non,… La Chambre Régionale des Comptes, c'est quand même un super document sur lequel on peut s'appuyer, c'est une belle base de travail qui nous précise que la masse salariale de la collectivité c'est 66 % du budget alors qu'elle devrait être de 56 % pour les communes de la même strate. Et, que les communes de cette même strate, sont 56 % de la masse salariale mais 9% de cadres A. Or, à SIN LE NOBLE, nous sommes à peu près 1% de cadre A et, il faut préciser que sur ce, un peu plus de 1% de cadres A, il y a des professeurs de l'école de musique et il y avait même, parce que c'était à l'époque…. du contrôle de la Chambre régionale des Comptes qui a été fait donc, en 2013, il y a même eu un départ de cadre A qui était un poste de secrétaire. Voila, donc il y a un besoin. Je vous invite à lire, à relire, parce que je sais que vous l'avez lu, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, dont un des articles est,… lorsque je discute avec des personnes de ce rapport, tout le monde pense que c'est sur les finances fragiles de la ville et pour moi, je pense enfin, je l'ai déjà dit la dernière fois, pour moi la phrase la plus importante, de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, c'est la gestion de la ville est marquée par un sous encadrement manifeste.

Donc, je vous ai expliqué, la dernière fois, que nous avions besoin de courroies de transmission efficaces entre la population - le maire. Donc ça existe, parce que le maire essaie d'aller voir la population régulièrement et que Didier CARREZ, qui est à mes côtés, essaie de faire un gros travail pour tenir les délais que je lui ai fixés, à savoir, présenter au conseil municipal de décembre, tout un volet sur la mise en place de la démocratie participative et locale. Donc, avec des conseils de quartiers, des diagnostics de quartiers, des sondages. Donc, ça c'est une courroie de transmission qui existe très bien. Ensuite, il va y avoir une courroie de transmission entre le maire et son équipe, ses adjoints, parce que le maire reçoit les …, enfin, le plus grand nombre de remarques parce que c'est au maire qu'on les adresse. Il doit les dispatcher en fonction des compétences et des délégations des adjoints. Après, les adjoints doivent les dispatcher sur leurs directeurs de services et ensuite, elles doivent aller sur les agents.

Aujourd'hui, les choses formidables dont je vous faisais part en début de réunion, aujourd'hui, elles se font quasiment du maire et des adjoints vers les agents de base. Ce sont des agents municipaux qui sont venus me voir en disant, nous, on est capable de réparer l'église, et pas pour 140 000 euros. Ce sont des agents de base qui nous ont dit, nous ça nous intéresse d'aller travailler sur le monument aux morts. Et, je peux vous prendre quelques exemples, on avait, je pense que j'en ai parlé à une commission et, j'en ai, je pense parlé dans l'édito du maire, dans le nouveau bulletin municipal, nous avions trois « gloutons ». Des « gloutons », pour ceux qui ne connaissent pas le terme technique, ce sont de gros aspirateurs que l'on voit dans les villes. Le coût de ces gloutons, c'est 15 000 € pièce. Ça fait des années, que ces gloutons étaient en panne. Moi, j'ai demandé à plusieurs reprises, au cadre responsable qu'on les répare. Quelqu'un m'a dit non, ce n'est pas possible de les réparer. Mais, un jour, j'ai un de mes adjoints qui vient me voir et me dit, écoute, il ya un mécano qui est venu et m'a dit moi je suis capable de les réparer. Je crois qu'il les a réparés pour 800 € et, on m'a appris qu'on avait eu de la chance, que ces gloutons étaient programmés pour partir à la benne. Pour une raison diverse et variée, ça n'a pas été le cas. Alors, après on peut aller très loin. Nous, on peut ouvrir, au niveau de la campagne municipale, beaucoup de choses sont passées sur la propreté de la ville, sur l'état des voiries, sur les élagages. Moi, je reçois plein de courriers de la population, avec des photos effarantes sur le manque d'élagage. Donc il y a un gros problème au niveau du cadre de vie, du quotidien, de la vie quotidienne de la population. Nous avons donc besoin de travailler, de muscler l'équipe des services techniques et de nouveau, pour la propreté de la ville, pour les espaces verts, pour le cadre de vie et aussi pour aller chercher, utiliser, optimiser ces ressources humaines qui sont les nôtres en mairie et se dire, ben oui, c'est bien beau de faire des devis, mais il y a des choses que les agents de la ville savent faire et, donc effectivement, il y a beaucoup de compétences dans la ville. Mais après, des compétences, ça

doit se gérer, ça doit se travailler, ça doit se développer, ça doit se former et il y a tout un travail de gestion de ces compétences et, je le dis, j'ai vu quelques agents municipaux dans la salle, nous avons tous les jours d'excellentes surprises, d'excellentes bonnes nouvelles qui nous viennent de ces employés de terrain qui vous disent, moi, j'ai la compétence, moi, j'ai la volonté.

Maintenant, moi, je souhaite un directeur des services techniques qui sache utiliser, optimiser, ces compétences et nous faire économiser beaucoup, beaucoup, beaucoup, d'argent. Ça c'est une première chose et, ensuite, il s'avère que, pour rembobiner le fil de l'histoire, à l'époque, lorsque le précédent directeur des services techniques est parti, pour des raisons d'économie, je pense, c'est une solution en interne qui a été retenue. Donc, ces deux postes,… La personne qui aujourd'hui est directeur des services techniques avait un autre poste qui, si je ne me trompe pas, était aux voiries, donc je pense que c'est ça. Donc, cette personne a fait les deux tâches, direction des services techniques et voirie. Aujourd'hui, je souhaiterais des services techniques qu'ils,…, on va avoir beaucoup, beaucoup, besoin des services techniques dans les mois, dans les années, qui viennent par ce qu'il y a à la fois, c'est comme tout à l'heure, l'indemnité de conseil, il y a énormément de choses à faire, et nous n'avons pas beaucoup de ressources. Nous avons beaucoup de,… donc il faut,… donc nous allons compter sur nos ressources humaines des services techniques, et nous allons également devoir entreprendre. On travaillera, dans les semaines prochaines, avec les commissions, sur l'élaboration du débat d'orientation budgétaire et sur l'établissement du budget pour 2015 et, la donne était claire. C'est qu'il faut qu'on arrive à aller chercher des ressources financières, des économies sur le fonctionnement, des économies de fonctionnement pour réinvestir dans de l'investissement et cet investissement c'est essentiellement des travaux de voirie. Tout le monde, ici, en a conscience, Monsieur ENTEM à ma place l'a répété à plusieurs reprises. SIN LE NOBLE, c'est 58 kilomètres de voirie dont un pourcentage très élevé est en piteux état et nécessite une restauration.

Donc, nous allons avoir des besoins de compétences spécifiques sur la voirie,… sur les travaux de voirie et, je dirais, ça va être le volet dépenses, et nous allons avoir besoin de compétences spécifiques au niveau de l'équipe technique, pour, faire en interne, des choses qui étaient sans doute sous traitées avant et qui nous coûtent beaucoup moins chères. Donc, les services techniques sont en train de…. On est en train de travailler, j'ai peut-être ça qui traine dans un dossier, je peux vous prendre un exemple sur les,… je ne sais pas si j'ai le devis,… mais par exemple, pour l'accrochage des illuminations de Noël, on est passé de 13 000€ à 5 000 €. Voilà. Et ça, ce sont des agents qui nous ont dit, « ben tiens » pourquoi on ne pourrait pas essayer de consulter une autre boîte, où …. Donc ça je,… les exemples me manquent mais… les compétences, elles sont là mais elles ont besoin d'être encadrées. Il y a vraiment au niveau, on sait très bien qu'on n'a pas beaucoup de marge de manœuvre en recettes, on n'aura pas de recette supplémentaire. Sur la partie dépenses, on ne peut pas faire, non plus, beaucoup d'économies, on a un budget qui est très contraint et je ne veux pas baisser des services, je ne veux pas couper des services, donc le… Il va falloir trouver des solutions, et des solutions c'est de faire un maximum de choses en interne.

M. WOSINSKI : Donc, il y avait une très mauvaise gestion des services techniques avant, faut l'admettre ?
Soyons francs.
Personne ne veut en parler, c'est hallucinant.
Bon, moi, on m'avait expliqué qu'on avait besoin d'un directeur des services techniques compétent, faut bien le dire.

M. le Maire : Sincèrement, je ne suis pas là pour stigmatiser l'un ou l'autre, j'ai jugé qu'il fallait donner un coup de booster au niveau des services techniques. Par le passé, il y avait un directeur des services techniques, un responsable voirie. Voilà, maintenant, moi je n'étais pas là, je ne regarde pas dans le rétroviseur, je regarde le cap, il est devant pour que ça aille mieux demain. Donc, peut-être, voilà, je ne suis pas là ici pour faire le procès de l'un ou l'autre, il y a de l'humain derrière, il y a,… c'est de la gestion de personnel, donc, c'est pas mon propos, j'ai souhaité recruter un nouveau directeur des services techniques, qui a une feuille de route, très claire. Mais, la porte de mon bureau est ouverte et les commissions sont également là pour …

Y-a-t-il d'autres questions, d'autres remarques ?
Je vous propose d'adopter cette délibération.
Y-a-t-il des personnes qui votent contre ?

Des personnes qui s'abstiennent ?
Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité.
Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : la délibération, donc la troisième délibération de la délégation ressources humaines consiste en la création de 12 postes dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi plus connu sous le terme de CUI-CAE.

VII – 10 - création de 12 postes dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).

M. le Maire : Alors on va, c'est-à-dire en diagonale sur la note de synthèse qui est très précise et très détaillée, qui vous rappelle le décret du 25 novembre 2008, sur le contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi et qui permet donc aux collectivités de recruter des personnes sans emploi qui ont des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. On vous rappelle que la prescription de ces contrats d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de pôle emploi. Donc, on vous rappelle que le, … Enfin, on vous précise qu'il est,… on juge nécessaire pour la collectivité d'avoir recours à ces emplois. Alors, on en a déjà parlé lors des conseils municipaux précédents donc, sachant que ces emplois, je ne vous vois pas inquiets, mais je vais vous rassurer quand même parce que, comme se sont des dispositifs d'emploi aidé, ils sont largement subventionnés par l'état qui prend en charge 75 % dans un cadre classique et qui va même jusque 90 % dans le cadre des demandeurs d'emploi, reconnus travailleurs handicapés et, je vous avais ici indiqué que la ville ne satisfaisait pas à ses obligations en matière d'emploi de personnes handicapées. Ce qui un n'est pas normal d'un point de vue social, mais deuxièmement, ce qui occasionnait, donc le versement d'une indemnité de pénalité.
Donc, nous souhaitons donc, créer des postes en la matière, ce qui nous permet donc également, on peut expliquer que si la dimension sociale de ça, vous l'avez vu, c'était pointé par la Chambre Régionale des Comptes, la ville a dans ses effectifs, un taux important de vacataires, qui est de l'ordre de 150 si je ne me trompe pas, donc et parmi ces vacataires, c'est quand même une situation sociale qui est assez précaire puisque, l'on prend des arrêtés de fin de mois, ou on leur dit ce mois ci vous avez travaillé 82 heures, vous êtes payé 82 heures donc,… J'ai de temps en temps des coups de fil de personnes qui disent, j'étais en remplacement, j'ai fait trois mois à 150 heures et puis là, la personne est revenue, j'ai eu 20 heures ce mois ci, donc c'est quand même,..

Il n'y a pas de visibilité, pas de sécurité et, dans nos vacataires, nous avons fait le travail et nous avons des personnes qui sont éligibles à ces emplois, ces dispositifs d'emplois aidés, donc il est possible de leur, de les mettre sur ces postes d'emploi aidé, ce qui a donc plusieurs avantages, ça leur amène une visibilité, une sécurité et puis nous, ça nous fait aussi, des économies substantielles. Donc, on vous propose de créer des postes en CAE. Donc, sachant que si on peut préciser que les dispositifs CAE sont des 20 heures hebdomadaires. Donc, trois postes de secrétariat qui pourraient renforcer le secrétariat général et le pôle scolaire. Je vous disais tout à l'heure qu'on demande au secrétariat général, désormais, d'établir les PV de conseils municipaux. Un agent d'entretien des locaux, un animateur, sept postes d'animateurs dans le cadre des nouvelles activités périscolaires et, un agent de propreté à temps non complet, toujours 20 heures semaine.
Donc, l'avis de la commission était, sans surprise, un avis favorable à l'unanimité.

M. LE Maire : Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette délibération ? Vincent CAMPISANO ?

M. CAMPISANO : Tout simplement, je suis d'accord. Simplement sur la page 75, on rappelle l'article de loi du 25 novembre 2008. Dans la page 77, on rappelle le 25 novembre 2009, même décret, même numéro,…

M. le Maire : Donc, compte-tenu du numéro du décret qui est n°2009 tiret 1442, je pense que la bonne date est 2009 mais, c'est ça ? Voilà.

M. CAMPISANO : C'est sur la même ligne et juste en dessous, il y a deux dates différentes.

M. le Maire : Mais en fait, c'est décret de novembre 2009. Mais du coup, la délibération est bonne puisque c'est l'année de la délibération. Mais, nous notons la lecture pointilleuse et attentive de Vincent et nous l'en félicitons et nous l'en remercions. Comment ?

Alors y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération, des personnes qui s'abstiennent ?

Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité avec la, avec la remarque sur la date du décret qui est donc du 25 novembre 2009.

ADOPTE A L'UNANIMITE
M. le Maire : Donc une même délibération par un effet miroir mais puisque cette-fois-ci ce sont,… un autre dispositif d'emplois aidés, qui est un dispositif bien connu puisque la ville a déjà recruté ce genre d'emploi, sur le dispositif des emplois d'avenir.

VII.11 – Création de 3 postes dans le cadre du dispositif des contrats d'avenir

M. le Maire : Donc, dans la note de synthèse nous vous rappelons qu'en 2013 la ville avait créé 6 postes en emploi d'avenir pour l'entretien des espaces verts et, que le bilan est très positif. Nous vous proposons, donc de continuer sur ce dispositif en créant 3 postes supplémentaires. Nous avions déjà pris des décisions, des délibérations de cadrage sur les nouveaux rythmes scolaires mais là, on les affine. Donc de créer 3 postes, sachant que les contrats d'avenir sont pour des durées de 12 mois renouvelables dans la limite de 36 mois. D'une rémunération basée sur le smic à raison de 35 heures et avec une aide de l'état qui est toujours de 75 %.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?
Est-ce que tous les numéros de décrets sont bons Vincent ? Tu as vérifié ?

M. CAMPISANO : …. (rires)

M. le Maire : Ah bon, on va faire exprès de faire des erreurs sur les numéros comme ça tu liras que ça (rires…)

M. le Maire : Donc je peux mettre aux voix ?
Qui ne souhaite pas adopter cette délibération ?
Qui s'abstient ?

Donc la délibération sur la création de 3 postes dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc la même délibération, le même principe de délibération cette fois ci pour une délibération de cadrage qui complète les précédentes délibérations que nous avions déjà prises sur la création d'emplois aidés avant l'été lorsque nous mettions en place les nouvelles activités périscolaires. Et cette fois-ci, nous vous proposons la création de 19 emplois aidés supplémentaires qui sont ouverts indifféremment soit aux CUI-CAE dont je vous ai rappelé tout à l'heure que c'était des contrats de 20 heures semaine ou et, dans la limite de 24 mois ou aux emplois d'avenir dont je vous ai rappelé dans la délibération précédente que c'était 35 heures semaine de 12 à 36 mois.

VII.12 – Création de 19 emplois aidés supplémentaires – ouverts aux CUI/CAE et aux emplois d'avenir

M. le Maire : Donc, on vous propose cette fois-ci, comme c'est une délibération de cadrage d'adopter le principe de la création de ces emplois mais sans qu'ils ne soient fichés au niveau des profils sur les CUI-CAE ou sur les emplois d'avenir. Donc, je vous rappelle, mais je peux toujours le faire, la visée sociale parce que

ça nous permettra sans doute de garder des personnels que nous avons de façon temporaire dans la collectivité. C'est une visée sociale également pour la population. Je reçois énor…. J'ai parlé tout à l'heure des différentes actions qui étaient menées en termes de forum de l'emploi. Mais, je reçois énormément de monde dans les permanences qui sont en grande difficulté en matière d'emploi. On ne peut pas créer des postes de titulaires dans la collectivité mais, on souhaite faire d'une pierre plusieurs coups. C'est donner la chance à des personnes qui sont en difficulté, d'intégrer la collectivité et de,…sans que ce soit un coût important pour la ville et sachant que ça permettra de satisfaire des besoins aujourd'hui non satisfaits.

M. le Maire : Y-a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ?

M. CAMPISANO : Page 85, la même erreur.

M. le Maire : D'accord, OK.
Alors en précisant bien, mais maintenant tout le monde le connaît le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 et non 2008.
Avec cette modification, Vincent va donc adopter la délibération.

Qui ne souhaite pas l'adopter ?
Qui s'abstient ?

Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc, je vous propose de passer à la délégation Urbanisme dont le rapporteur est Jean-Paul HOURNON qui va nous expliquer que le feuilleton de la vente de la maison d'habitation 4, rue Louis Dannay va, je l'espère toucher à sa fin.

VIII – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

VIII.13 – Cession d'une maison d'habitation sise 4 rue Louis Dannay

M. HOURNON : Eh bien, Bonsoir à tous, effectivement la première délibération qui vous est présentée concerne un immeuble, 4 rue Louis Dannay qui était passée au conseil municipal il y a quelques mois.
Si vous vous en souvenez, cette maison appartient à la collectivité depuis 1994. Elle a fait l'objet d'une évaluation du service des domaines en 2013 pour 86 000 €. Sur cette base de mise à prix, l'immeuble n'a pas trouvé acquéreur. Par la suite, délibération du 28 janvier 2014, où ce prix de 86 000 € a été ramené à 60 000 €. Donc, le 18 juin, nous avons passé une délibéra….., enfin nous avons présenté au conseil deux candidatures, si vous vous souvenez, l'une était à 60 000 € émanant d'une personne qui habitait SIN LE NOBLE, la deuxième 65 000 € d'une personne qui était extérieure à SIN LE NOBLE. Après une discussion, le choix qui a été retenu était de prendre l'offre la plus haute pour la ville, 65 000 €. Quelques jours après, quand ce monsieur a été averti que son offre avait été retenue, il a fait transmettre un courrier nous indiquant que… il n'était plus acquéreur à 65 000 € mais que, c'était son frère qui allait acheter.

Malheureusement, nous la délibération était nominative et c'était uniquement pour ce monsieur pas pour une autre personne. Donc, de ce fait là, on se retrouve toujours avec cet immeuble, qui continue à se dégrader puisque actuellement, il n'y-a plus de salle de bain, plus de cuvette de WC, plus de radiateur, même plus de chaudière, le plafond a des fuites. La personne qui était intéressée à 60 000 € est toujours intéressée et a confirmé son offre. On a sollicité une nouvelle estimation des domaines puisque comme vous le savez, l'évaluation domaniale n'est valable qu'un an et les domaines nous ont confirmé,… enfin nous ont indiqué, non plus un prix de 86 000 mais un prix de 72 250 €.

Compte-tenu de l'état de l'immeuble, il est évident qu'on n'arrivera jamais à vendre à ce prix là et donc, dans la délibération qu'on va vous demander aujourd'hui, donc,.. c'est d'accepter l'offre de Madame LENNE de 60 000 € et de confirmer bien le prix de cession de 60 000 € compte-tenu de l'état de l'immeuble. Je précise que cette cession était présentée à la commission adéquate et qu'elle a reçu un

avis favorable. A ce projet de délibération, donc, on vous joint le plan cadastral où vous pouvez visionner l'immeuble, mais je pense que tout le monde le connaît, c'est celui qui est à la maison des associations, lorsqu'on rentre, c'est celui qui est,… la maison au fond à droite. Vous avez également l'avis des domaines qui est daté du 26 juin 2013 fixant la valeur à 86 000 €, la délibération du conseil municipal du 1er octobre 2013 souhaitant la mise en vente, la délibération du 28 janvier 2014 ramenant le prix de vente à 60 000 €, une note précisant que, à l'époque, divers amateurs s'étaient présentés, mais à des prix tout à fait inférieurs puisqu'on avait une offre à 25 000 € et une offre à 45 000 €. On était très loin des 86 000 €. Une délibération du 18 juin 2014 que nous avions prise pour céder, à Monsieur Omar TIBARI et le courrier de Monsieur TIBARI qui indique ne plus,… ne souhaite plus faire l'acquisition de cet immeuble sur SIN LE NOBLE. Voilà, et donc l'évaluation également des domaines à 72 250 € qui date du 30 septembre 2014 et également, on vous a joint, en courrier sur table, la lettre de Madame LENNE du 25 octobre 2014 qui confirme toujours son intention d'acquérir cet immeuble sur le prix de 60 000 € et j'espère que, suite à … Cette délibération si vous voulez bien l'adopter, on pourra mettre un terme à cette vente d'immeuble. Merci.

M. le Maire : Donc, merci Monsieur HOURNON. Donc, en synthèse, donc un immeuble rue Louis Dannay, la ville n'a pas de vision stratégique donc on souhaite le vendre, il faut être, effectivement se dépêcher de le vendre puisque vous avez noté qu'en une année, l'estimation des domaines était passée de 86 000 € à 72 000 €. De toute façon, il y avait des délibérations qui avaient accepté, qui avaient voté le principe de vendre en dessous du prix des domaines, compte tenu de l'état de dégradation et donc, je vous propose de,… d'adopter le projet de délibération et de céder cette maison d'habitation sise 4 rue Louis Dannay, cadastrée section AS 89 et 91 à Madame LENNE pour un prix de 60 000 €.

Y-a-t-il des questions, des remarques ?
Non ?
Donc je vous propose de passer au vote.
Y-a-t-il des personnes qui votent contre ?
Des personnes qui s'abstiennent ?
Donc, la délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Nous passons à la délibération suivante qui concerne toujours les cessions foncières. Cette fois ci, dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier des épis et des cessions de parcelles à l'Office Public Habitat, Partenord Habitat et je passe la parole à Jean-Paul HOURNON.

VIII.14 – Rénovation Urbaine du Quartier des Epis – Cessions Foncières à l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat

M. HOURNON : Ces délibérations, sont complémentaires puisque dans une délibération du conseil municipal du 26 novembre 2013, la commune avait pris le…, l'engagement de céder à l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat, 3 ensembles immobiliers. Il y avait le lot G-E1 qui était destiné à la construction de 16 logements locatifs ; le lot G-E2 destiné à la construction de 5 logements en accession sociale à la propriété et le lot G-C2 et C3 destiné à la construction de 4 logements locatifs sociaux et 5 logements en accession sociale à la propriété.

A l'époque, les domaines avaient émis un avis de valeur, comme il est obligatoire et cet avis de valeur faisait ressortir un prix de 34 € le mètre carré. Compte tenu évidemment de ce projet, la municipalité avait décidé de ramener ce prix à une norme inférieure et avait fixé ce prix à 15 € du mètre carré. Donc, actuellement si vous voulez, le principe de la cession de ces biens à Partenord ne fait plus débat. Ce qui fait débat aujourd'hui, c'est d'indiquer qui est le notaire qui va faire l'acte, et qui supporte les frais.

Alors, il n'y avait pas de nom de notaire qui avait été désigné. Traditionnellement, si vous voulez, un vieux principe du notariat, quand il n'y a pas de nom de notaire désigné, on désigne, ce que l'on appelle le notaire du caillou. Le notaire du caillou, c'est le notaire qui a fait l'acte de vente à la ville.

Donc, c'était Maître ALLARD qui avait fait cette vente. Cet acte de vente, à l'époque, c'était le Syndicat Intercommunal DECHY/SIN LE NOBLE qui avait cédé à la Commune et c'est donc, Maître Eric ALLARD qui était le notaire. Et, donc, au niveau des frais, la ville prend en charge les frais de géomètre mais par contre, les frais de notaire proprement dits qui sont maintenant les émoluments et droits, et, la TVA sur la marge dégagée, là, ce sera supporté par l'acquéreur.

Cette cession est également présentée, donc à la commission n° 4 et a reçu également un avis favorable. On vous joint donc la délibération du 26 novembre 2013 qui adoptait ce principe de cession, le plan où vous pourrez visionner, sous la couleur jaune, je pense que c'est jaune, je suis un peu daltonien donc…., C'est jaune je confirme cet ensemble immobilier.

M. le Maire : Bon, merci Monsieur HOURNON.
Donc, là aussi, une délibération qui a déjà été entérinée précédemment, il y a de ça à peu près une année donc, le 26 novembre, mais qu'il convient de préciser parce que, elle était incomplète au sens où le notaire n'était pas désigné et que, la charge des frais de notaire n'était pas précisée. Alors, on peut noter deux choses : c'est que dans le cadre des travaux des commissions, nous avons discuté justement du choix de ces notaires et nous sommes tombés sur le principe effectivement de prendre, savoir si la ville avait un notaire attitré ou donc il est …
La commission numéro une qui,… quatre ?, quatre.
La commission numéro quatre, nous avons travaillé sur cette question et nous avons convenu que le principe qui serait retenu, désormais, c'est de retenir le notaire qui avait fait la vente à la commune. Comme ça, voilà, il n'y a pas de,… C'est vrai que j'ai été étonné, j'avais posé la question à la direction juridique de savoir si c'est encadré par les marchés publics, s'il y avait,… S'Il y a le libre choix du notaire par le maire mais, ..

Pour des questions de transparence, j'ai proposé que chaque cession se fasse par le notaire qui,… auprès duquel nous avons fait l'acquisition lorsqu'il est possible de le retrouver ou, lorsqu'il existe encore parce que parfois, c'est-à-dire, pour certaines acquisitions très anciennes, l'étude peut ne plus exister. Et, notez juste ce qui est un point de détail, mais à peine, c'est que c'était une délibération du 26 novembre 2013 et que l'estimation des domaines est, elle, du 27 novembre 2013. Donc, c'est en plein dans ce que la Chambre Régionale des Comptes notait, savoir que l'estimation des domaines pouvait parfois être aléatoire. Nous sommes là toujours dans le délai légal, puisque l'estimation des domaines est valable 1 an. Donc, il ne fallait pas tarder pour prendre cette délibération. Mais qui de toute façon est nécessaire au jour d'aujourd'hui.

Avez-vous des questions, des remarques quant à cette délibération ?
Donc je vous propose de la mettre aux voix.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter ce projet de délibération valant cession foncière à Partenord Habitat ?
Y-a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?
Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Une autre délibération sur la même tonalité, toujours une cession de lot appartenant à la Commune à, toujours une société, une S.A. d'HLM, NOREVIE, en l'occurrence pour un appartement du bâtiment O au sein de la résidence Alexia IV et le rapporteur est toujours Jean-Paul HOURNON.

VIII.15 – Cession à la SA HLM NOREVIE – Bâtiment O « Résidence Alexia IV » - Appartement 247

M. HOURNON : Et, ce sera le dernier point à l'ordre du jour de la commission d'urbanisme. Le bâtiment O, je pense que tout le monde le connaît, c'est le grand immeuble, qui actuellement est entièrement fermé. Les autres bâtiments M et N ont été réhabilités, le QR est démoli, reste le bâtiment O.

Dans ce bâtiment O, il restait un appartement, enfin, c'était la loge du concierge. La loge du concierge, donc a été acquise, à l'époque avec des fonds, puisque ça faisait parti du plan de sauvegarde qui avait été approuvé par arrêté, par le Préfet et, lorsque la ville achetait, NOREVIE avançait les fonds, ce qui nous évitait le paiement et nous, lorsque nous étions propriétaire, lorsque NOREVIE ne pouvait pas acheter, il fallait qu'elle ait un droit de préemption, elle ne l'avait pas, c'était la ville et à l'époque, moi j'avais fait comprendre qu'il fallait un droit de préemption renforcé puisqu'on était dans une copropriété et s'est échapper au droit de préemption traditionnel et, donc, on achetait au fur et à mesure ces appartements et, ces appartements étaient recédés à la société NOREVIE qui en avait fait l'avance des … du prix et des frais.

Alors, pourquoi cet appartement a été oublié ? Et bien tout simplement parce que les loges de concierge, vous savez que dans une copropriété, on parle de parties privatives et de parties communes et, cette loge de concierge faisait parti des parties communes. Donc, une partie commune ne se cède pas, par contre, elle a été sortie par la copropriété et, effectivement, un lot lui a été attribué. Par contre, quand les cessions ont été faites, ils ont pris le listing de départ et dans le listing de départ, évidemment, ce lot n'apparaissait pas, il a été omis. Donc, maintenant, il faut réparer. Ce lot est donc propriété de la ville, il a été payé avec des fonds avancés par NOREVIE et le but de la cession d'aujourd'hui, évidemment, est de céder à NOREVIE ce lot qui est le dernier que la ville possède. Cette cession a reçu, également, un avis favorable de la commission 4 et il vous est joint donc le plan où vous pourrez visionner le bâtiment O que je pense tout le monde connait, et également la lettre du notaire qui est Maître TELLIEZ qui demande cette délibération pour régulariser son acte.

M. le Maire : Donc merci Monsieur HOURNON, donc Maître TELLIEZ puisque vous avez vu que c'était lui qui avait rédigé l'acte d'acquisition par la commune de ce lot.
Avez-vous des questions, des remarques sur cette cession ?
Non, donc je vous propose de la mettre aux voix.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?
Des personnes qui souhaitent s'abstenir ?
Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc, l'ordre du jour est aujourd'hui épuisé et, y-a-t-il des questions sur les l'état des décisions directes qui a été communiqué à la fin de ce document de conseil municipal.
Pas de question ?
Donc, je vous remercie tous et toutes de votre présence, de vos questions.

M. le Maire : Monsieur CAMPISANO veut prendre la parole. J'use de mon pouvoir de police et je te l'accorde.

M. CAMPISANO : Une déclaration…
Une déclaration pour la liste « sincère avec vous » représentant les groupes du parti communiste, des partis de gauche et des divers gauches.
J'attire votre attention sur le déroulement de la cérémonie du 11 novembre telle qu'elle est présentée dans le bulletin municipal. Cette cérémonie est présentée comme officielle avec un hommage à 9 heures 30 au monument aux morts de la rue Longue, suivie d'une messe à 10 heures à l'église Saint Martin et enfin par le cortège au départ de l'église vers le monument aux morts place de la Liberté. Mais vous avez corrigé tout à l'heure, qui sera devant la mairie. Il y a pour nous, un manquement grave au respect de la séparation de l'Église et de l'État en ce qui concerne la loi de 1905 (aucune religion ne doit être favorisée plus qu'une autre et une stricte neutralité dans les cérémonies officielles doit être respectée). Lors du mandat de Madame PEZIN, Madame Thérèse PERNOT était intervenue au nom des élus de l'opposition, dont faisait partie Monsieur Jean-Paul HOURNON. D'ailleurs il doit se rappeler et, Monsieur Didier CARREZ également, pour s'opposer au fait que le maire avait demandé à l'abbé PAYEN de bénir les drapeaux durant la cérémonie.

A ce niveau là, il fallait rester vigilant. Les élus ont le droit d'avoir la religion qu'ils veulent et de la pratiquer comme ils le veulent mais, à titre strictement personnel, en dehors de leur mandat d'élu et, j'en suis un témoin, de moi-même, donc, je demande au nom de notre liste que soit porté le même respect pour toutes les personnes mortes pour la France, de quelque région, de quelque religion qu'elle soit issue et sans distinction. Il y a l'article, donc, de la constitution que vous connaissez certainement, l'article 1, de la constitution du 04 octobre 1958 : « la France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race, ou de religion ». Voilà, elle respecte toutes les croyances. Sachez bien, donc, j'en ai terminé qu'en qualité, également de pratiquant et, ça m'est d'autant plus facile de le dire que, j'irai moi-même, donc à la cérémonie religieuse. Mais, pour l'officialité de la chose, il ne faudrait pas l'indiquer. Si ça vient de l'abbé PAYEN, je peux le comprendre mais, au niveau de l'officiel, il n'est pas nécessaire d'indiquer la messe.

M. le Maire : Alors, je ne sais pas si ta déclaration mérite ou justifie une réponse ? Peut-être, enfin je ne sais pas. Si c'est une déclaration, on peut en rester là, si c'est une interrogation, …

C'est une déclaration qui ne vaut pas réponse ?
Mais, je vais répondre quand même.

Donc, juste pour dire parce que le,… j'ai failli employer le même terme que Madame BRIDOUX en parlant de combat d'arrière garde parce que vraiment,… c'est mal me connaître que de penser que je ne suis pas un fervent républicain et je ne pense pas qu'il doit en 2014 en France, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de personnes qui ne soient pas républicaines. Alors, après je pensais avoir été clair dans mon propos introductif, c'est,…mais, je pourrais même aller plus loin Vincent.

Faites une déclaration comme quoi il n'y a pas de marché de Noël. Pourquoi il y a un marché de Noël ?
Ça ne t'a jamais choqué qu'il y avait un marché de Noël ?
Pourquoi, donc ça c'est important alors après tu parlais de Didier CARREZ, tout à l'heure, je disais que certaines personnes m'ont fait remarqué, effectivement que la tradition républicaine était de… donc c'est Didier qui m'a envoyé un mail, plein d'intelligence et de subtilité comme il sait le faire. Et, voilà, dont, il n'ya pas de,… je pense qu'il y a beaucoup de choses très importantes sur lesquelles il mériterait qu'on se retrousse les manches. Alors, moi je suis,… je respecte vraiment toutes les sensibilités.
Aujourd'hui, comment c'est venu, c'est comme je disais tout à l'heure, on a travaillé, on a fait des collectifs sur les commémorations et, il y a eu une proposition qui a émané de l'abbé PAYEN qui avait dit : « moi je veux bien faire une messe ». Voilà.

Donc, ce n'est pas la ville de SIN LE NOBLE. Soit rassuré, je ne mettrai pas une chasuble de prêtre le 11 novembre. C'est simplement, comme la commémoration, au niveau du monument aux morts du marais, c'est marais-accueil qui porte, voilà. Alors peut-être qu'il y a effectivement, je lisais en même temps, peut être qu'il peut y avoir une coquille puisque c'est marqué « cérémonie officielle du centenaire » voilà.
Mais, je pense que, sincèrement, on a dit qu'on était ici pour travailler en parfaite intelligence, tous ensemble, je pense qu'il y a des choses qu'on peut se dire. Soit, comme Didier l'a fait en envoyant un petit mail, soit en téléphonant, soit en venant taper à la porte et, en évitant les effets de manche, ce que je considère comme tel. Mais, sur le fond j'ai très bien compris, les services et je ne leur en veux pas, parce que c'était à moi de prendre conscience de ça. C'est parti d'une bonne intention. Un, on travaille collectivement en associant tout le monde, c'est la première chose et, deuxièmement, comme on sait que le défilé du 11 novembre est très fatiguant et que nos anciens combattants, heureusement vieillissent, ça veut dire qu'il y a pas de jeune ancien combattant. Donc, ces anciens combattants vieillissent et, que de partir, parce que eux, beaucoup vont aller à la messe les anciens combattants, c'est leur choix. Donc, c'était de se dire, bon, pour une question de timing, on,… mais c'est pas dans l'église, c'était,… parce qu'on peut faire des messes ailleurs que dans une église d'ailleurs. Donc, c'était juste pour éviter, à ces anciens combattants, qui sont des personnes qui prennent de l'âge, de faire à pied de l'église à la place et, jusqu'au bout de la place pour repartir faire le même cheminement jusqu'au monument aux morts.

Voilà, l'enfer est pavé de bonnes intentions. C'était une intention tout à fait louable des services de se dire, on va éviter des pas inutiles, maintenant, ton tact, je ne veux surtout pas heurter la sensibilité républicaine

de certains mais, en tout cas, si je ne veux pas heurter leur sensibilité républicaine, je souhaiterai qu'ils n'heurtent pas la mienne en la mettant en doute.
Là aussi, ce n''est pas une déclaration prévue, puisque je ne savais pas qu'il y aurait une intervention dessus. Voilà,… voilà, c'est ton tact, je pense qu'il y a sans doute une coquille au niveau de la mise en page. Ça aurait peut-être du être sorti de la cérémonie officielle. Voilà, c'est un document qui a été fait, vous savez comment ça marche. Ce document, on est toujours en retard et on souhaitait qu'il sorte le plus rapidement possible pour, rendre hommage aux collectionneurs et que la population sache qu'il y a une super exposition qui a été inaugurée hier soir et, je souhaiterais aussi dire que ma sensibilité républicaine, moi, a été très heurtée par le fait que toutes celles et ceux qui étaient morts en 14-18, leur nom a été effacé depuis de très nombreuses années et ça, moi ma sensibilité républicaine, a été très heurtée par ça. Et, c'est pour ça que j'ai souhaité que l'on fasse de belles commémorations et que l'on restaure ce monument parce que c'était dans les documents de campagne, j'avais pris en photo, on ne voyait plus aucun nom. Ça, ma sensibilité républicaine souffrait de ça, parce que ça c'était vraiment un manque de respect pour ceux et celles, et l'on sait tous, les âges qu'ils avaient. Ces personnes là, ils avaient entre 18 et 25 ans pour la plupart, que leur sacrifice soit ainsi oublié, ça a heurté ma sensibilité républicaine. Je n'en n'ai pas fait une déclaration, j'ai agi.

M. CAMPISANO : Je peux répondre si tu veux bien quelques secondes.
Un, j'ai eu le bulletin municipal hier soir en arrivant en mairie donc, j'ai vu cela.
Deux, je dis, que l'on fasse la messe, ça ne me dérange pas parce que j'y vais. Mais par rapport à tous ceux qui sont morts pour la France et, qui peuvent être musulmans, protestants, juifs, aller à la messe, pour ces personnes qui sont mortes pour la France, c'était simplement ce côté-là. Le fait d'avoir écrit : officielle, cérémonie officielle, on aurait pu le détacher. Je pense que c'est une coquille, c'est tout. Je ne vois là, aucune mauvaise intention. Simplement, il faudra éviter d'écrire officielle et cérémonie religieuse.

M. le Maire : Mais là-dessus, je l'entends. Simplement, il n'ya pas besoin de sortir les violons de 1905 et d'en appeler à Jean Jaurès. Laissons Jean Jaurès, où il est, il a mené d'autres combats que ceux là et je pense qu'il en mènerait bien d'autres aujourd'hui également. Dont'act.

Allez, bonne soirée à tous et puis, rendez-vous le 11 novembre soit au marais, soit à l'église, soit sur la place.

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MERCREDI 05 NOVEMBRE 2014

Sous la Présidence de
Monsieur Christophe DUMONT, Maire

-:-:-:-

POINTAGE VILLE DE SIN LE NOBLE

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 05 NOVEMBRE 2014
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
DUMONT Christophe	**X**			
HOURNON Jean-Paul	**X**			
MASCLET Johanne	**X**			
CARREZ Didier	**X**			
FAIVRE Caroline	**X**			
ALLARD Patrick	**X**			
TAILLEZ Isabelle	**X**			
DESMENEZ Jean-Claude	**X**			
DELATTRE Marie Josée	**X**			
DELVAL Freddy	**X**			
WIDIEZ Dimitri	**X**			
DAMBRIN Pascal	**X**			
JOUVENEZ Jean-Luc	**X**			
CHOTIN Jean-Michel	**X**			
JARUGA Henri	**X**			
LESPAGNOL Fatima	**X**			
WIDIEZ Lise	**X**			
SALPETRA Elise	**X**			
DORNE Sylvie		**X**	**Pouvoir à Claudine BEDENIK**	
BEDENIK Claudine	**X**			
BERLINET Jean-Pierre	**X**			
GEMZA Joselyne	**X**			
SANTERRE Françoise	**X**			
DUMONT Christiane			**X**	
ENTEM Christian		**Pouvoir à Véronique LEGRAND**		
BRIDOUX Josyane	**X**			
STOBIECKI Jean-Pierre	**X**			
LEGRAND Véronique	**X**			
WOSINSKI Bruno	**X**			
POP Cerasela		**Pouvoir à Bruno WOSINSKI**		
GUERIN Victor	**X**			
DEBLANGY Lucie	**X**			
CAMPISANO Vincen**t**	**X**			

M. Le Maire : Bonsoir à toutes et à tous.
Il est vingt heures donc je vous propose de commencer et d'ouvrir la séance du conseil municipal du 05 novembre 2014 pour laquelle les élus ont été convoqués en date du 27 octobre 2014 et non pas comme c'était inscrit sur le courrier le 27 novembre c'était une petite coquille.

Je vous présente mes excuses pour ce changement de date puisque le conseil municipal était prévu quelques jours auparavant, mais nous avons décidé collectivement de repousser la date afin de permettre aux commissions que nous avions créées lors du dernier conseil municipal de se réunir et de travailler comme nous le souhaitons sur les délibérations qui sont proposées, donc comme les délais étaient très courts entre le dernier conseil municipal, la constitution des commissions et le respect des délais pour les convocations des commissions et du conseil municipal, nous avons préféré réunir le conseil municipal quelques jours après, plutôt que de le réunir sans avoir pu travailler en amont avec les différentes commissions.
Donc toutes mes excuses pour ce changement de date, mais qui ne doit pas poser beaucoup de soucis.

1 – Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Je vous propose comme la tradition le veut désormais, de désigner notre secrétaire de séance dont je vous rappelle qu'elle est choisie par le conseil municipal en son sein, la tradition veut que ce soit le benjamin ou la benjamine du conseil municipal en l'occurrence, Elise SALPETRA.
Comme à chaque fois, je vous propose de nous exonérer du vote à bulletin secret, pour la désignation du secrétaire de séance et de désigner Elise SALPETRA, sauf si quelqu'un est contre.
Tout le monde est d'accord, donc Elise SALPETRA va procéder à l'appel nominal pour vérifier ensuite si le quorum est atteint.

(appel….)

M. LE MAIRE : Merci Elise pour cet appel. Nous constatons collectivement que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut donc valablement délibérer. Juste une précision puisqu'on vient de faire l'appel nominal et que l'on a parlé des procurations. Vous avez constaté que nous continuons le travail de sécurisation juridique qui nous a été vivement recommandé par la Chambre Régionale des Comptes et que vous avez un nouveau modèle de procuration dans lequel on a ajouté conformément à la loi, les signatures du mandataire, du mandant et les rappels des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales en la matière et vous avez, sans doute, aussi, noté que le dossier du conseil municipal est de plus en plus détaillé afin de permettre le vote le plus éclairé possible des élus du conseil municipal et, nous avons donc, comme je disais en préambule également, ajouté des comptes rendus des réunions de commissions préalables, comme le stipule la loi, et qui n'étaient pas fait auparavant. Une réunion systématique des commissions que nous avons créées lors du dernier conseil municipal auquel nous présentons la majeure partie des délibérations soumises au vote du conseil municipal et nous avons donc joins dans vos pochettes les comptes-rendus de ces réunions de commissions dans lesquels une petite erreur s'est glissée sur les vice-présidents qui ont été élus puisque nous avons réunis deux fois les quatre commissions depuis le conseil municipal. Je vous rappelle que le vice-président de la première commission est Dimitri WIDIEZ, de la deuxième commission est Patrick ALLARD, le vice-président de la commission numéro trois est Didier CARREZ et pour la dernière commission créée, numéro quatre, il s'agit de Jean-Claude DESMENEZ.

Je vous propose de passer, maintenant, à l'adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal qui s'était réuni le mercredi 17 septembre 2014.
Y-a-t'il des remarques à formuler sur la rédaction de ce procès verbal ?
Non, comme il n'y en a pas, je propose de le soumettre au vote.
Y-a-t'il des personnes qui ne souhaitent pas adopter ce procès-verbal ?
Des personnes qui s'abstiennent ?
Non, donc le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Je voudrais saisir cette occasion pour adresser un remerciement à « DOUAI SERVICES » donc qui est l'entreprise qui, depuis quelques temps, réalise les enregistrements et les procès-verbaux de ces conseils municipaux. Maintenant, vous connaissez la situation financière de la commune, le coût est assez élevé puisqu'il est de 300 € HT de l'heure, c'est 360 € avec la TVA, un coût qui est tout à fait dans le coût du marché, un coût normal étant donné la charge de travail. Compte tenu également de notre volonté de travailler régulièrement au sein du conseil municipal cela représentait un coût annuel beaucoup trop important pour les finances de la collectivité donc, j'ai rencontré « DOUAI SERVICES » depuis le dernier conseil puisque leur marché de prestation arrivait à échéance, je voulais voir avec eux, parce qu'ils n'y sont pas pour grand-chose dans notre décision, puisque ça n'a rien avoir avec la qualité de leur travail qui est irréprochable, mais simplement avec les finances communales. L'estimation que nous faisons sur une année avec un rythme de conseils municipaux réguliers, et des conseils municipaux dont vous avez vu certains pouvaient durer trois heures, quatre heures, donc on était allègrement au-delà des quinze milles euros. Nous souhaitions lors de cette rencontre, les remercier de leur travail et leur faire part de notre réflexion puisque nous avions mené une réflexion pour éventuellement sonoriser nous-mêmes la salle et faire éditer nous-mêmes les PV. Ils ont été très réactifs, et nous ont proposé d'autres solutions, notamment celle qui est expérimentée aujourd'hui, qui est de simplement sonoriser et d'enregistrer les débats et les procès verbaux du conseil municipal seront réalisés en interne donc, je les remercie de leur compréhension et je les remercie surtout de leur réactivité sur l'offre. Maintenant on passe d'un tarif de 300 € HT de l'heure, 360 € TTC puisque l'on peut parler en TTC à un tarif de 100 € donc ça veut dire qu'on divisera par trois la facture annuelle et je remercie également Fabienne des services administratifs qui a accepté de relever le défi de faire la frappe des procès verbaux et dans les délais très courts puis qu'on accélère le rythme des conseils, donc merci à elle, mais en fait, en faisant ce petit remerciement, je lui mets, amicalement la pression. (rires….)
Voilà, donc, il ne faut pas s'évanouir tout de suite Fabienne, on a besoin de vous….

Comme le veut la tradition désormais, vous savez que j'aime faire un petit rappel des événements marquants depuis la dernière réunion du conseil municipal, donc il y avait beaucoup de choses, que la période septembre-octobre est une période propice, j'ai noté, et ce n'est absolument pas exhaustif, quelques faits marquants. Des réunions de travail avec l'équipe du cirque éducatif qui va fêter un anniversaire important, un double anniversaire puisque je crois qu'ils fêtent les quarante ans d'existence et leurs trente ans de présence à SIN LE NOBLE, et on sait les difficultés du cirque éducatif. C'est toujours intéressant de savoir que cette année, ils seront encore parmi nous et que la ville de SIN LE NOBLE jouera son rôle de partenaire privilégié pour le cirque éducatif.

Egalement des réunions de travail avec un de nos clubs de football, l'AS SIN qui fêtera en 2015, un anniversaire important qui est ses 90 ans. Il y aura là aussi toute une partie de l'année qui sera consacrée à l'anniversaire de ce club emblématique de la ville de SIN LE NOBLE.

Je vais également parler des journées du patrimoine qui ont connu un très beau succès populaire et noter, bon, je ne vais pas relater toutes les manifestations qu'il y a eues mais simplement noter une nouveauté marquante de cette année qui est l'ouverture, pour la première fois de la maison Henri MARTEL qui a connu un beau succès et, j'y ai passé un petit bout de temps, c'est vrai que c'était très sympathique de pouvoir visiter ces lieux devant lesquels on passe régulièrement depuis des années et on ne savait pas bien ce qu'il y avait derrière. Ce sont des lieux marqués d'histoire, c'était une excellente initiative qui prouve le dynamisme autour du patrimoine à SIN LE NOBLE.

Différentes assemblées générales qui montrent la vitalité du tissus associatif sinois et de nos clubs sportifs et surtout la bonne santé de l'engagement associatif à SIN LE NOBLE que je ne manque pas de saluer à chaque conseil municipal, ou à chaque assemblée générale parce que c'est quelque chose, je l'ai déjà dit et je le répète avec plaisir, quelque chose de très important pour nous élus de pouvoir compter sur les représentants du monde associatif dont je vois beaucoup de représentants ce soir parmi nous. Alors, j'en oublie sans doute, mais il y avait l'assemblée générale de la gymnastique, du tennis, du basket, de l'athlétisme, le synergie, de la bonne bêche, donc vous voyez au-delà de la vitalité ça montre également toute la diversité du tissus associatif sinois.

Quelque chose d'important, je pense aussi, j'ai vu pas mal de personnes du marais dans la salle, nous avons passé avec une partie du bureau municipal, une demi-journée avec Jean-Paul Fontaine, qui est Vice-Président de la Communauté d'Agglomération et Jean-Jacques HERIN, le technicien pour faire un point sur les problématiques en matière d'assainissement et d'eau potable sur la ville de SIN LE NOBLE, ce sont des problématiques très importantes et ça a été une réunion très constructive et très intéressante et j'espère qu'elle débouchera, j'en suis persuadé, sur des choses très concrètes et très positives pour la ville de SIN LE NOBLE.

Je souhaite, également, noter, le 09 octobre, un déplacement. Nous avions mis un bus à disposition d'une partie de l'école Joliot Curie dont les élèves allaient recevoir deux prix qu'ils ont obtenus, deux prix départementaux deux prix d'excellence dans le cadre des concours départementaux des écoles fleuries. C'était une démarche très intéressante et, en plus, ils ont reçu un prix départemental. Ce n'est pas tous les jours que SIN LE NOBLE est reconnu au niveau départemental.

Un forum de l'emploi, salle Martel, le 09 octobre, j'en parlais hier avec des professionnels de l'emploi, puisque, on nous disait que ça s était bien déroulé, et que c'était un beau succès. Il y avait la queue jusque SHOPI moi, je ne pense pas que ce soit bien, je pense que c'est plutôt une mauvaise nouvelle qu'il y ait la queue jusque SHOPI, mais en tout cas c'est bien que ce soit organisé à SIN LE NOBLE. Il y a eu énormément de monde et la ville de SIN LE NOBLE avait également un stand pour accueillir les sinois et les orienter sur leur recherche d'emploi…

Des vernissages, notamment deux vernissages à la MJC – Maison des Arts qui montrent le dynamisme de cette structure.
Une réunion de la commission de délégation de service public,
La semaine bleue qui en fait porte mal son nom puisque c'est plutôt une quinzaine bleue donc avec des manifestations quasi quotidiennes, toujours beaucoup de monde et surtout beaucoup de satisfaction, c'est l'occasion là, de féliciter de mettre à l'honneur des personnels du CCAS qui s'investissent mais également les personnels du service des fêtes qui ont vraiment œuvré tous les jours pour que ça fonctionne très bien. Donc, il y avait un atelier théâtre, un concert de l'orchestre junior, un couscous organisé, des spectacles, un thé dansant, donc vraiment, une très très belle quinzaine et j'peux vous dire, puisqu'on en a parlé au conseil d'administration du CCAS il y a quelques temps. Notre volonté est d'étaler,… alors on en avait parlé avant cette quinzaine bleue, c'était d'étaler sur l'ensemble de l'année proposer des manifestations, sur l'ensemble de l'année plutôt que de les concentrer sur une semaine ou quinze jours, ce qui peut être un peu fatiguant. C'est la même réflexion sur le printemps culturel qui est très concentré sur quelques jours, et après, on a une sensation de vide. Donc, on en avait parlé au conseil d'administration du CCAS qui est tout à fait d'accord avec cette proposition et les quinze jours qui viennent de se passer renforcent cette volonté, et j'ai profité de ces quinze jours pour en discuter avec les usagers, notamment les personnes âgées qui, elles sont effectivement très contentes, que ces quinze jours d'activité, c'est fatiguant pour elles, puis après, il y a plus grand-chose. Donc, on va essayer de lisser ça, et surtout de lisser ça mais également de lier ça avec le tissu associatif dont je parlais préalablement je pense qu'on peut associer, intégrer les associations dans cette démarche, en proposant régulièrement une activité associative aux membres du troisième ou quatrième âge sinois. Nous avons également réuni les associations pour les attributions de salles pour l'année 2015 et nous avons fait une très belle réunion sur l'organisation du marché de Noël dont je vous parlerai après. Nous avons participé aux journées portes ouvertes du CAPS, là aussi un très beau week-end, une très très belle qualité des œuvres présentées et une fréquentation très intéressante.

J'en parlais tout à l'heure, les premières réunions des commissions donc 4 fois 2, donc 8 réunions et je voulais noter ici, le très bon état d'esprit dans lequel se sont déroulées les commissions où l'ensemble des élus, peu importe leur bord ou leur groupe, ont essayé de réfléchir intelligemment collectivement à la meilleure, à la meilleure délibération, la meilleure solution donc j'espère, que ça augure de belles, de beaux partenariats durant ces prochaines années, toujours au service de SIN LE NOBLE et de ses habitants.

Hier, une journée de l'insertion, salle Coutteure à l'initiative de PARTENORD dans le cadre de sa mission sociale d'accompagnement au niveau des Salamandres dans le cadre de la Rénovation Urbaine mais la ville a souhaité élargir ce …, cette manifestation, et qu'elle ne soit pas que destinée aux personnes des Épis ou même des Salamandres et donc l'ouvrir à l'ensemble des sinois et d'aller, je vous ai parlé tout à l'heure du

forum de l'emploi qui était là , vraiment un job-dating pour essayer de mettre en relation l'offre et la demande et là, hier, c'était quelque chose de plus pédagogique sur la rédaction d'un curriculum vitae, sur comment préparer un entretien, sur comment écrire une lettre de motivation, pourquoi on n'a pas de réponse, comment se remettre en question, comment trouver des offres d'emploi, comment se préparer à un entretien donc, s'était vraiment des conseils pédagogiques et techniques qui complètent, l'autre volet qui était le job-dating du début du mois d'octobre.

Hier, il y a également eu une très belle inauguration de l'exposition qui a lieu actuellement à la salle Henri MARTEL, sur des graphs à des collectionneurs d'objets militaires de la première guerre mondiale 14-18.

Notons également, puisque nous en sommes sur ces commémorations, la restauration du monument aux morts qui a été effectuée, de mains de maîtres, il y avait un article aujourd'hui dans la presse, de mains de maîtres, par l'équipe des services techniques. Nous avions souhaité que le monument aux morts, dont les noms avaient totalement disparu, et qui était vraiment un manque de respect pour ces personnes qui ont laissé leur vie pour la liberté, pour la république. Donc, s'était vraiment pour nous, un manque de respect, donc, on voulait vraiment le faire, les finances de la ville ne permettaient pas de satisfaire les exigences des professionnels et nous avons eu la chance d'avoir des agents communaux qui se sont proposés en nous disant on est capable de le faire et ça nous a coûté quasiment rien. Donc, je souhaitais adresser mes remerciements à ces personnels et bien insister sur le fait que ce n'était qu'une initiative parmi d'autres, puisque quasiment tous les jours, nous avons des personnels qui se proposent pour réaliser ce genre de travaux. Je vous ai déjà parlé, je pense ici des abat-sons de l'église Saint Martin qui sont tombés, et la réparation c'était cent vingt, cent quarante mille euros et nous n'avons pas non plus les moyens et se sont des agents communaux qui se sont proposés de le faire en interne et ça devrait nous coûter entre cinq et dix milles euros. Tout est fonction de la location d'une nacelle donc on peut se féliciter d'avoir ces ressources humaines en interne et qui ont envie de servir la collectivité et qui doivent nous servir, à nous élus, d'exemple.

Alors, puisque nous sommes sur les commémorations, deux annonces tout de suite, donc les commémorations du 11 novembre et le marché de Noël. Donc les commémorations du 11 novembre, le programme est assez riche, donc c'est le fruit d'une collaboration entre les différentes institutions municipales, donc je pense à la bibliothèque, à l'école de musique, à l'espace danse, théâtre, la chorale qui feront un très beau concert de l'école de musique, avoir 20 ans dans les tranchées lundi 10 novembre à 20 heures. Egalement des collectionneurs, notamment Johan MAJCHRZAK qui a une collection formidable, qui ont posé une semaine de congés pour accueillir toutes les écoles pendant toute la semaine et qui dimanche, ont passé leur dimanche complet, de 8 heures du matin à 22 heures à installer cette exposition. Une exposition de cartes postales, et là aussi, une collaboration entre les habitants puisque c'est une collection privée de cartes postales sur SIN LE NOBLE pendant et à la sortie de la première guerre mondiale et qui est donc visible à la bibliothèque.
Et enfin, le 11 novembre Marais accueil à 9 heures 30 fera un hommage au monument aux morts, rue Longue. A 10 heures, les anciens combattants proposent une messe à l'église Saint Martin et ensuite, à 11 heures 15, il y aura un défilé avec le départ du cortège, Alors, juste une précision sur le départ du cortège, les services avaient proposé que le départ du cortège se fasse à l'église, enfin pas à l'église, au niveau du square Jeanne d'Arc pour éviter aux anciens combattants qui sont des personnes d'un certain âge d'avoir à revenir sur la place pour après repartir sur leurs pas. Donc ce qu'on avait pu trouver comme une excellente idée, certaines personnes m'ont fait remarquer que la tradition républicaine était que les cortèges partent de la maison du peuple, ou de la maison commune qui est la place de l'Hôtel de Ville. Donc, je ne voudrais absolument pas que certains puissent douter de ma…, de mon esprit purement républicain. Donc, nous partirons de la place Jean Jaurès. J'expliquerai aux anciens combattants que, soit, ils partiront directement au monument aux morts, et malheureusement les anciens combattants ne feront pas le défilé ou, soit on les aidera à venir au niveau de la place Jean Jaurès et on fera le circuit plus traditionnel avec quelques petites spécificités puisque c'est le centenaire du déclenchement des hostilités, alors nous avons…, donc nous partirons du monument aux morts de 14-18 et après nous partirons à pied au cimetière du centre, au cimetière des crêtes pour honorer la mémoire des aviateurs canadiens qui sont inhumés à ce cimetière et nous reviendrons par le circuit classique, par la rue Carnot pour terminer à la salle des fêtes où l'exposition sera visible pour la dernière journée. Donc, il y aura quelques petites spécificités, on a souhaité associer les écoles également, les anciens combattants qui se sont beaucoup

investis dans la démarche et nous dévoilerons également un nouveau nom au niveau du monument aux morts puisque, une famille nous a fait part du fait qu'un de ses aïeux « Oscar DELFORGE » était décédé en 1931, il n'avait jamais été inscrit sur le monument aux morts, or, sur son acte de décès figure la mention « Mort pour la France » qui fait donc que sa mémoire doit être honorée au niveau du monument aux morts pour 14-18, il est simplement mort quelques années plus tard, mais des suites de ses blessures de guerre.

Ensuite, pour le marché de Noël, je vous disais tout à l'heure, une très belle réunion, avec les associations, donc nous sommes allés dans la même démarche que pour le programme des commémorations du centenaire, à savoir, que je souhaite que ce soit des manifestations pour la population. Donc les commémorations du centenaire ont été faites en partenariat avec le tissu associatif, les écoles et avec notamment les anciens combattants qui sont au premier chef concernés bien évidemment ou les collectionneurs et les structures culturelles de la ville. Pour le marché de Noël, il en est de même et nous avons au cours de cette réunion écouté la demande du monde associatif qui était de revenir à un marché de Noël de deux jours, puisque l'année dernière, le marché de Noël ne s'était fait que sur une seule journée, ce qui ne convenait pas aux associations, donc nous les avons donc écoutées, et le marché de Noël se tiendra donc les 6 et 7 décembre. Idem sur le programme qui a été défini avec les associations et ce sont les associations qui ont choisi le jour de la descente du père Noël et les différentes activités que nous proposons afin qu'elles ne viennent pas concurrencer leur activité au niveau du marché de Noël. Nous les avons également écoutées, mais là aussi c'est un très bel exemple du dynamisme. Donc cette année, le marché de Noël aura lieu à la fois sur la place et dans la salle des fêtes, tout ça travaillé en parfaite, en parfaite collaboration avec la population et avec les associations.

M. LE MAIRE : Voilà ce que je pouvais vous dire. Je vous propose donc, d'aborder l'ordre du jour maintenant, à commencer par la délégation :

I – ADMINISTRATION GENERALE dont je suis le rapporteur et la première délibération qui vous est proposée consiste en :

I.1 - Modification statutaire pour la Communauté d'Agglomération du Douaisis au niveau de la compétence « véhicule électrique ».

M. LE MAIRE : Donc je précise que ce n'est pas le débat de fond sur les véhicules électriques et l'opportunité d'aller sur ce champ. Le débat de fond aura lieu à la CAD, ici nous ne délibérons que sur un transfert de compétence. En commission, certains ont souhaité s'exprimer et ils en ont tout à fait le droit sur l'opportunité ou pas de développer les véhicules électriques. Aujourd'hui la délibération n'est pas une délibération pour ou contre les véhicules électriques, c'est une délibération sur un transfert de compétence. Alors, la note de synthèse vous rappelle donc, le programme du véhicule du futur qui est porté par l'ADEME et qui est complété par une stratégie de la Région Nord/Pas-de-Calais de développement du véhicule électrique avec notamment un appel à projets de déploiement de bornes de recharge sur le domaine public.
On vous rappelle la loi du 12 juillet 2004 qui a dévolu aux communes la compétence de créer, entretenir et exploiter les infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides.
Donc, on vous rappelle que cette compétence est transférable aux établissements publics de coopération intercommunale, ce qu'est la CAD et qui est compétente en matière de soutien aux actions de maîtrise et de demande d'énergie.
Donc, la commune a un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'EPCI adoptant l'extension de sa compétence pour se prononcer sur le transfert.
Ça c'est ce que vous explique la note de synthèse, donc la délibération vous propose d'adopter ce principe, de transférer la compétence relative à la création, l'entretien, l'exploitation des infrastructures de charge pour les véhicules hybrides au profit de la Communauté d'Agglomération du Douaisis. Comme la ville de SIN LE NOBLE est membre de la CAD, toutes les communes ont à se prononcer, c'est ce que l'on vous demande aujourd'hui.
En pièces jointes, on vous a mis le courrier du Président POIRET de la CAD donc qui est daté du 03 octobre 2014 et que nous avons reçu le 13 octobre. On vous a mis le registre des délibérations du conseil communautaire du 26 septembre 2014 qui adoptait donc ce principe et ont même été dans le détail de vous mettre l'accusé de réception et, je vous précise donc que la commission n° 1 qui s'est réunie a formulé un avis favorable à l'unanimité.

Y-a-t-il des questions ou des remarques sur cette délibération proposant transfert de compétences ?
Comme il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette première délibération.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?
Des personnes qui s'abstiennent ?
Donc la première délibération est adoptée à l'unanimité et la compétence est donc transférée à la CAD.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Le point 2 de l'ordre du jour est relatif à la : commission communale d'accessibilité aux personnes âgées, personnes handicapées, excusez-moi, c'est une journée un peu compliquée, c'est parce qu'on parle des personnes âgées dedans, il s'agit donc des personnes handicapées que l'on appelle CCAPH.

I.2 – Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (modification de la composition)

M. LE MAIRE : La note de synthèse rappelle les dispositions de l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que dans les communes de 5 000 habitants et plus, ce qui est notre cas, il est créé une commission communale pour l'accessibilité et que cette commission doit être composée de représentants de la commune, d'associations et d'organismes représentants les personnes handicapées, pour tous les types de handicap, alors on vous dit : physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique et d'associations ou d'organismes représentant les personnes âgées, ainsi que des représentants des acteurs économiques ou des représentants d'autres usagers de la ville.
Alors une délibération avait été prise par le conseil municipal en date du 06, du 14 novembre 2008, il y a une erreur dans la note de synthèse, la délibération qui suit est bien du 14 novembre 2008. Le 06 novembre, c'était la date de la convocation.
Donc, il y avait eu, une délibération du conseil municipal pour créer une telle commission et le conseil municipal avait procédé à la désignation de ses membres. Alors ce qui pose deux petits soucis, c'est que comme les membres, je pense qu'on vous affiche la délibération du 14 novembre 2008, les membres étant désignés nominativement, il nous faut donc reprendre une délibération et surtout, il faut qu'on travaille sur la composition de cette commission puisqu'il n'y a pas, par exemple de représentants des associations d'organismes de personnes âgées ou, des représentants des acteurs économiques sur le territoire où, des usagers de la voie publique. Donc, c'est pour ça qu'on vous propose de reprendre cette délibération aujourd'hui et dans cette délibération, on va vous proposer d'élargir les collèges des représentants de la CCAPH. Donc en augmentant le nombre de représentants dans les collèges en créant un nouveau collège des associations, des personnes âgées, des acteurs économiques, des usagers de la voie publique.
Donc, on vous propose d'une part d'abroger la délibération précédente qui était en date du 14 novembre 2008, c'est l'article 1 de la délibération. On vous propose ensuite de décider qui siègera au sein de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées. Des représentants du conseil municipal, donc au nombre de six, des représentants des personnes handicapées pour tous les types de handicap au nombre de cinq et des représentants des associations ou d'organismes de personnes âgées, des acteurs économiques sur les territoires et des usagers de la voie publique pour cinq personnes.
Donc on vous rappelle que la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées est présidée par le maire qui en arrête sa composition. Et on précise qu'il y aura, bien évidemment, une recherche de parité entre les représentants. Alors on peut rappeler, également, les missions de cette commission, c'est intéressant. Donc :

- dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- d'établir un rapport annuel présenté en conseil municipal,
- de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- de tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées,
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Je pense qu'il est très important de créer cette commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées sous la forme qu'il vous est proposé, compte tenu des enjeux très importants qui sont ceux de

la ville de SIN LE NOBLE en matière d'accessibilité aux personnes handicapées, on sait qu'on en a déjà discuté à plusieurs reprises mais, il y a des millions d'euros à investir pour permettre de mettre en accessibilité l'ensemble des bâtiments communaux et je reçois régulièrement dans le cadre des permanences, des personnes en situation de handicap. J'en ai reçu une personne qui avait une déficience visuelle, qui me disait que circuler à SIN LE NOBLE, était impossible pour elle et on sait très bien que ça renvoie, à d'autres choses. On sait qu'on a des problèmes avec des poubelles qui restent sur le trottoir et c'est gênant ne serait-ce que pour des personnes âgées, avec une canne, je ne parle même pas avec un déambulateur ou un fauteuil. Bon, nous savons que nous avons un très très gros retard au niveau de la ville de SIN LE NOBLE, que rien n'a été fait en matière d'accessibilité de la ville et qu'en plus le cadre législatif évolue et qu'il va donc falloir que nous travaillions sur ce sujet, et que la meilleure façon de gérer ce dossier, c'est de le faire avec les personnes qui vivent ces difficultés au quotidien.
Donc, c'est pour ça que je vous demande d'adopter cette délibération sur la modification de la composition de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées et pour laquelle je travaillerai, comme d'habitude en parfaite transparence, en vous rendant régulièrement compte et en associant les commissions qui peuvent être intéressées aux débats, aux travaux de cette commission communale.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?
Qui s'abstient ?

Oui Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : on ne connait pas les représentants élus, pour l'instant, du conseil municipal ? On aura ça la fois prochaine.

M. LE MAIRE : Oui parce que c'est une désignation par le maire, donc aujourd'hui, on a arrêté le principe et, justement, je veux prendre le temps de réfléchir, à qui sont les meilleurs représentants des élus en fonction des différentes compétences qui seront utiles alors, je peux penser, par exemple à Jean-Claude DESMENEZ qui a en charge la sécurité et la sécurité routière, on peut penser à Jean-Paul HOURNON qui a en charge les travaux, à Johanne MASCLET qui a en charge les écoles, à la limite, on peut penser quasiment tout le monde. Je veux vraiment choisir le mieux possible les membres qui auront à travailler dans cette commission parce qu'ils auront un très très gros travail. Mais, comme d'habitude, je vous donnerai le résultat de cette désignation en préambule du prochain conseil municipal, ou je pourrai même, une fois que ça aura été désigné.

D'autres questions ou remarques ?
Comme il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette délibération.

Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas la voter ?
Des personnes qui souhaitent s'abstenir ?

Donc, la délibération relative à la commission d'accessibilité est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Nous passons donc à la délégation suivante qui est la délégation des affaires financières.

II – AFFAIRES FINANCIERES

Dont je suis également le rapporteur, et une première délibération qui est relative à la fixation des droits de place pour le marché hebdomadaire

II.3 – Marché hebdomadaire d'approvisionnement fixation des droits de place

M. LE MAIRE : Alors, la note de synthèse vous rappelle, mais en est-il besoin que SIN LE NOBLE a un marché hebdomadaire le vendredi matin au niveau du parking Jacquard et il y accueille une centaine de

commerçants ce qui fait du marché de SIN LE NOBLE, l'un des plus beaux, si ce n'est le plus beau du douaisis. On vous rappelle également que toute occupation du domaine public doit se faire en contre partie d'une redevance payable d'avance et, on vous rappelle que l'article L 2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que, les droits de place qui sont perçus dans les halles, les foires, les marchés d'après des tarifs dûment établis constituent des recettes fiscales et, comme ce sont des recettes fiscales, elles ne relèvent donc pas des compétences qui ont été déléguées par le conseil municipal au maire, mais elles relèvent du conseil municipal. Donc, c'est pourquoi on vous propose aujourd'hui d'adopter ces tarifs pour l'année en vous rappelant les tarifs qui ont été votés précédemment et qui s'élèvent à 0.68 € le mètre linéaire, 6.38 € le mètre linéaire en abonnement trimestriel, 25.10 € le mètre linéaire en forfait annuel et 80.60 € le crédit de 100 heures de consommation sur bornes électriques.
On vous rappelle également que toute modification tarifaire implique la consultation préalable des organisations professionnelles concernées.
Comme nous n'avons pas de commission marché, nous vous proposons donc simplement de reconduire les tarifs tels qu'ils existaient, il nous faut prendre une délibération pour pouvoir les appliquer et, donc de reprendre pour les tarifs, les tarifs qui ont été votés précédemment et que,… dont je vous ai fait lecture et on pourra simplement préciser qu'on travaille à la constitution d'une commission des marchés qui permettra la représentation des commerçants, des organisations syndicales qui nous permettront, si à l'avenir nous souhaitons faire évoluer les droits de place, travailler avec eux, cette modification.
Donc, y-a-t-il des questions, des remarques sur cette proposition de vote des tarifs et notamment de les reconduire tels qu'ils sont ?
Pas de question ?
Donc je mets aux voix cette proposition.
Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter cette délibération ?
Des personnes qui s'abstiennent ?

Donc la fixation des droits de place, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération suivante qui consiste, là aussi une délibération classique de début de mandat, qui est l'allocation d'une indemnité de conseil au Trésorier Municipal. Pour des missions de conseil, d'assistance du Trésorier Municipal ou du Comptable public.

II.4 – Allocation d'une indemnité de conseil au Trésorier Municipal
Alors dans la note de synthèse, on vous rappelle qu'en plus des prestations obligatoires, qui sont à la charge de cette personne comme comptable principal de la commune, le trésorier municipal peut fournir à la commune des prestations de conseil et d'assistance dans divers domaines, notamment en matière budgétaire, économique, financière, comptable. Alors, notamment pour l'établissement des documents budgétaires, la gestion financière, l'analyse budgétaire financière, la trésorerie, la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières mais peut également apporter son conseil en matière de recettes, des études juridiques, des études de réglementation, d'élaboration de documents contractuels, le suivi des contrats, le suivi d'encaissement des recettes ou la mise en recouvrement, des conseils sur la recette en général. Alors on vous a listé dotations, subventions, impôts et taxes, politique tarifaire, l'aide à la gestion de trésorerie, la mise en place du développement des régies de recettes, et un développement du recours aux moyens automatisés d'encaissements.
Alors ces prestations étant facultatives, elles donnent droit à une indemnité de conseil au comptable qui est acquise, pour l'ensemble pour toute la durée du mandat du conseil municipal. Ce qui implique donc l'obligation de reprendre une nouvelle délibération dans deux cas, soit quand il y a un changement de comptable, soit quand il y a l'élection d'un nouveau conseil municipal. Donc, c'est le cas cette année, puisque nous avons un nouveau conseil municipal.
Donc, on vous a mis en note de synthèse les modalités de calcul de cette indemnité de conseil avec une assiette qui est calculée par application du tarif à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections d'investissement et fonctionnement. Donc, vous voyez, c'est 3 pour mille sur les 7 622 premiers euros et puis, c'est dégressif pour arriver à 0.10 pour mille sur toutes les sommes qui excèdent 609 796.07 euros.

Nous vous proposons d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an en vigueur à Madame Sylvie DEREUME, receveur de la collectivité pour les prestations de conseil qu'elle assure depuis sa prise de fonction, de préciser que cette indemnité est calculée chaque année selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et que cette indemnité peut être mensualisée sur la base du douzième de l'année précédente avec une régularisation dès que nous connaissons les nouveaux montants et on vous précise, que cette indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du conseil municipal et qu'elle doit faire l'objet d'une nouvelle délibération lors du changement du titulaire du poste ou de l'élection d'un conseil municipal. On vous a mis en pièces jointes, le courrier de Madame Sylvie DEREUME qui est donc notre comptable et nous vous avons mis également, dans le cadre de la transparence la plus totale, l'état liquidatif et l'indemnité de calcul pour 2014. Donc, le calcul pour 2014 fait un taux d'indemnités à 2 424,34 euros.
Et, enfin pour être tout à fait exhaustif, vous signaler que cette délibération a été soumis pour avis à la commission numéro une, laquelle commission a donné un avis favorable à cette personne et une personne s'est abstenue, c'était Monsieur CAMPISANO.
Voilà, donc juste préciser avant, sans doute de passer la parole à Vincent CAMPISANO, s'il souhaite s'exprimer, que ce que la commission numéro une a souligné et c'est ce que je pense, c'est que ce sont des conseils de qualité à très faible coût, surtout pour une commune qui, d'une part, a besoin de beaucoup de conseils et, d'autre part, n'a pas beaucoup d'argent à donner pour des conseils, donc je pense que c'est une bonne opportunité et, que d'ailleurs, cette délibération avait été prise à l'unanimité lors du précédent mandat, si je ne me trompe pas.

Y-a-t-il des questions, des remarques à formuler ?

M. CAMPISANO : Alors, par les temps qui courent et quand on a un travail comme celui du receveur, avec les fonctions qui sont les siennes, donc on calcule sur la moyenne des encaissements faits au niveau de la ville, de tout ce qui est impôt. Et, sur cette base là, ce sont les trois dernières années, on fait une moyenne et sur cette moyenne, donc on calcule la somme à attribuer pour les conseils. Si j'ai bien compris, c'est ça. Donc là, on parle de 2 424 euros en supplément du salaire que Madame le Trésorier Public, le receveur de SIN LE NOBLE, va recevoir et pour une durée de six ans. On ne tient pas compte des nouvelles recettes qui vont avoir lieu avec Bils Deroo, avec GIFI, on ne tient pas compte des nouvelles recettes qui vont avoir lieu durant les six ans, de la zone du Raquet, et donc cette moyenne va augmenter et cette moyenne va faire en sorte que de 2 400 euros par an on va donner certainement 3 000 euros ou plus au receveur. Moi, je sais que quand j'ai un PV, le receveur se fait un malin plaisir de,… si c'est pas le receveur, c'est quelqu'un d'autre mais en me disant vous devez payer telle somme dans un délai de …
Moi, au niveau du conseil…le conseil que doit faire le trésorier public, c'est son travail de fonctionnaire, son travail à faire. Alors, la récompenser parce qu'elle nous donne des conseils, alors qu'on a un service juridique maintenant, donc, ça me semble un peu « indécent » à ce niveau-là par les temps qui courent et par les temps de crise qu'il y a actuellement, je ne pense pas qu'il faille donner 2 424 euros à quelqu'un qui a un emploi sûre, fixe, à vie. Donc je ne vais pas voter contre parce que, donc vous faites bien de rappeler qu'on l'avait voté avant, mais, je rappelle à chaque fois que vous dites ça qu'il y a là une solidarité de groupe, donc dans une majorité comme la vôtre, donc personne n'intervient contre vous Monsieur le Maire, donc pareil à l'époque de Monsieur ENTEM, personne n'intervenait, c'était le vote de groupe. Mais, en interne, on peut aussi dire ce que l'on pense, et dire si c'est bien ou c'est pas bien dans notre fort intérieur. C'est mon cas, et au nom de mon groupe, donc de la liste « Sincère avec Vous », nous n'allons pas voter pour, nous n'allons pas voter contre non plus, on va s'abstenir simplement.

Merci Vincent.

M. Le Maire : Madame BRIDOUX, vous vouliez prendre la parole, j'ai vu.

Mme BRIDOUX : Vous avez deviné ?

M. Le Maire : Oui, je l'ai senti.

Mme BRIDOUX : C'est véritablement un combat d'arrière garde, parce que ça a toujours existé cette indemnité au receveur, on peut être pour, on peut être contre, après, on peu faire de la démagogie. Y a très très peu de villes qui ne votent pas cette indemnité. Ça vient du temps, du temps où c'était une fonction qui s'apparentait aux fonctions libérales plus qu'aux fonctions de fonctionnaires justement et, c'est un petit reste de ce qui existait auparavant donc, on a toujours eu cette délibération à voter, elle a toujours été votée et, je vous dis très très peu de villes ne la vote pas alors, si on ne la votait pas majoritairement, ça ne veut pas dire qu'elle ne ferait pas son travail, bien au contraire, mais franchement, c'est « Combat d'arrière garde ».

M. le Maire : Merci

M. CAMPISANO : Je précise que Madame BRIDOUX était de gauche avant

M. le Maire : Quelques précisions que je souhaite apporter. Alors, effectivement, je pense qu'on ne va pas bagarrer des heures dessus. Il y a des choses, à mon avis, plus importantes pour les sinois. Malgré tout, quelques précisions pour, corriger quelques imprécisions. Moi, je ne pense pas que cette indemnité va augmenter, puisqu'en fait cette indemnité est calculée sur les montants des budgets. Or, nous sommes aujourd'hui, sur des budgets très élevés, puisque nous sommes sur des budgets d'investissement en matière de rénovation urbaine. Donc, dans les années,… lorsque nous sortirons de la rénovation urbaine, normalement, nos budgets vont quand même subir une forte baisse. Donc, je rappelle, que cette année, de mémoire, je pense qu'on a un budget d'investissement qui est à presque 16 millions d'euros parce qu'on est sur le groupe scolaire. Donc une fois que le groupe scolaire est bâti, on aura,… déjà on va déjà bien avoir du mal à financer ces projets, donc derrière, on fera le calcul de la rénovation urbaine, la voilure sera mécaniquement réduite donc deux précisions dans ce propos :

1) ce ne sont pas sur les recettes fiscales, c'est sur le budget et donc comme nous sommes aujourd'hui sur des budgets très élevés, étant donné le contexte de rénovation urbaine, normalement, ça ne devrait que baisser. Ceci dit, j'aimerais que ce soit en hausse ce qui voudrait dire qu'on a des gros budgets, donc moi je serais très content si on augmentait dans les années qui viennent, l'indemnité du contrôleur parce que ça voudrait dire que nos budgets sont en hausse, ce qui, à mon avis n'est pas dans l'air du temps. Donc, ça c'est la première précision que je voulais apporter.

2) Après c'est une précision, parce qu'avec Vincent, on aime bien se taquiner, c'est que la parole est entièrement libre au sein de mon groupe et, que ceux qui ne sont pas d'accord de voter, on bien le droit de ne pas le voter. Voilà, c'est aussi clair que ça. Donc, on a du dialogue avant, pendant, après. Donc, je tiens à rassurer, l'un n'est pas l'autre. Et, avant c'était avant, on se le dit souvent les yeux dans les yeux, donc, aujourd'hui, c'est sans doute une nouvelle façon de fonctionner, mais ici personne n'a eu le couteau sous la gorge pour voter ce que je dis, et le maire, il est un maire, ce n'est pas un monarque tyrannique. Donc, il n'y a pas de tyran, c'est un maire très démocratique avec les associations, avec son opposition et avec sa majorité. Voilà.

Alors, après, pour le reste, comme Madame BRIDOUX le dit, combat d'arrière garde ou pas, chacun a son opinion. En tout cas effectivement bagarrer pour 2 424 euros pour quelque chose qui existe depuis très longtemps et j'ajoute, parce que je commençais mon propos tout à l'heure en parlant de l'économie que l'on faisait sur la retranscription de ces conseils municipaux, là, il y a 10 000 euros à gagner. Voilà, y-a plein de choses sur lesquelles on essaie de gagner cinq mille euros, dix mille euros.

Au jour d'aujourd'hui, vous le savez bien puisqu'il y a eu beaucoup d'études de faites, et on le sait sur la rénovation urbaine, il y a des experts qui nous accompagnent et jamais c'est 2 424 euros pour un an de conseils. Y-a des conseils,.. on a eu l'occasion, ici, de discuter de conseils juridiques qui étaient à 300, ou 400 euros de l'heure, donc là, c'est quand même pas cher payé de l'heure et dans le contexte très tendu, on a quand même un rapport de trente-quatre pages de la Chambre Régionale des Comptes. A corriger, je me dis que ça peut être bien d'avoir le contrôleur, le comptable public qui nous conseille. Je faisais une réunion, la dernière fois avec Madame DEREUME qui me disait : « *mais écoutez, dès que j'ai un peu de temps libre, je regarde s'il n'y a pas possibilité de chercher un peu de DGF en plus (de Dotation Globale de Fonctionnement) parce que peut-être en jouant sur un levier ou deux, on pourrait aller gagner un peu de….)*

M. le Maire : donc tu vois, c'est ça le conseil je sais qu'au niveau de la Direction Financière, c'est une relation quasi quotidienne parce que, oui on a besoin de conseils et puis parfois, on a aussi besoin de,… que nos paiements passent parce qu'on a besoin de payer quelqu'un en urgence plutôt que,… Donc ça c'est des conseils, ce sont des régies également. Moi, j'ai travaillé avec Madame DEREUME et vous savez que dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes y a des anomalies qui ont été relevées sur la gestion des régies. Bien là, c'est aussi quelqu'un qui peut nous amener son conseil sur la tenue des régies, donc, dans le contexte qui est celui de SIN LE NOBLE, on a besoin de beaucoup de conseils mais, malheureusement, on n'a pas beaucoup d'argent pour payer ces conseils. Alors, après effectivement, on peut aussi, ne plus rien payer, et puis… mais bon,… Mais il faut savoir, c'est exactement le même débat pour moi que pour le Directeur de Cabinet, il faut savoir investir un euro pour en gagner deux, mais là, on vous demande d'investir 2 424 euros et c'est vrai que c'est une délibération qui en général ne fait …..
Alors, après c'est une question de principe, tout le monde peut avoir raison autour de cette table, il y a une position de principe, il y a une position de pragmatisme de personnes qui sont encrées dans la réalité, dans le quotidien. Nous sommes, moi je propose d'adopter cette délibération et d'allouer une indemnité de conseil. Maintenant tous ceux qui sont autour de la table sont libres de leur vote, qu'ils sont dans l'opposition ou dans la majorité.

D'autres questions ou remarques ?

Donc, je vous propose de mettre aux voix cette délibération.
Qui souhaite voter contre ?
Qui vote pour ?
Qui s'abstient ? (rires…)

Donc la délibération est adoptée à l'unanimité moins une abstention de Monsieur Vincent CAMPISANO qui verra l'accueil qui lui sera fait, quand il ira payer son PV la prochaine fois. (rires…) ou, quand il demandera un délai de paiement pour les impôts (rires…)

ADOPTE A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION (M. CAMPISANO)

M. LE MAIRE : Donc nous pouvons passer à la délibération suivante qui est, toujours au niveau des affaires financières, une délibération relative à une garantie d'emprunt à la société NOREVIE pour deux projets de constructions qui sont déjà réalisés.

II.5 – Garantie d'emprunt SA HLM NOREVIE – « Le Presbytère » et « Le Raquet »
M. le Maire : Dans la note de synthèse, on vous explique que cette décision avait déjà été prise par le conseil municipal lors de sa réunion du 25 septembre 2012 et le conseil municipal avait pris une délibération octroyant à la société NOREVIE des garanties d'emprunt pour des constructions sur deux sites différents, le lot RF du Raquet et le site de l'ancien Presbytère. Donc, on peut vous donner le détail, il y a donc pour le Raquet le,… c'était un PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) qui était scindé en deux parties (une construction pour 390 000 € et une partie acquisitions foncières pour 200 000 €) avec un taux d'intérêt actuariel annuel de 2.05 % et un taux annuel de progressivité de 0.50 % qui était visé.

Pour le Presbytère, c'était un PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) lui-même scindé également en deux parties, une partie démolition pour 1 500 000 € et une partie acquisition foncière pour 820 000 €. Donc, cette fois ci était visé un taux d'intérêt actuariel annuel de 2.85 % et un taux de progressivité de 0.50 %. Alors nous avons donc, puisque c'était une délibération du 25 septembre 2012, et nous avons reçu, il y a quelques semaines, un courriel de la société NOREVIE de septembre 2014, qui nous faisait part de l'irrecevabilité de la garantie qui avait été octroyée par l'assemblée délibérante et donc, elle nous demandait de proposer une modification des taux en vigueur et elle nous précisait que le précédent acte du 25 septembre 2012 n'était pas certifié exécutoire. Alors, une petite précision, donc effectivement, dans la délibération lorsque NOREVIE a présenté la délibération, il y avait un problème dans les taux et, il y avait aussi un autre problème puisque la délibération du 25 septembre 2012 n'est pas certifiée exécutoire.

Donc, on a déjà, aussi là, parlé des soucis juridiques de la ville, « j'espère par le passé », mais soyons honnête, je pense que nous ne sommes pas encore tout à fait à l'abri parce qu'il y a un gros gros travail à mener au niveau de la sécurisation juridique. Mais c'est un exemple parmi d'autres puisque la délibération n'est pas certifiée exécutoire. Alors pour l'information, puisque nous sommes en début de mandat et puis pour,… tout le monde ne sait peut être pas comment une délibération est rendue exécutoire et puis pour la population qui nous fait l'honneur d'assister à nos travaux,… Donc il y a deux formalités pour qu'une délibération soit rendue exécutoire, il faut un tampon,… il faut un tampon de la Sous-Préfecture, donc cette condition avait été remplie, mais il faut également, que soit la délibération ait été, ait fait l'objet d'un affichage ou, qu'elle ait été publiée au registre des délibérations et ça, il n'est pas fait mention de cet affichage ou de cette publication au registre des délibérations, ce qui rend donc, non exécutoire, la précédente délibération.

M. LE MAIRE : Donc, on vous propose aujourd'hui, d'une part d'abroger cette délibération du 25 septembre 2012, donc pour, notamment pour le changement de circonstance de faits qui sont les taux d'intérêts qui n'étaient pas ceux,…et ensuite de nous prononcer sur la garantie d'emprunt qui était précédemment octroyée mais qui se doit donc d'être actualisée.
Donc en pièces jointes, dans votre dossier de conseil municipal, nous avons mis la délibération du conseil municipal du 25 septembre 2012 ainsi que le courriel de l'entreprise, de la société NOREVIE.
Je vous informe que, également la commission qui a travaillé sur cette question, s'est prononcée, à l'unanimité sur le principe de cette délibération. Malgré tout, je souhaite apporter un éclairage sur cette question des garanties d'emprunt, je pense que nous prendrons une délibération de principe lors du prochain conseil municipal. Mais la position, tout au moins du groupe majoritaire, mais nous en discuterons en commission, et nous verrons si on nous fait changer d'avis, ce serait de ne plus octroyer de garanties d'emprunt, de ne plus accorder de nouvelles garanties, alors pour plusieurs raisons.
La première raison est que ces garanties que l'on accorde aux bailleurs, leur permettent de réaliser une économie, puisqu'il y a une …. « Comment ? » Comme il y a une garantie communale, eux font une économie, par contre ces garanties sont expertisées par les banques au moment des prêts à accorder à la ville de SIN LE NOBLE et le risque est donc plus élevé pour les prêteurs ce qui a été le cas très souvent ces derniers temps, il y a donc un refus des banques de prêter, ou, si elles prêtent, elles prêtent avec une prime de risque. Donc j'ai demandé qu'on me donne le montant des garanties, donc actuellement la ville de SIN LE NOBLE, sans ces garanties NOREVIE, sur lesquelles nous avons à nous prononcer aujourd'hui, la ville de SIN LE NOBLE a en garantie, 18 742 628 € voilà, ce qui veut dire que si une des sociétés, on peut toujours dire que ça n'est pas possible, mais il y a des états qui sont en faillite, il y a des banques qui ont été en faillite aux Etats-Unis, donc peut-être un jour qu'une société de logement pourrait l'être également donc, ça veut dire que la ville s'engage à suppléer l'emprunteur en cas de défaillance. Bon, je vous rappelle le chiffre pour votre information, c'est un chiffre que j'ai demandé à la direction financière cet après-midi 18 742 000 € d'emprunts que la ville a garantis. C'est dans nos documents financiers.

Je vous propose donc, aujourd'hui, de voter exceptionnellement ces garanties parce qu'il est tout à fait normal d'honorer la parole qui avait été donnée par la ville par délibération du 25 septembre 2012 et, je propose que,… enfin nous avons déjà de façon informelle discuté de cela au niveau de la commission numéro une, où s'était dégagé un consensus, Des membres de la majorité étaient d'accord mais les membres de l'opposition présents étaient eux aussi assez d'accord. Du point de vue de la,… du risque et de la gestion financière de la collectivité qui a beaucoup de mal, elle, à se faire financer ses emprunts et ses investissements et ensuite, également sur la volonté d'une pause, de ne pas favoriser pendant quelques temps le développement de logement social et d'aller sur une pause en attendant de voir un peu la fin de la rénovation urbaine et également de voir l'avenir de « l'éco quartier du Raquet » et de voir ensuite, de laisser à la ville, le temps, je l'espère de se refaire une santé financière, qui au jour d'aujourd'hui, est plus que précaire.

Et donc, d'adopter cette délibération qui consiste, je le rappelle en l'abrogation de la délibération 433/2012 adoptée par le conseil municipal en séance du 25 septembre 2012 et d'accorder la garantie communale à hauteur de 50 % aux emprunts prévus ci-dessous. Donc, un prêt PLAI sur constructions, acquisitions foncières pour Le Raquet (5 logements, constructions, acquisitions : 390 000 € de PLAI et 200 000 € pour l'acquisition foncière).

Donc, je vous passe la lecture des taux, c'est très technique et ensuite, la même chose pour le Prêt Locatif à Usage Social, démolition et acquisition foncière au niveau du presbytère, cette fois-ci pour la démolition du presbytère et la construction de 25 logements collectifs, 1 500 000 € pour la démolition et 820 000 € de prêt PLUS pour l'acquisition foncière.

Donc, je vous lis quand-même l'article 3 : l'article 3 précise que, dans le cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive en renonçant au bénéfice de discussion et sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Voilà, on ne peut même pas dire qu'on n'a pas les ressources, on est obligé de payer et donc, on s'engage pendant toute la durée du prêt et libérer en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunteur. Voilà, mais c'était une délibération qui avait déjà été prise, on ne l'a… enfin la parole de la ville de SIN LE NOBLE doit être respectée. Le bailleur NOREVIE avait cette parole de la ville, il a engagé ses programmes donc, il est tout à fait normal que nous faisions face à cet engagement.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?
Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Deux petites précisions. La première, c'est que déjà, il fut un temps où nos finances étaient beaucoup plus importantes et nous garantissions à 100 % les constructions. Il y a eu le gros chantier des épis, parce que ça remonte, les 18 millions dont vous parlez, remontent là, peut-être que certains emprunts sont terminés mais, il y a eu quand-même pas mal de constructions donc, c'était à 100%. Depuis le mandat précédent et assez vite, nous avons diminué à 50% et encore, pas forcément, puis qu'il y a eu des emprunts, des garanties d'emprunt que nous n'avons pas acceptées. Ça c'est une première chose. La deuxième chose, compte-tenu du fait que, il va y avoir Le Raquet, on a, les élus communautaires, notamment de mon groupe, ont demandé à la CAD de faire une étude pour que la CAD prenne le relais de ces garanties d'emprunt. Alors, j'avais entendu une première, une première réflexion du Président, suite à cette étude où la CAD prendrait dans ce cas-là une assurance, enfin etc.. Disons que la réflexion n'a peut-être pas encore aboutie mais je pense qu'il y a lieu de reparler de cela parce que toutes les communes ayant des difficultés financière, forcément ne vont plus donner de garantie d'emprunt ce qui ne va pas non plus favoriser la résolution du manque de logements dans le douaisis parce que ça c'est une réalité qui n'a pas changé. Donc, si vous voulez, on avait pris en compte les difficultés de la ville, sur certains dossiers, sur certains programmes, et notamment les PLAI puisque les PLAI pour les personnes qui ne savent pas trop à quoi ça correspond, c'est pour les personnes les plus en difficulté et donc avec des loyers très très bon marché et, pour avoir des loyers très très bon marché, il faut que le coût de la construction soit le plus petit possible et si l'on veut que ces loyers très très bon marché correspondent à des choses de qualité, ça nécessite des efforts de tous. Donc, déjà certaines garanties n'ont pas été données, mais c'est surtout la réflexion de l'ensemble des communes de la CAD qui sollicite la communauté d'agglo. pour prendre le relais.

A savoir aussi, que le conseil général avait fortement insisté, en la personne de Charles BEAUCHAMP, puisqu'il était responsable, Vice-Président chargé du Logement précédemment, sur le fait que c'était la seule agglo. qui n'avait pas, qui ne donnait pas de garanties d'emprunt. Bon, écoutez, maintenant vous êtes à la CAD, à vous le travail.

M. Le Maire : Alors, juste quelques précisions, même si je suis à la CAD, Monsieur ENTEM est aussi à la CAD. Donc, il n'est malheureusement pas là aujourd'hui, mais je pense que vous pourrez lui passer l'info, et effectivement collectivement, on peut porter des demandes et des projets, donc je ne suis pas le seul élu communautaire. Donc, Christian ENTEM y est également donc on pourra également l'inviter à faire ce travail.

M. le Maire : Merci de vos remarques pertinentes.
Deux précisions, toujours pour la bonne information, le capital qui était dû à l'origine, c'était 29 589 000 €.
Voilà, la ville avait cautionné pour presque 30 millions d'euros d'emprunts. Nous sommes aujourd'hui, avec les sommes d'aujourd'hui, on va de nouveau avoisiner les 20 millions d'euros et toujours puisque Madame

BRIDOUX expliquait la réduction des coûts, d'après ce que j'en sais ces garanties d'emprunt permettent de baisser de 2% le coût de la construction, je ne sais pas si c'est les chiffres que vous aviez en tant que responsable du logement, mais c'est ce que,… je me suis renseigné sur cette question, c'est à peu près 2% de baisse du coût de la construction, au jour d'aujourd'hui, je vous dis, il y a deux visions, d'une part la ville de SIN LE NOBLE, sa situation tout le monde la connaît et, ensuite de toute façon, c'est parce que nous souhaitons également une pause au niveau de la construction sur SIN LE NOBLE, le temps de voir un peu ce qui va sortir de la rénovation urbaine du quartier concerné, ce qui va sortir de l'éco quartier du Raquet et également une réflexion sur la mixité sociale puisque je vous rappelle que seuls 38 % des sinois paient l'impôt et que,… je rêve qu'il y ait 50 % au moins qui paient l'impôt, ce serait, une vrai mixité sociale pour moi.

D'autres remarques ou questions sur cette problématique, sur cette garantie d'emprunt à accorder à NOREVIE ? Vincent CAMPISANO ?

M. CAMPISANO : une petite remarque que je fais maintenant, au niveau de l'irrecevabilité des effets non exécutoires. NOREVIE s'en tire très bien, puisque les taux d'intérêts qui étaient prévus pour ces emprunts de 2.55 pour PLAI, deviennent à un moins 0.20 donc 0.80 % et pour le PLUS, de 3.35 nous passons à 1.60 %. Donc, grâce à cette irrecevabilité, parce que ce n'est pas rendu exécutoire.

M. le Maire : J'ai toujours du mal à dire grâce à, on va dire à cause. Parce qu'on va quand même pas se réjouir qu'il y a des décisions du conseil municipal qui soient non exécutoires. Donc on peut le noter maintenant, ça mène pas grand-chose, ça fait effectivement dire que NOREVIE fait une bonne affaire, mais, à mon avis, c'est pas juste parce que c'est non exécutoire, c'est parce que les taux d'intérêts ont baissé entretemps. A mon avis, ça n'a rien à voir avec le fait que ce soit,….. Ça aurait pu être l'inverse mais de toute façon, je pense que c'est juste parce qu'ils ont eu leur…… mais ça n'a rien à voir, c'est deux faits parallèles pour moi.

Donc, je vous propose d'adopter cette délibération.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas l'adopter ?
Des personnes qui s'abstiennent ?

Non, donc cette délibération est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. le Maire : A voilà, je vais pouvoir me reposer cinq minutes, nous passons donc à la délégation « sports et équipements sportifs » dont le rapporteur est Patrick ALLARD qui va nous expliquer ce qu'il va vous demander de voter une subvention exceptionnelle

IV - SPORTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

IV.6 – Subvention exceptionnelle à l'association « Aikido SIN LE NOBLE »

M. ALLARD : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous.
Le sportif va ralentir comme ça Monsieur le Maire pourra reprendre son souffle.
Il vous est proposé de voter le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Aïkido de SIN LE NOBLE ».
Dans la note de synthèse, il est rappelé que les associations locales sont des lieux d'évasion, de découverte mais surtout des lieux d'expérimentations démocratiques, citoyennes et sociales.
Dans le cadre de son soutien à la vie associative, la commune de SIN LE NOBLE attribue chaque année des subventions, elle entend ainsi favoriser le fonctionnement et le développement, en toute indépendance, des associations relevant de l'application de la loi du 1er juillet 1901.
Il est à noter que les associations subventionnées doivent utiliser les fonds octroyés, conformément à l'objectif associatif et au projet présenté.
Elles doivent également faciliter les procédures de contrôle financier de la collectivité en transmettant leurs documents administratifs et comptables.

L'association « AIKIDO SIN LE NOBLE » : afin de dispenser une formation optimale auprès de ses adhérents, a sollicité la Commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle au titre de la saison sportive 2014 – 2015.

Cette demande porte sur un montant total de 500 €. La subvention exceptionnelle permettrait à l'association qu'elle ait un tapis de chute et du petit matériel pour la formation des élèves du club, surtout pour les jeunes enfants. Je précise également que la commission n° 2 a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. le Maire : Merci Monsieur ALLARD
Donc, je vous propose d'adopter cette délibération de versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association « AIKIDO SIN LE NOBLE ». On vous a mis, en pièce jointe, la demande de subvention de son président, Monsieur Laurent DAMBRINE.
Monsieur ALLARD, vous a précisé, l'avis favorable de la commission. Précisons notamment, enfin tout de même, que la commission a souhaité qu'on insiste bien sur le volet exceptionnel de la subvention, ce qui a donc une petite conséquence au niveau de la délibération en son article 2.
Donc, l'article 1 qui autorise le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de la saison 2014-2015 de 500 € à l'association « AIKIDO SIN LE NOBLE » et on vous rappelle que dans l'article 2, les dépenses correspondantes sont prélevées sur les crédits inscrits sur le budget de la commune au chapitre 6574. Mais comme il s'agit bien d'une subvention exceptionnelle, on inscrira donc cette dépense au niveau du chapitre 67 qui est celui des subventions exceptionnelles. Voilà.
Alors, avec cette petite modification qui prend acte de la position de la commission, qui a bien voulu insister sur le caractère exceptionnel puisque c'est pour financer des tapis de,… un tapis de chute et du petit matériel pour la formation des élèves du club, je vous propose d'adopter cette délibération, sauf si vous avez des questions ou des remarques à formuler sur cette proposition.

Pas de remarque, pas de question ?
Donc, je vous propose de mettre aux voix cette délibération.
Y-a-t-il des personnes… ?
On va la voter positivement parce que je pense que pour une association, une subvention, on peut voter positivement.

Qui est d'accord pour accorder une subvention exceptionnelle de 500 € ?
Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?

Donc, la délibération est adoptée à l'unanimité, 500 € de subvention exceptionnelle pour l'association « AIKIDO SIN LE NOBLE »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Maire : Donc, toujours au niveau de la vie associative, mais cette fois-ci non sportive, donc au niveau de la délégation « Vie associative, Commerce, Artisanat », donc Madame DELATTRE qui va nous présenter une demande de subvention de démarrage

VI – VIE ASSOCIATIVE – COMMERCE ET ARTISANAT

VI.7 – Versement d'une subvention de démarrage à l'association « Les Zigotos »

Mme DELATTRE : Bonjour,
L'association « Les Zigotos » a été créée le 22 mai 2014 et déclarée en Sous-Préfecture de Douai, le 11 juin 2014. Le but de cette association est de contribuer au développement de la structure multi-accueil, de créer des rencontres et de faciliter les échanges entre les parents. Cette dernière a sollicité la ville par un courrier reçu le 21 août 2014 afin d'obtenir une subvention de démarrage pour les aider à couvrir les frais

d'inscription de Sous-Préfecture, de Préfecture, leurs diverses fournitures d'installation et les frais engendrés pour l'organisation de leur première manifestation.
Il vous est donc proposé d'accorder une subvention de démarrage de 80 €.

M. le Maire : Donc,… Merci Madame DELATTRE pour cette présentation. Donc, là je pense que tout le monde a bien compris ; une nouvelle association créée en mai, déclarée en Sous-Préfecture en juin, qui nous adresse une demande de subvention le 21 août 2014 qui vous est annexée dans votre dossier de conseil municipal, avec un but associatif qui est de contribuer au développement de la structure multi-accueil, c'est des rencontres et des échanges de parents. L'avis favorable de la commission n°2 qui a examiné cette demande de subvention.

Y-a-t-il des remarques ou des questions, Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Bien évidemment on va voter 80 € mais à la commission, j'ai fait remarquer quand-même que 80 € pour une subvention de démarrage c'est vraiment très très faible. Puisque nous n'avions pas eu d'ordre du jour à la commission, on nous a dit que ça va se faire la prochaine fois, j'avais pas regardé combien coûte l'inscription au journal officiel, c'est près de 50 €. Donc, quand ils ont payé leur inscription au journal officiel, envoyé les premiers timbres s'ils ont besoin de réunir des gens, c'est tout, y a plus un sous. Donc c'est vraiment un très faible montant pour une subvention de démarrage.

Donc, à la commission il a eu des « sortes » de propositions qui pourraient faire que les associations pourraient quand même si elles n'ont pas un an d'existence, faire une demande de subvention ordinaire. Bon, c'est une proposition, puisque les commissions ne font que des propositions mais je tenais quand même à dire que 80 € c'est vraiment pas beaucoup, mais je sais aussi, que comme la fois dernière, une subvention avait été votée de 80 €,…..

M. le Maire : Merci de vos propos auxquels on peut souscrire. Effectivement et j'y souscris tellement que je souscris même à la dernière partie puisque lors du dernier conseil municipal une telle subvention de démarrage avait été votée à l'unanimité des 33 membres du conseil municipal sans aucune discussion. Ce qui prouve l'utilité du travail en commission puisque cette remarque n'était pas sortie préalablement lors du dernier conseil municipal qui avait examiné exactement les mêmes choses. Bon, ça c'est la première chose.
Peut-être une explication sur ce montant qui est faible, mais j'ai,… puisque je n'avais pas pu assister puisque j'étais en réunion avec les services de police le jour de la commission n° 2. Je n'ai donc pas pu assister mais, j'ai bien évidemment pris connaissance du compte rendu donc, j'avais vu votre remarque où vous disiez que c'était quasi une aumône ce qui m'a interpellé. J'ai donc regardé les subventions qui sont accordées à d'autres associations qui, elles sont connues, qui elles ont parfois des dizaines, des centaines d'adhérents et, j'ai ainsi noté l'école à l'hôpital : 100 €, l'APACER : 150 €, l'AATDM OM du Nord : 120 €, les médaillés du travail : 150 €, les trésors de vie : 100 €. Donc après ce qu'il y avait au… La première fois que nous avons voté une subvention de démarrage à 80 € c'était justement dans un souci de pertinence, en disant : il y a des associations qui existent, qui sont connues, et qui ont 100 €. Il y en a quelques unes à 100, 120 €. Moi je ne trouvais pas pertinent qu'une association que l'on ne connait pas, qui n'a que quelques membres ait 150 € alors que des associations, je pense à celle des médaillés du travail puisque c'est une association que je connais bien puisque c'est mon père qui la préside, donc je sais que c'est des centaines d'adhérents, 150 €, et on connait plein d'associations, notamment les associations non sportives qui ont des volumes de subventions très faibles. On le reconnait et j'espère qu'on pourra, au cours du mandat, aller vers une montée en puissance sur le financement des associations.
Ce n'est pas une promesse, c'est un souhait, c'est même plus qu'un souhait, c'est un espoir, mais, c'est aussi donc par pertinence de se dire, ben moi je suis président d'une grosse association, je fais plein de choses sur SIN LE NOBLE depuis des années, j'ai des dizaines, des centaines d'adhérents, et j'ai moins qu'une association qu'on ne connaît pas. Donc, et c'est une volonté de dire, on accompagne. Ça règle effectivement les premiers frais administratifs, mais vous l'avez dit, la majeure partie des frais administratifs c'est des frais d'inscription à 50 €, c'est quelques timbres, quelques enveloppes. Malgré tout, à partir du moment où on déclare une association en sous-préfecture, c'est qu'il y a au moins quelques membres qui composent le bureau. Ça veut dire quelques dizaines d'euros. En général, les cotisations les plus faibles sont aux alentours d'une dizaine d'euros, enfin ça tourne,… on a là aussi quelques dizaines

d'euros qui permettent de lancer le fonctionnement et de faire ses preuves. Voilà, donc c'était maintenant, c'était les commissions, je l'ai dit, sont là pour travailler, analyser les délibérations, faire remonter les problématiques, donc moi je l'ai noté, je ne suis pas loin de partager, enfin je le partage même, 80 € c'est peu, mais le problème, c'est que 100 ou 120 € pour des associations connues c'est peu donc il faut faire quand même,… moi c'était la vision que nous avions, maintenant la porte est ouverte nous pouvons en discuter dans les prochaines commissions et établir une règle qui soit, puisqu'après effectivement, on a voté des subventions de démarrage à 80 € et pourquoi du jour au lendemain changer, c'est vrai qu'après, il faut qu'il y ait le principe d'égalité qui soit respecté.

Y-a-t-il d'autres interventions sur cette délibération ?
Donc je vous propose de la mettre aux voix.
Qui souhaite accorder cette subvention de démarrage à l'association « Les Zigotos » pour 80 € ?
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas la voter ?
Qui souhaitent s'abstenir ?
Donc, l'association « Les Zigotos » aura une subvention de démarrage de 80 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc la délégation sur les ressources humaines, dont je suis le rapporteur également.

VII – RESSOURCES HUMAINES

VII.8 – Attribution du régime indemnitaire relatif au grade de psychologue territorial et la création de l'indemnité de risques et de sujétions spéciales des psychologues.

M. le Maire : Donc, on vous explique dans la note de synthèse que c'est une délibération qui vient en en écho d'une délibération que nous avons prise, je crois lors du dernier conseil municipal, sur la création d'un poste de psychologue territorial. Donc, on vous explique dans la note de synthèse que le conseil municipal avait défini le régime indemnitaire en novembre 2005 et 18 janvier 2006 qu'il pouvait octroyer au personnel communal. Donc, ces délibérations ne prenant en compte que les indemnités qui pouvaient être versées aux titulaires d'un grade présent dans la collectivité. Or, il s'avère que nous avons créé lors du dernier conseil municipal un poste de psychologue territorial. Ce grade n'était pas jusqu'à présent, dans la collectivité. Il nous faut donc, aujourd'hui, instaurer le régime indemnitaire afférent à ce grade soit, ici, dans le cas présent, une indemnité de risques et de sujétions spéciales des psychologues.

Donc, on vous explique un montant annuel de référence fixé à 3 450 €, un montant maximal individuel de 150 % du montant de référence soit 5 175 €. Donc, juste une précision, c'est une création purement administrative, puisque la personne était déjà membre des effectifs de la Commune et donc, elle avait déjà son régime indemnitaire, sauf qu'aujourd'hui, elle est passée sur un grade de psychologue territorial et qu'il faut donc mettre le régime indemnitaire qui est équivalent mais qui, d'un point de vue financier et budgétaire, est équivalent au régime indemnitaire dont je ne sais pas, je pense que c'était la filière administration, administrative donc, ça n'a pas de surcoût pour la collectivité. C'est vraiment quelque chose qui est neutre, c'est juste une délibération très administrative.

Y-a-t-il des questions, des remarques ?
Juste préciser qu'on vous,… l'avis favorable de la commission. – Vincent CAMPISANO -

M. CAMPISANO : Donc, j'étais favorable au départ et, après avoir consulté mon groupe, donc, je vais m'abstenir du vote tout simplement.

M. le Maire : tu veux expliquer pourquoi ?

M. CAMPISANO : Parce que, il y a des doutes qui subsistent sur le rôle de la psychologue dans les mois futurs et dans les années futures. Donc, c'est ce qui a été posé comme question, on a relevé cette chose, donc savoir si la psychologue allait être psychologue pendant la durée du mandat ?

M. le Maire : Alors, juste une petite précision avant de répondre. S'il y a des doutes, il y a une commission où l'on pose cette question et un conseil municipal ou on pose cette question avant de dire je vote pas. Ça me semble logique. On l'a dit et tu étais le premier à le dire lors du conseil d'installation, on est là pour dialoguer, travailler en commun donc, je t'avoue que là, c'est rare, puisqu'on s'entend très bien, mais justement, comme on s'entend très bien, je me permets de te le dire, j'avoue ne pas comprendre ta position, alors que tu n'as pas posé la question. Si tu as un doute, nous sommes là pour essayer de le lever. On y arrive parfois, on n'y arrive pas d'autres fois.

M. CAMPISANO : Tu as raison, mais, si on l'avait eu, comme le dit Madame BRIDOUX, le document avant, on aurait pu discuter avant. Nous l'avons sur place au moment précis où j'étais favorable. Donc, après avoir parlé avec le groupe, donc, le groupe est tombé d'accord sur une décision qui était de s'abstenir.

M. le Maire : Enfin ceci dit, ta réponse ne réponds pas à ma question. Est-ce que tu aurais pu,… avant de nous dire que tu s'abstenais, tu aurais pu dire j'ai un doute, est-ce que tu peux essayer de lever le doute, quoi ?

M. CAMPISANO : On peut en discuter,… Mais je veux dire, c'est peut-être pas l'occasion d'en discuter maintenant au sein de la commission.

M. le Maire : Ecoutes, si on ne le fait pas en conseil municipal, je ne sais pas quand on le ferait ?

M. CAMPISANO : Je suis d'accord, je suis d'accord… Donc là, le fait de nommer la personne que je connais bien et que j'aime bien, que j'estime bien, je veux dire, y a pas, c'est pas une question de personne parce qu'elle est dans la salle, donc….

M. le Maire : Je crois que ça va la rassurer !

M. CAMPISANO : Non mais bon, c'est simplement de la même manière, un rôle, un poste, grade a été effectué. La fois dernière, donc sur le poste attribué de psychologue qui n'existait pas à SIN LE NOBLE donc, ça a été fait, le même régime indemnitaire, vu le grade qui a été maintenant acquis lui donne droit à ces attributions de régime indemnitaire supérieur, c'est ce que j'ai compris.

M. le Maire : Tu n'as pas bien compris, mais…

M. CAMPISANO : C'est pas ça : Donc je demande des explications là-dessus et savoir sur,…ce qui change au niveau de sa rémunération.

M. le Maire : J'ai dit que ça ne changeait rien du tout, c'était juste une décision administrative. Alors, on va refaire, même une partie du conseil municipal du 17 septembre, puisque j'ai expliqué que nous avons une salariée qui était donc dans la filière administrative, si je ne me trompe pas, c'est ça. Et, cette salariée a passé un concours. Donc, je pense que ça fait très longtemps que tu es élu, donc tu connais le fonctionnement de la fonction, enfin les modes de la fonction publique. Cette personne passe un concours, donc au bout de deux ans, son concours, si elle n'est pas titularisée, sur un poste pour lequel elle a passé son concours, elle perd le bénéfice de son concours. Or, cette personne, c'était un concours, où elle passait cadre A, nous avons donc décidé, et, si je ne me trompe pas, ça a été voté à l'unanimité, cette délibération, le 17 septembre 2014. Donc, tous les membres ici présents ont voté la création de ce poste. Donc, ça ne coûte rien puisque cette personne est déjà en poste chez nous. Simplement, aujourd'hui, pour qu'elle ne perde pas le bénéfice de son concours, nous créons le poste correspondant à son concours, qui est un poste de psychologue territorial. Aujourd'hui, maintenant cette personne, il faut bien que l'on puisse la rémunérer, donc, peut-être vais-je saisir l'occasion d'un rappel sur comment ça marche la fonction publique. Donc, lorsqu'on est dans la fonction publique, on a un grade et ce grade correspond à une échelle de rémunération qui permet de calculer le traitement indiciaire de l'agent. Jusque là, ça va le grade… ? À la limite, je ne vais pas parler à Vincent, parce que ça fait vingt ans que t'es élu, donc je pense que tu connais ça par cœur. Et, à ce traitement s'ajoute différentes indemnités, alors qui sont fixées par les textes, notamment une indemnité de résidence, y a des primes de droit. Alors, ici,..

Je connaissais pas puisque moi, je ne suis pas issu de la fonction publique, mais depuis le temps que j'ai été nommé maire, parce que j'ai beaucoup d'agents qui disent : Monsieur le Maire, je devrais avoir la NBI, (j'ai eu plusieurs fois, la NBI Nouvelle Bonification Indiciaire), donc tout ça c'est prévu par la loi. Mais, ensuite, un régime indemnitaire. Alors, ce régime indemnitaire, c'est environ une centaine de primes, d'après ce qu'on m'a dit. Je ne suis pas spécialiste, mais j'ai posé la question, c'est environ une centaine de primes différentes et, ces primes sont différentes et, selon le grade et selon également la filière, puisqu'il y a plein de filières différentes. Il y a la filière administrative, la filière sportive, la filière médico-sociale, la filière technique et la filière des psychologues. Voilà, donc,… l'animation, donc effectivement, donc Didier me précise la filière de l'animation. Donc, aujourd'hui cette personne dont tu as voté le poste lors du dernier conseil municipal, il faut qu'on travaille sur son régime indemnitaire. Elle avait un régime indemnitaire qui était le régime indemnitaire de la filière administrative. aujourd'hui, il faut qu'on lui mette le régime indemnitaire de la filière psychologue, voilà. Donc, simplement, elle n'aura plus, comme elle bouge de poste, elle n'aura plus, le régime indemnitaire administratif, de la filière administrative, et elle aura celui de la filière psychologue. C'est ce qui fait que c'est quasi pas de différence, je ne sais même pas s'il y a une différence, parce qu'avec ça, on m'avait dit, qu'il n'y avait pas différence. Donc, aucune différence, simplement, c'est mettre, aujourd'hui, en relation, d'un point de vue administratif, avec ce qui a été voté la dernière fois. Donc, la réponse est très claire, on a, un agent qui passe un concours, qui passe cadre A, on crée le poste correspondant qui nous coûte rien de plus, et aujourd'hui, on met en place, les autorisations du conseil municipal, pour payer cette personne, et la payer au même prix, alors qu'elle est aujourd'hui cadre A, la payer la même rémunération qu'elle avait, parce qu'elle a changé de filière. Donc, voilà. Sincèrement, j'espère avoir répondu à la question, maintenant, on ne va pas faire une suspension de séance pour ….

Veux-tu que tu rencontres ton groupe et que vous discutiez de ça ? Je pense que c'est comme la,… l'indemnité de conseil tout à l'heure, on va pas bagarrer des heures dessus, Voilà, je sais pas si j'ai répondu, si j'ai été assez clair,…

M. CAMPISANO : Tu as bien répondu, comme tu réponds bien à chaque fois, je vais dire, mais ….

M. le Maire : Merci

M. CAMPISANO : Si j'ai droit…

M. le Maire : Non, Fabienne, vous notez bien cette remarque au PV, Merci, (rires)

M. CAMPISANO : Oui, ça c'était, oui,…

M. le Maire : Oui, la méchanceté, elle vient après. Alors, vas-y, j'écoute.

M. CAMPISANO : Bien évidemment, je ne vais pas brosser parce qu'on n'est pas dans le même groupe. Donc, évidemment, mais je vais dire que, si on a le droit de voter Pour, Contre ou s'Abstenir, donc le droit est là et existe. J'ai parlé avec le groupe hier, donc, j'en ai fait part au groupe, j'étais favorable au départ, j'applique aussi l'idée de groupe, le vote du groupe. Le vote du groupe n'était pas celui là, donc il était de s'abstenir, donc je m'abstiens. Mais, j'ai très bien compris, moi.

M. le Maire : Donc, tu fais ce que tu faisais avant en fait ? Tu es solidaire de ton groupe ?

M. CAMPISANO : Bien je vais dire que oui, je n'étais pas très solidaire, à un moment donné dans le groupe, mais ….oui.

M. le Maire : Bon, on ne va pas se bagarrer dessus, mais je te dis tu as le droit de voter, tout le monde a le droit de voter ce qu'il veut. Et moi, j'essaye, quand une délibération semble importante, j'essaye de la défendre et, sincèrement celle là, je trouve qu'il n'y a pas à se bagarrer dessus.

M. CAMPISANO : Je ne vote pas contre. J'entends bien.

M. le Maire : D'autres remarques ? Non ? Donc je vous propose de la mettre aux voix.
Donc y-a-t-il des personnes qui votent contre ?
Alors, qui votent pour ?
Qui s'abstiennent ?

Donc, la délibération sur l'attribution du régime indemnitaire relatif au grade de psychologue territorial est adoptée à l'unanimité moins une voix, celle de Monsieur CAMPISANO qui s'abstient.

ADOPTE.

M. le Maire : Alors, la délibération suivante toujours dans la délégation « Ressources Humaines » qui est une délibération proposant modification du tableau des effectifs et la création d'un poste de technicien principal de première classe.

VII.9 – Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste de Technicien Principal de 1ère classe.

M. le Maire : Donc, on vous explique dans la note de synthèse l'accroissement des dossiers techniques et leur complexité qui nous ont amenés à recruter un directeur des services techniques qui est un agent titulaire de la fonction publique et dont il nous faut aujourd'hui créer,.. modifier le tableau des effectifs pour créer un poste de technicien principal de première classe afin de pouvoir accueillir cet agent qui arrive par voie de mutation au sein des services techniques de la Commune. Donc, nous créons ce poste correspondant au grade de l'agent qui a été recruté. Je regarde l'avis de la commission. La commission a comme sur la délibération précédente émis un avis unanime et favorable. .

Y-a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ? Non, il n'y en a pas, donc, je vous propose de la mettre aux,…. Il y avait une question, Monsieur WOSINSKI ? Pardon….

M. WOSINSKI : Excusez-moi….. C'est un poste qui a été créé quand ? Il est arrivé quand ce titulaire ?

M. le Maire : Il n'est pas arrivé. On crée le…

M. WOSINSKI : Il était déjà là ?

M. le Maire : Comment ?

M. WOSINSKI : Il était déjà là ?

M. le Maire : Ah non, il n'était pas là, c'est un recrutement.

M. WOSINSKI : D'accord,…. Donc,… on n'avait pas déjà…..

M. le Maire : C'est un recrutement et la personne arrive la semaine prochaine.

M. WOSINSKI : On n'avait pas déjà un directeur des services techniques à SIN LE NOBLE ?

M. le Maire : Oui, mais qui n'est pas sur ce poste. C'est pas sûr qu'au tableau des effectifs, le grade de l'agent recruté n'est pas le même.

M. WOSINSKI : D'accord, mais on avait besoin, quand même, d'une nouvelle personne.

M. le Maire : Oui c'est ça.

M. WOSINSKI : Mais il n'y a pas de personne compétente qui pouvait prendre ce poste ? C'est une question.

M. le Maire : Je vais vous répondre comme la dernière fois, si on recrute, …. Ça me gène toujours de parler des compétences en interne parce que c'est stigmatiser les gens.

M. WOSINSKI : On a quand même des compétences à SIN LE NOBLE ? J'espère ? On en a quand même quelques-uns ?

M. le Maire : Je vais refaire le débat, je vais refaire le débat de la Chambre Régionale des Comptes, qui nous expliquait qu'il y avait,… non, non,… La Chambre Régionale des Comptes, c'est quand même un super document sur lequel on peut s'appuyer, c'est une belle base de travail qui nous précise que la masse salariale de la collectivité c'est 66 % du budget alors qu'elle devrait être de 56 % pour les communes de la même strate. Et, que les communes de cette même strate, sont 56 % de la masse salariale mais 9% de cadres A. Or, à SIN LE NOBLE, nous sommes à peu près 1% de cadre A et, il faut préciser que sur ce, un peu plus de 1% de cadres A, il y a des professeurs de l'école de musique et il y avait même, parce que c'était à l'époque…. du contrôle de la Chambre régionale des Comptes qui a été fait donc, en 2013, il y a même eu un départ de cadre A qui était un poste de secrétaire. Voila, donc il y a un besoin. Je vous invite à lire, à relire, parce que je sais que vous l'avez lu, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, dont un des articles est,… lorsque je discute avec des personnes de ce rapport, tout le monde pense que c'est sur les finances fragiles de la ville et pour moi, je pense enfin, je l'ai déjà dit la dernière fois, pour moi la phrase la plus importante, de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, c'est la gestion de la ville est marquée par un sous encadrement manifeste.

Donc, je vous ai expliqué, la dernière fois, que nous avions besoin de courroies de transmission efficaces entre la population - le maire. Donc ça existe, parce que le maire essaie d'aller voir la population régulièrement et que Didier CARREZ, qui est à mes côtés, essaie de faire un gros travail pour tenir les délais que je lui ai fixés, à savoir, présenter au conseil municipal de décembre, tout un volet sur la mise en place de la démocratie participative et locale. Donc, avec des conseils de quartiers, des diagnostics de quartiers, des sondages. Donc, ça c'est une courroie de transmission qui existe très bien. Ensuite, il va y avoir une courroie de transmission entre le maire et son équipe, ses adjoints, parce que le maire reçoit les …, enfin, le plus grand nombre de remarques parce que c'est au maire qu'on les adresse. Il doit les dispatcher en fonction des compétences et des délégations des adjoints. Après, les adjoints doivent les dispatcher sur leurs directeurs de services et ensuite, elles doivent aller sur les agents.

Aujourd'hui, les choses formidables dont je vous faisais part en début de réunion, aujourd'hui, elles se font quasiment du maire et des adjoints vers les agents de base. Ce sont des agents municipaux qui sont venus me voir en disant, nous, on est capable de réparer l'église, et pas pour 140 000 euros. Ce sont des agents de base qui nous ont dit, nous ça nous intéresse d'aller travailler sur le monument aux morts. Et, je peux vous prendre quelques exemples, on avait, je pense que j'en ai parlé à une commission et, j'en ai, je pense parlé dans l'édito du maire, dans le nouveau bulletin municipal, nous avions trois « gloutons ». Des « gloutons », pour ceux qui ne connaissent pas le terme technique, ce sont de gros aspirateurs que l'on voit dans les villes. Le coût de ces gloutons, c'est 15 000 € pièce. Ça fait des années, que ces gloutons étaient en panne. Moi, j'ai demandé à plusieurs reprises, au cadre responsable qu'on les répare. Quelqu'un m'a dit non, ce n'est pas possible de les réparer. Mais, un jour, j'ai un de mes adjoints qui vient me voir et me dit, écoute, il ya un mécano qui est venu et m'a dit moi je suis capable de les réparer. Je crois qu'il les a réparés pour 800 € et, on m'a appris qu'on avait eu de la chance, que ces gloutons étaient programmés pour partir à la benne. Pour une raison diverse et variée, ça n'a pas été le cas. Alors, après on peut aller très loin. Nous, on peut ouvrir, au niveau de la campagne municipale, beaucoup de choses sont passées sur la propreté de la ville, sur l'état des voiries, sur les élagages. Moi, je reçois plein de courriers de la population, avec des photos effarantes sur le manque d'élagage. Donc il y a un gros problème au niveau du cadre de vie, du quotidien, de la vie quotidienne de la population. Nous avons donc besoin de travailler, de muscler l'équipe des services techniques et de nouveau, pour la propreté de la ville, pour les espaces verts, pour le cadre de vie et aussi pour aller chercher, utiliser, optimiser ces ressources humaines qui sont les nôtres en mairie et se dire, ben oui, c'est bien beau de faire des devis, mais il y a des choses que les agents de la ville savent faire et, donc effectivement, il y a beaucoup de compétences dans la ville. Mais après, des compétences, ça

doit se gérer, ça doit se travailler, ça doit se développer, ça doit se former et il y a tout un travail de gestion de ces compétences et, je le dis, j'ai vu quelques agents municipaux dans la salle, nous avons tous les jours d'excellentes surprises, d'excellentes bonnes nouvelles qui nous viennent de ces employés de terrain qui vous disent, moi, j'ai la compétence, moi, j'ai la volonté.

Maintenant, moi, je souhaite un directeur des services techniques qui sache utiliser, optimiser, ces compétences et nous faire économiser beaucoup, beaucoup, beaucoup, d'argent. Ça c'est une première chose et, ensuite, il s'avère que, pour rembobiner le fil de l'histoire, à l'époque, lorsque le précédent directeur des services techniques est parti, pour des raisons d'économie, je pense, c'est une solution en interne qui a été retenue. Donc, ces deux postes,… La personne qui aujourd'hui est directeur des services techniques avait un autre poste qui, si je ne me trompe pas, était aux voiries, donc je pense que c'est ça. Donc, cette personne a fait les deux tâches, direction des services techniques et voirie. Aujourd'hui, je souhaiterais des services techniques qu'ils,…, on va avoir beaucoup, beaucoup, besoin des services techniques dans les mois, dans les années, qui viennent par ce qu'il y a à la fois, c'est comme tout à l'heure, l'indemnité de conseil, il y a énormément de choses à faire, et nous n'avons pas beaucoup de ressources. Nous avons beaucoup de,… donc il faut,… donc nous allons compter sur nos ressources humaines des services techniques, et nous allons également devoir entreprendre. On travaillera, dans les semaines prochaines, avec les commissions, sur l'élaboration du débat d'orientation budgétaire et sur l'établissement du budget pour 2015 et, la donne était claire. C'est qu'il faut qu'on arrive à aller chercher des ressources financières, des économies sur le fonctionnement, des économies de fonctionnement pour réinvestir dans de l'investissement et cet investissement c'est essentiellement des travaux de voirie. Tout le monde, ici, en a conscience, Monsieur ENTEM à ma place l'a répété à plusieurs reprises. SIN LE NOBLE, c'est 58 kilomètres de voirie dont un pourcentage très élevé est en piteux état et nécessite une restauration.

Donc, nous allons avoir des besoins de compétences spécifiques sur la voirie,… sur les travaux de voirie et, je dirais, ça va être le volet dépenses, et nous allons avoir besoin de compétences spécifiques au niveau de l'équipe technique, pour, faire en interne, des choses qui étaient sans doute sous traitées avant et qui nous coûtent beaucoup moins chères. Donc, les services techniques sont en train de…. On est en train de travailler, j'ai peut-être ça qui traine dans un dossier, je peux vous prendre un exemple sur les,… je ne sais pas si j'ai le devis,… mais par exemple, pour l'accrochage des illuminations de Noël, on est passé de 13 000€ à 5 000 €. Voilà. Et ça, ce sont des agents qui nous ont dit, « ben tiens » pourquoi on ne pourrait pas essayer de consulter une autre boîte, où …. Donc ça je,… les exemples me manquent mais… les compétences, elles sont là mais elles ont besoin d'être encadrées. Il y a vraiment au niveau, on sait très bien qu'on n'a pas beaucoup de marge de manœuvre en recettes, on n'aura pas de recette supplémentaire. Sur la partie dépenses, on ne peut pas faire, non plus, beaucoup d'économies, on a un budget qui est très contraint et je ne veux pas baisser des services, je ne veux pas couper des services, donc le… Il va falloir trouver des solutions, et des solutions c'est de faire un maximum de choses en interne.

M. WOSINSKI : Donc, il y avait une très mauvaise gestion des services techniques avant, faut l'admettre ?
Soyons francs.
Personne ne veut en parler, c'est hallucinant.
Bon, moi, on m'avait expliqué qu'on avait besoin d'un directeur des services techniques compétent, faut bien le dire.

M. le Maire : Sincèrement, je ne suis pas là pour stigmatiser l'un ou l'autre, j'ai jugé qu'il fallait donner un coup de booster au niveau des services techniques. Par le passé, il y avait un directeur des services techniques, un responsable voirie. Voilà, maintenant, moi je n'étais pas là, je ne regarde pas dans le rétroviseur, je regarde le cap, il est devant pour que ça aille mieux demain. Donc, peut-être, voilà, je ne suis pas là ici pour faire le procès de l'un ou l'autre, il y a de l'humain derrière, il y a,… c'est de la gestion de personnel, donc, c'est pas mon propos, j'ai souhaité recruter un nouveau directeur des services techniques, qui a une feuille de route, très claire. Mais, la porte de mon bureau est ouverte et les commissions sont également là pour …

Y-a-t-il d'autres questions, d'autres remarques ?
Je vous propose d'adopter cette délibération.
Y-a-t-il des personnes qui votent contre ?

Des personnes qui s'abstiennent ?
Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité.
Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : la délibération, donc la troisième délibération de la délégation ressources humaines consiste en la création de 12 postes dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi plus connu sous le terme de CUI-CAE.

VII – 10 - création de 12 postes dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).

M. le Maire : Alors on va, c'est-à-dire en diagonale sur la note de synthèse qui est très précise et très détaillée, qui vous rappelle le décret du 25 novembre 2008, sur le contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi et qui permet donc aux collectivités de recruter des personnes sans emploi qui ont des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. On vous rappelle que la prescription de ces contrats d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de pôle emploi. Donc, on vous rappelle que le, … Enfin, on vous précise qu'il est,… on juge nécessaire pour la collectivité d'avoir recours à ces emplois. Alors, on en a déjà parlé lors des conseils municipaux précédents donc, sachant que ces emplois, je ne vous vois pas inquiets, mais je vais vous rassurer quand même parce que, comme se sont des dispositifs d'emploi aidé, ils sont largement subventionnés par l'état qui prend en charge 75 % dans un cadre classique et qui va même jusque 90 % dans le cadre des demandeurs d'emploi, reconnus travailleurs handicapés et, je vous avais ici indiqué que la ville ne satisfaisait pas à ses obligations en matière d'emploi de personnes handicapées. Ce qui un n'est pas normal d'un point de vue social, mais deuxièmement, ce qui occasionnait, donc le versement d'une indemnité de pénalité.
Donc, nous souhaitons donc, créer des postes en la matière, ce qui nous permet donc également, on peut expliquer que si la dimension sociale de ça, vous l'avez vu, c'était pointé par la Chambre Régionale des Comptes, la ville a dans ses effectifs, un taux important de vacataires, qui est de l'ordre de 150 si je ne me trompe pas, donc et parmi ces vacataires, c'est quand même une situation sociale qui est assez précaire puisque, l'on prend des arrêtés de fin de mois, ou on leur dit ce mois ci vous avez travaillé 82 heures, vous êtes payé 82 heures donc,… J'ai de temps en temps des coups de fil de personnes qui disent, j'étais en remplacement, j'ai fait trois mois à 150 heures et puis là, la personne est revenue, j'ai eu 20 heures ce mois ci, donc c'est quand même,..

Il n'y a pas de visibilité, pas de sécurité et, dans nos vacataires, nous avons fait le travail et nous avons des personnes qui sont éligibles à ces emplois, ces dispositifs d'emplois aidés, donc il est possible de leur, de les mettre sur ces postes d'emploi aidé, ce qui a donc plusieurs avantages, ça leur amène une visibilité, une sécurité et puis nous, ça nous fait aussi, des économies substantielles. Donc, on vous propose de créer des postes en CAE. Donc, sachant que si on peut préciser que les dispositifs CAE sont des 20 heures hebdomadaires. Donc, trois postes de secrétariat qui pourraient renforcer le secrétariat général et le pôle scolaire. Je vous disais tout à l'heure qu'on demande au secrétariat général, désormais, d'établir les PV de conseils municipaux. Un agent d'entretien des locaux, un animateur, sept postes d'animateurs dans le cadre des nouvelles activités périscolaires et, un agent de propreté à temps non complet, toujours 20 heures semaine.
Donc, l'avis de la commission était, sans surprise, un avis favorable à l'unanimité.

M. LE Maire : Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette délibération ? Vincent CAMPISANO ?

M. CAMPISANO : Tout simplement, je suis d'accord. Simplement sur la page 75, on rappelle l'article de loi du 25 novembre 2008. Dans la page 77, on rappelle le 25 novembre 2009, même décret, même numéro,…

M. le Maire : Donc, compte-tenu du numéro du décret qui est n°2009 tiret 1442, je pense que la bonne date est 2009 mais, c'est ça ? Voilà.

M. CAMPISANO : C'est sur la même ligne et juste en dessous, il y a deux dates différentes.

M. le Maire : Mais en fait, c'est décret de novembre 2009. Mais du coup, la délibération est bonne puisque c'est l'année de la délibération. Mais, nous notons la lecture pointilleuse et attentive de Vincent et nous l'en félicitons et nous l'en remercions. Comment ?

Alors y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération, des personnes qui s'abstiennent ?

Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité avec la, avec la remarque sur la date du décret qui est donc du 25 novembre 2009.

ADOPTE A L'UNANIMITE
M. le Maire : Donc une même délibération par un effet miroir mais puisque cette-fois-ci ce sont,… un autre dispositif d'emplois aidés, qui est un dispositif bien connu puisque la ville a déjà recruté ce genre d'emploi, sur le dispositif des emplois d'avenir.

VII.11 – Création de 3 postes dans le cadre du dispositif des contrats d'avenir

M. le Maire : Donc, dans la note de synthèse nous vous rappelons qu'en 2013 la ville avait créé 6 postes en emploi d'avenir pour l'entretien des espaces verts et, que le bilan est très positif. Nous vous proposons, donc de continuer sur ce dispositif en créant 3 postes supplémentaires. Nous avions déjà pris des décisions, des délibérations de cadrage sur les nouveaux rythmes scolaires mais là, on les affine. Donc de créer 3 postes, sachant que les contrats d'avenir sont pour des durées de 12 mois renouvelables dans la limite de 36 mois. D'une rémunération basée sur le smic à raison de 35 heures et avec une aide de l'état qui est toujours de 75 %.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?
Est-ce que tous les numéros de décrets sont bons Vincent ? Tu as vérifié ?

M. CAMPISANO : …. (rires)

M. le Maire : Ah bon, on va faire exprès de faire des erreurs sur les numéros comme ça tu liras que ça (rires…)

M. le Maire : Donc je peux mettre aux voix ?
Qui ne souhaite pas adopter cette délibération ?
Qui s'abstient ?

Donc la délibération sur la création de 3 postes dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc la même délibération, le même principe de délibération cette fois ci pour une délibération de cadrage qui complète les précédentes délibérations que nous avions déjà prises sur la création d'emplois aidés avant l'été lorsque nous mettions en place les nouvelles activités périscolaires. Et cette fois-ci, nous vous proposons la création de 19 emplois aidés supplémentaires qui sont ouverts indifféremment soit aux CUI-CAE dont je vous ai rappelé tout à l'heure que c'était des contrats de 20 heures semaine ou et, dans la limite de 24 mois ou aux emplois d'avenir dont je vous ai rappelé dans la délibération précédente que c'était 35 heures semaine de 12 à 36 mois.

VII.12 – Création de 19 emplois aidés supplémentaires – ouverts aux CUI/CAE et aux emplois d'avenir

M. le Maire : Donc, on vous propose cette fois-ci, comme c'est une délibération de cadrage d'adopter le principe de la création de ces emplois mais sans qu'ils ne soient fichés au niveau des profils sur les CUI-CAE ou sur les emplois d'avenir. Donc, je vous rappelle, mais je peux toujours le faire, la visée sociale parce que

ça nous permettra sans doute de garder des personnels que nous avons de façon temporaire dans la collectivité. C'est une visée sociale également pour la population. Je reçois énor…. J'ai parlé tout à l'heure des différentes actions qui étaient menées en termes de forum de l'emploi. Mais, je reçois énormément de monde dans les permanences qui sont en grande difficulté en matière d'emploi. On ne peut pas créer des postes de titulaires dans la collectivité mais, on souhaite faire d'une pierre plusieurs coups. C'est donner la chance à des personnes qui sont en difficulté, d'intégrer la collectivité et de,…sans que ce soit un coût important pour la ville et sachant que ça permettra de satisfaire des besoins aujourd'hui non satisfaits.

M. le Maire : Y-a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ?

M. CAMPISANO : Page 85, la même erreur.

M. le Maire : D'accord, OK.
Alors en précisant bien, mais maintenant tout le monde le connaît le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 et non 2008.
Avec cette modification, Vincent va donc adopter la délibération.

Qui ne souhaite pas l'adopter ?
Qui s'abstient ?

Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc, je vous propose de passer à la délégation Urbanisme dont le rapporteur est Jean-Paul HOURNON qui va nous expliquer que le feuilleton de la vente de la maison d'habitation 4, rue Louis Dannay va, je l'espère toucher à sa fin.

VIII – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

VIII.13 – Cession d'une maison d'habitation sise 4 rue Louis Dannay

M. HOURNON : Eh bien, Bonsoir à tous, effectivement la première délibération qui vous est présentée concerne un immeuble, 4 rue Louis Dannay qui était passée au conseil municipal il y a quelques mois.
Si vous vous en souvenez, cette maison appartient à la collectivité depuis 1994. Elle a fait l'objet d'une évaluation du service des domaines en 2013 pour 86 000 €. Sur cette base de mise à prix, l'immeuble n'a pas trouvé acquéreur. Par la suite, délibération du 28 janvier 2014, où ce prix de 86 000 € a été ramené à 60 000 €. Donc, le 18 juin, nous avons passé une délibéra….., enfin nous avons présenté au conseil deux candidatures, si vous vous souvenez, l'une était à 60 000 € émanant d'une personne qui habitait SIN LE NOBLE, la deuxième 65 000 € d'une personne qui était extérieure à SIN LE NOBLE. Après une discussion, le choix qui a été retenu était de prendre l'offre la plus haute pour la ville, 65 000 €. Quelques jours après, quand ce monsieur a été averti que son offre avait été retenue, il a fait transmettre un courrier nous indiquant que… il n'était plus acquéreur à 65 000 € mais que, c'était son frère qui allait acheter.

Malheureusement, nous la délibération était nominative et c'était uniquement pour ce monsieur pas pour une autre personne. Donc, de ce fait là, on se retrouve toujours avec cet immeuble, qui continue à se dégrader puisque actuellement, il n'y-a plus de salle de bain, plus de cuvette de WC, plus de radiateur, même plus de chaudière, le plafond a des fuites. La personne qui était intéressée à 60 000 € est toujours intéressée et a confirmé son offre. On a sollicité une nouvelle estimation des domaines puisque comme vous le savez, l'évaluation domaniale n'est valable qu'un an et les domaines nous ont confirmé,… enfin nous ont indiqué, non plus un prix de 86 000 mais un prix de 72 250 €.

Compte-tenu de l'état de l'immeuble, il est évident qu'on n'arrivera jamais à vendre à ce prix là et donc, dans la délibération qu'on va vous demander aujourd'hui, donc,.. c'est d'accepter l'offre de Madame LENNE de 60 000 € et de confirmer bien le prix de cession de 60 000 € compte-tenu de l'état de l'immeuble. Je précise que cette cession était présentée à la commission adéquate et qu'elle a reçu un

avis favorable. A ce projet de délibération, donc, on vous joint le plan cadastral où vous pouvez visionner l'immeuble, mais je pense que tout le monde le connaît, c'est celui qui est à la maison des associations, lorsqu'on rentre, c'est celui qui est,… la maison au fond à droite. Vous avez également l'avis des domaines qui est daté du 26 juin 2013 fixant la valeur à 86 000 €, la délibération du conseil municipal du 1er octobre 2013 souhaitant la mise en vente, la délibération du 28 janvier 2014 ramenant le prix de vente à 60 000 €, une note précisant que, à l'époque, divers amateurs s'étaient présentés, mais à des prix tout à fait inférieurs puisqu'on avait une offre à 25 000 € et une offre à 45 000 €. On était très loin des 86 000 €. Une délibération du 18 juin 2014 que nous avions prise pour céder, à Monsieur Omar TIBARI et le courrier de Monsieur TIBARI qui indique ne plus,… ne souhaite plus faire l'acquisition de cet immeuble sur SIN LE NOBLE. Voilà, et donc l'évaluation également des domaines à 72 250 € qui date du 30 septembre 2014 et également, on vous a joint, en courrier sur table, la lettre de Madame LENNE du 25 octobre 2014 qui confirme toujours son intention d'acquérir cet immeuble sur le prix de 60 000 € et j'espère que, suite à … Cette délibération si vous voulez bien l'adopter, on pourra mettre un terme à cette vente d'immeuble. Merci.

M. le Maire : Donc, merci Monsieur HOURNON. Donc, en synthèse, donc un immeuble rue Louis Dannay, la ville n'a pas de vision stratégique donc on souhaite le vendre, il faut être, effectivement se dépêcher de le vendre puisque vous avez noté qu'en une année, l'estimation des domaines était passée de 86 000 € à 72 000 €. De toute façon, il y avait des délibérations qui avaient accepté, qui avaient voté le principe de vendre en dessous du prix des domaines, compte tenu de l'état de dégradation et donc, je vous propose de,… d'adopter le projet de délibération et de céder cette maison d'habitation sise 4 rue Louis Dannay, cadastrée section AS 89 et 91 à Madame LENNE pour un prix de 60 000 €.

Y-a-t-il des questions, des remarques ?
Non ?
Donc je vous propose de passer au vote.
Y-a-t-il des personnes qui votent contre ?
Des personnes qui s'abstiennent ?
Donc, la délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Nous passons à la délibération suivante qui concerne toujours les cessions foncières. Cette fois ci, dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier des épis et des cessions de parcelles à l'Office Public Habitat, Partenord Habitat et je passe la parole à Jean-Paul HOURNON.

VIII.14 – Rénovation Urbaine du Quartier des Epis – Cessions Foncières à l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat

M. HOURNON : Ces délibérations, sont complémentaires puisque dans une délibération du conseil municipal du 26 novembre 2013, la commune avait pris le…, l'engagement de céder à l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat, 3 ensembles immobiliers. Il y avait le lot G-E1 qui était destiné à la construction de 16 logements locatifs ; le lot G-E2 destiné à la construction de 5 logements en accession sociale à la propriété et le lot G-C2 et C3 destiné à la construction de 4 logements locatifs sociaux et 5 logements en accession sociale à la propriété.

A l'époque, les domaines avaient émis un avis de valeur, comme il est obligatoire et cet avis de valeur faisait ressortir un prix de 34 € le mètre carré. Compte tenu évidemment de ce projet, la municipalité avait décidé de ramener ce prix à une norme inférieure et avait fixé ce prix à 15 € du mètre carré. Donc, actuellement si vous voulez, le principe de la cession de ces biens à Partenord ne fait plus débat. Ce qui fait débat aujourd'hui, c'est d'indiquer qui est le notaire qui va faire l'acte, et qui supporte les frais.

Alors, il n'y avait pas de nom de notaire qui avait été désigné. Traditionnellement, si vous voulez, un vieux principe du notariat, quand il n'y a pas de nom de notaire désigné, on désigne, ce que l'on appelle le notaire du caillou. Le notaire du caillou, c'est le notaire qui a fait l'acte de vente à la ville.

Donc, c'était Maître ALLARD qui avait fait cette vente. Cet acte de vente, à l'époque, c'était le Syndicat Intercommunal DECHY/SIN LE NOBLE qui avait cédé à la Commune et c'est donc, Maître Eric ALLARD qui était le notaire. Et, donc, au niveau des frais, la ville prend en charge les frais de géomètre mais par contre, les frais de notaire proprement dits qui sont maintenant les émoluments et droits, et, la TVA sur la marge dégagée, là, ce sera supporté par l'acquéreur.

Cette cession est également présentée, donc à la commission n° 4 et a reçu également un avis favorable. On vous joint donc la délibération du 26 novembre 2013 qui adoptait ce principe de cession, le plan où vous pourrez visionner, sous la couleur jaune, je pense que c'est jaune, je suis un peu daltonien donc…., C'est jaune je confirme cet ensemble immobilier.

M. le Maire : Bon, merci Monsieur HOURNON.
Donc, là aussi, une délibération qui a déjà été entérinée précédemment, il y a de ça à peu près une année donc, le 26 novembre, mais qu'il convient de préciser parce que, elle était incomplète au sens où le notaire n'était pas désigné et que, la charge des frais de notaire n'était pas précisée. Alors, on peut noter deux choses : c'est que dans le cadre des travaux des commissions, nous avons discuté justement du choix de ces notaires et nous sommes tombés sur le principe effectivement de prendre, savoir si la ville avait un notaire attitré ou donc il est …
La commission numéro une qui,… quatre ?, quatre.
La commission numéro quatre, nous avons travaillé sur cette question et nous avons convenu que le principe qui serait retenu, désormais, c'est de retenir le notaire qui avait fait la vente à la commune. Comme ça, voilà, il n'y a pas de,… C'est vrai que j'ai été étonné, j'avais posé la question à la direction juridique de savoir si c'est encadré par les marchés publics, s'il y avait,… S'Il y a le libre choix du notaire par le maire mais, ..

Pour des questions de transparence, j'ai proposé que chaque cession se fasse par le notaire qui,… auprès duquel nous avons fait l'acquisition lorsqu'il est possible de le retrouver ou, lorsqu'il existe encore parce que parfois, c'est-à-dire, pour certaines acquisitions très anciennes, l'étude peut ne plus exister. Et, notez juste ce qui est un point de détail, mais à peine, c'est que c'était une délibération du 26 novembre 2013 et que l'estimation des domaines est, elle, du 27 novembre 2013. Donc, c'est en plein dans ce que la Chambre Régionale des Comptes notait, savoir que l'estimation des domaines pouvait parfois être aléatoire. Nous sommes là toujours dans le délai légal, puisque l'estimation des domaines est valable 1 an. Donc, il ne fallait pas tarder pour prendre cette délibération. Mais qui de toute façon est nécessaire au jour d'aujourd'hui.

Avez-vous des questions, des remarques quant à cette délibération ?
Donc je vous propose de la mettre aux voix.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter ce projet de délibération valant cession foncière à Partenord Habitat ?
Y-a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?
Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Une autre délibération sur la même tonalité, toujours une cession de lot appartenant à la Commune à, toujours une société, une S.A. d'HLM, NOREVIE, en l'occurrence pour un appartement du bâtiment O au sein de la résidence Alexia IV et le rapporteur est toujours Jean-Paul HOURNON.

VIII.15 – Cession à la SA HLM NOREVIE – Bâtiment O « Résidence Alexia IV » - Appartement 247

M. HOURNON : Et, ce sera le dernier point à l'ordre du jour de la commission d'urbanisme. Le bâtiment O, je pense que tout le monde le connaît, c'est le grand immeuble, qui actuellement est entièrement fermé. Les autres bâtiments M et N ont été réhabilités, le QR est démoli, reste le bâtiment O.

Dans ce bâtiment O, il restait un appartement, enfin, c'était la loge du concierge. La loge du concierge, donc a été acquise, à l'époque avec des fonds, puisque ça faisait parti du plan de sauvegarde qui avait été approuvé par arrêté, par le Préfet et, lorsque la ville achetait, NOREVIE avançait les fonds, ce qui nous évitait le paiement et nous, lorsque nous étions propriétaire, lorsque NOREVIE ne pouvait pas acheter, il fallait qu'elle ait un droit de préemption, elle ne l'avait pas, c'était la ville et à l'époque, moi j'avais fait comprendre qu'il fallait un droit de préemption renforcé puisqu'on était dans une copropriété et s'est échapper au droit de préemption traditionnel et, donc, on achetait au fur et à mesure ces appartements et, ces appartements étaient recédés à la société NOREVIE qui en avait fait l'avance des … du prix et des frais.

Alors, pourquoi cet appartement a été oublié ? Et bien tout simplement parce que les loges de concierge, vous savez que dans une copropriété, on parle de parties privatives et de parties communes et, cette loge de concierge faisait parti des parties communes. Donc, une partie commune ne se cède pas, par contre, elle a été sortie par la copropriété et, effectivement, un lot lui a été attribué. Par contre, quand les cessions ont été faites, ils ont pris le listing de départ et dans le listing de départ, évidemment, ce lot n'apparaissait pas, il a été omis. Donc, maintenant, il faut réparer. Ce lot est donc propriété de la ville, il a été payé avec des fonds avancés par NOREVIE et le but de la cession d'aujourd'hui, évidemment, est de céder à NOREVIE ce lot qui est le dernier que la ville possède. Cette cession a reçu, également, un avis favorable de la commission 4 et il vous est joint donc le plan où vous pourrez visionner le bâtiment O que je pense tout le monde connait, et également la lettre du notaire qui est Maître TELLIEZ qui demande cette délibération pour régulariser son acte.

M. le Maire : Donc merci Monsieur HOURNON, donc Maître TELLIEZ puisque vous avez vu que c'était lui qui avait rédigé l'acte d'acquisition par la commune de ce lot.
Avez-vous des questions, des remarques sur cette cession ?
Non, donc je vous propose de la mettre aux voix.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?
Des personnes qui souhaitent s'abstenir ?
Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc, l'ordre du jour est aujourd'hui épuisé et, y-a-t-il des questions sur les l'état des décisions directes qui a été communiqué à la fin de ce document de conseil municipal.
Pas de question ?
Donc, je vous remercie tous et toutes de votre présence, de vos questions.

M. le Maire : Monsieur CAMPISANO veut prendre la parole. J'use de mon pouvoir de police et je te l'accorde.

M. CAMPISANO : Une déclaration…
Une déclaration pour la liste « sincère avec vous » représentant les groupes du parti communiste, des partis de gauche et des divers gauches.
J'attire votre attention sur le déroulement de la cérémonie du 11 novembre telle qu'elle est présentée dans le bulletin municipal. Cette cérémonie est présentée comme officielle avec un hommage à 9 heures 30 au monument aux morts de la rue Longue, suivie d'une messe à 10 heures à l'église Saint Martin et enfin par le cortège au départ de l'église vers le monument aux morts place de la Liberté. Mais vous avez corrigé tout à l'heure, qui sera devant la mairie. Il y a pour nous, un manquement grave au respect de la séparation de l'Église et de l'État en ce qui concerne la loi de 1905 (aucune religion ne doit être favorisée plus qu'une autre et une stricte neutralité dans les cérémonies officielles doit être respectée). Lors du mandat de Madame PEZIN, Madame Thérèse PERNOT était intervenue au nom des élus de l'opposition, dont faisait partie Monsieur Jean-Paul HOURNON. D'ailleurs il doit se rappeler et, Monsieur Didier CARREZ également, pour s'opposer au fait que le maire avait demandé à l'abbé PAYEN de bénir les drapeaux durant la cérémonie.

A ce niveau là, il fallait rester vigilant. Les élus ont le droit d'avoir la religion qu'ils veulent et de la pratiquer comme ils le veulent mais, à titre strictement personnel, en dehors de leur mandat d'élu et, j'en suis un témoin, de moi-même, donc, je demande au nom de notre liste que soit porté le même respect pour toutes les personnes mortes pour la France, de quelque région, de quelque religion qu'elle soit issue et sans distinction. Il y a l'article, donc, de la constitution que vous connaissez certainement, l'article 1, de la constitution du 04 octobre 1958 : « la France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race, ou de religion ». Voilà, elle respecte toutes les croyances. Sachez bien, donc, j'en ai terminé qu'en qualité, également de pratiquant et, ça m'est d'autant plus facile de le dire que, j'irai moi-même, donc à la cérémonie religieuse. Mais, pour l'officialité de la chose, il ne faudrait pas l'indiquer. Si ça vient de l'abbé PAYEN, je peux le comprendre mais, au niveau de l'officiel, il n'est pas nécessaire d'indiquer la messe.

M. le Maire : Alors, je ne sais pas si ta déclaration mérite ou justifie une réponse ? Peut-être, enfin je ne sais pas. Si c'est une déclaration, on peut en rester là, si c'est une interrogation, …

C'est une déclaration qui ne vaut pas réponse ?
Mais, je vais répondre quand même.

Donc, juste pour dire parce que le,… j'ai failli employer le même terme que Madame BRIDOUX en parlant de combat d'arrière garde parce que vraiment,… c'est mal me connaître que de penser que je ne suis pas un fervent républicain et je ne pense pas qu'il doit en 2014 en France, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de personnes qui ne soient pas républicaines. Alors, après je pensais avoir été clair dans mon propos introductif, c'est,…mais, je pourrais même aller plus loin Vincent.

Faites une déclaration comme quoi il n'y a pas de marché de Noël. Pourquoi il y a un marché de Noël ?
Ça ne t'a jamais choqué qu'il y avait un marché de Noël ?
Pourquoi, donc ça c'est important alors après tu parlais de Didier CARREZ, tout à l'heure, je disais que certaines personnes m'ont fait remarqué, effectivement que la tradition républicaine était de… donc c'est Didier qui m'a envoyé un mail, plein d'intelligence et de subtilité comme il sait le faire. Et, voilà, dont, il n'ya pas de,… je pense qu'il y a beaucoup de choses très importantes sur lesquelles il mériterait qu'on se retrousse les manches. Alors, moi je suis,… je respecte vraiment toutes les sensibilités.
Aujourd'hui, comment c'est venu, c'est comme je disais tout à l'heure, on a travaillé, on a fait des collectifs sur les commémorations et, il y a eu une proposition qui a émané de l'abbé PAYEN qui avait dit : « moi je veux bien faire une messe ». Voilà.

Donc, ce n'est pas la ville de SIN LE NOBLE. Soit rassuré, je ne mettrai pas une chasuble de prêtre le 11 novembre. C'est simplement, comme la commémoration, au niveau du monument aux morts du marais, c'est marais-accueil qui porte, voilà. Alors peut-être qu'il y a effectivement, je lisais en même temps, peut être qu'il peut y avoir une coquille puisque c'est marqué « cérémonie officielle du centenaire » voilà.
Mais, je pense que, sincèrement, on a dit qu'on était ici pour travailler en parfaite intelligence, tous ensemble, je pense qu'il y a des choses qu'on peut se dire. Soit, comme Didier l'a fait en envoyant un petit mail, soit en téléphonant, soit en venant taper à la porte et, en évitant les effets de manche, ce que je considère comme tel. Mais, sur le fond j'ai très bien compris, les services et je ne leur en veux pas, parce que c'était à moi de prendre conscience de ça. C'est parti d'une bonne intention. Un, on travaille collectivement en associant tout le monde, c'est la première chose et, deuxièmement, comme on sait que le défilé du 11 novembre est très fatiguant et que nos anciens combattants, heureusement vieillissent, ça veut dire qu'il y a pas de jeune ancien combattant. Donc, ces anciens combattants vieillissent et, que de partir, parce que eux, beaucoup vont aller à la messe les anciens combattants, c'est leur choix. Donc, c'était de se dire, bon, pour une question de timing, on,… mais c'est pas dans l'église, c'était,… parce qu'on peut faire des messes ailleurs que dans une église d'ailleurs. Donc, c'était juste pour éviter, à ces anciens combattants, qui sont des personnes qui prennent de l'âge, de faire à pied de l'église à la place et, jusqu'au bout de la place pour repartir faire le même cheminement jusqu'au monument aux morts.

Voilà, l'enfer est pavé de bonnes intentions. C'était une intention tout à fait louable des services de se dire, on va éviter des pas inutiles, maintenant, ton tact, je ne veux surtout pas heurter la sensibilité républicaine

de certains mais, en tout cas, si je ne veux pas heurter leur sensibilité républicaine, je souhaiterai qu'ils n'heurtent pas la mienne en la mettant en doute.
Là aussi, ce n''est pas une déclaration prévue, puisque je ne savais pas qu'il y aurait une intervention dessus. Voilà,… voilà, c'est ton tact, je pense qu'il y a sans doute une coquille au niveau de la mise en page. Ça aurait peut-être du être sorti de la cérémonie officielle. Voilà, c'est un document qui a été fait, vous savez comment ça marche. Ce document, on est toujours en retard et on souhaitait qu'il sorte le plus rapidement possible pour, rendre hommage aux collectionneurs et que la population sache qu'il y a une super exposition qui a été inaugurée hier soir et, je souhaiterais aussi dire que ma sensibilité républicaine, moi, a été très heurtée par le fait que toutes celles et ceux qui étaient morts en 14-18, leur nom a été effacé depuis de très nombreuses années et ça, moi ma sensibilité républicaine, a été très heurtée par ça. Et, c'est pour ça que j'ai souhaité que l'on fasse de belles commémorations et que l'on restaure ce monument parce que c'était dans les documents de campagne, j'avais pris en photo, on ne voyait plus aucun nom. Ça, ma sensibilité républicaine souffrait de ça, parce que ça c'était vraiment un manque de respect pour ceux et celles, et l'on sait tous, les âges qu'ils avaient. Ces personnes là, ils avaient entre 18 et 25 ans pour la plupart, que leur sacrifice soit ainsi oublié, ça a heurté ma sensibilité républicaine. Je n'en n'ai pas fait une déclaration, j'ai agi.

M. CAMPISANO : Je peux répondre si tu veux bien quelques secondes.
Un, j'ai eu le bulletin municipal hier soir en arrivant en mairie donc, j'ai vu cela.
Deux, je dis, que l'on fasse la messe, ça ne me dérange pas parce que j'y vais. Mais par rapport à tous ceux qui sont morts pour la France et, qui peuvent être musulmans, protestants, juifs, aller à la messe, pour ces personnes qui sont mortes pour la France, c'était simplement ce côté-là. Le fait d'avoir écrit : officielle, cérémonie officielle, on aurait pu le détacher. Je pense que c'est une coquille, c'est tout. Je ne vois là, aucune mauvaise intention. Simplement, il faudra éviter d'écrire officielle et cérémonie religieuse.

M. le Maire : Mais là-dessus, je l'entends. Simplement, il n'ya pas besoin de sortir les violons de 1905 et d'en appeler à Jean Jaurès. Laissons Jean Jaurès, où il est, il a mené d'autres combats que ceux là et je pense qu'il en mènerait bien d'autres aujourd'hui également. Dont'act.

Allez, bonne soirée à tous et puis, rendez-vous le 11 novembre soit au marais, soit à l'église, soit sur la place.

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MERCREDI 05 NOVEMBRE 2014

Sous la Présidence de
Monsieur Christophe DUMONT, Maire

-:-:-:-

POINTAGE VILLE DE SIN LE NOBLE

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 05 NOVEMBRE 2014
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
DUMONT Christophe	**X**			
HOURNON Jean-Paul	**X**			
MASCLET Johanne	**X**			
CARREZ Didier	**X**			
FAIVRE Caroline	**X**			
ALLARD Patrick	**X**			
TAILLEZ Isabelle	**X**			
DESMENEZ Jean-Claude	**X**			
DELATTRE Marie Josée	**X**			
DELVAL Freddy	**X**			
WIDIEZ Dimitri	**X**			
DAMBRIN Pascal	**X**			
JOUVENEZ Jean-Luc	**X**			
CHOTIN Jean-Michel	**X**			
JARUGA Henri	**X**			
LESPAGNOL Fatima	**X**			
WIDIEZ Lise	**X**			
SALPETRA Elise	**X**			
DORNE Sylvie		**X**	**Pouvoir à Claudine BEDENIK**	
BEDENIK Claudine	**X**			
BERLINET Jean-Pierre	**X**			
GEMZA Joselyne	**X**			
SANTERRE Françoise	**X**			
DUMONT Christiane			**X**	
ENTEM Christian		**Pouvoir à Véronique LEGRAND**		
BRIDOUX Josyane	**X**			
STOBIECKI Jean-Pierre	**X**			
LEGRAND Véronique	**X**			
WOSINSKI Bruno	**X**			
POP Cerasela		**Pouvoir à Bruno WOSINSKI**		
GUERIN Victor	**X**			
DEBLANGY Lucie	**X**			
CAMPISANO Vincen**t**	**X**			

M. Le Maire : Bonsoir à toutes et à tous.
Il est vingt heures donc je vous propose de commencer et d'ouvrir la séance du conseil municipal du 05 novembre 2014 pour laquelle les élus ont été convoqués en date du 27 octobre 2014 et non pas comme c'était inscrit sur le courrier le 27 novembre c'était une petite coquille.

Je vous présente mes excuses pour ce changement de date puisque le conseil municipal était prévu quelques jours auparavant, mais nous avons décidé collectivement de repousser la date afin de permettre aux commissions que nous avions créées lors du dernier conseil municipal de se réunir et de travailler comme nous le souhaitons sur les délibérations qui sont proposées, donc comme les délais étaient très courts entre le dernier conseil municipal, la constitution des commissions et le respect des délais pour les convocations des commissions et du conseil municipal, nous avons préféré réunir le conseil municipal quelques jours après, plutôt que de le réunir sans avoir pu travailler en amont avec les différentes commissions.
Donc toutes mes excuses pour ce changement de date, mais qui ne doit pas poser beaucoup de soucis.

1 – Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Je vous propose comme la tradition le veut désormais, de désigner notre secrétaire de séance dont je vous rappelle qu'elle est choisie par le conseil municipal en son sein, la tradition veut que ce soit le benjamin ou la benjamine du conseil municipal en l'occurrence, Elise SALPETRA.
Comme à chaque fois, je vous propose de nous exonérer du vote à bulletin secret, pour la désignation du secrétaire de séance et de désigner Elise SALPETRA, sauf si quelqu'un est contre.
Tout le monde est d'accord, donc Elise SALPETRA va procéder à l'appel nominal pour vérifier ensuite si le quorum est atteint.

(appel….)

M. LE MAIRE : Merci Elise pour cet appel. Nous constatons collectivement que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut donc valablement délibérer. Juste une précision puisqu'on vient de faire l'appel nominal et que l'on a parlé des procurations. Vous avez constaté que nous continuons le travail de sécurisation juridique qui nous a été vivement recommandé par la Chambre Régionale des Comptes et que vous avez un nouveau modèle de procuration dans lequel on a ajouté conformément à la loi, les signatures du mandataire, du mandant et les rappels des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales en la matière et vous avez, sans doute, aussi, noté que le dossier du conseil municipal est de plus en plus détaillé afin de permettre le vote le plus éclairé possible des élus du conseil municipal et, nous avons donc, comme je disais en préambule également, ajouté des comptes rendus des réunions de commissions préalables, comme le stipule la loi, et qui n'étaient pas fait auparavant. Une réunion systématique des commissions que nous avons créées lors du dernier conseil municipal auquel nous présentons la majeure partie des délibérations soumises au vote du conseil municipal et nous avons donc joins dans vos pochettes les comptes-rendus de ces réunions de commissions dans lesquels une petite erreur s'est glissée sur les vice-présidents qui ont été élus puisque nous avons réunis deux fois les quatre commissions depuis le conseil municipal. Je vous rappelle que le vice-président de la première commission est Dimitri WIDIEZ, de la deuxième commission est Patrick ALLARD, le vice-président de la commission numéro trois est Didier CARREZ et pour la dernière commission créée, numéro quatre, il s'agit de Jean-Claude DESMENEZ.

Je vous propose de passer, maintenant, à l'adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal qui s'était réuni le mercredi 17 septembre 2014.
Y-a-t'il des remarques à formuler sur la rédaction de ce procès verbal ?
Non, comme il n'y en a pas, je propose de le soumettre au vote.
Y-a-t'il des personnes qui ne souhaitent pas adopter ce procès-verbal ?
Des personnes qui s'abstiennent ?
Non, donc le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Je voudrais saisir cette occasion pour adresser un remerciement à « DOUAI SERVICES » donc qui est l'entreprise qui, depuis quelques temps, réalise les enregistrements et les procès-verbaux de ces conseils municipaux. Maintenant, vous connaissez la situation financière de la commune, le coût est assez élevé puisqu'il est de 300 € HT de l'heure, c'est 360 € avec la TVA, un coût qui est tout à fait dans le coût du marché, un coût normal étant donné la charge de travail. Compte tenu également de notre volonté de travailler régulièrement au sein du conseil municipal cela représentait un coût annuel beaucoup trop important pour les finances de la collectivité donc, j'ai rencontré « DOUAI SERVICES » depuis le dernier conseil puisque leur marché de prestation arrivait à échéance, je voulais voir avec eux, parce qu'ils n'y sont pas pour grand-chose dans notre décision, puisque ça n'a rien avoir avec la qualité de leur travail qui est irréprochable, mais simplement avec les finances communales. L'estimation que nous faisons sur une année avec un rythme de conseils municipaux réguliers, et des conseils municipaux dont vous avez vu certains pouvaient durer trois heures, quatre heures, donc on était allègrement au-delà des quinze milles euros. Nous souhaitions lors de cette rencontre, les remercier de leur travail et leur faire part de notre réflexion puisque nous avions mené une réflexion pour éventuellement sonoriser nous-mêmes la salle et faire éditer nous-mêmes les PV. Ils ont été très réactifs, et nous ont proposé d'autres solutions, notamment celle qui est expérimentée aujourd'hui, qui est de simplement sonoriser et d'enregistrer les débats et les procès verbaux du conseil municipal seront réalisés en interne donc, je les remercie de leur compréhension et je les remercie surtout de leur réactivité sur l'offre. Maintenant on passe d'un tarif de 300 € HT de l'heure, 360 € TTC puisque l'on peut parler en TTC à un tarif de 100 € donc ça veut dire qu'on divisera par trois la facture annuelle et je remercie également Fabienne des services administratifs qui a accepté de relever le défi de faire la frappe des procès verbaux et dans les délais très courts puis qu'on accélère le rythme des conseils, donc merci à elle, mais en fait, en faisant ce petit remerciement, je lui mets, amicalement la pression. (rires….)
Voilà, donc, il ne faut pas s'évanouir tout de suite Fabienne, on a besoin de vous….

Comme le veut la tradition désormais, vous savez que j'aime faire un petit rappel des événements marquants depuis la dernière réunion du conseil municipal, donc il y avait beaucoup de choses, que la période septembre-octobre est une période propice, j'ai noté, et ce n'est absolument pas exhaustif, quelques faits marquants. Des réunions de travail avec l'équipe du cirque éducatif qui va fêter un anniversaire important, un double anniversaire puisque je crois qu'ils fêtent les quarante ans d'existence et leurs trente ans de présence à SIN LE NOBLE, et on sait les difficultés du cirque éducatif. C'est toujours intéressant de savoir que cette année, ils seront encore parmi nous et que la ville de SIN LE NOBLE jouera son rôle de partenaire privilégié pour le cirque éducatif.

Egalement des réunions de travail avec un de nos clubs de football, l'AS SIN qui fêtera en 2015, un anniversaire important qui est ses 90 ans. Il y aura là aussi toute une partie de l'année qui sera consacrée à l'anniversaire de ce club emblématique de la ville de SIN LE NOBLE.

Je vais également parler des journées du patrimoine qui ont connu un très beau succès populaire et noter, bon, je ne vais pas relater toutes les manifestations qu'il y a eues mais simplement noter une nouveauté marquante de cette année qui est l'ouverture, pour la première fois de la maison Henri MARTEL qui a connu un beau succès et, j'y ai passé un petit bout de temps, c'est vrai que c'était très sympathique de pouvoir visiter ces lieux devant lesquels on passe régulièrement depuis des années et on ne savait pas bien ce qu'il y avait derrière. Ce sont des lieux marqués d'histoire, c'était une excellente initiative qui prouve le dynamisme autour du patrimoine à SIN LE NOBLE.

Différentes assemblées générales qui montrent la vitalité du tissus associatif sinois et de nos clubs sportifs et surtout la bonne santé de l'engagement associatif à SIN LE NOBLE que je ne manque pas de saluer à chaque conseil municipal, ou à chaque assemblée générale parce que c'est quelque chose, je l'ai déjà dit et je le répète avec plaisir, quelque chose de très important pour nous élus de pouvoir compter sur les représentants du monde associatif dont je vois beaucoup de représentants ce soir parmi nous. Alors, j'en oublie sans doute, mais il y avait l'assemblée générale de la gymnastique, du tennis, du basket, de l'athlétisme, le synergie, de la bonne bêche, donc vous voyez au-delà de la vitalité ça montre également toute la diversité du tissus associatif sinois.

Quelque chose d'important, je pense aussi, j'ai vu pas mal de personnes du marais dans la salle, nous avons passé avec une partie du bureau municipal, une demi-journée avec Jean-Paul Fontaine, qui est Vice-Président de la Communauté d'Agglomération et Jean-Jacques HERIN, le technicien pour faire un point sur les problématiques en matière d'assainissement et d'eau potable sur la ville de SIN LE NOBLE, ce sont des problématiques très importantes et ça a été une réunion très constructive et très intéressante et j'espère qu'elle débouchera, j'en suis persuadé, sur des choses très concrètes et très positives pour la ville de SIN LE NOBLE.

Je souhaite, également, noter, le 09 octobre, un déplacement. Nous avions mis un bus à disposition d'une partie de l'école Joliot Curie dont les élèves allaient recevoir deux prix qu'ils ont obtenus, deux prix départementaux deux prix d'excellence dans le cadre des concours départementaux des écoles fleuries. C'était une démarche très intéressante et, en plus, ils ont reçu un prix départemental. Ce n'est pas tous les jours que SIN LE NOBLE est reconnu au niveau départemental.

Un forum de l'emploi, salle Martel, le 09 octobre, j'en parlais hier avec des professionnels de l'emploi, puisque, on nous disait que ça s était bien déroulé, et que c'était un beau succès. Il y avait la queue jusque SHOPI moi, je ne pense pas que ce soit bien, je pense que c'est plutôt une mauvaise nouvelle qu'il y ait la queue jusque SHOPI, mais en tout cas c'est bien que ce soit organisé à SIN LE NOBLE. Il y a eu énormément de monde et la ville de SIN LE NOBLE avait également un stand pour accueillir les sinois et les orienter sur leur recherche d'emploi…

Des vernissages, notamment deux vernissages à la MJC – Maison des Arts qui montrent le dynamisme de cette structure.
Une réunion de la commission de délégation de service public,
La semaine bleue qui en fait porte mal son nom puisque c'est plutôt une quinzaine bleue donc avec des manifestations quasi quotidiennes, toujours beaucoup de monde et surtout beaucoup de satisfaction, c'est l'occasion là, de féliciter de mettre à l'honneur des personnels du CCAS qui s'investissent mais également les personnels du service des fêtes qui ont vraiment œuvré tous les jours pour que ça fonctionne très bien. Donc, il y avait un atelier théâtre, un concert de l'orchestre junior, un couscous organisé, des spectacles, un thé dansant, donc vraiment, une très très belle quinzaine et j'peux vous dire, puisqu'on en a parlé au conseil d'administration du CCAS il y a quelques temps. Notre volonté est d'étaler,… alors on en avait parlé avant cette quinzaine bleue, c'était d'étaler sur l'ensemble de l'année proposer des manifestations, sur l'ensemble de l'année plutôt que de les concentrer sur une semaine ou quinze jours, ce qui peut être un peu fatiguant. C'est la même réflexion sur le printemps culturel qui est très concentré sur quelques jours, et après, on a une sensation de vide. Donc, on en avait parlé au conseil d'administration du CCAS qui est tout à fait d'accord avec cette proposition et les quinze jours qui viennent de se passer renforcent cette volonté, et j'ai profité de ces quinze jours pour en discuter avec les usagers, notamment les personnes âgées qui, elles sont effectivement très contentes, que ces quinze jours d'activité, c'est fatiguant pour elles, puis après, il y a plus grand-chose. Donc, on va essayer de lisser ça, et surtout de lisser ça mais également de lier ça avec le tissu associatif dont je parlais préalablement je pense qu'on peut associer, intégrer les associations dans cette démarche, en proposant régulièrement une activité associative aux membres du troisième ou quatrième âge sinois. Nous avons également réuni les associations pour les attributions de salles pour l'année 2015 et nous avons fait une très belle réunion sur l'organisation du marché de Noël dont je vous parlerai après. Nous avons participé aux journées portes ouvertes du CAPS, là aussi un très beau week-end, une très très belle qualité des œuvres présentées et une fréquentation très intéressante.

J'en parlais tout à l'heure, les premières réunions des commissions donc 4 fois 2, donc 8 réunions et je voulais noter ici, le très bon état d'esprit dans lequel se sont déroulées les commissions où l'ensemble des élus, peu importe leur bord ou leur groupe, ont essayé de réfléchir intelligemment collectivement à la meilleure, à la meilleure délibération, la meilleure solution donc j'espère, que ça augure de belles, de beaux partenariats durant ces prochaines années, toujours au service de SIN LE NOBLE et de ses habitants.

Hier, une journée de l'insertion, salle Coutteure à l'initiative de PARTENORD dans le cadre de sa mission sociale d'accompagnement au niveau des Salamandres dans le cadre de la Rénovation Urbaine mais la ville a souhaité élargir ce …, cette manifestation, et qu'elle ne soit pas que destinée aux personnes des Épis ou même des Salamandres et donc l'ouvrir à l'ensemble des sinois et d'aller, je vous ai parlé tout à l'heure du

forum de l'emploi qui était là , vraiment un job-dating pour essayer de mettre en relation l'offre et la demande et là, hier, c'était quelque chose de plus pédagogique sur la rédaction d'un curriculum vitae, sur comment préparer un entretien, sur comment écrire une lettre de motivation, pourquoi on n'a pas de réponse, comment se remettre en question, comment trouver des offres d'emploi, comment se préparer à un entretien donc, s'était vraiment des conseils pédagogiques et techniques qui complètent, l'autre volet qui était le job-dating du début du mois d'octobre.

Hier, il y a également eu une très belle inauguration de l'exposition qui a lieu actuellement à la salle Henri MARTEL, sur des graphs à des collectionneurs d'objets militaires de la première guerre mondiale 14-18.

Notons également, puisque nous en sommes sur ces commémorations, la restauration du monument aux morts qui a été effectuée, de mains de maîtres, il y avait un article aujourd'hui dans la presse, de mains de maîtres, par l'équipe des services techniques. Nous avions souhaité que le monument aux morts, dont les noms avaient totalement disparu, et qui était vraiment un manque de respect pour ces personnes qui ont laissé leur vie pour la liberté, pour la république. Donc, s'était vraiment pour nous, un manque de respect, donc, on voulait vraiment le faire, les finances de la ville ne permettaient pas de satisfaire les exigences des professionnels et nous avons eu la chance d'avoir des agents communaux qui se sont proposés en nous disant on est capable de le faire et ça nous a coûté quasiment rien. Donc, je souhaitais adresser mes remerciements à ces personnels et bien insister sur le fait que ce n'était qu'une initiative parmi d'autres, puisque quasiment tous les jours, nous avons des personnels qui se proposent pour réaliser ce genre de travaux. Je vous ai déjà parlé, je pense ici des abat-sons de l'église Saint Martin qui sont tombés, et la réparation c'était cent vingt, cent quarante mille euros et nous n'avons pas non plus les moyens et se sont des agents communaux qui se sont proposés de le faire en interne et ça devrait nous coûter entre cinq et dix milles euros. Tout est fonction de la location d'une nacelle donc on peut se féliciter d'avoir ces ressources humaines en interne et qui ont envie de servir la collectivité et qui doivent nous servir, à nous élus, d'exemple.

Alors, puisque nous sommes sur les commémorations, deux annonces tout de suite, donc les commémorations du 11 novembre et le marché de Noël. Donc les commémorations du 11 novembre, le programme est assez riche, donc c'est le fruit d'une collaboration entre les différentes institutions municipales, donc je pense à la bibliothèque, à l'école de musique, à l'espace danse, théâtre, la chorale qui feront un très beau concert de l'école de musique, avoir 20 ans dans les tranchées lundi 10 novembre à 20 heures. Egalement des collectionneurs, notamment Johan MAJCHRZAK qui a une collection formidable, qui ont posé une semaine de congés pour accueillir toutes les écoles pendant toute la semaine et qui dimanche, ont passé leur dimanche complet, de 8 heures du matin à 22 heures à installer cette exposition. Une exposition de cartes postales, et là aussi, une collaboration entre les habitants puisque c'est une collection privée de cartes postales sur SIN LE NOBLE pendant et à la sortie de la première guerre mondiale et qui est donc visible à la bibliothèque.
Et enfin, le 11 novembre Marais accueil à 9 heures 30 fera un hommage au monument aux morts, rue Longue. A 10 heures, les anciens combattants proposent une messe à l'église Saint Martin et ensuite, à 11 heures 15, il y aura un défilé avec le départ du cortège, Alors, juste une précision sur le départ du cortège, les services avaient proposé que le départ du cortège se fasse à l'église, enfin pas à l'église, au niveau du square Jeanne d'Arc pour éviter aux anciens combattants qui sont des personnes d'un certain âge d'avoir à revenir sur la place pour après repartir sur leurs pas. Donc ce qu'on avait pu trouver comme une excellente idée, certaines personnes m'ont fait remarquer que la tradition républicaine était que les cortèges partent de la maison du peuple, ou de la maison commune qui est la place de l'Hôtel de Ville. Donc, je ne voudrais absolument pas que certains puissent douter de ma…, de mon esprit purement républicain. Donc, nous partirons de la place Jean Jaurès. J'expliquerai aux anciens combattants que, soit, ils partiront directement au monument aux morts, et malheureusement les anciens combattants ne feront pas le défilé ou, soit on les aidera à venir au niveau de la place Jean Jaurès et on fera le circuit plus traditionnel avec quelques petites spécificités puisque c'est le centenaire du déclenchement des hostilités, alors nous avons…, donc nous partirons du monument aux morts de 14-18 et après nous partirons à pied au cimetière du centre, au cimetière des crêtes pour honorer la mémoire des aviateurs canadiens qui sont inhumés à ce cimetière et nous reviendrons par le circuit classique, par la rue Carnot pour terminer à la salle des fêtes où l'exposition sera visible pour la dernière journée. Donc, il y aura quelques petites spécificités, on a souhaité associer les écoles également, les anciens combattants qui se sont beaucoup

investis dans la démarche et nous dévoilerons également un nouveau nom au niveau du monument aux morts puisque, une famille nous a fait part du fait qu'un de ses aïeux « Oscar DELFORGE » était décédé en 1931, il n'avait jamais été inscrit sur le monument aux morts, or, sur son acte de décès figure la mention « Mort pour la France » qui fait donc que sa mémoire doit être honorée au niveau du monument aux morts pour 14-18, il est simplement mort quelques années plus tard, mais des suites de ses blessures de guerre.

Ensuite, pour le marché de Noël, je vous disais tout à l'heure, une très belle réunion, avec les associations, donc nous sommes allés dans la même démarche que pour le programme des commémorations du centenaire, à savoir, que je souhaite que ce soit des manifestations pour la population. Donc les commémorations du centenaire ont été faites en partenariat avec le tissu associatif, les écoles et avec notamment les anciens combattants qui sont au premier chef concernés bien évidemment ou les collectionneurs et les structures culturelles de la ville. Pour le marché de Noël, il en est de même et nous avons au cours de cette réunion écouté la demande du monde associatif qui était de revenir à un marché de Noël de deux jours, puisque l'année dernière, le marché de Noël ne s'était fait que sur une seule journée, ce qui ne convenait pas aux associations, donc nous les avons donc écoutées, et le marché de Noël se tiendra donc les 6 et 7 décembre. Idem sur le programme qui a été défini avec les associations et ce sont les associations qui ont choisi le jour de la descente du père Noël et les différentes activités que nous proposons afin qu'elles ne viennent pas concurrencer leur activité au niveau du marché de Noël. Nous les avons également écoutées, mais là aussi c'est un très bel exemple du dynamisme. Donc cette année, le marché de Noël aura lieu à la fois sur la place et dans la salle des fêtes, tout ça travaillé en parfaite, en parfaite collaboration avec la population et avec les associations.

M. LE MAIRE : Voilà ce que je pouvais vous dire. Je vous propose donc, d'aborder l'ordre du jour maintenant, à commencer par la délégation :

I – ADMINISTRATION GENERALE dont je suis le rapporteur et la première délibération qui vous est proposée consiste en :

I.1 - Modification statutaire pour la Communauté d'Agglomération du Douaisis au niveau de la compétence « véhicule électrique ».

M. LE MAIRE : Donc je précise que ce n'est pas le débat de fond sur les véhicules électriques et l'opportunité d'aller sur ce champ. Le débat de fond aura lieu à la CAD, ici nous ne délibérons que sur un transfert de compétence. En commission, certains ont souhaité s'exprimer et ils en ont tout à fait le droit sur l'opportunité ou pas de développer les véhicules électriques. Aujourd'hui la délibération n'est pas une délibération pour ou contre les véhicules électriques, c'est une délibération sur un transfert de compétence. Alors, la note de synthèse vous rappelle donc, le programme du véhicule du futur qui est porté par l'ADEME et qui est complété par une stratégie de la Région Nord/Pas-de-Calais de développement du véhicule électrique avec notamment un appel à projets de déploiement de bornes de recharge sur le domaine public.
On vous rappelle la loi du 12 juillet 2004 qui a dévolu aux communes la compétence de créer, entretenir et exploiter les infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides.
Donc, on vous rappelle que cette compétence est transférable aux établissements publics de coopération intercommunale, ce qu'est la CAD et qui est compétente en matière de soutien aux actions de maîtrise et de demande d'énergie.
Donc, la commune a un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'EPCI adoptant l'extension de sa compétence pour se prononcer sur le transfert.
Ça c'est ce que vous explique la note de synthèse, donc la délibération vous propose d'adopter ce principe, de transférer la compétence relative à la création, l'entretien, l'exploitation des infrastructures de charge pour les véhicules hybrides au profit de la Communauté d'Agglomération du Douaisis. Comme la ville de SIN LE NOBLE est membre de la CAD, toutes les communes ont à se prononcer, c'est ce que l'on vous demande aujourd'hui.
En pièces jointes, on vous a mis le courrier du Président POIRET de la CAD donc qui est daté du 03 octobre 2014 et que nous avons reçu le 13 octobre. On vous a mis le registre des délibérations du conseil communautaire du 26 septembre 2014 qui adoptait donc ce principe et ont même été dans le détail de vous mettre l'accusé de réception et, je vous précise donc que la commission n° 1 qui s'est réunie a formulé un avis favorable à l'unanimité.

Y-a-t-il des questions ou des remarques sur cette délibération proposant transfert de compétences ?
Comme il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette première délibération.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?
Des personnes qui s'abstiennent ?
Donc la première délibération est adoptée à l'unanimité et la compétence est donc transférée à la CAD.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Le point 2 de l'ordre du jour est relatif à la : commission communale d'accessibilité aux personnes âgées, personnes handicapées, excusez-moi, c'est une journée un peu compliquée, c'est parce qu'on parle des personnes âgées dedans, il s'agit donc des personnes handicapées que l'on appelle CCAPH.

I.2 – Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (modification de la composition)

M. LE MAIRE : La note de synthèse rappelle les dispositions de l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que dans les communes de 5 000 habitants et plus, ce qui est notre cas, il est créé une commission communale pour l'accessibilité et que cette commission doit être composée de représentants de la commune, d'associations et d'organismes représentants les personnes handicapées, pour tous les types de handicap, alors on vous dit : physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique et d'associations ou d'organismes représentant les personnes âgées, ainsi que des représentants des acteurs économiques ou des représentants d'autres usagers de la ville.
Alors une délibération avait été prise par le conseil municipal en date du 06, du 14 novembre 2008, il y a une erreur dans la note de synthèse, la délibération qui suit est bien du 14 novembre 2008. Le 06 novembre, c'était la date de la convocation.
Donc, il y avait eu, une délibération du conseil municipal pour créer une telle commission et le conseil municipal avait procédé à la désignation de ses membres. Alors ce qui pose deux petits soucis, c'est que comme les membres, je pense qu'on vous affiche la délibération du 14 novembre 2008, les membres étant désignés nominativement, il nous faut donc reprendre une délibération et surtout, il faut qu'on travaille sur la composition de cette commission puisqu'il n'y a pas, par exemple de représentants des associations d'organismes de personnes âgées ou, des représentants des acteurs économiques sur le territoire où, des usagers de la voie publique. Donc, c'est pour ça qu'on vous propose de reprendre cette délibération aujourd'hui et dans cette délibération, on va vous proposer d'élargir les collèges des représentants de la CCAPH. Donc en augmentant le nombre de représentants dans les collèges en créant un nouveau collège des associations, des personnes âgées, des acteurs économiques, des usagers de la voie publique.
Donc, on vous propose d'une part d'abroger la délibération précédente qui était en date du 14 novembre 2008, c'est l'article 1 de la délibération. On vous propose ensuite de décider qui siègera au sein de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées. Des représentants du conseil municipal, donc au nombre de six, des représentants des personnes handicapées pour tous les types de handicap au nombre de cinq et des représentants des associations ou d'organismes de personnes âgées, des acteurs économiques sur les territoires et des usagers de la voie publique pour cinq personnes.
Donc on vous rappelle que la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées est présidée par le maire qui en arrête sa composition. Et on précise qu'il y aura, bien évidemment, une recherche de parité entre les représentants. Alors on peut rappeler, également, les missions de cette commission, c'est intéressant. Donc :

- dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- d'établir un rapport annuel présenté en conseil municipal,
- de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- de tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées,
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Je pense qu'il est très important de créer cette commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées sous la forme qu'il vous est proposé, compte tenu des enjeux très importants qui sont ceux de

la ville de SIN LE NOBLE en matière d'accessibilité aux personnes handicapées, on sait qu'on en a déjà discuté à plusieurs reprises mais, il y a des millions d'euros à investir pour permettre de mettre en accessibilité l'ensemble des bâtiments communaux et je reçois régulièrement dans le cadre des permanences, des personnes en situation de handicap. J'en ai reçu une personne qui avait une déficience visuelle, qui me disait que circuler à SIN LE NOBLE, était impossible pour elle et on sait très bien que ça renvoie, à d'autres choses. On sait qu'on a des problèmes avec des poubelles qui restent sur le trottoir et c'est gênant ne serait-ce que pour des personnes âgées, avec une canne, je ne parle même pas avec un déambulateur ou un fauteuil. Bon, nous savons que nous avons un très très gros retard au niveau de la ville de SIN LE NOBLE, que rien n'a été fait en matière d'accessibilité de la ville et qu'en plus le cadre législatif évolue et qu'il va donc falloir que nous travaillions sur ce sujet, et que la meilleure façon de gérer ce dossier, c'est de le faire avec les personnes qui vivent ces difficultés au quotidien.
Donc, c'est pour ça que je vous demande d'adopter cette délibération sur la modification de la composition de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées et pour laquelle je travaillerai, comme d'habitude en parfaite transparence, en vous rendant régulièrement compte et en associant les commissions qui peuvent être intéressées aux débats, aux travaux de cette commission communale.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?
Qui s'abstient ?

Oui Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : on ne connait pas les représentants élus, pour l'instant, du conseil municipal ? On aura ça la fois prochaine.

M. LE MAIRE : Oui parce que c'est une désignation par le maire, donc aujourd'hui, on a arrêté le principe et, justement, je veux prendre le temps de réfléchir, à qui sont les meilleurs représentants des élus en fonction des différentes compétences qui seront utiles alors, je peux penser, par exemple à Jean-Claude DESMENEZ qui a en charge la sécurité et la sécurité routière, on peut penser à Jean-Paul HOURNON qui a en charge les travaux, à Johanne MASCLET qui a en charge les écoles, à la limite, on peut penser quasiment tout le monde. Je veux vraiment choisir le mieux possible les membres qui auront à travailler dans cette commission parce qu'ils auront un très très gros travail. Mais, comme d'habitude, je vous donnerai le résultat de cette désignation en préambule du prochain conseil municipal, ou je pourrai même, une fois que ça aura été désigné.

D'autres questions ou remarques ?
Comme il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette délibération.

Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas la voter ?
Des personnes qui souhaitent s'abstenir ?

Donc, la délibération relative à la commission d'accessibilité est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Nous passons donc à la délégation suivante qui est la délégation des affaires financières.

II – AFFAIRES FINANCIERES

Dont je suis également le rapporteur, et une première délibération qui est relative à la fixation des droits de place pour le marché hebdomadaire

II.3 – Marché hebdomadaire d'approvisionnement fixation des droits de place

M. LE MAIRE : Alors, la note de synthèse vous rappelle, mais en est-il besoin que SIN LE NOBLE a un marché hebdomadaire le vendredi matin au niveau du parking Jacquard et il y accueille une centaine de

commerçants ce qui fait du marché de SIN LE NOBLE, l'un des plus beaux, si ce n'est le plus beau du douaisis. On vous rappelle également que toute occupation du domaine public doit se faire en contre partie d'une redevance payable d'avance et, on vous rappelle que l'article L 2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que, les droits de place qui sont perçus dans les halles, les foires, les marchés d'après des tarifs dûment établis constituent des recettes fiscales et, comme ce sont des recettes fiscales, elles ne relèvent donc pas des compétences qui ont été déléguées par le conseil municipal au maire, mais elles relèvent du conseil municipal. Donc, c'est pourquoi on vous propose aujourd'hui d'adopter ces tarifs pour l'année en vous rappelant les tarifs qui ont été votés précédemment et qui s'élèvent à 0.68 € le mètre linéaire, 6.38 € le mètre linéaire en abonnement trimestriel, 25.10 € le mètre linéaire en forfait annuel et 80.60 € le crédit de 100 heures de consommation sur bornes électriques.
On vous rappelle également que toute modification tarifaire implique la consultation préalable des organisations professionnelles concernées.
Comme nous n'avons pas de commission marché, nous vous proposons donc simplement de reconduire les tarifs tels qu'ils existaient, il nous faut prendre une délibération pour pouvoir les appliquer et, donc de reprendre pour les tarifs, les tarifs qui ont été votés précédemment et que,… dont je vous ai fait lecture et on pourra simplement préciser qu'on travaille à la constitution d'une commission des marchés qui permettra la représentation des commerçants, des organisations syndicales qui nous permettront, si à l'avenir nous souhaitons faire évoluer les droits de place, travailler avec eux, cette modification.
Donc, y-a-t-il des questions, des remarques sur cette proposition de vote des tarifs et notamment de les reconduire tels qu'ils sont ?
Pas de question ?
Donc je mets aux voix cette proposition.
Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter cette délibération ?
Des personnes qui s'abstiennent ?

Donc la fixation des droits de place, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération suivante qui consiste, là aussi une délibération classique de début de mandat, qui est l'allocation d'une indemnité de conseil au Trésorier Municipal. Pour des missions de conseil, d'assistance du Trésorier Municipal ou du Comptable public.

II.4 – Allocation d'une indemnité de conseil au Trésorier Municipal
Alors dans la note de synthèse, on vous rappelle qu'en plus des prestations obligatoires, qui sont à la charge de cette personne comme comptable principal de la commune, le trésorier municipal peut fournir à la commune des prestations de conseil et d'assistance dans divers domaines, notamment en matière budgétaire, économique, financière, comptable. Alors, notamment pour l'établissement des documents budgétaires, la gestion financière, l'analyse budgétaire financière, la trésorerie, la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières mais peut également apporter son conseil en matière de recettes, des études juridiques, des études de réglementation, d'élaboration de documents contractuels, le suivi des contrats, le suivi d'encaissement des recettes ou la mise en recouvrement, des conseils sur la recette en général. Alors on vous a listé dotations, subventions, impôts et taxes, politique tarifaire, l'aide à la gestion de trésorerie, la mise en place du développement des régies de recettes, et un développement du recours aux moyens automatisés d'encaissements.
Alors ces prestations étant facultatives, elles donnent droit à une indemnité de conseil au comptable qui est acquise, pour l'ensemble pour toute la durée du mandat du conseil municipal. Ce qui implique donc l'obligation de reprendre une nouvelle délibération dans deux cas, soit quand il y a un changement de comptable, soit quand il y a l'élection d'un nouveau conseil municipal. Donc, c'est le cas cette année, puisque nous avons un nouveau conseil municipal.
Donc, on vous a mis en note de synthèse les modalités de calcul de cette indemnité de conseil avec une assiette qui est calculée par application du tarif à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections d'investissement et fonctionnement. Donc, vous voyez, c'est 3 pour mille sur les 7 622 premiers euros et puis, c'est dégressif pour arriver à 0.10 pour mille sur toutes les sommes qui excèdent 609 796.07 euros.

Nous vous proposons d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an en vigueur à Madame Sylvie DEREUME, receveur de la collectivité pour les prestations de conseil qu'elle assure depuis sa prise de fonction, de préciser que cette indemnité est calculée chaque année selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et que cette indemnité peut être mensualisée sur la base du douzième de l'année précédente avec une régularisation dès que nous connaissons les nouveaux montants et on vous précise, que cette indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du conseil municipal et qu'elle doit faire l'objet d'une nouvelle délibération lors du changement du titulaire du poste ou de l'élection d'un conseil municipal. On vous a mis en pièces jointes, le courrier de Madame Sylvie DEREUME qui est donc notre comptable et nous vous avons mis également, dans le cadre de la transparence la plus totale, l'état liquidatif et l'indemnité de calcul pour 2014. Donc, le calcul pour 2014 fait un taux d'indemnités à 2 424,34 euros.
Et, enfin pour être tout à fait exhaustif, vous signaler que cette délibération a été soumis pour avis à la commission numéro une, laquelle commission a donné un avis favorable à cette personne et une personne s'est abstenue, c'était Monsieur CAMPISANO.
Voilà, donc juste préciser avant, sans doute de passer la parole à Vincent CAMPISANO, s'il souhaite s'exprimer, que ce que la commission numéro une a souligné et c'est ce que je pense, c'est que ce sont des conseils de qualité à très faible coût, surtout pour une commune qui, d'une part, a besoin de beaucoup de conseils et, d'autre part, n'a pas beaucoup d'argent à donner pour des conseils, donc je pense que c'est une bonne opportunité et, que d'ailleurs, cette délibération avait été prise à l'unanimité lors du précédent mandat, si je ne me trompe pas.

Y-a-t-il des questions, des remarques à formuler ?

M. CAMPISANO : Alors, par les temps qui courent et quand on a un travail comme celui du receveur, avec les fonctions qui sont les siennes, donc on calcule sur la moyenne des encaissements faits au niveau de la ville, de tout ce qui est impôt. Et, sur cette base là, ce sont les trois dernières années, on fait une moyenne et sur cette moyenne, donc on calcule la somme à attribuer pour les conseils. Si j'ai bien compris, c'est ça. Donc là, on parle de 2 424 euros en supplément du salaire que Madame le Trésorier Public, le receveur de SIN LE NOBLE, va recevoir et pour une durée de six ans. On ne tient pas compte des nouvelles recettes qui vont avoir lieu avec Bils Deroo, avec GIFI, on ne tient pas compte des nouvelles recettes qui vont avoir lieu durant les six ans, de la zone du Raquet, et donc cette moyenne va augmenter et cette moyenne va faire en sorte que de 2 400 euros par an on va donner certainement 3 000 euros ou plus au receveur. Moi, je sais que quand j'ai un PV, le receveur se fait un malin plaisir de,… si c'est pas le receveur, c'est quelqu'un d'autre mais en me disant vous devez payer telle somme dans un délai de …
Moi, au niveau du conseil…le conseil que doit faire le trésorier public, c'est son travail de fonctionnaire, son travail à faire. Alors, la récompenser parce qu'elle nous donne des conseils, alors qu'on a un service juridique maintenant, donc, ça me semble un peu « indécent » à ce niveau-là par les temps qui courent et par les temps de crise qu'il y a actuellement, je ne pense pas qu'il faille donner 2 424 euros à quelqu'un qui a un emploi sûre, fixe, à vie. Donc je ne vais pas voter contre parce que, donc vous faites bien de rappeler qu'on l'avait voté avant, mais, je rappelle à chaque fois que vous dites ça qu'il y a là une solidarité de groupe, donc dans une majorité comme la vôtre, donc personne n'intervient contre vous Monsieur le Maire, donc pareil à l'époque de Monsieur ENTEM, personne n'intervenait, c'était le vote de groupe. Mais, en interne, on peut aussi dire ce que l'on pense, et dire si c'est bien ou c'est pas bien dans notre fort intérieur. C'est mon cas, et au nom de mon groupe, donc de la liste « Sincère avec Vous », nous n'allons pas voter pour, nous n'allons pas voter contre non plus, on va s'abstenir simplement.

Merci Vincent.

M. Le Maire : Madame BRIDOUX, vous vouliez prendre la parole, j'ai vu.

Mme BRIDOUX : Vous avez deviné ?

M. Le Maire : Oui, je l'ai senti.

Mme BRIDOUX : C'est véritablement un combat d'arrière garde, parce que ça a toujours existé cette indemnité au receveur, on peut être pour, on peut être contre, après, on peu faire de la démagogie. Y a très très peu de villes qui ne votent pas cette indemnité. Ça vient du temps, du temps où c'était une fonction qui s'apparentait aux fonctions libérales plus qu'aux fonctions de fonctionnaires justement et, c'est un petit reste de ce qui existait auparavant donc, on a toujours eu cette délibération à voter, elle a toujours été votée et, je vous dis très très peu de villes ne la vote pas alors, si on ne la votait pas majoritairement, ça ne veut pas dire qu'elle ne ferait pas son travail, bien au contraire, mais franchement, c'est « Combat d'arrière garde ».

M. le Maire : Merci

M. CAMPISANO : Je précise que Madame BRIDOUX était de gauche avant

M. le Maire : Quelques précisions que je souhaite apporter. Alors, effectivement, je pense qu'on ne va pas bagarrer des heures dessus. Il y a des choses, à mon avis, plus importantes pour les sinois. Malgré tout, quelques précisions pour, corriger quelques imprécisions. Moi, je ne pense pas que cette indemnité va augmenter, puisqu'en fait cette indemnité est calculée sur les montants des budgets. Or, nous sommes aujourd'hui, sur des budgets très élevés, puisque nous sommes sur des budgets d'investissement en matière de rénovation urbaine. Donc, dans les années,… lorsque nous sortirons de la rénovation urbaine, normalement, nos budgets vont quand même subir une forte baisse. Donc, je rappelle, que cette année, de mémoire, je pense qu'on a un budget d'investissement qui est à presque 16 millions d'euros parce qu'on est sur le groupe scolaire. Donc une fois que le groupe scolaire est bâti, on aura,… déjà on va déjà bien avoir du mal à financer ces projets, donc derrière, on fera le calcul de la rénovation urbaine, la voilure sera mécaniquement réduite donc deux précisions dans ce propos :

1) ce ne sont pas sur les recettes fiscales, c'est sur le budget et donc comme nous sommes aujourd'hui sur des budgets très élevés, étant donné le contexte de rénovation urbaine, normalement, ça ne devrait que baisser. Ceci dit, j'aimerais que ce soit en hausse ce qui voudrait dire qu'on a des gros budgets, donc moi je serais très content si on augmentait dans les années qui viennent, l'indemnité du contrôleur parce que ça voudrait dire que nos budgets sont en hausse, ce qui, à mon avis n'est pas dans l'air du temps. Donc, ça c'est la première précision que je voulais apporter.

2) Après c'est une précision, parce qu'avec Vincent, on aime bien se taquiner, c'est que la parole est entièrement libre au sein de mon groupe et, que ceux qui ne sont pas d'accord de voter, on bien le droit de ne pas le voter. Voilà, c'est aussi clair que ça. Donc, on a du dialogue avant, pendant, après. Donc, je tiens à rassurer, l'un n'est pas l'autre. Et, avant c'était avant, on se le dit souvent les yeux dans les yeux, donc, aujourd'hui, c'est sans doute une nouvelle façon de fonctionner, mais ici personne n'a eu le couteau sous la gorge pour voter ce que je dis, et le maire, il est un maire, ce n'est pas un monarque tyrannique. Donc, il n'y a pas de tyran, c'est un maire très démocratique avec les associations, avec son opposition et avec sa majorité. Voilà.

Alors, après, pour le reste, comme Madame BRIDOUX le dit, combat d'arrière garde ou pas, chacun a son opinion. En tout cas effectivement bagarrer pour 2 424 euros pour quelque chose qui existe depuis très longtemps et j'ajoute, parce que je commençais mon propos tout à l'heure en parlant de l'économie que l'on faisait sur la retranscription de ces conseils municipaux, là, il y a 10 000 euros à gagner. Voilà, y-a plein de choses sur lesquelles on essaie de gagner cinq mille euros, dix mille euros.

Au jour d'aujourd'hui, vous le savez bien puisqu'il y a eu beaucoup d'études de faites, et on le sait sur la rénovation urbaine, il y a des experts qui nous accompagnent et jamais c'est 2 424 euros pour un an de conseils. Y-a des conseils,.. on a eu l'occasion, ici, de discuter de conseils juridiques qui étaient à 300, ou 400 euros de l'heure, donc là, c'est quand même pas cher payé de l'heure et dans le contexte très tendu, on a quand même un rapport de trente-quatre pages de la Chambre Régionale des Comptes. A corriger, je me dis que ça peut être bien d'avoir le contrôleur, le comptable public qui nous conseille. Je faisais une réunion, la dernière fois avec Madame DEREUME qui me disait : « *mais écoutez, dès que j'ai un peu de temps libre, je regarde s'il n'y a pas possibilité de chercher un peu de DGF en plus (de Dotation Globale de Fonctionnement) parce que peut-être en jouant sur un levier ou deux, on pourrait aller gagner un peu de….)*

M. le Maire : donc tu vois, c'est ça le conseil je sais qu'au niveau de la Direction Financière, c'est une relation quasi quotidienne parce que, oui on a besoin de conseils et puis parfois, on a aussi besoin de,… que nos paiements passent parce qu'on a besoin de payer quelqu'un en urgence plutôt que,… Donc ça c'est des conseils, ce sont des régies également. Moi, j'ai travaillé avec Madame DEREUME et vous savez que dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes y a des anomalies qui ont été relevées sur la gestion des régies. Bien là, c'est aussi quelqu'un qui peut nous amener son conseil sur la tenue des régies, donc, dans le contexte qui est celui de SIN LE NOBLE, on a besoin de beaucoup de conseils mais, malheureusement, on n'a pas beaucoup d'argent pour payer ces conseils. Alors, après effectivement, on peut aussi, ne plus rien payer, et puis… mais bon,… Mais il faut savoir, c'est exactement le même débat pour moi que pour le Directeur de Cabinet, il faut savoir investir un euro pour en gagner deux, mais là, on vous demande d'investir 2 424 euros et c'est vrai que c'est une délibération qui en général ne fait …..
Alors, après c'est une question de principe, tout le monde peut avoir raison autour de cette table, il y a une position de principe, il y a une position de pragmatisme de personnes qui sont encrées dans la réalité, dans le quotidien. Nous sommes, moi je propose d'adopter cette délibération et d'allouer une indemnité de conseil. Maintenant tous ceux qui sont autour de la table sont libres de leur vote, qu'ils sont dans l'opposition ou dans la majorité.

D'autres questions ou remarques ?

Donc, je vous propose de mettre aux voix cette délibération.
Qui souhaite voter contre ?
Qui vote pour ?
Qui s'abstient ? (rires…)

Donc la délibération est adoptée à l'unanimité moins une abstention de Monsieur Vincent CAMPISANO qui verra l'accueil qui lui sera fait, quand il ira payer son PV la prochaine fois. (rires…) ou, quand il demandera un délai de paiement pour les impôts (rires…)

ADOPTE A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION (M. CAMPISANO)

M. LE MAIRE : Donc nous pouvons passer à la délibération suivante qui est, toujours au niveau des affaires financières, une délibération relative à une garantie d'emprunt à la société NOREVIE pour deux projets de constructions qui sont déjà réalisés.

II.5 – Garantie d'emprunt SA HLM NOREVIE – « Le Presbytère » et « Le Raquet »
M. le Maire : Dans la note de synthèse, on vous explique que cette décision avait déjà été prise par le conseil municipal lors de sa réunion du 25 septembre 2012 et le conseil municipal avait pris une délibération octroyant à la société NOREVIE des garanties d'emprunt pour des constructions sur deux sites différents, le lot RF du Raquet et le site de l'ancien Presbytère. Donc, on peut vous donner le détail, il y a donc pour le Raquet le,… c'était un PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) qui était scindé en deux parties (une construction pour 390 000 € et une partie acquisitions foncières pour 200 000 €) avec un taux d'intérêt actuariel annuel de 2.05 % et un taux annuel de progressivité de 0.50 % qui était visé.

Pour le Presbytère, c'était un PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) lui-même scindé également en deux parties, une partie démolition pour 1 500 000 € et une partie acquisition foncière pour 820 000 €. Donc, cette fois ci était visé un taux d'intérêt actuariel annuel de 2.85 % et un taux de progressivité de 0.50 %. Alors nous avons donc, puisque c'était une délibération du 25 septembre 2012, et nous avons reçu, il y a quelques semaines, un courriel de la société NOREVIE de septembre 2014, qui nous faisait part de l'irrecevabilité de la garantie qui avait été octroyée par l'assemblée délibérante et donc, elle nous demandait de proposer une modification des taux en vigueur et elle nous précisait que le précédent acte du 25 septembre 2012 n'était pas certifié exécutoire. Alors, une petite précision, donc effectivement, dans la délibération lorsque NOREVIE a présenté la délibération, il y avait un problème dans les taux et, il y avait aussi un autre problème puisque la délibération du 25 septembre 2012 n'est pas certifiée exécutoire.

Donc, on a déjà, aussi là, parlé des soucis juridiques de la ville, « j'espère par le passé », mais soyons honnête, je pense que nous ne sommes pas encore tout à fait à l'abri parce qu'il y a un gros gros travail à mener au niveau de la sécurisation juridique. Mais c'est un exemple parmi d'autres puisque la délibération n'est pas certifiée exécutoire. Alors pour l'information, puisque nous sommes en début de mandat et puis pour,… tout le monde ne sait peut être pas comment une délibération est rendue exécutoire et puis pour la population qui nous fait l'honneur d'assister à nos travaux,… Donc il y a deux formalités pour qu'une délibération soit rendue exécutoire, il faut un tampon,… il faut un tampon de la Sous-Préfecture, donc cette condition avait été remplie, mais il faut également, que soit la délibération ait été, ait fait l'objet d'un affichage ou, qu'elle ait été publiée au registre des délibérations et ça, il n'est pas fait mention de cet affichage ou de cette publication au registre des délibérations, ce qui rend donc, non exécutoire, la précédente délibération.

M. LE MAIRE : Donc, on vous propose aujourd'hui, d'une part d'abroger cette délibération du 25 septembre 2012, donc pour, notamment pour le changement de circonstance de faits qui sont les taux d'intérêts qui n'étaient pas ceux,…et ensuite de nous prononcer sur la garantie d'emprunt qui était précédemment octroyée mais qui se doit donc d'être actualisée.
Donc en pièces jointes, dans votre dossier de conseil municipal, nous avons mis la délibération du conseil municipal du 25 septembre 2012 ainsi que le courriel de l'entreprise, de la société NOREVIE.
Je vous informe que, également la commission qui a travaillé sur cette question, s'est prononcée, à l'unanimité sur le principe de cette délibération. Malgré tout, je souhaite apporter un éclairage sur cette question des garanties d'emprunt, je pense que nous prendrons une délibération de principe lors du prochain conseil municipal. Mais la position, tout au moins du groupe majoritaire, mais nous en discuterons en commission, et nous verrons si on nous fait changer d'avis, ce serait de ne plus octroyer de garanties d'emprunt, de ne plus accorder de nouvelles garanties, alors pour plusieurs raisons.
La première raison est que ces garanties que l'on accorde aux bailleurs, leur permettent de réaliser une économie, puisqu'il y a une …. « Comment ? » Comme il y a une garantie communale, eux font une économie, par contre ces garanties sont expertisées par les banques au moment des prêts à accorder à la ville de SIN LE NOBLE et le risque est donc plus élevé pour les prêteurs ce qui a été le cas très souvent ces derniers temps, il y a donc un refus des banques de prêter, ou, si elles prêtent, elles prêtent avec une prime de risque. Donc j'ai demandé qu'on me donne le montant des garanties, donc actuellement la ville de SIN LE NOBLE, sans ces garanties NOREVIE, sur lesquelles nous avons à nous prononcer aujourd'hui, la ville de SIN LE NOBLE a en garantie, 18 742 628 € voilà, ce qui veut dire que si une des sociétés, on peut toujours dire que ça n'est pas possible, mais il y a des états qui sont en faillite, il y a des banques qui ont été en faillite aux Etats-Unis, donc peut-être un jour qu'une société de logement pourrait l'être également donc, ça veut dire que la ville s'engage à suppléer l'emprunteur en cas de défaillance. Bon, je vous rappelle le chiffre pour votre information, c'est un chiffre que j'ai demandé à la direction financière cet après-midi 18 742 000 € d'emprunts que la ville a garantis. C'est dans nos documents financiers.

Je vous propose donc, aujourd'hui, de voter exceptionnellement ces garanties parce qu'il est tout à fait normal d'honorer la parole qui avait été donnée par la ville par délibération du 25 septembre 2012 et, je propose que,… enfin nous avons déjà de façon informelle discuté de cela au niveau de la commission numéro une, où s'était dégagé un consensus, Des membres de la majorité étaient d'accord mais les membres de l'opposition présents étaient eux aussi assez d'accord. Du point de vue de la,… du risque et de la gestion financière de la collectivité qui a beaucoup de mal, elle, à se faire financer ses emprunts et ses investissements et ensuite, également sur la volonté d'une pause, de ne pas favoriser pendant quelques temps le développement de logement social et d'aller sur une pause en attendant de voir un peu la fin de la rénovation urbaine et également de voir l'avenir de « l'éco quartier du Raquet » et de voir ensuite, de laisser à la ville, le temps, je l'espère de se refaire une santé financière, qui au jour d'aujourd'hui, est plus que précaire.

Et donc, d'adopter cette délibération qui consiste, je le rappelle en l'abrogation de la délibération 433/2012 adoptée par le conseil municipal en séance du 25 septembre 2012 et d'accorder la garantie communale à hauteur de 50 % aux emprunts prévus ci-dessous. Donc, un prêt PLAI sur constructions, acquisitions foncières pour Le Raquet (5 logements, constructions, acquisitions : 390 000 € de PLAI et 200 000 € pour l'acquisition foncière).

Donc, je vous passe la lecture des taux, c'est très technique et ensuite, la même chose pour le Prêt Locatif à Usage Social, démolition et acquisition foncière au niveau du presbytère, cette fois-ci pour la démolition du presbytère et la construction de 25 logements collectifs, 1 500 000 € pour la démolition et 820 000 € de prêt PLUS pour l'acquisition foncière.

Donc, je vous lis quand-même l'article 3 : l'article 3 précise que, dans le cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive en renonçant au bénéfice de discussion et sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Voilà, on ne peut même pas dire qu'on n'a pas les ressources, on est obligé de payer et donc, on s'engage pendant toute la durée du prêt et libérer en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunteur. Voilà, mais c'était une délibération qui avait déjà été prise, on ne l'a… enfin la parole de la ville de SIN LE NOBLE doit être respectée. Le bailleur NOREVIE avait cette parole de la ville, il a engagé ses programmes donc, il est tout à fait normal que nous faisions face à cet engagement.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?
Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Deux petites précisions. La première, c'est que déjà, il fut un temps où nos finances étaient beaucoup plus importantes et nous garantissions à 100 % les constructions. Il y a eu le gros chantier des épis, parce que ça remonte, les 18 millions dont vous parlez, remontent là, peut-être que certains emprunts sont terminés mais, il y a eu quand-même pas mal de constructions donc, c'était à 100%. Depuis le mandat précédent et assez vite, nous avons diminué à 50% et encore, pas forcément, puis qu'il y a eu des emprunts, des garanties d'emprunt que nous n'avons pas acceptées. Ça c'est une première chose. La deuxième chose, compte-tenu du fait que, il va y avoir Le Raquet, on a, les élus communautaires, notamment de mon groupe, ont demandé à la CAD de faire une étude pour que la CAD prenne le relais de ces garanties d'emprunt. Alors, j'avais entendu une première, une première réflexion du Président, suite à cette étude où la CAD prendrait dans ce cas-là une assurance, enfin etc.. Disons que la réflexion n'a peut-être pas encore aboutie mais je pense qu'il y a lieu de reparler de cela parce que toutes les communes ayant des difficultés financière, forcément ne vont plus donner de garantie d'emprunt ce qui ne va pas non plus favoriser la résolution du manque de logements dans le douaisis parce que ça c'est une réalité qui n'a pas changé. Donc, si vous voulez, on avait pris en compte les difficultés de la ville, sur certains dossiers, sur certains programmes, et notamment les PLAI puisque les PLAI pour les personnes qui ne savent pas trop à quoi ça correspond, c'est pour les personnes les plus en difficulté et donc avec des loyers très très bon marché et, pour avoir des loyers très très bon marché, il faut que le coût de la construction soit le plus petit possible et si l'on veut que ces loyers très très bon marché correspondent à des choses de qualité, ça nécessite des efforts de tous. Donc, déjà certaines garanties n'ont pas été données, mais c'est surtout la réflexion de l'ensemble des communes de la CAD qui sollicite la communauté d'agglo. pour prendre le relais.

A savoir aussi, que le conseil général avait fortement insisté, en la personne de Charles BEAUCHAMP, puisqu'il était responsable, Vice-Président chargé du Logement précédemment, sur le fait que c'était la seule agglo. qui n'avait pas, qui ne donnait pas de garanties d'emprunt. Bon, écoutez, maintenant vous êtes à la CAD, à vous le travail.

M. Le Maire : Alors, juste quelques précisions, même si je suis à la CAD, Monsieur ENTEM est aussi à la CAD. Donc, il n'est malheureusement pas là aujourd'hui, mais je pense que vous pourrez lui passer l'info, et effectivement collectivement, on peut porter des demandes et des projets, donc je ne suis pas le seul élu communautaire. Donc, Christian ENTEM y est également donc on pourra également l'inviter à faire ce travail.

M. le Maire : Merci de vos remarques pertinentes.
Deux précisions, toujours pour la bonne information, le capital qui était dû à l'origine, c'était 29 589 000 €.
Voilà, la ville avait cautionné pour presque 30 millions d'euros d'emprunts. Nous sommes aujourd'hui, avec les sommes d'aujourd'hui, on va de nouveau avoisiner les 20 millions d'euros et toujours puisque Madame

BRIDOUX expliquait la réduction des coûts, d'après ce que j'en sais ces garanties d'emprunt permettent de baisser de 2% le coût de la construction, je ne sais pas si c'est les chiffres que vous aviez en tant que responsable du logement, mais c'est ce que,… je me suis renseigné sur cette question, c'est à peu près 2% de baisse du coût de la construction, au jour d'aujourd'hui, je vous dis, il y a deux visions, d'une part la ville de SIN LE NOBLE, sa situation tout le monde la connaît et, ensuite de toute façon, c'est parce que nous souhaitons également une pause au niveau de la construction sur SIN LE NOBLE, le temps de voir un peu ce qui va sortir de la rénovation urbaine du quartier concerné, ce qui va sortir de l'éco quartier du Raquet et également une réflexion sur la mixité sociale puisque je vous rappelle que seuls 38 % des sinois paient l'impôt et que,… je rêve qu'il y ait 50 % au moins qui paient l'impôt, ce serait, une vrai mixité sociale pour moi.

D'autres remarques ou questions sur cette problématique, sur cette garantie d'emprunt à accorder à NOREVIE ? Vincent CAMPISANO ?

M. CAMPISANO : une petite remarque que je fais maintenant, au niveau de l'irrecevabilité des effets non exécutoires. NOREVIE s'en tire très bien, puisque les taux d'intérêts qui étaient prévus pour ces emprunts de 2.55 pour PLAI, deviennent à un moins 0.20 donc 0.80 % et pour le PLUS, de 3.35 nous passons à 1.60 %. Donc, grâce à cette irrecevabilité, parce que ce n'est pas rendu exécutoire.

M. le Maire : J'ai toujours du mal à dire grâce à, on va dire à cause. Parce qu'on va quand même pas se réjouir qu'il y a des décisions du conseil municipal qui soient non exécutoires. Donc on peut le noter maintenant, ça mène pas grand-chose, ça fait effectivement dire que NOREVIE fait une bonne affaire, mais, à mon avis, c'est pas juste parce que c'est non exécutoire, c'est parce que les taux d'intérêts ont baissé entretemps. A mon avis, ça n'a rien à voir avec le fait que ce soit,….. Ça aurait pu être l'inverse mais de toute façon, je pense que c'est juste parce qu'ils ont eu leur…… mais ça n'a rien à voir, c'est deux faits parallèles pour moi.

Donc, je vous propose d'adopter cette délibération.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas l'adopter ?
Des personnes qui s'abstiennent ?

Non, donc cette délibération est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. le Maire : A voilà, je vais pouvoir me reposer cinq minutes, nous passons donc à la délégation « sports et équipements sportifs » dont le rapporteur est Patrick ALLARD qui va nous expliquer ce qu'il va vous demander de voter une subvention exceptionnelle

IV - SPORTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

IV.6 – Subvention exceptionnelle à l'association « Aikido SIN LE NOBLE »

M. ALLARD : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous.
Le sportif va ralentir comme ça Monsieur le Maire pourra reprendre son souffle.
Il vous est proposé de voter le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Aïkido de SIN LE NOBLE ».
Dans la note de synthèse, il est rappelé que les associations locales sont des lieux d'évasion, de découverte mais surtout des lieux d'expérimentations démocratiques, citoyennes et sociales.
Dans le cadre de son soutien à la vie associative, la commune de SIN LE NOBLE attribue chaque année des subventions, elle entend ainsi favoriser le fonctionnement et le développement, en toute indépendance, des associations relevant de l'application de la loi du 1er juillet 1901.
Il est à noter que les associations subventionnées doivent utiliser les fonds octroyés, conformément à l'objectif associatif et au projet présenté.
Elles doivent également faciliter les procédures de contrôle financier de la collectivité en transmettant leurs documents administratifs et comptables.

L'association « AIKIDO SIN LE NOBLE » : afin de dispenser une formation optimale auprès de ses adhérents, a sollicité la Commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle au titre de la saison sportive 2014 – 2015.

Cette demande porte sur un montant total de 500 €. La subvention exceptionnelle permettrait à l'association qu'elle ait un tapis de chute et du petit matériel pour la formation des élèves du club, surtout pour les jeunes enfants. Je précise également que la commission n° 2 a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. le Maire : Merci Monsieur ALLARD
Donc, je vous propose d'adopter cette délibération de versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association « AIKIDO SIN LE NOBLE ». On vous a mis, en pièce jointe, la demande de subvention de son président, Monsieur Laurent DAMBRINE.
Monsieur ALLARD, vous a précisé, l'avis favorable de la commission. Précisons notamment, enfin tout de même, que la commission a souhaité qu'on insiste bien sur le volet exceptionnel de la subvention, ce qui a donc une petite conséquence au niveau de la délibération en son article 2.
Donc, l'article 1 qui autorise le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de la saison 2014-2015 de 500 € à l'association « AIKIDO SIN LE NOBLE » et on vous rappelle que dans l'article 2, les dépenses correspondantes sont prélevées sur les crédits inscrits sur le budget de la commune au chapitre 6574. Mais comme il s'agit bien d'une subvention exceptionnelle, on inscrira donc cette dépense au niveau du chapitre 67 qui est celui des subventions exceptionnelles. Voilà.
Alors, avec cette petite modification qui prend acte de la position de la commission, qui a bien voulu insister sur le caractère exceptionnel puisque c'est pour financer des tapis de,… un tapis de chute et du petit matériel pour la formation des élèves du club, je vous propose d'adopter cette délibération, sauf si vous avez des questions ou des remarques à formuler sur cette proposition.

Pas de remarque, pas de question ?
Donc, je vous propose de mettre aux voix cette délibération.
Y-a-t-il des personnes… ?
On va la voter positivement parce que je pense que pour une association, une subvention, on peut voter positivement.

Qui est d'accord pour accorder une subvention exceptionnelle de 500 € ?
Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?

Donc, la délibération est adoptée à l'unanimité, 500 € de subvention exceptionnelle pour l'association « AIKIDO SIN LE NOBLE »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Maire : Donc, toujours au niveau de la vie associative, mais cette fois-ci non sportive, donc au niveau de la délégation « Vie associative, Commerce, Artisanat », donc Madame DELATTRE qui va nous présenter une demande de subvention de démarrage

VI – VIE ASSOCIATIVE – COMMERCE ET ARTISANAT

VI.7 – Versement d'une subvention de démarrage à l'association « Les Zigotos »

Mme DELATTRE : Bonjour,
L'association « Les Zigotos » a été créée le 22 mai 2014 et déclarée en Sous-Préfecture de Douai, le 11 juin 2014. Le but de cette association est de contribuer au développement de la structure multi-accueil, de créer des rencontres et de faciliter les échanges entre les parents. Cette dernière a sollicité la ville par un courrier reçu le 21 août 2014 afin d'obtenir une subvention de démarrage pour les aider à couvrir les frais

d'inscription de Sous-Préfecture, de Préfecture, leurs diverses fournitures d'installation et les frais engendrés pour l'organisation de leur première manifestation.
Il vous est donc proposé d'accorder une subvention de démarrage de 80 €.

M. le Maire : Donc,… Merci Madame DELATTRE pour cette présentation. Donc, là je pense que tout le monde a bien compris ; une nouvelle association créée en mai, déclarée en Sous-Préfecture en juin, qui nous adresse une demande de subvention le 21 août 2014 qui vous est annexée dans votre dossier de conseil municipal, avec un but associatif qui est de contribuer au développement de la structure multi-accueil, c'est des rencontres et des échanges de parents. L'avis favorable de la commission n°2 qui a examiné cette demande de subvention.

Y-a-t-il des remarques ou des questions, Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Bien évidemment on va voter 80 € mais à la commission, j'ai fait remarquer quand-même que 80 € pour une subvention de démarrage c'est vraiment très très faible. Puisque nous n'avions pas eu d'ordre du jour à la commission, on nous a dit que ça va se faire la prochaine fois, j'avais pas regardé combien coûte l'inscription au journal officiel, c'est près de 50 €. Donc, quand ils ont payé leur inscription au journal officiel, envoyé les premiers timbres s'ils ont besoin de réunir des gens, c'est tout, y a plus un sous. Donc c'est vraiment un très faible montant pour une subvention de démarrage.

Donc, à la commission il a eu des « sortes » de propositions qui pourraient faire que les associations pourraient quand même si elles n'ont pas un an d'existence, faire une demande de subvention ordinaire. Bon, c'est une proposition, puisque les commissions ne font que des propositions mais je tenais quand même à dire que 80 € c'est vraiment pas beaucoup, mais je sais aussi, que comme la fois dernière, une subvention avait été votée de 80 €,…..

M. le Maire : Merci de vos propos auxquels on peut souscrire. Effectivement et j'y souscris tellement que je souscris même à la dernière partie puisque lors du dernier conseil municipal une telle subvention de démarrage avait été votée à l'unanimité des 33 membres du conseil municipal sans aucune discussion. Ce qui prouve l'utilité du travail en commission puisque cette remarque n'était pas sortie préalablement lors du dernier conseil municipal qui avait examiné exactement les mêmes choses. Bon, ça c'est la première chose.
Peut-être une explication sur ce montant qui est faible, mais j'ai,… puisque je n'avais pas pu assister puisque j'étais en réunion avec les services de police le jour de la commission n° 2. Je n'ai donc pas pu assister mais, j'ai bien évidemment pris connaissance du compte rendu donc, j'avais vu votre remarque où vous disiez que c'était quasi une aumône ce qui m'a interpellé. J'ai donc regardé les subventions qui sont accordées à d'autres associations qui, elles sont connues, qui elles ont parfois des dizaines, des centaines d'adhérents et, j'ai ainsi noté l'école à l'hôpital : 100 €, l'APACER : 150 €, l'AATDM OM du Nord : 120 €, les médaillés du travail : 150 €, les trésors de vie : 100 €. Donc après ce qu'il y avait au… La première fois que nous avons voté une subvention de démarrage à 80 € c'était justement dans un souci de pertinence, en disant : il y a des associations qui existent, qui sont connues, et qui ont 100 €. Il y en a quelques unes à 100, 120 €. Moi je ne trouvais pas pertinent qu'une association que l'on ne connait pas, qui n'a que quelques membres ait 150 € alors que des associations, je pense à celle des médaillés du travail puisque c'est une association que je connais bien puisque c'est mon père qui la préside, donc je sais que c'est des centaines d'adhérents, 150 €, et on connait plein d'associations, notamment les associations non sportives qui ont des volumes de subventions très faibles. On le reconnait et j'espère qu'on pourra, au cours du mandat, aller vers une montée en puissance sur le financement des associations.
Ce n'est pas une promesse, c'est un souhait, c'est même plus qu'un souhait, c'est un espoir, mais, c'est aussi donc par pertinence de se dire, ben moi je suis président d'une grosse association, je fais plein de choses sur SIN LE NOBLE depuis des années, j'ai des dizaines, des centaines d'adhérents, et j'ai moins qu'une association qu'on ne connaît pas. Donc, et c'est une volonté de dire, on accompagne. Ça règle effectivement les premiers frais administratifs, mais vous l'avez dit, la majeure partie des frais administratifs c'est des frais d'inscription à 50 €, c'est quelques timbres, quelques enveloppes. Malgré tout, à partir du moment où on déclare une association en sous-préfecture, c'est qu'il y a au moins quelques membres qui composent le bureau. Ça veut dire quelques dizaines d'euros. En général, les cotisations les plus faibles sont aux alentours d'une dizaine d'euros, enfin ça tourne,… on a là aussi quelques dizaines

d'euros qui permettent de lancer le fonctionnement et de faire ses preuves. Voilà, donc c'était maintenant, c'était les commissions, je l'ai dit, sont là pour travailler, analyser les délibérations, faire remonter les problématiques, donc moi je l'ai noté, je ne suis pas loin de partager, enfin je le partage même, 80 € c'est peu, mais le problème, c'est que 100 ou 120 € pour des associations connues c'est peu donc il faut faire quand même,… moi c'était la vision que nous avions, maintenant la porte est ouverte nous pouvons en discuter dans les prochaines commissions et établir une règle qui soit, puisqu'après effectivement, on a voté des subventions de démarrage à 80 € et pourquoi du jour au lendemain changer, c'est vrai qu'après, il faut qu'il y ait le principe d'égalité qui soit respecté.

Y-a-t-il d'autres interventions sur cette délibération ?
Donc je vous propose de la mettre aux voix.
Qui souhaite accorder cette subvention de démarrage à l'association « Les Zigotos » pour 80 € ?
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas la voter ?
Qui souhaitent s'abstenir ?
Donc, l'association « Les Zigotos » aura une subvention de démarrage de 80 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc la délégation sur les ressources humaines, dont je suis le rapporteur également.

VII – RESSOURCES HUMAINES

VII.8 – Attribution du régime indemnitaire relatif au grade de psychologue territorial et la création de l'indemnité de risques et de sujétions spéciales des psychologues.

M. le Maire : Donc, on vous explique dans la note de synthèse que c'est une délibération qui vient en en écho d'une délibération que nous avons prise, je crois lors du dernier conseil municipal, sur la création d'un poste de psychologue territorial. Donc, on vous explique dans la note de synthèse que le conseil municipal avait défini le régime indemnitaire en novembre 2005 et 18 janvier 2006 qu'il pouvait octroyer au personnel communal. Donc, ces délibérations ne prenant en compte que les indemnités qui pouvaient être versées aux titulaires d'un grade présent dans la collectivité. Or, il s'avère que nous avons créé lors du dernier conseil municipal un poste de psychologue territorial. Ce grade n'était pas jusqu'à présent, dans la collectivité. Il nous faut donc, aujourd'hui, instaurer le régime indemnitaire afférent à ce grade soit, ici, dans le cas présent, une indemnité de risques et de sujétions spéciales des psychologues.

Donc, on vous explique un montant annuel de référence fixé à 3 450 €, un montant maximal individuel de 150 % du montant de référence soit 5 175 €. Donc, juste une précision, c'est une création purement administrative, puisque la personne était déjà membre des effectifs de la Commune et donc, elle avait déjà son régime indemnitaire, sauf qu'aujourd'hui, elle est passée sur un grade de psychologue territorial et qu'il faut donc mettre le régime indemnitaire qui est équivalent mais qui, d'un point de vue financier et budgétaire, est équivalent au régime indemnitaire dont je ne sais pas, je pense que c'était la filière administration, administrative donc, ça n'a pas de surcoût pour la collectivité. C'est vraiment quelque chose qui est neutre, c'est juste une délibération très administrative.

Y-a-t-il des questions, des remarques ?
Juste préciser qu'on vous,… l'avis favorable de la commission. – Vincent CAMPISANO -

M. CAMPISANO : Donc, j'étais favorable au départ et, après avoir consulté mon groupe, donc, je vais m'abstenir du vote tout simplement.

M. le Maire : tu veux expliquer pourquoi ?

M. CAMPISANO : Parce que, il y a des doutes qui subsistent sur le rôle de la psychologue dans les mois futurs et dans les années futures. Donc, c'est ce qui a été posé comme question, on a relevé cette chose, donc savoir si la psychologue allait être psychologue pendant la durée du mandat ?

M. le Maire : Alors, juste une petite précision avant de répondre. S'il y a des doutes, il y a une commission où l'on pose cette question et un conseil municipal ou on pose cette question avant de dire je vote pas. Ça me semble logique. On l'a dit et tu étais le premier à le dire lors du conseil d'installation, on est là pour dialoguer, travailler en commun donc, je t'avoue que là, c'est rare, puisqu'on s'entend très bien, mais justement, comme on s'entend très bien, je me permets de te le dire, j'avoue ne pas comprendre ta position, alors que tu n'as pas posé la question. Si tu as un doute, nous sommes là pour essayer de le lever. On y arrive parfois, on n'y arrive pas d'autres fois.

M. CAMPISANO : Tu as raison, mais, si on l'avait eu, comme le dit Madame BRIDOUX, le document avant, on aurait pu discuter avant. Nous l'avons sur place au moment précis où j'étais favorable. Donc, après avoir parlé avec le groupe, donc, le groupe est tombé d'accord sur une décision qui était de s'abstenir.

M. le Maire : Enfin ceci dit, ta réponse ne réponds pas à ma question. Est-ce que tu aurais pu,… avant de nous dire que tu s'abstenais, tu aurais pu dire j'ai un doute, est-ce que tu peux essayer de lever le doute, quoi ?

M. CAMPISANO : On peut en discuter,… Mais je veux dire, c'est peut-être pas l'occasion d'en discuter maintenant au sein de la commission.

M. le Maire : Ecoutes, si on ne le fait pas en conseil municipal, je ne sais pas quand on le ferait ?

M. CAMPISANO : Je suis d'accord, je suis d'accord… Donc là, le fait de nommer la personne que je connais bien et que j'aime bien, que j'estime bien, je veux dire, y a pas, c'est pas une question de personne parce qu'elle est dans la salle, donc….

M. le Maire : Je crois que ça va la rassurer !

M. CAMPISANO : Non mais bon, c'est simplement de la même manière, un rôle, un poste, grade a été effectué. La fois dernière, donc sur le poste attribué de psychologue qui n'existait pas à SIN LE NOBLE donc, ça a été fait, le même régime indemnitaire, vu le grade qui a été maintenant acquis lui donne droit à ces attributions de régime indemnitaire supérieur, c'est ce que j'ai compris.

M. le Maire : Tu n'as pas bien compris, mais…

M. CAMPISANO : C'est pas ça : Donc je demande des explications là-dessus et savoir sur,…ce qui change au niveau de sa rémunération.

M. le Maire : J'ai dit que ça ne changeait rien du tout, c'était juste une décision administrative. Alors, on va refaire, même une partie du conseil municipal du 17 septembre, puisque j'ai expliqué que nous avons une salariée qui était donc dans la filière administrative, si je ne me trompe pas, c'est ça. Et, cette salariée a passé un concours. Donc, je pense que ça fait très longtemps que tu es élu, donc tu connais le fonctionnement de la fonction, enfin les modes de la fonction publique. Cette personne passe un concours, donc au bout de deux ans, son concours, si elle n'est pas titularisée, sur un poste pour lequel elle a passé son concours, elle perd le bénéfice de son concours. Or, cette personne, c'était un concours, où elle passait cadre A, nous avons donc décidé, et, si je ne me trompe pas, ça a été voté à l'unanimité, cette délibération, le 17 septembre 2014. Donc, tous les membres ici présents ont voté la création de ce poste. Donc, ça ne coûte rien puisque cette personne est déjà en poste chez nous. Simplement, aujourd'hui, pour qu'elle ne perde pas le bénéfice de son concours, nous créons le poste correspondant à son concours, qui est un poste de psychologue territorial. Aujourd'hui, maintenant cette personne, il faut bien que l'on puisse la rémunérer, donc, peut-être vais-je saisir l'occasion d'un rappel sur comment ça marche la fonction publique. Donc, lorsqu'on est dans la fonction publique, on a un grade et ce grade correspond à une échelle de rémunération qui permet de calculer le traitement indiciaire de l'agent. Jusque là, ça va le grade… ? À la limite, je ne vais pas parler à Vincent, parce que ça fait vingt ans que t'es élu, donc je pense que tu connais ça par cœur. Et, à ce traitement s'ajoute différentes indemnités, alors qui sont fixées par les textes, notamment une indemnité de résidence, y a des primes de droit. Alors, ici,..

Je connaissais pas puisque moi, je ne suis pas issu de la fonction publique, mais depuis le temps que j'ai été nommé maire, parce que j'ai beaucoup d'agents qui disent : Monsieur le Maire, je devrais avoir la NBI, (j'ai eu plusieurs fois, la NBI Nouvelle Bonification Indiciaire), donc tout ça c'est prévu par la loi. Mais, ensuite, un régime indemnitaire. Alors, ce régime indemnitaire, c'est environ une centaine de primes, d'après ce qu'on m'a dit. Je ne suis pas spécialiste, mais j'ai posé la question, c'est environ une centaine de primes différentes et, ces primes sont différentes et, selon le grade et selon également la filière, puisqu'il y a plein de filières différentes. Il y a la filière administrative, la filière sportive, la filière médico-sociale, la filière technique et la filière des psychologues. Voilà, donc,… l'animation, donc effectivement, donc Didier me précise la filière de l'animation. Donc, aujourd'hui cette personne dont tu as voté le poste lors du dernier conseil municipal, il faut qu'on travaille sur son régime indemnitaire. Elle avait un régime indemnitaire qui était le régime indemnitaire de la filière administrative. aujourd'hui, il faut qu'on lui mette le régime indemnitaire de la filière psychologue, voilà. Donc, simplement, elle n'aura plus, comme elle bouge de poste, elle n'aura plus, le régime indemnitaire administratif, de la filière administrative, et elle aura celui de la filière psychologue. C'est ce qui fait que c'est quasi pas de différence, je ne sais même pas s'il y a une différence, parce qu'avec ça, on m'avait dit, qu'il n'y avait pas différence. Donc, aucune différence, simplement, c'est mettre, aujourd'hui, en relation, d'un point de vue administratif, avec ce qui a été voté la dernière fois. Donc, la réponse est très claire, on a, un agent qui passe un concours, qui passe cadre A, on crée le poste correspondant qui nous coûte rien de plus, et aujourd'hui, on met en place, les autorisations du conseil municipal, pour payer cette personne, et la payer au même prix, alors qu'elle est aujourd'hui cadre A, la payer la même rémunération qu'elle avait, parce qu'elle a changé de filière. Donc, voilà. Sincèrement, j'espère avoir répondu à la question, maintenant, on ne va pas faire une suspension de séance pour ….

Veux-tu que tu rencontres ton groupe et que vous discutiez de ça ? Je pense que c'est comme la,… l'indemnité de conseil tout à l'heure, on va pas bagarrer des heures dessus, Voilà, je sais pas si j'ai répondu, si j'ai été assez clair,…

M. CAMPISANO : Tu as bien répondu, comme tu réponds bien à chaque fois, je vais dire, mais ….

M. le Maire : Merci

M. CAMPISANO : Si j'ai droit…

M. le Maire : Non, Fabienne, vous notez bien cette remarque au PV, Merci, (rires)

M. CAMPISANO : Oui, ça c'était, oui,…

M. le Maire : Oui, la méchanceté, elle vient après. Alors, vas-y, j'écoute.

M. CAMPISANO : Bien évidemment, je ne vais pas brosser parce qu'on n'est pas dans le même groupe. Donc, évidemment, mais je vais dire que, si on a le droit de voter Pour, Contre ou s'Abstenir, donc le droit est là et existe. J'ai parlé avec le groupe hier, donc, j'en ai fait part au groupe, j'étais favorable au départ, j'applique aussi l'idée de groupe, le vote du groupe. Le vote du groupe n'était pas celui là, donc il était de s'abstenir, donc je m'abstiens. Mais, j'ai très bien compris, moi.

M. le Maire : Donc, tu fais ce que tu faisais avant en fait ? Tu es solidaire de ton groupe ?

M. CAMPISANO : Bien je vais dire que oui, je n'étais pas très solidaire, à un moment donné dans le groupe, mais ….oui.

M. le Maire : Bon, on ne va pas se bagarrer dessus, mais je te dis tu as le droit de voter, tout le monde a le droit de voter ce qu'il veut. Et moi, j'essaye, quand une délibération semble importante, j'essaye de la défendre et, sincèrement celle là, je trouve qu'il n'y a pas à se bagarrer dessus.

M. CAMPISANO : Je ne vote pas contre. J'entends bien.

M. le Maire : D'autres remarques ? Non ? Donc je vous propose de la mettre aux voix.
Donc y-a-t-il des personnes qui votent contre ?
Alors, qui votent pour ?
Qui s'abstiennent ?

Donc, la délibération sur l'attribution du régime indemnitaire relatif au grade de psychologue territorial est adoptée à l'unanimité moins une voix, celle de Monsieur CAMPISANO qui s'abstient.

ADOPTE.

M. le Maire : Alors, la délibération suivante toujours dans la délégation « Ressources Humaines » qui est une délibération proposant modification du tableau des effectifs et la création d'un poste de technicien principal de première classe.

VII.9 – Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste de Technicien Principal de 1ère classe.

M. le Maire : Donc, on vous explique dans la note de synthèse l'accroissement des dossiers techniques et leur complexité qui nous ont amenés à recruter un directeur des services techniques qui est un agent titulaire de la fonction publique et dont il nous faut aujourd'hui créer,.. modifier le tableau des effectifs pour créer un poste de technicien principal de première classe afin de pouvoir accueillir cet agent qui arrive par voie de mutation au sein des services techniques de la Commune. Donc, nous créons ce poste correspondant au grade de l'agent qui a été recruté. Je regarde l'avis de la commission. La commission a comme sur la délibération précédente émis un avis unanime et favorable. .

Y-a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ? Non, il n'y en a pas, donc, je vous propose de la mettre aux,…. Il y avait une question, Monsieur WOSINSKI ? Pardon….

M. WOSINSKI : Excusez-moi….. C'est un poste qui a été créé quand ? Il est arrivé quand ce titulaire ?

M. le Maire : Il n'est pas arrivé. On crée le…

M. WOSINSKI : Il était déjà là ?

M. le Maire : Comment ?

M. WOSINSKI : Il était déjà là ?

M. le Maire : Ah non, il n'était pas là, c'est un recrutement.

M. WOSINSKI : D'accord,…. Donc,… on n'avait pas déjà…..

M. le Maire : C'est un recrutement et la personne arrive la semaine prochaine.

M. WOSINSKI : On n'avait pas déjà un directeur des services techniques à SIN LE NOBLE ?

M. le Maire : Oui, mais qui n'est pas sur ce poste. C'est pas sûr qu'au tableau des effectifs, le grade de l'agent recruté n'est pas le même.

M. WOSINSKI : D'accord, mais on avait besoin, quand même, d'une nouvelle personne.

M. le Maire : Oui c'est ça.

M. WOSINSKI : Mais il n'y a pas de personne compétente qui pouvait prendre ce poste ? C'est une question.

M. le Maire : Je vais vous répondre comme la dernière fois, si on recrute, …. Ça me gène toujours de parler des compétences en interne parce que c'est stigmatiser les gens.

M. WOSINSKI : On a quand même des compétences à SIN LE NOBLE ? J'espère ? On en a quand même quelques-uns ?

M. le Maire : Je vais refaire le débat, je vais refaire le débat de la Chambre Régionale des Comptes, qui nous expliquait qu'il y avait,… non, non,… La Chambre Régionale des Comptes, c'est quand même un super document sur lequel on peut s'appuyer, c'est une belle base de travail qui nous précise que la masse salariale de la collectivité c'est 66 % du budget alors qu'elle devrait être de 56 % pour les communes de la même strate. Et, que les communes de cette même strate, sont 56 % de la masse salariale mais 9% de cadres A. Or, à SIN LE NOBLE, nous sommes à peu près 1% de cadre A et, il faut préciser que sur ce, un peu plus de 1% de cadres A, il y a des professeurs de l'école de musique et il y avait même, parce que c'était à l'époque…. du contrôle de la Chambre régionale des Comptes qui a été fait donc, en 2013, il y a même eu un départ de cadre A qui était un poste de secrétaire. Voila, donc il y a un besoin. Je vous invite à lire, à relire, parce que je sais que vous l'avez lu, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, dont un des articles est,… lorsque je discute avec des personnes de ce rapport, tout le monde pense que c'est sur les finances fragiles de la ville et pour moi, je pense enfin, je l'ai déjà dit la dernière fois, pour moi la phrase la plus importante, de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, c'est la gestion de la ville est marquée par un sous encadrement manifeste.

Donc, je vous ai expliqué, la dernière fois, que nous avions besoin de courroies de transmission efficaces entre la population - le maire. Donc ça existe, parce que le maire essaie d'aller voir la population régulièrement et que Didier CARREZ, qui est à mes côtés, essaie de faire un gros travail pour tenir les délais que je lui ai fixés, à savoir, présenter au conseil municipal de décembre, tout un volet sur la mise en place de la démocratie participative et locale. Donc, avec des conseils de quartiers, des diagnostics de quartiers, des sondages. Donc, ça c'est une courroie de transmission qui existe très bien. Ensuite, il va y avoir une courroie de transmission entre le maire et son équipe, ses adjoints, parce que le maire reçoit les …, enfin, le plus grand nombre de remarques parce que c'est au maire qu'on les adresse. Il doit les dispatcher en fonction des compétences et des délégations des adjoints. Après, les adjoints doivent les dispatcher sur leurs directeurs de services et ensuite, elles doivent aller sur les agents.

Aujourd'hui, les choses formidables dont je vous faisais part en début de réunion, aujourd'hui, elles se font quasiment du maire et des adjoints vers les agents de base. Ce sont des agents municipaux qui sont venus me voir en disant, nous, on est capable de réparer l'église, et pas pour 140 000 euros. Ce sont des agents de base qui nous ont dit, nous ça nous intéresse d'aller travailler sur le monument aux morts. Et, je peux vous prendre quelques exemples, on avait, je pense que j'en ai parlé à une commission et, j'en ai, je pense parlé dans l'édito du maire, dans le nouveau bulletin municipal, nous avions trois « gloutons ». Des « gloutons », pour ceux qui ne connaissent pas le terme technique, ce sont de gros aspirateurs que l'on voit dans les villes. Le coût de ces gloutons, c'est 15 000 € pièce. Ça fait des années, que ces gloutons étaient en panne. Moi, j'ai demandé à plusieurs reprises, au cadre responsable qu'on les répare. Quelqu'un m'a dit non, ce n'est pas possible de les réparer. Mais, un jour, j'ai un de mes adjoints qui vient me voir et me dit, écoute, il ya un mécano qui est venu et m'a dit moi je suis capable de les réparer. Je crois qu'il les a réparés pour 800 € et, on m'a appris qu'on avait eu de la chance, que ces gloutons étaient programmés pour partir à la benne. Pour une raison diverse et variée, ça n'a pas été le cas. Alors, après on peut aller très loin. Nous, on peut ouvrir, au niveau de la campagne municipale, beaucoup de choses sont passées sur la propreté de la ville, sur l'état des voiries, sur les élagages. Moi, je reçois plein de courriers de la population, avec des photos effarantes sur le manque d'élagage. Donc il y a un gros problème au niveau du cadre de vie, du quotidien, de la vie quotidienne de la population. Nous avons donc besoin de travailler, de muscler l'équipe des services techniques et de nouveau, pour la propreté de la ville, pour les espaces verts, pour le cadre de vie et aussi pour aller chercher, utiliser, optimiser ces ressources humaines qui sont les nôtres en mairie et se dire, ben oui, c'est bien beau de faire des devis, mais il y a des choses que les agents de la ville savent faire et, donc effectivement, il y a beaucoup de compétences dans la ville. Mais après, des compétences, ça

doit se gérer, ça doit se travailler, ça doit se développer, ça doit se former et il y a tout un travail de gestion de ces compétences et, je le dis, j'ai vu quelques agents municipaux dans la salle, nous avons tous les jours d'excellentes surprises, d'excellentes bonnes nouvelles qui nous viennent de ces employés de terrain qui vous disent, moi, j'ai la compétence, moi, j'ai la volonté.

Maintenant, moi, je souhaite un directeur des services techniques qui sache utiliser, optimiser, ces compétences et nous faire économiser beaucoup, beaucoup, beaucoup, d'argent. Ça c'est une première chose et, ensuite, il s'avère que, pour rembobiner le fil de l'histoire, à l'époque, lorsque le précédent directeur des services techniques est parti, pour des raisons d'économie, je pense, c'est une solution en interne qui a été retenue. Donc, ces deux postes,… La personne qui aujourd'hui est directeur des services techniques avait un autre poste qui, si je ne me trompe pas, était aux voiries, donc je pense que c'est ça. Donc, cette personne a fait les deux tâches, direction des services techniques et voirie. Aujourd'hui, je souhaiterais des services techniques qu'ils,…, on va avoir beaucoup, beaucoup, besoin des services techniques dans les mois, dans les années, qui viennent par ce qu'il y a à la fois, c'est comme tout à l'heure, l'indemnité de conseil, il y a énormément de choses à faire, et nous n'avons pas beaucoup de ressources. Nous avons beaucoup de,… donc il faut,… donc nous allons compter sur nos ressources humaines des services techniques, et nous allons également devoir entreprendre. On travaillera, dans les semaines prochaines, avec les commissions, sur l'élaboration du débat d'orientation budgétaire et sur l'établissement du budget pour 2015 et, la donne était claire. C'est qu'il faut qu'on arrive à aller chercher des ressources financières, des économies sur le fonctionnement, des économies de fonctionnement pour réinvestir dans de l'investissement et cet investissement c'est essentiellement des travaux de voirie. Tout le monde, ici, en a conscience, Monsieur ENTEM à ma place l'a répété à plusieurs reprises. SIN LE NOBLE, c'est 58 kilomètres de voirie dont un pourcentage très élevé est en piteux état et nécessite une restauration.

Donc, nous allons avoir des besoins de compétences spécifiques sur la voirie,… sur les travaux de voirie et, je dirais, ça va être le volet dépenses, et nous allons avoir besoin de compétences spécifiques au niveau de l'équipe technique, pour, faire en interne, des choses qui étaient sans doute sous traitées avant et qui nous coûtent beaucoup moins chères. Donc, les services techniques sont en train de…. On est en train de travailler, j'ai peut-être ça qui traine dans un dossier, je peux vous prendre un exemple sur les,… je ne sais pas si j'ai le devis,… mais par exemple, pour l'accrochage des illuminations de Noël, on est passé de 13 000€ à 5 000 €. Voilà. Et ça, ce sont des agents qui nous ont dit, « ben tiens » pourquoi on ne pourrait pas essayer de consulter une autre boîte, où …. Donc ça je,… les exemples me manquent mais… les compétences, elles sont là mais elles ont besoin d'être encadrées. Il y a vraiment au niveau, on sait très bien qu'on n'a pas beaucoup de marge de manœuvre en recettes, on n'aura pas de recette supplémentaire. Sur la partie dépenses, on ne peut pas faire, non plus, beaucoup d'économies, on a un budget qui est très contraint et je ne veux pas baisser des services, je ne veux pas couper des services, donc le… Il va falloir trouver des solutions, et des solutions c'est de faire un maximum de choses en interne.

M. WOSINSKI : Donc, il y avait une très mauvaise gestion des services techniques avant, faut l'admettre ?
Soyons francs.
Personne ne veut en parler, c'est hallucinant.
Bon, moi, on m'avait expliqué qu'on avait besoin d'un directeur des services techniques compétent, faut bien le dire.

M. le Maire : Sincèrement, je ne suis pas là pour stigmatiser l'un ou l'autre, j'ai jugé qu'il fallait donner un coup de booster au niveau des services techniques. Par le passé, il y avait un directeur des services techniques, un responsable voirie. Voilà, maintenant, moi je n'étais pas là, je ne regarde pas dans le rétroviseur, je regarde le cap, il est devant pour que ça aille mieux demain. Donc, peut-être, voilà, je ne suis pas là ici pour faire le procès de l'un ou l'autre, il y a de l'humain derrière, il y a,… c'est de la gestion de personnel, donc, c'est pas mon propos, j'ai souhaité recruter un nouveau directeur des services techniques, qui a une feuille de route, très claire. Mais, la porte de mon bureau est ouverte et les commissions sont également là pour …

Y-a-t-il d'autres questions, d'autres remarques ?
Je vous propose d'adopter cette délibération.
Y-a-t-il des personnes qui votent contre ?

Des personnes qui s'abstiennent ?
Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité.
Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : la délibération, donc la troisième délibération de la délégation ressources humaines consiste en la création de 12 postes dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi plus connu sous le terme de CUI-CAE.

VII – 10 - création de 12 postes dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).

M. le Maire : Alors on va, c'est-à-dire en diagonale sur la note de synthèse qui est très précise et très détaillée, qui vous rappelle le décret du 25 novembre 2008, sur le contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi et qui permet donc aux collectivités de recruter des personnes sans emploi qui ont des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. On vous rappelle que la prescription de ces contrats d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de pôle emploi. Donc, on vous rappelle que le, … Enfin, on vous précise qu'il est,… on juge nécessaire pour la collectivité d'avoir recours à ces emplois. Alors, on en a déjà parlé lors des conseils municipaux précédents donc, sachant que ces emplois, je ne vous vois pas inquiets, mais je vais vous rassurer quand même parce que, comme se sont des dispositifs d'emploi aidé, ils sont largement subventionnés par l'état qui prend en charge 75 % dans un cadre classique et qui va même jusque 90 % dans le cadre des demandeurs d'emploi, reconnus travailleurs handicapés et, je vous avais ici indiqué que la ville ne satisfaisait pas à ses obligations en matière d'emploi de personnes handicapées. Ce qui un n'est pas normal d'un point de vue social, mais deuxièmement, ce qui occasionnait, donc le versement d'une indemnité de pénalité.
Donc, nous souhaitons donc, créer des postes en la matière, ce qui nous permet donc également, on peut expliquer que si la dimension sociale de ça, vous l'avez vu, c'était pointé par la Chambre Régionale des Comptes, la ville a dans ses effectifs, un taux important de vacataires, qui est de l'ordre de 150 si je ne me trompe pas, donc et parmi ces vacataires, c'est quand même une situation sociale qui est assez précaire puisque, l'on prend des arrêtés de fin de mois, ou on leur dit ce mois ci vous avez travaillé 82 heures, vous êtes payé 82 heures donc,… J'ai de temps en temps des coups de fil de personnes qui disent, j'étais en remplacement, j'ai fait trois mois à 150 heures et puis là, la personne est revenue, j'ai eu 20 heures ce mois ci, donc c'est quand même,..

Il n'y a pas de visibilité, pas de sécurité et, dans nos vacataires, nous avons fait le travail et nous avons des personnes qui sont éligibles à ces emplois, ces dispositifs d'emplois aidés, donc il est possible de leur, de les mettre sur ces postes d'emploi aidé, ce qui a donc plusieurs avantages, ça leur amène une visibilité, une sécurité et puis nous, ça nous fait aussi, des économies substantielles. Donc, on vous propose de créer des postes en CAE. Donc, sachant que si on peut préciser que les dispositifs CAE sont des 20 heures hebdomadaires. Donc, trois postes de secrétariat qui pourraient renforcer le secrétariat général et le pôle scolaire. Je vous disais tout à l'heure qu'on demande au secrétariat général, désormais, d'établir les PV de conseils municipaux. Un agent d'entretien des locaux, un animateur, sept postes d'animateurs dans le cadre des nouvelles activités périscolaires et, un agent de propreté à temps non complet, toujours 20 heures semaine.
Donc, l'avis de la commission était, sans surprise, un avis favorable à l'unanimité.

M. LE Maire : Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette délibération ? Vincent CAMPISANO ?

M. CAMPISANO : Tout simplement, je suis d'accord. Simplement sur la page 75, on rappelle l'article de loi du 25 novembre 2008. Dans la page 77, on rappelle le 25 novembre 2009, même décret, même numéro,…

M. le Maire : Donc, compte-tenu du numéro du décret qui est n°2009 tiret 1442, je pense que la bonne date est 2009 mais, c'est ça ? Voilà.

M. CAMPISANO : C'est sur la même ligne et juste en dessous, il y a deux dates différentes.

M. le Maire : Mais en fait, c'est décret de novembre 2009. Mais du coup, la délibération est bonne puisque c'est l'année de la délibération. Mais, nous notons la lecture pointilleuse et attentive de Vincent et nous l'en félicitons et nous l'en remercions. Comment ?

Alors y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération, des personnes qui s'abstiennent ?

Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité avec la, avec la remarque sur la date du décret qui est donc du 25 novembre 2009.

ADOPTE A L'UNANIMITE
M. le Maire : Donc une même délibération par un effet miroir mais puisque cette-fois-ci ce sont,… un autre dispositif d'emplois aidés, qui est un dispositif bien connu puisque la ville a déjà recruté ce genre d'emploi, sur le dispositif des emplois d'avenir.

VII.11 – Création de 3 postes dans le cadre du dispositif des contrats d'avenir

M. le Maire : Donc, dans la note de synthèse nous vous rappelons qu'en 2013 la ville avait créé 6 postes en emploi d'avenir pour l'entretien des espaces verts et, que le bilan est très positif. Nous vous proposons, donc de continuer sur ce dispositif en créant 3 postes supplémentaires. Nous avions déjà pris des décisions, des délibérations de cadrage sur les nouveaux rythmes scolaires mais là, on les affine. Donc de créer 3 postes, sachant que les contrats d'avenir sont pour des durées de 12 mois renouvelables dans la limite de 36 mois. D'une rémunération basée sur le smic à raison de 35 heures et avec une aide de l'état qui est toujours de 75 %.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?
Est-ce que tous les numéros de décrets sont bons Vincent ? Tu as vérifié ?

M. CAMPISANO : …. (rires)

M. le Maire : Ah bon, on va faire exprès de faire des erreurs sur les numéros comme ça tu liras que ça (rires…)

M. le Maire : Donc je peux mettre aux voix ?
Qui ne souhaite pas adopter cette délibération ?
Qui s'abstient ?

Donc la délibération sur la création de 3 postes dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc la même délibération, le même principe de délibération cette fois ci pour une délibération de cadrage qui complète les précédentes délibérations que nous avions déjà prises sur la création d'emplois aidés avant l'été lorsque nous mettions en place les nouvelles activités périscolaires. Et cette fois-ci, nous vous proposons la création de 19 emplois aidés supplémentaires qui sont ouverts indifféremment soit aux CUI-CAE dont je vous ai rappelé tout à l'heure que c'était des contrats de 20 heures semaine ou et, dans la limite de 24 mois ou aux emplois d'avenir dont je vous ai rappelé dans la délibération précédente que c'était 35 heures semaine de 12 à 36 mois.

VII.12 – Création de 19 emplois aidés supplémentaires – ouverts aux CUI/CAE et aux emplois d'avenir

M. le Maire : Donc, on vous propose cette fois-ci, comme c'est une délibération de cadrage d'adopter le principe de la création de ces emplois mais sans qu'ils ne soient fichés au niveau des profils sur les CUI-CAE ou sur les emplois d'avenir. Donc, je vous rappelle, mais je peux toujours le faire, la visée sociale parce que

ça nous permettra sans doute de garder des personnels que nous avons de façon temporaire dans la collectivité. C'est une visée sociale également pour la population. Je reçois énor…. J'ai parlé tout à l'heure des différentes actions qui étaient menées en termes de forum de l'emploi. Mais, je reçois énormément de monde dans les permanences qui sont en grande difficulté en matière d'emploi. On ne peut pas créer des postes de titulaires dans la collectivité mais, on souhaite faire d'une pierre plusieurs coups. C'est donner la chance à des personnes qui sont en difficulté, d'intégrer la collectivité et de,…sans que ce soit un coût important pour la ville et sachant que ça permettra de satisfaire des besoins aujourd'hui non satisfaits.

M. le Maire : Y-a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ?

M. CAMPISANO : Page 85, la même erreur.

M. le Maire : D'accord, OK.
Alors en précisant bien, mais maintenant tout le monde le connaît le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 et non 2008.
Avec cette modification, Vincent va donc adopter la délibération.

Qui ne souhaite pas l'adopter ?
Qui s'abstient ?

Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc, je vous propose de passer à la délégation Urbanisme dont le rapporteur est Jean-Paul HOURNON qui va nous expliquer que le feuilleton de la vente de la maison d'habitation 4, rue Louis Dannay va, je l'espère toucher à sa fin.

VIII – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

VIII.13 – Cession d'une maison d'habitation sise 4 rue Louis Dannay

M. HOURNON : Eh bien, Bonsoir à tous, effectivement la première délibération qui vous est présentée concerne un immeuble, 4 rue Louis Dannay qui était passée au conseil municipal il y a quelques mois.
Si vous vous en souvenez, cette maison appartient à la collectivité depuis 1994. Elle a fait l'objet d'une évaluation du service des domaines en 2013 pour 86 000 €. Sur cette base de mise à prix, l'immeuble n'a pas trouvé acquéreur. Par la suite, délibération du 28 janvier 2014, où ce prix de 86 000 € a été ramené à 60 000 €. Donc, le 18 juin, nous avons passé une délibéra….., enfin nous avons présenté au conseil deux candidatures, si vous vous souvenez, l'une était à 60 000 € émanant d'une personne qui habitait SIN LE NOBLE, la deuxième 65 000 € d'une personne qui était extérieure à SIN LE NOBLE. Après une discussion, le choix qui a été retenu était de prendre l'offre la plus haute pour la ville, 65 000 €. Quelques jours après, quand ce monsieur a été averti que son offre avait été retenue, il a fait transmettre un courrier nous indiquant que… il n'était plus acquéreur à 65 000 € mais que, c'était son frère qui allait acheter.

Malheureusement, nous la délibération était nominative et c'était uniquement pour ce monsieur pas pour une autre personne. Donc, de ce fait là, on se retrouve toujours avec cet immeuble, qui continue à se dégrader puisque actuellement, il n'y-a plus de salle de bain, plus de cuvette de WC, plus de radiateur, même plus de chaudière, le plafond a des fuites. La personne qui était intéressée à 60 000 € est toujours intéressée et a confirmé son offre. On a sollicité une nouvelle estimation des domaines puisque comme vous le savez, l'évaluation domaniale n'est valable qu'un an et les domaines nous ont confirmé,… enfin nous ont indiqué, non plus un prix de 86 000 mais un prix de 72 250 €.

Compte-tenu de l'état de l'immeuble, il est évident qu'on n'arrivera jamais à vendre à ce prix là et donc, dans la délibération qu'on va vous demander aujourd'hui, donc,.. c'est d'accepter l'offre de Madame LENNE de 60 000 € et de confirmer bien le prix de cession de 60 000 € compte-tenu de l'état de l'immeuble. Je précise que cette cession était présentée à la commission adéquate et qu'elle a reçu un

avis favorable. A ce projet de délibération, donc, on vous joint le plan cadastral où vous pouvez visionner l'immeuble, mais je pense que tout le monde le connaît, c'est celui qui est à la maison des associations, lorsqu'on rentre, c'est celui qui est,… la maison au fond à droite. Vous avez également l'avis des domaines qui est daté du 26 juin 2013 fixant la valeur à 86 000 €, la délibération du conseil municipal du 1er octobre 2013 souhaitant la mise en vente, la délibération du 28 janvier 2014 ramenant le prix de vente à 60 000 €, une note précisant que, à l'époque, divers amateurs s'étaient présentés, mais à des prix tout à fait inférieurs puisqu'on avait une offre à 25 000 € et une offre à 45 000 €. On était très loin des 86 000 €. Une délibération du 18 juin 2014 que nous avions prise pour céder, à Monsieur Omar TIBARI et le courrier de Monsieur TIBARI qui indique ne plus,… ne souhaite plus faire l'acquisition de cet immeuble sur SIN LE NOBLE. Voilà, et donc l'évaluation également des domaines à 72 250 € qui date du 30 septembre 2014 et également, on vous a joint, en courrier sur table, la lettre de Madame LENNE du 25 octobre 2014 qui confirme toujours son intention d'acquérir cet immeuble sur le prix de 60 000 € et j'espère que, suite à … Cette délibération si vous voulez bien l'adopter, on pourra mettre un terme à cette vente d'immeuble. Merci.

M. le Maire : Donc, merci Monsieur HOURNON. Donc, en synthèse, donc un immeuble rue Louis Dannay, la ville n'a pas de vision stratégique donc on souhaite le vendre, il faut être, effectivement se dépêcher de le vendre puisque vous avez noté qu'en une année, l'estimation des domaines était passée de 86 000 € à 72 000 €. De toute façon, il y avait des délibérations qui avaient accepté, qui avaient voté le principe de vendre en dessous du prix des domaines, compte tenu de l'état de dégradation et donc, je vous propose de,… d'adopter le projet de délibération et de céder cette maison d'habitation sise 4 rue Louis Dannay, cadastrée section AS 89 et 91 à Madame LENNE pour un prix de 60 000 €.

Y-a-t-il des questions, des remarques ?
Non ?
Donc je vous propose de passer au vote.
Y-a-t-il des personnes qui votent contre ?
Des personnes qui s'abstiennent ?
Donc, la délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Nous passons à la délibération suivante qui concerne toujours les cessions foncières. Cette fois ci, dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier des épis et des cessions de parcelles à l'Office Public Habitat, Partenord Habitat et je passe la parole à Jean-Paul HOURNON.

VIII.14 – Rénovation Urbaine du Quartier des Epis – Cessions Foncières à l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat

M. HOURNON : Ces délibérations, sont complémentaires puisque dans une délibération du conseil municipal du 26 novembre 2013, la commune avait pris le…, l'engagement de céder à l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat, 3 ensembles immobiliers. Il y avait le lot G-E1 qui était destiné à la construction de 16 logements locatifs ; le lot G-E2 destiné à la construction de 5 logements en accession sociale à la propriété et le lot G-C2 et C3 destiné à la construction de 4 logements locatifs sociaux et 5 logements en accession sociale à la propriété.

A l'époque, les domaines avaient émis un avis de valeur, comme il est obligatoire et cet avis de valeur faisait ressortir un prix de 34 € le mètre carré. Compte tenu évidemment de ce projet, la municipalité avait décidé de ramener ce prix à une norme inférieure et avait fixé ce prix à 15 € du mètre carré. Donc, actuellement si vous voulez, le principe de la cession de ces biens à Partenord ne fait plus débat. Ce qui fait débat aujourd'hui, c'est d'indiquer qui est le notaire qui va faire l'acte, et qui supporte les frais.

Alors, il n'y avait pas de nom de notaire qui avait été désigné. Traditionnellement, si vous voulez, un vieux principe du notariat, quand il n'y a pas de nom de notaire désigné, on désigne, ce que l'on appelle le notaire du caillou. Le notaire du caillou, c'est le notaire qui a fait l'acte de vente à la ville.

Donc, c'était Maître ALLARD qui avait fait cette vente. Cet acte de vente, à l'époque, c'était le Syndicat Intercommunal DECHY/SIN LE NOBLE qui avait cédé à la Commune et c'est donc, Maître Eric ALLARD qui était le notaire. Et, donc, au niveau des frais, la ville prend en charge les frais de géomètre mais par contre, les frais de notaire proprement dits qui sont maintenant les émoluments et droits, et, la TVA sur la marge dégagée, là, ce sera supporté par l'acquéreur.

Cette cession est également présentée, donc à la commission n° 4 et a reçu également un avis favorable. On vous joint donc la délibération du 26 novembre 2013 qui adoptait ce principe de cession, le plan où vous pourrez visionner, sous la couleur jaune, je pense que c'est jaune, je suis un peu daltonien donc…., C'est jaune je confirme cet ensemble immobilier.

M. le Maire : Bon, merci Monsieur HOURNON.
Donc, là aussi, une délibération qui a déjà été entérinée précédemment, il y a de ça à peu près une année donc, le 26 novembre, mais qu'il convient de préciser parce que, elle était incomplète au sens où le notaire n'était pas désigné et que, la charge des frais de notaire n'était pas précisée. Alors, on peut noter deux choses : c'est que dans le cadre des travaux des commissions, nous avons discuté justement du choix de ces notaires et nous sommes tombés sur le principe effectivement de prendre, savoir si la ville avait un notaire attitré ou donc il est …
La commission numéro une qui,… quatre ?, quatre.
La commission numéro quatre, nous avons travaillé sur cette question et nous avons convenu que le principe qui serait retenu, désormais, c'est de retenir le notaire qui avait fait la vente à la commune. Comme ça, voilà, il n'y a pas de,… C'est vrai que j'ai été étonné, j'avais posé la question à la direction juridique de savoir si c'est encadré par les marchés publics, s'il y avait,… S'Il y a le libre choix du notaire par le maire mais, ..

Pour des questions de transparence, j'ai proposé que chaque cession se fasse par le notaire qui,… auprès duquel nous avons fait l'acquisition lorsqu'il est possible de le retrouver ou, lorsqu'il existe encore parce que parfois, c'est-à-dire, pour certaines acquisitions très anciennes, l'étude peut ne plus exister. Et, notez juste ce qui est un point de détail, mais à peine, c'est que c'était une délibération du 26 novembre 2013 et que l'estimation des domaines est, elle, du 27 novembre 2013. Donc, c'est en plein dans ce que la Chambre Régionale des Comptes notait, savoir que l'estimation des domaines pouvait parfois être aléatoire. Nous sommes là toujours dans le délai légal, puisque l'estimation des domaines est valable 1 an. Donc, il ne fallait pas tarder pour prendre cette délibération. Mais qui de toute façon est nécessaire au jour d'aujourd'hui.

Avez-vous des questions, des remarques quant à cette délibération ?
Donc je vous propose de la mettre aux voix.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter ce projet de délibération valant cession foncière à Partenord Habitat ?
Y-a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?
Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Une autre délibération sur la même tonalité, toujours une cession de lot appartenant à la Commune à, toujours une société, une S.A. d'HLM, NOREVIE, en l'occurrence pour un appartement du bâtiment O au sein de la résidence Alexia IV et le rapporteur est toujours Jean-Paul HOURNON.

VIII.15 – Cession à la SA HLM NOREVIE – Bâtiment O « Résidence Alexia IV » - Appartement 247

M. HOURNON : Et, ce sera le dernier point à l'ordre du jour de la commission d'urbanisme. Le bâtiment O, je pense que tout le monde le connaît, c'est le grand immeuble, qui actuellement est entièrement fermé. Les autres bâtiments M et N ont été réhabilités, le QR est démoli, reste le bâtiment O.

Dans ce bâtiment O, il restait un appartement, enfin, c'était la loge du concierge. La loge du concierge, donc a été acquise, à l'époque avec des fonds, puisque ça faisait parti du plan de sauvegarde qui avait été approuvé par arrêté, par le Préfet et, lorsque la ville achetait, NOREVIE avançait les fonds, ce qui nous évitait le paiement et nous, lorsque nous étions propriétaire, lorsque NOREVIE ne pouvait pas acheter, il fallait qu'elle ait un droit de préemption, elle ne l'avait pas, c'était la ville et à l'époque, moi j'avais fait comprendre qu'il fallait un droit de préemption renforcé puisqu'on était dans une copropriété et s'est échapper au droit de préemption traditionnel et, donc, on achetait au fur et à mesure ces appartements et, ces appartements étaient recédés à la société NOREVIE qui en avait fait l'avance des … du prix et des frais.

Alors, pourquoi cet appartement a été oublié ? Et bien tout simplement parce que les loges de concierge, vous savez que dans une copropriété, on parle de parties privatives et de parties communes et, cette loge de concierge faisait parti des parties communes. Donc, une partie commune ne se cède pas, par contre, elle a été sortie par la copropriété et, effectivement, un lot lui a été attribué. Par contre, quand les cessions ont été faites, ils ont pris le listing de départ et dans le listing de départ, évidemment, ce lot n'apparaissait pas, il a été omis. Donc, maintenant, il faut réparer. Ce lot est donc propriété de la ville, il a été payé avec des fonds avancés par NOREVIE et le but de la cession d'aujourd'hui, évidemment, est de céder à NOREVIE ce lot qui est le dernier que la ville possède. Cette cession a reçu, également, un avis favorable de la commission 4 et il vous est joint donc le plan où vous pourrez visionner le bâtiment O que je pense tout le monde connait, et également la lettre du notaire qui est Maître TELLIEZ qui demande cette délibération pour régulariser son acte.

M. le Maire : Donc merci Monsieur HOURNON, donc Maître TELLIEZ puisque vous avez vu que c'était lui qui avait rédigé l'acte d'acquisition par la commune de ce lot.
Avez-vous des questions, des remarques sur cette cession ?
Non, donc je vous propose de la mettre aux voix.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?
Des personnes qui souhaitent s'abstenir ?
Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc, l'ordre du jour est aujourd'hui épuisé et, y-a-t-il des questions sur les l'état des décisions directes qui a été communiqué à la fin de ce document de conseil municipal.
Pas de question ?
Donc, je vous remercie tous et toutes de votre présence, de vos questions.

M. le Maire : Monsieur CAMPISANO veut prendre la parole. J'use de mon pouvoir de police et je te l'accorde.

M. CAMPISANO : Une déclaration…
Une déclaration pour la liste « sincère avec vous » représentant les groupes du parti communiste, des partis de gauche et des divers gauches.
J'attire votre attention sur le déroulement de la cérémonie du 11 novembre telle qu'elle est présentée dans le bulletin municipal. Cette cérémonie est présentée comme officielle avec un hommage à 9 heures 30 au monument aux morts de la rue Longue, suivie d'une messe à 10 heures à l'église Saint Martin et enfin par le cortège au départ de l'église vers le monument aux morts place de la Liberté. Mais vous avez corrigé tout à l'heure, qui sera devant la mairie. Il y a pour nous, un manquement grave au respect de la séparation de l'Église et de l'État en ce qui concerne la loi de 1905 (aucune religion ne doit être favorisée plus qu'une autre et une stricte neutralité dans les cérémonies officielles doit être respectée). Lors du mandat de Madame PEZIN, Madame Thérèse PERNOT était intervenue au nom des élus de l'opposition, dont faisait partie Monsieur Jean-Paul HOURNON. D'ailleurs il doit se rappeler et, Monsieur Didier CARREZ également, pour s'opposer au fait que le maire avait demandé à l'abbé PAYEN de bénir les drapeaux durant la cérémonie.

A ce niveau là, il fallait rester vigilant. Les élus ont le droit d'avoir la religion qu'ils veulent et de la pratiquer comme ils le veulent mais, à titre strictement personnel, en dehors de leur mandat d'élu et, j'en suis un témoin, de moi-même, donc, je demande au nom de notre liste que soit porté le même respect pour toutes les personnes mortes pour la France, de quelque région, de quelque religion qu'elle soit issue et sans distinction. Il y a l'article, donc, de la constitution que vous connaissez certainement, l'article 1, de la constitution du 04 octobre 1958 : « la France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race, ou de religion ». Voilà, elle respecte toutes les croyances. Sachez bien, donc, j'en ai terminé qu'en qualité, également de pratiquant et, ça m'est d'autant plus facile de le dire que, j'irai moi-même, donc à la cérémonie religieuse. Mais, pour l'officialité de la chose, il ne faudrait pas l'indiquer. Si ça vient de l'abbé PAYEN, je peux le comprendre mais, au niveau de l'officiel, il n'est pas nécessaire d'indiquer la messe.

M. le Maire : Alors, je ne sais pas si ta déclaration mérite ou justifie une réponse ? Peut-être, enfin je ne sais pas. Si c'est une déclaration, on peut en rester là, si c'est une interrogation, …

C'est une déclaration qui ne vaut pas réponse ?
Mais, je vais répondre quand même.

Donc, juste pour dire parce que le,… j'ai failli employer le même terme que Madame BRIDOUX en parlant de combat d'arrière garde parce que vraiment,… c'est mal me connaître que de penser que je ne suis pas un fervent républicain et je ne pense pas qu'il doit en 2014 en France, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de personnes qui ne soient pas républicaines. Alors, après je pensais avoir été clair dans mon propos introductif, c'est,…mais, je pourrais même aller plus loin Vincent.

Faites une déclaration comme quoi il n'y a pas de marché de Noël. Pourquoi il y a un marché de Noël ?
Ça ne t'a jamais choqué qu'il y avait un marché de Noël ?
Pourquoi, donc ça c'est important alors après tu parlais de Didier CARREZ, tout à l'heure, je disais que certaines personnes m'ont fait remarqué, effectivement que la tradition républicaine était de… donc c'est Didier qui m'a envoyé un mail, plein d'intelligence et de subtilité comme il sait le faire. Et, voilà, dont, il n'ya pas de,… je pense qu'il y a beaucoup de choses très importantes sur lesquelles il mériterait qu'on se retrousse les manches. Alors, moi je suis,… je respecte vraiment toutes les sensibilités.
Aujourd'hui, comment c'est venu, c'est comme je disais tout à l'heure, on a travaillé, on a fait des collectifs sur les commémorations et, il y a eu une proposition qui a émané de l'abbé PAYEN qui avait dit : « moi je veux bien faire une messe ». Voilà.

Donc, ce n'est pas la ville de SIN LE NOBLE. Soit rassuré, je ne mettrai pas une chasuble de prêtre le 11 novembre. C'est simplement, comme la commémoration, au niveau du monument aux morts du marais, c'est marais-accueil qui porte, voilà. Alors peut-être qu'il y a effectivement, je lisais en même temps, peut être qu'il peut y avoir une coquille puisque c'est marqué « cérémonie officielle du centenaire » voilà.
Mais, je pense que, sincèrement, on a dit qu'on était ici pour travailler en parfaite intelligence, tous ensemble, je pense qu'il y a des choses qu'on peut se dire. Soit, comme Didier l'a fait en envoyant un petit mail, soit en téléphonant, soit en venant taper à la porte et, en évitant les effets de manche, ce que je considère comme tel. Mais, sur le fond j'ai très bien compris, les services et je ne leur en veux pas, parce que c'était à moi de prendre conscience de ça. C'est parti d'une bonne intention. Un, on travaille collectivement en associant tout le monde, c'est la première chose et, deuxièmement, comme on sait que le défilé du 11 novembre est très fatiguant et que nos anciens combattants, heureusement vieillissent, ça veut dire qu'il y a pas de jeune ancien combattant. Donc, ces anciens combattants vieillissent et, que de partir, parce que eux, beaucoup vont aller à la messe les anciens combattants, c'est leur choix. Donc, c'était de se dire, bon, pour une question de timing, on,… mais c'est pas dans l'église, c'était,… parce qu'on peut faire des messes ailleurs que dans une église d'ailleurs. Donc, c'était juste pour éviter, à ces anciens combattants, qui sont des personnes qui prennent de l'âge, de faire à pied de l'église à la place et, jusqu'au bout de la place pour repartir faire le même cheminement jusqu'au monument aux morts.

Voilà, l'enfer est pavé de bonnes intentions. C'était une intention tout à fait louable des services de se dire, on va éviter des pas inutiles, maintenant, ton tact, je ne veux surtout pas heurter la sensibilité républicaine

de certains mais, en tout cas, si je ne veux pas heurter leur sensibilité républicaine, je souhaiterai qu'ils n'heurtent pas la mienne en la mettant en doute.
Là aussi, ce n''est pas une déclaration prévue, puisque je ne savais pas qu'il y aurait une intervention dessus. Voilà,… voilà, c'est ton tact, je pense qu'il y a sans doute une coquille au niveau de la mise en page. Ça aurait peut-être du être sorti de la cérémonie officielle. Voilà, c'est un document qui a été fait, vous savez comment ça marche. Ce document, on est toujours en retard et on souhaitait qu'il sorte le plus rapidement possible pour, rendre hommage aux collectionneurs et que la population sache qu'il y a une super exposition qui a été inaugurée hier soir et, je souhaiterais aussi dire que ma sensibilité républicaine, moi, a été très heurtée par le fait que toutes celles et ceux qui étaient morts en 14-18, leur nom a été effacé depuis de très nombreuses années et ça, moi ma sensibilité républicaine, a été très heurtée par ça. Et, c'est pour ça que j'ai souhaité que l'on fasse de belles commémorations et que l'on restaure ce monument parce que c'était dans les documents de campagne, j'avais pris en photo, on ne voyait plus aucun nom. Ça, ma sensibilité républicaine souffrait de ça, parce que ça c'était vraiment un manque de respect pour ceux et celles, et l'on sait tous, les âges qu'ils avaient. Ces personnes là, ils avaient entre 18 et 25 ans pour la plupart, que leur sacrifice soit ainsi oublié, ça a heurté ma sensibilité républicaine. Je n'en n'ai pas fait une déclaration, j'ai agi.

M. CAMPISANO : Je peux répondre si tu veux bien quelques secondes.
Un, j'ai eu le bulletin municipal hier soir en arrivant en mairie donc, j'ai vu cela.
Deux, je dis, que l'on fasse la messe, ça ne me dérange pas parce que j'y vais. Mais par rapport à tous ceux qui sont morts pour la France et, qui peuvent être musulmans, protestants, juifs, aller à la messe, pour ces personnes qui sont mortes pour la France, c'était simplement ce côté-là. Le fait d'avoir écrit : officielle, cérémonie officielle, on aurait pu le détacher. Je pense que c'est une coquille, c'est tout. Je ne vois là, aucune mauvaise intention. Simplement, il faudra éviter d'écrire officielle et cérémonie religieuse.

M. le Maire : Mais là-dessus, je l'entends. Simplement, il n'ya pas besoin de sortir les violons de 1905 et d'en appeler à Jean Jaurès. Laissons Jean Jaurès, où il est, il a mené d'autres combats que ceux là et je pense qu'il en mènerait bien d'autres aujourd'hui également. Dont'act.

Allez, bonne soirée à tous et puis, rendez-vous le 11 novembre soit au marais, soit à l'église, soit sur la place.

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MERCREDI 05 NOVEMBRE 2014

Sous la Présidence de
Monsieur Christophe DUMONT, Maire

-:-:-:-

POINTAGE VILLE DE SIN LE NOBLE

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 05 NOVEMBRE 2014
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
DUMONT Christophe	**X**			
HOURNON Jean-Paul	**X**			
MASCLET Johanne	**X**			
CARREZ Didier	**X**			
FAIVRE Caroline	**X**			
ALLARD Patrick	**X**			
TAILLEZ Isabelle	**X**			
DESMENEZ Jean-Claude	**X**			
DELATTRE Marie Josée	**X**			
DELVAL Freddy	**X**			
WIDIEZ Dimitri	**X**			
DAMBRIN Pascal	**X**			
JOUVENEZ Jean-Luc	**X**			
CHOTIN Jean-Michel	**X**			
JARUGA Henri	**X**			
LESPAGNOL Fatima	**X**			
WIDIEZ Lise	**X**			
SALPETRA Elise	**X**			
DORNE Sylvie		**X**	**Pouvoir à Claudine BEDENIK**	
BEDENIK Claudine	**X**			
BERLINET Jean-Pierre	**X**			
GEMZA Joselyne	**X**			
SANTERRE Françoise	**X**			
DUMONT Christiane			**X**	
ENTEM Christian		**Pouvoir à Véronique LEGRAND**		
BRIDOUX Josyane	**X**			
STOBIECKI Jean-Pierre	**X**			
LEGRAND Véronique	**X**			
WOSINSKI Bruno	**X**			
POP Cerasela		**Pouvoir à Bruno WOSINSKI**		
GUERIN Victor	**X**			
DEBLANGY Lucie	**X**			
CAMPISANO Vincen**t**	**X**			

M. Le Maire : Bonsoir à toutes et à tous.
Il est vingt heures donc je vous propose de commencer et d'ouvrir la séance du conseil municipal du 05 novembre 2014 pour laquelle les élus ont été convoqués en date du 27 octobre 2014 et non pas comme c'était inscrit sur le courrier le 27 novembre c'était une petite coquille.

Je vous présente mes excuses pour ce changement de date puisque le conseil municipal était prévu quelques jours auparavant, mais nous avons décidé collectivement de repousser la date afin de permettre aux commissions que nous avions créées lors du dernier conseil municipal de se réunir et de travailler comme nous le souhaitons sur les délibérations qui sont proposées, donc comme les délais étaient très courts entre le dernier conseil municipal, la constitution des commissions et le respect des délais pour les convocations des commissions et du conseil municipal, nous avons préféré réunir le conseil municipal quelques jours après, plutôt que de le réunir sans avoir pu travailler en amont avec les différentes commissions.
Donc toutes mes excuses pour ce changement de date, mais qui ne doit pas poser beaucoup de soucis.

1 – Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Je vous propose comme la tradition le veut désormais, de désigner notre secrétaire de séance dont je vous rappelle qu'elle est choisie par le conseil municipal en son sein, la tradition veut que ce soit le benjamin ou la benjamine du conseil municipal en l'occurrence, Elise SALPETRA.
Comme à chaque fois, je vous propose de nous exonérer du vote à bulletin secret, pour la désignation du secrétaire de séance et de désigner Elise SALPETRA, sauf si quelqu'un est contre.
Tout le monde est d'accord, donc Elise SALPETRA va procéder à l'appel nominal pour vérifier ensuite si le quorum est atteint.

(appel….)

M. LE MAIRE : Merci Elise pour cet appel. Nous constatons collectivement que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut donc valablement délibérer. Juste une précision puisqu'on vient de faire l'appel nominal et que l'on a parlé des procurations. Vous avez constaté que nous continuons le travail de sécurisation juridique qui nous a été vivement recommandé par la Chambre Régionale des Comptes et que vous avez un nouveau modèle de procuration dans lequel on a ajouté conformément à la loi, les signatures du mandataire, du mandant et les rappels des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales en la matière et vous avez, sans doute, aussi, noté que le dossier du conseil municipal est de plus en plus détaillé afin de permettre le vote le plus éclairé possible des élus du conseil municipal et, nous avons donc, comme je disais en préambule également, ajouté des comptes rendus des réunions de commissions préalables, comme le stipule la loi, et qui n'étaient pas fait auparavant. Une réunion systématique des commissions que nous avons créées lors du dernier conseil municipal auquel nous présentons la majeure partie des délibérations soumises au vote du conseil municipal et nous avons donc joins dans vos pochettes les comptes-rendus de ces réunions de commissions dans lesquels une petite erreur s'est glissée sur les vice-présidents qui ont été élus puisque nous avons réunis deux fois les quatre commissions depuis le conseil municipal. Je vous rappelle que le vice-président de la première commission est Dimitri WIDIEZ, de la deuxième commission est Patrick ALLARD, le vice-président de la commission numéro trois est Didier CARREZ et pour la dernière commission créée, numéro quatre, il s'agit de Jean-Claude DESMENEZ.

Je vous propose de passer, maintenant, à l'adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal qui s'était réuni le mercredi 17 septembre 2014.
Y-a-t'il des remarques à formuler sur la rédaction de ce procès verbal ?
Non, comme il n'y en a pas, je propose de le soumettre au vote.
Y-a-t'il des personnes qui ne souhaitent pas adopter ce procès-verbal ?
Des personnes qui s'abstiennent ?
Non, donc le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Je voudrais saisir cette occasion pour adresser un remerciement à « DOUAI SERVICES » donc qui est l'entreprise qui, depuis quelques temps, réalise les enregistrements et les procès-verbaux de ces conseils municipaux. Maintenant, vous connaissez la situation financière de la commune, le coût est assez élevé puisqu'il est de 300 € HT de l'heure, c'est 360 € avec la TVA, un coût qui est tout à fait dans le coût du marché, un coût normal étant donné la charge de travail. Compte tenu également de notre volonté de travailler régulièrement au sein du conseil municipal cela représentait un coût annuel beaucoup trop important pour les finances de la collectivité donc, j'ai rencontré « DOUAI SERVICES » depuis le dernier conseil puisque leur marché de prestation arrivait à échéance, je voulais voir avec eux, parce qu'ils n'y sont pas pour grand-chose dans notre décision, puisque ça n'a rien avoir avec la qualité de leur travail qui est irréprochable, mais simplement avec les finances communales. L'estimation que nous faisons sur une année avec un rythme de conseils municipaux réguliers, et des conseils municipaux dont vous avez vu certains pouvaient durer trois heures, quatre heures, donc on était allègrement au-delà des quinze milles euros. Nous souhaitions lors de cette rencontre, les remercier de leur travail et leur faire part de notre réflexion puisque nous avions mené une réflexion pour éventuellement sonoriser nous-mêmes la salle et faire éditer nous-mêmes les PV. Ils ont été très réactifs, et nous ont proposé d'autres solutions, notamment celle qui est expérimentée aujourd'hui, qui est de simplement sonoriser et d'enregistrer les débats et les procès verbaux du conseil municipal seront réalisés en interne donc, je les remercie de leur compréhension et je les remercie surtout de leur réactivité sur l'offre. Maintenant on passe d'un tarif de 300 € HT de l'heure, 360 € TTC puisque l'on peut parler en TTC à un tarif de 100 € donc ça veut dire qu'on divisera par trois la facture annuelle et je remercie également Fabienne des services administratifs qui a accepté de relever le défi de faire la frappe des procès verbaux et dans les délais très courts puis qu'on accélère le rythme des conseils, donc merci à elle, mais en fait, en faisant ce petit remerciement, je lui mets, amicalement la pression. (rires….)
Voilà, donc, il ne faut pas s'évanouir tout de suite Fabienne, on a besoin de vous….

Comme le veut la tradition désormais, vous savez que j'aime faire un petit rappel des événements marquants depuis la dernière réunion du conseil municipal, donc il y avait beaucoup de choses, que la période septembre-octobre est une période propice, j'ai noté, et ce n'est absolument pas exhaustif, quelques faits marquants. Des réunions de travail avec l'équipe du cirque éducatif qui va fêter un anniversaire important, un double anniversaire puisque je crois qu'ils fêtent les quarante ans d'existence et leurs trente ans de présence à SIN LE NOBLE, et on sait les difficultés du cirque éducatif. C'est toujours intéressant de savoir que cette année, ils seront encore parmi nous et que la ville de SIN LE NOBLE jouera son rôle de partenaire privilégié pour le cirque éducatif.

Egalement des réunions de travail avec un de nos clubs de football, l'AS SIN qui fêtera en 2015, un anniversaire important qui est ses 90 ans. Il y aura là aussi toute une partie de l'année qui sera consacrée à l'anniversaire de ce club emblématique de la ville de SIN LE NOBLE.

Je vais également parler des journées du patrimoine qui ont connu un très beau succès populaire et noter, bon, je ne vais pas relater toutes les manifestations qu'il y a eues mais simplement noter une nouveauté marquante de cette année qui est l'ouverture, pour la première fois de la maison Henri MARTEL qui a connu un beau succès et, j'y ai passé un petit bout de temps, c'est vrai que c'était très sympathique de pouvoir visiter ces lieux devant lesquels on passe régulièrement depuis des années et on ne savait pas bien ce qu'il y avait derrière. Ce sont des lieux marqués d'histoire, c'était une excellente initiative qui prouve le dynamisme autour du patrimoine à SIN LE NOBLE.

Différentes assemblées générales qui montrent la vitalité du tissus associatif sinois et de nos clubs sportifs et surtout la bonne santé de l'engagement associatif à SIN LE NOBLE que je ne manque pas de saluer à chaque conseil municipal, ou à chaque assemblée générale parce que c'est quelque chose, je l'ai déjà dit et je le répète avec plaisir, quelque chose de très important pour nous élus de pouvoir compter sur les représentants du monde associatif dont je vois beaucoup de représentants ce soir parmi nous. Alors, j'en oublie sans doute, mais il y avait l'assemblée générale de la gymnastique, du tennis, du basket, de l'athlétisme, le synergie, de la bonne bêche, donc vous voyez au-delà de la vitalité ça montre également toute la diversité du tissus associatif sinois.

Quelque chose d'important, je pense aussi, j'ai vu pas mal de personnes du marais dans la salle, nous avons passé avec une partie du bureau municipal, une demi-journée avec Jean-Paul Fontaine, qui est Vice-Président de la Communauté d'Agglomération et Jean-Jacques HERIN, le technicien pour faire un point sur les problématiques en matière d'assainissement et d'eau potable sur la ville de SIN LE NOBLE, ce sont des problématiques très importantes et ça a été une réunion très constructive et très intéressante et j'espère qu'elle débouchera, j'en suis persuadé, sur des choses très concrètes et très positives pour la ville de SIN LE NOBLE.

Je souhaite, également, noter, le 09 octobre, un déplacement. Nous avions mis un bus à disposition d'une partie de l'école Joliot Curie dont les élèves allaient recevoir deux prix qu'ils ont obtenus, deux prix départementaux deux prix d'excellence dans le cadre des concours départementaux des écoles fleuries. C'était une démarche très intéressante et, en plus, ils ont reçu un prix départemental. Ce n'est pas tous les jours que SIN LE NOBLE est reconnu au niveau départemental.

Un forum de l'emploi, salle Martel, le 09 octobre, j'en parlais hier avec des professionnels de l'emploi, puisque, on nous disait que ça s était bien déroulé, et que c'était un beau succès. Il y avait la queue jusque SHOPI moi, je ne pense pas que ce soit bien, je pense que c'est plutôt une mauvaise nouvelle qu'il y ait la queue jusque SHOPI, mais en tout cas c'est bien que ce soit organisé à SIN LE NOBLE. Il y a eu énormément de monde et la ville de SIN LE NOBLE avait également un stand pour accueillir les sinois et les orienter sur leur recherche d'emploi…

Des vernissages, notamment deux vernissages à la MJC – Maison des Arts qui montrent le dynamisme de cette structure.
Une réunion de la commission de délégation de service public,
La semaine bleue qui en fait porte mal son nom puisque c'est plutôt une quinzaine bleue donc avec des manifestations quasi quotidiennes, toujours beaucoup de monde et surtout beaucoup de satisfaction, c'est l'occasion là, de féliciter de mettre à l'honneur des personnels du CCAS qui s'investissent mais également les personnels du service des fêtes qui ont vraiment œuvré tous les jours pour que ça fonctionne très bien. Donc, il y avait un atelier théâtre, un concert de l'orchestre junior, un couscous organisé, des spectacles, un thé dansant, donc vraiment, une très très belle quinzaine et j'peux vous dire, puisqu'on en a parlé au conseil d'administration du CCAS il y a quelques temps. Notre volonté est d'étaler,… alors on en avait parlé avant cette quinzaine bleue, c'était d'étaler sur l'ensemble de l'année proposer des manifestations, sur l'ensemble de l'année plutôt que de les concentrer sur une semaine ou quinze jours, ce qui peut être un peu fatiguant. C'est la même réflexion sur le printemps culturel qui est très concentré sur quelques jours, et après, on a une sensation de vide. Donc, on en avait parlé au conseil d'administration du CCAS qui est tout à fait d'accord avec cette proposition et les quinze jours qui viennent de se passer renforcent cette volonté, et j'ai profité de ces quinze jours pour en discuter avec les usagers, notamment les personnes âgées qui, elles sont effectivement très contentes, que ces quinze jours d'activité, c'est fatiguant pour elles, puis après, il y a plus grand-chose. Donc, on va essayer de lisser ça, et surtout de lisser ça mais également de lier ça avec le tissu associatif dont je parlais préalablement je pense qu'on peut associer, intégrer les associations dans cette démarche, en proposant régulièrement une activité associative aux membres du troisième ou quatrième âge sinois. Nous avons également réuni les associations pour les attributions de salles pour l'année 2015 et nous avons fait une très belle réunion sur l'organisation du marché de Noël dont je vous parlerai après. Nous avons participé aux journées portes ouvertes du CAPS, là aussi un très beau week-end, une très très belle qualité des œuvres présentées et une fréquentation très intéressante.

J'en parlais tout à l'heure, les premières réunions des commissions donc 4 fois 2, donc 8 réunions et je voulais noter ici, le très bon état d'esprit dans lequel se sont déroulées les commissions où l'ensemble des élus, peu importe leur bord ou leur groupe, ont essayé de réfléchir intelligemment collectivement à la meilleure, à la meilleure délibération, la meilleure solution donc j'espère, que ça augure de belles, de beaux partenariats durant ces prochaines années, toujours au service de SIN LE NOBLE et de ses habitants.

Hier, une journée de l'insertion, salle Coutteure à l'initiative de PARTENORD dans le cadre de sa mission sociale d'accompagnement au niveau des Salamandres dans le cadre de la Rénovation Urbaine mais la ville a souhaité élargir ce …, cette manifestation, et qu'elle ne soit pas que destinée aux personnes des Épis ou même des Salamandres et donc l'ouvrir à l'ensemble des sinois et d'aller, je vous ai parlé tout à l'heure du

forum de l'emploi qui était là , vraiment un job-dating pour essayer de mettre en relation l'offre et la demande et là, hier, c'était quelque chose de plus pédagogique sur la rédaction d'un curriculum vitae, sur comment préparer un entretien, sur comment écrire une lettre de motivation, pourquoi on n'a pas de réponse, comment se remettre en question, comment trouver des offres d'emploi, comment se préparer à un entretien donc, s'était vraiment des conseils pédagogiques et techniques qui complètent, l'autre volet qui était le job-dating du début du mois d'octobre.

Hier, il y a également eu une très belle inauguration de l'exposition qui a lieu actuellement à la salle Henri MARTEL, sur des graphs à des collectionneurs d'objets militaires de la première guerre mondiale 14-18.

Notons également, puisque nous en sommes sur ces commémorations, la restauration du monument aux morts qui a été effectuée, de mains de maîtres, il y avait un article aujourd'hui dans la presse, de mains de maîtres, par l'équipe des services techniques. Nous avions souhaité que le monument aux morts, dont les noms avaient totalement disparu, et qui était vraiment un manque de respect pour ces personnes qui ont laissé leur vie pour la liberté, pour la république. Donc, s'était vraiment pour nous, un manque de respect, donc, on voulait vraiment le faire, les finances de la ville ne permettaient pas de satisfaire les exigences des professionnels et nous avons eu la chance d'avoir des agents communaux qui se sont proposés en nous disant on est capable de le faire et ça nous a coûté quasiment rien. Donc, je souhaitais adresser mes remerciements à ces personnels et bien insister sur le fait que ce n'était qu'une initiative parmi d'autres, puisque quasiment tous les jours, nous avons des personnels qui se proposent pour réaliser ce genre de travaux. Je vous ai déjà parlé, je pense ici des abat-sons de l'église Saint Martin qui sont tombés, et la réparation c'était cent vingt, cent quarante mille euros et nous n'avons pas non plus les moyens et se sont des agents communaux qui se sont proposés de le faire en interne et ça devrait nous coûter entre cinq et dix milles euros. Tout est fonction de la location d'une nacelle donc on peut se féliciter d'avoir ces ressources humaines en interne et qui ont envie de servir la collectivité et qui doivent nous servir, à nous élus, d'exemple.

Alors, puisque nous sommes sur les commémorations, deux annonces tout de suite, donc les commémorations du 11 novembre et le marché de Noël. Donc les commémorations du 11 novembre, le programme est assez riche, donc c'est le fruit d'une collaboration entre les différentes institutions municipales, donc je pense à la bibliothèque, à l'école de musique, à l'espace danse, théâtre, la chorale qui feront un très beau concert de l'école de musique, avoir 20 ans dans les tranchées lundi 10 novembre à 20 heures. Egalement des collectionneurs, notamment Johan MAJCHRZAK qui a une collection formidable, qui ont posé une semaine de congés pour accueillir toutes les écoles pendant toute la semaine et qui dimanche, ont passé leur dimanche complet, de 8 heures du matin à 22 heures à installer cette exposition. Une exposition de cartes postales, et là aussi, une collaboration entre les habitants puisque c'est une collection privée de cartes postales sur SIN LE NOBLE pendant et à la sortie de la première guerre mondiale et qui est donc visible à la bibliothèque.
Et enfin, le 11 novembre Marais accueil à 9 heures 30 fera un hommage au monument aux morts, rue Longue. A 10 heures, les anciens combattants proposent une messe à l'église Saint Martin et ensuite, à 11 heures 15, il y aura un défilé avec le départ du cortège, Alors, juste une précision sur le départ du cortège, les services avaient proposé que le départ du cortège se fasse à l'église, enfin pas à l'église, au niveau du square Jeanne d'Arc pour éviter aux anciens combattants qui sont des personnes d'un certain âge d'avoir à revenir sur la place pour après repartir sur leurs pas. Donc ce qu'on avait pu trouver comme une excellente idée, certaines personnes m'ont fait remarquer que la tradition républicaine était que les cortèges partent de la maison du peuple, ou de la maison commune qui est la place de l'Hôtel de Ville. Donc, je ne voudrais absolument pas que certains puissent douter de ma…, de mon esprit purement républicain. Donc, nous partirons de la place Jean Jaurès. J'expliquerai aux anciens combattants que, soit, ils partiront directement au monument aux morts, et malheureusement les anciens combattants ne feront pas le défilé ou, soit on les aidera à venir au niveau de la place Jean Jaurès et on fera le circuit plus traditionnel avec quelques petites spécificités puisque c'est le centenaire du déclenchement des hostilités, alors nous avons…, donc nous partirons du monument aux morts de 14-18 et après nous partirons à pied au cimetière du centre, au cimetière des crêtes pour honorer la mémoire des aviateurs canadiens qui sont inhumés à ce cimetière et nous reviendrons par le circuit classique, par la rue Carnot pour terminer à la salle des fêtes où l'exposition sera visible pour la dernière journée. Donc, il y aura quelques petites spécificités, on a souhaité associer les écoles également, les anciens combattants qui se sont beaucoup

investis dans la démarche et nous dévoilerons également un nouveau nom au niveau du monument aux morts puisque, une famille nous a fait part du fait qu'un de ses aïeux « Oscar DELFORGE » était décédé en 1931, il n'avait jamais été inscrit sur le monument aux morts, or, sur son acte de décès figure la mention « Mort pour la France » qui fait donc que sa mémoire doit être honorée au niveau du monument aux morts pour 14-18, il est simplement mort quelques années plus tard, mais des suites de ses blessures de guerre.

Ensuite, pour le marché de Noël, je vous disais tout à l'heure, une très belle réunion, avec les associations, donc nous sommes allés dans la même démarche que pour le programme des commémorations du centenaire, à savoir, que je souhaite que ce soit des manifestations pour la population. Donc les commémorations du centenaire ont été faites en partenariat avec le tissu associatif, les écoles et avec notamment les anciens combattants qui sont au premier chef concernés bien évidemment ou les collectionneurs et les structures culturelles de la ville. Pour le marché de Noël, il en est de même et nous avons au cours de cette réunion écouté la demande du monde associatif qui était de revenir à un marché de Noël de deux jours, puisque l'année dernière, le marché de Noël ne s'était fait que sur une seule journée, ce qui ne convenait pas aux associations, donc nous les avons donc écoutées, et le marché de Noël se tiendra donc les 6 et 7 décembre. Idem sur le programme qui a été défini avec les associations et ce sont les associations qui ont choisi le jour de la descente du père Noël et les différentes activités que nous proposons afin qu'elles ne viennent pas concurrencer leur activité au niveau du marché de Noël. Nous les avons également écoutées, mais là aussi c'est un très bel exemple du dynamisme. Donc cette année, le marché de Noël aura lieu à la fois sur la place et dans la salle des fêtes, tout ça travaillé en parfaite, en parfaite collaboration avec la population et avec les associations.

M. LE MAIRE : Voilà ce que je pouvais vous dire. Je vous propose donc, d'aborder l'ordre du jour maintenant, à commencer par la délégation :

I – ADMINISTRATION GENERALE dont je suis le rapporteur et la première délibération qui vous est proposée consiste en :

I.1 - Modification statutaire pour la Communauté d'Agglomération du Douaisis au niveau de la compétence « véhicule électrique ».

M. LE MAIRE : Donc je précise que ce n'est pas le débat de fond sur les véhicules électriques et l'opportunité d'aller sur ce champ. Le débat de fond aura lieu à la CAD, ici nous ne délibérons que sur un transfert de compétence. En commission, certains ont souhaité s'exprimer et ils en ont tout à fait le droit sur l'opportunité ou pas de développer les véhicules électriques. Aujourd'hui la délibération n'est pas une délibération pour ou contre les véhicules électriques, c'est une délibération sur un transfert de compétence. Alors, la note de synthèse vous rappelle donc, le programme du véhicule du futur qui est porté par l'ADEME et qui est complété par une stratégie de la Région Nord/Pas-de-Calais de développement du véhicule électrique avec notamment un appel à projets de déploiement de bornes de recharge sur le domaine public.
On vous rappelle la loi du 12 juillet 2004 qui a dévolu aux communes la compétence de créer, entretenir et exploiter les infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides.
Donc, on vous rappelle que cette compétence est transférable aux établissements publics de coopération intercommunale, ce qu'est la CAD et qui est compétente en matière de soutien aux actions de maîtrise et de demande d'énergie.
Donc, la commune a un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'EPCI adoptant l'extension de sa compétence pour se prononcer sur le transfert.
Ça c'est ce que vous explique la note de synthèse, donc la délibération vous propose d'adopter ce principe, de transférer la compétence relative à la création, l'entretien, l'exploitation des infrastructures de charge pour les véhicules hybrides au profit de la Communauté d'Agglomération du Douaisis. Comme la ville de SIN LE NOBLE est membre de la CAD, toutes les communes ont à se prononcer, c'est ce que l'on vous demande aujourd'hui.
En pièces jointes, on vous a mis le courrier du Président POIRET de la CAD donc qui est daté du 03 octobre 2014 et que nous avons reçu le 13 octobre. On vous a mis le registre des délibérations du conseil communautaire du 26 septembre 2014 qui adoptait donc ce principe et ont même été dans le détail de vous mettre l'accusé de réception et, je vous précise donc que la commission n° 1 qui s'est réunie a formulé un avis favorable à l'unanimité.

Y-a-t-il des questions ou des remarques sur cette délibération proposant transfert de compétences ?
Comme il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette première délibération.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?
Des personnes qui s'abstiennent ?
Donc la première délibération est adoptée à l'unanimité et la compétence est donc transférée à la CAD.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Le point 2 de l'ordre du jour est relatif à la : commission communale d'accessibilité aux personnes âgées, personnes handicapées, excusez-moi, c'est une journée un peu compliquée, c'est parce qu'on parle des personnes âgées dedans, il s'agit donc des personnes handicapées que l'on appelle CCAPH.

I.2 – Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (modification de la composition)

M. LE MAIRE : La note de synthèse rappelle les dispositions de l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que dans les communes de 5 000 habitants et plus, ce qui est notre cas, il est créé une commission communale pour l'accessibilité et que cette commission doit être composée de représentants de la commune, d'associations et d'organismes représentants les personnes handicapées, pour tous les types de handicap, alors on vous dit : physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique et d'associations ou d'organismes représentant les personnes âgées, ainsi que des représentants des acteurs économiques ou des représentants d'autres usagers de la ville.
Alors une délibération avait été prise par le conseil municipal en date du 06, du 14 novembre 2008, il y a une erreur dans la note de synthèse, la délibération qui suit est bien du 14 novembre 2008. Le 06 novembre, c'était la date de la convocation.
Donc, il y avait eu, une délibération du conseil municipal pour créer une telle commission et le conseil municipal avait procédé à la désignation de ses membres. Alors ce qui pose deux petits soucis, c'est que comme les membres, je pense qu'on vous affiche la délibération du 14 novembre 2008, les membres étant désignés nominativement, il nous faut donc reprendre une délibération et surtout, il faut qu'on travaille sur la composition de cette commission puisqu'il n'y a pas, par exemple de représentants des associations d'organismes de personnes âgées ou, des représentants des acteurs économiques sur le territoire où, des usagers de la voie publique. Donc, c'est pour ça qu'on vous propose de reprendre cette délibération aujourd'hui et dans cette délibération, on va vous proposer d'élargir les collèges des représentants de la CCAPH. Donc en augmentant le nombre de représentants dans les collèges en créant un nouveau collège des associations, des personnes âgées, des acteurs économiques, des usagers de la voie publique.
Donc, on vous propose d'une part d'abroger la délibération précédente qui était en date du 14 novembre 2008, c'est l'article 1 de la délibération. On vous propose ensuite de décider qui siègera au sein de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées. Des représentants du conseil municipal, donc au nombre de six, des représentants des personnes handicapées pour tous les types de handicap au nombre de cinq et des représentants des associations ou d'organismes de personnes âgées, des acteurs économiques sur les territoires et des usagers de la voie publique pour cinq personnes.
Donc on vous rappelle que la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées est présidée par le maire qui en arrête sa composition. Et on précise qu'il y aura, bien évidemment, une recherche de parité entre les représentants. Alors on peut rappeler, également, les missions de cette commission, c'est intéressant. Donc :

- dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- d'établir un rapport annuel présenté en conseil municipal,
- de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- de tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées,
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Je pense qu'il est très important de créer cette commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées sous la forme qu'il vous est proposé, compte tenu des enjeux très importants qui sont ceux de

la ville de SIN LE NOBLE en matière d'accessibilité aux personnes handicapées, on sait qu'on en a déjà discuté à plusieurs reprises mais, il y a des millions d'euros à investir pour permettre de mettre en accessibilité l'ensemble des bâtiments communaux et je reçois régulièrement dans le cadre des permanences, des personnes en situation de handicap. J'en ai reçu une personne qui avait une déficience visuelle, qui me disait que circuler à SIN LE NOBLE, était impossible pour elle et on sait très bien que ça renvoie, à d'autres choses. On sait qu'on a des problèmes avec des poubelles qui restent sur le trottoir et c'est gênant ne serait-ce que pour des personnes âgées, avec une canne, je ne parle même pas avec un déambulateur ou un fauteuil. Bon, nous savons que nous avons un très très gros retard au niveau de la ville de SIN LE NOBLE, que rien n'a été fait en matière d'accessibilité de la ville et qu'en plus le cadre législatif évolue et qu'il va donc falloir que nous travaillions sur ce sujet, et que la meilleure façon de gérer ce dossier, c'est de le faire avec les personnes qui vivent ces difficultés au quotidien.
Donc, c'est pour ça que je vous demande d'adopter cette délibération sur la modification de la composition de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées et pour laquelle je travaillerai, comme d'habitude en parfaite transparence, en vous rendant régulièrement compte et en associant les commissions qui peuvent être intéressées aux débats, aux travaux de cette commission communale.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?
Qui s'abstient ?

Oui Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : on ne connait pas les représentants élus, pour l'instant, du conseil municipal ? On aura ça la fois prochaine.

M. LE MAIRE : Oui parce que c'est une désignation par le maire, donc aujourd'hui, on a arrêté le principe et, justement, je veux prendre le temps de réfléchir, à qui sont les meilleurs représentants des élus en fonction des différentes compétences qui seront utiles alors, je peux penser, par exemple à Jean-Claude DESMENEZ qui a en charge la sécurité et la sécurité routière, on peut penser à Jean-Paul HOURNON qui a en charge les travaux, à Johanne MASCLET qui a en charge les écoles, à la limite, on peut penser quasiment tout le monde. Je veux vraiment choisir le mieux possible les membres qui auront à travailler dans cette commission parce qu'ils auront un très très gros travail. Mais, comme d'habitude, je vous donnerai le résultat de cette désignation en préambule du prochain conseil municipal, ou je pourrai même, une fois que ça aura été désigné.

D'autres questions ou remarques ?
Comme il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette délibération.

Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas la voter ?
Des personnes qui souhaitent s'abstenir ?

Donc, la délibération relative à la commission d'accessibilité est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Nous passons donc à la délégation suivante qui est la délégation des affaires financières.

II – AFFAIRES FINANCIERES

Dont je suis également le rapporteur, et une première délibération qui est relative à la fixation des droits de place pour le marché hebdomadaire

II.3 – Marché hebdomadaire d'approvisionnement fixation des droits de place

M. LE MAIRE : Alors, la note de synthèse vous rappelle, mais en est-il besoin que SIN LE NOBLE a un marché hebdomadaire le vendredi matin au niveau du parking Jacquard et il y accueille une centaine de

commerçants ce qui fait du marché de SIN LE NOBLE, l'un des plus beaux, si ce n'est le plus beau du douaisis. On vous rappelle également que toute occupation du domaine public doit se faire en contre partie d'une redevance payable d'avance et, on vous rappelle que l'article L 2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que, les droits de place qui sont perçus dans les halles, les foires, les marchés d'après des tarifs dûment établis constituent des recettes fiscales et, comme ce sont des recettes fiscales, elles ne relèvent donc pas des compétences qui ont été déléguées par le conseil municipal au maire, mais elles relèvent du conseil municipal. Donc, c'est pourquoi on vous propose aujourd'hui d'adopter ces tarifs pour l'année en vous rappelant les tarifs qui ont été votés précédemment et qui s'élèvent à 0.68 € le mètre linéaire, 6.38 € le mètre linéaire en abonnement trimestriel, 25.10 € le mètre linéaire en forfait annuel et 80.60 € le crédit de 100 heures de consommation sur bornes électriques.
On vous rappelle également que toute modification tarifaire implique la consultation préalable des organisations professionnelles concernées.
Comme nous n'avons pas de commission marché, nous vous proposons donc simplement de reconduire les tarifs tels qu'ils existaient, il nous faut prendre une délibération pour pouvoir les appliquer et, donc de reprendre pour les tarifs, les tarifs qui ont été votés précédemment et que,… dont je vous ai fait lecture et on pourra simplement préciser qu'on travaille à la constitution d'une commission des marchés qui permettra la représentation des commerçants, des organisations syndicales qui nous permettront, si à l'avenir nous souhaitons faire évoluer les droits de place, travailler avec eux, cette modification.
Donc, y-a-t-il des questions, des remarques sur cette proposition de vote des tarifs et notamment de les reconduire tels qu'ils sont ?
Pas de question ?
Donc je mets aux voix cette proposition.
Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter cette délibération ?
Des personnes qui s'abstiennent ?

Donc la fixation des droits de place, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération suivante qui consiste, là aussi une délibération classique de début de mandat, qui est l'allocation d'une indemnité de conseil au Trésorier Municipal. Pour des missions de conseil, d'assistance du Trésorier Municipal ou du Comptable public.

II.4 – Allocation d'une indemnité de conseil au Trésorier Municipal
Alors dans la note de synthèse, on vous rappelle qu'en plus des prestations obligatoires, qui sont à la charge de cette personne comme comptable principal de la commune, le trésorier municipal peut fournir à la commune des prestations de conseil et d'assistance dans divers domaines, notamment en matière budgétaire, économique, financière, comptable. Alors, notamment pour l'établissement des documents budgétaires, la gestion financière, l'analyse budgétaire financière, la trésorerie, la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières mais peut également apporter son conseil en matière de recettes, des études juridiques, des études de réglementation, d'élaboration de documents contractuels, le suivi des contrats, le suivi d'encaissement des recettes ou la mise en recouvrement, des conseils sur la recette en général. Alors on vous a listé dotations, subventions, impôts et taxes, politique tarifaire, l'aide à la gestion de trésorerie, la mise en place du développement des régies de recettes, et un développement du recours aux moyens automatisés d'encaissements.
Alors ces prestations étant facultatives, elles donnent droit à une indemnité de conseil au comptable qui est acquise, pour l'ensemble pour toute la durée du mandat du conseil municipal. Ce qui implique donc l'obligation de reprendre une nouvelle délibération dans deux cas, soit quand il y a un changement de comptable, soit quand il y a l'élection d'un nouveau conseil municipal. Donc, c'est le cas cette année, puisque nous avons un nouveau conseil municipal.
Donc, on vous a mis en note de synthèse les modalités de calcul de cette indemnité de conseil avec une assiette qui est calculée par application du tarif à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections d'investissement et fonctionnement. Donc, vous voyez, c'est 3 pour mille sur les 7 622 premiers euros et puis, c'est dégressif pour arriver à 0.10 pour mille sur toutes les sommes qui excèdent 609 796.07 euros.

Nous vous proposons d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an en vigueur à Madame Sylvie DEREUME, receveur de la collectivité pour les prestations de conseil qu'elle assure depuis sa prise de fonction, de préciser que cette indemnité est calculée chaque année selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et que cette indemnité peut être mensualisée sur la base du douzième de l'année précédente avec une régularisation dès que nous connaissons les nouveaux montants et on vous précise, que cette indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du conseil municipal et qu'elle doit faire l'objet d'une nouvelle délibération lors du changement du titulaire du poste ou de l'élection d'un conseil municipal. On vous a mis en pièces jointes, le courrier de Madame Sylvie DEREUME qui est donc notre comptable et nous vous avons mis également, dans le cadre de la transparence la plus totale, l'état liquidatif et l'indemnité de calcul pour 2014. Donc, le calcul pour 2014 fait un taux d'indemnités à 2 424,34 euros.
Et, enfin pour être tout à fait exhaustif, vous signaler que cette délibération a été soumis pour avis à la commission numéro une, laquelle commission a donné un avis favorable à cette personne et une personne s'est abstenue, c'était Monsieur CAMPISANO.
Voilà, donc juste préciser avant, sans doute de passer la parole à Vincent CAMPISANO, s'il souhaite s'exprimer, que ce que la commission numéro une a souligné et c'est ce que je pense, c'est que ce sont des conseils de qualité à très faible coût, surtout pour une commune qui, d'une part, a besoin de beaucoup de conseils et, d'autre part, n'a pas beaucoup d'argent à donner pour des conseils, donc je pense que c'est une bonne opportunité et, que d'ailleurs, cette délibération avait été prise à l'unanimité lors du précédent mandat, si je ne me trompe pas.

Y-a-t-il des questions, des remarques à formuler ?

M. CAMPISANO : Alors, par les temps qui courent et quand on a un travail comme celui du receveur, avec les fonctions qui sont les siennes, donc on calcule sur la moyenne des encaissements faits au niveau de la ville, de tout ce qui est impôt. Et, sur cette base là, ce sont les trois dernières années, on fait une moyenne et sur cette moyenne, donc on calcule la somme à attribuer pour les conseils. Si j'ai bien compris, c'est ça. Donc là, on parle de 2 424 euros en supplément du salaire que Madame le Trésorier Public, le receveur de SIN LE NOBLE, va recevoir et pour une durée de six ans. On ne tient pas compte des nouvelles recettes qui vont avoir lieu avec Bils Deroo, avec GIFI, on ne tient pas compte des nouvelles recettes qui vont avoir lieu durant les six ans, de la zone du Raquet, et donc cette moyenne va augmenter et cette moyenne va faire en sorte que de 2 400 euros par an on va donner certainement 3 000 euros ou plus au receveur. Moi, je sais que quand j'ai un PV, le receveur se fait un malin plaisir de,… si c'est pas le receveur, c'est quelqu'un d'autre mais en me disant vous devez payer telle somme dans un délai de …
Moi, au niveau du conseil…le conseil que doit faire le trésorier public, c'est son travail de fonctionnaire, son travail à faire. Alors, la récompenser parce qu'elle nous donne des conseils, alors qu'on a un service juridique maintenant, donc, ça me semble un peu « indécent » à ce niveau-là par les temps qui courent et par les temps de crise qu'il y a actuellement, je ne pense pas qu'il faille donner 2 424 euros à quelqu'un qui a un emploi sûre, fixe, à vie. Donc je ne vais pas voter contre parce que, donc vous faites bien de rappeler qu'on l'avait voté avant, mais, je rappelle à chaque fois que vous dites ça qu'il y a là une solidarité de groupe, donc dans une majorité comme la vôtre, donc personne n'intervient contre vous Monsieur le Maire, donc pareil à l'époque de Monsieur ENTEM, personne n'intervenait, c'était le vote de groupe. Mais, en interne, on peut aussi dire ce que l'on pense, et dire si c'est bien ou c'est pas bien dans notre fort intérieur. C'est mon cas, et au nom de mon groupe, donc de la liste « Sincère avec Vous », nous n'allons pas voter pour, nous n'allons pas voter contre non plus, on va s'abstenir simplement.

Merci Vincent.

M. Le Maire : Madame BRIDOUX, vous vouliez prendre la parole, j'ai vu.

Mme BRIDOUX : Vous avez deviné ?

M. Le Maire : Oui, je l'ai senti.

Mme BRIDOUX : C'est véritablement un combat d'arrière garde, parce que ça a toujours existé cette indemnité au receveur, on peut être pour, on peut être contre, après, on peu faire de la démagogie. Y a très très peu de villes qui ne votent pas cette indemnité. Ça vient du temps, du temps où c'était une fonction qui s'apparentait aux fonctions libérales plus qu'aux fonctions de fonctionnaires justement et, c'est un petit reste de ce qui existait auparavant donc, on a toujours eu cette délibération à voter, elle a toujours été votée et, je vous dis très très peu de villes ne la vote pas alors, si on ne la votait pas majoritairement, ça ne veut pas dire qu'elle ne ferait pas son travail, bien au contraire, mais franchement, c'est « Combat d'arrière garde ».

M. le Maire : Merci

M. CAMPISANO : Je précise que Madame BRIDOUX était de gauche avant

M. le Maire : Quelques précisions que je souhaite apporter. Alors, effectivement, je pense qu'on ne va pas bagarrer des heures dessus. Il y a des choses, à mon avis, plus importantes pour les sinois. Malgré tout, quelques précisions pour, corriger quelques imprécisions. Moi, je ne pense pas que cette indemnité va augmenter, puisqu'en fait cette indemnité est calculée sur les montants des budgets. Or, nous sommes aujourd'hui, sur des budgets très élevés, puisque nous sommes sur des budgets d'investissement en matière de rénovation urbaine. Donc, dans les années,… lorsque nous sortirons de la rénovation urbaine, normalement, nos budgets vont quand même subir une forte baisse. Donc, je rappelle, que cette année, de mémoire, je pense qu'on a un budget d'investissement qui est à presque 16 millions d'euros parce qu'on est sur le groupe scolaire. Donc une fois que le groupe scolaire est bâti, on aura,… déjà on va déjà bien avoir du mal à financer ces projets, donc derrière, on fera le calcul de la rénovation urbaine, la voilure sera mécaniquement réduite donc deux précisions dans ce propos :

1) ce ne sont pas sur les recettes fiscales, c'est sur le budget et donc comme nous sommes aujourd'hui sur des budgets très élevés, étant donné le contexte de rénovation urbaine, normalement, ça ne devrait que baisser. Ceci dit, j'aimerais que ce soit en hausse ce qui voudrait dire qu'on a des gros budgets, donc moi je serais très content si on augmentait dans les années qui viennent, l'indemnité du contrôleur parce que ça voudrait dire que nos budgets sont en hausse, ce qui, à mon avis n'est pas dans l'air du temps. Donc, ça c'est la première précision que je voulais apporter.

2) Après c'est une précision, parce qu'avec Vincent, on aime bien se taquiner, c'est que la parole est entièrement libre au sein de mon groupe et, que ceux qui ne sont pas d'accord de voter, on bien le droit de ne pas le voter. Voilà, c'est aussi clair que ça. Donc, on a du dialogue avant, pendant, après. Donc, je tiens à rassurer, l'un n'est pas l'autre. Et, avant c'était avant, on se le dit souvent les yeux dans les yeux, donc, aujourd'hui, c'est sans doute une nouvelle façon de fonctionner, mais ici personne n'a eu le couteau sous la gorge pour voter ce que je dis, et le maire, il est un maire, ce n'est pas un monarque tyrannique. Donc, il n'y a pas de tyran, c'est un maire très démocratique avec les associations, avec son opposition et avec sa majorité. Voilà.

Alors, après, pour le reste, comme Madame BRIDOUX le dit, combat d'arrière garde ou pas, chacun a son opinion. En tout cas effectivement bagarrer pour 2 424 euros pour quelque chose qui existe depuis très longtemps et j'ajoute, parce que je commençais mon propos tout à l'heure en parlant de l'économie que l'on faisait sur la retranscription de ces conseils municipaux, là, il y a 10 000 euros à gagner. Voilà, y-a plein de choses sur lesquelles on essaie de gagner cinq mille euros, dix mille euros.

Au jour d'aujourd'hui, vous le savez bien puisqu'il y a eu beaucoup d'études de faites, et on le sait sur la rénovation urbaine, il y a des experts qui nous accompagnent et jamais c'est 2 424 euros pour un an de conseils. Y-a des conseils,.. on a eu l'occasion, ici, de discuter de conseils juridiques qui étaient à 300, ou 400 euros de l'heure, donc là, c'est quand même pas cher payé de l'heure et dans le contexte très tendu, on a quand même un rapport de trente-quatre pages de la Chambre Régionale des Comptes. A corriger, je me dis que ça peut être bien d'avoir le contrôleur, le comptable public qui nous conseille. Je faisais une réunion, la dernière fois avec Madame DEREUME qui me disait : « *mais écoutez, dès que j'ai un peu de temps libre, je regarde s'il n'y a pas possibilité de chercher un peu de DGF en plus (de Dotation Globale de Fonctionnement) parce que peut-être en jouant sur un levier ou deux, on pourrait aller gagner un peu de….)*

M. le Maire : donc tu vois, c'est ça le conseil je sais qu'au niveau de la Direction Financière, c'est une relation quasi quotidienne parce que, oui on a besoin de conseils et puis parfois, on a aussi besoin de,… que nos paiements passent parce qu'on a besoin de payer quelqu'un en urgence plutôt que,… Donc ça c'est des conseils, ce sont des régies également. Moi, j'ai travaillé avec Madame DEREUME et vous savez que dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes y a des anomalies qui ont été relevées sur la gestion des régies. Bien là, c'est aussi quelqu'un qui peut nous amener son conseil sur la tenue des régies, donc, dans le contexte qui est celui de SIN LE NOBLE, on a besoin de beaucoup de conseils mais, malheureusement, on n'a pas beaucoup d'argent pour payer ces conseils. Alors, après effectivement, on peut aussi, ne plus rien payer, et puis… mais bon,… Mais il faut savoir, c'est exactement le même débat pour moi que pour le Directeur de Cabinet, il faut savoir investir un euro pour en gagner deux, mais là, on vous demande d'investir 2 424 euros et c'est vrai que c'est une délibération qui en général ne fait …..
Alors, après c'est une question de principe, tout le monde peut avoir raison autour de cette table, il y a une position de principe, il y a une position de pragmatisme de personnes qui sont encrées dans la réalité, dans le quotidien. Nous sommes, moi je propose d'adopter cette délibération et d'allouer une indemnité de conseil. Maintenant tous ceux qui sont autour de la table sont libres de leur vote, qu'ils sont dans l'opposition ou dans la majorité.

D'autres questions ou remarques ?

Donc, je vous propose de mettre aux voix cette délibération.
Qui souhaite voter contre ?
Qui vote pour ?
Qui s'abstient ? (rires…)

Donc la délibération est adoptée à l'unanimité moins une abstention de Monsieur Vincent CAMPISANO qui verra l'accueil qui lui sera fait, quand il ira payer son PV la prochaine fois. (rires…) ou, quand il demandera un délai de paiement pour les impôts (rires…)

ADOPTE A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION (M. CAMPISANO)

M. LE MAIRE : Donc nous pouvons passer à la délibération suivante qui est, toujours au niveau des affaires financières, une délibération relative à une garantie d'emprunt à la société NOREVIE pour deux projets de constructions qui sont déjà réalisés.

II.5 – Garantie d'emprunt SA HLM NOREVIE – « Le Presbytère » et « Le Raquet »
M. le Maire : Dans la note de synthèse, on vous explique que cette décision avait déjà été prise par le conseil municipal lors de sa réunion du 25 septembre 2012 et le conseil municipal avait pris une délibération octroyant à la société NOREVIE des garanties d'emprunt pour des constructions sur deux sites différents, le lot RF du Raquet et le site de l'ancien Presbytère. Donc, on peut vous donner le détail, il y a donc pour le Raquet le,… c'était un PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) qui était scindé en deux parties (une construction pour 390 000 € et une partie acquisitions foncières pour 200 000 €) avec un taux d'intérêt actuariel annuel de 2.05 % et un taux annuel de progressivité de 0.50 % qui était visé.

Pour le Presbytère, c'était un PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) lui-même scindé également en deux parties, une partie démolition pour 1 500 000 € et une partie acquisition foncière pour 820 000 €. Donc, cette fois ci était visé un taux d'intérêt actuariel annuel de 2.85 % et un taux de progressivité de 0.50 %. Alors nous avons donc, puisque c'était une délibération du 25 septembre 2012, et nous avons reçu, il y a quelques semaines, un courriel de la société NOREVIE de septembre 2014, qui nous faisait part de l'irrecevabilité de la garantie qui avait été octroyée par l'assemblée délibérante et donc, elle nous demandait de proposer une modification des taux en vigueur et elle nous précisait que le précédent acte du 25 septembre 2012 n'était pas certifié exécutoire. Alors, une petite précision, donc effectivement, dans la délibération lorsque NOREVIE a présenté la délibération, il y avait un problème dans les taux et, il y avait aussi un autre problème puisque la délibération du 25 septembre 2012 n'est pas certifiée exécutoire.

Donc, on a déjà, aussi là, parlé des soucis juridiques de la ville, « j'espère par le passé », mais soyons honnête, je pense que nous ne sommes pas encore tout à fait à l'abri parce qu'il y a un gros gros travail à mener au niveau de la sécurisation juridique. Mais c'est un exemple parmi d'autres puisque la délibération n'est pas certifiée exécutoire. Alors pour l'information, puisque nous sommes en début de mandat et puis pour,… tout le monde ne sait peut être pas comment une délibération est rendue exécutoire et puis pour la population qui nous fait l'honneur d'assister à nos travaux,… Donc il y a deux formalités pour qu'une délibération soit rendue exécutoire, il faut un tampon,… il faut un tampon de la Sous-Préfecture, donc cette condition avait été remplie, mais il faut également, que soit la délibération ait été, ait fait l'objet d'un affichage ou, qu'elle ait été publiée au registre des délibérations et ça, il n'est pas fait mention de cet affichage ou de cette publication au registre des délibérations, ce qui rend donc, non exécutoire, la précédente délibération.

M. LE MAIRE : Donc, on vous propose aujourd'hui, d'une part d'abroger cette délibération du 25 septembre 2012, donc pour, notamment pour le changement de circonstance de faits qui sont les taux d'intérêts qui n'étaient pas ceux,…et ensuite de nous prononcer sur la garantie d'emprunt qui était précédemment octroyée mais qui se doit donc d'être actualisée.
Donc en pièces jointes, dans votre dossier de conseil municipal, nous avons mis la délibération du conseil municipal du 25 septembre 2012 ainsi que le courriel de l'entreprise, de la société NOREVIE.
Je vous informe que, également la commission qui a travaillé sur cette question, s'est prononcée, à l'unanimité sur le principe de cette délibération. Malgré tout, je souhaite apporter un éclairage sur cette question des garanties d'emprunt, je pense que nous prendrons une délibération de principe lors du prochain conseil municipal. Mais la position, tout au moins du groupe majoritaire, mais nous en discuterons en commission, et nous verrons si on nous fait changer d'avis, ce serait de ne plus octroyer de garanties d'emprunt, de ne plus accorder de nouvelles garanties, alors pour plusieurs raisons.
La première raison est que ces garanties que l'on accorde aux bailleurs, leur permettent de réaliser une économie, puisqu'il y a une …. « Comment ? » Comme il y a une garantie communale, eux font une économie, par contre ces garanties sont expertisées par les banques au moment des prêts à accorder à la ville de SIN LE NOBLE et le risque est donc plus élevé pour les prêteurs ce qui a été le cas très souvent ces derniers temps, il y a donc un refus des banques de prêter, ou, si elles prêtent, elles prêtent avec une prime de risque. Donc j'ai demandé qu'on me donne le montant des garanties, donc actuellement la ville de SIN LE NOBLE, sans ces garanties NOREVIE, sur lesquelles nous avons à nous prononcer aujourd'hui, la ville de SIN LE NOBLE a en garantie, 18 742 628 € voilà, ce qui veut dire que si une des sociétés, on peut toujours dire que ça n'est pas possible, mais il y a des états qui sont en faillite, il y a des banques qui ont été en faillite aux Etats-Unis, donc peut-être un jour qu'une société de logement pourrait l'être également donc, ça veut dire que la ville s'engage à suppléer l'emprunteur en cas de défaillance. Bon, je vous rappelle le chiffre pour votre information, c'est un chiffre que j'ai demandé à la direction financière cet après-midi 18 742 000 € d'emprunts que la ville a garantis. C'est dans nos documents financiers.

Je vous propose donc, aujourd'hui, de voter exceptionnellement ces garanties parce qu'il est tout à fait normal d'honorer la parole qui avait été donnée par la ville par délibération du 25 septembre 2012 et, je propose que,… enfin nous avons déjà de façon informelle discuté de cela au niveau de la commission numéro une, où s'était dégagé un consensus, Des membres de la majorité étaient d'accord mais les membres de l'opposition présents étaient eux aussi assez d'accord. Du point de vue de la,… du risque et de la gestion financière de la collectivité qui a beaucoup de mal, elle, à se faire financer ses emprunts et ses investissements et ensuite, également sur la volonté d'une pause, de ne pas favoriser pendant quelques temps le développement de logement social et d'aller sur une pause en attendant de voir un peu la fin de la rénovation urbaine et également de voir l'avenir de « l'éco quartier du Raquet » et de voir ensuite, de laisser à la ville, le temps, je l'espère de se refaire une santé financière, qui au jour d'aujourd'hui, est plus que précaire.

Et donc, d'adopter cette délibération qui consiste, je le rappelle en l'abrogation de la délibération 433/2012 adoptée par le conseil municipal en séance du 25 septembre 2012 et d'accorder la garantie communale à hauteur de 50 % aux emprunts prévus ci-dessous. Donc, un prêt PLAI sur constructions, acquisitions foncières pour Le Raquet (5 logements, constructions, acquisitions : 390 000 € de PLAI et 200 000 € pour l'acquisition foncière).

Donc, je vous passe la lecture des taux, c'est très technique et ensuite, la même chose pour le Prêt Locatif à Usage Social, démolition et acquisition foncière au niveau du presbytère, cette fois-ci pour la démolition du presbytère et la construction de 25 logements collectifs, 1 500 000 € pour la démolition et 820 000 € de prêt PLUS pour l'acquisition foncière.

Donc, je vous lis quand-même l'article 3 : l'article 3 précise que, dans le cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive en renonçant au bénéfice de discussion et sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Voilà, on ne peut même pas dire qu'on n'a pas les ressources, on est obligé de payer et donc, on s'engage pendant toute la durée du prêt et libérer en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunteur. Voilà, mais c'était une délibération qui avait déjà été prise, on ne l'a… enfin la parole de la ville de SIN LE NOBLE doit être respectée. Le bailleur NOREVIE avait cette parole de la ville, il a engagé ses programmes donc, il est tout à fait normal que nous faisions face à cet engagement.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?
Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Deux petites précisions. La première, c'est que déjà, il fut un temps où nos finances étaient beaucoup plus importantes et nous garantissions à 100 % les constructions. Il y a eu le gros chantier des épis, parce que ça remonte, les 18 millions dont vous parlez, remontent là, peut-être que certains emprunts sont terminés mais, il y a eu quand-même pas mal de constructions donc, c'était à 100%. Depuis le mandat précédent et assez vite, nous avons diminué à 50% et encore, pas forcément, puis qu'il y a eu des emprunts, des garanties d'emprunt que nous n'avons pas acceptées. Ça c'est une première chose. La deuxième chose, compte-tenu du fait que, il va y avoir Le Raquet, on a, les élus communautaires, notamment de mon groupe, ont demandé à la CAD de faire une étude pour que la CAD prenne le relais de ces garanties d'emprunt. Alors, j'avais entendu une première, une première réflexion du Président, suite à cette étude où la CAD prendrait dans ce cas-là une assurance, enfin etc.. Disons que la réflexion n'a peut-être pas encore aboutie mais je pense qu'il y a lieu de reparler de cela parce que toutes les communes ayant des difficultés financière, forcément ne vont plus donner de garantie d'emprunt ce qui ne va pas non plus favoriser la résolution du manque de logements dans le douaisis parce que ça c'est une réalité qui n'a pas changé. Donc, si vous voulez, on avait pris en compte les difficultés de la ville, sur certains dossiers, sur certains programmes, et notamment les PLAI puisque les PLAI pour les personnes qui ne savent pas trop à quoi ça correspond, c'est pour les personnes les plus en difficulté et donc avec des loyers très très bon marché et, pour avoir des loyers très très bon marché, il faut que le coût de la construction soit le plus petit possible et si l'on veut que ces loyers très très bon marché correspondent à des choses de qualité, ça nécessite des efforts de tous. Donc, déjà certaines garanties n'ont pas été données, mais c'est surtout la réflexion de l'ensemble des communes de la CAD qui sollicite la communauté d'agglo. pour prendre le relais.

A savoir aussi, que le conseil général avait fortement insisté, en la personne de Charles BEAUCHAMP, puisqu'il était responsable, Vice-Président chargé du Logement précédemment, sur le fait que c'était la seule agglo. qui n'avait pas, qui ne donnait pas de garanties d'emprunt. Bon, écoutez, maintenant vous êtes à la CAD, à vous le travail.

M. Le Maire : Alors, juste quelques précisions, même si je suis à la CAD, Monsieur ENTEM est aussi à la CAD. Donc, il n'est malheureusement pas là aujourd'hui, mais je pense que vous pourrez lui passer l'info, et effectivement collectivement, on peut porter des demandes et des projets, donc je ne suis pas le seul élu communautaire. Donc, Christian ENTEM y est également donc on pourra également l'inviter à faire ce travail.

M. le Maire : Merci de vos remarques pertinentes.
Deux précisions, toujours pour la bonne information, le capital qui était dû à l'origine, c'était 29 589 000 €.
Voilà, la ville avait cautionné pour presque 30 millions d'euros d'emprunts. Nous sommes aujourd'hui, avec les sommes d'aujourd'hui, on va de nouveau avoisiner les 20 millions d'euros et toujours puisque Madame

BRIDOUX expliquait la réduction des coûts, d'après ce que j'en sais ces garanties d'emprunt permettent de baisser de 2% le coût de la construction, je ne sais pas si c'est les chiffres que vous aviez en tant que responsable du logement, mais c'est ce que,… je me suis renseigné sur cette question, c'est à peu près 2% de baisse du coût de la construction, au jour d'aujourd'hui, je vous dis, il y a deux visions, d'une part la ville de SIN LE NOBLE, sa situation tout le monde la connaît et, ensuite de toute façon, c'est parce que nous souhaitons également une pause au niveau de la construction sur SIN LE NOBLE, le temps de voir un peu ce qui va sortir de la rénovation urbaine du quartier concerné, ce qui va sortir de l'éco quartier du Raquet et également une réflexion sur la mixité sociale puisque je vous rappelle que seuls 38 % des sinois paient l'impôt et que,… je rêve qu'il y ait 50 % au moins qui paient l'impôt, ce serait, une vrai mixité sociale pour moi.

D'autres remarques ou questions sur cette problématique, sur cette garantie d'emprunt à accorder à NOREVIE ? Vincent CAMPISANO ?

M. CAMPISANO : une petite remarque que je fais maintenant, au niveau de l'irrecevabilité des effets non exécutoires. NOREVIE s'en tire très bien, puisque les taux d'intérêts qui étaient prévus pour ces emprunts de 2.55 pour PLAI, deviennent à un moins 0.20 donc 0.80 % et pour le PLUS, de 3.35 nous passons à 1.60 %. Donc, grâce à cette irrecevabilité, parce que ce n'est pas rendu exécutoire.

M. le Maire : J'ai toujours du mal à dire grâce à, on va dire à cause. Parce qu'on va quand même pas se réjouir qu'il y a des décisions du conseil municipal qui soient non exécutoires. Donc on peut le noter maintenant, ça mène pas grand-chose, ça fait effectivement dire que NOREVIE fait une bonne affaire, mais, à mon avis, c'est pas juste parce que c'est non exécutoire, c'est parce que les taux d'intérêts ont baissé entretemps. A mon avis, ça n'a rien à voir avec le fait que ce soit,….. Ça aurait pu être l'inverse mais de toute façon, je pense que c'est juste parce qu'ils ont eu leur…… mais ça n'a rien à voir, c'est deux faits parallèles pour moi.

Donc, je vous propose d'adopter cette délibération.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas l'adopter ?
Des personnes qui s'abstiennent ?

Non, donc cette délibération est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. le Maire : A voilà, je vais pouvoir me reposer cinq minutes, nous passons donc à la délégation « sports et équipements sportifs » dont le rapporteur est Patrick ALLARD qui va nous expliquer ce qu'il va vous demander de voter une subvention exceptionnelle

IV - SPORTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

IV.6 – Subvention exceptionnelle à l'association « Aikido SIN LE NOBLE »

M. ALLARD : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous.
Le sportif va ralentir comme ça Monsieur le Maire pourra reprendre son souffle.
Il vous est proposé de voter le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Aïkido de SIN LE NOBLE ».
Dans la note de synthèse, il est rappelé que les associations locales sont des lieux d'évasion, de découverte mais surtout des lieux d'expérimentations démocratiques, citoyennes et sociales.
Dans le cadre de son soutien à la vie associative, la commune de SIN LE NOBLE attribue chaque année des subventions, elle entend ainsi favoriser le fonctionnement et le développement, en toute indépendance, des associations relevant de l'application de la loi du 1er juillet 1901.
Il est à noter que les associations subventionnées doivent utiliser les fonds octroyés, conformément à l'objectif associatif et au projet présenté.
Elles doivent également faciliter les procédures de contrôle financier de la collectivité en transmettant leurs documents administratifs et comptables.

L'association « AIKIDO SIN LE NOBLE » : afin de dispenser une formation optimale auprès de ses adhérents, a sollicité la Commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle au titre de la saison sportive 2014 – 2015.

Cette demande porte sur un montant total de 500 €. La subvention exceptionnelle permettrait à l'association qu'elle ait un tapis de chute et du petit matériel pour la formation des élèves du club, surtout pour les jeunes enfants. Je précise également que la commission n° 2 a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. le Maire : Merci Monsieur ALLARD
Donc, je vous propose d'adopter cette délibération de versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association « AIKIDO SIN LE NOBLE ». On vous a mis, en pièce jointe, la demande de subvention de son président, Monsieur Laurent DAMBRINE.
Monsieur ALLARD, vous a précisé, l'avis favorable de la commission. Précisons notamment, enfin tout de même, que la commission a souhaité qu'on insiste bien sur le volet exceptionnel de la subvention, ce qui a donc une petite conséquence au niveau de la délibération en son article 2.
Donc, l'article 1 qui autorise le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de la saison 2014-2015 de 500 € à l'association « AIKIDO SIN LE NOBLE » et on vous rappelle que dans l'article 2, les dépenses correspondantes sont prélevées sur les crédits inscrits sur le budget de la commune au chapitre 6574. Mais comme il s'agit bien d'une subvention exceptionnelle, on inscrira donc cette dépense au niveau du chapitre 67 qui est celui des subventions exceptionnelles. Voilà.
Alors, avec cette petite modification qui prend acte de la position de la commission, qui a bien voulu insister sur le caractère exceptionnel puisque c'est pour financer des tapis de,… un tapis de chute et du petit matériel pour la formation des élèves du club, je vous propose d'adopter cette délibération, sauf si vous avez des questions ou des remarques à formuler sur cette proposition.

Pas de remarque, pas de question ?
Donc, je vous propose de mettre aux voix cette délibération.
Y-a-t-il des personnes… ?
On va la voter positivement parce que je pense que pour une association, une subvention, on peut voter positivement.

Qui est d'accord pour accorder une subvention exceptionnelle de 500 € ?
Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?

Donc, la délibération est adoptée à l'unanimité, 500 € de subvention exceptionnelle pour l'association « AIKIDO SIN LE NOBLE »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Maire : Donc, toujours au niveau de la vie associative, mais cette fois-ci non sportive, donc au niveau de la délégation « Vie associative, Commerce, Artisanat », donc Madame DELATTRE qui va nous présenter une demande de subvention de démarrage

VI – VIE ASSOCIATIVE – COMMERCE ET ARTISANAT

VI.7 – Versement d'une subvention de démarrage à l'association « Les Zigotos »

Mme DELATTRE : Bonjour,
L'association « Les Zigotos » a été créée le 22 mai 2014 et déclarée en Sous-Préfecture de Douai, le 11 juin 2014. Le but de cette association est de contribuer au développement de la structure multi-accueil, de créer des rencontres et de faciliter les échanges entre les parents. Cette dernière a sollicité la ville par un courrier reçu le 21 août 2014 afin d'obtenir une subvention de démarrage pour les aider à couvrir les frais

d'inscription de Sous-Préfecture, de Préfecture, leurs diverses fournitures d'installation et les frais engendrés pour l'organisation de leur première manifestation.
Il vous est donc proposé d'accorder une subvention de démarrage de 80 €.

M. le Maire : Donc,… Merci Madame DELATTRE pour cette présentation. Donc, là je pense que tout le monde a bien compris ; une nouvelle association créée en mai, déclarée en Sous-Préfecture en juin, qui nous adresse une demande de subvention le 21 août 2014 qui vous est annexée dans votre dossier de conseil municipal, avec un but associatif qui est de contribuer au développement de la structure multi-accueil, c'est des rencontres et des échanges de parents. L'avis favorable de la commission n°2 qui a examiné cette demande de subvention.

Y-a-t-il des remarques ou des questions, Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Bien évidemment on va voter 80 € mais à la commission, j'ai fait remarquer quand-même que 80 € pour une subvention de démarrage c'est vraiment très très faible. Puisque nous n'avions pas eu d'ordre du jour à la commission, on nous a dit que ça va se faire la prochaine fois, j'avais pas regardé combien coûte l'inscription au journal officiel, c'est près de 50 €. Donc, quand ils ont payé leur inscription au journal officiel, envoyé les premiers timbres s'ils ont besoin de réunir des gens, c'est tout, y a plus un sous. Donc c'est vraiment un très faible montant pour une subvention de démarrage.

Donc, à la commission il a eu des « sortes » de propositions qui pourraient faire que les associations pourraient quand même si elles n'ont pas un an d'existence, faire une demande de subvention ordinaire. Bon, c'est une proposition, puisque les commissions ne font que des propositions mais je tenais quand même à dire que 80 € c'est vraiment pas beaucoup, mais je sais aussi, que comme la fois dernière, une subvention avait été votée de 80 €,…..

M. le Maire : Merci de vos propos auxquels on peut souscrire. Effectivement et j'y souscris tellement que je souscris même à la dernière partie puisque lors du dernier conseil municipal une telle subvention de démarrage avait été votée à l'unanimité des 33 membres du conseil municipal sans aucune discussion. Ce qui prouve l'utilité du travail en commission puisque cette remarque n'était pas sortie préalablement lors du dernier conseil municipal qui avait examiné exactement les mêmes choses. Bon, ça c'est la première chose.
Peut-être une explication sur ce montant qui est faible, mais j'ai,… puisque je n'avais pas pu assister puisque j'étais en réunion avec les services de police le jour de la commission n° 2. Je n'ai donc pas pu assister mais, j'ai bien évidemment pris connaissance du compte rendu donc, j'avais vu votre remarque où vous disiez que c'était quasi une aumône ce qui m'a interpellé. J'ai donc regardé les subventions qui sont accordées à d'autres associations qui, elles sont connues, qui elles ont parfois des dizaines, des centaines d'adhérents et, j'ai ainsi noté l'école à l'hôpital : 100 €, l'APACER : 150 €, l'AATDM OM du Nord : 120 €, les médaillés du travail : 150 €, les trésors de vie : 100 €. Donc après ce qu'il y avait au… La première fois que nous avons voté une subvention de démarrage à 80 € c'était justement dans un souci de pertinence, en disant : il y a des associations qui existent, qui sont connues, et qui ont 100 €. Il y en a quelques unes à 100, 120 €. Moi je ne trouvais pas pertinent qu'une association que l'on ne connait pas, qui n'a que quelques membres ait 150 € alors que des associations, je pense à celle des médaillés du travail puisque c'est une association que je connais bien puisque c'est mon père qui la préside, donc je sais que c'est des centaines d'adhérents, 150 €, et on connait plein d'associations, notamment les associations non sportives qui ont des volumes de subventions très faibles. On le reconnait et j'espère qu'on pourra, au cours du mandat, aller vers une montée en puissance sur le financement des associations.
Ce n'est pas une promesse, c'est un souhait, c'est même plus qu'un souhait, c'est un espoir, mais, c'est aussi donc par pertinence de se dire, ben moi je suis président d'une grosse association, je fais plein de choses sur SIN LE NOBLE depuis des années, j'ai des dizaines, des centaines d'adhérents, et j'ai moins qu'une association qu'on ne connaît pas. Donc, et c'est une volonté de dire, on accompagne. Ça règle effectivement les premiers frais administratifs, mais vous l'avez dit, la majeure partie des frais administratifs c'est des frais d'inscription à 50 €, c'est quelques timbres, quelques enveloppes. Malgré tout, à partir du moment où on déclare une association en sous-préfecture, c'est qu'il y a au moins quelques membres qui composent le bureau. Ça veut dire quelques dizaines d'euros. En général, les cotisations les plus faibles sont aux alentours d'une dizaine d'euros, enfin ça tourne,… on a là aussi quelques dizaines

d'euros qui permettent de lancer le fonctionnement et de faire ses preuves. Voilà, donc c'était maintenant, c'était les commissions, je l'ai dit, sont là pour travailler, analyser les délibérations, faire remonter les problématiques, donc moi je l'ai noté, je ne suis pas loin de partager, enfin je le partage même, 80 € c'est peu, mais le problème, c'est que 100 ou 120 € pour des associations connues c'est peu donc il faut faire quand même,… moi c'était la vision que nous avions, maintenant la porte est ouverte nous pouvons en discuter dans les prochaines commissions et établir une règle qui soit, puisqu'après effectivement, on a voté des subventions de démarrage à 80 € et pourquoi du jour au lendemain changer, c'est vrai qu'après, il faut qu'il y ait le principe d'égalité qui soit respecté.

Y-a-t-il d'autres interventions sur cette délibération ?
Donc je vous propose de la mettre aux voix.
Qui souhaite accorder cette subvention de démarrage à l'association « Les Zigotos » pour 80 € ?
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas la voter ?
Qui souhaitent s'abstenir ?
Donc, l'association « Les Zigotos » aura une subvention de démarrage de 80 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc la délégation sur les ressources humaines, dont je suis le rapporteur également.

VII – RESSOURCES HUMAINES

VII.8 – Attribution du régime indemnitaire relatif au grade de psychologue territorial et la création de l'indemnité de risques et de sujétions spéciales des psychologues.

M. le Maire : Donc, on vous explique dans la note de synthèse que c'est une délibération qui vient en en écho d'une délibération que nous avons prise, je crois lors du dernier conseil municipal, sur la création d'un poste de psychologue territorial. Donc, on vous explique dans la note de synthèse que le conseil municipal avait défini le régime indemnitaire en novembre 2005 et 18 janvier 2006 qu'il pouvait octroyer au personnel communal. Donc, ces délibérations ne prenant en compte que les indemnités qui pouvaient être versées aux titulaires d'un grade présent dans la collectivité. Or, il s'avère que nous avons créé lors du dernier conseil municipal un poste de psychologue territorial. Ce grade n'était pas jusqu'à présent, dans la collectivité. Il nous faut donc, aujourd'hui, instaurer le régime indemnitaire afférent à ce grade soit, ici, dans le cas présent, une indemnité de risques et de sujétions spéciales des psychologues.

Donc, on vous explique un montant annuel de référence fixé à 3 450 €, un montant maximal individuel de 150 % du montant de référence soit 5 175 €. Donc, juste une précision, c'est une création purement administrative, puisque la personne était déjà membre des effectifs de la Commune et donc, elle avait déjà son régime indemnitaire, sauf qu'aujourd'hui, elle est passée sur un grade de psychologue territorial et qu'il faut donc mettre le régime indemnitaire qui est équivalent mais qui, d'un point de vue financier et budgétaire, est équivalent au régime indemnitaire dont je ne sais pas, je pense que c'était la filière administration, administrative donc, ça n'a pas de surcoût pour la collectivité. C'est vraiment quelque chose qui est neutre, c'est juste une délibération très administrative.

Y-a-t-il des questions, des remarques ?
Juste préciser qu'on vous,… l'avis favorable de la commission. – Vincent CAMPISANO -

M. CAMPISANO : Donc, j'étais favorable au départ et, après avoir consulté mon groupe, donc, je vais m'abstenir du vote tout simplement.

M. le Maire : tu veux expliquer pourquoi ?

M. CAMPISANO : Parce que, il y a des doutes qui subsistent sur le rôle de la psychologue dans les mois futurs et dans les années futures. Donc, c'est ce qui a été posé comme question, on a relevé cette chose, donc savoir si la psychologue allait être psychologue pendant la durée du mandat ?

M. le Maire : Alors, juste une petite précision avant de répondre. S'il y a des doutes, il y a une commission où l'on pose cette question et un conseil municipal ou on pose cette question avant de dire je vote pas. Ça me semble logique. On l'a dit et tu étais le premier à le dire lors du conseil d'installation, on est là pour dialoguer, travailler en commun donc, je t'avoue que là, c'est rare, puisqu'on s'entend très bien, mais justement, comme on s'entend très bien, je me permets de te le dire, j'avoue ne pas comprendre ta position, alors que tu n'as pas posé la question. Si tu as un doute, nous sommes là pour essayer de le lever. On y arrive parfois, on n'y arrive pas d'autres fois.

M. CAMPISANO : Tu as raison, mais, si on l'avait eu, comme le dit Madame BRIDOUX, le document avant, on aurait pu discuter avant. Nous l'avons sur place au moment précis où j'étais favorable. Donc, après avoir parlé avec le groupe, donc, le groupe est tombé d'accord sur une décision qui était de s'abstenir.

M. le Maire : Enfin ceci dit, ta réponse ne réponds pas à ma question. Est-ce que tu aurais pu,… avant de nous dire que tu s'abstenais, tu aurais pu dire j'ai un doute, est-ce que tu peux essayer de lever le doute, quoi ?

M. CAMPISANO : On peut en discuter,… Mais je veux dire, c'est peut-être pas l'occasion d'en discuter maintenant au sein de la commission.

M. le Maire : Ecoutes, si on ne le fait pas en conseil municipal, je ne sais pas quand on le ferait ?

M. CAMPISANO : Je suis d'accord, je suis d'accord… Donc là, le fait de nommer la personne que je connais bien et que j'aime bien, que j'estime bien, je veux dire, y a pas, c'est pas une question de personne parce qu'elle est dans la salle, donc….

M. le Maire : Je crois que ça va la rassurer !

M. CAMPISANO : Non mais bon, c'est simplement de la même manière, un rôle, un poste, grade a été effectué. La fois dernière, donc sur le poste attribué de psychologue qui n'existait pas à SIN LE NOBLE donc, ça a été fait, le même régime indemnitaire, vu le grade qui a été maintenant acquis lui donne droit à ces attributions de régime indemnitaire supérieur, c'est ce que j'ai compris.

M. le Maire : Tu n'as pas bien compris, mais…

M. CAMPISANO : C'est pas ça : Donc je demande des explications là-dessus et savoir sur,…ce qui change au niveau de sa rémunération.

M. le Maire : J'ai dit que ça ne changeait rien du tout, c'était juste une décision administrative. Alors, on va refaire, même une partie du conseil municipal du 17 septembre, puisque j'ai expliqué que nous avons une salariée qui était donc dans la filière administrative, si je ne me trompe pas, c'est ça. Et, cette salariée a passé un concours. Donc, je pense que ça fait très longtemps que tu es élu, donc tu connais le fonctionnement de la fonction, enfin les modes de la fonction publique. Cette personne passe un concours, donc au bout de deux ans, son concours, si elle n'est pas titularisée, sur un poste pour lequel elle a passé son concours, elle perd le bénéfice de son concours. Or, cette personne, c'était un concours, où elle passait cadre A, nous avons donc décidé, et, si je ne me trompe pas, ça a été voté à l'unanimité, cette délibération, le 17 septembre 2014. Donc, tous les membres ici présents ont voté la création de ce poste. Donc, ça ne coûte rien puisque cette personne est déjà en poste chez nous. Simplement, aujourd'hui, pour qu'elle ne perde pas le bénéfice de son concours, nous créons le poste correspondant à son concours, qui est un poste de psychologue territorial. Aujourd'hui, maintenant cette personne, il faut bien que l'on puisse la rémunérer, donc, peut-être vais-je saisir l'occasion d'un rappel sur comment ça marche la fonction publique. Donc, lorsqu'on est dans la fonction publique, on a un grade et ce grade correspond à une échelle de rémunération qui permet de calculer le traitement indiciaire de l'agent. Jusque là, ça va le grade… ? À la limite, je ne vais pas parler à Vincent, parce que ça fait vingt ans que t'es élu, donc je pense que tu connais ça par cœur. Et, à ce traitement s'ajoute différentes indemnités, alors qui sont fixées par les textes, notamment une indemnité de résidence, y a des primes de droit. Alors, ici,..

Je connaissais pas puisque moi, je ne suis pas issu de la fonction publique, mais depuis le temps que j'ai été nommé maire, parce que j'ai beaucoup d'agents qui disent : Monsieur le Maire, je devrais avoir la NBI, (j'ai eu plusieurs fois, la NBI Nouvelle Bonification Indiciaire), donc tout ça c'est prévu par la loi. Mais, ensuite, un régime indemnitaire. Alors, ce régime indemnitaire, c'est environ une centaine de primes, d'après ce qu'on m'a dit. Je ne suis pas spécialiste, mais j'ai posé la question, c'est environ une centaine de primes différentes et, ces primes sont différentes et, selon le grade et selon également la filière, puisqu'il y a plein de filières différentes. Il y a la filière administrative, la filière sportive, la filière médico-sociale, la filière technique et la filière des psychologues. Voilà, donc,… l'animation, donc effectivement, donc Didier me précise la filière de l'animation. Donc, aujourd'hui cette personne dont tu as voté le poste lors du dernier conseil municipal, il faut qu'on travaille sur son régime indemnitaire. Elle avait un régime indemnitaire qui était le régime indemnitaire de la filière administrative. aujourd'hui, il faut qu'on lui mette le régime indemnitaire de la filière psychologue, voilà. Donc, simplement, elle n'aura plus, comme elle bouge de poste, elle n'aura plus, le régime indemnitaire administratif, de la filière administrative, et elle aura celui de la filière psychologue. C'est ce qui fait que c'est quasi pas de différence, je ne sais même pas s'il y a une différence, parce qu'avec ça, on m'avait dit, qu'il n'y avait pas différence. Donc, aucune différence, simplement, c'est mettre, aujourd'hui, en relation, d'un point de vue administratif, avec ce qui a été voté la dernière fois. Donc, la réponse est très claire, on a, un agent qui passe un concours, qui passe cadre A, on crée le poste correspondant qui nous coûte rien de plus, et aujourd'hui, on met en place, les autorisations du conseil municipal, pour payer cette personne, et la payer au même prix, alors qu'elle est aujourd'hui cadre A, la payer la même rémunération qu'elle avait, parce qu'elle a changé de filière. Donc, voilà. Sincèrement, j'espère avoir répondu à la question, maintenant, on ne va pas faire une suspension de séance pour ….

Veux-tu que tu rencontres ton groupe et que vous discutiez de ça ? Je pense que c'est comme la,… l'indemnité de conseil tout à l'heure, on va pas bagarrer des heures dessus, Voilà, je sais pas si j'ai répondu, si j'ai été assez clair,…

M. CAMPISANO : Tu as bien répondu, comme tu réponds bien à chaque fois, je vais dire, mais ….

M. le Maire : Merci

M. CAMPISANO : Si j'ai droit…

M. le Maire : Non, Fabienne, vous notez bien cette remarque au PV, Merci, (rires)

M. CAMPISANO : Oui, ça c'était, oui,…

M. le Maire : Oui, la méchanceté, elle vient après. Alors, vas-y, j'écoute.

M. CAMPISANO : Bien évidemment, je ne vais pas brosser parce qu'on n'est pas dans le même groupe. Donc, évidemment, mais je vais dire que, si on a le droit de voter Pour, Contre ou s'Abstenir, donc le droit est là et existe. J'ai parlé avec le groupe hier, donc, j'en ai fait part au groupe, j'étais favorable au départ, j'applique aussi l'idée de groupe, le vote du groupe. Le vote du groupe n'était pas celui là, donc il était de s'abstenir, donc je m'abstiens. Mais, j'ai très bien compris, moi.

M. le Maire : Donc, tu fais ce que tu faisais avant en fait ? Tu es solidaire de ton groupe ?

M. CAMPISANO : Bien je vais dire que oui, je n'étais pas très solidaire, à un moment donné dans le groupe, mais ….oui.

M. le Maire : Bon, on ne va pas se bagarrer dessus, mais je te dis tu as le droit de voter, tout le monde a le droit de voter ce qu'il veut. Et moi, j'essaye, quand une délibération semble importante, j'essaye de la défendre et, sincèrement celle là, je trouve qu'il n'y a pas à se bagarrer dessus.

M. CAMPISANO : Je ne vote pas contre. J'entends bien.

M. le Maire : D'autres remarques ? Non ? Donc je vous propose de la mettre aux voix.
Donc y-a-t-il des personnes qui votent contre ?
Alors, qui votent pour ?
Qui s'abstiennent ?

Donc, la délibération sur l'attribution du régime indemnitaire relatif au grade de psychologue territorial est adoptée à l'unanimité moins une voix, celle de Monsieur CAMPISANO qui s'abstient.

ADOPTE.

M. le Maire : Alors, la délibération suivante toujours dans la délégation « Ressources Humaines » qui est une délibération proposant modification du tableau des effectifs et la création d'un poste de technicien principal de première classe.

VII.9 – Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste de Technicien Principal de 1ère classe.

M. le Maire : Donc, on vous explique dans la note de synthèse l'accroissement des dossiers techniques et leur complexité qui nous ont amenés à recruter un directeur des services techniques qui est un agent titulaire de la fonction publique et dont il nous faut aujourd'hui créer,.. modifier le tableau des effectifs pour créer un poste de technicien principal de première classe afin de pouvoir accueillir cet agent qui arrive par voie de mutation au sein des services techniques de la Commune. Donc, nous créons ce poste correspondant au grade de l'agent qui a été recruté. Je regarde l'avis de la commission. La commission a comme sur la délibération précédente émis un avis unanime et favorable. .

Y-a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ? Non, il n'y en a pas, donc, je vous propose de la mettre aux,…. Il y avait une question, Monsieur WOSINSKI ? Pardon….

M. WOSINSKI : Excusez-moi….. C'est un poste qui a été créé quand ? Il est arrivé quand ce titulaire ?

M. le Maire : Il n'est pas arrivé. On crée le…

M. WOSINSKI : Il était déjà là ?

M. le Maire : Comment ?

M. WOSINSKI : Il était déjà là ?

M. le Maire : Ah non, il n'était pas là, c'est un recrutement.

M. WOSINSKI : D'accord,…. Donc,… on n'avait pas déjà…..

M. le Maire : C'est un recrutement et la personne arrive la semaine prochaine.

M. WOSINSKI : On n'avait pas déjà un directeur des services techniques à SIN LE NOBLE ?

M. le Maire : Oui, mais qui n'est pas sur ce poste. C'est pas sûr qu'au tableau des effectifs, le grade de l'agent recruté n'est pas le même.

M. WOSINSKI : D'accord, mais on avait besoin, quand même, d'une nouvelle personne.

M. le Maire : Oui c'est ça.

M. WOSINSKI : Mais il n'y a pas de personne compétente qui pouvait prendre ce poste ? C'est une question.

M. le Maire : Je vais vous répondre comme la dernière fois, si on recrute, …. Ça me gène toujours de parler des compétences en interne parce que c'est stigmatiser les gens.

M. WOSINSKI : On a quand même des compétences à SIN LE NOBLE ? J'espère ? On en a quand même quelques-uns ?

M. le Maire : Je vais refaire le débat, je vais refaire le débat de la Chambre Régionale des Comptes, qui nous expliquait qu'il y avait,… non, non,… La Chambre Régionale des Comptes, c'est quand même un super document sur lequel on peut s'appuyer, c'est une belle base de travail qui nous précise que la masse salariale de la collectivité c'est 66 % du budget alors qu'elle devrait être de 56 % pour les communes de la même strate. Et, que les communes de cette même strate, sont 56 % de la masse salariale mais 9% de cadres A. Or, à SIN LE NOBLE, nous sommes à peu près 1% de cadre A et, il faut préciser que sur ce, un peu plus de 1% de cadres A, il y a des professeurs de l'école de musique et il y avait même, parce que c'était à l'époque…. du contrôle de la Chambre régionale des Comptes qui a été fait donc, en 2013, il y a même eu un départ de cadre A qui était un poste de secrétaire. Voila, donc il y a un besoin. Je vous invite à lire, à relire, parce que je sais que vous l'avez lu, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, dont un des articles est,… lorsque je discute avec des personnes de ce rapport, tout le monde pense que c'est sur les finances fragiles de la ville et pour moi, je pense enfin, je l'ai déjà dit la dernière fois, pour moi la phrase la plus importante, de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, c'est la gestion de la ville est marquée par un sous encadrement manifeste.

Donc, je vous ai expliqué, la dernière fois, que nous avions besoin de courroies de transmission efficaces entre la population - le maire. Donc ça existe, parce que le maire essaie d'aller voir la population régulièrement et que Didier CARREZ, qui est à mes côtés, essaie de faire un gros travail pour tenir les délais que je lui ai fixés, à savoir, présenter au conseil municipal de décembre, tout un volet sur la mise en place de la démocratie participative et locale. Donc, avec des conseils de quartiers, des diagnostics de quartiers, des sondages. Donc, ça c'est une courroie de transmission qui existe très bien. Ensuite, il va y avoir une courroie de transmission entre le maire et son équipe, ses adjoints, parce que le maire reçoit les …, enfin, le plus grand nombre de remarques parce que c'est au maire qu'on les adresse. Il doit les dispatcher en fonction des compétences et des délégations des adjoints. Après, les adjoints doivent les dispatcher sur leurs directeurs de services et ensuite, elles doivent aller sur les agents.

Aujourd'hui, les choses formidables dont je vous faisais part en début de réunion, aujourd'hui, elles se font quasiment du maire et des adjoints vers les agents de base. Ce sont des agents municipaux qui sont venus me voir en disant, nous, on est capable de réparer l'église, et pas pour 140 000 euros. Ce sont des agents de base qui nous ont dit, nous ça nous intéresse d'aller travailler sur le monument aux morts. Et, je peux vous prendre quelques exemples, on avait, je pense que j'en ai parlé à une commission et, j'en ai, je pense parlé dans l'édito du maire, dans le nouveau bulletin municipal, nous avions trois « gloutons ». Des « gloutons », pour ceux qui ne connaissent pas le terme technique, ce sont de gros aspirateurs que l'on voit dans les villes. Le coût de ces gloutons, c'est 15 000 € pièce. Ça fait des années, que ces gloutons étaient en panne. Moi, j'ai demandé à plusieurs reprises, au cadre responsable qu'on les répare. Quelqu'un m'a dit non, ce n'est pas possible de les réparer. Mais, un jour, j'ai un de mes adjoints qui vient me voir et me dit, écoute, il ya un mécano qui est venu et m'a dit moi je suis capable de les réparer. Je crois qu'il les a réparés pour 800 € et, on m'a appris qu'on avait eu de la chance, que ces gloutons étaient programmés pour partir à la benne. Pour une raison diverse et variée, ça n'a pas été le cas. Alors, après on peut aller très loin. Nous, on peut ouvrir, au niveau de la campagne municipale, beaucoup de choses sont passées sur la propreté de la ville, sur l'état des voiries, sur les élagages. Moi, je reçois plein de courriers de la population, avec des photos effarantes sur le manque d'élagage. Donc il y a un gros problème au niveau du cadre de vie, du quotidien, de la vie quotidienne de la population. Nous avons donc besoin de travailler, de muscler l'équipe des services techniques et de nouveau, pour la propreté de la ville, pour les espaces verts, pour le cadre de vie et aussi pour aller chercher, utiliser, optimiser ces ressources humaines qui sont les nôtres en mairie et se dire, ben oui, c'est bien beau de faire des devis, mais il y a des choses que les agents de la ville savent faire et, donc effectivement, il y a beaucoup de compétences dans la ville. Mais après, des compétences, ça

doit se gérer, ça doit se travailler, ça doit se développer, ça doit se former et il y a tout un travail de gestion de ces compétences et, je le dis, j'ai vu quelques agents municipaux dans la salle, nous avons tous les jours d'excellentes surprises, d'excellentes bonnes nouvelles qui nous viennent de ces employés de terrain qui vous disent, moi, j'ai la compétence, moi, j'ai la volonté.

Maintenant, moi, je souhaite un directeur des services techniques qui sache utiliser, optimiser, ces compétences et nous faire économiser beaucoup, beaucoup, beaucoup, d'argent. Ça c'est une première chose et, ensuite, il s'avère que, pour rembobiner le fil de l'histoire, à l'époque, lorsque le précédent directeur des services techniques est parti, pour des raisons d'économie, je pense, c'est une solution en interne qui a été retenue. Donc, ces deux postes,… La personne qui aujourd'hui est directeur des services techniques avait un autre poste qui, si je ne me trompe pas, était aux voiries, donc je pense que c'est ça. Donc, cette personne a fait les deux tâches, direction des services techniques et voirie. Aujourd'hui, je souhaiterais des services techniques qu'ils,…, on va avoir beaucoup, beaucoup, besoin des services techniques dans les mois, dans les années, qui viennent par ce qu'il y a à la fois, c'est comme tout à l'heure, l'indemnité de conseil, il y a énormément de choses à faire, et nous n'avons pas beaucoup de ressources. Nous avons beaucoup de,… donc il faut,… donc nous allons compter sur nos ressources humaines des services techniques, et nous allons également devoir entreprendre. On travaillera, dans les semaines prochaines, avec les commissions, sur l'élaboration du débat d'orientation budgétaire et sur l'établissement du budget pour 2015 et, la donne était claire. C'est qu'il faut qu'on arrive à aller chercher des ressources financières, des économies sur le fonctionnement, des économies de fonctionnement pour réinvestir dans de l'investissement et cet investissement c'est essentiellement des travaux de voirie. Tout le monde, ici, en a conscience, Monsieur ENTEM à ma place l'a répété à plusieurs reprises. SIN LE NOBLE, c'est 58 kilomètres de voirie dont un pourcentage très élevé est en piteux état et nécessite une restauration.

Donc, nous allons avoir des besoins de compétences spécifiques sur la voirie,… sur les travaux de voirie et, je dirais, ça va être le volet dépenses, et nous allons avoir besoin de compétences spécifiques au niveau de l'équipe technique, pour, faire en interne, des choses qui étaient sans doute sous traitées avant et qui nous coûtent beaucoup moins chères. Donc, les services techniques sont en train de…. On est en train de travailler, j'ai peut-être ça qui traine dans un dossier, je peux vous prendre un exemple sur les,… je ne sais pas si j'ai le devis,… mais par exemple, pour l'accrochage des illuminations de Noël, on est passé de 13 000€ à 5 000 €. Voilà. Et ça, ce sont des agents qui nous ont dit, « ben tiens » pourquoi on ne pourrait pas essayer de consulter une autre boîte, où …. Donc ça je,… les exemples me manquent mais… les compétences, elles sont là mais elles ont besoin d'être encadrées. Il y a vraiment au niveau, on sait très bien qu'on n'a pas beaucoup de marge de manœuvre en recettes, on n'aura pas de recette supplémentaire. Sur la partie dépenses, on ne peut pas faire, non plus, beaucoup d'économies, on a un budget qui est très contraint et je ne veux pas baisser des services, je ne veux pas couper des services, donc le… Il va falloir trouver des solutions, et des solutions c'est de faire un maximum de choses en interne.

M. WOSINSKI : Donc, il y avait une très mauvaise gestion des services techniques avant, faut l'admettre ?
Soyons francs.
Personne ne veut en parler, c'est hallucinant.
Bon, moi, on m'avait expliqué qu'on avait besoin d'un directeur des services techniques compétent, faut bien le dire.

M. le Maire : Sincèrement, je ne suis pas là pour stigmatiser l'un ou l'autre, j'ai jugé qu'il fallait donner un coup de booster au niveau des services techniques. Par le passé, il y avait un directeur des services techniques, un responsable voirie. Voilà, maintenant, moi je n'étais pas là, je ne regarde pas dans le rétroviseur, je regarde le cap, il est devant pour que ça aille mieux demain. Donc, peut-être, voilà, je ne suis pas là ici pour faire le procès de l'un ou l'autre, il y a de l'humain derrière, il y a,… c'est de la gestion de personnel, donc, c'est pas mon propos, j'ai souhaité recruter un nouveau directeur des services techniques, qui a une feuille de route, très claire. Mais, la porte de mon bureau est ouverte et les commissions sont également là pour …

Y-a-t-il d'autres questions, d'autres remarques ?
Je vous propose d'adopter cette délibération.
Y-a-t-il des personnes qui votent contre ?

Des personnes qui s'abstiennent ?
Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité.
Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : la délibération, donc la troisième délibération de la délégation ressources humaines consiste en la création de 12 postes dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi plus connu sous le terme de CUI-CAE.

VII – 10 - création de 12 postes dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).

M. le Maire : Alors on va, c'est-à-dire en diagonale sur la note de synthèse qui est très précise et très détaillée, qui vous rappelle le décret du 25 novembre 2008, sur le contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi et qui permet donc aux collectivités de recruter des personnes sans emploi qui ont des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. On vous rappelle que la prescription de ces contrats d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de pôle emploi. Donc, on vous rappelle que le, … Enfin, on vous précise qu'il est,… on juge nécessaire pour la collectivité d'avoir recours à ces emplois. Alors, on en a déjà parlé lors des conseils municipaux précédents donc, sachant que ces emplois, je ne vous vois pas inquiets, mais je vais vous rassurer quand même parce que, comme se sont des dispositifs d'emploi aidé, ils sont largement subventionnés par l'état qui prend en charge 75 % dans un cadre classique et qui va même jusque 90 % dans le cadre des demandeurs d'emploi, reconnus travailleurs handicapés et, je vous avais ici indiqué que la ville ne satisfaisait pas à ses obligations en matière d'emploi de personnes handicapées. Ce qui un n'est pas normal d'un point de vue social, mais deuxièmement, ce qui occasionnait, donc le versement d'une indemnité de pénalité.
Donc, nous souhaitons donc, créer des postes en la matière, ce qui nous permet donc également, on peut expliquer que si la dimension sociale de ça, vous l'avez vu, c'était pointé par la Chambre Régionale des Comptes, la ville a dans ses effectifs, un taux important de vacataires, qui est de l'ordre de 150 si je ne me trompe pas, donc et parmi ces vacataires, c'est quand même une situation sociale qui est assez précaire puisque, l'on prend des arrêtés de fin de mois, ou on leur dit ce mois ci vous avez travaillé 82 heures, vous êtes payé 82 heures donc,… J'ai de temps en temps des coups de fil de personnes qui disent, j'étais en remplacement, j'ai fait trois mois à 150 heures et puis là, la personne est revenue, j'ai eu 20 heures ce mois ci, donc c'est quand même,..

Il n'y a pas de visibilité, pas de sécurité et, dans nos vacataires, nous avons fait le travail et nous avons des personnes qui sont éligibles à ces emplois, ces dispositifs d'emplois aidés, donc il est possible de leur, de les mettre sur ces postes d'emploi aidé, ce qui a donc plusieurs avantages, ça leur amène une visibilité, une sécurité et puis nous, ça nous fait aussi, des économies substantielles. Donc, on vous propose de créer des postes en CAE. Donc, sachant que si on peut préciser que les dispositifs CAE sont des 20 heures hebdomadaires. Donc, trois postes de secrétariat qui pourraient renforcer le secrétariat général et le pôle scolaire. Je vous disais tout à l'heure qu'on demande au secrétariat général, désormais, d'établir les PV de conseils municipaux. Un agent d'entretien des locaux, un animateur, sept postes d'animateurs dans le cadre des nouvelles activités périscolaires et, un agent de propreté à temps non complet, toujours 20 heures semaine.
Donc, l'avis de la commission était, sans surprise, un avis favorable à l'unanimité.

M. LE Maire : Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette délibération ? Vincent CAMPISANO ?

M. CAMPISANO : Tout simplement, je suis d'accord. Simplement sur la page 75, on rappelle l'article de loi du 25 novembre 2008. Dans la page 77, on rappelle le 25 novembre 2009, même décret, même numéro,…

M. le Maire : Donc, compte-tenu du numéro du décret qui est n°2009 tiret 1442, je pense que la bonne date est 2009 mais, c'est ça ? Voilà.

M. CAMPISANO : C'est sur la même ligne et juste en dessous, il y a deux dates différentes.

M. le Maire : Mais en fait, c'est décret de novembre 2009. Mais du coup, la délibération est bonne puisque c'est l'année de la délibération. Mais, nous notons la lecture pointilleuse et attentive de Vincent et nous l'en félicitons et nous l'en remercions. Comment ?

Alors y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération, des personnes qui s'abstiennent ?

Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité avec la, avec la remarque sur la date du décret qui est donc du 25 novembre 2009.

ADOPTE A L'UNANIMITE
M. le Maire : Donc une même délibération par un effet miroir mais puisque cette-fois-ci ce sont,… un autre dispositif d'emplois aidés, qui est un dispositif bien connu puisque la ville a déjà recruté ce genre d'emploi, sur le dispositif des emplois d'avenir.

VII.11 – Création de 3 postes dans le cadre du dispositif des contrats d'avenir

M. le Maire : Donc, dans la note de synthèse nous vous rappelons qu'en 2013 la ville avait créé 6 postes en emploi d'avenir pour l'entretien des espaces verts et, que le bilan est très positif. Nous vous proposons, donc de continuer sur ce dispositif en créant 3 postes supplémentaires. Nous avions déjà pris des décisions, des délibérations de cadrage sur les nouveaux rythmes scolaires mais là, on les affine. Donc de créer 3 postes, sachant que les contrats d'avenir sont pour des durées de 12 mois renouvelables dans la limite de 36 mois. D'une rémunération basée sur le smic à raison de 35 heures et avec une aide de l'état qui est toujours de 75 %.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?
Est-ce que tous les numéros de décrets sont bons Vincent ? Tu as vérifié ?

M. CAMPISANO : …. (rires)

M. le Maire : Ah bon, on va faire exprès de faire des erreurs sur les numéros comme ça tu liras que ça (rires…)

M. le Maire : Donc je peux mettre aux voix ?
Qui ne souhaite pas adopter cette délibération ?
Qui s'abstient ?

Donc la délibération sur la création de 3 postes dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc la même délibération, le même principe de délibération cette fois ci pour une délibération de cadrage qui complète les précédentes délibérations que nous avions déjà prises sur la création d'emplois aidés avant l'été lorsque nous mettions en place les nouvelles activités périscolaires. Et cette fois-ci, nous vous proposons la création de 19 emplois aidés supplémentaires qui sont ouverts indifféremment soit aux CUI-CAE dont je vous ai rappelé tout à l'heure que c'était des contrats de 20 heures semaine ou et, dans la limite de 24 mois ou aux emplois d'avenir dont je vous ai rappelé dans la délibération précédente que c'était 35 heures semaine de 12 à 36 mois.

VII.12 – Création de 19 emplois aidés supplémentaires – ouverts aux CUI/CAE et aux emplois d'avenir

M. le Maire : Donc, on vous propose cette fois-ci, comme c'est une délibération de cadrage d'adopter le principe de la création de ces emplois mais sans qu'ils ne soient fichés au niveau des profils sur les CUI-CAE ou sur les emplois d'avenir. Donc, je vous rappelle, mais je peux toujours le faire, la visée sociale parce que

ça nous permettra sans doute de garder des personnels que nous avons de façon temporaire dans la collectivité. C'est une visée sociale également pour la population. Je reçois énor…. J'ai parlé tout à l'heure des différentes actions qui étaient menées en termes de forum de l'emploi. Mais, je reçois énormément de monde dans les permanences qui sont en grande difficulté en matière d'emploi. On ne peut pas créer des postes de titulaires dans la collectivité mais, on souhaite faire d'une pierre plusieurs coups. C'est donner la chance à des personnes qui sont en difficulté, d'intégrer la collectivité et de,…sans que ce soit un coût important pour la ville et sachant que ça permettra de satisfaire des besoins aujourd'hui non satisfaits.

M. le Maire : Y-a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ?

M. CAMPISANO : Page 85, la même erreur.

M. le Maire : D'accord, OK.
Alors en précisant bien, mais maintenant tout le monde le connaît le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 et non 2008.
Avec cette modification, Vincent va donc adopter la délibération.

Qui ne souhaite pas l'adopter ?
Qui s'abstient ?

Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc, je vous propose de passer à la délégation Urbanisme dont le rapporteur est Jean-Paul HOURNON qui va nous expliquer que le feuilleton de la vente de la maison d'habitation 4, rue Louis Dannay va, je l'espère toucher à sa fin.

VIII – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

VIII.13 – Cession d'une maison d'habitation sise 4 rue Louis Dannay

M. HOURNON : Eh bien, Bonsoir à tous, effectivement la première délibération qui vous est présentée concerne un immeuble, 4 rue Louis Dannay qui était passée au conseil municipal il y a quelques mois.
Si vous vous en souvenez, cette maison appartient à la collectivité depuis 1994. Elle a fait l'objet d'une évaluation du service des domaines en 2013 pour 86 000 €. Sur cette base de mise à prix, l'immeuble n'a pas trouvé acquéreur. Par la suite, délibération du 28 janvier 2014, où ce prix de 86 000 € a été ramené à 60 000 €. Donc, le 18 juin, nous avons passé une délibéra….., enfin nous avons présenté au conseil deux candidatures, si vous vous souvenez, l'une était à 60 000 € émanant d'une personne qui habitait SIN LE NOBLE, la deuxième 65 000 € d'une personne qui était extérieure à SIN LE NOBLE. Après une discussion, le choix qui a été retenu était de prendre l'offre la plus haute pour la ville, 65 000 €. Quelques jours après, quand ce monsieur a été averti que son offre avait été retenue, il a fait transmettre un courrier nous indiquant que… il n'était plus acquéreur à 65 000 € mais que, c'était son frère qui allait acheter.

Malheureusement, nous la délibération était nominative et c'était uniquement pour ce monsieur pas pour une autre personne. Donc, de ce fait là, on se retrouve toujours avec cet immeuble, qui continue à se dégrader puisque actuellement, il n'y-a plus de salle de bain, plus de cuvette de WC, plus de radiateur, même plus de chaudière, le plafond a des fuites. La personne qui était intéressée à 60 000 € est toujours intéressée et a confirmé son offre. On a sollicité une nouvelle estimation des domaines puisque comme vous le savez, l'évaluation domaniale n'est valable qu'un an et les domaines nous ont confirmé,… enfin nous ont indiqué, non plus un prix de 86 000 mais un prix de 72 250 €.

Compte-tenu de l'état de l'immeuble, il est évident qu'on n'arrivera jamais à vendre à ce prix là et donc, dans la délibération qu'on va vous demander aujourd'hui, donc,.. c'est d'accepter l'offre de Madame LENNE de 60 000 € et de confirmer bien le prix de cession de 60 000 € compte-tenu de l'état de l'immeuble. Je précise que cette cession était présentée à la commission adéquate et qu'elle a reçu un

avis favorable. A ce projet de délibération, donc, on vous joint le plan cadastral où vous pouvez visionner l'immeuble, mais je pense que tout le monde le connaît, c'est celui qui est à la maison des associations, lorsqu'on rentre, c'est celui qui est,… la maison au fond à droite. Vous avez également l'avis des domaines qui est daté du 26 juin 2013 fixant la valeur à 86 000 €, la délibération du conseil municipal du 1er octobre 2013 souhaitant la mise en vente, la délibération du 28 janvier 2014 ramenant le prix de vente à 60 000 €, une note précisant que, à l'époque, divers amateurs s'étaient présentés, mais à des prix tout à fait inférieurs puisqu'on avait une offre à 25 000 € et une offre à 45 000 €. On était très loin des 86 000 €. Une délibération du 18 juin 2014 que nous avions prise pour céder, à Monsieur Omar TIBARI et le courrier de Monsieur TIBARI qui indique ne plus,… ne souhaite plus faire l'acquisition de cet immeuble sur SIN LE NOBLE. Voilà, et donc l'évaluation également des domaines à 72 250 € qui date du 30 septembre 2014 et également, on vous a joint, en courrier sur table, la lettre de Madame LENNE du 25 octobre 2014 qui confirme toujours son intention d'acquérir cet immeuble sur le prix de 60 000 € et j'espère que, suite à … Cette délibération si vous voulez bien l'adopter, on pourra mettre un terme à cette vente d'immeuble. Merci.

M. le Maire : Donc, merci Monsieur HOURNON. Donc, en synthèse, donc un immeuble rue Louis Dannay, la ville n'a pas de vision stratégique donc on souhaite le vendre, il faut être, effectivement se dépêcher de le vendre puisque vous avez noté qu'en une année, l'estimation des domaines était passée de 86 000 € à 72 000 €. De toute façon, il y avait des délibérations qui avaient accepté, qui avaient voté le principe de vendre en dessous du prix des domaines, compte tenu de l'état de dégradation et donc, je vous propose de,… d'adopter le projet de délibération et de céder cette maison d'habitation sise 4 rue Louis Dannay, cadastrée section AS 89 et 91 à Madame LENNE pour un prix de 60 000 €.

Y-a-t-il des questions, des remarques ?
Non ?
Donc je vous propose de passer au vote.
Y-a-t-il des personnes qui votent contre ?
Des personnes qui s'abstiennent ?
Donc, la délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Nous passons à la délibération suivante qui concerne toujours les cessions foncières. Cette fois ci, dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier des épis et des cessions de parcelles à l'Office Public Habitat, Partenord Habitat et je passe la parole à Jean-Paul HOURNON.

VIII.14 – Rénovation Urbaine du Quartier des Epis – Cessions Foncières à l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat

M. HOURNON : Ces délibérations, sont complémentaires puisque dans une délibération du conseil municipal du 26 novembre 2013, la commune avait pris le…, l'engagement de céder à l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat, 3 ensembles immobiliers. Il y avait le lot G-E1 qui était destiné à la construction de 16 logements locatifs ; le lot G-E2 destiné à la construction de 5 logements en accession sociale à la propriété et le lot G-C2 et C3 destiné à la construction de 4 logements locatifs sociaux et 5 logements en accession sociale à la propriété.

A l'époque, les domaines avaient émis un avis de valeur, comme il est obligatoire et cet avis de valeur faisait ressortir un prix de 34 € le mètre carré. Compte tenu évidemment de ce projet, la municipalité avait décidé de ramener ce prix à une norme inférieure et avait fixé ce prix à 15 € du mètre carré. Donc, actuellement si vous voulez, le principe de la cession de ces biens à Partenord ne fait plus débat. Ce qui fait débat aujourd'hui, c'est d'indiquer qui est le notaire qui va faire l'acte, et qui supporte les frais.

Alors, il n'y avait pas de nom de notaire qui avait été désigné. Traditionnellement, si vous voulez, un vieux principe du notariat, quand il n'y a pas de nom de notaire désigné, on désigne, ce que l'on appelle le notaire du caillou. Le notaire du caillou, c'est le notaire qui a fait l'acte de vente à la ville.

Donc, c'était Maître ALLARD qui avait fait cette vente. Cet acte de vente, à l'époque, c'était le Syndicat Intercommunal DECHY/SIN LE NOBLE qui avait cédé à la Commune et c'est donc, Maître Eric ALLARD qui était le notaire. Et, donc, au niveau des frais, la ville prend en charge les frais de géomètre mais par contre, les frais de notaire proprement dits qui sont maintenant les émoluments et droits, et, la TVA sur la marge dégagée, là, ce sera supporté par l'acquéreur.

Cette cession est également présentée, donc à la commission n° 4 et a reçu également un avis favorable. On vous joint donc la délibération du 26 novembre 2013 qui adoptait ce principe de cession, le plan où vous pourrez visionner, sous la couleur jaune, je pense que c'est jaune, je suis un peu daltonien donc…., C'est jaune je confirme cet ensemble immobilier.

M. le Maire : Bon, merci Monsieur HOURNON.
Donc, là aussi, une délibération qui a déjà été entérinée précédemment, il y a de ça à peu près une année donc, le 26 novembre, mais qu'il convient de préciser parce que, elle était incomplète au sens où le notaire n'était pas désigné et que, la charge des frais de notaire n'était pas précisée. Alors, on peut noter deux choses : c'est que dans le cadre des travaux des commissions, nous avons discuté justement du choix de ces notaires et nous sommes tombés sur le principe effectivement de prendre, savoir si la ville avait un notaire attitré ou donc il est …
La commission numéro une qui,… quatre ?, quatre.
La commission numéro quatre, nous avons travaillé sur cette question et nous avons convenu que le principe qui serait retenu, désormais, c'est de retenir le notaire qui avait fait la vente à la commune. Comme ça, voilà, il n'y a pas de,… C'est vrai que j'ai été étonné, j'avais posé la question à la direction juridique de savoir si c'est encadré par les marchés publics, s'il y avait,… S'Il y a le libre choix du notaire par le maire mais, ..

Pour des questions de transparence, j'ai proposé que chaque cession se fasse par le notaire qui,… auprès duquel nous avons fait l'acquisition lorsqu'il est possible de le retrouver ou, lorsqu'il existe encore parce que parfois, c'est-à-dire, pour certaines acquisitions très anciennes, l'étude peut ne plus exister. Et, notez juste ce qui est un point de détail, mais à peine, c'est que c'était une délibération du 26 novembre 2013 et que l'estimation des domaines est, elle, du 27 novembre 2013. Donc, c'est en plein dans ce que la Chambre Régionale des Comptes notait, savoir que l'estimation des domaines pouvait parfois être aléatoire. Nous sommes là toujours dans le délai légal, puisque l'estimation des domaines est valable 1 an. Donc, il ne fallait pas tarder pour prendre cette délibération. Mais qui de toute façon est nécessaire au jour d'aujourd'hui.

Avez-vous des questions, des remarques quant à cette délibération ?
Donc je vous propose de la mettre aux voix.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter ce projet de délibération valant cession foncière à Partenord Habitat ?
Y-a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?
Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Une autre délibération sur la même tonalité, toujours une cession de lot appartenant à la Commune à, toujours une société, une S.A. d'HLM, NOREVIE, en l'occurrence pour un appartement du bâtiment O au sein de la résidence Alexia IV et le rapporteur est toujours Jean-Paul HOURNON.

VIII.15 – Cession à la SA HLM NOREVIE – Bâtiment O « Résidence Alexia IV » - Appartement 247

M. HOURNON : Et, ce sera le dernier point à l'ordre du jour de la commission d'urbanisme. Le bâtiment O, je pense que tout le monde le connaît, c'est le grand immeuble, qui actuellement est entièrement fermé. Les autres bâtiments M et N ont été réhabilités, le QR est démoli, reste le bâtiment O.

Dans ce bâtiment O, il restait un appartement, enfin, c'était la loge du concierge. La loge du concierge, donc a été acquise, à l'époque avec des fonds, puisque ça faisait parti du plan de sauvegarde qui avait été approuvé par arrêté, par le Préfet et, lorsque la ville achetait, NOREVIE avançait les fonds, ce qui nous évitait le paiement et nous, lorsque nous étions propriétaire, lorsque NOREVIE ne pouvait pas acheter, il fallait qu'elle ait un droit de préemption, elle ne l'avait pas, c'était la ville et à l'époque, moi j'avais fait comprendre qu'il fallait un droit de préemption renforcé puisqu'on était dans une copropriété et s'est échapper au droit de préemption traditionnel et, donc, on achetait au fur et à mesure ces appartements et, ces appartements étaient recédés à la société NOREVIE qui en avait fait l'avance des … du prix et des frais.

Alors, pourquoi cet appartement a été oublié ? Et bien tout simplement parce que les loges de concierge, vous savez que dans une copropriété, on parle de parties privatives et de parties communes et, cette loge de concierge faisait parti des parties communes. Donc, une partie commune ne se cède pas, par contre, elle a été sortie par la copropriété et, effectivement, un lot lui a été attribué. Par contre, quand les cessions ont été faites, ils ont pris le listing de départ et dans le listing de départ, évidemment, ce lot n'apparaissait pas, il a été omis. Donc, maintenant, il faut réparer. Ce lot est donc propriété de la ville, il a été payé avec des fonds avancés par NOREVIE et le but de la cession d'aujourd'hui, évidemment, est de céder à NOREVIE ce lot qui est le dernier que la ville possède. Cette cession a reçu, également, un avis favorable de la commission 4 et il vous est joint donc le plan où vous pourrez visionner le bâtiment O que je pense tout le monde connait, et également la lettre du notaire qui est Maître TELLIEZ qui demande cette délibération pour régulariser son acte.

M. le Maire : Donc merci Monsieur HOURNON, donc Maître TELLIEZ puisque vous avez vu que c'était lui qui avait rédigé l'acte d'acquisition par la commune de ce lot.
Avez-vous des questions, des remarques sur cette cession ?
Non, donc je vous propose de la mettre aux voix.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?
Des personnes qui souhaitent s'abstenir ?
Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc, l'ordre du jour est aujourd'hui épuisé et, y-a-t-il des questions sur les l'état des décisions directes qui a été communiqué à la fin de ce document de conseil municipal.
Pas de question ?
Donc, je vous remercie tous et toutes de votre présence, de vos questions.

M. le Maire : Monsieur CAMPISANO veut prendre la parole. J'use de mon pouvoir de police et je te l'accorde.

M. CAMPISANO : Une déclaration…
Une déclaration pour la liste « sincère avec vous » représentant les groupes du parti communiste, des partis de gauche et des divers gauches.
J'attire votre attention sur le déroulement de la cérémonie du 11 novembre telle qu'elle est présentée dans le bulletin municipal. Cette cérémonie est présentée comme officielle avec un hommage à 9 heures 30 au monument aux morts de la rue Longue, suivie d'une messe à 10 heures à l'église Saint Martin et enfin par le cortège au départ de l'église vers le monument aux morts place de la Liberté. Mais vous avez corrigé tout à l'heure, qui sera devant la mairie. Il y a pour nous, un manquement grave au respect de la séparation de l'Église et de l'État en ce qui concerne la loi de 1905 (aucune religion ne doit être favorisée plus qu'une autre et une stricte neutralité dans les cérémonies officielles doit être respectée). Lors du mandat de Madame PEZIN, Madame Thérèse PERNOT était intervenue au nom des élus de l'opposition, dont faisait partie Monsieur Jean-Paul HOURNON. D'ailleurs il doit se rappeler et, Monsieur Didier CARREZ également, pour s'opposer au fait que le maire avait demandé à l'abbé PAYEN de bénir les drapeaux durant la cérémonie.

A ce niveau là, il fallait rester vigilant. Les élus ont le droit d'avoir la religion qu'ils veulent et de la pratiquer comme ils le veulent mais, à titre strictement personnel, en dehors de leur mandat d'élu et, j'en suis un témoin, de moi-même, donc, je demande au nom de notre liste que soit porté le même respect pour toutes les personnes mortes pour la France, de quelque région, de quelque religion qu'elle soit issue et sans distinction. Il y a l'article, donc, de la constitution que vous connaissez certainement, l'article 1, de la constitution du 04 octobre 1958 : « la France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race, ou de religion ». Voilà, elle respecte toutes les croyances. Sachez bien, donc, j'en ai terminé qu'en qualité, également de pratiquant et, ça m'est d'autant plus facile de le dire que, j'irai moi-même, donc à la cérémonie religieuse. Mais, pour l'officialité de la chose, il ne faudrait pas l'indiquer. Si ça vient de l'abbé PAYEN, je peux le comprendre mais, au niveau de l'officiel, il n'est pas nécessaire d'indiquer la messe.

M. le Maire : Alors, je ne sais pas si ta déclaration mérite ou justifie une réponse ? Peut-être, enfin je ne sais pas. Si c'est une déclaration, on peut en rester là, si c'est une interrogation, …

C'est une déclaration qui ne vaut pas réponse ?
Mais, je vais répondre quand même.

Donc, juste pour dire parce que le,… j'ai failli employer le même terme que Madame BRIDOUX en parlant de combat d'arrière garde parce que vraiment,… c'est mal me connaître que de penser que je ne suis pas un fervent républicain et je ne pense pas qu'il doit en 2014 en France, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de personnes qui ne soient pas républicaines. Alors, après je pensais avoir été clair dans mon propos introductif, c'est,…mais, je pourrais même aller plus loin Vincent.

Faites une déclaration comme quoi il n'y a pas de marché de Noël. Pourquoi il y a un marché de Noël ?
Ça ne t'a jamais choqué qu'il y avait un marché de Noël ?
Pourquoi, donc ça c'est important alors après tu parlais de Didier CARREZ, tout à l'heure, je disais que certaines personnes m'ont fait remarqué, effectivement que la tradition républicaine était de… donc c'est Didier qui m'a envoyé un mail, plein d'intelligence et de subtilité comme il sait le faire. Et, voilà, dont, il n'ya pas de,… je pense qu'il y a beaucoup de choses très importantes sur lesquelles il mériterait qu'on se retrousse les manches. Alors, moi je suis,… je respecte vraiment toutes les sensibilités.
Aujourd'hui, comment c'est venu, c'est comme je disais tout à l'heure, on a travaillé, on a fait des collectifs sur les commémorations et, il y a eu une proposition qui a émané de l'abbé PAYEN qui avait dit : « moi je veux bien faire une messe ». Voilà.

Donc, ce n'est pas la ville de SIN LE NOBLE. Soit rassuré, je ne mettrai pas une chasuble de prêtre le 11 novembre. C'est simplement, comme la commémoration, au niveau du monument aux morts du marais, c'est marais-accueil qui porte, voilà. Alors peut-être qu'il y a effectivement, je lisais en même temps, peut être qu'il peut y avoir une coquille puisque c'est marqué « cérémonie officielle du centenaire » voilà.
Mais, je pense que, sincèrement, on a dit qu'on était ici pour travailler en parfaite intelligence, tous ensemble, je pense qu'il y a des choses qu'on peut se dire. Soit, comme Didier l'a fait en envoyant un petit mail, soit en téléphonant, soit en venant taper à la porte et, en évitant les effets de manche, ce que je considère comme tel. Mais, sur le fond j'ai très bien compris, les services et je ne leur en veux pas, parce que c'était à moi de prendre conscience de ça. C'est parti d'une bonne intention. Un, on travaille collectivement en associant tout le monde, c'est la première chose et, deuxièmement, comme on sait que le défilé du 11 novembre est très fatiguant et que nos anciens combattants, heureusement vieillissent, ça veut dire qu'il y a pas de jeune ancien combattant. Donc, ces anciens combattants vieillissent et, que de partir, parce que eux, beaucoup vont aller à la messe les anciens combattants, c'est leur choix. Donc, c'était de se dire, bon, pour une question de timing, on,… mais c'est pas dans l'église, c'était,… parce qu'on peut faire des messes ailleurs que dans une église d'ailleurs. Donc, c'était juste pour éviter, à ces anciens combattants, qui sont des personnes qui prennent de l'âge, de faire à pied de l'église à la place et, jusqu'au bout de la place pour repartir faire le même cheminement jusqu'au monument aux morts.

Voilà, l'enfer est pavé de bonnes intentions. C'était une intention tout à fait louable des services de se dire, on va éviter des pas inutiles, maintenant, ton tact, je ne veux surtout pas heurter la sensibilité républicaine

de certains mais, en tout cas, si je ne veux pas heurter leur sensibilité républicaine, je souhaiterai qu'ils n'heurtent pas la mienne en la mettant en doute.
Là aussi, ce n''est pas une déclaration prévue, puisque je ne savais pas qu'il y aurait une intervention dessus. Voilà,… voilà, c'est ton tact, je pense qu'il y a sans doute une coquille au niveau de la mise en page. Ça aurait peut-être du être sorti de la cérémonie officielle. Voilà, c'est un document qui a été fait, vous savez comment ça marche. Ce document, on est toujours en retard et on souhaitait qu'il sorte le plus rapidement possible pour, rendre hommage aux collectionneurs et que la population sache qu'il y a une super exposition qui a été inaugurée hier soir et, je souhaiterais aussi dire que ma sensibilité républicaine, moi, a été très heurtée par le fait que toutes celles et ceux qui étaient morts en 14-18, leur nom a été effacé depuis de très nombreuses années et ça, moi ma sensibilité républicaine, a été très heurtée par ça. Et, c'est pour ça que j'ai souhaité que l'on fasse de belles commémorations et que l'on restaure ce monument parce que c'était dans les documents de campagne, j'avais pris en photo, on ne voyait plus aucun nom. Ça, ma sensibilité républicaine souffrait de ça, parce que ça c'était vraiment un manque de respect pour ceux et celles, et l'on sait tous, les âges qu'ils avaient. Ces personnes là, ils avaient entre 18 et 25 ans pour la plupart, que leur sacrifice soit ainsi oublié, ça a heurté ma sensibilité républicaine. Je n'en n'ai pas fait une déclaration, j'ai agi.

M. CAMPISANO : Je peux répondre si tu veux bien quelques secondes.
Un, j'ai eu le bulletin municipal hier soir en arrivant en mairie donc, j'ai vu cela.
Deux, je dis, que l'on fasse la messe, ça ne me dérange pas parce que j'y vais. Mais par rapport à tous ceux qui sont morts pour la France et, qui peuvent être musulmans, protestants, juifs, aller à la messe, pour ces personnes qui sont mortes pour la France, c'était simplement ce côté-là. Le fait d'avoir écrit : officielle, cérémonie officielle, on aurait pu le détacher. Je pense que c'est une coquille, c'est tout. Je ne vois là, aucune mauvaise intention. Simplement, il faudra éviter d'écrire officielle et cérémonie religieuse.

M. le Maire : Mais là-dessus, je l'entends. Simplement, il n'ya pas besoin de sortir les violons de 1905 et d'en appeler à Jean Jaurès. Laissons Jean Jaurès, où il est, il a mené d'autres combats que ceux là et je pense qu'il en mènerait bien d'autres aujourd'hui également. Dont'act.

Allez, bonne soirée à tous et puis, rendez-vous le 11 novembre soit au marais, soit à l'église, soit sur la place.

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MERCREDI 05 NOVEMBRE 2014

Sous la Présidence de
Monsieur Christophe DUMONT, Maire

-:-:-:-

POINTAGE VILLE DE SIN LE NOBLE

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 05 NOVEMBRE 2014
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
DUMONT Christophe	**X**			
HOURNON Jean-Paul	**X**			
MASCLET Johanne	**X**			
CARREZ Didier	**X**			
FAIVRE Caroline	**X**			
ALLARD Patrick	**X**			
TAILLEZ Isabelle	**X**			
DESMENEZ Jean-Claude	**X**			
DELATTRE Marie Josée	**X**			
DELVAL Freddy	**X**			
WIDIEZ Dimitri	**X**			
DAMBRIN Pascal	**X**			
JOUVENEZ Jean-Luc	**X**			
CHOTIN Jean-Michel	**X**			
JARUGA Henri	**X**			
LESPAGNOL Fatima	**X**			
WIDIEZ Lise	**X**			
SALPETRA Elise	**X**			
DORNE Sylvie		**X**	**Pouvoir à Claudine BEDENIK**	
BEDENIK Claudine	**X**			
BERLINET Jean-Pierre	**X**			
GEMZA Joselyne	**X**			
SANTERRE Françoise	**X**			
DUMONT Christiane			**X**	
ENTEM Christian		**Pouvoir à Véronique LEGRAND**		
BRIDOUX Josyane	**X**			
STOBIECKI Jean-Pierre	**X**			
LEGRAND Véronique	**X**			
WOSINSKI Bruno	**X**			
POP Cerasela		**Pouvoir à Bruno WOSINSKI**		
GUERIN Victor	**X**			
DEBLANGY Lucie	**X**			
CAMPISANO Vincen**t**	**X**			

M. Le Maire : Bonsoir à toutes et à tous.
Il est vingt heures donc je vous propose de commencer et d'ouvrir la séance du conseil municipal du 05 novembre 2014 pour laquelle les élus ont été convoqués en date du 27 octobre 2014 et non pas comme c'était inscrit sur le courrier le 27 novembre c'était une petite coquille.

Je vous présente mes excuses pour ce changement de date puisque le conseil municipal était prévu quelques jours auparavant, mais nous avons décidé collectivement de repousser la date afin de permettre aux commissions que nous avions créées lors du dernier conseil municipal de se réunir et de travailler comme nous le souhaitons sur les délibérations qui sont proposées, donc comme les délais étaient très courts entre le dernier conseil municipal, la constitution des commissions et le respect des délais pour les convocations des commissions et du conseil municipal, nous avons préféré réunir le conseil municipal quelques jours après, plutôt que de le réunir sans avoir pu travailler en amont avec les différentes commissions.
Donc toutes mes excuses pour ce changement de date, mais qui ne doit pas poser beaucoup de soucis.

1 – Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Je vous propose comme la tradition le veut désormais, de désigner notre secrétaire de séance dont je vous rappelle qu'elle est choisie par le conseil municipal en son sein, la tradition veut que ce soit le benjamin ou la benjamine du conseil municipal en l'occurrence, Elise SALPETRA.
Comme à chaque fois, je vous propose de nous exonérer du vote à bulletin secret, pour la désignation du secrétaire de séance et de désigner Elise SALPETRA, sauf si quelqu'un est contre.
Tout le monde est d'accord, donc Elise SALPETRA va procéder à l'appel nominal pour vérifier ensuite si le quorum est atteint.

(appel….)

M. LE MAIRE : Merci Elise pour cet appel. Nous constatons collectivement que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut donc valablement délibérer. Juste une précision puisqu'on vient de faire l'appel nominal et que l'on a parlé des procurations. Vous avez constaté que nous continuons le travail de sécurisation juridique qui nous a été vivement recommandé par la Chambre Régionale des Comptes et que vous avez un nouveau modèle de procuration dans lequel on a ajouté conformément à la loi, les signatures du mandataire, du mandant et les rappels des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales en la matière et vous avez, sans doute, aussi, noté que le dossier du conseil municipal est de plus en plus détaillé afin de permettre le vote le plus éclairé possible des élus du conseil municipal et, nous avons donc, comme je disais en préambule également, ajouté des comptes rendus des réunions de commissions préalables, comme le stipule la loi, et qui n'étaient pas fait auparavant. Une réunion systématique des commissions que nous avons créées lors du dernier conseil municipal auquel nous présentons la majeure partie des délibérations soumises au vote du conseil municipal et nous avons donc joins dans vos pochettes les comptes-rendus de ces réunions de commissions dans lesquels une petite erreur s'est glissée sur les vice-présidents qui ont été élus puisque nous avons réunis deux fois les quatre commissions depuis le conseil municipal. Je vous rappelle que le vice-président de la première commission est Dimitri WIDIEZ, de la deuxième commission est Patrick ALLARD, le vice-président de la commission numéro trois est Didier CARREZ et pour la dernière commission créée, numéro quatre, il s'agit de Jean-Claude DESMENEZ.

Je vous propose de passer, maintenant, à l'adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal qui s'était réuni le mercredi 17 septembre 2014.
Y-a-t'il des remarques à formuler sur la rédaction de ce procès verbal ?
Non, comme il n'y en a pas, je propose de le soumettre au vote.
Y-a-t'il des personnes qui ne souhaitent pas adopter ce procès-verbal ?
Des personnes qui s'abstiennent ?
Non, donc le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Je voudrais saisir cette occasion pour adresser un remerciement à « DOUAI SERVICES » donc qui est l'entreprise qui, depuis quelques temps, réalise les enregistrements et les procès-verbaux de ces conseils municipaux. Maintenant, vous connaissez la situation financière de la commune, le coût est assez élevé puisqu'il est de 300 € HT de l'heure, c'est 360 € avec la TVA, un coût qui est tout à fait dans le coût du marché, un coût normal étant donné la charge de travail. Compte tenu également de notre volonté de travailler régulièrement au sein du conseil municipal cela représentait un coût annuel beaucoup trop important pour les finances de la collectivité donc, j'ai rencontré « DOUAI SERVICES » depuis le dernier conseil puisque leur marché de prestation arrivait à échéance, je voulais voir avec eux, parce qu'ils n'y sont pas pour grand-chose dans notre décision, puisque ça n'a rien avoir avec la qualité de leur travail qui est irréprochable, mais simplement avec les finances communales. L'estimation que nous faisons sur une année avec un rythme de conseils municipaux réguliers, et des conseils municipaux dont vous avez vu certains pouvaient durer trois heures, quatre heures, donc on était allègrement au-delà des quinze milles euros. Nous souhaitions lors de cette rencontre, les remercier de leur travail et leur faire part de notre réflexion puisque nous avions mené une réflexion pour éventuellement sonoriser nous-mêmes la salle et faire éditer nous-mêmes les PV. Ils ont été très réactifs, et nous ont proposé d'autres solutions, notamment celle qui est expérimentée aujourd'hui, qui est de simplement sonoriser et d'enregistrer les débats et les procès verbaux du conseil municipal seront réalisés en interne donc, je les remercie de leur compréhension et je les remercie surtout de leur réactivité sur l'offre. Maintenant on passe d'un tarif de 300 € HT de l'heure, 360 € TTC puisque l'on peut parler en TTC à un tarif de 100 € donc ça veut dire qu'on divisera par trois la facture annuelle et je remercie également Fabienne des services administratifs qui a accepté de relever le défi de faire la frappe des procès verbaux et dans les délais très courts puis qu'on accélère le rythme des conseils, donc merci à elle, mais en fait, en faisant ce petit remerciement, je lui mets, amicalement la pression. (rires….)
Voilà, donc, il ne faut pas s'évanouir tout de suite Fabienne, on a besoin de vous….

Comme le veut la tradition désormais, vous savez que j'aime faire un petit rappel des événements marquants depuis la dernière réunion du conseil municipal, donc il y avait beaucoup de choses, que la période septembre-octobre est une période propice, j'ai noté, et ce n'est absolument pas exhaustif, quelques faits marquants. Des réunions de travail avec l'équipe du cirque éducatif qui va fêter un anniversaire important, un double anniversaire puisque je crois qu'ils fêtent les quarante ans d'existence et leurs trente ans de présence à SIN LE NOBLE, et on sait les difficultés du cirque éducatif. C'est toujours intéressant de savoir que cette année, ils seront encore parmi nous et que la ville de SIN LE NOBLE jouera son rôle de partenaire privilégié pour le cirque éducatif.

Egalement des réunions de travail avec un de nos clubs de football, l'AS SIN qui fêtera en 2015, un anniversaire important qui est ses 90 ans. Il y aura là aussi toute une partie de l'année qui sera consacrée à l'anniversaire de ce club emblématique de la ville de SIN LE NOBLE.

Je vais également parler des journées du patrimoine qui ont connu un très beau succès populaire et noter, bon, je ne vais pas relater toutes les manifestations qu'il y a eues mais simplement noter une nouveauté marquante de cette année qui est l'ouverture, pour la première fois de la maison Henri MARTEL qui a connu un beau succès et, j'y ai passé un petit bout de temps, c'est vrai que c'était très sympathique de pouvoir visiter ces lieux devant lesquels on passe régulièrement depuis des années et on ne savait pas bien ce qu'il y avait derrière. Ce sont des lieux marqués d'histoire, c'était une excellente initiative qui prouve le dynamisme autour du patrimoine à SIN LE NOBLE.

Différentes assemblées générales qui montrent la vitalité du tissus associatif sinois et de nos clubs sportifs et surtout la bonne santé de l'engagement associatif à SIN LE NOBLE que je ne manque pas de saluer à chaque conseil municipal, ou à chaque assemblée générale parce que c'est quelque chose, je l'ai déjà dit et je le répète avec plaisir, quelque chose de très important pour nous élus de pouvoir compter sur les représentants du monde associatif dont je vois beaucoup de représentants ce soir parmi nous. Alors, j'en oublie sans doute, mais il y avait l'assemblée générale de la gymnastique, du tennis, du basket, de l'athlétisme, le synergie, de la bonne bêche, donc vous voyez au-delà de la vitalité ça montre également toute la diversité du tissus associatif sinois.

Quelque chose d'important, je pense aussi, j'ai vu pas mal de personnes du marais dans la salle, nous avons passé avec une partie du bureau municipal, une demi-journée avec Jean-Paul Fontaine, qui est Vice-Président de la Communauté d'Agglomération et Jean-Jacques HERIN, le technicien pour faire un point sur les problématiques en matière d'assainissement et d'eau potable sur la ville de SIN LE NOBLE, ce sont des problématiques très importantes et ça a été une réunion très constructive et très intéressante et j'espère qu'elle débouchera, j'en suis persuadé, sur des choses très concrètes et très positives pour la ville de SIN LE NOBLE.

Je souhaite, également, noter, le 09 octobre, un déplacement. Nous avions mis un bus à disposition d'une partie de l'école Joliot Curie dont les élèves allaient recevoir deux prix qu'ils ont obtenus, deux prix départementaux deux prix d'excellence dans le cadre des concours départementaux des écoles fleuries. C'était une démarche très intéressante et, en plus, ils ont reçu un prix départemental. Ce n'est pas tous les jours que SIN LE NOBLE est reconnu au niveau départemental.

Un forum de l'emploi, salle Martel, le 09 octobre, j'en parlais hier avec des professionnels de l'emploi, puisque, on nous disait que ça s était bien déroulé, et que c'était un beau succès. Il y avait la queue jusque SHOPI moi, je ne pense pas que ce soit bien, je pense que c'est plutôt une mauvaise nouvelle qu'il y ait la queue jusque SHOPI, mais en tout cas c'est bien que ce soit organisé à SIN LE NOBLE. Il y a eu énormément de monde et la ville de SIN LE NOBLE avait également un stand pour accueillir les sinois et les orienter sur leur recherche d'emploi…

Des vernissages, notamment deux vernissages à la MJC – Maison des Arts qui montrent le dynamisme de cette structure.
Une réunion de la commission de délégation de service public,
La semaine bleue qui en fait porte mal son nom puisque c'est plutôt une quinzaine bleue donc avec des manifestations quasi quotidiennes, toujours beaucoup de monde et surtout beaucoup de satisfaction, c'est l'occasion là, de féliciter de mettre à l'honneur des personnels du CCAS qui s'investissent mais également les personnels du service des fêtes qui ont vraiment œuvré tous les jours pour que ça fonctionne très bien. Donc, il y avait un atelier théâtre, un concert de l'orchestre junior, un couscous organisé, des spectacles, un thé dansant, donc vraiment, une très très belle quinzaine et j'peux vous dire, puisqu'on en a parlé au conseil d'administration du CCAS il y a quelques temps. Notre volonté est d'étaler,… alors on en avait parlé avant cette quinzaine bleue, c'était d'étaler sur l'ensemble de l'année proposer des manifestations, sur l'ensemble de l'année plutôt que de les concentrer sur une semaine ou quinze jours, ce qui peut être un peu fatiguant. C'est la même réflexion sur le printemps culturel qui est très concentré sur quelques jours, et après, on a une sensation de vide. Donc, on en avait parlé au conseil d'administration du CCAS qui est tout à fait d'accord avec cette proposition et les quinze jours qui viennent de se passer renforcent cette volonté, et j'ai profité de ces quinze jours pour en discuter avec les usagers, notamment les personnes âgées qui, elles sont effectivement très contentes, que ces quinze jours d'activité, c'est fatiguant pour elles, puis après, il y a plus grand-chose. Donc, on va essayer de lisser ça, et surtout de lisser ça mais également de lier ça avec le tissu associatif dont je parlais préalablement je pense qu'on peut associer, intégrer les associations dans cette démarche, en proposant régulièrement une activité associative aux membres du troisième ou quatrième âge sinois. Nous avons également réuni les associations pour les attributions de salles pour l'année 2015 et nous avons fait une très belle réunion sur l'organisation du marché de Noël dont je vous parlerai après. Nous avons participé aux journées portes ouvertes du CAPS, là aussi un très beau week-end, une très très belle qualité des œuvres présentées et une fréquentation très intéressante.

J'en parlais tout à l'heure, les premières réunions des commissions donc 4 fois 2, donc 8 réunions et je voulais noter ici, le très bon état d'esprit dans lequel se sont déroulées les commissions où l'ensemble des élus, peu importe leur bord ou leur groupe, ont essayé de réfléchir intelligemment collectivement à la meilleure, à la meilleure délibération, la meilleure solution donc j'espère, que ça augure de belles, de beaux partenariats durant ces prochaines années, toujours au service de SIN LE NOBLE et de ses habitants.

Hier, une journée de l'insertion, salle Coutteure à l'initiative de PARTENORD dans le cadre de sa mission sociale d'accompagnement au niveau des Salamandres dans le cadre de la Rénovation Urbaine mais la ville a souhaité élargir ce …, cette manifestation, et qu'elle ne soit pas que destinée aux personnes des Épis ou même des Salamandres et donc l'ouvrir à l'ensemble des sinois et d'aller, je vous ai parlé tout à l'heure du

forum de l'emploi qui était là , vraiment un job-dating pour essayer de mettre en relation l'offre et la demande et là, hier, c'était quelque chose de plus pédagogique sur la rédaction d'un curriculum vitae, sur comment préparer un entretien, sur comment écrire une lettre de motivation, pourquoi on n'a pas de réponse, comment se remettre en question, comment trouver des offres d'emploi, comment se préparer à un entretien donc, s'était vraiment des conseils pédagogiques et techniques qui complètent, l'autre volet qui était le job-dating du début du mois d'octobre.

Hier, il y a également eu une très belle inauguration de l'exposition qui a lieu actuellement à la salle Henri MARTEL, sur des graphs à des collectionneurs d'objets militaires de la première guerre mondiale 14-18.

Notons également, puisque nous en sommes sur ces commémorations, la restauration du monument aux morts qui a été effectuée, de mains de maîtres, il y avait un article aujourd'hui dans la presse, de mains de maîtres, par l'équipe des services techniques. Nous avions souhaité que le monument aux morts, dont les noms avaient totalement disparu, et qui était vraiment un manque de respect pour ces personnes qui ont laissé leur vie pour la liberté, pour la république. Donc, s'était vraiment pour nous, un manque de respect, donc, on voulait vraiment le faire, les finances de la ville ne permettaient pas de satisfaire les exigences des professionnels et nous avons eu la chance d'avoir des agents communaux qui se sont proposés en nous disant on est capable de le faire et ça nous a coûté quasiment rien. Donc, je souhaitais adresser mes remerciements à ces personnels et bien insister sur le fait que ce n'était qu'une initiative parmi d'autres, puisque quasiment tous les jours, nous avons des personnels qui se proposent pour réaliser ce genre de travaux. Je vous ai déjà parlé, je pense ici des abat-sons de l'église Saint Martin qui sont tombés, et la réparation c'était cent vingt, cent quarante mille euros et nous n'avons pas non plus les moyens et se sont des agents communaux qui se sont proposés de le faire en interne et ça devrait nous coûter entre cinq et dix milles euros. Tout est fonction de la location d'une nacelle donc on peut se féliciter d'avoir ces ressources humaines en interne et qui ont envie de servir la collectivité et qui doivent nous servir, à nous élus, d'exemple.

Alors, puisque nous sommes sur les commémorations, deux annonces tout de suite, donc les commémorations du 11 novembre et le marché de Noël. Donc les commémorations du 11 novembre, le programme est assez riche, donc c'est le fruit d'une collaboration entre les différentes institutions municipales, donc je pense à la bibliothèque, à l'école de musique, à l'espace danse, théâtre, la chorale qui feront un très beau concert de l'école de musique, avoir 20 ans dans les tranchées lundi 10 novembre à 20 heures. Egalement des collectionneurs, notamment Johan MAJCHRZAK qui a une collection formidable, qui ont posé une semaine de congés pour accueillir toutes les écoles pendant toute la semaine et qui dimanche, ont passé leur dimanche complet, de 8 heures du matin à 22 heures à installer cette exposition. Une exposition de cartes postales, et là aussi, une collaboration entre les habitants puisque c'est une collection privée de cartes postales sur SIN LE NOBLE pendant et à la sortie de la première guerre mondiale et qui est donc visible à la bibliothèque.
Et enfin, le 11 novembre Marais accueil à 9 heures 30 fera un hommage au monument aux morts, rue Longue. A 10 heures, les anciens combattants proposent une messe à l'église Saint Martin et ensuite, à 11 heures 15, il y aura un défilé avec le départ du cortège, Alors, juste une précision sur le départ du cortège, les services avaient proposé que le départ du cortège se fasse à l'église, enfin pas à l'église, au niveau du square Jeanne d'Arc pour éviter aux anciens combattants qui sont des personnes d'un certain âge d'avoir à revenir sur la place pour après repartir sur leurs pas. Donc ce qu'on avait pu trouver comme une excellente idée, certaines personnes m'ont fait remarquer que la tradition républicaine était que les cortèges partent de la maison du peuple, ou de la maison commune qui est la place de l'Hôtel de Ville. Donc, je ne voudrais absolument pas que certains puissent douter de ma…, de mon esprit purement républicain. Donc, nous partirons de la place Jean Jaurès. J'expliquerai aux anciens combattants que, soit, ils partiront directement au monument aux morts, et malheureusement les anciens combattants ne feront pas le défilé ou, soit on les aidera à venir au niveau de la place Jean Jaurès et on fera le circuit plus traditionnel avec quelques petites spécificités puisque c'est le centenaire du déclenchement des hostilités, alors nous avons…, donc nous partirons du monument aux morts de 14-18 et après nous partirons à pied au cimetière du centre, au cimetière des crêtes pour honorer la mémoire des aviateurs canadiens qui sont inhumés à ce cimetière et nous reviendrons par le circuit classique, par la rue Carnot pour terminer à la salle des fêtes où l'exposition sera visible pour la dernière journée. Donc, il y aura quelques petites spécificités, on a souhaité associer les écoles également, les anciens combattants qui se sont beaucoup

investis dans la démarche et nous dévoilerons également un nouveau nom au niveau du monument aux morts puisque, une famille nous a fait part du fait qu'un de ses aïeux « Oscar DELFORGE » était décédé en 1931, il n'avait jamais été inscrit sur le monument aux morts, or, sur son acte de décès figure la mention « Mort pour la France » qui fait donc que sa mémoire doit être honorée au niveau du monument aux morts pour 14-18, il est simplement mort quelques années plus tard, mais des suites de ses blessures de guerre.

Ensuite, pour le marché de Noël, je vous disais tout à l'heure, une très belle réunion, avec les associations, donc nous sommes allés dans la même démarche que pour le programme des commémorations du centenaire, à savoir, que je souhaite que ce soit des manifestations pour la population. Donc les commémorations du centenaire ont été faites en partenariat avec le tissu associatif, les écoles et avec notamment les anciens combattants qui sont au premier chef concernés bien évidemment ou les collectionneurs et les structures culturelles de la ville. Pour le marché de Noël, il en est de même et nous avons au cours de cette réunion écouté la demande du monde associatif qui était de revenir à un marché de Noël de deux jours, puisque l'année dernière, le marché de Noël ne s'était fait que sur une seule journée, ce qui ne convenait pas aux associations, donc nous les avons donc écoutées, et le marché de Noël se tiendra donc les 6 et 7 décembre. Idem sur le programme qui a été défini avec les associations et ce sont les associations qui ont choisi le jour de la descente du père Noël et les différentes activités que nous proposons afin qu'elles ne viennent pas concurrencer leur activité au niveau du marché de Noël. Nous les avons également écoutées, mais là aussi c'est un très bel exemple du dynamisme. Donc cette année, le marché de Noël aura lieu à la fois sur la place et dans la salle des fêtes, tout ça travaillé en parfaite, en parfaite collaboration avec la population et avec les associations.

M. LE MAIRE : Voilà ce que je pouvais vous dire. Je vous propose donc, d'aborder l'ordre du jour maintenant, à commencer par la délégation :

I – ADMINISTRATION GENERALE dont je suis le rapporteur et la première délibération qui vous est proposée consiste en :

I.1 - Modification statutaire pour la Communauté d'Agglomération du Douaisis au niveau de la compétence « véhicule électrique ».

M. LE MAIRE : Donc je précise que ce n'est pas le débat de fond sur les véhicules électriques et l'opportunité d'aller sur ce champ. Le débat de fond aura lieu à la CAD, ici nous ne délibérons que sur un transfert de compétence. En commission, certains ont souhaité s'exprimer et ils en ont tout à fait le droit sur l'opportunité ou pas de développer les véhicules électriques. Aujourd'hui la délibération n'est pas une délibération pour ou contre les véhicules électriques, c'est une délibération sur un transfert de compétence. Alors, la note de synthèse vous rappelle donc, le programme du véhicule du futur qui est porté par l'ADEME et qui est complété par une stratégie de la Région Nord/Pas-de-Calais de développement du véhicule électrique avec notamment un appel à projets de déploiement de bornes de recharge sur le domaine public.
On vous rappelle la loi du 12 juillet 2004 qui a dévolu aux communes la compétence de créer, entretenir et exploiter les infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides.
Donc, on vous rappelle que cette compétence est transférable aux établissements publics de coopération intercommunale, ce qu'est la CAD et qui est compétente en matière de soutien aux actions de maîtrise et de demande d'énergie.
Donc, la commune a un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'EPCI adoptant l'extension de sa compétence pour se prononcer sur le transfert.
Ça c'est ce que vous explique la note de synthèse, donc la délibération vous propose d'adopter ce principe, de transférer la compétence relative à la création, l'entretien, l'exploitation des infrastructures de charge pour les véhicules hybrides au profit de la Communauté d'Agglomération du Douaisis. Comme la ville de SIN LE NOBLE est membre de la CAD, toutes les communes ont à se prononcer, c'est ce que l'on vous demande aujourd'hui.
En pièces jointes, on vous a mis le courrier du Président POIRET de la CAD donc qui est daté du 03 octobre 2014 et que nous avons reçu le 13 octobre. On vous a mis le registre des délibérations du conseil communautaire du 26 septembre 2014 qui adoptait donc ce principe et ont même été dans le détail de vous mettre l'accusé de réception et, je vous précise donc que la commission n° 1 qui s'est réunie a formulé un avis favorable à l'unanimité.

Y-a-t-il des questions ou des remarques sur cette délibération proposant transfert de compétences ?
Comme il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette première délibération.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?
Des personnes qui s'abstiennent ?
Donc la première délibération est adoptée à l'unanimité et la compétence est donc transférée à la CAD.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Le point 2 de l'ordre du jour est relatif à la : commission communale d'accessibilité aux personnes âgées, personnes handicapées, excusez-moi, c'est une journée un peu compliquée, c'est parce qu'on parle des personnes âgées dedans, il s'agit donc des personnes handicapées que l'on appelle CCAPH.

I.2 – Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (modification de la composition)

M. LE MAIRE : La note de synthèse rappelle les dispositions de l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que dans les communes de 5 000 habitants et plus, ce qui est notre cas, il est créé une commission communale pour l'accessibilité et que cette commission doit être composée de représentants de la commune, d'associations et d'organismes représentants les personnes handicapées, pour tous les types de handicap, alors on vous dit : physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique et d'associations ou d'organismes représentant les personnes âgées, ainsi que des représentants des acteurs économiques ou des représentants d'autres usagers de la ville.
Alors une délibération avait été prise par le conseil municipal en date du 06, du 14 novembre 2008, il y a une erreur dans la note de synthèse, la délibération qui suit est bien du 14 novembre 2008. Le 06 novembre, c'était la date de la convocation.
Donc, il y avait eu, une délibération du conseil municipal pour créer une telle commission et le conseil municipal avait procédé à la désignation de ses membres. Alors ce qui pose deux petits soucis, c'est que comme les membres, je pense qu'on vous affiche la délibération du 14 novembre 2008, les membres étant désignés nominativement, il nous faut donc reprendre une délibération et surtout, il faut qu'on travaille sur la composition de cette commission puisqu'il n'y a pas, par exemple de représentants des associations d'organismes de personnes âgées ou, des représentants des acteurs économiques sur le territoire où, des usagers de la voie publique. Donc, c'est pour ça qu'on vous propose de reprendre cette délibération aujourd'hui et dans cette délibération, on va vous proposer d'élargir les collèges des représentants de la CCAPH. Donc en augmentant le nombre de représentants dans les collèges en créant un nouveau collège des associations, des personnes âgées, des acteurs économiques, des usagers de la voie publique.
Donc, on vous propose d'une part d'abroger la délibération précédente qui était en date du 14 novembre 2008, c'est l'article 1 de la délibération. On vous propose ensuite de décider qui siègera au sein de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées. Des représentants du conseil municipal, donc au nombre de six, des représentants des personnes handicapées pour tous les types de handicap au nombre de cinq et des représentants des associations ou d'organismes de personnes âgées, des acteurs économiques sur les territoires et des usagers de la voie publique pour cinq personnes.
Donc on vous rappelle que la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées est présidée par le maire qui en arrête sa composition. Et on précise qu'il y aura, bien évidemment, une recherche de parité entre les représentants. Alors on peut rappeler, également, les missions de cette commission, c'est intéressant. Donc :

- dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- d'établir un rapport annuel présenté en conseil municipal,
- de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- de tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées,
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Je pense qu'il est très important de créer cette commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées sous la forme qu'il vous est proposé, compte tenu des enjeux très importants qui sont ceux de

la ville de SIN LE NOBLE en matière d'accessibilité aux personnes handicapées, on sait qu'on en a déjà discuté à plusieurs reprises mais, il y a des millions d'euros à investir pour permettre de mettre en accessibilité l'ensemble des bâtiments communaux et je reçois régulièrement dans le cadre des permanences, des personnes en situation de handicap. J'en ai reçu une personne qui avait une déficience visuelle, qui me disait que circuler à SIN LE NOBLE, était impossible pour elle et on sait très bien que ça renvoie, à d'autres choses. On sait qu'on a des problèmes avec des poubelles qui restent sur le trottoir et c'est gênant ne serait-ce que pour des personnes âgées, avec une canne, je ne parle même pas avec un déambulateur ou un fauteuil. Bon, nous savons que nous avons un très très gros retard au niveau de la ville de SIN LE NOBLE, que rien n'a été fait en matière d'accessibilité de la ville et qu'en plus le cadre législatif évolue et qu'il va donc falloir que nous travaillions sur ce sujet, et que la meilleure façon de gérer ce dossier, c'est de le faire avec les personnes qui vivent ces difficultés au quotidien.
Donc, c'est pour ça que je vous demande d'adopter cette délibération sur la modification de la composition de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées et pour laquelle je travaillerai, comme d'habitude en parfaite transparence, en vous rendant régulièrement compte et en associant les commissions qui peuvent être intéressées aux débats, aux travaux de cette commission communale.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?
Qui s'abstient ?

Oui Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : on ne connait pas les représentants élus, pour l'instant, du conseil municipal ? On aura ça la fois prochaine.

M. LE MAIRE : Oui parce que c'est une désignation par le maire, donc aujourd'hui, on a arrêté le principe et, justement, je veux prendre le temps de réfléchir, à qui sont les meilleurs représentants des élus en fonction des différentes compétences qui seront utiles alors, je peux penser, par exemple à Jean-Claude DESMENEZ qui a en charge la sécurité et la sécurité routière, on peut penser à Jean-Paul HOURNON qui a en charge les travaux, à Johanne MASCLET qui a en charge les écoles, à la limite, on peut penser quasiment tout le monde. Je veux vraiment choisir le mieux possible les membres qui auront à travailler dans cette commission parce qu'ils auront un très très gros travail. Mais, comme d'habitude, je vous donnerai le résultat de cette désignation en préambule du prochain conseil municipal, ou je pourrai même, une fois que ça aura été désigné.

D'autres questions ou remarques ?
Comme il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette délibération.

Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas la voter ?
Des personnes qui souhaitent s'abstenir ?

Donc, la délibération relative à la commission d'accessibilité est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Nous passons donc à la délégation suivante qui est la délégation des affaires financières.

II – AFFAIRES FINANCIERES

Dont je suis également le rapporteur, et une première délibération qui est relative à la fixation des droits de place pour le marché hebdomadaire

II.3 – Marché hebdomadaire d'approvisionnement fixation des droits de place

M. LE MAIRE : Alors, la note de synthèse vous rappelle, mais en est-il besoin que SIN LE NOBLE a un marché hebdomadaire le vendredi matin au niveau du parking Jacquard et il y accueille une centaine de

commerçants ce qui fait du marché de SIN LE NOBLE, l'un des plus beaux, si ce n'est le plus beau du douaisis. On vous rappelle également que toute occupation du domaine public doit se faire en contre partie d'une redevance payable d'avance et, on vous rappelle que l'article L 2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que, les droits de place qui sont perçus dans les halles, les foires, les marchés d'après des tarifs dûment établis constituent des recettes fiscales et, comme ce sont des recettes fiscales, elles ne relèvent donc pas des compétences qui ont été déléguées par le conseil municipal au maire, mais elles relèvent du conseil municipal. Donc, c'est pourquoi on vous propose aujourd'hui d'adopter ces tarifs pour l'année en vous rappelant les tarifs qui ont été votés précédemment et qui s'élèvent à 0.68 € le mètre linéaire, 6.38 € le mètre linéaire en abonnement trimestriel, 25.10 € le mètre linéaire en forfait annuel et 80.60 € le crédit de 100 heures de consommation sur bornes électriques.
On vous rappelle également que toute modification tarifaire implique la consultation préalable des organisations professionnelles concernées.
Comme nous n'avons pas de commission marché, nous vous proposons donc simplement de reconduire les tarifs tels qu'ils existaient, il nous faut prendre une délibération pour pouvoir les appliquer et, donc de reprendre pour les tarifs, les tarifs qui ont été votés précédemment et que,… dont je vous ai fait lecture et on pourra simplement préciser qu'on travaille à la constitution d'une commission des marchés qui permettra la représentation des commerçants, des organisations syndicales qui nous permettront, si à l'avenir nous souhaitons faire évoluer les droits de place, travailler avec eux, cette modification.
Donc, y-a-t-il des questions, des remarques sur cette proposition de vote des tarifs et notamment de les reconduire tels qu'ils sont ?
Pas de question ?
Donc je mets aux voix cette proposition.
Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter cette délibération ?
Des personnes qui s'abstiennent ?

Donc la fixation des droits de place, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération suivante qui consiste, là aussi une délibération classique de début de mandat, qui est l'allocation d'une indemnité de conseil au Trésorier Municipal. Pour des missions de conseil, d'assistance du Trésorier Municipal ou du Comptable public.

II.4 – Allocation d'une indemnité de conseil au Trésorier Municipal
Alors dans la note de synthèse, on vous rappelle qu'en plus des prestations obligatoires, qui sont à la charge de cette personne comme comptable principal de la commune, le trésorier municipal peut fournir à la commune des prestations de conseil et d'assistance dans divers domaines, notamment en matière budgétaire, économique, financière, comptable. Alors, notamment pour l'établissement des documents budgétaires, la gestion financière, l'analyse budgétaire financière, la trésorerie, la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières mais peut également apporter son conseil en matière de recettes, des études juridiques, des études de réglementation, d'élaboration de documents contractuels, le suivi des contrats, le suivi d'encaissement des recettes ou la mise en recouvrement, des conseils sur la recette en général. Alors on vous a listé dotations, subventions, impôts et taxes, politique tarifaire, l'aide à la gestion de trésorerie, la mise en place du développement des régies de recettes, et un développement du recours aux moyens automatisés d'encaissements.
Alors ces prestations étant facultatives, elles donnent droit à une indemnité de conseil au comptable qui est acquise, pour l'ensemble pour toute la durée du mandat du conseil municipal. Ce qui implique donc l'obligation de reprendre une nouvelle délibération dans deux cas, soit quand il y a un changement de comptable, soit quand il y a l'élection d'un nouveau conseil municipal. Donc, c'est le cas cette année, puisque nous avons un nouveau conseil municipal.
Donc, on vous a mis en note de synthèse les modalités de calcul de cette indemnité de conseil avec une assiette qui est calculée par application du tarif à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections d'investissement et fonctionnement. Donc, vous voyez, c'est 3 pour mille sur les 7 622 premiers euros et puis, c'est dégressif pour arriver à 0.10 pour mille sur toutes les sommes qui excèdent 609 796.07 euros.

Nous vous proposons d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an en vigueur à Madame Sylvie DEREUME, receveur de la collectivité pour les prestations de conseil qu'elle assure depuis sa prise de fonction, de préciser que cette indemnité est calculée chaque année selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et que cette indemnité peut être mensualisée sur la base du douzième de l'année précédente avec une régularisation dès que nous connaissons les nouveaux montants et on vous précise, que cette indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du conseil municipal et qu'elle doit faire l'objet d'une nouvelle délibération lors du changement du titulaire du poste ou de l'élection d'un conseil municipal. On vous a mis en pièces jointes, le courrier de Madame Sylvie DEREUME qui est donc notre comptable et nous vous avons mis également, dans le cadre de la transparence la plus totale, l'état liquidatif et l'indemnité de calcul pour 2014. Donc, le calcul pour 2014 fait un taux d'indemnités à 2 424,34 euros.
Et, enfin pour être tout à fait exhaustif, vous signaler que cette délibération a été soumis pour avis à la commission numéro une, laquelle commission a donné un avis favorable à cette personne et une personne s'est abstenue, c'était Monsieur CAMPISANO.
Voilà, donc juste préciser avant, sans doute de passer la parole à Vincent CAMPISANO, s'il souhaite s'exprimer, que ce que la commission numéro une a souligné et c'est ce que je pense, c'est que ce sont des conseils de qualité à très faible coût, surtout pour une commune qui, d'une part, a besoin de beaucoup de conseils et, d'autre part, n'a pas beaucoup d'argent à donner pour des conseils, donc je pense que c'est une bonne opportunité et, que d'ailleurs, cette délibération avait été prise à l'unanimité lors du précédent mandat, si je ne me trompe pas.

Y-a-t-il des questions, des remarques à formuler ?

M. CAMPISANO : Alors, par les temps qui courent et quand on a un travail comme celui du receveur, avec les fonctions qui sont les siennes, donc on calcule sur la moyenne des encaissements faits au niveau de la ville, de tout ce qui est impôt. Et, sur cette base là, ce sont les trois dernières années, on fait une moyenne et sur cette moyenne, donc on calcule la somme à attribuer pour les conseils. Si j'ai bien compris, c'est ça. Donc là, on parle de 2 424 euros en supplément du salaire que Madame le Trésorier Public, le receveur de SIN LE NOBLE, va recevoir et pour une durée de six ans. On ne tient pas compte des nouvelles recettes qui vont avoir lieu avec Bils Deroo, avec GIFI, on ne tient pas compte des nouvelles recettes qui vont avoir lieu durant les six ans, de la zone du Raquet, et donc cette moyenne va augmenter et cette moyenne va faire en sorte que de 2 400 euros par an on va donner certainement 3 000 euros ou plus au receveur. Moi, je sais que quand j'ai un PV, le receveur se fait un malin plaisir de,… si c'est pas le receveur, c'est quelqu'un d'autre mais en me disant vous devez payer telle somme dans un délai de …
Moi, au niveau du conseil…le conseil que doit faire le trésorier public, c'est son travail de fonctionnaire, son travail à faire. Alors, la récompenser parce qu'elle nous donne des conseils, alors qu'on a un service juridique maintenant, donc, ça me semble un peu « indécent » à ce niveau-là par les temps qui courent et par les temps de crise qu'il y a actuellement, je ne pense pas qu'il faille donner 2 424 euros à quelqu'un qui a un emploi sûre, fixe, à vie. Donc je ne vais pas voter contre parce que, donc vous faites bien de rappeler qu'on l'avait voté avant, mais, je rappelle à chaque fois que vous dites ça qu'il y a là une solidarité de groupe, donc dans une majorité comme la vôtre, donc personne n'intervient contre vous Monsieur le Maire, donc pareil à l'époque de Monsieur ENTEM, personne n'intervenait, c'était le vote de groupe. Mais, en interne, on peut aussi dire ce que l'on pense, et dire si c'est bien ou c'est pas bien dans notre fort intérieur. C'est mon cas, et au nom de mon groupe, donc de la liste « Sincère avec Vous », nous n'allons pas voter pour, nous n'allons pas voter contre non plus, on va s'abstenir simplement.

Merci Vincent.

M. Le Maire : Madame BRIDOUX, vous vouliez prendre la parole, j'ai vu.

Mme BRIDOUX : Vous avez deviné ?

M. Le Maire : Oui, je l'ai senti.

Mme BRIDOUX : C'est véritablement un combat d'arrière garde, parce que ça a toujours existé cette indemnité au receveur, on peut être pour, on peut être contre, après, on peu faire de la démagogie. Y a très très peu de villes qui ne votent pas cette indemnité. Ça vient du temps, du temps où c'était une fonction qui s'apparentait aux fonctions libérales plus qu'aux fonctions de fonctionnaires justement et, c'est un petit reste de ce qui existait auparavant donc, on a toujours eu cette délibération à voter, elle a toujours été votée et, je vous dis très très peu de villes ne la vote pas alors, si on ne la votait pas majoritairement, ça ne veut pas dire qu'elle ne ferait pas son travail, bien au contraire, mais franchement, c'est « Combat d'arrière garde ».

M. le Maire : Merci

M. CAMPISANO : Je précise que Madame BRIDOUX était de gauche avant

M. le Maire : Quelques précisions que je souhaite apporter. Alors, effectivement, je pense qu'on ne va pas bagarrer des heures dessus. Il y a des choses, à mon avis, plus importantes pour les sinois. Malgré tout, quelques précisions pour, corriger quelques imprécisions. Moi, je ne pense pas que cette indemnité va augmenter, puisqu'en fait cette indemnité est calculée sur les montants des budgets. Or, nous sommes aujourd'hui, sur des budgets très élevés, puisque nous sommes sur des budgets d'investissement en matière de rénovation urbaine. Donc, dans les années,… lorsque nous sortirons de la rénovation urbaine, normalement, nos budgets vont quand même subir une forte baisse. Donc, je rappelle, que cette année, de mémoire, je pense qu'on a un budget d'investissement qui est à presque 16 millions d'euros parce qu'on est sur le groupe scolaire. Donc une fois que le groupe scolaire est bâti, on aura,… déjà on va déjà bien avoir du mal à financer ces projets, donc derrière, on fera le calcul de la rénovation urbaine, la voilure sera mécaniquement réduite donc deux précisions dans ce propos :

1) ce ne sont pas sur les recettes fiscales, c'est sur le budget et donc comme nous sommes aujourd'hui sur des budgets très élevés, étant donné le contexte de rénovation urbaine, normalement, ça ne devrait que baisser. Ceci dit, j'aimerais que ce soit en hausse ce qui voudrait dire qu'on a des gros budgets, donc moi je serais très content si on augmentait dans les années qui viennent, l'indemnité du contrôleur parce que ça voudrait dire que nos budgets sont en hausse, ce qui, à mon avis n'est pas dans l'air du temps. Donc, ça c'est la première précision que je voulais apporter.

2) Après c'est une précision, parce qu'avec Vincent, on aime bien se taquiner, c'est que la parole est entièrement libre au sein de mon groupe et, que ceux qui ne sont pas d'accord de voter, on bien le droit de ne pas le voter. Voilà, c'est aussi clair que ça. Donc, on a du dialogue avant, pendant, après. Donc, je tiens à rassurer, l'un n'est pas l'autre. Et, avant c'était avant, on se le dit souvent les yeux dans les yeux, donc, aujourd'hui, c'est sans doute une nouvelle façon de fonctionner, mais ici personne n'a eu le couteau sous la gorge pour voter ce que je dis, et le maire, il est un maire, ce n'est pas un monarque tyrannique. Donc, il n'y a pas de tyran, c'est un maire très démocratique avec les associations, avec son opposition et avec sa majorité. Voilà.

Alors, après, pour le reste, comme Madame BRIDOUX le dit, combat d'arrière garde ou pas, chacun a son opinion. En tout cas effectivement bagarrer pour 2 424 euros pour quelque chose qui existe depuis très longtemps et j'ajoute, parce que je commençais mon propos tout à l'heure en parlant de l'économie que l'on faisait sur la retranscription de ces conseils municipaux, là, il y a 10 000 euros à gagner. Voilà, y-a plein de choses sur lesquelles on essaie de gagner cinq mille euros, dix mille euros.

Au jour d'aujourd'hui, vous le savez bien puisqu'il y a eu beaucoup d'études de faites, et on le sait sur la rénovation urbaine, il y a des experts qui nous accompagnent et jamais c'est 2 424 euros pour un an de conseils. Y-a des conseils,.. on a eu l'occasion, ici, de discuter de conseils juridiques qui étaient à 300, ou 400 euros de l'heure, donc là, c'est quand même pas cher payé de l'heure et dans le contexte très tendu, on a quand même un rapport de trente-quatre pages de la Chambre Régionale des Comptes. A corriger, je me dis que ça peut être bien d'avoir le contrôleur, le comptable public qui nous conseille. Je faisais une réunion, la dernière fois avec Madame DEREUME qui me disait : « *mais écoutez, dès que j'ai un peu de temps libre, je regarde s'il n'y a pas possibilité de chercher un peu de DGF en plus (de Dotation Globale de Fonctionnement) parce que peut-être en jouant sur un levier ou deux, on pourrait aller gagner un peu de….)*

M. le Maire : donc tu vois, c'est ça le conseil je sais qu'au niveau de la Direction Financière, c'est une relation quasi quotidienne parce que, oui on a besoin de conseils et puis parfois, on a aussi besoin de,… que nos paiements passent parce qu'on a besoin de payer quelqu'un en urgence plutôt que,… Donc ça c'est des conseils, ce sont des régies également. Moi, j'ai travaillé avec Madame DEREUME et vous savez que dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes y a des anomalies qui ont été relevées sur la gestion des régies. Bien là, c'est aussi quelqu'un qui peut nous amener son conseil sur la tenue des régies, donc, dans le contexte qui est celui de SIN LE NOBLE, on a besoin de beaucoup de conseils mais, malheureusement, on n'a pas beaucoup d'argent pour payer ces conseils. Alors, après effectivement, on peut aussi, ne plus rien payer, et puis… mais bon,… Mais il faut savoir, c'est exactement le même débat pour moi que pour le Directeur de Cabinet, il faut savoir investir un euro pour en gagner deux, mais là, on vous demande d'investir 2 424 euros et c'est vrai que c'est une délibération qui en général ne fait …..
Alors, après c'est une question de principe, tout le monde peut avoir raison autour de cette table, il y a une position de principe, il y a une position de pragmatisme de personnes qui sont encrées dans la réalité, dans le quotidien. Nous sommes, moi je propose d'adopter cette délibération et d'allouer une indemnité de conseil. Maintenant tous ceux qui sont autour de la table sont libres de leur vote, qu'ils sont dans l'opposition ou dans la majorité.

D'autres questions ou remarques ?

Donc, je vous propose de mettre aux voix cette délibération.
Qui souhaite voter contre ?
Qui vote pour ?
Qui s'abstient ? (rires…)

Donc la délibération est adoptée à l'unanimité moins une abstention de Monsieur Vincent CAMPISANO qui verra l'accueil qui lui sera fait, quand il ira payer son PV la prochaine fois. (rires…) ou, quand il demandera un délai de paiement pour les impôts (rires…)

ADOPTE A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION (M. CAMPISANO)

M. LE MAIRE : Donc nous pouvons passer à la délibération suivante qui est, toujours au niveau des affaires financières, une délibération relative à une garantie d'emprunt à la société NOREVIE pour deux projets de constructions qui sont déjà réalisés.

II.5 – Garantie d'emprunt SA HLM NOREVIE – « Le Presbytère » et « Le Raquet »
M. le Maire : Dans la note de synthèse, on vous explique que cette décision avait déjà été prise par le conseil municipal lors de sa réunion du 25 septembre 2012 et le conseil municipal avait pris une délibération octroyant à la société NOREVIE des garanties d'emprunt pour des constructions sur deux sites différents, le lot RF du Raquet et le site de l'ancien Presbytère. Donc, on peut vous donner le détail, il y a donc pour le Raquet le,… c'était un PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) qui était scindé en deux parties (une construction pour 390 000 € et une partie acquisitions foncières pour 200 000 €) avec un taux d'intérêt actuariel annuel de 2.05 % et un taux annuel de progressivité de 0.50 % qui était visé.

Pour le Presbytère, c'était un PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) lui-même scindé également en deux parties, une partie démolition pour 1 500 000 € et une partie acquisition foncière pour 820 000 €. Donc, cette fois ci était visé un taux d'intérêt actuariel annuel de 2.85 % et un taux de progressivité de 0.50 %. Alors nous avons donc, puisque c'était une délibération du 25 septembre 2012, et nous avons reçu, il y a quelques semaines, un courriel de la société NOREVIE de septembre 2014, qui nous faisait part de l'irrecevabilité de la garantie qui avait été octroyée par l'assemblée délibérante et donc, elle nous demandait de proposer une modification des taux en vigueur et elle nous précisait que le précédent acte du 25 septembre 2012 n'était pas certifié exécutoire. Alors, une petite précision, donc effectivement, dans la délibération lorsque NOREVIE a présenté la délibération, il y avait un problème dans les taux et, il y avait aussi un autre problème puisque la délibération du 25 septembre 2012 n'est pas certifiée exécutoire.

Donc, on a déjà, aussi là, parlé des soucis juridiques de la ville, « j'espère par le passé », mais soyons honnête, je pense que nous ne sommes pas encore tout à fait à l'abri parce qu'il y a un gros gros travail à mener au niveau de la sécurisation juridique. Mais c'est un exemple parmi d'autres puisque la délibération n'est pas certifiée exécutoire. Alors pour l'information, puisque nous sommes en début de mandat et puis pour,… tout le monde ne sait peut être pas comment une délibération est rendue exécutoire et puis pour la population qui nous fait l'honneur d'assister à nos travaux,… Donc il y a deux formalités pour qu'une délibération soit rendue exécutoire, il faut un tampon,… il faut un tampon de la Sous-Préfecture, donc cette condition avait été remplie, mais il faut également, que soit la délibération ait été, ait fait l'objet d'un affichage ou, qu'elle ait été publiée au registre des délibérations et ça, il n'est pas fait mention de cet affichage ou de cette publication au registre des délibérations, ce qui rend donc, non exécutoire, la précédente délibération.

M. LE MAIRE : Donc, on vous propose aujourd'hui, d'une part d'abroger cette délibération du 25 septembre 2012, donc pour, notamment pour le changement de circonstance de faits qui sont les taux d'intérêts qui n'étaient pas ceux,…et ensuite de nous prononcer sur la garantie d'emprunt qui était précédemment octroyée mais qui se doit donc d'être actualisée.
Donc en pièces jointes, dans votre dossier de conseil municipal, nous avons mis la délibération du conseil municipal du 25 septembre 2012 ainsi que le courriel de l'entreprise, de la société NOREVIE.
Je vous informe que, également la commission qui a travaillé sur cette question, s'est prononcée, à l'unanimité sur le principe de cette délibération. Malgré tout, je souhaite apporter un éclairage sur cette question des garanties d'emprunt, je pense que nous prendrons une délibération de principe lors du prochain conseil municipal. Mais la position, tout au moins du groupe majoritaire, mais nous en discuterons en commission, et nous verrons si on nous fait changer d'avis, ce serait de ne plus octroyer de garanties d'emprunt, de ne plus accorder de nouvelles garanties, alors pour plusieurs raisons.
La première raison est que ces garanties que l'on accorde aux bailleurs, leur permettent de réaliser une économie, puisqu'il y a une …. « Comment ? » Comme il y a une garantie communale, eux font une économie, par contre ces garanties sont expertisées par les banques au moment des prêts à accorder à la ville de SIN LE NOBLE et le risque est donc plus élevé pour les prêteurs ce qui a été le cas très souvent ces derniers temps, il y a donc un refus des banques de prêter, ou, si elles prêtent, elles prêtent avec une prime de risque. Donc j'ai demandé qu'on me donne le montant des garanties, donc actuellement la ville de SIN LE NOBLE, sans ces garanties NOREVIE, sur lesquelles nous avons à nous prononcer aujourd'hui, la ville de SIN LE NOBLE a en garantie, 18 742 628 € voilà, ce qui veut dire que si une des sociétés, on peut toujours dire que ça n'est pas possible, mais il y a des états qui sont en faillite, il y a des banques qui ont été en faillite aux Etats-Unis, donc peut-être un jour qu'une société de logement pourrait l'être également donc, ça veut dire que la ville s'engage à suppléer l'emprunteur en cas de défaillance. Bon, je vous rappelle le chiffre pour votre information, c'est un chiffre que j'ai demandé à la direction financière cet après-midi 18 742 000 € d'emprunts que la ville a garantis. C'est dans nos documents financiers.

Je vous propose donc, aujourd'hui, de voter exceptionnellement ces garanties parce qu'il est tout à fait normal d'honorer la parole qui avait été donnée par la ville par délibération du 25 septembre 2012 et, je propose que,… enfin nous avons déjà de façon informelle discuté de cela au niveau de la commission numéro une, où s'était dégagé un consensus, Des membres de la majorité étaient d'accord mais les membres de l'opposition présents étaient eux aussi assez d'accord. Du point de vue de la,… du risque et de la gestion financière de la collectivité qui a beaucoup de mal, elle, à se faire financer ses emprunts et ses investissements et ensuite, également sur la volonté d'une pause, de ne pas favoriser pendant quelques temps le développement de logement social et d'aller sur une pause en attendant de voir un peu la fin de la rénovation urbaine et également de voir l'avenir de « l'éco quartier du Raquet » et de voir ensuite, de laisser à la ville, le temps, je l'espère de se refaire une santé financière, qui au jour d'aujourd'hui, est plus que précaire.

Et donc, d'adopter cette délibération qui consiste, je le rappelle en l'abrogation de la délibération 433/2012 adoptée par le conseil municipal en séance du 25 septembre 2012 et d'accorder la garantie communale à hauteur de 50 % aux emprunts prévus ci-dessous. Donc, un prêt PLAI sur constructions, acquisitions foncières pour Le Raquet (5 logements, constructions, acquisitions : 390 000 € de PLAI et 200 000 € pour l'acquisition foncière).

Donc, je vous passe la lecture des taux, c'est très technique et ensuite, la même chose pour le Prêt Locatif à Usage Social, démolition et acquisition foncière au niveau du presbytère, cette fois-ci pour la démolition du presbytère et la construction de 25 logements collectifs, 1 500 000 € pour la démolition et 820 000 € de prêt PLUS pour l'acquisition foncière.

Donc, je vous lis quand-même l'article 3 : l'article 3 précise que, dans le cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive en renonçant au bénéfice de discussion et sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Voilà, on ne peut même pas dire qu'on n'a pas les ressources, on est obligé de payer et donc, on s'engage pendant toute la durée du prêt et libérer en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunteur. Voilà, mais c'était une délibération qui avait déjà été prise, on ne l'a… enfin la parole de la ville de SIN LE NOBLE doit être respectée. Le bailleur NOREVIE avait cette parole de la ville, il a engagé ses programmes donc, il est tout à fait normal que nous faisions face à cet engagement.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?
Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Deux petites précisions. La première, c'est que déjà, il fut un temps où nos finances étaient beaucoup plus importantes et nous garantissions à 100 % les constructions. Il y a eu le gros chantier des épis, parce que ça remonte, les 18 millions dont vous parlez, remontent là, peut-être que certains emprunts sont terminés mais, il y a eu quand-même pas mal de constructions donc, c'était à 100%. Depuis le mandat précédent et assez vite, nous avons diminué à 50% et encore, pas forcément, puis qu'il y a eu des emprunts, des garanties d'emprunt que nous n'avons pas acceptées. Ça c'est une première chose. La deuxième chose, compte-tenu du fait que, il va y avoir Le Raquet, on a, les élus communautaires, notamment de mon groupe, ont demandé à la CAD de faire une étude pour que la CAD prenne le relais de ces garanties d'emprunt. Alors, j'avais entendu une première, une première réflexion du Président, suite à cette étude où la CAD prendrait dans ce cas-là une assurance, enfin etc.. Disons que la réflexion n'a peut-être pas encore aboutie mais je pense qu'il y a lieu de reparler de cela parce que toutes les communes ayant des difficultés financière, forcément ne vont plus donner de garantie d'emprunt ce qui ne va pas non plus favoriser la résolution du manque de logements dans le douaisis parce que ça c'est une réalité qui n'a pas changé. Donc, si vous voulez, on avait pris en compte les difficultés de la ville, sur certains dossiers, sur certains programmes, et notamment les PLAI puisque les PLAI pour les personnes qui ne savent pas trop à quoi ça correspond, c'est pour les personnes les plus en difficulté et donc avec des loyers très très bon marché et, pour avoir des loyers très très bon marché, il faut que le coût de la construction soit le plus petit possible et si l'on veut que ces loyers très très bon marché correspondent à des choses de qualité, ça nécessite des efforts de tous. Donc, déjà certaines garanties n'ont pas été données, mais c'est surtout la réflexion de l'ensemble des communes de la CAD qui sollicite la communauté d'agglo. pour prendre le relais.

A savoir aussi, que le conseil général avait fortement insisté, en la personne de Charles BEAUCHAMP, puisqu'il était responsable, Vice-Président chargé du Logement précédemment, sur le fait que c'était la seule agglo. qui n'avait pas, qui ne donnait pas de garanties d'emprunt. Bon, écoutez, maintenant vous êtes à la CAD, à vous le travail.

M. Le Maire : Alors, juste quelques précisions, même si je suis à la CAD, Monsieur ENTEM est aussi à la CAD. Donc, il n'est malheureusement pas là aujourd'hui, mais je pense que vous pourrez lui passer l'info, et effectivement collectivement, on peut porter des demandes et des projets, donc je ne suis pas le seul élu communautaire. Donc, Christian ENTEM y est également donc on pourra également l'inviter à faire ce travail.

M. le Maire : Merci de vos remarques pertinentes.
Deux précisions, toujours pour la bonne information, le capital qui était dû à l'origine, c'était 29 589 000 €.
Voilà, la ville avait cautionné pour presque 30 millions d'euros d'emprunts. Nous sommes aujourd'hui, avec les sommes d'aujourd'hui, on va de nouveau avoisiner les 20 millions d'euros et toujours puisque Madame

BRIDOUX expliquait la réduction des coûts, d'après ce que j'en sais ces garanties d'emprunt permettent de baisser de 2% le coût de la construction, je ne sais pas si c'est les chiffres que vous aviez en tant que responsable du logement, mais c'est ce que,… je me suis renseigné sur cette question, c'est à peu près 2% de baisse du coût de la construction, au jour d'aujourd'hui, je vous dis, il y a deux visions, d'une part la ville de SIN LE NOBLE, sa situation tout le monde la connaît et, ensuite de toute façon, c'est parce que nous souhaitons également une pause au niveau de la construction sur SIN LE NOBLE, le temps de voir un peu ce qui va sortir de la rénovation urbaine du quartier concerné, ce qui va sortir de l'éco quartier du Raquet et également une réflexion sur la mixité sociale puisque je vous rappelle que seuls 38 % des sinois paient l'impôt et que,… je rêve qu'il y ait 50 % au moins qui paient l'impôt, ce serait, une vrai mixité sociale pour moi.

D'autres remarques ou questions sur cette problématique, sur cette garantie d'emprunt à accorder à NOREVIE ? Vincent CAMPISANO ?

M. CAMPISANO : une petite remarque que je fais maintenant, au niveau de l'irrecevabilité des effets non exécutoires. NOREVIE s'en tire très bien, puisque les taux d'intérêts qui étaient prévus pour ces emprunts de 2.55 pour PLAI, deviennent à un moins 0.20 donc 0.80 % et pour le PLUS, de 3.35 nous passons à 1.60 %. Donc, grâce à cette irrecevabilité, parce que ce n'est pas rendu exécutoire.

M. le Maire : J'ai toujours du mal à dire grâce à, on va dire à cause. Parce qu'on va quand même pas se réjouir qu'il y a des décisions du conseil municipal qui soient non exécutoires. Donc on peut le noter maintenant, ça mène pas grand-chose, ça fait effectivement dire que NOREVIE fait une bonne affaire, mais, à mon avis, c'est pas juste parce que c'est non exécutoire, c'est parce que les taux d'intérêts ont baissé entretemps. A mon avis, ça n'a rien à voir avec le fait que ce soit,….. Ça aurait pu être l'inverse mais de toute façon, je pense que c'est juste parce qu'ils ont eu leur…… mais ça n'a rien à voir, c'est deux faits parallèles pour moi.

Donc, je vous propose d'adopter cette délibération.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas l'adopter ?
Des personnes qui s'abstiennent ?

Non, donc cette délibération est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. le Maire : A voilà, je vais pouvoir me reposer cinq minutes, nous passons donc à la délégation « sports et équipements sportifs » dont le rapporteur est Patrick ALLARD qui va nous expliquer ce qu'il va vous demander de voter une subvention exceptionnelle

IV - SPORTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

IV.6 – Subvention exceptionnelle à l'association « Aikido SIN LE NOBLE »

M. ALLARD : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous.
Le sportif va ralentir comme ça Monsieur le Maire pourra reprendre son souffle.
Il vous est proposé de voter le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Aïkido de SIN LE NOBLE ».
Dans la note de synthèse, il est rappelé que les associations locales sont des lieux d'évasion, de découverte mais surtout des lieux d'expérimentations démocratiques, citoyennes et sociales.
Dans le cadre de son soutien à la vie associative, la commune de SIN LE NOBLE attribue chaque année des subventions, elle entend ainsi favoriser le fonctionnement et le développement, en toute indépendance, des associations relevant de l'application de la loi du 1er juillet 1901.
Il est à noter que les associations subventionnées doivent utiliser les fonds octroyés, conformément à l'objectif associatif et au projet présenté.
Elles doivent également faciliter les procédures de contrôle financier de la collectivité en transmettant leurs documents administratifs et comptables.

L'association « AIKIDO SIN LE NOBLE » : afin de dispenser une formation optimale auprès de ses adhérents, a sollicité la Commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle au titre de la saison sportive 2014 – 2015.

Cette demande porte sur un montant total de 500 €. La subvention exceptionnelle permettrait à l'association qu'elle ait un tapis de chute et du petit matériel pour la formation des élèves du club, surtout pour les jeunes enfants. Je précise également que la commission n° 2 a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. le Maire : Merci Monsieur ALLARD
Donc, je vous propose d'adopter cette délibération de versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association « AIKIDO SIN LE NOBLE ». On vous a mis, en pièce jointe, la demande de subvention de son président, Monsieur Laurent DAMBRINE.
Monsieur ALLARD, vous a précisé, l'avis favorable de la commission. Précisons notamment, enfin tout de même, que la commission a souhaité qu'on insiste bien sur le volet exceptionnel de la subvention, ce qui a donc une petite conséquence au niveau de la délibération en son article 2.
Donc, l'article 1 qui autorise le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de la saison 2014-2015 de 500 € à l'association « AIKIDO SIN LE NOBLE » et on vous rappelle que dans l'article 2, les dépenses correspondantes sont prélevées sur les crédits inscrits sur le budget de la commune au chapitre 6574. Mais comme il s'agit bien d'une subvention exceptionnelle, on inscrira donc cette dépense au niveau du chapitre 67 qui est celui des subventions exceptionnelles. Voilà.
Alors, avec cette petite modification qui prend acte de la position de la commission, qui a bien voulu insister sur le caractère exceptionnel puisque c'est pour financer des tapis de,… un tapis de chute et du petit matériel pour la formation des élèves du club, je vous propose d'adopter cette délibération, sauf si vous avez des questions ou des remarques à formuler sur cette proposition.

Pas de remarque, pas de question ?
Donc, je vous propose de mettre aux voix cette délibération.
Y-a-t-il des personnes… ?
On va la voter positivement parce que je pense que pour une association, une subvention, on peut voter positivement.

Qui est d'accord pour accorder une subvention exceptionnelle de 500 € ?
Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?

Donc, la délibération est adoptée à l'unanimité, 500 € de subvention exceptionnelle pour l'association « AIKIDO SIN LE NOBLE »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Maire : Donc, toujours au niveau de la vie associative, mais cette fois-ci non sportive, donc au niveau de la délégation « Vie associative, Commerce, Artisanat », donc Madame DELATTRE qui va nous présenter une demande de subvention de démarrage

VI – VIE ASSOCIATIVE – COMMERCE ET ARTISANAT

VI.7 – Versement d'une subvention de démarrage à l'association « Les Zigotos »

Mme DELATTRE : Bonjour,
L'association « Les Zigotos » a été créée le 22 mai 2014 et déclarée en Sous-Préfecture de Douai, le 11 juin 2014. Le but de cette association est de contribuer au développement de la structure multi-accueil, de créer des rencontres et de faciliter les échanges entre les parents. Cette dernière a sollicité la ville par un courrier reçu le 21 août 2014 afin d'obtenir une subvention de démarrage pour les aider à couvrir les frais

d'inscription de Sous-Préfecture, de Préfecture, leurs diverses fournitures d'installation et les frais engendrés pour l'organisation de leur première manifestation.
Il vous est donc proposé d'accorder une subvention de démarrage de 80 €.

M. le Maire : Donc,… Merci Madame DELATTRE pour cette présentation. Donc, là je pense que tout le monde a bien compris ; une nouvelle association créée en mai, déclarée en Sous-Préfecture en juin, qui nous adresse une demande de subvention le 21 août 2014 qui vous est annexée dans votre dossier de conseil municipal, avec un but associatif qui est de contribuer au développement de la structure multi-accueil, c'est des rencontres et des échanges de parents. L'avis favorable de la commission n°2 qui a examiné cette demande de subvention.

Y-a-t-il des remarques ou des questions, Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Bien évidemment on va voter 80 € mais à la commission, j'ai fait remarquer quand-même que 80 € pour une subvention de démarrage c'est vraiment très très faible. Puisque nous n'avions pas eu d'ordre du jour à la commission, on nous a dit que ça va se faire la prochaine fois, j'avais pas regardé combien coûte l'inscription au journal officiel, c'est près de 50 €. Donc, quand ils ont payé leur inscription au journal officiel, envoyé les premiers timbres s'ils ont besoin de réunir des gens, c'est tout, y a plus un sous. Donc c'est vraiment un très faible montant pour une subvention de démarrage.

Donc, à la commission il a eu des « sortes » de propositions qui pourraient faire que les associations pourraient quand même si elles n'ont pas un an d'existence, faire une demande de subvention ordinaire. Bon, c'est une proposition, puisque les commissions ne font que des propositions mais je tenais quand même à dire que 80 € c'est vraiment pas beaucoup, mais je sais aussi, que comme la fois dernière, une subvention avait été votée de 80 €,…..

M. le Maire : Merci de vos propos auxquels on peut souscrire. Effectivement et j'y souscris tellement que je souscris même à la dernière partie puisque lors du dernier conseil municipal une telle subvention de démarrage avait été votée à l'unanimité des 33 membres du conseil municipal sans aucune discussion. Ce qui prouve l'utilité du travail en commission puisque cette remarque n'était pas sortie préalablement lors du dernier conseil municipal qui avait examiné exactement les mêmes choses. Bon, ça c'est la première chose.
Peut-être une explication sur ce montant qui est faible, mais j'ai,… puisque je n'avais pas pu assister puisque j'étais en réunion avec les services de police le jour de la commission n° 2. Je n'ai donc pas pu assister mais, j'ai bien évidemment pris connaissance du compte rendu donc, j'avais vu votre remarque où vous disiez que c'était quasi une aumône ce qui m'a interpellé. J'ai donc regardé les subventions qui sont accordées à d'autres associations qui, elles sont connues, qui elles ont parfois des dizaines, des centaines d'adhérents et, j'ai ainsi noté l'école à l'hôpital : 100 €, l'APACER : 150 €, l'AATDM OM du Nord : 120 €, les médaillés du travail : 150 €, les trésors de vie : 100 €. Donc après ce qu'il y avait au… La première fois que nous avons voté une subvention de démarrage à 80 € c'était justement dans un souci de pertinence, en disant : il y a des associations qui existent, qui sont connues, et qui ont 100 €. Il y en a quelques unes à 100, 120 €. Moi je ne trouvais pas pertinent qu'une association que l'on ne connait pas, qui n'a que quelques membres ait 150 € alors que des associations, je pense à celle des médaillés du travail puisque c'est une association que je connais bien puisque c'est mon père qui la préside, donc je sais que c'est des centaines d'adhérents, 150 €, et on connait plein d'associations, notamment les associations non sportives qui ont des volumes de subventions très faibles. On le reconnait et j'espère qu'on pourra, au cours du mandat, aller vers une montée en puissance sur le financement des associations.
Ce n'est pas une promesse, c'est un souhait, c'est même plus qu'un souhait, c'est un espoir, mais, c'est aussi donc par pertinence de se dire, ben moi je suis président d'une grosse association, je fais plein de choses sur SIN LE NOBLE depuis des années, j'ai des dizaines, des centaines d'adhérents, et j'ai moins qu'une association qu'on ne connaît pas. Donc, et c'est une volonté de dire, on accompagne. Ça règle effectivement les premiers frais administratifs, mais vous l'avez dit, la majeure partie des frais administratifs c'est des frais d'inscription à 50 €, c'est quelques timbres, quelques enveloppes. Malgré tout, à partir du moment où on déclare une association en sous-préfecture, c'est qu'il y a au moins quelques membres qui composent le bureau. Ça veut dire quelques dizaines d'euros. En général, les cotisations les plus faibles sont aux alentours d'une dizaine d'euros, enfin ça tourne,… on a là aussi quelques dizaines

d'euros qui permettent de lancer le fonctionnement et de faire ses preuves. Voilà, donc c'était maintenant, c'était les commissions, je l'ai dit, sont là pour travailler, analyser les délibérations, faire remonter les problématiques, donc moi je l'ai noté, je ne suis pas loin de partager, enfin je le partage même, 80 € c'est peu, mais le problème, c'est que 100 ou 120 € pour des associations connues c'est peu donc il faut faire quand même,… moi c'était la vision que nous avions, maintenant la porte est ouverte nous pouvons en discuter dans les prochaines commissions et établir une règle qui soit, puisqu'après effectivement, on a voté des subventions de démarrage à 80 € et pourquoi du jour au lendemain changer, c'est vrai qu'après, il faut qu'il y ait le principe d'égalité qui soit respecté.

Y-a-t-il d'autres interventions sur cette délibération ?
Donc je vous propose de la mettre aux voix.
Qui souhaite accorder cette subvention de démarrage à l'association « Les Zigotos » pour 80 € ?
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas la voter ?
Qui souhaitent s'abstenir ?
Donc, l'association « Les Zigotos » aura une subvention de démarrage de 80 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc la délégation sur les ressources humaines, dont je suis le rapporteur également.

VII – RESSOURCES HUMAINES

VII.8 – Attribution du régime indemnitaire relatif au grade de psychologue territorial et la création de l'indemnité de risques et de sujétions spéciales des psychologues.

M. le Maire : Donc, on vous explique dans la note de synthèse que c'est une délibération qui vient en en écho d'une délibération que nous avons prise, je crois lors du dernier conseil municipal, sur la création d'un poste de psychologue territorial. Donc, on vous explique dans la note de synthèse que le conseil municipal avait défini le régime indemnitaire en novembre 2005 et 18 janvier 2006 qu'il pouvait octroyer au personnel communal. Donc, ces délibérations ne prenant en compte que les indemnités qui pouvaient être versées aux titulaires d'un grade présent dans la collectivité. Or, il s'avère que nous avons créé lors du dernier conseil municipal un poste de psychologue territorial. Ce grade n'était pas jusqu'à présent, dans la collectivité. Il nous faut donc, aujourd'hui, instaurer le régime indemnitaire afférent à ce grade soit, ici, dans le cas présent, une indemnité de risques et de sujétions spéciales des psychologues.

Donc, on vous explique un montant annuel de référence fixé à 3 450 €, un montant maximal individuel de 150 % du montant de référence soit 5 175 €. Donc, juste une précision, c'est une création purement administrative, puisque la personne était déjà membre des effectifs de la Commune et donc, elle avait déjà son régime indemnitaire, sauf qu'aujourd'hui, elle est passée sur un grade de psychologue territorial et qu'il faut donc mettre le régime indemnitaire qui est équivalent mais qui, d'un point de vue financier et budgétaire, est équivalent au régime indemnitaire dont je ne sais pas, je pense que c'était la filière administration, administrative donc, ça n'a pas de surcoût pour la collectivité. C'est vraiment quelque chose qui est neutre, c'est juste une délibération très administrative.

Y-a-t-il des questions, des remarques ?
Juste préciser qu'on vous,… l'avis favorable de la commission. – Vincent CAMPISANO -

M. CAMPISANO : Donc, j'étais favorable au départ et, après avoir consulté mon groupe, donc, je vais m'abstenir du vote tout simplement.

M. le Maire : tu veux expliquer pourquoi ?

M. CAMPISANO : Parce que, il y a des doutes qui subsistent sur le rôle de la psychologue dans les mois futurs et dans les années futures. Donc, c'est ce qui a été posé comme question, on a relevé cette chose, donc savoir si la psychologue allait être psychologue pendant la durée du mandat ?

M. le Maire : Alors, juste une petite précision avant de répondre. S'il y a des doutes, il y a une commission où l'on pose cette question et un conseil municipal ou on pose cette question avant de dire je vote pas. Ça me semble logique. On l'a dit et tu étais le premier à le dire lors du conseil d'installation, on est là pour dialoguer, travailler en commun donc, je t'avoue que là, c'est rare, puisqu'on s'entend très bien, mais justement, comme on s'entend très bien, je me permets de te le dire, j'avoue ne pas comprendre ta position, alors que tu n'as pas posé la question. Si tu as un doute, nous sommes là pour essayer de le lever. On y arrive parfois, on n'y arrive pas d'autres fois.

M. CAMPISANO : Tu as raison, mais, si on l'avait eu, comme le dit Madame BRIDOUX, le document avant, on aurait pu discuter avant. Nous l'avons sur place au moment précis où j'étais favorable. Donc, après avoir parlé avec le groupe, donc, le groupe est tombé d'accord sur une décision qui était de s'abstenir.

M. le Maire : Enfin ceci dit, ta réponse ne réponds pas à ma question. Est-ce que tu aurais pu,… avant de nous dire que tu s'abstenais, tu aurais pu dire j'ai un doute, est-ce que tu peux essayer de lever le doute, quoi ?

M. CAMPISANO : On peut en discuter,… Mais je veux dire, c'est peut-être pas l'occasion d'en discuter maintenant au sein de la commission.

M. le Maire : Ecoutes, si on ne le fait pas en conseil municipal, je ne sais pas quand on le ferait ?

M. CAMPISANO : Je suis d'accord, je suis d'accord… Donc là, le fait de nommer la personne que je connais bien et que j'aime bien, que j'estime bien, je veux dire, y a pas, c'est pas une question de personne parce qu'elle est dans la salle, donc….

M. le Maire : Je crois que ça va la rassurer !

M. CAMPISANO : Non mais bon, c'est simplement de la même manière, un rôle, un poste, grade a été effectué. La fois dernière, donc sur le poste attribué de psychologue qui n'existait pas à SIN LE NOBLE donc, ça a été fait, le même régime indemnitaire, vu le grade qui a été maintenant acquis lui donne droit à ces attributions de régime indemnitaire supérieur, c'est ce que j'ai compris.

M. le Maire : Tu n'as pas bien compris, mais…

M. CAMPISANO : C'est pas ça : Donc je demande des explications là-dessus et savoir sur,…ce qui change au niveau de sa rémunération.

M. le Maire : J'ai dit que ça ne changeait rien du tout, c'était juste une décision administrative. Alors, on va refaire, même une partie du conseil municipal du 17 septembre, puisque j'ai expliqué que nous avons une salariée qui était donc dans la filière administrative, si je ne me trompe pas, c'est ça. Et, cette salariée a passé un concours. Donc, je pense que ça fait très longtemps que tu es élu, donc tu connais le fonctionnement de la fonction, enfin les modes de la fonction publique. Cette personne passe un concours, donc au bout de deux ans, son concours, si elle n'est pas titularisée, sur un poste pour lequel elle a passé son concours, elle perd le bénéfice de son concours. Or, cette personne, c'était un concours, où elle passait cadre A, nous avons donc décidé, et, si je ne me trompe pas, ça a été voté à l'unanimité, cette délibération, le 17 septembre 2014. Donc, tous les membres ici présents ont voté la création de ce poste. Donc, ça ne coûte rien puisque cette personne est déjà en poste chez nous. Simplement, aujourd'hui, pour qu'elle ne perde pas le bénéfice de son concours, nous créons le poste correspondant à son concours, qui est un poste de psychologue territorial. Aujourd'hui, maintenant cette personne, il faut bien que l'on puisse la rémunérer, donc, peut-être vais-je saisir l'occasion d'un rappel sur comment ça marche la fonction publique. Donc, lorsqu'on est dans la fonction publique, on a un grade et ce grade correspond à une échelle de rémunération qui permet de calculer le traitement indiciaire de l'agent. Jusque là, ça va le grade… ? À la limite, je ne vais pas parler à Vincent, parce que ça fait vingt ans que t'es élu, donc je pense que tu connais ça par cœur. Et, à ce traitement s'ajoute différentes indemnités, alors qui sont fixées par les textes, notamment une indemnité de résidence, y a des primes de droit. Alors, ici,..

Je connaissais pas puisque moi, je ne suis pas issu de la fonction publique, mais depuis le temps que j'ai été nommé maire, parce que j'ai beaucoup d'agents qui disent : Monsieur le Maire, je devrais avoir la NBI, (j'ai eu plusieurs fois, la NBI Nouvelle Bonification Indiciaire), donc tout ça c'est prévu par la loi. Mais, ensuite, un régime indemnitaire. Alors, ce régime indemnitaire, c'est environ une centaine de primes, d'après ce qu'on m'a dit. Je ne suis pas spécialiste, mais j'ai posé la question, c'est environ une centaine de primes différentes et, ces primes sont différentes et, selon le grade et selon également la filière, puisqu'il y a plein de filières différentes. Il y a la filière administrative, la filière sportive, la filière médico-sociale, la filière technique et la filière des psychologues. Voilà, donc,… l'animation, donc effectivement, donc Didier me précise la filière de l'animation. Donc, aujourd'hui cette personne dont tu as voté le poste lors du dernier conseil municipal, il faut qu'on travaille sur son régime indemnitaire. Elle avait un régime indemnitaire qui était le régime indemnitaire de la filière administrative. aujourd'hui, il faut qu'on lui mette le régime indemnitaire de la filière psychologue, voilà. Donc, simplement, elle n'aura plus, comme elle bouge de poste, elle n'aura plus, le régime indemnitaire administratif, de la filière administrative, et elle aura celui de la filière psychologue. C'est ce qui fait que c'est quasi pas de différence, je ne sais même pas s'il y a une différence, parce qu'avec ça, on m'avait dit, qu'il n'y avait pas différence. Donc, aucune différence, simplement, c'est mettre, aujourd'hui, en relation, d'un point de vue administratif, avec ce qui a été voté la dernière fois. Donc, la réponse est très claire, on a, un agent qui passe un concours, qui passe cadre A, on crée le poste correspondant qui nous coûte rien de plus, et aujourd'hui, on met en place, les autorisations du conseil municipal, pour payer cette personne, et la payer au même prix, alors qu'elle est aujourd'hui cadre A, la payer la même rémunération qu'elle avait, parce qu'elle a changé de filière. Donc, voilà. Sincèrement, j'espère avoir répondu à la question, maintenant, on ne va pas faire une suspension de séance pour ….

Veux-tu que tu rencontres ton groupe et que vous discutiez de ça ? Je pense que c'est comme la,… l'indemnité de conseil tout à l'heure, on va pas bagarrer des heures dessus, Voilà, je sais pas si j'ai répondu, si j'ai été assez clair,…

M. CAMPISANO : Tu as bien répondu, comme tu réponds bien à chaque fois, je vais dire, mais ….

M. le Maire : Merci

M. CAMPISANO : Si j'ai droit…

M. le Maire : Non, Fabienne, vous notez bien cette remarque au PV, Merci, (rires)

M. CAMPISANO : Oui, ça c'était, oui,…

M. le Maire : Oui, la méchanceté, elle vient après. Alors, vas-y, j'écoute.

M. CAMPISANO : Bien évidemment, je ne vais pas brosser parce qu'on n'est pas dans le même groupe. Donc, évidemment, mais je vais dire que, si on a le droit de voter Pour, Contre ou s'Abstenir, donc le droit est là et existe. J'ai parlé avec le groupe hier, donc, j'en ai fait part au groupe, j'étais favorable au départ, j'applique aussi l'idée de groupe, le vote du groupe. Le vote du groupe n'était pas celui là, donc il était de s'abstenir, donc je m'abstiens. Mais, j'ai très bien compris, moi.

M. le Maire : Donc, tu fais ce que tu faisais avant en fait ? Tu es solidaire de ton groupe ?

M. CAMPISANO : Bien je vais dire que oui, je n'étais pas très solidaire, à un moment donné dans le groupe, mais ….oui.

M. le Maire : Bon, on ne va pas se bagarrer dessus, mais je te dis tu as le droit de voter, tout le monde a le droit de voter ce qu'il veut. Et moi, j'essaye, quand une délibération semble importante, j'essaye de la défendre et, sincèrement celle là, je trouve qu'il n'y a pas à se bagarrer dessus.

M. CAMPISANO : Je ne vote pas contre. J'entends bien.

M. le Maire : D'autres remarques ? Non ? Donc je vous propose de la mettre aux voix.
Donc y-a-t-il des personnes qui votent contre ?
Alors, qui votent pour ?
Qui s'abstiennent ?

Donc, la délibération sur l'attribution du régime indemnitaire relatif au grade de psychologue territorial est adoptée à l'unanimité moins une voix, celle de Monsieur CAMPISANO qui s'abstient.

ADOPTE.

M. le Maire : Alors, la délibération suivante toujours dans la délégation « Ressources Humaines » qui est une délibération proposant modification du tableau des effectifs et la création d'un poste de technicien principal de première classe.

VII.9 – Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste de Technicien Principal de 1ère classe.

M. le Maire : Donc, on vous explique dans la note de synthèse l'accroissement des dossiers techniques et leur complexité qui nous ont amenés à recruter un directeur des services techniques qui est un agent titulaire de la fonction publique et dont il nous faut aujourd'hui créer,.. modifier le tableau des effectifs pour créer un poste de technicien principal de première classe afin de pouvoir accueillir cet agent qui arrive par voie de mutation au sein des services techniques de la Commune. Donc, nous créons ce poste correspondant au grade de l'agent qui a été recruté. Je regarde l'avis de la commission. La commission a comme sur la délibération précédente émis un avis unanime et favorable. .

Y-a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ? Non, il n'y en a pas, donc, je vous propose de la mettre aux,…. Il y avait une question, Monsieur WOSINSKI ? Pardon….

M. WOSINSKI : Excusez-moi….. C'est un poste qui a été créé quand ? Il est arrivé quand ce titulaire ?

M. le Maire : Il n'est pas arrivé. On crée le…

M. WOSINSKI : Il était déjà là ?

M. le Maire : Comment ?

M. WOSINSKI : Il était déjà là ?

M. le Maire : Ah non, il n'était pas là, c'est un recrutement.

M. WOSINSKI : D'accord,…. Donc,… on n'avait pas déjà…..

M. le Maire : C'est un recrutement et la personne arrive la semaine prochaine.

M. WOSINSKI : On n'avait pas déjà un directeur des services techniques à SIN LE NOBLE ?

M. le Maire : Oui, mais qui n'est pas sur ce poste. C'est pas sûr qu'au tableau des effectifs, le grade de l'agent recruté n'est pas le même.

M. WOSINSKI : D'accord, mais on avait besoin, quand même, d'une nouvelle personne.

M. le Maire : Oui c'est ça.

M. WOSINSKI : Mais il n'y a pas de personne compétente qui pouvait prendre ce poste ? C'est une question.

M. le Maire : Je vais vous répondre comme la dernière fois, si on recrute, …. Ça me gène toujours de parler des compétences en interne parce que c'est stigmatiser les gens.

M. WOSINSKI : On a quand même des compétences à SIN LE NOBLE ? J'espère ? On en a quand même quelques-uns ?

M. le Maire : Je vais refaire le débat, je vais refaire le débat de la Chambre Régionale des Comptes, qui nous expliquait qu'il y avait,… non, non,… La Chambre Régionale des Comptes, c'est quand même un super document sur lequel on peut s'appuyer, c'est une belle base de travail qui nous précise que la masse salariale de la collectivité c'est 66 % du budget alors qu'elle devrait être de 56 % pour les communes de la même strate. Et, que les communes de cette même strate, sont 56 % de la masse salariale mais 9% de cadres A. Or, à SIN LE NOBLE, nous sommes à peu près 1% de cadre A et, il faut préciser que sur ce, un peu plus de 1% de cadres A, il y a des professeurs de l'école de musique et il y avait même, parce que c'était à l'époque…. du contrôle de la Chambre régionale des Comptes qui a été fait donc, en 2013, il y a même eu un départ de cadre A qui était un poste de secrétaire. Voila, donc il y a un besoin. Je vous invite à lire, à relire, parce que je sais que vous l'avez lu, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, dont un des articles est,… lorsque je discute avec des personnes de ce rapport, tout le monde pense que c'est sur les finances fragiles de la ville et pour moi, je pense enfin, je l'ai déjà dit la dernière fois, pour moi la phrase la plus importante, de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, c'est la gestion de la ville est marquée par un sous encadrement manifeste.

Donc, je vous ai expliqué, la dernière fois, que nous avions besoin de courroies de transmission efficaces entre la population - le maire. Donc ça existe, parce que le maire essaie d'aller voir la population régulièrement et que Didier CARREZ, qui est à mes côtés, essaie de faire un gros travail pour tenir les délais que je lui ai fixés, à savoir, présenter au conseil municipal de décembre, tout un volet sur la mise en place de la démocratie participative et locale. Donc, avec des conseils de quartiers, des diagnostics de quartiers, des sondages. Donc, ça c'est une courroie de transmission qui existe très bien. Ensuite, il va y avoir une courroie de transmission entre le maire et son équipe, ses adjoints, parce que le maire reçoit les …, enfin, le plus grand nombre de remarques parce que c'est au maire qu'on les adresse. Il doit les dispatcher en fonction des compétences et des délégations des adjoints. Après, les adjoints doivent les dispatcher sur leurs directeurs de services et ensuite, elles doivent aller sur les agents.

Aujourd'hui, les choses formidables dont je vous faisais part en début de réunion, aujourd'hui, elles se font quasiment du maire et des adjoints vers les agents de base. Ce sont des agents municipaux qui sont venus me voir en disant, nous, on est capable de réparer l'église, et pas pour 140 000 euros. Ce sont des agents de base qui nous ont dit, nous ça nous intéresse d'aller travailler sur le monument aux morts. Et, je peux vous prendre quelques exemples, on avait, je pense que j'en ai parlé à une commission et, j'en ai, je pense parlé dans l'édito du maire, dans le nouveau bulletin municipal, nous avions trois « gloutons ». Des « gloutons », pour ceux qui ne connaissent pas le terme technique, ce sont de gros aspirateurs que l'on voit dans les villes. Le coût de ces gloutons, c'est 15 000 € pièce. Ça fait des années, que ces gloutons étaient en panne. Moi, j'ai demandé à plusieurs reprises, au cadre responsable qu'on les répare. Quelqu'un m'a dit non, ce n'est pas possible de les réparer. Mais, un jour, j'ai un de mes adjoints qui vient me voir et me dit, écoute, il ya un mécano qui est venu et m'a dit moi je suis capable de les réparer. Je crois qu'il les a réparés pour 800 € et, on m'a appris qu'on avait eu de la chance, que ces gloutons étaient programmés pour partir à la benne. Pour une raison diverse et variée, ça n'a pas été le cas. Alors, après on peut aller très loin. Nous, on peut ouvrir, au niveau de la campagne municipale, beaucoup de choses sont passées sur la propreté de la ville, sur l'état des voiries, sur les élagages. Moi, je reçois plein de courriers de la population, avec des photos effarantes sur le manque d'élagage. Donc il y a un gros problème au niveau du cadre de vie, du quotidien, de la vie quotidienne de la population. Nous avons donc besoin de travailler, de muscler l'équipe des services techniques et de nouveau, pour la propreté de la ville, pour les espaces verts, pour le cadre de vie et aussi pour aller chercher, utiliser, optimiser ces ressources humaines qui sont les nôtres en mairie et se dire, ben oui, c'est bien beau de faire des devis, mais il y a des choses que les agents de la ville savent faire et, donc effectivement, il y a beaucoup de compétences dans la ville. Mais après, des compétences, ça

doit se gérer, ça doit se travailler, ça doit se développer, ça doit se former et il y a tout un travail de gestion de ces compétences et, je le dis, j'ai vu quelques agents municipaux dans la salle, nous avons tous les jours d'excellentes surprises, d'excellentes bonnes nouvelles qui nous viennent de ces employés de terrain qui vous disent, moi, j'ai la compétence, moi, j'ai la volonté.

Maintenant, moi, je souhaite un directeur des services techniques qui sache utiliser, optimiser, ces compétences et nous faire économiser beaucoup, beaucoup, beaucoup, d'argent. Ça c'est une première chose et, ensuite, il s'avère que, pour rembobiner le fil de l'histoire, à l'époque, lorsque le précédent directeur des services techniques est parti, pour des raisons d'économie, je pense, c'est une solution en interne qui a été retenue. Donc, ces deux postes,… La personne qui aujourd'hui est directeur des services techniques avait un autre poste qui, si je ne me trompe pas, était aux voiries, donc je pense que c'est ça. Donc, cette personne a fait les deux tâches, direction des services techniques et voirie. Aujourd'hui, je souhaiterais des services techniques qu'ils,…, on va avoir beaucoup, beaucoup, besoin des services techniques dans les mois, dans les années, qui viennent par ce qu'il y a à la fois, c'est comme tout à l'heure, l'indemnité de conseil, il y a énormément de choses à faire, et nous n'avons pas beaucoup de ressources. Nous avons beaucoup de,… donc il faut,… donc nous allons compter sur nos ressources humaines des services techniques, et nous allons également devoir entreprendre. On travaillera, dans les semaines prochaines, avec les commissions, sur l'élaboration du débat d'orientation budgétaire et sur l'établissement du budget pour 2015 et, la donne était claire. C'est qu'il faut qu'on arrive à aller chercher des ressources financières, des économies sur le fonctionnement, des économies de fonctionnement pour réinvestir dans de l'investissement et cet investissement c'est essentiellement des travaux de voirie. Tout le monde, ici, en a conscience, Monsieur ENTEM à ma place l'a répété à plusieurs reprises. SIN LE NOBLE, c'est 58 kilomètres de voirie dont un pourcentage très élevé est en piteux état et nécessite une restauration.

Donc, nous allons avoir des besoins de compétences spécifiques sur la voirie,… sur les travaux de voirie et, je dirais, ça va être le volet dépenses, et nous allons avoir besoin de compétences spécifiques au niveau de l'équipe technique, pour, faire en interne, des choses qui étaient sans doute sous traitées avant et qui nous coûtent beaucoup moins chères. Donc, les services techniques sont en train de…. On est en train de travailler, j'ai peut-être ça qui traine dans un dossier, je peux vous prendre un exemple sur les,… je ne sais pas si j'ai le devis,… mais par exemple, pour l'accrochage des illuminations de Noël, on est passé de 13 000€ à 5 000 €. Voilà. Et ça, ce sont des agents qui nous ont dit, « ben tiens » pourquoi on ne pourrait pas essayer de consulter une autre boîte, où …. Donc ça je,… les exemples me manquent mais… les compétences, elles sont là mais elles ont besoin d'être encadrées. Il y a vraiment au niveau, on sait très bien qu'on n'a pas beaucoup de marge de manœuvre en recettes, on n'aura pas de recette supplémentaire. Sur la partie dépenses, on ne peut pas faire, non plus, beaucoup d'économies, on a un budget qui est très contraint et je ne veux pas baisser des services, je ne veux pas couper des services, donc le… Il va falloir trouver des solutions, et des solutions c'est de faire un maximum de choses en interne.

M. WOSINSKI : Donc, il y avait une très mauvaise gestion des services techniques avant, faut l'admettre ?
Soyons francs.
Personne ne veut en parler, c'est hallucinant.
Bon, moi, on m'avait expliqué qu'on avait besoin d'un directeur des services techniques compétent, faut bien le dire.

M. le Maire : Sincèrement, je ne suis pas là pour stigmatiser l'un ou l'autre, j'ai jugé qu'il fallait donner un coup de booster au niveau des services techniques. Par le passé, il y avait un directeur des services techniques, un responsable voirie. Voilà, maintenant, moi je n'étais pas là, je ne regarde pas dans le rétroviseur, je regarde le cap, il est devant pour que ça aille mieux demain. Donc, peut-être, voilà, je ne suis pas là ici pour faire le procès de l'un ou l'autre, il y a de l'humain derrière, il y a,… c'est de la gestion de personnel, donc, c'est pas mon propos, j'ai souhaité recruter un nouveau directeur des services techniques, qui a une feuille de route, très claire. Mais, la porte de mon bureau est ouverte et les commissions sont également là pour …

Y-a-t-il d'autres questions, d'autres remarques ?
Je vous propose d'adopter cette délibération.
Y-a-t-il des personnes qui votent contre ?

Des personnes qui s'abstiennent ?
Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité.
Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : la délibération, donc la troisième délibération de la délégation ressources humaines consiste en la création de 12 postes dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi plus connu sous le terme de CUI-CAE.

VII – 10 - création de 12 postes dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).

M. le Maire : Alors on va, c'est-à-dire en diagonale sur la note de synthèse qui est très précise et très détaillée, qui vous rappelle le décret du 25 novembre 2008, sur le contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi et qui permet donc aux collectivités de recruter des personnes sans emploi qui ont des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. On vous rappelle que la prescription de ces contrats d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de pôle emploi. Donc, on vous rappelle que le, … Enfin, on vous précise qu'il est,… on juge nécessaire pour la collectivité d'avoir recours à ces emplois. Alors, on en a déjà parlé lors des conseils municipaux précédents donc, sachant que ces emplois, je ne vous vois pas inquiets, mais je vais vous rassurer quand même parce que, comme se sont des dispositifs d'emploi aidé, ils sont largement subventionnés par l'état qui prend en charge 75 % dans un cadre classique et qui va même jusque 90 % dans le cadre des demandeurs d'emploi, reconnus travailleurs handicapés et, je vous avais ici indiqué que la ville ne satisfaisait pas à ses obligations en matière d'emploi de personnes handicapées. Ce qui un n'est pas normal d'un point de vue social, mais deuxièmement, ce qui occasionnait, donc le versement d'une indemnité de pénalité.
Donc, nous souhaitons donc, créer des postes en la matière, ce qui nous permet donc également, on peut expliquer que si la dimension sociale de ça, vous l'avez vu, c'était pointé par la Chambre Régionale des Comptes, la ville a dans ses effectifs, un taux important de vacataires, qui est de l'ordre de 150 si je ne me trompe pas, donc et parmi ces vacataires, c'est quand même une situation sociale qui est assez précaire puisque, l'on prend des arrêtés de fin de mois, ou on leur dit ce mois ci vous avez travaillé 82 heures, vous êtes payé 82 heures donc,… J'ai de temps en temps des coups de fil de personnes qui disent, j'étais en remplacement, j'ai fait trois mois à 150 heures et puis là, la personne est revenue, j'ai eu 20 heures ce mois ci, donc c'est quand même,..

Il n'y a pas de visibilité, pas de sécurité et, dans nos vacataires, nous avons fait le travail et nous avons des personnes qui sont éligibles à ces emplois, ces dispositifs d'emplois aidés, donc il est possible de leur, de les mettre sur ces postes d'emploi aidé, ce qui a donc plusieurs avantages, ça leur amène une visibilité, une sécurité et puis nous, ça nous fait aussi, des économies substantielles. Donc, on vous propose de créer des postes en CAE. Donc, sachant que si on peut préciser que les dispositifs CAE sont des 20 heures hebdomadaires. Donc, trois postes de secrétariat qui pourraient renforcer le secrétariat général et le pôle scolaire. Je vous disais tout à l'heure qu'on demande au secrétariat général, désormais, d'établir les PV de conseils municipaux. Un agent d'entretien des locaux, un animateur, sept postes d'animateurs dans le cadre des nouvelles activités périscolaires et, un agent de propreté à temps non complet, toujours 20 heures semaine.
Donc, l'avis de la commission était, sans surprise, un avis favorable à l'unanimité.

M. LE Maire : Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette délibération ? Vincent CAMPISANO ?

M. CAMPISANO : Tout simplement, je suis d'accord. Simplement sur la page 75, on rappelle l'article de loi du 25 novembre 2008. Dans la page 77, on rappelle le 25 novembre 2009, même décret, même numéro,…

M. le Maire : Donc, compte-tenu du numéro du décret qui est n°2009 tiret 1442, je pense que la bonne date est 2009 mais, c'est ça ? Voilà.

M. CAMPISANO : C'est sur la même ligne et juste en dessous, il y a deux dates différentes.

M. le Maire : Mais en fait, c'est décret de novembre 2009. Mais du coup, la délibération est bonne puisque c'est l'année de la délibération. Mais, nous notons la lecture pointilleuse et attentive de Vincent et nous l'en félicitons et nous l'en remercions. Comment ?

Alors y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération, des personnes qui s'abstiennent ?

Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité avec la, avec la remarque sur la date du décret qui est donc du 25 novembre 2009.

ADOPTE A L'UNANIMITE
M. le Maire : Donc une même délibération par un effet miroir mais puisque cette-fois-ci ce sont,… un autre dispositif d'emplois aidés, qui est un dispositif bien connu puisque la ville a déjà recruté ce genre d'emploi, sur le dispositif des emplois d'avenir.

VII.11 – Création de 3 postes dans le cadre du dispositif des contrats d'avenir

M. le Maire : Donc, dans la note de synthèse nous vous rappelons qu'en 2013 la ville avait créé 6 postes en emploi d'avenir pour l'entretien des espaces verts et, que le bilan est très positif. Nous vous proposons, donc de continuer sur ce dispositif en créant 3 postes supplémentaires. Nous avions déjà pris des décisions, des délibérations de cadrage sur les nouveaux rythmes scolaires mais là, on les affine. Donc de créer 3 postes, sachant que les contrats d'avenir sont pour des durées de 12 mois renouvelables dans la limite de 36 mois. D'une rémunération basée sur le smic à raison de 35 heures et avec une aide de l'état qui est toujours de 75 %.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?
Est-ce que tous les numéros de décrets sont bons Vincent ? Tu as vérifié ?

M. CAMPISANO : …. (rires)

M. le Maire : Ah bon, on va faire exprès de faire des erreurs sur les numéros comme ça tu liras que ça (rires…)

M. le Maire : Donc je peux mettre aux voix ?
Qui ne souhaite pas adopter cette délibération ?
Qui s'abstient ?

Donc la délibération sur la création de 3 postes dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc la même délibération, le même principe de délibération cette fois ci pour une délibération de cadrage qui complète les précédentes délibérations que nous avions déjà prises sur la création d'emplois aidés avant l'été lorsque nous mettions en place les nouvelles activités périscolaires. Et cette fois-ci, nous vous proposons la création de 19 emplois aidés supplémentaires qui sont ouverts indifféremment soit aux CUI-CAE dont je vous ai rappelé tout à l'heure que c'était des contrats de 20 heures semaine ou et, dans la limite de 24 mois ou aux emplois d'avenir dont je vous ai rappelé dans la délibération précédente que c'était 35 heures semaine de 12 à 36 mois.

VII.12 – Création de 19 emplois aidés supplémentaires – ouverts aux CUI/CAE et aux emplois d'avenir

M. le Maire : Donc, on vous propose cette fois-ci, comme c'est une délibération de cadrage d'adopter le principe de la création de ces emplois mais sans qu'ils ne soient fichés au niveau des profils sur les CUI-CAE ou sur les emplois d'avenir. Donc, je vous rappelle, mais je peux toujours le faire, la visée sociale parce que

ça nous permettra sans doute de garder des personnels que nous avons de façon temporaire dans la collectivité. C'est une visée sociale également pour la population. Je reçois énor…. J'ai parlé tout à l'heure des différentes actions qui étaient menées en termes de forum de l'emploi. Mais, je reçois énormément de monde dans les permanences qui sont en grande difficulté en matière d'emploi. On ne peut pas créer des postes de titulaires dans la collectivité mais, on souhaite faire d'une pierre plusieurs coups. C'est donner la chance à des personnes qui sont en difficulté, d'intégrer la collectivité et de,…sans que ce soit un coût important pour la ville et sachant que ça permettra de satisfaire des besoins aujourd'hui non satisfaits.

M. le Maire : Y-a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ?

M. CAMPISANO : Page 85, la même erreur.

M. le Maire : D'accord, OK.
Alors en précisant bien, mais maintenant tout le monde le connaît le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 et non 2008.
Avec cette modification, Vincent va donc adopter la délibération.

Qui ne souhaite pas l'adopter ?
Qui s'abstient ?

Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc, je vous propose de passer à la délégation Urbanisme dont le rapporteur est Jean-Paul HOURNON qui va nous expliquer que le feuilleton de la vente de la maison d'habitation 4, rue Louis Dannay va, je l'espère toucher à sa fin.

VIII – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

VIII.13 – Cession d'une maison d'habitation sise 4 rue Louis Dannay

M. HOURNON : Eh bien, Bonsoir à tous, effectivement la première délibération qui vous est présentée concerne un immeuble, 4 rue Louis Dannay qui était passée au conseil municipal il y a quelques mois.
Si vous vous en souvenez, cette maison appartient à la collectivité depuis 1994. Elle a fait l'objet d'une évaluation du service des domaines en 2013 pour 86 000 €. Sur cette base de mise à prix, l'immeuble n'a pas trouvé acquéreur. Par la suite, délibération du 28 janvier 2014, où ce prix de 86 000 € a été ramené à 60 000 €. Donc, le 18 juin, nous avons passé une délibéra….., enfin nous avons présenté au conseil deux candidatures, si vous vous souvenez, l'une était à 60 000 € émanant d'une personne qui habitait SIN LE NOBLE, la deuxième 65 000 € d'une personne qui était extérieure à SIN LE NOBLE. Après une discussion, le choix qui a été retenu était de prendre l'offre la plus haute pour la ville, 65 000 €. Quelques jours après, quand ce monsieur a été averti que son offre avait été retenue, il a fait transmettre un courrier nous indiquant que… il n'était plus acquéreur à 65 000 € mais que, c'était son frère qui allait acheter.

Malheureusement, nous la délibération était nominative et c'était uniquement pour ce monsieur pas pour une autre personne. Donc, de ce fait là, on se retrouve toujours avec cet immeuble, qui continue à se dégrader puisque actuellement, il n'y-a plus de salle de bain, plus de cuvette de WC, plus de radiateur, même plus de chaudière, le plafond a des fuites. La personne qui était intéressée à 60 000 € est toujours intéressée et a confirmé son offre. On a sollicité une nouvelle estimation des domaines puisque comme vous le savez, l'évaluation domaniale n'est valable qu'un an et les domaines nous ont confirmé,… enfin nous ont indiqué, non plus un prix de 86 000 mais un prix de 72 250 €.

Compte-tenu de l'état de l'immeuble, il est évident qu'on n'arrivera jamais à vendre à ce prix là et donc, dans la délibération qu'on va vous demander aujourd'hui, donc,.. c'est d'accepter l'offre de Madame LENNE de 60 000 € et de confirmer bien le prix de cession de 60 000 € compte-tenu de l'état de l'immeuble. Je précise que cette cession était présentée à la commission adéquate et qu'elle a reçu un

avis favorable. A ce projet de délibération, donc, on vous joint le plan cadastral où vous pouvez visionner l'immeuble, mais je pense que tout le monde le connaît, c'est celui qui est à la maison des associations, lorsqu'on rentre, c'est celui qui est,… la maison au fond à droite. Vous avez également l'avis des domaines qui est daté du 26 juin 2013 fixant la valeur à 86 000 €, la délibération du conseil municipal du 1er octobre 2013 souhaitant la mise en vente, la délibération du 28 janvier 2014 ramenant le prix de vente à 60 000 €, une note précisant que, à l'époque, divers amateurs s'étaient présentés, mais à des prix tout à fait inférieurs puisqu'on avait une offre à 25 000 € et une offre à 45 000 €. On était très loin des 86 000 €. Une délibération du 18 juin 2014 que nous avions prise pour céder, à Monsieur Omar TIBARI et le courrier de Monsieur TIBARI qui indique ne plus,… ne souhaite plus faire l'acquisition de cet immeuble sur SIN LE NOBLE. Voilà, et donc l'évaluation également des domaines à 72 250 € qui date du 30 septembre 2014 et également, on vous a joint, en courrier sur table, la lettre de Madame LENNE du 25 octobre 2014 qui confirme toujours son intention d'acquérir cet immeuble sur le prix de 60 000 € et j'espère que, suite à … Cette délibération si vous voulez bien l'adopter, on pourra mettre un terme à cette vente d'immeuble. Merci.

M. le Maire : Donc, merci Monsieur HOURNON. Donc, en synthèse, donc un immeuble rue Louis Dannay, la ville n'a pas de vision stratégique donc on souhaite le vendre, il faut être, effectivement se dépêcher de le vendre puisque vous avez noté qu'en une année, l'estimation des domaines était passée de 86 000 € à 72 000 €. De toute façon, il y avait des délibérations qui avaient accepté, qui avaient voté le principe de vendre en dessous du prix des domaines, compte tenu de l'état de dégradation et donc, je vous propose de,… d'adopter le projet de délibération et de céder cette maison d'habitation sise 4 rue Louis Dannay, cadastrée section AS 89 et 91 à Madame LENNE pour un prix de 60 000 €.

Y-a-t-il des questions, des remarques ?
Non ?
Donc je vous propose de passer au vote.
Y-a-t-il des personnes qui votent contre ?
Des personnes qui s'abstiennent ?
Donc, la délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Nous passons à la délibération suivante qui concerne toujours les cessions foncières. Cette fois ci, dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier des épis et des cessions de parcelles à l'Office Public Habitat, Partenord Habitat et je passe la parole à Jean-Paul HOURNON.

VIII.14 – Rénovation Urbaine du Quartier des Epis – Cessions Foncières à l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat

M. HOURNON : Ces délibérations, sont complémentaires puisque dans une délibération du conseil municipal du 26 novembre 2013, la commune avait pris le…, l'engagement de céder à l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat, 3 ensembles immobiliers. Il y avait le lot G-E1 qui était destiné à la construction de 16 logements locatifs ; le lot G-E2 destiné à la construction de 5 logements en accession sociale à la propriété et le lot G-C2 et C3 destiné à la construction de 4 logements locatifs sociaux et 5 logements en accession sociale à la propriété.

A l'époque, les domaines avaient émis un avis de valeur, comme il est obligatoire et cet avis de valeur faisait ressortir un prix de 34 € le mètre carré. Compte tenu évidemment de ce projet, la municipalité avait décidé de ramener ce prix à une norme inférieure et avait fixé ce prix à 15 € du mètre carré. Donc, actuellement si vous voulez, le principe de la cession de ces biens à Partenord ne fait plus débat. Ce qui fait débat aujourd'hui, c'est d'indiquer qui est le notaire qui va faire l'acte, et qui supporte les frais.

Alors, il n'y avait pas de nom de notaire qui avait été désigné. Traditionnellement, si vous voulez, un vieux principe du notariat, quand il n'y a pas de nom de notaire désigné, on désigne, ce que l'on appelle le notaire du caillou. Le notaire du caillou, c'est le notaire qui a fait l'acte de vente à la ville.

Donc, c'était Maître ALLARD qui avait fait cette vente. Cet acte de vente, à l'époque, c'était le Syndicat Intercommunal DECHY/SIN LE NOBLE qui avait cédé à la Commune et c'est donc, Maître Eric ALLARD qui était le notaire. Et, donc, au niveau des frais, la ville prend en charge les frais de géomètre mais par contre, les frais de notaire proprement dits qui sont maintenant les émoluments et droits, et, la TVA sur la marge dégagée, là, ce sera supporté par l'acquéreur.

Cette cession est également présentée, donc à la commission n° 4 et a reçu également un avis favorable. On vous joint donc la délibération du 26 novembre 2013 qui adoptait ce principe de cession, le plan où vous pourrez visionner, sous la couleur jaune, je pense que c'est jaune, je suis un peu daltonien donc…., C'est jaune je confirme cet ensemble immobilier.

M. le Maire : Bon, merci Monsieur HOURNON.
Donc, là aussi, une délibération qui a déjà été entérinée précédemment, il y a de ça à peu près une année donc, le 26 novembre, mais qu'il convient de préciser parce que, elle était incomplète au sens où le notaire n'était pas désigné et que, la charge des frais de notaire n'était pas précisée. Alors, on peut noter deux choses : c'est que dans le cadre des travaux des commissions, nous avons discuté justement du choix de ces notaires et nous sommes tombés sur le principe effectivement de prendre, savoir si la ville avait un notaire attitré ou donc il est …
La commission numéro une qui,… quatre ?, quatre.
La commission numéro quatre, nous avons travaillé sur cette question et nous avons convenu que le principe qui serait retenu, désormais, c'est de retenir le notaire qui avait fait la vente à la commune. Comme ça, voilà, il n'y a pas de,… C'est vrai que j'ai été étonné, j'avais posé la question à la direction juridique de savoir si c'est encadré par les marchés publics, s'il y avait,… S'Il y a le libre choix du notaire par le maire mais, ..

Pour des questions de transparence, j'ai proposé que chaque cession se fasse par le notaire qui,… auprès duquel nous avons fait l'acquisition lorsqu'il est possible de le retrouver ou, lorsqu'il existe encore parce que parfois, c'est-à-dire, pour certaines acquisitions très anciennes, l'étude peut ne plus exister. Et, notez juste ce qui est un point de détail, mais à peine, c'est que c'était une délibération du 26 novembre 2013 et que l'estimation des domaines est, elle, du 27 novembre 2013. Donc, c'est en plein dans ce que la Chambre Régionale des Comptes notait, savoir que l'estimation des domaines pouvait parfois être aléatoire. Nous sommes là toujours dans le délai légal, puisque l'estimation des domaines est valable 1 an. Donc, il ne fallait pas tarder pour prendre cette délibération. Mais qui de toute façon est nécessaire au jour d'aujourd'hui.

Avez-vous des questions, des remarques quant à cette délibération ?
Donc je vous propose de la mettre aux voix.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter ce projet de délibération valant cession foncière à Partenord Habitat ?
Y-a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?
Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Une autre délibération sur la même tonalité, toujours une cession de lot appartenant à la Commune à, toujours une société, une S.A. d'HLM, NOREVIE, en l'occurrence pour un appartement du bâtiment O au sein de la résidence Alexia IV et le rapporteur est toujours Jean-Paul HOURNON.

VIII.15 – Cession à la SA HLM NOREVIE – Bâtiment O « Résidence Alexia IV » - Appartement 247

M. HOURNON : Et, ce sera le dernier point à l'ordre du jour de la commission d'urbanisme. Le bâtiment O, je pense que tout le monde le connaît, c'est le grand immeuble, qui actuellement est entièrement fermé. Les autres bâtiments M et N ont été réhabilités, le QR est démoli, reste le bâtiment O.

Dans ce bâtiment O, il restait un appartement, enfin, c'était la loge du concierge. La loge du concierge, donc a été acquise, à l'époque avec des fonds, puisque ça faisait parti du plan de sauvegarde qui avait été approuvé par arrêté, par le Préfet et, lorsque la ville achetait, NOREVIE avançait les fonds, ce qui nous évitait le paiement et nous, lorsque nous étions propriétaire, lorsque NOREVIE ne pouvait pas acheter, il fallait qu'elle ait un droit de préemption, elle ne l'avait pas, c'était la ville et à l'époque, moi j'avais fait comprendre qu'il fallait un droit de préemption renforcé puisqu'on était dans une copropriété et s'est échapper au droit de préemption traditionnel et, donc, on achetait au fur et à mesure ces appartements et, ces appartements étaient recédés à la société NOREVIE qui en avait fait l'avance des … du prix et des frais.

Alors, pourquoi cet appartement a été oublié ? Et bien tout simplement parce que les loges de concierge, vous savez que dans une copropriété, on parle de parties privatives et de parties communes et, cette loge de concierge faisait parti des parties communes. Donc, une partie commune ne se cède pas, par contre, elle a été sortie par la copropriété et, effectivement, un lot lui a été attribué. Par contre, quand les cessions ont été faites, ils ont pris le listing de départ et dans le listing de départ, évidemment, ce lot n'apparaissait pas, il a été omis. Donc, maintenant, il faut réparer. Ce lot est donc propriété de la ville, il a été payé avec des fonds avancés par NOREVIE et le but de la cession d'aujourd'hui, évidemment, est de céder à NOREVIE ce lot qui est le dernier que la ville possède. Cette cession a reçu, également, un avis favorable de la commission 4 et il vous est joint donc le plan où vous pourrez visionner le bâtiment O que je pense tout le monde connait, et également la lettre du notaire qui est Maître TELLIEZ qui demande cette délibération pour régulariser son acte.

M. le Maire : Donc merci Monsieur HOURNON, donc Maître TELLIEZ puisque vous avez vu que c'était lui qui avait rédigé l'acte d'acquisition par la commune de ce lot.
Avez-vous des questions, des remarques sur cette cession ?
Non, donc je vous propose de la mettre aux voix.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?
Des personnes qui souhaitent s'abstenir ?
Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc, l'ordre du jour est aujourd'hui épuisé et, y-a-t-il des questions sur les l'état des décisions directes qui a été communiqué à la fin de ce document de conseil municipal.
Pas de question ?
Donc, je vous remercie tous et toutes de votre présence, de vos questions.

M. le Maire : Monsieur CAMPISANO veut prendre la parole. J'use de mon pouvoir de police et je te l'accorde.

M. CAMPISANO : Une déclaration…
Une déclaration pour la liste « sincère avec vous » représentant les groupes du parti communiste, des partis de gauche et des divers gauches.
J'attire votre attention sur le déroulement de la cérémonie du 11 novembre telle qu'elle est présentée dans le bulletin municipal. Cette cérémonie est présentée comme officielle avec un hommage à 9 heures 30 au monument aux morts de la rue Longue, suivie d'une messe à 10 heures à l'église Saint Martin et enfin par le cortège au départ de l'église vers le monument aux morts place de la Liberté. Mais vous avez corrigé tout à l'heure, qui sera devant la mairie. Il y a pour nous, un manquement grave au respect de la séparation de l'Église et de l'État en ce qui concerne la loi de 1905 (aucune religion ne doit être favorisée plus qu'une autre et une stricte neutralité dans les cérémonies officielles doit être respectée). Lors du mandat de Madame PEZIN, Madame Thérèse PERNOT était intervenue au nom des élus de l'opposition, dont faisait partie Monsieur Jean-Paul HOURNON. D'ailleurs il doit se rappeler et, Monsieur Didier CARREZ également, pour s'opposer au fait que le maire avait demandé à l'abbé PAYEN de bénir les drapeaux durant la cérémonie.

A ce niveau là, il fallait rester vigilant. Les élus ont le droit d'avoir la religion qu'ils veulent et de la pratiquer comme ils le veulent mais, à titre strictement personnel, en dehors de leur mandat d'élu et, j'en suis un témoin, de moi-même, donc, je demande au nom de notre liste que soit porté le même respect pour toutes les personnes mortes pour la France, de quelque région, de quelque religion qu'elle soit issue et sans distinction. Il y a l'article, donc, de la constitution que vous connaissez certainement, l'article 1, de la constitution du 04 octobre 1958 : « la France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race, ou de religion ». Voilà, elle respecte toutes les croyances. Sachez bien, donc, j'en ai terminé qu'en qualité, également de pratiquant et, ça m'est d'autant plus facile de le dire que, j'irai moi-même, donc à la cérémonie religieuse. Mais, pour l'officialité de la chose, il ne faudrait pas l'indiquer. Si ça vient de l'abbé PAYEN, je peux le comprendre mais, au niveau de l'officiel, il n'est pas nécessaire d'indiquer la messe.

M. le Maire : Alors, je ne sais pas si ta déclaration mérite ou justifie une réponse ? Peut-être, enfin je ne sais pas. Si c'est une déclaration, on peut en rester là, si c'est une interrogation, …

C'est une déclaration qui ne vaut pas réponse ?
Mais, je vais répondre quand même.

Donc, juste pour dire parce que le,… j'ai failli employer le même terme que Madame BRIDOUX en parlant de combat d'arrière garde parce que vraiment,… c'est mal me connaître que de penser que je ne suis pas un fervent républicain et je ne pense pas qu'il doit en 2014 en France, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de personnes qui ne soient pas républicaines. Alors, après je pensais avoir été clair dans mon propos introductif, c'est,…mais, je pourrais même aller plus loin Vincent.

Faites une déclaration comme quoi il n'y a pas de marché de Noël. Pourquoi il y a un marché de Noël ?
Ça ne t'a jamais choqué qu'il y avait un marché de Noël ?
Pourquoi, donc ça c'est important alors après tu parlais de Didier CARREZ, tout à l'heure, je disais que certaines personnes m'ont fait remarqué, effectivement que la tradition républicaine était de… donc c'est Didier qui m'a envoyé un mail, plein d'intelligence et de subtilité comme il sait le faire. Et, voilà, dont, il n'ya pas de,… je pense qu'il y a beaucoup de choses très importantes sur lesquelles il mériterait qu'on se retrousse les manches. Alors, moi je suis,… je respecte vraiment toutes les sensibilités.
Aujourd'hui, comment c'est venu, c'est comme je disais tout à l'heure, on a travaillé, on a fait des collectifs sur les commémorations et, il y a eu une proposition qui a émané de l'abbé PAYEN qui avait dit : « moi je veux bien faire une messe ». Voilà.

Donc, ce n'est pas la ville de SIN LE NOBLE. Soit rassuré, je ne mettrai pas une chasuble de prêtre le 11 novembre. C'est simplement, comme la commémoration, au niveau du monument aux morts du marais, c'est marais-accueil qui porte, voilà. Alors peut-être qu'il y a effectivement, je lisais en même temps, peut être qu'il peut y avoir une coquille puisque c'est marqué « cérémonie officielle du centenaire » voilà.
Mais, je pense que, sincèrement, on a dit qu'on était ici pour travailler en parfaite intelligence, tous ensemble, je pense qu'il y a des choses qu'on peut se dire. Soit, comme Didier l'a fait en envoyant un petit mail, soit en téléphonant, soit en venant taper à la porte et, en évitant les effets de manche, ce que je considère comme tel. Mais, sur le fond j'ai très bien compris, les services et je ne leur en veux pas, parce que c'était à moi de prendre conscience de ça. C'est parti d'une bonne intention. Un, on travaille collectivement en associant tout le monde, c'est la première chose et, deuxièmement, comme on sait que le défilé du 11 novembre est très fatiguant et que nos anciens combattants, heureusement vieillissent, ça veut dire qu'il y a pas de jeune ancien combattant. Donc, ces anciens combattants vieillissent et, que de partir, parce que eux, beaucoup vont aller à la messe les anciens combattants, c'est leur choix. Donc, c'était de se dire, bon, pour une question de timing, on,… mais c'est pas dans l'église, c'était,… parce qu'on peut faire des messes ailleurs que dans une église d'ailleurs. Donc, c'était juste pour éviter, à ces anciens combattants, qui sont des personnes qui prennent de l'âge, de faire à pied de l'église à la place et, jusqu'au bout de la place pour repartir faire le même cheminement jusqu'au monument aux morts.

Voilà, l'enfer est pavé de bonnes intentions. C'était une intention tout à fait louable des services de se dire, on va éviter des pas inutiles, maintenant, ton tact, je ne veux surtout pas heurter la sensibilité républicaine

de certains mais, en tout cas, si je ne veux pas heurter leur sensibilité républicaine, je souhaiterai qu'ils n'heurtent pas la mienne en la mettant en doute.
Là aussi, ce n''est pas une déclaration prévue, puisque je ne savais pas qu'il y aurait une intervention dessus. Voilà,… voilà, c'est ton tact, je pense qu'il y a sans doute une coquille au niveau de la mise en page. Ça aurait peut-être du être sorti de la cérémonie officielle. Voilà, c'est un document qui a été fait, vous savez comment ça marche. Ce document, on est toujours en retard et on souhaitait qu'il sorte le plus rapidement possible pour, rendre hommage aux collectionneurs et que la population sache qu'il y a une super exposition qui a été inaugurée hier soir et, je souhaiterais aussi dire que ma sensibilité républicaine, moi, a été très heurtée par le fait que toutes celles et ceux qui étaient morts en 14-18, leur nom a été effacé depuis de très nombreuses années et ça, moi ma sensibilité républicaine, a été très heurtée par ça. Et, c'est pour ça que j'ai souhaité que l'on fasse de belles commémorations et que l'on restaure ce monument parce que c'était dans les documents de campagne, j'avais pris en photo, on ne voyait plus aucun nom. Ça, ma sensibilité républicaine souffrait de ça, parce que ça c'était vraiment un manque de respect pour ceux et celles, et l'on sait tous, les âges qu'ils avaient. Ces personnes là, ils avaient entre 18 et 25 ans pour la plupart, que leur sacrifice soit ainsi oublié, ça a heurté ma sensibilité républicaine. Je n'en n'ai pas fait une déclaration, j'ai agi.

M. CAMPISANO : Je peux répondre si tu veux bien quelques secondes.
Un, j'ai eu le bulletin municipal hier soir en arrivant en mairie donc, j'ai vu cela.
Deux, je dis, que l'on fasse la messe, ça ne me dérange pas parce que j'y vais. Mais par rapport à tous ceux qui sont morts pour la France et, qui peuvent être musulmans, protestants, juifs, aller à la messe, pour ces personnes qui sont mortes pour la France, c'était simplement ce côté-là. Le fait d'avoir écrit : officielle, cérémonie officielle, on aurait pu le détacher. Je pense que c'est une coquille, c'est tout. Je ne vois là, aucune mauvaise intention. Simplement, il faudra éviter d'écrire officielle et cérémonie religieuse.

M. le Maire : Mais là-dessus, je l'entends. Simplement, il n'ya pas besoin de sortir les violons de 1905 et d'en appeler à Jean Jaurès. Laissons Jean Jaurès, où il est, il a mené d'autres combats que ceux là et je pense qu'il en mènerait bien d'autres aujourd'hui également. Dont'act.

Allez, bonne soirée à tous et puis, rendez-vous le 11 novembre soit au marais, soit à l'église, soit sur la place.

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MERCREDI 05 NOVEMBRE 2014

Sous la Présidence de
Monsieur Christophe DUMONT, Maire

-:-:-:-

POINTAGE VILLE DE SIN LE NOBLE

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 05 NOVEMBRE 2014
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
DUMONT Christophe	**X**			
HOURNON Jean-Paul	**X**			
MASCLET Johanne	**X**			
CARREZ Didier	**X**			
FAIVRE Caroline	**X**			
ALLARD Patrick	**X**			
TAILLEZ Isabelle	**X**			
DESMENEZ Jean-Claude	**X**			
DELATTRE Marie Josée	**X**			
DELVAL Freddy	**X**			
WIDIEZ Dimitri	**X**			
DAMBRIN Pascal	**X**			
JOUVENEZ Jean-Luc	**X**			
CHOTIN Jean-Michel	**X**			
JARUGA Henri	**X**			
LESPAGNOL Fatima	**X**			
WIDIEZ Lise	**X**			
SALPETRA Elise	**X**			
DORNE Sylvie		**X**	**Pouvoir à Claudine BEDENIK**	
BEDENIK Claudine	**X**			
BERLINET Jean-Pierre	**X**			
GEMZA Joselyne	**X**			
SANTERRE Françoise	**X**			
DUMONT Christiane			**X**	
ENTEM Christian		**Pouvoir à Véronique LEGRAND**		
BRIDOUX Josyane	**X**			
STOBIECKI Jean-Pierre	**X**			
LEGRAND Véronique	**X**			
WOSINSKI Bruno	**X**			
POP Cerasela		**Pouvoir à Bruno WOSINSKI**		
GUERIN Victor	**X**			
DEBLANGY Lucie	**X**			
CAMPISANO Vincen**t**	**X**			

M. Le Maire : Bonsoir à toutes et à tous.
Il est vingt heures donc je vous propose de commencer et d'ouvrir la séance du conseil municipal du 05 novembre 2014 pour laquelle les élus ont été convoqués en date du 27 octobre 2014 et non pas comme c'était inscrit sur le courrier le 27 novembre c'était une petite coquille.

Je vous présente mes excuses pour ce changement de date puisque le conseil municipal était prévu quelques jours auparavant, mais nous avons décidé collectivement de repousser la date afin de permettre aux commissions que nous avions créées lors du dernier conseil municipal de se réunir et de travailler comme nous le souhaitons sur les délibérations qui sont proposées, donc comme les délais étaient très courts entre le dernier conseil municipal, la constitution des commissions et le respect des délais pour les convocations des commissions et du conseil municipal, nous avons préféré réunir le conseil municipal quelques jours après, plutôt que de le réunir sans avoir pu travailler en amont avec les différentes commissions.
Donc toutes mes excuses pour ce changement de date, mais qui ne doit pas poser beaucoup de soucis.

1 – Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Je vous propose comme la tradition le veut désormais, de désigner notre secrétaire de séance dont je vous rappelle qu'elle est choisie par le conseil municipal en son sein, la tradition veut que ce soit le benjamin ou la benjamine du conseil municipal en l'occurrence, Elise SALPETRA.
Comme à chaque fois, je vous propose de nous exonérer du vote à bulletin secret, pour la désignation du secrétaire de séance et de désigner Elise SALPETRA, sauf si quelqu'un est contre.
Tout le monde est d'accord, donc Elise SALPETRA va procéder à l'appel nominal pour vérifier ensuite si le quorum est atteint.

(appel….)

M. LE MAIRE : Merci Elise pour cet appel. Nous constatons collectivement que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut donc valablement délibérer. Juste une précision puisqu'on vient de faire l'appel nominal et que l'on a parlé des procurations. Vous avez constaté que nous continuons le travail de sécurisation juridique qui nous a été vivement recommandé par la Chambre Régionale des Comptes et que vous avez un nouveau modèle de procuration dans lequel on a ajouté conformément à la loi, les signatures du mandataire, du mandant et les rappels des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales en la matière et vous avez, sans doute, aussi, noté que le dossier du conseil municipal est de plus en plus détaillé afin de permettre le vote le plus éclairé possible des élus du conseil municipal et, nous avons donc, comme je disais en préambule également, ajouté des comptes rendus des réunions de commissions préalables, comme le stipule la loi, et qui n'étaient pas fait auparavant. Une réunion systématique des commissions que nous avons créées lors du dernier conseil municipal auquel nous présentons la majeure partie des délibérations soumises au vote du conseil municipal et nous avons donc joins dans vos pochettes les comptes-rendus de ces réunions de commissions dans lesquels une petite erreur s'est glissée sur les vice-présidents qui ont été élus puisque nous avons réunis deux fois les quatre commissions depuis le conseil municipal. Je vous rappelle que le vice-président de la première commission est Dimitri WIDIEZ, de la deuxième commission est Patrick ALLARD, le vice-président de la commission numéro trois est Didier CARREZ et pour la dernière commission créée, numéro quatre, il s'agit de Jean-Claude DESMENEZ.

Je vous propose de passer, maintenant, à l'adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal qui s'était réuni le mercredi 17 septembre 2014.
Y-a-t'il des remarques à formuler sur la rédaction de ce procès verbal ?
Non, comme il n'y en a pas, je propose de le soumettre au vote.
Y-a-t'il des personnes qui ne souhaitent pas adopter ce procès-verbal ?
Des personnes qui s'abstiennent ?
Non, donc le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Je voudrais saisir cette occasion pour adresser un remerciement à « DOUAI SERVICES » donc qui est l'entreprise qui, depuis quelques temps, réalise les enregistrements et les procès-verbaux de ces conseils municipaux. Maintenant, vous connaissez la situation financière de la commune, le coût est assez élevé puisqu'il est de 300 € HT de l'heure, c'est 360 € avec la TVA, un coût qui est tout à fait dans le coût du marché, un coût normal étant donné la charge de travail. Compte tenu également de notre volonté de travailler régulièrement au sein du conseil municipal cela représentait un coût annuel beaucoup trop important pour les finances de la collectivité donc, j'ai rencontré « DOUAI SERVICES » depuis le dernier conseil puisque leur marché de prestation arrivait à échéance, je voulais voir avec eux, parce qu'ils n'y sont pas pour grand-chose dans notre décision, puisque ça n'a rien avoir avec la qualité de leur travail qui est irréprochable, mais simplement avec les finances communales. L'estimation que nous faisons sur une année avec un rythme de conseils municipaux réguliers, et des conseils municipaux dont vous avez vu certains pouvaient durer trois heures, quatre heures, donc on était allègrement au-delà des quinze milles euros. Nous souhaitions lors de cette rencontre, les remercier de leur travail et leur faire part de notre réflexion puisque nous avions mené une réflexion pour éventuellement sonoriser nous-mêmes la salle et faire éditer nous-mêmes les PV. Ils ont été très réactifs, et nous ont proposé d'autres solutions, notamment celle qui est expérimentée aujourd'hui, qui est de simplement sonoriser et d'enregistrer les débats et les procès verbaux du conseil municipal seront réalisés en interne donc, je les remercie de leur compréhension et je les remercie surtout de leur réactivité sur l'offre. Maintenant on passe d'un tarif de 300 € HT de l'heure, 360 € TTC puisque l'on peut parler en TTC à un tarif de 100 € donc ça veut dire qu'on divisera par trois la facture annuelle et je remercie également Fabienne des services administratifs qui a accepté de relever le défi de faire la frappe des procès verbaux et dans les délais très courts puis qu'on accélère le rythme des conseils, donc merci à elle, mais en fait, en faisant ce petit remerciement, je lui mets, amicalement la pression. (rires….)
Voilà, donc, il ne faut pas s'évanouir tout de suite Fabienne, on a besoin de vous….

Comme le veut la tradition désormais, vous savez que j'aime faire un petit rappel des événements marquants depuis la dernière réunion du conseil municipal, donc il y avait beaucoup de choses, que la période septembre-octobre est une période propice, j'ai noté, et ce n'est absolument pas exhaustif, quelques faits marquants. Des réunions de travail avec l'équipe du cirque éducatif qui va fêter un anniversaire important, un double anniversaire puisque je crois qu'ils fêtent les quarante ans d'existence et leurs trente ans de présence à SIN LE NOBLE, et on sait les difficultés du cirque éducatif. C'est toujours intéressant de savoir que cette année, ils seront encore parmi nous et que la ville de SIN LE NOBLE jouera son rôle de partenaire privilégié pour le cirque éducatif.

Egalement des réunions de travail avec un de nos clubs de football, l'AS SIN qui fêtera en 2015, un anniversaire important qui est ses 90 ans. Il y aura là aussi toute une partie de l'année qui sera consacrée à l'anniversaire de ce club emblématique de la ville de SIN LE NOBLE.

Je vais également parler des journées du patrimoine qui ont connu un très beau succès populaire et noter, bon, je ne vais pas relater toutes les manifestations qu'il y a eues mais simplement noter une nouveauté marquante de cette année qui est l'ouverture, pour la première fois de la maison Henri MARTEL qui a connu un beau succès et, j'y ai passé un petit bout de temps, c'est vrai que c'était très sympathique de pouvoir visiter ces lieux devant lesquels on passe régulièrement depuis des années et on ne savait pas bien ce qu'il y avait derrière. Ce sont des lieux marqués d'histoire, c'était une excellente initiative qui prouve le dynamisme autour du patrimoine à SIN LE NOBLE.

Différentes assemblées générales qui montrent la vitalité du tissus associatif sinois et de nos clubs sportifs et surtout la bonne santé de l'engagement associatif à SIN LE NOBLE que je ne manque pas de saluer à chaque conseil municipal, ou à chaque assemblée générale parce que c'est quelque chose, je l'ai déjà dit et je le répète avec plaisir, quelque chose de très important pour nous élus de pouvoir compter sur les représentants du monde associatif dont je vois beaucoup de représentants ce soir parmi nous. Alors, j'en oublie sans doute, mais il y avait l'assemblée générale de la gymnastique, du tennis, du basket, de l'athlétisme, le synergie, de la bonne bêche, donc vous voyez au-delà de la vitalité ça montre également toute la diversité du tissus associatif sinois.

Quelque chose d'important, je pense aussi, j'ai vu pas mal de personnes du marais dans la salle, nous avons passé avec une partie du bureau municipal, une demi-journée avec Jean-Paul Fontaine, qui est Vice-Président de la Communauté d'Agglomération et Jean-Jacques HERIN, le technicien pour faire un point sur les problématiques en matière d'assainissement et d'eau potable sur la ville de SIN LE NOBLE, ce sont des problématiques très importantes et ça a été une réunion très constructive et très intéressante et j'espère qu'elle débouchera, j'en suis persuadé, sur des choses très concrètes et très positives pour la ville de SIN LE NOBLE.

Je souhaite, également, noter, le 09 octobre, un déplacement. Nous avions mis un bus à disposition d'une partie de l'école Joliot Curie dont les élèves allaient recevoir deux prix qu'ils ont obtenus, deux prix départementaux deux prix d'excellence dans le cadre des concours départementaux des écoles fleuries. C'était une démarche très intéressante et, en plus, ils ont reçu un prix départemental. Ce n'est pas tous les jours que SIN LE NOBLE est reconnu au niveau départemental.

Un forum de l'emploi, salle Martel, le 09 octobre, j'en parlais hier avec des professionnels de l'emploi, puisque, on nous disait que ça s était bien déroulé, et que c'était un beau succès. Il y avait la queue jusque SHOPI moi, je ne pense pas que ce soit bien, je pense que c'est plutôt une mauvaise nouvelle qu'il y ait la queue jusque SHOPI, mais en tout cas c'est bien que ce soit organisé à SIN LE NOBLE. Il y a eu énormément de monde et la ville de SIN LE NOBLE avait également un stand pour accueillir les sinois et les orienter sur leur recherche d'emploi…

Des vernissages, notamment deux vernissages à la MJC – Maison des Arts qui montrent le dynamisme de cette structure.
Une réunion de la commission de délégation de service public,
La semaine bleue qui en fait porte mal son nom puisque c'est plutôt une quinzaine bleue donc avec des manifestations quasi quotidiennes, toujours beaucoup de monde et surtout beaucoup de satisfaction, c'est l'occasion là, de féliciter de mettre à l'honneur des personnels du CCAS qui s'investissent mais également les personnels du service des fêtes qui ont vraiment œuvré tous les jours pour que ça fonctionne très bien. Donc, il y avait un atelier théâtre, un concert de l'orchestre junior, un couscous organisé, des spectacles, un thé dansant, donc vraiment, une très très belle quinzaine et j'peux vous dire, puisqu'on en a parlé au conseil d'administration du CCAS il y a quelques temps. Notre volonté est d'étaler,… alors on en avait parlé avant cette quinzaine bleue, c'était d'étaler sur l'ensemble de l'année proposer des manifestations, sur l'ensemble de l'année plutôt que de les concentrer sur une semaine ou quinze jours, ce qui peut être un peu fatiguant. C'est la même réflexion sur le printemps culturel qui est très concentré sur quelques jours, et après, on a une sensation de vide. Donc, on en avait parlé au conseil d'administration du CCAS qui est tout à fait d'accord avec cette proposition et les quinze jours qui viennent de se passer renforcent cette volonté, et j'ai profité de ces quinze jours pour en discuter avec les usagers, notamment les personnes âgées qui, elles sont effectivement très contentes, que ces quinze jours d'activité, c'est fatiguant pour elles, puis après, il y a plus grand-chose. Donc, on va essayer de lisser ça, et surtout de lisser ça mais également de lier ça avec le tissu associatif dont je parlais préalablement je pense qu'on peut associer, intégrer les associations dans cette démarche, en proposant régulièrement une activité associative aux membres du troisième ou quatrième âge sinois. Nous avons également réuni les associations pour les attributions de salles pour l'année 2015 et nous avons fait une très belle réunion sur l'organisation du marché de Noël dont je vous parlerai après. Nous avons participé aux journées portes ouvertes du CAPS, là aussi un très beau week-end, une très très belle qualité des œuvres présentées et une fréquentation très intéressante.

J'en parlais tout à l'heure, les premières réunions des commissions donc 4 fois 2, donc 8 réunions et je voulais noter ici, le très bon état d'esprit dans lequel se sont déroulées les commissions où l'ensemble des élus, peu importe leur bord ou leur groupe, ont essayé de réfléchir intelligemment collectivement à la meilleure, à la meilleure délibération, la meilleure solution donc j'espère, que ça augure de belles, de beaux partenariats durant ces prochaines années, toujours au service de SIN LE NOBLE et de ses habitants.

Hier, une journée de l'insertion, salle Coutteure à l'initiative de PARTENORD dans le cadre de sa mission sociale d'accompagnement au niveau des Salamandres dans le cadre de la Rénovation Urbaine mais la ville a souhaité élargir ce …, cette manifestation, et qu'elle ne soit pas que destinée aux personnes des Épis ou même des Salamandres et donc l'ouvrir à l'ensemble des sinois et d'aller, je vous ai parlé tout à l'heure du

forum de l'emploi qui était là , vraiment un job-dating pour essayer de mettre en relation l'offre et la demande et là, hier, c'était quelque chose de plus pédagogique sur la rédaction d'un curriculum vitae, sur comment préparer un entretien, sur comment écrire une lettre de motivation, pourquoi on n'a pas de réponse, comment se remettre en question, comment trouver des offres d'emploi, comment se préparer à un entretien donc, s'était vraiment des conseils pédagogiques et techniques qui complètent, l'autre volet qui était le job-dating du début du mois d'octobre.

Hier, il y a également eu une très belle inauguration de l'exposition qui a lieu actuellement à la salle Henri MARTEL, sur des graphs à des collectionneurs d'objets militaires de la première guerre mondiale 14-18.

Notons également, puisque nous en sommes sur ces commémorations, la restauration du monument aux morts qui a été effectuée, de mains de maîtres, il y avait un article aujourd'hui dans la presse, de mains de maîtres, par l'équipe des services techniques. Nous avions souhaité que le monument aux morts, dont les noms avaient totalement disparu, et qui était vraiment un manque de respect pour ces personnes qui ont laissé leur vie pour la liberté, pour la république. Donc, s'était vraiment pour nous, un manque de respect, donc, on voulait vraiment le faire, les finances de la ville ne permettaient pas de satisfaire les exigences des professionnels et nous avons eu la chance d'avoir des agents communaux qui se sont proposés en nous disant on est capable de le faire et ça nous a coûté quasiment rien. Donc, je souhaitais adresser mes remerciements à ces personnels et bien insister sur le fait que ce n'était qu'une initiative parmi d'autres, puisque quasiment tous les jours, nous avons des personnels qui se proposent pour réaliser ce genre de travaux. Je vous ai déjà parlé, je pense ici des abat-sons de l'église Saint Martin qui sont tombés, et la réparation c'était cent vingt, cent quarante mille euros et nous n'avons pas non plus les moyens et se sont des agents communaux qui se sont proposés de le faire en interne et ça devrait nous coûter entre cinq et dix milles euros. Tout est fonction de la location d'une nacelle donc on peut se féliciter d'avoir ces ressources humaines en interne et qui ont envie de servir la collectivité et qui doivent nous servir, à nous élus, d'exemple.

Alors, puisque nous sommes sur les commémorations, deux annonces tout de suite, donc les commémorations du 11 novembre et le marché de Noël. Donc les commémorations du 11 novembre, le programme est assez riche, donc c'est le fruit d'une collaboration entre les différentes institutions municipales, donc je pense à la bibliothèque, à l'école de musique, à l'espace danse, théâtre, la chorale qui feront un très beau concert de l'école de musique, avoir 20 ans dans les tranchées lundi 10 novembre à 20 heures. Egalement des collectionneurs, notamment Johan MAJCHRZAK qui a une collection formidable, qui ont posé une semaine de congés pour accueillir toutes les écoles pendant toute la semaine et qui dimanche, ont passé leur dimanche complet, de 8 heures du matin à 22 heures à installer cette exposition. Une exposition de cartes postales, et là aussi, une collaboration entre les habitants puisque c'est une collection privée de cartes postales sur SIN LE NOBLE pendant et à la sortie de la première guerre mondiale et qui est donc visible à la bibliothèque.
Et enfin, le 11 novembre Marais accueil à 9 heures 30 fera un hommage au monument aux morts, rue Longue. A 10 heures, les anciens combattants proposent une messe à l'église Saint Martin et ensuite, à 11 heures 15, il y aura un défilé avec le départ du cortège, Alors, juste une précision sur le départ du cortège, les services avaient proposé que le départ du cortège se fasse à l'église, enfin pas à l'église, au niveau du square Jeanne d'Arc pour éviter aux anciens combattants qui sont des personnes d'un certain âge d'avoir à revenir sur la place pour après repartir sur leurs pas. Donc ce qu'on avait pu trouver comme une excellente idée, certaines personnes m'ont fait remarquer que la tradition républicaine était que les cortèges partent de la maison du peuple, ou de la maison commune qui est la place de l'Hôtel de Ville. Donc, je ne voudrais absolument pas que certains puissent douter de ma…, de mon esprit purement républicain. Donc, nous partirons de la place Jean Jaurès. J'expliquerai aux anciens combattants que, soit, ils partiront directement au monument aux morts, et malheureusement les anciens combattants ne feront pas le défilé ou, soit on les aidera à venir au niveau de la place Jean Jaurès et on fera le circuit plus traditionnel avec quelques petites spécificités puisque c'est le centenaire du déclenchement des hostilités, alors nous avons…, donc nous partirons du monument aux morts de 14-18 et après nous partirons à pied au cimetière du centre, au cimetière des crêtes pour honorer la mémoire des aviateurs canadiens qui sont inhumés à ce cimetière et nous reviendrons par le circuit classique, par la rue Carnot pour terminer à la salle des fêtes où l'exposition sera visible pour la dernière journée. Donc, il y aura quelques petites spécificités, on a souhaité associer les écoles également, les anciens combattants qui se sont beaucoup

investis dans la démarche et nous dévoilerons également un nouveau nom au niveau du monument aux morts puisque, une famille nous a fait part du fait qu'un de ses aïeux « Oscar DELFORGE » était décédé en 1931, il n'avait jamais été inscrit sur le monument aux morts, or, sur son acte de décès figure la mention « Mort pour la France » qui fait donc que sa mémoire doit être honorée au niveau du monument aux morts pour 14-18, il est simplement mort quelques années plus tard, mais des suites de ses blessures de guerre.

Ensuite, pour le marché de Noël, je vous disais tout à l'heure, une très belle réunion, avec les associations, donc nous sommes allés dans la même démarche que pour le programme des commémorations du centenaire, à savoir, que je souhaite que ce soit des manifestations pour la population. Donc les commémorations du centenaire ont été faites en partenariat avec le tissu associatif, les écoles et avec notamment les anciens combattants qui sont au premier chef concernés bien évidemment ou les collectionneurs et les structures culturelles de la ville. Pour le marché de Noël, il en est de même et nous avons au cours de cette réunion écouté la demande du monde associatif qui était de revenir à un marché de Noël de deux jours, puisque l'année dernière, le marché de Noël ne s'était fait que sur une seule journée, ce qui ne convenait pas aux associations, donc nous les avons donc écoutées, et le marché de Noël se tiendra donc les 6 et 7 décembre. Idem sur le programme qui a été défini avec les associations et ce sont les associations qui ont choisi le jour de la descente du père Noël et les différentes activités que nous proposons afin qu'elles ne viennent pas concurrencer leur activité au niveau du marché de Noël. Nous les avons également écoutées, mais là aussi c'est un très bel exemple du dynamisme. Donc cette année, le marché de Noël aura lieu à la fois sur la place et dans la salle des fêtes, tout ça travaillé en parfaite, en parfaite collaboration avec la population et avec les associations.

M. LE MAIRE : Voilà ce que je pouvais vous dire. Je vous propose donc, d'aborder l'ordre du jour maintenant, à commencer par la délégation :

I – ADMINISTRATION GENERALE dont je suis le rapporteur et la première délibération qui vous est proposée consiste en :

I.1 - Modification statutaire pour la Communauté d'Agglomération du Douaisis au niveau de la compétence « véhicule électrique ».

M. LE MAIRE : Donc je précise que ce n'est pas le débat de fond sur les véhicules électriques et l'opportunité d'aller sur ce champ. Le débat de fond aura lieu à la CAD, ici nous ne délibérons que sur un transfert de compétence. En commission, certains ont souhaité s'exprimer et ils en ont tout à fait le droit sur l'opportunité ou pas de développer les véhicules électriques. Aujourd'hui la délibération n'est pas une délibération pour ou contre les véhicules électriques, c'est une délibération sur un transfert de compétence. Alors, la note de synthèse vous rappelle donc, le programme du véhicule du futur qui est porté par l'ADEME et qui est complété par une stratégie de la Région Nord/Pas-de-Calais de développement du véhicule électrique avec notamment un appel à projets de déploiement de bornes de recharge sur le domaine public.
On vous rappelle la loi du 12 juillet 2004 qui a dévolu aux communes la compétence de créer, entretenir et exploiter les infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides.
Donc, on vous rappelle que cette compétence est transférable aux établissements publics de coopération intercommunale, ce qu'est la CAD et qui est compétente en matière de soutien aux actions de maîtrise et de demande d'énergie.
Donc, la commune a un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'EPCI adoptant l'extension de sa compétence pour se prononcer sur le transfert.
Ça c'est ce que vous explique la note de synthèse, donc la délibération vous propose d'adopter ce principe, de transférer la compétence relative à la création, l'entretien, l'exploitation des infrastructures de charge pour les véhicules hybrides au profit de la Communauté d'Agglomération du Douaisis. Comme la ville de SIN LE NOBLE est membre de la CAD, toutes les communes ont à se prononcer, c'est ce que l'on vous demande aujourd'hui.
En pièces jointes, on vous a mis le courrier du Président POIRET de la CAD donc qui est daté du 03 octobre 2014 et que nous avons reçu le 13 octobre. On vous a mis le registre des délibérations du conseil communautaire du 26 septembre 2014 qui adoptait donc ce principe et ont même été dans le détail de vous mettre l'accusé de réception et, je vous précise donc que la commission n° 1 qui s'est réunie a formulé un avis favorable à l'unanimité.

Y-a-t-il des questions ou des remarques sur cette délibération proposant transfert de compétences ?
Comme il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette première délibération.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?
Des personnes qui s'abstiennent ?
Donc la première délibération est adoptée à l'unanimité et la compétence est donc transférée à la CAD.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Le point 2 de l'ordre du jour est relatif à la : commission communale d'accessibilité aux personnes âgées, personnes handicapées, excusez-moi, c'est une journée un peu compliquée, c'est parce qu'on parle des personnes âgées dedans, il s'agit donc des personnes handicapées que l'on appelle CCAPH.

I.2 – Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (modification de la composition)

M. LE MAIRE : La note de synthèse rappelle les dispositions de l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que dans les communes de 5 000 habitants et plus, ce qui est notre cas, il est créé une commission communale pour l'accessibilité et que cette commission doit être composée de représentants de la commune, d'associations et d'organismes représentants les personnes handicapées, pour tous les types de handicap, alors on vous dit : physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique et d'associations ou d'organismes représentant les personnes âgées, ainsi que des représentants des acteurs économiques ou des représentants d'autres usagers de la ville.
Alors une délibération avait été prise par le conseil municipal en date du 06, du 14 novembre 2008, il y a une erreur dans la note de synthèse, la délibération qui suit est bien du 14 novembre 2008. Le 06 novembre, c'était la date de la convocation.
Donc, il y avait eu, une délibération du conseil municipal pour créer une telle commission et le conseil municipal avait procédé à la désignation de ses membres. Alors ce qui pose deux petits soucis, c'est que comme les membres, je pense qu'on vous affiche la délibération du 14 novembre 2008, les membres étant désignés nominativement, il nous faut donc reprendre une délibération et surtout, il faut qu'on travaille sur la composition de cette commission puisqu'il n'y a pas, par exemple de représentants des associations d'organismes de personnes âgées ou, des représentants des acteurs économiques sur le territoire où, des usagers de la voie publique. Donc, c'est pour ça qu'on vous propose de reprendre cette délibération aujourd'hui et dans cette délibération, on va vous proposer d'élargir les collèges des représentants de la CCAPH. Donc en augmentant le nombre de représentants dans les collèges en créant un nouveau collège des associations, des personnes âgées, des acteurs économiques, des usagers de la voie publique.
Donc, on vous propose d'une part d'abroger la délibération précédente qui était en date du 14 novembre 2008, c'est l'article 1 de la délibération. On vous propose ensuite de décider qui siègera au sein de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées. Des représentants du conseil municipal, donc au nombre de six, des représentants des personnes handicapées pour tous les types de handicap au nombre de cinq et des représentants des associations ou d'organismes de personnes âgées, des acteurs économiques sur les territoires et des usagers de la voie publique pour cinq personnes.
Donc on vous rappelle que la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées est présidée par le maire qui en arrête sa composition. Et on précise qu'il y aura, bien évidemment, une recherche de parité entre les représentants. Alors on peut rappeler, également, les missions de cette commission, c'est intéressant. Donc :

- dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- d'établir un rapport annuel présenté en conseil municipal,
- de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- de tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées,
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Je pense qu'il est très important de créer cette commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées sous la forme qu'il vous est proposé, compte tenu des enjeux très importants qui sont ceux de

la ville de SIN LE NOBLE en matière d'accessibilité aux personnes handicapées, on sait qu'on en a déjà discuté à plusieurs reprises mais, il y a des millions d'euros à investir pour permettre de mettre en accessibilité l'ensemble des bâtiments communaux et je reçois régulièrement dans le cadre des permanences, des personnes en situation de handicap. J'en ai reçu une personne qui avait une déficience visuelle, qui me disait que circuler à SIN LE NOBLE, était impossible pour elle et on sait très bien que ça renvoie, à d'autres choses. On sait qu'on a des problèmes avec des poubelles qui restent sur le trottoir et c'est gênant ne serait-ce que pour des personnes âgées, avec une canne, je ne parle même pas avec un déambulateur ou un fauteuil. Bon, nous savons que nous avons un très très gros retard au niveau de la ville de SIN LE NOBLE, que rien n'a été fait en matière d'accessibilité de la ville et qu'en plus le cadre législatif évolue et qu'il va donc falloir que nous travaillions sur ce sujet, et que la meilleure façon de gérer ce dossier, c'est de le faire avec les personnes qui vivent ces difficultés au quotidien.
Donc, c'est pour ça que je vous demande d'adopter cette délibération sur la modification de la composition de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées et pour laquelle je travaillerai, comme d'habitude en parfaite transparence, en vous rendant régulièrement compte et en associant les commissions qui peuvent être intéressées aux débats, aux travaux de cette commission communale.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?
Qui s'abstient ?

Oui Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : on ne connait pas les représentants élus, pour l'instant, du conseil municipal ? On aura ça la fois prochaine.

M. LE MAIRE : Oui parce que c'est une désignation par le maire, donc aujourd'hui, on a arrêté le principe et, justement, je veux prendre le temps de réfléchir, à qui sont les meilleurs représentants des élus en fonction des différentes compétences qui seront utiles alors, je peux penser, par exemple à Jean-Claude DESMENEZ qui a en charge la sécurité et la sécurité routière, on peut penser à Jean-Paul HOURNON qui a en charge les travaux, à Johanne MASCLET qui a en charge les écoles, à la limite, on peut penser quasiment tout le monde. Je veux vraiment choisir le mieux possible les membres qui auront à travailler dans cette commission parce qu'ils auront un très très gros travail. Mais, comme d'habitude, je vous donnerai le résultat de cette désignation en préambule du prochain conseil municipal, ou je pourrai même, une fois que ça aura été désigné.

D'autres questions ou remarques ?
Comme il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette délibération.

Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas la voter ?
Des personnes qui souhaitent s'abstenir ?

Donc, la délibération relative à la commission d'accessibilité est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Nous passons donc à la délégation suivante qui est la délégation des affaires financières.

II – AFFAIRES FINANCIERES

Dont je suis également le rapporteur, et une première délibération qui est relative à la fixation des droits de place pour le marché hebdomadaire

II.3 – Marché hebdomadaire d'approvisionnement fixation des droits de place

M. LE MAIRE : Alors, la note de synthèse vous rappelle, mais en est-il besoin que SIN LE NOBLE a un marché hebdomadaire le vendredi matin au niveau du parking Jacquard et il y accueille une centaine de

commerçants ce qui fait du marché de SIN LE NOBLE, l'un des plus beaux, si ce n'est le plus beau du douaisis. On vous rappelle également que toute occupation du domaine public doit se faire en contre partie d'une redevance payable d'avance et, on vous rappelle que l'article L 2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que, les droits de place qui sont perçus dans les halles, les foires, les marchés d'après des tarifs dûment établis constituent des recettes fiscales et, comme ce sont des recettes fiscales, elles ne relèvent donc pas des compétences qui ont été déléguées par le conseil municipal au maire, mais elles relèvent du conseil municipal. Donc, c'est pourquoi on vous propose aujourd'hui d'adopter ces tarifs pour l'année en vous rappelant les tarifs qui ont été votés précédemment et qui s'élèvent à 0.68 € le mètre linéaire, 6.38 € le mètre linéaire en abonnement trimestriel, 25.10 € le mètre linéaire en forfait annuel et 80.60 € le crédit de 100 heures de consommation sur bornes électriques.
On vous rappelle également que toute modification tarifaire implique la consultation préalable des organisations professionnelles concernées.
Comme nous n'avons pas de commission marché, nous vous proposons donc simplement de reconduire les tarifs tels qu'ils existaient, il nous faut prendre une délibération pour pouvoir les appliquer et, donc de reprendre pour les tarifs, les tarifs qui ont été votés précédemment et que,… dont je vous ai fait lecture et on pourra simplement préciser qu'on travaille à la constitution d'une commission des marchés qui permettra la représentation des commerçants, des organisations syndicales qui nous permettront, si à l'avenir nous souhaitons faire évoluer les droits de place, travailler avec eux, cette modification.
Donc, y-a-t-il des questions, des remarques sur cette proposition de vote des tarifs et notamment de les reconduire tels qu'ils sont ?
Pas de question ?
Donc je mets aux voix cette proposition.
Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter cette délibération ?
Des personnes qui s'abstiennent ?

Donc la fixation des droits de place, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération suivante qui consiste, là aussi une délibération classique de début de mandat, qui est l'allocation d'une indemnité de conseil au Trésorier Municipal. Pour des missions de conseil, d'assistance du Trésorier Municipal ou du Comptable public.

II.4 – Allocation d'une indemnité de conseil au Trésorier Municipal
Alors dans la note de synthèse, on vous rappelle qu'en plus des prestations obligatoires, qui sont à la charge de cette personne comme comptable principal de la commune, le trésorier municipal peut fournir à la commune des prestations de conseil et d'assistance dans divers domaines, notamment en matière budgétaire, économique, financière, comptable. Alors, notamment pour l'établissement des documents budgétaires, la gestion financière, l'analyse budgétaire financière, la trésorerie, la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières mais peut également apporter son conseil en matière de recettes, des études juridiques, des études de réglementation, d'élaboration de documents contractuels, le suivi des contrats, le suivi d'encaissement des recettes ou la mise en recouvrement, des conseils sur la recette en général. Alors on vous a listé dotations, subventions, impôts et taxes, politique tarifaire, l'aide à la gestion de trésorerie, la mise en place du développement des régies de recettes, et un développement du recours aux moyens automatisés d'encaissements.
Alors ces prestations étant facultatives, elles donnent droit à une indemnité de conseil au comptable qui est acquise, pour l'ensemble pour toute la durée du mandat du conseil municipal. Ce qui implique donc l'obligation de reprendre une nouvelle délibération dans deux cas, soit quand il y a un changement de comptable, soit quand il y a l'élection d'un nouveau conseil municipal. Donc, c'est le cas cette année, puisque nous avons un nouveau conseil municipal.
Donc, on vous a mis en note de synthèse les modalités de calcul de cette indemnité de conseil avec une assiette qui est calculée par application du tarif à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections d'investissement et fonctionnement. Donc, vous voyez, c'est 3 pour mille sur les 7 622 premiers euros et puis, c'est dégressif pour arriver à 0.10 pour mille sur toutes les sommes qui excèdent 609 796.07 euros.

Nous vous proposons d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an en vigueur à Madame Sylvie DEREUME, receveur de la collectivité pour les prestations de conseil qu'elle assure depuis sa prise de fonction, de préciser que cette indemnité est calculée chaque année selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et que cette indemnité peut être mensualisée sur la base du douzième de l'année précédente avec une régularisation dès que nous connaissons les nouveaux montants et on vous précise, que cette indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du conseil municipal et qu'elle doit faire l'objet d'une nouvelle délibération lors du changement du titulaire du poste ou de l'élection d'un conseil municipal. On vous a mis en pièces jointes, le courrier de Madame Sylvie DEREUME qui est donc notre comptable et nous vous avons mis également, dans le cadre de la transparence la plus totale, l'état liquidatif et l'indemnité de calcul pour 2014. Donc, le calcul pour 2014 fait un taux d'indemnités à 2 424,34 euros.
Et, enfin pour être tout à fait exhaustif, vous signaler que cette délibération a été soumis pour avis à la commission numéro une, laquelle commission a donné un avis favorable à cette personne et une personne s'est abstenue, c'était Monsieur CAMPISANO.
Voilà, donc juste préciser avant, sans doute de passer la parole à Vincent CAMPISANO, s'il souhaite s'exprimer, que ce que la commission numéro une a souligné et c'est ce que je pense, c'est que ce sont des conseils de qualité à très faible coût, surtout pour une commune qui, d'une part, a besoin de beaucoup de conseils et, d'autre part, n'a pas beaucoup d'argent à donner pour des conseils, donc je pense que c'est une bonne opportunité et, que d'ailleurs, cette délibération avait été prise à l'unanimité lors du précédent mandat, si je ne me trompe pas.

Y-a-t-il des questions, des remarques à formuler ?

M. CAMPISANO : Alors, par les temps qui courent et quand on a un travail comme celui du receveur, avec les fonctions qui sont les siennes, donc on calcule sur la moyenne des encaissements faits au niveau de la ville, de tout ce qui est impôt. Et, sur cette base là, ce sont les trois dernières années, on fait une moyenne et sur cette moyenne, donc on calcule la somme à attribuer pour les conseils. Si j'ai bien compris, c'est ça. Donc là, on parle de 2 424 euros en supplément du salaire que Madame le Trésorier Public, le receveur de SIN LE NOBLE, va recevoir et pour une durée de six ans. On ne tient pas compte des nouvelles recettes qui vont avoir lieu avec Bils Deroo, avec GIFI, on ne tient pas compte des nouvelles recettes qui vont avoir lieu durant les six ans, de la zone du Raquet, et donc cette moyenne va augmenter et cette moyenne va faire en sorte que de 2 400 euros par an on va donner certainement 3 000 euros ou plus au receveur. Moi, je sais que quand j'ai un PV, le receveur se fait un malin plaisir de,… si c'est pas le receveur, c'est quelqu'un d'autre mais en me disant vous devez payer telle somme dans un délai de …
Moi, au niveau du conseil…le conseil que doit faire le trésorier public, c'est son travail de fonctionnaire, son travail à faire. Alors, la récompenser parce qu'elle nous donne des conseils, alors qu'on a un service juridique maintenant, donc, ça me semble un peu « indécent » à ce niveau-là par les temps qui courent et par les temps de crise qu'il y a actuellement, je ne pense pas qu'il faille donner 2 424 euros à quelqu'un qui a un emploi sûre, fixe, à vie. Donc je ne vais pas voter contre parce que, donc vous faites bien de rappeler qu'on l'avait voté avant, mais, je rappelle à chaque fois que vous dites ça qu'il y a là une solidarité de groupe, donc dans une majorité comme la vôtre, donc personne n'intervient contre vous Monsieur le Maire, donc pareil à l'époque de Monsieur ENTEM, personne n'intervenait, c'était le vote de groupe. Mais, en interne, on peut aussi dire ce que l'on pense, et dire si c'est bien ou c'est pas bien dans notre fort intérieur. C'est mon cas, et au nom de mon groupe, donc de la liste « Sincère avec Vous », nous n'allons pas voter pour, nous n'allons pas voter contre non plus, on va s'abstenir simplement.

Merci Vincent.

M. Le Maire : Madame BRIDOUX, vous vouliez prendre la parole, j'ai vu.

Mme BRIDOUX : Vous avez deviné ?

M. Le Maire : Oui, je l'ai senti.

Mme BRIDOUX : C'est véritablement un combat d'arrière garde, parce que ça a toujours existé cette indemnité au receveur, on peut être pour, on peut être contre, après, on peu faire de la démagogie. Y a très très peu de villes qui ne votent pas cette indemnité. Ça vient du temps, du temps où c'était une fonction qui s'apparentait aux fonctions libérales plus qu'aux fonctions de fonctionnaires justement et, c'est un petit reste de ce qui existait auparavant donc, on a toujours eu cette délibération à voter, elle a toujours été votée et, je vous dis très très peu de villes ne la vote pas alors, si on ne la votait pas majoritairement, ça ne veut pas dire qu'elle ne ferait pas son travail, bien au contraire, mais franchement, c'est « Combat d'arrière garde ».

M. le Maire : Merci

M. CAMPISANO : Je précise que Madame BRIDOUX était de gauche avant

M. le Maire : Quelques précisions que je souhaite apporter. Alors, effectivement, je pense qu'on ne va pas bagarrer des heures dessus. Il y a des choses, à mon avis, plus importantes pour les sinois. Malgré tout, quelques précisions pour, corriger quelques imprécisions. Moi, je ne pense pas que cette indemnité va augmenter, puisqu'en fait cette indemnité est calculée sur les montants des budgets. Or, nous sommes aujourd'hui, sur des budgets très élevés, puisque nous sommes sur des budgets d'investissement en matière de rénovation urbaine. Donc, dans les années,… lorsque nous sortirons de la rénovation urbaine, normalement, nos budgets vont quand même subir une forte baisse. Donc, je rappelle, que cette année, de mémoire, je pense qu'on a un budget d'investissement qui est à presque 16 millions d'euros parce qu'on est sur le groupe scolaire. Donc une fois que le groupe scolaire est bâti, on aura,… déjà on va déjà bien avoir du mal à financer ces projets, donc derrière, on fera le calcul de la rénovation urbaine, la voilure sera mécaniquement réduite donc deux précisions dans ce propos :

1) ce ne sont pas sur les recettes fiscales, c'est sur le budget et donc comme nous sommes aujourd'hui sur des budgets très élevés, étant donné le contexte de rénovation urbaine, normalement, ça ne devrait que baisser. Ceci dit, j'aimerais que ce soit en hausse ce qui voudrait dire qu'on a des gros budgets, donc moi je serais très content si on augmentait dans les années qui viennent, l'indemnité du contrôleur parce que ça voudrait dire que nos budgets sont en hausse, ce qui, à mon avis n'est pas dans l'air du temps. Donc, ça c'est la première précision que je voulais apporter.

2) Après c'est une précision, parce qu'avec Vincent, on aime bien se taquiner, c'est que la parole est entièrement libre au sein de mon groupe et, que ceux qui ne sont pas d'accord de voter, on bien le droit de ne pas le voter. Voilà, c'est aussi clair que ça. Donc, on a du dialogue avant, pendant, après. Donc, je tiens à rassurer, l'un n'est pas l'autre. Et, avant c'était avant, on se le dit souvent les yeux dans les yeux, donc, aujourd'hui, c'est sans doute une nouvelle façon de fonctionner, mais ici personne n'a eu le couteau sous la gorge pour voter ce que je dis, et le maire, il est un maire, ce n'est pas un monarque tyrannique. Donc, il n'y a pas de tyran, c'est un maire très démocratique avec les associations, avec son opposition et avec sa majorité. Voilà.

Alors, après, pour le reste, comme Madame BRIDOUX le dit, combat d'arrière garde ou pas, chacun a son opinion. En tout cas effectivement bagarrer pour 2 424 euros pour quelque chose qui existe depuis très longtemps et j'ajoute, parce que je commençais mon propos tout à l'heure en parlant de l'économie que l'on faisait sur la retranscription de ces conseils municipaux, là, il y a 10 000 euros à gagner. Voilà, y-a plein de choses sur lesquelles on essaie de gagner cinq mille euros, dix mille euros.

Au jour d'aujourd'hui, vous le savez bien puisqu'il y a eu beaucoup d'études de faites, et on le sait sur la rénovation urbaine, il y a des experts qui nous accompagnent et jamais c'est 2 424 euros pour un an de conseils. Y-a des conseils,.. on a eu l'occasion, ici, de discuter de conseils juridiques qui étaient à 300, ou 400 euros de l'heure, donc là, c'est quand même pas cher payé de l'heure et dans le contexte très tendu, on a quand même un rapport de trente-quatre pages de la Chambre Régionale des Comptes. A corriger, je me dis que ça peut être bien d'avoir le contrôleur, le comptable public qui nous conseille. Je faisais une réunion, la dernière fois avec Madame DEREUME qui me disait : « *mais écoutez, dès que j'ai un peu de temps libre, je regarde s'il n'y a pas possibilité de chercher un peu de DGF en plus (de Dotation Globale de Fonctionnement) parce que peut-être en jouant sur un levier ou deux, on pourrait aller gagner un peu de….)*

M. le Maire : donc tu vois, c'est ça le conseil je sais qu'au niveau de la Direction Financière, c'est une relation quasi quotidienne parce que, oui on a besoin de conseils et puis parfois, on a aussi besoin de,… que nos paiements passent parce qu'on a besoin de payer quelqu'un en urgence plutôt que,… Donc ça c'est des conseils, ce sont des régies également. Moi, j'ai travaillé avec Madame DEREUME et vous savez que dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes y a des anomalies qui ont été relevées sur la gestion des régies. Bien là, c'est aussi quelqu'un qui peut nous amener son conseil sur la tenue des régies, donc, dans le contexte qui est celui de SIN LE NOBLE, on a besoin de beaucoup de conseils mais, malheureusement, on n'a pas beaucoup d'argent pour payer ces conseils. Alors, après effectivement, on peut aussi, ne plus rien payer, et puis… mais bon,… Mais il faut savoir, c'est exactement le même débat pour moi que pour le Directeur de Cabinet, il faut savoir investir un euro pour en gagner deux, mais là, on vous demande d'investir 2 424 euros et c'est vrai que c'est une délibération qui en général ne fait …..
Alors, après c'est une question de principe, tout le monde peut avoir raison autour de cette table, il y a une position de principe, il y a une position de pragmatisme de personnes qui sont encrées dans la réalité, dans le quotidien. Nous sommes, moi je propose d'adopter cette délibération et d'allouer une indemnité de conseil. Maintenant tous ceux qui sont autour de la table sont libres de leur vote, qu'ils sont dans l'opposition ou dans la majorité.

D'autres questions ou remarques ?

Donc, je vous propose de mettre aux voix cette délibération.
Qui souhaite voter contre ?
Qui vote pour ?
Qui s'abstient ? (rires…)

Donc la délibération est adoptée à l'unanimité moins une abstention de Monsieur Vincent CAMPISANO qui verra l'accueil qui lui sera fait, quand il ira payer son PV la prochaine fois. (rires…) ou, quand il demandera un délai de paiement pour les impôts (rires…)

ADOPTE A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION (M. CAMPISANO)

M. LE MAIRE : Donc nous pouvons passer à la délibération suivante qui est, toujours au niveau des affaires financières, une délibération relative à une garantie d'emprunt à la société NOREVIE pour deux projets de constructions qui sont déjà réalisés.

II.5 – Garantie d'emprunt SA HLM NOREVIE – « Le Presbytère » et « Le Raquet »
M. le Maire : Dans la note de synthèse, on vous explique que cette décision avait déjà été prise par le conseil municipal lors de sa réunion du 25 septembre 2012 et le conseil municipal avait pris une délibération octroyant à la société NOREVIE des garanties d'emprunt pour des constructions sur deux sites différents, le lot RF du Raquet et le site de l'ancien Presbytère. Donc, on peut vous donner le détail, il y a donc pour le Raquet le,… c'était un PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) qui était scindé en deux parties (une construction pour 390 000 € et une partie acquisitions foncières pour 200 000 €) avec un taux d'intérêt actuariel annuel de 2.05 % et un taux annuel de progressivité de 0.50 % qui était visé.

Pour le Presbytère, c'était un PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) lui-même scindé également en deux parties, une partie démolition pour 1 500 000 € et une partie acquisition foncière pour 820 000 €. Donc, cette fois ci était visé un taux d'intérêt actuariel annuel de 2.85 % et un taux de progressivité de 0.50 %. Alors nous avons donc, puisque c'était une délibération du 25 septembre 2012, et nous avons reçu, il y a quelques semaines, un courriel de la société NOREVIE de septembre 2014, qui nous faisait part de l'irrecevabilité de la garantie qui avait été octroyée par l'assemblée délibérante et donc, elle nous demandait de proposer une modification des taux en vigueur et elle nous précisait que le précédent acte du 25 septembre 2012 n'était pas certifié exécutoire. Alors, une petite précision, donc effectivement, dans la délibération lorsque NOREVIE a présenté la délibération, il y avait un problème dans les taux et, il y avait aussi un autre problème puisque la délibération du 25 septembre 2012 n'est pas certifiée exécutoire.

Donc, on a déjà, aussi là, parlé des soucis juridiques de la ville, « j'espère par le passé », mais soyons honnête, je pense que nous ne sommes pas encore tout à fait à l'abri parce qu'il y a un gros gros travail à mener au niveau de la sécurisation juridique. Mais c'est un exemple parmi d'autres puisque la délibération n'est pas certifiée exécutoire. Alors pour l'information, puisque nous sommes en début de mandat et puis pour,… tout le monde ne sait peut être pas comment une délibération est rendue exécutoire et puis pour la population qui nous fait l'honneur d'assister à nos travaux,… Donc il y a deux formalités pour qu'une délibération soit rendue exécutoire, il faut un tampon,… il faut un tampon de la Sous-Préfecture, donc cette condition avait été remplie, mais il faut également, que soit la délibération ait été, ait fait l'objet d'un affichage ou, qu'elle ait été publiée au registre des délibérations et ça, il n'est pas fait mention de cet affichage ou de cette publication au registre des délibérations, ce qui rend donc, non exécutoire, la précédente délibération.

M. LE MAIRE : Donc, on vous propose aujourd'hui, d'une part d'abroger cette délibération du 25 septembre 2012, donc pour, notamment pour le changement de circonstance de faits qui sont les taux d'intérêts qui n'étaient pas ceux,…et ensuite de nous prononcer sur la garantie d'emprunt qui était précédemment octroyée mais qui se doit donc d'être actualisée.
Donc en pièces jointes, dans votre dossier de conseil municipal, nous avons mis la délibération du conseil municipal du 25 septembre 2012 ainsi que le courriel de l'entreprise, de la société NOREVIE.
Je vous informe que, également la commission qui a travaillé sur cette question, s'est prononcée, à l'unanimité sur le principe de cette délibération. Malgré tout, je souhaite apporter un éclairage sur cette question des garanties d'emprunt, je pense que nous prendrons une délibération de principe lors du prochain conseil municipal. Mais la position, tout au moins du groupe majoritaire, mais nous en discuterons en commission, et nous verrons si on nous fait changer d'avis, ce serait de ne plus octroyer de garanties d'emprunt, de ne plus accorder de nouvelles garanties, alors pour plusieurs raisons.
La première raison est que ces garanties que l'on accorde aux bailleurs, leur permettent de réaliser une économie, puisqu'il y a une …. « Comment ? » Comme il y a une garantie communale, eux font une économie, par contre ces garanties sont expertisées par les banques au moment des prêts à accorder à la ville de SIN LE NOBLE et le risque est donc plus élevé pour les prêteurs ce qui a été le cas très souvent ces derniers temps, il y a donc un refus des banques de prêter, ou, si elles prêtent, elles prêtent avec une prime de risque. Donc j'ai demandé qu'on me donne le montant des garanties, donc actuellement la ville de SIN LE NOBLE, sans ces garanties NOREVIE, sur lesquelles nous avons à nous prononcer aujourd'hui, la ville de SIN LE NOBLE a en garantie, 18 742 628 € voilà, ce qui veut dire que si une des sociétés, on peut toujours dire que ça n'est pas possible, mais il y a des états qui sont en faillite, il y a des banques qui ont été en faillite aux Etats-Unis, donc peut-être un jour qu'une société de logement pourrait l'être également donc, ça veut dire que la ville s'engage à suppléer l'emprunteur en cas de défaillance. Bon, je vous rappelle le chiffre pour votre information, c'est un chiffre que j'ai demandé à la direction financière cet après-midi 18 742 000 € d'emprunts que la ville a garantis. C'est dans nos documents financiers.

Je vous propose donc, aujourd'hui, de voter exceptionnellement ces garanties parce qu'il est tout à fait normal d'honorer la parole qui avait été donnée par la ville par délibération du 25 septembre 2012 et, je propose que,… enfin nous avons déjà de façon informelle discuté de cela au niveau de la commission numéro une, où s'était dégagé un consensus, Des membres de la majorité étaient d'accord mais les membres de l'opposition présents étaient eux aussi assez d'accord. Du point de vue de la,… du risque et de la gestion financière de la collectivité qui a beaucoup de mal, elle, à se faire financer ses emprunts et ses investissements et ensuite, également sur la volonté d'une pause, de ne pas favoriser pendant quelques temps le développement de logement social et d'aller sur une pause en attendant de voir un peu la fin de la rénovation urbaine et également de voir l'avenir de « l'éco quartier du Raquet » et de voir ensuite, de laisser à la ville, le temps, je l'espère de se refaire une santé financière, qui au jour d'aujourd'hui, est plus que précaire.

Et donc, d'adopter cette délibération qui consiste, je le rappelle en l'abrogation de la délibération 433/2012 adoptée par le conseil municipal en séance du 25 septembre 2012 et d'accorder la garantie communale à hauteur de 50 % aux emprunts prévus ci-dessous. Donc, un prêt PLAI sur constructions, acquisitions foncières pour Le Raquet (5 logements, constructions, acquisitions : 390 000 € de PLAI et 200 000 € pour l'acquisition foncière).

Donc, je vous passe la lecture des taux, c'est très technique et ensuite, la même chose pour le Prêt Locatif à Usage Social, démolition et acquisition foncière au niveau du presbytère, cette fois-ci pour la démolition du presbytère et la construction de 25 logements collectifs, 1 500 000 € pour la démolition et 820 000 € de prêt PLUS pour l'acquisition foncière.

Donc, je vous lis quand-même l'article 3 : l'article 3 précise que, dans le cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive en renonçant au bénéfice de discussion et sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Voilà, on ne peut même pas dire qu'on n'a pas les ressources, on est obligé de payer et donc, on s'engage pendant toute la durée du prêt et libérer en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunteur. Voilà, mais c'était une délibération qui avait déjà été prise, on ne l'a… enfin la parole de la ville de SIN LE NOBLE doit être respectée. Le bailleur NOREVIE avait cette parole de la ville, il a engagé ses programmes donc, il est tout à fait normal que nous faisions face à cet engagement.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?
Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Deux petites précisions. La première, c'est que déjà, il fut un temps où nos finances étaient beaucoup plus importantes et nous garantissions à 100 % les constructions. Il y a eu le gros chantier des épis, parce que ça remonte, les 18 millions dont vous parlez, remontent là, peut-être que certains emprunts sont terminés mais, il y a eu quand-même pas mal de constructions donc, c'était à 100%. Depuis le mandat précédent et assez vite, nous avons diminué à 50% et encore, pas forcément, puis qu'il y a eu des emprunts, des garanties d'emprunt que nous n'avons pas acceptées. Ça c'est une première chose. La deuxième chose, compte-tenu du fait que, il va y avoir Le Raquet, on a, les élus communautaires, notamment de mon groupe, ont demandé à la CAD de faire une étude pour que la CAD prenne le relais de ces garanties d'emprunt. Alors, j'avais entendu une première, une première réflexion du Président, suite à cette étude où la CAD prendrait dans ce cas-là une assurance, enfin etc.. Disons que la réflexion n'a peut-être pas encore aboutie mais je pense qu'il y a lieu de reparler de cela parce que toutes les communes ayant des difficultés financière, forcément ne vont plus donner de garantie d'emprunt ce qui ne va pas non plus favoriser la résolution du manque de logements dans le douaisis parce que ça c'est une réalité qui n'a pas changé. Donc, si vous voulez, on avait pris en compte les difficultés de la ville, sur certains dossiers, sur certains programmes, et notamment les PLAI puisque les PLAI pour les personnes qui ne savent pas trop à quoi ça correspond, c'est pour les personnes les plus en difficulté et donc avec des loyers très très bon marché et, pour avoir des loyers très très bon marché, il faut que le coût de la construction soit le plus petit possible et si l'on veut que ces loyers très très bon marché correspondent à des choses de qualité, ça nécessite des efforts de tous. Donc, déjà certaines garanties n'ont pas été données, mais c'est surtout la réflexion de l'ensemble des communes de la CAD qui sollicite la communauté d'agglo. pour prendre le relais.

A savoir aussi, que le conseil général avait fortement insisté, en la personne de Charles BEAUCHAMP, puisqu'il était responsable, Vice-Président chargé du Logement précédemment, sur le fait que c'était la seule agglo. qui n'avait pas, qui ne donnait pas de garanties d'emprunt. Bon, écoutez, maintenant vous êtes à la CAD, à vous le travail.

M. Le Maire : Alors, juste quelques précisions, même si je suis à la CAD, Monsieur ENTEM est aussi à la CAD. Donc, il n'est malheureusement pas là aujourd'hui, mais je pense que vous pourrez lui passer l'info, et effectivement collectivement, on peut porter des demandes et des projets, donc je ne suis pas le seul élu communautaire. Donc, Christian ENTEM y est également donc on pourra également l'inviter à faire ce travail.

M. le Maire : Merci de vos remarques pertinentes.
Deux précisions, toujours pour la bonne information, le capital qui était dû à l'origine, c'était 29 589 000 €.
Voilà, la ville avait cautionné pour presque 30 millions d'euros d'emprunts. Nous sommes aujourd'hui, avec les sommes d'aujourd'hui, on va de nouveau avoisiner les 20 millions d'euros et toujours puisque Madame

BRIDOUX expliquait la réduction des coûts, d'après ce que j'en sais ces garanties d'emprunt permettent de baisser de 2% le coût de la construction, je ne sais pas si c'est les chiffres que vous aviez en tant que responsable du logement, mais c'est ce que,… je me suis renseigné sur cette question, c'est à peu près 2% de baisse du coût de la construction, au jour d'aujourd'hui, je vous dis, il y a deux visions, d'une part la ville de SIN LE NOBLE, sa situation tout le monde la connaît et, ensuite de toute façon, c'est parce que nous souhaitons également une pause au niveau de la construction sur SIN LE NOBLE, le temps de voir un peu ce qui va sortir de la rénovation urbaine du quartier concerné, ce qui va sortir de l'éco quartier du Raquet et également une réflexion sur la mixité sociale puisque je vous rappelle que seuls 38 % des sinois paient l'impôt et que,… je rêve qu'il y ait 50 % au moins qui paient l'impôt, ce serait, une vrai mixité sociale pour moi.

D'autres remarques ou questions sur cette problématique, sur cette garantie d'emprunt à accorder à NOREVIE ? Vincent CAMPISANO ?

M. CAMPISANO : une petite remarque que je fais maintenant, au niveau de l'irrecevabilité des effets non exécutoires. NOREVIE s'en tire très bien, puisque les taux d'intérêts qui étaient prévus pour ces emprunts de 2.55 pour PLAI, deviennent à un moins 0.20 donc 0.80 % et pour le PLUS, de 3.35 nous passons à 1.60 %. Donc, grâce à cette irrecevabilité, parce que ce n'est pas rendu exécutoire.

M. le Maire : J'ai toujours du mal à dire grâce à, on va dire à cause. Parce qu'on va quand même pas se réjouir qu'il y a des décisions du conseil municipal qui soient non exécutoires. Donc on peut le noter maintenant, ça mène pas grand-chose, ça fait effectivement dire que NOREVIE fait une bonne affaire, mais, à mon avis, c'est pas juste parce que c'est non exécutoire, c'est parce que les taux d'intérêts ont baissé entretemps. A mon avis, ça n'a rien à voir avec le fait que ce soit,….. Ça aurait pu être l'inverse mais de toute façon, je pense que c'est juste parce qu'ils ont eu leur…… mais ça n'a rien à voir, c'est deux faits parallèles pour moi.

Donc, je vous propose d'adopter cette délibération.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas l'adopter ?
Des personnes qui s'abstiennent ?

Non, donc cette délibération est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. le Maire : A voilà, je vais pouvoir me reposer cinq minutes, nous passons donc à la délégation « sports et équipements sportifs » dont le rapporteur est Patrick ALLARD qui va nous expliquer ce qu'il va vous demander de voter une subvention exceptionnelle

IV - SPORTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

IV.6 – Subvention exceptionnelle à l'association « Aikido SIN LE NOBLE »

M. ALLARD : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous.
Le sportif va ralentir comme ça Monsieur le Maire pourra reprendre son souffle.
Il vous est proposé de voter le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Aïkido de SIN LE NOBLE ».
Dans la note de synthèse, il est rappelé que les associations locales sont des lieux d'évasion, de découverte mais surtout des lieux d'expérimentations démocratiques, citoyennes et sociales.
Dans le cadre de son soutien à la vie associative, la commune de SIN LE NOBLE attribue chaque année des subventions, elle entend ainsi favoriser le fonctionnement et le développement, en toute indépendance, des associations relevant de l'application de la loi du 1er juillet 1901.
Il est à noter que les associations subventionnées doivent utiliser les fonds octroyés, conformément à l'objectif associatif et au projet présenté.
Elles doivent également faciliter les procédures de contrôle financier de la collectivité en transmettant leurs documents administratifs et comptables.

L'association « AIKIDO SIN LE NOBLE » : afin de dispenser une formation optimale auprès de ses adhérents, a sollicité la Commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle au titre de la saison sportive 2014 – 2015.

Cette demande porte sur un montant total de 500 €. La subvention exceptionnelle permettrait à l'association qu'elle ait un tapis de chute et du petit matériel pour la formation des élèves du club, surtout pour les jeunes enfants. Je précise également que la commission n° 2 a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. le Maire : Merci Monsieur ALLARD
Donc, je vous propose d'adopter cette délibération de versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association « AIKIDO SIN LE NOBLE ». On vous a mis, en pièce jointe, la demande de subvention de son président, Monsieur Laurent DAMBRINE.
Monsieur ALLARD, vous a précisé, l'avis favorable de la commission. Précisons notamment, enfin tout de même, que la commission a souhaité qu'on insiste bien sur le volet exceptionnel de la subvention, ce qui a donc une petite conséquence au niveau de la délibération en son article 2.
Donc, l'article 1 qui autorise le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de la saison 2014-2015 de 500 € à l'association « AIKIDO SIN LE NOBLE » et on vous rappelle que dans l'article 2, les dépenses correspondantes sont prélevées sur les crédits inscrits sur le budget de la commune au chapitre 6574. Mais comme il s'agit bien d'une subvention exceptionnelle, on inscrira donc cette dépense au niveau du chapitre 67 qui est celui des subventions exceptionnelles. Voilà.
Alors, avec cette petite modification qui prend acte de la position de la commission, qui a bien voulu insister sur le caractère exceptionnel puisque c'est pour financer des tapis de,… un tapis de chute et du petit matériel pour la formation des élèves du club, je vous propose d'adopter cette délibération, sauf si vous avez des questions ou des remarques à formuler sur cette proposition.

Pas de remarque, pas de question ?
Donc, je vous propose de mettre aux voix cette délibération.
Y-a-t-il des personnes… ?
On va la voter positivement parce que je pense que pour une association, une subvention, on peut voter positivement.

Qui est d'accord pour accorder une subvention exceptionnelle de 500 € ?
Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?

Donc, la délibération est adoptée à l'unanimité, 500 € de subvention exceptionnelle pour l'association « AIKIDO SIN LE NOBLE »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Maire : Donc, toujours au niveau de la vie associative, mais cette fois-ci non sportive, donc au niveau de la délégation « Vie associative, Commerce, Artisanat », donc Madame DELATTRE qui va nous présenter une demande de subvention de démarrage

VI – VIE ASSOCIATIVE – COMMERCE ET ARTISANAT

VI.7 – Versement d'une subvention de démarrage à l'association « Les Zigotos »

Mme DELATTRE : Bonjour,
L'association « Les Zigotos » a été créée le 22 mai 2014 et déclarée en Sous-Préfecture de Douai, le 11 juin 2014. Le but de cette association est de contribuer au développement de la structure multi-accueil, de créer des rencontres et de faciliter les échanges entre les parents. Cette dernière a sollicité la ville par un courrier reçu le 21 août 2014 afin d'obtenir une subvention de démarrage pour les aider à couvrir les frais

d'inscription de Sous-Préfecture, de Préfecture, leurs diverses fournitures d'installation et les frais engendrés pour l'organisation de leur première manifestation.
Il vous est donc proposé d'accorder une subvention de démarrage de 80 €.

M. le Maire : Donc,… Merci Madame DELATTRE pour cette présentation. Donc, là je pense que tout le monde a bien compris ; une nouvelle association créée en mai, déclarée en Sous-Préfecture en juin, qui nous adresse une demande de subvention le 21 août 2014 qui vous est annexée dans votre dossier de conseil municipal, avec un but associatif qui est de contribuer au développement de la structure multi-accueil, c'est des rencontres et des échanges de parents. L'avis favorable de la commission n°2 qui a examiné cette demande de subvention.

Y-a-t-il des remarques ou des questions, Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Bien évidemment on va voter 80 € mais à la commission, j'ai fait remarquer quand-même que 80 € pour une subvention de démarrage c'est vraiment très très faible. Puisque nous n'avions pas eu d'ordre du jour à la commission, on nous a dit que ça va se faire la prochaine fois, j'avais pas regardé combien coûte l'inscription au journal officiel, c'est près de 50 €. Donc, quand ils ont payé leur inscription au journal officiel, envoyé les premiers timbres s'ils ont besoin de réunir des gens, c'est tout, y a plus un sous. Donc c'est vraiment un très faible montant pour une subvention de démarrage.

Donc, à la commission il a eu des « sortes » de propositions qui pourraient faire que les associations pourraient quand même si elles n'ont pas un an d'existence, faire une demande de subvention ordinaire. Bon, c'est une proposition, puisque les commissions ne font que des propositions mais je tenais quand même à dire que 80 € c'est vraiment pas beaucoup, mais je sais aussi, que comme la fois dernière, une subvention avait été votée de 80 €,…..

M. le Maire : Merci de vos propos auxquels on peut souscrire. Effectivement et j'y souscris tellement que je souscris même à la dernière partie puisque lors du dernier conseil municipal une telle subvention de démarrage avait été votée à l'unanimité des 33 membres du conseil municipal sans aucune discussion. Ce qui prouve l'utilité du travail en commission puisque cette remarque n'était pas sortie préalablement lors du dernier conseil municipal qui avait examiné exactement les mêmes choses. Bon, ça c'est la première chose.
Peut-être une explication sur ce montant qui est faible, mais j'ai,… puisque je n'avais pas pu assister puisque j'étais en réunion avec les services de police le jour de la commission n° 2. Je n'ai donc pas pu assister mais, j'ai bien évidemment pris connaissance du compte rendu donc, j'avais vu votre remarque où vous disiez que c'était quasi une aumône ce qui m'a interpellé. J'ai donc regardé les subventions qui sont accordées à d'autres associations qui, elles sont connues, qui elles ont parfois des dizaines, des centaines d'adhérents et, j'ai ainsi noté l'école à l'hôpital : 100 €, l'APACER : 150 €, l'AATDM OM du Nord : 120 €, les médaillés du travail : 150 €, les trésors de vie : 100 €. Donc après ce qu'il y avait au… La première fois que nous avons voté une subvention de démarrage à 80 € c'était justement dans un souci de pertinence, en disant : il y a des associations qui existent, qui sont connues, et qui ont 100 €. Il y en a quelques unes à 100, 120 €. Moi je ne trouvais pas pertinent qu'une association que l'on ne connait pas, qui n'a que quelques membres ait 150 € alors que des associations, je pense à celle des médaillés du travail puisque c'est une association que je connais bien puisque c'est mon père qui la préside, donc je sais que c'est des centaines d'adhérents, 150 €, et on connait plein d'associations, notamment les associations non sportives qui ont des volumes de subventions très faibles. On le reconnait et j'espère qu'on pourra, au cours du mandat, aller vers une montée en puissance sur le financement des associations.
Ce n'est pas une promesse, c'est un souhait, c'est même plus qu'un souhait, c'est un espoir, mais, c'est aussi donc par pertinence de se dire, ben moi je suis président d'une grosse association, je fais plein de choses sur SIN LE NOBLE depuis des années, j'ai des dizaines, des centaines d'adhérents, et j'ai moins qu'une association qu'on ne connaît pas. Donc, et c'est une volonté de dire, on accompagne. Ça règle effectivement les premiers frais administratifs, mais vous l'avez dit, la majeure partie des frais administratifs c'est des frais d'inscription à 50 €, c'est quelques timbres, quelques enveloppes. Malgré tout, à partir du moment où on déclare une association en sous-préfecture, c'est qu'il y a au moins quelques membres qui composent le bureau. Ça veut dire quelques dizaines d'euros. En général, les cotisations les plus faibles sont aux alentours d'une dizaine d'euros, enfin ça tourne,… on a là aussi quelques dizaines

d'euros qui permettent de lancer le fonctionnement et de faire ses preuves. Voilà, donc c'était maintenant, c'était les commissions, je l'ai dit, sont là pour travailler, analyser les délibérations, faire remonter les problématiques, donc moi je l'ai noté, je ne suis pas loin de partager, enfin je le partage même, 80 € c'est peu, mais le problème, c'est que 100 ou 120 € pour des associations connues c'est peu donc il faut faire quand même,… moi c'était la vision que nous avions, maintenant la porte est ouverte nous pouvons en discuter dans les prochaines commissions et établir une règle qui soit, puisqu'après effectivement, on a voté des subventions de démarrage à 80 € et pourquoi du jour au lendemain changer, c'est vrai qu'après, il faut qu'il y ait le principe d'égalité qui soit respecté.

Y-a-t-il d'autres interventions sur cette délibération ?
Donc je vous propose de la mettre aux voix.
Qui souhaite accorder cette subvention de démarrage à l'association « Les Zigotos » pour 80 € ?
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas la voter ?
Qui souhaitent s'abstenir ?
Donc, l'association « Les Zigotos » aura une subvention de démarrage de 80 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc la délégation sur les ressources humaines, dont je suis le rapporteur également.

VII – RESSOURCES HUMAINES

VII.8 – Attribution du régime indemnitaire relatif au grade de psychologue territorial et la création de l'indemnité de risques et de sujétions spéciales des psychologues.

M. le Maire : Donc, on vous explique dans la note de synthèse que c'est une délibération qui vient en en écho d'une délibération que nous avons prise, je crois lors du dernier conseil municipal, sur la création d'un poste de psychologue territorial. Donc, on vous explique dans la note de synthèse que le conseil municipal avait défini le régime indemnitaire en novembre 2005 et 18 janvier 2006 qu'il pouvait octroyer au personnel communal. Donc, ces délibérations ne prenant en compte que les indemnités qui pouvaient être versées aux titulaires d'un grade présent dans la collectivité. Or, il s'avère que nous avons créé lors du dernier conseil municipal un poste de psychologue territorial. Ce grade n'était pas jusqu'à présent, dans la collectivité. Il nous faut donc, aujourd'hui, instaurer le régime indemnitaire afférent à ce grade soit, ici, dans le cas présent, une indemnité de risques et de sujétions spéciales des psychologues.

Donc, on vous explique un montant annuel de référence fixé à 3 450 €, un montant maximal individuel de 150 % du montant de référence soit 5 175 €. Donc, juste une précision, c'est une création purement administrative, puisque la personne était déjà membre des effectifs de la Commune et donc, elle avait déjà son régime indemnitaire, sauf qu'aujourd'hui, elle est passée sur un grade de psychologue territorial et qu'il faut donc mettre le régime indemnitaire qui est équivalent mais qui, d'un point de vue financier et budgétaire, est équivalent au régime indemnitaire dont je ne sais pas, je pense que c'était la filière administration, administrative donc, ça n'a pas de surcoût pour la collectivité. C'est vraiment quelque chose qui est neutre, c'est juste une délibération très administrative.

Y-a-t-il des questions, des remarques ?
Juste préciser qu'on vous,… l'avis favorable de la commission. – Vincent CAMPISANO -

M. CAMPISANO : Donc, j'étais favorable au départ et, après avoir consulté mon groupe, donc, je vais m'abstenir du vote tout simplement.

M. le Maire : tu veux expliquer pourquoi ?

M. CAMPISANO : Parce que, il y a des doutes qui subsistent sur le rôle de la psychologue dans les mois futurs et dans les années futures. Donc, c'est ce qui a été posé comme question, on a relevé cette chose, donc savoir si la psychologue allait être psychologue pendant la durée du mandat ?

M. le Maire : Alors, juste une petite précision avant de répondre. S'il y a des doutes, il y a une commission où l'on pose cette question et un conseil municipal ou on pose cette question avant de dire je vote pas. Ça me semble logique. On l'a dit et tu étais le premier à le dire lors du conseil d'installation, on est là pour dialoguer, travailler en commun donc, je t'avoue que là, c'est rare, puisqu'on s'entend très bien, mais justement, comme on s'entend très bien, je me permets de te le dire, j'avoue ne pas comprendre ta position, alors que tu n'as pas posé la question. Si tu as un doute, nous sommes là pour essayer de le lever. On y arrive parfois, on n'y arrive pas d'autres fois.

M. CAMPISANO : Tu as raison, mais, si on l'avait eu, comme le dit Madame BRIDOUX, le document avant, on aurait pu discuter avant. Nous l'avons sur place au moment précis où j'étais favorable. Donc, après avoir parlé avec le groupe, donc, le groupe est tombé d'accord sur une décision qui était de s'abstenir.

M. le Maire : Enfin ceci dit, ta réponse ne réponds pas à ma question. Est-ce que tu aurais pu,… avant de nous dire que tu s'abstenais, tu aurais pu dire j'ai un doute, est-ce que tu peux essayer de lever le doute, quoi ?

M. CAMPISANO : On peut en discuter,… Mais je veux dire, c'est peut-être pas l'occasion d'en discuter maintenant au sein de la commission.

M. le Maire : Ecoutes, si on ne le fait pas en conseil municipal, je ne sais pas quand on le ferait ?

M. CAMPISANO : Je suis d'accord, je suis d'accord… Donc là, le fait de nommer la personne que je connais bien et que j'aime bien, que j'estime bien, je veux dire, y a pas, c'est pas une question de personne parce qu'elle est dans la salle, donc….

M. le Maire : Je crois que ça va la rassurer !

M. CAMPISANO : Non mais bon, c'est simplement de la même manière, un rôle, un poste, grade a été effectué. La fois dernière, donc sur le poste attribué de psychologue qui n'existait pas à SIN LE NOBLE donc, ça a été fait, le même régime indemnitaire, vu le grade qui a été maintenant acquis lui donne droit à ces attributions de régime indemnitaire supérieur, c'est ce que j'ai compris.

M. le Maire : Tu n'as pas bien compris, mais…

M. CAMPISANO : C'est pas ça : Donc je demande des explications là-dessus et savoir sur,…ce qui change au niveau de sa rémunération.

M. le Maire : J'ai dit que ça ne changeait rien du tout, c'était juste une décision administrative. Alors, on va refaire, même une partie du conseil municipal du 17 septembre, puisque j'ai expliqué que nous avons une salariée qui était donc dans la filière administrative, si je ne me trompe pas, c'est ça. Et, cette salariée a passé un concours. Donc, je pense que ça fait très longtemps que tu es élu, donc tu connais le fonctionnement de la fonction, enfin les modes de la fonction publique. Cette personne passe un concours, donc au bout de deux ans, son concours, si elle n'est pas titularisée, sur un poste pour lequel elle a passé son concours, elle perd le bénéfice de son concours. Or, cette personne, c'était un concours, où elle passait cadre A, nous avons donc décidé, et, si je ne me trompe pas, ça a été voté à l'unanimité, cette délibération, le 17 septembre 2014. Donc, tous les membres ici présents ont voté la création de ce poste. Donc, ça ne coûte rien puisque cette personne est déjà en poste chez nous. Simplement, aujourd'hui, pour qu'elle ne perde pas le bénéfice de son concours, nous créons le poste correspondant à son concours, qui est un poste de psychologue territorial. Aujourd'hui, maintenant cette personne, il faut bien que l'on puisse la rémunérer, donc, peut-être vais-je saisir l'occasion d'un rappel sur comment ça marche la fonction publique. Donc, lorsqu'on est dans la fonction publique, on a un grade et ce grade correspond à une échelle de rémunération qui permet de calculer le traitement indiciaire de l'agent. Jusque là, ça va le grade… ? À la limite, je ne vais pas parler à Vincent, parce que ça fait vingt ans que t'es élu, donc je pense que tu connais ça par cœur. Et, à ce traitement s'ajoute différentes indemnités, alors qui sont fixées par les textes, notamment une indemnité de résidence, y a des primes de droit. Alors, ici,..

Je connaissais pas puisque moi, je ne suis pas issu de la fonction publique, mais depuis le temps que j'ai été nommé maire, parce que j'ai beaucoup d'agents qui disent : Monsieur le Maire, je devrais avoir la NBI, (j'ai eu plusieurs fois, la NBI Nouvelle Bonification Indiciaire), donc tout ça c'est prévu par la loi. Mais, ensuite, un régime indemnitaire. Alors, ce régime indemnitaire, c'est environ une centaine de primes, d'après ce qu'on m'a dit. Je ne suis pas spécialiste, mais j'ai posé la question, c'est environ une centaine de primes différentes et, ces primes sont différentes et, selon le grade et selon également la filière, puisqu'il y a plein de filières différentes. Il y a la filière administrative, la filière sportive, la filière médico-sociale, la filière technique et la filière des psychologues. Voilà, donc,… l'animation, donc effectivement, donc Didier me précise la filière de l'animation. Donc, aujourd'hui cette personne dont tu as voté le poste lors du dernier conseil municipal, il faut qu'on travaille sur son régime indemnitaire. Elle avait un régime indemnitaire qui était le régime indemnitaire de la filière administrative. aujourd'hui, il faut qu'on lui mette le régime indemnitaire de la filière psychologue, voilà. Donc, simplement, elle n'aura plus, comme elle bouge de poste, elle n'aura plus, le régime indemnitaire administratif, de la filière administrative, et elle aura celui de la filière psychologue. C'est ce qui fait que c'est quasi pas de différence, je ne sais même pas s'il y a une différence, parce qu'avec ça, on m'avait dit, qu'il n'y avait pas différence. Donc, aucune différence, simplement, c'est mettre, aujourd'hui, en relation, d'un point de vue administratif, avec ce qui a été voté la dernière fois. Donc, la réponse est très claire, on a, un agent qui passe un concours, qui passe cadre A, on crée le poste correspondant qui nous coûte rien de plus, et aujourd'hui, on met en place, les autorisations du conseil municipal, pour payer cette personne, et la payer au même prix, alors qu'elle est aujourd'hui cadre A, la payer la même rémunération qu'elle avait, parce qu'elle a changé de filière. Donc, voilà. Sincèrement, j'espère avoir répondu à la question, maintenant, on ne va pas faire une suspension de séance pour ….

Veux-tu que tu rencontres ton groupe et que vous discutiez de ça ? Je pense que c'est comme la,… l'indemnité de conseil tout à l'heure, on va pas bagarrer des heures dessus, Voilà, je sais pas si j'ai répondu, si j'ai été assez clair,…

M. CAMPISANO : Tu as bien répondu, comme tu réponds bien à chaque fois, je vais dire, mais ….

M. le Maire : Merci

M. CAMPISANO : Si j'ai droit…

M. le Maire : Non, Fabienne, vous notez bien cette remarque au PV, Merci, (rires)

M. CAMPISANO : Oui, ça c'était, oui,…

M. le Maire : Oui, la méchanceté, elle vient après. Alors, vas-y, j'écoute.

M. CAMPISANO : Bien évidemment, je ne vais pas brosser parce qu'on n'est pas dans le même groupe. Donc, évidemment, mais je vais dire que, si on a le droit de voter Pour, Contre ou s'Abstenir, donc le droit est là et existe. J'ai parlé avec le groupe hier, donc, j'en ai fait part au groupe, j'étais favorable au départ, j'applique aussi l'idée de groupe, le vote du groupe. Le vote du groupe n'était pas celui là, donc il était de s'abstenir, donc je m'abstiens. Mais, j'ai très bien compris, moi.

M. le Maire : Donc, tu fais ce que tu faisais avant en fait ? Tu es solidaire de ton groupe ?

M. CAMPISANO : Bien je vais dire que oui, je n'étais pas très solidaire, à un moment donné dans le groupe, mais ….oui.

M. le Maire : Bon, on ne va pas se bagarrer dessus, mais je te dis tu as le droit de voter, tout le monde a le droit de voter ce qu'il veut. Et moi, j'essaye, quand une délibération semble importante, j'essaye de la défendre et, sincèrement celle là, je trouve qu'il n'y a pas à se bagarrer dessus.

M. CAMPISANO : Je ne vote pas contre. J'entends bien.

M. le Maire : D'autres remarques ? Non ? Donc je vous propose de la mettre aux voix.
Donc y-a-t-il des personnes qui votent contre ?
Alors, qui votent pour ?
Qui s'abstiennent ?

Donc, la délibération sur l'attribution du régime indemnitaire relatif au grade de psychologue territorial est adoptée à l'unanimité moins une voix, celle de Monsieur CAMPISANO qui s'abstient.

ADOPTE.

M. le Maire : Alors, la délibération suivante toujours dans la délégation « Ressources Humaines » qui est une délibération proposant modification du tableau des effectifs et la création d'un poste de technicien principal de première classe.

VII.9 – Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste de Technicien Principal de 1ère classe.

M. le Maire : Donc, on vous explique dans la note de synthèse l'accroissement des dossiers techniques et leur complexité qui nous ont amenés à recruter un directeur des services techniques qui est un agent titulaire de la fonction publique et dont il nous faut aujourd'hui créer,.. modifier le tableau des effectifs pour créer un poste de technicien principal de première classe afin de pouvoir accueillir cet agent qui arrive par voie de mutation au sein des services techniques de la Commune. Donc, nous créons ce poste correspondant au grade de l'agent qui a été recruté. Je regarde l'avis de la commission. La commission a comme sur la délibération précédente émis un avis unanime et favorable. .

Y-a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ? Non, il n'y en a pas, donc, je vous propose de la mettre aux,…. Il y avait une question, Monsieur WOSINSKI ? Pardon….

M. WOSINSKI : Excusez-moi….. C'est un poste qui a été créé quand ? Il est arrivé quand ce titulaire ?

M. le Maire : Il n'est pas arrivé. On crée le…

M. WOSINSKI : Il était déjà là ?

M. le Maire : Comment ?

M. WOSINSKI : Il était déjà là ?

M. le Maire : Ah non, il n'était pas là, c'est un recrutement.

M. WOSINSKI : D'accord,…. Donc,… on n'avait pas déjà…..

M. le Maire : C'est un recrutement et la personne arrive la semaine prochaine.

M. WOSINSKI : On n'avait pas déjà un directeur des services techniques à SIN LE NOBLE ?

M. le Maire : Oui, mais qui n'est pas sur ce poste. C'est pas sûr qu'au tableau des effectifs, le grade de l'agent recruté n'est pas le même.

M. WOSINSKI : D'accord, mais on avait besoin, quand même, d'une nouvelle personne.

M. le Maire : Oui c'est ça.

M. WOSINSKI : Mais il n'y a pas de personne compétente qui pouvait prendre ce poste ? C'est une question.

M. le Maire : Je vais vous répondre comme la dernière fois, si on recrute, …. Ça me gène toujours de parler des compétences en interne parce que c'est stigmatiser les gens.

M. WOSINSKI : On a quand même des compétences à SIN LE NOBLE ? J'espère ? On en a quand même quelques-uns ?

M. le Maire : Je vais refaire le débat, je vais refaire le débat de la Chambre Régionale des Comptes, qui nous expliquait qu'il y avait,… non, non,… La Chambre Régionale des Comptes, c'est quand même un super document sur lequel on peut s'appuyer, c'est une belle base de travail qui nous précise que la masse salariale de la collectivité c'est 66 % du budget alors qu'elle devrait être de 56 % pour les communes de la même strate. Et, que les communes de cette même strate, sont 56 % de la masse salariale mais 9% de cadres A. Or, à SIN LE NOBLE, nous sommes à peu près 1% de cadre A et, il faut préciser que sur ce, un peu plus de 1% de cadres A, il y a des professeurs de l'école de musique et il y avait même, parce que c'était à l'époque…. du contrôle de la Chambre régionale des Comptes qui a été fait donc, en 2013, il y a même eu un départ de cadre A qui était un poste de secrétaire. Voila, donc il y a un besoin. Je vous invite à lire, à relire, parce que je sais que vous l'avez lu, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, dont un des articles est,… lorsque je discute avec des personnes de ce rapport, tout le monde pense que c'est sur les finances fragiles de la ville et pour moi, je pense enfin, je l'ai déjà dit la dernière fois, pour moi la phrase la plus importante, de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, c'est la gestion de la ville est marquée par un sous encadrement manifeste.

Donc, je vous ai expliqué, la dernière fois, que nous avions besoin de courroies de transmission efficaces entre la population - le maire. Donc ça existe, parce que le maire essaie d'aller voir la population régulièrement et que Didier CARREZ, qui est à mes côtés, essaie de faire un gros travail pour tenir les délais que je lui ai fixés, à savoir, présenter au conseil municipal de décembre, tout un volet sur la mise en place de la démocratie participative et locale. Donc, avec des conseils de quartiers, des diagnostics de quartiers, des sondages. Donc, ça c'est une courroie de transmission qui existe très bien. Ensuite, il va y avoir une courroie de transmission entre le maire et son équipe, ses adjoints, parce que le maire reçoit les …, enfin, le plus grand nombre de remarques parce que c'est au maire qu'on les adresse. Il doit les dispatcher en fonction des compétences et des délégations des adjoints. Après, les adjoints doivent les dispatcher sur leurs directeurs de services et ensuite, elles doivent aller sur les agents.

Aujourd'hui, les choses formidables dont je vous faisais part en début de réunion, aujourd'hui, elles se font quasiment du maire et des adjoints vers les agents de base. Ce sont des agents municipaux qui sont venus me voir en disant, nous, on est capable de réparer l'église, et pas pour 140 000 euros. Ce sont des agents de base qui nous ont dit, nous ça nous intéresse d'aller travailler sur le monument aux morts. Et, je peux vous prendre quelques exemples, on avait, je pense que j'en ai parlé à une commission et, j'en ai, je pense parlé dans l'édito du maire, dans le nouveau bulletin municipal, nous avions trois « gloutons ». Des « gloutons », pour ceux qui ne connaissent pas le terme technique, ce sont de gros aspirateurs que l'on voit dans les villes. Le coût de ces gloutons, c'est 15 000 € pièce. Ça fait des années, que ces gloutons étaient en panne. Moi, j'ai demandé à plusieurs reprises, au cadre responsable qu'on les répare. Quelqu'un m'a dit non, ce n'est pas possible de les réparer. Mais, un jour, j'ai un de mes adjoints qui vient me voir et me dit, écoute, il ya un mécano qui est venu et m'a dit moi je suis capable de les réparer. Je crois qu'il les a réparés pour 800 € et, on m'a appris qu'on avait eu de la chance, que ces gloutons étaient programmés pour partir à la benne. Pour une raison diverse et variée, ça n'a pas été le cas. Alors, après on peut aller très loin. Nous, on peut ouvrir, au niveau de la campagne municipale, beaucoup de choses sont passées sur la propreté de la ville, sur l'état des voiries, sur les élagages. Moi, je reçois plein de courriers de la population, avec des photos effarantes sur le manque d'élagage. Donc il y a un gros problème au niveau du cadre de vie, du quotidien, de la vie quotidienne de la population. Nous avons donc besoin de travailler, de muscler l'équipe des services techniques et de nouveau, pour la propreté de la ville, pour les espaces verts, pour le cadre de vie et aussi pour aller chercher, utiliser, optimiser ces ressources humaines qui sont les nôtres en mairie et se dire, ben oui, c'est bien beau de faire des devis, mais il y a des choses que les agents de la ville savent faire et, donc effectivement, il y a beaucoup de compétences dans la ville. Mais après, des compétences, ça

doit se gérer, ça doit se travailler, ça doit se développer, ça doit se former et il y a tout un travail de gestion de ces compétences et, je le dis, j'ai vu quelques agents municipaux dans la salle, nous avons tous les jours d'excellentes surprises, d'excellentes bonnes nouvelles qui nous viennent de ces employés de terrain qui vous disent, moi, j'ai la compétence, moi, j'ai la volonté.

Maintenant, moi, je souhaite un directeur des services techniques qui sache utiliser, optimiser, ces compétences et nous faire économiser beaucoup, beaucoup, beaucoup, d'argent. Ça c'est une première chose et, ensuite, il s'avère que, pour rembobiner le fil de l'histoire, à l'époque, lorsque le précédent directeur des services techniques est parti, pour des raisons d'économie, je pense, c'est une solution en interne qui a été retenue. Donc, ces deux postes,… La personne qui aujourd'hui est directeur des services techniques avait un autre poste qui, si je ne me trompe pas, était aux voiries, donc je pense que c'est ça. Donc, cette personne a fait les deux tâches, direction des services techniques et voirie. Aujourd'hui, je souhaiterais des services techniques qu'ils,…, on va avoir beaucoup, beaucoup, besoin des services techniques dans les mois, dans les années, qui viennent par ce qu'il y a à la fois, c'est comme tout à l'heure, l'indemnité de conseil, il y a énormément de choses à faire, et nous n'avons pas beaucoup de ressources. Nous avons beaucoup de,… donc il faut,… donc nous allons compter sur nos ressources humaines des services techniques, et nous allons également devoir entreprendre. On travaillera, dans les semaines prochaines, avec les commissions, sur l'élaboration du débat d'orientation budgétaire et sur l'établissement du budget pour 2015 et, la donne était claire. C'est qu'il faut qu'on arrive à aller chercher des ressources financières, des économies sur le fonctionnement, des économies de fonctionnement pour réinvestir dans de l'investissement et cet investissement c'est essentiellement des travaux de voirie. Tout le monde, ici, en a conscience, Monsieur ENTEM à ma place l'a répété à plusieurs reprises. SIN LE NOBLE, c'est 58 kilomètres de voirie dont un pourcentage très élevé est en piteux état et nécessite une restauration.

Donc, nous allons avoir des besoins de compétences spécifiques sur la voirie,… sur les travaux de voirie et, je dirais, ça va être le volet dépenses, et nous allons avoir besoin de compétences spécifiques au niveau de l'équipe technique, pour, faire en interne, des choses qui étaient sans doute sous traitées avant et qui nous coûtent beaucoup moins chères. Donc, les services techniques sont en train de…. On est en train de travailler, j'ai peut-être ça qui traine dans un dossier, je peux vous prendre un exemple sur les,… je ne sais pas si j'ai le devis,… mais par exemple, pour l'accrochage des illuminations de Noël, on est passé de 13 000€ à 5 000 €. Voilà. Et ça, ce sont des agents qui nous ont dit, « ben tiens » pourquoi on ne pourrait pas essayer de consulter une autre boîte, où …. Donc ça je,… les exemples me manquent mais… les compétences, elles sont là mais elles ont besoin d'être encadrées. Il y a vraiment au niveau, on sait très bien qu'on n'a pas beaucoup de marge de manœuvre en recettes, on n'aura pas de recette supplémentaire. Sur la partie dépenses, on ne peut pas faire, non plus, beaucoup d'économies, on a un budget qui est très contraint et je ne veux pas baisser des services, je ne veux pas couper des services, donc le… Il va falloir trouver des solutions, et des solutions c'est de faire un maximum de choses en interne.

M. WOSINSKI : Donc, il y avait une très mauvaise gestion des services techniques avant, faut l'admettre ?
Soyons francs.
Personne ne veut en parler, c'est hallucinant.
Bon, moi, on m'avait expliqué qu'on avait besoin d'un directeur des services techniques compétent, faut bien le dire.

M. le Maire : Sincèrement, je ne suis pas là pour stigmatiser l'un ou l'autre, j'ai jugé qu'il fallait donner un coup de booster au niveau des services techniques. Par le passé, il y avait un directeur des services techniques, un responsable voirie. Voilà, maintenant, moi je n'étais pas là, je ne regarde pas dans le rétroviseur, je regarde le cap, il est devant pour que ça aille mieux demain. Donc, peut-être, voilà, je ne suis pas là ici pour faire le procès de l'un ou l'autre, il y a de l'humain derrière, il y a,… c'est de la gestion de personnel, donc, c'est pas mon propos, j'ai souhaité recruter un nouveau directeur des services techniques, qui a une feuille de route, très claire. Mais, la porte de mon bureau est ouverte et les commissions sont également là pour …

Y-a-t-il d'autres questions, d'autres remarques ?
Je vous propose d'adopter cette délibération.
Y-a-t-il des personnes qui votent contre ?

Des personnes qui s'abstiennent ?
Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité.
Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : la délibération, donc la troisième délibération de la délégation ressources humaines consiste en la création de 12 postes dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi plus connu sous le terme de CUI-CAE.

VII – 10 - création de 12 postes dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).

M. le Maire : Alors on va, c'est-à-dire en diagonale sur la note de synthèse qui est très précise et très détaillée, qui vous rappelle le décret du 25 novembre 2008, sur le contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi et qui permet donc aux collectivités de recruter des personnes sans emploi qui ont des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. On vous rappelle que la prescription de ces contrats d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de pôle emploi. Donc, on vous rappelle que le, … Enfin, on vous précise qu'il est,… on juge nécessaire pour la collectivité d'avoir recours à ces emplois. Alors, on en a déjà parlé lors des conseils municipaux précédents donc, sachant que ces emplois, je ne vous vois pas inquiets, mais je vais vous rassurer quand même parce que, comme se sont des dispositifs d'emploi aidé, ils sont largement subventionnés par l'état qui prend en charge 75 % dans un cadre classique et qui va même jusque 90 % dans le cadre des demandeurs d'emploi, reconnus travailleurs handicapés et, je vous avais ici indiqué que la ville ne satisfaisait pas à ses obligations en matière d'emploi de personnes handicapées. Ce qui un n'est pas normal d'un point de vue social, mais deuxièmement, ce qui occasionnait, donc le versement d'une indemnité de pénalité.
Donc, nous souhaitons donc, créer des postes en la matière, ce qui nous permet donc également, on peut expliquer que si la dimension sociale de ça, vous l'avez vu, c'était pointé par la Chambre Régionale des Comptes, la ville a dans ses effectifs, un taux important de vacataires, qui est de l'ordre de 150 si je ne me trompe pas, donc et parmi ces vacataires, c'est quand même une situation sociale qui est assez précaire puisque, l'on prend des arrêtés de fin de mois, ou on leur dit ce mois ci vous avez travaillé 82 heures, vous êtes payé 82 heures donc,… J'ai de temps en temps des coups de fil de personnes qui disent, j'étais en remplacement, j'ai fait trois mois à 150 heures et puis là, la personne est revenue, j'ai eu 20 heures ce mois ci, donc c'est quand même,..

Il n'y a pas de visibilité, pas de sécurité et, dans nos vacataires, nous avons fait le travail et nous avons des personnes qui sont éligibles à ces emplois, ces dispositifs d'emplois aidés, donc il est possible de leur, de les mettre sur ces postes d'emploi aidé, ce qui a donc plusieurs avantages, ça leur amène une visibilité, une sécurité et puis nous, ça nous fait aussi, des économies substantielles. Donc, on vous propose de créer des postes en CAE. Donc, sachant que si on peut préciser que les dispositifs CAE sont des 20 heures hebdomadaires. Donc, trois postes de secrétariat qui pourraient renforcer le secrétariat général et le pôle scolaire. Je vous disais tout à l'heure qu'on demande au secrétariat général, désormais, d'établir les PV de conseils municipaux. Un agent d'entretien des locaux, un animateur, sept postes d'animateurs dans le cadre des nouvelles activités périscolaires et, un agent de propreté à temps non complet, toujours 20 heures semaine.
Donc, l'avis de la commission était, sans surprise, un avis favorable à l'unanimité.

M. LE Maire : Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette délibération ? Vincent CAMPISANO ?

M. CAMPISANO : Tout simplement, je suis d'accord. Simplement sur la page 75, on rappelle l'article de loi du 25 novembre 2008. Dans la page 77, on rappelle le 25 novembre 2009, même décret, même numéro,…

M. le Maire : Donc, compte-tenu du numéro du décret qui est n°2009 tiret 1442, je pense que la bonne date est 2009 mais, c'est ça ? Voilà.

M. CAMPISANO : C'est sur la même ligne et juste en dessous, il y a deux dates différentes.

M. le Maire : Mais en fait, c'est décret de novembre 2009. Mais du coup, la délibération est bonne puisque c'est l'année de la délibération. Mais, nous notons la lecture pointilleuse et attentive de Vincent et nous l'en félicitons et nous l'en remercions. Comment ?

Alors y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération, des personnes qui s'abstiennent ?

Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité avec la, avec la remarque sur la date du décret qui est donc du 25 novembre 2009.

ADOPTE A L'UNANIMITE
M. le Maire : Donc une même délibération par un effet miroir mais puisque cette-fois-ci ce sont,… un autre dispositif d'emplois aidés, qui est un dispositif bien connu puisque la ville a déjà recruté ce genre d'emploi, sur le dispositif des emplois d'avenir.

VII.11 – Création de 3 postes dans le cadre du dispositif des contrats d'avenir

M. le Maire : Donc, dans la note de synthèse nous vous rappelons qu'en 2013 la ville avait créé 6 postes en emploi d'avenir pour l'entretien des espaces verts et, que le bilan est très positif. Nous vous proposons, donc de continuer sur ce dispositif en créant 3 postes supplémentaires. Nous avions déjà pris des décisions, des délibérations de cadrage sur les nouveaux rythmes scolaires mais là, on les affine. Donc de créer 3 postes, sachant que les contrats d'avenir sont pour des durées de 12 mois renouvelables dans la limite de 36 mois. D'une rémunération basée sur le smic à raison de 35 heures et avec une aide de l'état qui est toujours de 75 %.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?
Est-ce que tous les numéros de décrets sont bons Vincent ? Tu as vérifié ?

M. CAMPISANO : …. (rires)

M. le Maire : Ah bon, on va faire exprès de faire des erreurs sur les numéros comme ça tu liras que ça (rires…)

M. le Maire : Donc je peux mettre aux voix ?
Qui ne souhaite pas adopter cette délibération ?
Qui s'abstient ?

Donc la délibération sur la création de 3 postes dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc la même délibération, le même principe de délibération cette fois ci pour une délibération de cadrage qui complète les précédentes délibérations que nous avions déjà prises sur la création d'emplois aidés avant l'été lorsque nous mettions en place les nouvelles activités périscolaires. Et cette fois-ci, nous vous proposons la création de 19 emplois aidés supplémentaires qui sont ouverts indifféremment soit aux CUI-CAE dont je vous ai rappelé tout à l'heure que c'était des contrats de 20 heures semaine ou et, dans la limite de 24 mois ou aux emplois d'avenir dont je vous ai rappelé dans la délibération précédente que c'était 35 heures semaine de 12 à 36 mois.

VII.12 – Création de 19 emplois aidés supplémentaires – ouverts aux CUI/CAE et aux emplois d'avenir

M. le Maire : Donc, on vous propose cette fois-ci, comme c'est une délibération de cadrage d'adopter le principe de la création de ces emplois mais sans qu'ils ne soient fichés au niveau des profils sur les CUI-CAE ou sur les emplois d'avenir. Donc, je vous rappelle, mais je peux toujours le faire, la visée sociale parce que

ça nous permettra sans doute de garder des personnels que nous avons de façon temporaire dans la collectivité. C'est une visée sociale également pour la population. Je reçois énor…. J'ai parlé tout à l'heure des différentes actions qui étaient menées en termes de forum de l'emploi. Mais, je reçois énormément de monde dans les permanences qui sont en grande difficulté en matière d'emploi. On ne peut pas créer des postes de titulaires dans la collectivité mais, on souhaite faire d'une pierre plusieurs coups. C'est donner la chance à des personnes qui sont en difficulté, d'intégrer la collectivité et de,…sans que ce soit un coût important pour la ville et sachant que ça permettra de satisfaire des besoins aujourd'hui non satisfaits.

M. le Maire : Y-a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ?

M. CAMPISANO : Page 85, la même erreur.

M. le Maire : D'accord, OK.
Alors en précisant bien, mais maintenant tout le monde le connaît le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 et non 2008.
Avec cette modification, Vincent va donc adopter la délibération.

Qui ne souhaite pas l'adopter ?
Qui s'abstient ?

Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc, je vous propose de passer à la délégation Urbanisme dont le rapporteur est Jean-Paul HOURNON qui va nous expliquer que le feuilleton de la vente de la maison d'habitation 4, rue Louis Dannay va, je l'espère toucher à sa fin.

VIII – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

VIII.13 – Cession d'une maison d'habitation sise 4 rue Louis Dannay

M. HOURNON : Eh bien, Bonsoir à tous, effectivement la première délibération qui vous est présentée concerne un immeuble, 4 rue Louis Dannay qui était passée au conseil municipal il y a quelques mois.
Si vous vous en souvenez, cette maison appartient à la collectivité depuis 1994. Elle a fait l'objet d'une évaluation du service des domaines en 2013 pour 86 000 €. Sur cette base de mise à prix, l'immeuble n'a pas trouvé acquéreur. Par la suite, délibération du 28 janvier 2014, où ce prix de 86 000 € a été ramené à 60 000 €. Donc, le 18 juin, nous avons passé une délibéra….., enfin nous avons présenté au conseil deux candidatures, si vous vous souvenez, l'une était à 60 000 € émanant d'une personne qui habitait SIN LE NOBLE, la deuxième 65 000 € d'une personne qui était extérieure à SIN LE NOBLE. Après une discussion, le choix qui a été retenu était de prendre l'offre la plus haute pour la ville, 65 000 €. Quelques jours après, quand ce monsieur a été averti que son offre avait été retenue, il a fait transmettre un courrier nous indiquant que… il n'était plus acquéreur à 65 000 € mais que, c'était son frère qui allait acheter.

Malheureusement, nous la délibération était nominative et c'était uniquement pour ce monsieur pas pour une autre personne. Donc, de ce fait là, on se retrouve toujours avec cet immeuble, qui continue à se dégrader puisque actuellement, il n'y-a plus de salle de bain, plus de cuvette de WC, plus de radiateur, même plus de chaudière, le plafond a des fuites. La personne qui était intéressée à 60 000 € est toujours intéressée et a confirmé son offre. On a sollicité une nouvelle estimation des domaines puisque comme vous le savez, l'évaluation domaniale n'est valable qu'un an et les domaines nous ont confirmé,… enfin nous ont indiqué, non plus un prix de 86 000 mais un prix de 72 250 €.

Compte-tenu de l'état de l'immeuble, il est évident qu'on n'arrivera jamais à vendre à ce prix là et donc, dans la délibération qu'on va vous demander aujourd'hui, donc,.. c'est d'accepter l'offre de Madame LENNE de 60 000 € et de confirmer bien le prix de cession de 60 000 € compte-tenu de l'état de l'immeuble. Je précise que cette cession était présentée à la commission adéquate et qu'elle a reçu un

avis favorable. A ce projet de délibération, donc, on vous joint le plan cadastral où vous pouvez visionner l'immeuble, mais je pense que tout le monde le connaît, c'est celui qui est à la maison des associations, lorsqu'on rentre, c'est celui qui est,… la maison au fond à droite. Vous avez également l'avis des domaines qui est daté du 26 juin 2013 fixant la valeur à 86 000 €, la délibération du conseil municipal du 1er octobre 2013 souhaitant la mise en vente, la délibération du 28 janvier 2014 ramenant le prix de vente à 60 000 €, une note précisant que, à l'époque, divers amateurs s'étaient présentés, mais à des prix tout à fait inférieurs puisqu'on avait une offre à 25 000 € et une offre à 45 000 €. On était très loin des 86 000 €. Une délibération du 18 juin 2014 que nous avions prise pour céder, à Monsieur Omar TIBARI et le courrier de Monsieur TIBARI qui indique ne plus,… ne souhaite plus faire l'acquisition de cet immeuble sur SIN LE NOBLE. Voilà, et donc l'évaluation également des domaines à 72 250 € qui date du 30 septembre 2014 et également, on vous a joint, en courrier sur table, la lettre de Madame LENNE du 25 octobre 2014 qui confirme toujours son intention d'acquérir cet immeuble sur le prix de 60 000 € et j'espère que, suite à … Cette délibération si vous voulez bien l'adopter, on pourra mettre un terme à cette vente d'immeuble. Merci.

M. le Maire : Donc, merci Monsieur HOURNON. Donc, en synthèse, donc un immeuble rue Louis Dannay, la ville n'a pas de vision stratégique donc on souhaite le vendre, il faut être, effectivement se dépêcher de le vendre puisque vous avez noté qu'en une année, l'estimation des domaines était passée de 86 000 € à 72 000 €. De toute façon, il y avait des délibérations qui avaient accepté, qui avaient voté le principe de vendre en dessous du prix des domaines, compte tenu de l'état de dégradation et donc, je vous propose de,… d'adopter le projet de délibération et de céder cette maison d'habitation sise 4 rue Louis Dannay, cadastrée section AS 89 et 91 à Madame LENNE pour un prix de 60 000 €.

Y-a-t-il des questions, des remarques ?
Non ?
Donc je vous propose de passer au vote.
Y-a-t-il des personnes qui votent contre ?
Des personnes qui s'abstiennent ?
Donc, la délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Nous passons à la délibération suivante qui concerne toujours les cessions foncières. Cette fois ci, dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier des épis et des cessions de parcelles à l'Office Public Habitat, Partenord Habitat et je passe la parole à Jean-Paul HOURNON.

VIII.14 – Rénovation Urbaine du Quartier des Epis – Cessions Foncières à l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat

M. HOURNON : Ces délibérations, sont complémentaires puisque dans une délibération du conseil municipal du 26 novembre 2013, la commune avait pris le…, l'engagement de céder à l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat, 3 ensembles immobiliers. Il y avait le lot G-E1 qui était destiné à la construction de 16 logements locatifs ; le lot G-E2 destiné à la construction de 5 logements en accession sociale à la propriété et le lot G-C2 et C3 destiné à la construction de 4 logements locatifs sociaux et 5 logements en accession sociale à la propriété.

A l'époque, les domaines avaient émis un avis de valeur, comme il est obligatoire et cet avis de valeur faisait ressortir un prix de 34 € le mètre carré. Compte tenu évidemment de ce projet, la municipalité avait décidé de ramener ce prix à une norme inférieure et avait fixé ce prix à 15 € du mètre carré. Donc, actuellement si vous voulez, le principe de la cession de ces biens à Partenord ne fait plus débat. Ce qui fait débat aujourd'hui, c'est d'indiquer qui est le notaire qui va faire l'acte, et qui supporte les frais.

Alors, il n'y avait pas de nom de notaire qui avait été désigné. Traditionnellement, si vous voulez, un vieux principe du notariat, quand il n'y a pas de nom de notaire désigné, on désigne, ce que l'on appelle le notaire du caillou. Le notaire du caillou, c'est le notaire qui a fait l'acte de vente à la ville.

Donc, c'était Maître ALLARD qui avait fait cette vente. Cet acte de vente, à l'époque, c'était le Syndicat Intercommunal DECHY/SIN LE NOBLE qui avait cédé à la Commune et c'est donc, Maître Eric ALLARD qui était le notaire. Et, donc, au niveau des frais, la ville prend en charge les frais de géomètre mais par contre, les frais de notaire proprement dits qui sont maintenant les émoluments et droits, et, la TVA sur la marge dégagée, là, ce sera supporté par l'acquéreur.

Cette cession est également présentée, donc à la commission n° 4 et a reçu également un avis favorable. On vous joint donc la délibération du 26 novembre 2013 qui adoptait ce principe de cession, le plan où vous pourrez visionner, sous la couleur jaune, je pense que c'est jaune, je suis un peu daltonien donc…., C'est jaune je confirme cet ensemble immobilier.

M. le Maire : Bon, merci Monsieur HOURNON.
Donc, là aussi, une délibération qui a déjà été entérinée précédemment, il y a de ça à peu près une année donc, le 26 novembre, mais qu'il convient de préciser parce que, elle était incomplète au sens où le notaire n'était pas désigné et que, la charge des frais de notaire n'était pas précisée. Alors, on peut noter deux choses : c'est que dans le cadre des travaux des commissions, nous avons discuté justement du choix de ces notaires et nous sommes tombés sur le principe effectivement de prendre, savoir si la ville avait un notaire attitré ou donc il est …
La commission numéro une qui,… quatre ?, quatre.
La commission numéro quatre, nous avons travaillé sur cette question et nous avons convenu que le principe qui serait retenu, désormais, c'est de retenir le notaire qui avait fait la vente à la commune. Comme ça, voilà, il n'y a pas de,… C'est vrai que j'ai été étonné, j'avais posé la question à la direction juridique de savoir si c'est encadré par les marchés publics, s'il y avait,… S'Il y a le libre choix du notaire par le maire mais, ..

Pour des questions de transparence, j'ai proposé que chaque cession se fasse par le notaire qui,… auprès duquel nous avons fait l'acquisition lorsqu'il est possible de le retrouver ou, lorsqu'il existe encore parce que parfois, c'est-à-dire, pour certaines acquisitions très anciennes, l'étude peut ne plus exister. Et, notez juste ce qui est un point de détail, mais à peine, c'est que c'était une délibération du 26 novembre 2013 et que l'estimation des domaines est, elle, du 27 novembre 2013. Donc, c'est en plein dans ce que la Chambre Régionale des Comptes notait, savoir que l'estimation des domaines pouvait parfois être aléatoire. Nous sommes là toujours dans le délai légal, puisque l'estimation des domaines est valable 1 an. Donc, il ne fallait pas tarder pour prendre cette délibération. Mais qui de toute façon est nécessaire au jour d'aujourd'hui.

Avez-vous des questions, des remarques quant à cette délibération ?
Donc je vous propose de la mettre aux voix.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter ce projet de délibération valant cession foncière à Partenord Habitat ?
Y-a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?
Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Une autre délibération sur la même tonalité, toujours une cession de lot appartenant à la Commune à, toujours une société, une S.A. d'HLM, NOREVIE, en l'occurrence pour un appartement du bâtiment O au sein de la résidence Alexia IV et le rapporteur est toujours Jean-Paul HOURNON.

VIII.15 – Cession à la SA HLM NOREVIE – Bâtiment O « Résidence Alexia IV » - Appartement 247

M. HOURNON : Et, ce sera le dernier point à l'ordre du jour de la commission d'urbanisme. Le bâtiment O, je pense que tout le monde le connaît, c'est le grand immeuble, qui actuellement est entièrement fermé. Les autres bâtiments M et N ont été réhabilités, le QR est démoli, reste le bâtiment O.

Dans ce bâtiment O, il restait un appartement, enfin, c'était la loge du concierge. La loge du concierge, donc a été acquise, à l'époque avec des fonds, puisque ça faisait parti du plan de sauvegarde qui avait été approuvé par arrêté, par le Préfet et, lorsque la ville achetait, NOREVIE avançait les fonds, ce qui nous évitait le paiement et nous, lorsque nous étions propriétaire, lorsque NOREVIE ne pouvait pas acheter, il fallait qu'elle ait un droit de préemption, elle ne l'avait pas, c'était la ville et à l'époque, moi j'avais fait comprendre qu'il fallait un droit de préemption renforcé puisqu'on était dans une copropriété et s'est échapper au droit de préemption traditionnel et, donc, on achetait au fur et à mesure ces appartements et, ces appartements étaient recédés à la société NOREVIE qui en avait fait l'avance des … du prix et des frais.

Alors, pourquoi cet appartement a été oublié ? Et bien tout simplement parce que les loges de concierge, vous savez que dans une copropriété, on parle de parties privatives et de parties communes et, cette loge de concierge faisait parti des parties communes. Donc, une partie commune ne se cède pas, par contre, elle a été sortie par la copropriété et, effectivement, un lot lui a été attribué. Par contre, quand les cessions ont été faites, ils ont pris le listing de départ et dans le listing de départ, évidemment, ce lot n'apparaissait pas, il a été omis. Donc, maintenant, il faut réparer. Ce lot est donc propriété de la ville, il a été payé avec des fonds avancés par NOREVIE et le but de la cession d'aujourd'hui, évidemment, est de céder à NOREVIE ce lot qui est le dernier que la ville possède. Cette cession a reçu, également, un avis favorable de la commission 4 et il vous est joint donc le plan où vous pourrez visionner le bâtiment O que je pense tout le monde connait, et également la lettre du notaire qui est Maître TELLIEZ qui demande cette délibération pour régulariser son acte.

M. le Maire : Donc merci Monsieur HOURNON, donc Maître TELLIEZ puisque vous avez vu que c'était lui qui avait rédigé l'acte d'acquisition par la commune de ce lot.
Avez-vous des questions, des remarques sur cette cession ?
Non, donc je vous propose de la mettre aux voix.
Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?
Des personnes qui souhaitent s'abstenir ?
Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Donc, l'ordre du jour est aujourd'hui épuisé et, y-a-t-il des questions sur les l'état des décisions directes qui a été communiqué à la fin de ce document de conseil municipal.
Pas de question ?
Donc, je vous remercie tous et toutes de votre présence, de vos questions.

M. le Maire : Monsieur CAMPISANO veut prendre la parole. J'use de mon pouvoir de police et je te l'accorde.

M. CAMPISANO : Une déclaration…
Une déclaration pour la liste « sincère avec vous » représentant les groupes du parti communiste, des partis de gauche et des divers gauches.
J'attire votre attention sur le déroulement de la cérémonie du 11 novembre telle qu'elle est présentée dans le bulletin municipal. Cette cérémonie est présentée comme officielle avec un hommage à 9 heures 30 au monument aux morts de la rue Longue, suivie d'une messe à 10 heures à l'église Saint Martin et enfin par le cortège au départ de l'église vers le monument aux morts place de la Liberté. Mais vous avez corrigé tout à l'heure, qui sera devant la mairie. Il y a pour nous, un manquement grave au respect de la séparation de l'Église et de l'État en ce qui concerne la loi de 1905 (aucune religion ne doit être favorisée plus qu'une autre et une stricte neutralité dans les cérémonies officielles doit être respectée). Lors du mandat de Madame PEZIN, Madame Thérèse PERNOT était intervenue au nom des élus de l'opposition, dont faisait partie Monsieur Jean-Paul HOURNON. D'ailleurs il doit se rappeler et, Monsieur Didier CARREZ également, pour s'opposer au fait que le maire avait demandé à l'abbé PAYEN de bénir les drapeaux durant la cérémonie.

A ce niveau là, il fallait rester vigilant. Les élus ont le droit d'avoir la religion qu'ils veulent et de la pratiquer comme ils le veulent mais, à titre strictement personnel, en dehors de leur mandat d'élu et, j'en suis un témoin, de moi-même, donc, je demande au nom de notre liste que soit porté le même respect pour toutes les personnes mortes pour la France, de quelque région, de quelque religion qu'elle soit issue et sans distinction. Il y a l'article, donc, de la constitution que vous connaissez certainement, l'article 1, de la constitution du 04 octobre 1958 : « la France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race, ou de religion ». Voilà, elle respecte toutes les croyances. Sachez bien, donc, j'en ai terminé qu'en qualité, également de pratiquant et, ça m'est d'autant plus facile de le dire que, j'irai moi-même, donc à la cérémonie religieuse. Mais, pour l'officialité de la chose, il ne faudrait pas l'indiquer. Si ça vient de l'abbé PAYEN, je peux le comprendre mais, au niveau de l'officiel, il n'est pas nécessaire d'indiquer la messe.

M. le Maire : Alors, je ne sais pas si ta déclaration mérite ou justifie une réponse ? Peut-être, enfin je ne sais pas. Si c'est une déclaration, on peut en rester là, si c'est une interrogation, …

C'est une déclaration qui ne vaut pas réponse ?
Mais, je vais répondre quand même.

Donc, juste pour dire parce que le,… j'ai failli employer le même terme que Madame BRIDOUX en parlant de combat d'arrière garde parce que vraiment,… c'est mal me connaître que de penser que je ne suis pas un fervent républicain et je ne pense pas qu'il doit en 2014 en France, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de personnes qui ne soient pas républicaines. Alors, après je pensais avoir été clair dans mon propos introductif, c'est,…mais, je pourrais même aller plus loin Vincent.

Faites une déclaration comme quoi il n'y a pas de marché de Noël. Pourquoi il y a un marché de Noël ?
Ça ne t'a jamais choqué qu'il y avait un marché de Noël ?
Pourquoi, donc ça c'est important alors après tu parlais de Didier CARREZ, tout à l'heure, je disais que certaines personnes m'ont fait remarqué, effectivement que la tradition républicaine était de… donc c'est Didier qui m'a envoyé un mail, plein d'intelligence et de subtilité comme il sait le faire. Et, voilà, dont, il n'ya pas de,… je pense qu'il y a beaucoup de choses très importantes sur lesquelles il mériterait qu'on se retrousse les manches. Alors, moi je suis,… je respecte vraiment toutes les sensibilités.
Aujourd'hui, comment c'est venu, c'est comme je disais tout à l'heure, on a travaillé, on a fait des collectifs sur les commémorations et, il y a eu une proposition qui a émané de l'abbé PAYEN qui avait dit : « moi je veux bien faire une messe ». Voilà.

Donc, ce n'est pas la ville de SIN LE NOBLE. Soit rassuré, je ne mettrai pas une chasuble de prêtre le 11 novembre. C'est simplement, comme la commémoration, au niveau du monument aux morts du marais, c'est marais-accueil qui porte, voilà. Alors peut-être qu'il y a effectivement, je lisais en même temps, peut être qu'il peut y avoir une coquille puisque c'est marqué « cérémonie officielle du centenaire » voilà.
Mais, je pense que, sincèrement, on a dit qu'on était ici pour travailler en parfaite intelligence, tous ensemble, je pense qu'il y a des choses qu'on peut se dire. Soit, comme Didier l'a fait en envoyant un petit mail, soit en téléphonant, soit en venant taper à la porte et, en évitant les effets de manche, ce que je considère comme tel. Mais, sur le fond j'ai très bien compris, les services et je ne leur en veux pas, parce que c'était à moi de prendre conscience de ça. C'est parti d'une bonne intention. Un, on travaille collectivement en associant tout le monde, c'est la première chose et, deuxièmement, comme on sait que le défilé du 11 novembre est très fatiguant et que nos anciens combattants, heureusement vieillissent, ça veut dire qu'il y a pas de jeune ancien combattant. Donc, ces anciens combattants vieillissent et, que de partir, parce que eux, beaucoup vont aller à la messe les anciens combattants, c'est leur choix. Donc, c'était de se dire, bon, pour une question de timing, on,… mais c'est pas dans l'église, c'était,… parce qu'on peut faire des messes ailleurs que dans une église d'ailleurs. Donc, c'était juste pour éviter, à ces anciens combattants, qui sont des personnes qui prennent de l'âge, de faire à pied de l'église à la place et, jusqu'au bout de la place pour repartir faire le même cheminement jusqu'au monument aux morts.

Voilà, l'enfer est pavé de bonnes intentions. C'était une intention tout à fait louable des services de se dire, on va éviter des pas inutiles, maintenant, ton tact, je ne veux surtout pas heurter la sensibilité républicaine

de certains mais, en tout cas, si je ne veux pas heurter leur sensibilité républicaine, je souhaiterai qu'ils n'heurtent pas la mienne en la mettant en doute.
Là aussi, ce n''est pas une déclaration prévue, puisque je ne savais pas qu'il y aurait une intervention dessus. Voilà,… voilà, c'est ton tact, je pense qu'il y a sans doute une coquille au niveau de la mise en page. Ça aurait peut-être du être sorti de la cérémonie officielle. Voilà, c'est un document qui a été fait, vous savez comment ça marche. Ce document, on est toujours en retard et on souhaitait qu'il sorte le plus rapidement possible pour, rendre hommage aux collectionneurs et que la population sache qu'il y a une super exposition qui a été inaugurée hier soir et, je souhaiterais aussi dire que ma sensibilité républicaine, moi, a été très heurtée par le fait que toutes celles et ceux qui étaient morts en 14-18, leur nom a été effacé depuis de très nombreuses années et ça, moi ma sensibilité républicaine, a été très heurtée par ça. Et, c'est pour ça que j'ai souhaité que l'on fasse de belles commémorations et que l'on restaure ce monument parce que c'était dans les documents de campagne, j'avais pris en photo, on ne voyait plus aucun nom. Ça, ma sensibilité républicaine souffrait de ça, parce que ça c'était vraiment un manque de respect pour ceux et celles, et l'on sait tous, les âges qu'ils avaient. Ces personnes là, ils avaient entre 18 et 25 ans pour la plupart, que leur sacrifice soit ainsi oublié, ça a heurté ma sensibilité républicaine. Je n'en n'ai pas fait une déclaration, j'ai agi.

M. CAMPISANO : Je peux répondre si tu veux bien quelques secondes.
Un, j'ai eu le bulletin municipal hier soir en arrivant en mairie donc, j'ai vu cela.
Deux, je dis, que l'on fasse la messe, ça ne me dérange pas parce que j'y vais. Mais par rapport à tous ceux qui sont morts pour la France et, qui peuvent être musulmans, protestants, juifs, aller à la messe, pour ces personnes qui sont mortes pour la France, c'était simplement ce côté-là. Le fait d'avoir écrit : officielle, cérémonie officielle, on aurait pu le détacher. Je pense que c'est une coquille, c'est tout. Je ne vois là, aucune mauvaise intention. Simplement, il faudra éviter d'écrire officielle et cérémonie religieuse.

M. le Maire : Mais là-dessus, je l'entends. Simplement, il n'ya pas besoin de sortir les violons de 1905 et d'en appeler à Jean Jaurès. Laissons Jean Jaurès, où il est, il a mené d'autres combats que ceux là et je pense qu'il en mènerait bien d'autres aujourd'hui également. Dont'act.

Allez, bonne soirée à tous et puis, rendez-vous le 11 novembre soit au marais, soit à l'église, soit sur la place.